This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BOOK 8
a39015 00024827 1b

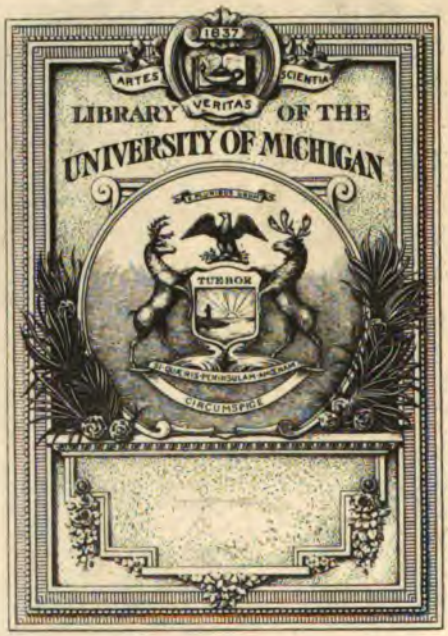
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LE GOUVERNEMENT

DE NORMANDIE.

4

LE GOUVERNEMENT

DE

NORMANDIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS DES ARCHIVES DU CHATEAU D'HARCOURT

PAR C. HIPPEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES.

NOUVELLES DE LA COUR, PARLEMENT DE ROUEN, ASSEMBLÉES PROVINCIALES, CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

I.

CAEN

IMPRIMERIE GOUSSIAUME DE LAPORTE

RUE AU CANU, 5.

MDCCCLXIV.

Librarian
Nijhoff
10-13-28
16261

011-1-28 Bme

INTRODUCTION.

Les documents dont se compose cette seconde série feront apprécier l'état des esprits en Normandie, à l'époque la plus intéressante de notre histoire, celle qui a précédé la réunion des États Généraux en 1789.

Nous n'en connaissons aucune qui soit plus digne d'être sérieusement étudiée. Au milieu de cette insatiable curiosité qui fait rechercher avec tant de soin tout ce qui rappelle les souvenirs de la Révolution française, on ne doit pas perdre de vue les événements moins saisissants peut-être, mais tout aussi importants, à notre avis, qui l'ont préparée et rendue inévitable. « La Révolution française, a dit un historien moderne, ne sera que ténèbres pour ceux qui ne voudront regarder qu'elle : c'est dans les temps qui la précèdent qu'il faut chercher la seule lumière qui puisse l'éclairer. » Les historiens contemporains n'ont pas fait suffisamment la part des provinces dans le grand mouvement qui a emporté l'ancienne société créée par la monarchie et élevé sur ses ruines une société nouvelle. On aimerait à savoir dans quelle proportion et dans quelle mesure elles y ont contribué. Tandis que l'attention se portait presque exclusivement sur Paris et sur Versailles, sur le siége de la royauté et la scène bruyante où se sont agitées les Assemblées politiques, on a trop souvent oublié que les grands coups

frappés au cœur de la France n'ont été que les contre-coups d'événements ayant eu lieu, simultanément ou séparément, sur les points les plus divers et quelquefois les plus éloignés du centre.

A ce titre, la Normandie occupe une place considérable dans l'histoire de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle a pesé d'une manière qui n'a pas été suffisamment appréciée, sur les destinées de la patrie commune. Mais soit qu'elle imprime le mouvement, soit qu'elle le subisse, elle y porte son caractère propre et distinctif: dans ce drame *aux cent actes divers*, qui a la France entière pour théâtre, le rôle de Rouen, de Caen et d'Alençon est autre que celui de Rennes, de Bordeaux ou de Grenoble. Ce serait faire une œuvre véritablement utile que d'étudier la Normandie à ce point de vue, surtout si de pareils travaux étaient appliqués à la Bretagne, à la Guienne ou au Dauphiné.

La publication présente apportera un large tribut à une œuvre qui sera, nous l'espérons, entreprise tôt ou tard pour nos principales provinces. Bien que nous nous soyons renfermé dans notre rôle modeste d'éditeur, cette partie de notre travail nous a présenté plus d'une difficulté. Il nous a fallu choisir, parmi les pièces nombreuses que nous avions sous la main, celles qui font le mieux connaître l'état moral, les vœux et les aspirations du pays, combler au besoin quelques lacunes par des recherches faites dans des dépôts publics, établir enfin entre tous nos matériaux un ordre régulier et un enchaînement logique. Nous n'osons nous flatter d'avoir complétement réussi.

Nous avons d'abord puisé dans la correspondance des ducs d'Harcourt et produit à leurs dates une foule de faits relatifs aux règnes de Louis XV et de Louis XVI. Ce ne sont que de simples anecdotes, des *Bulletins de Nouvelles*, adressés au gouverneur de la province, soit par les fonctionnaires placés sous ses ordres, soit par des amis obligeants, qui lui transmettent fidèlement les bruits qu'ils recueillent dans les salons de Paris et de Versailles, et se font un plaisir d'être ses *gazetiers ordinaires*. On sait combien s'étaient multipliées au XVIIIe siècle ces *nouvelles à la main* qui firent alors l'office de nos journaux quotidiens, sans être soumises comme eux au contrôle de la publicité. Ces feuilles légères, inspirées le plus souvent par la malignité, dans lesquelles l'esprit de dénigrement, les habitudes d'opposition, quelquefois même les sentiments les moins honorables, se donnèrent une libre carrière, sont loin de mériter une entière confiance. On peut en juger par les *Mémoires secrets* de Bachaumont, dans lesquels le plus grand nombre de ces articles sont venus se fondre et recevoir leur dernière forme. Mais si les faits livrés à la curiosité des lecteurs, d'une manière plus ou moins clandestine, ne portent pas toujours le cachet de la vérité, ils nous font connaître du moins ce que le public considérait comme l'expression de la vérité. Vrais ou faux, ils contribuèrent à former en même temps que les livres et plus complétement que les livres, ce mélange d'idées justes et d'idées erronées, de bon sens et de folie, de sentiments généreux et de préjugés stupides, d'appréciations raisonnables et de passions aveugles, qui constituent ce que l'on appelle l'*opinion publique*.

C'est par ce motif que nous avons dû attacher quelqu'importance à ces anecdotes qui n'offrent pas seulement l'attrait d'une lecture agréable et piquante, mais qui nous font connaître l'opinion que s'étaient faite les contemporains de Louis XV et de Louis XVI, du caractère et des habitudes de ces deux monarques et de toutes les personnes qui les entourèrent. Elles nous apprennent les jugements portés sur les mesures financières, les luttes des corps judiciaires contre l'autorité royale, toutes choses sur lesquelles les nouvellistes avaient la prétention de transmettre des renseignements puisés aux meilleures sources.

Bien plus dangereux que les indiscrétions d'une presse libre, qui trouve dans la publicité même son correctif, ces rapports clandestins ne présentent le plus souvent les actes du gouvernement que du côté qui peut le déconsidérer. Ils insistent sur le mal et glissent sur le bien. Ils offrent plus d'un détail honteux que nous avons dû laisser de côté. Rien n'est moins fait en un mot pour faire aimer les personnes ou respecter le pouvoir.

Les nouvelles de la Cour prennent le règne de Louis XV à l'époque désastreuse de la guerre de sept ans, dont les malheurs blessèrent cruellement l'honneur national et donnèrent une force nouvelle à l'opposition. La paix de 1763 fut chèrement achetée. Le Canada fut abandonné à l'Angleterre; plusieurs de nos possessions en Amérique, en Afrique, en Asie, furent perdues; des commissaires anglais vinrent présider à la destruction des fortifications de Dunkerque. C'est précisément au moment de la conclusion de cette paix humiliante, et lorsque le Roi mettait le comble aux scandales de son règne en ins-

tallant à Versailles la comtesse du Barry, que fut commencée contre les Parlements cette lutte dont nous aurons à consulter les funestes résultats en ce qui touche la Normandie. Les noms du duc d'Aiguillon (1) et de La Chalotais (2) reviennent sans cesse dans les

(1) Armand-Vignerot Duplessis Richelieu duc d'Aiguillon, dont nous avons parlé dans notre Ier volume, p. 151, né en 1720, avait été employé à l'armée d'Italie et obtint les faveurs de Louis XV, grâce à l'appui qu'il trouva dans la comtesse du Barry. Il fut appelé au ministère des affaires étrangères après l'exil de Choiseul et il eut pour collègues Maupeou et l'abbé Terray. Les ennemis qu'il s'était attirés en luttant contre le Parlement de Bretagne et son procureur général La Chalotais, devinrent encore plus acharnés contre lui lorsqu'ils le virent tout puissant. Ils lui reprochèrent le partage de la Pologne qu'il n'aurait pu empêcher mieux que ne l'ont fait les gouvernements qui ont suivi le règne de Louis XV. A l'avénement de Louis XVI, il fut remplacé, en 1774, par le comte de Vergennes et relégué dans son gouvernement de Bretagne. Il mourut dans la disgrâce et dans l'exil en 1798. Son fils, qui embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et fut membre de l'Assemblée constituante, s'était lié avec le duc d'Orléans auquel furent attribuées les journées des 5 et 6 octobre. Il fut lui-même accusé d'y avoir pris part et l'on prétendit même l'avoir reconnu au château de Versailles, déguisé en femme de la Halle. Il défendit avec éloquence son père accusé par Cazalès; sorti de l'Assemblée constituante, il prit part à la guerre contre l'Autriche. Lorsqu'il apprit l'attentat du 10 août, il accusa l'Assemblée législative d'usurpation, fut décrété d'accusation et se réfugia en Angleterre. Rappelé en France par le premier consul en 1800, il était sur le point de revoir sa patrie, lorsqu'il mourut à Hambourg où il devait s'embarquer.

(2) Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, né à Rennes, le 6 mars 1701, procureur général du Parlement de Bretagne, fut un des premiers magistrats qui provoquèrent l'expulsion des Jésuites. Il s'attira l'inimitié du duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, par la chaleur avec laquelle il défendit les priviléges du Parlement. Accusé par Calonne, alors maître des requêtes, d'être l'auteur des lettres anonymes publiées contre le duc d'Aiguillon, il fut, le 11 novembre 1765, arrêté avec son fils et mis en prison à Saint-Malo.—Ses mémoires répandus dans toute la France excitèrent l'indignation générale contre le gouvernement. Les autres Parlements de la France prirent fait et cause pour le Parlement de Bretagne qui avait déclaré La Chalotais et son fils innocents.—Le Parlement de Paris ayant évoqué l'affaire paraissait disposé à donner tort au duc d'Aiguillon, lorsque Louis XV défendit dans un lit de justice de donner suite à la procédure commencée. La captivité de La Chalotais ne finit cependant qu'à la mort du Louis XV, en 1775. Il mourut dix ans après, le 12 juillet 1785.

récits de nos gazetiers. Rennes, Rouen, Besançon, Bordeaux, Grenoble, Pau, Toulouse, sont le théâtre d'événements dont le récit répand dans toute la France l'effroi et l'indignation. Il n'est bruit que des gaspillages de la Cour, de l'illégalité des impôts, des exactions des fermiers généraux. Les factums dont les Parlements inondent la France font peser sur le Roi et ses ministres une effrayante responsabilité. Déjà sous l'empire des terribles émotions qu'excite la crainte de la disette, le peuple entend répéter dans des brochures insolentes et même dans des mémoires revêtus d'une certaine autorité, que le Roi lui-même spéculant sur les misères populaires, fait acheter secrètement les blés à vil prix, pour les revendre dans les lieux où s'est produite, par ses soins, une cherté factice. C'est ainsi que ceux qui devaient avoir le plus à redouter la colère du peuple semblaient se faire un jeu de lui dévoiler les injustices dont ils le disaient victime, en mettant à nu tour à tour les vices des institutions qui faisaient peser sur lui les charges les plus lourdes. Dans les temps de disette, les intendants ne craignaient pas de se plaindre hautement de l'insensibilité des riches, et les documents où se trouvaient consignées ces récriminations imprudentes étaient imprimés et distribués par milliers.

Après avoir effrayé le peuple en lui présentant le tableau souvent exagéré de ses souffrances, on ne se montra pas moins empressé de discuter en sa présence

Son fils, procureur général au Parlement de Bretagne, traduit au Tribunal révolutionnaire, mourut sur l'échafaud, le 10 juillet 1794, en même temps que le fils de Buffon.

les moyens plus ou moins révolutionnaires qui pourraient être employés pour les guérir. Les réformes qui devaient être plus tard l'objet des vœux de la France, avaient été déjà publiquement proposées par plusieurs Ministres. Machault annonçait le projet de remplacer la taille que payaient les roturiers seuls par un impôt territorial, auquel les privilégiés, nobles et prêtres seraient soumis. Choiseul voulait diminuer le nombre des couvents, et parlait de rétablir les finances de l'État par la suppression de l'immunité d'impôt accordée à l'Église. Le marquis d'Argenson, dans son *Plan du Gouvernement proposé pour la France*, demandait la division du royaume en départements, celle des départements en cantons. Dans chaque département, il plaçait un intendant. C'était tout notre système préfectoral demandé cinquante ans avant la Constitution de l'an VIII.

Si les hommes appartenant au Gouvernement mettaient en avant de pareilles idées, comment les écrivains, philosophes et économistes, ne devaient-ils pas en aborder hardiment l'étude? Et comment des hommes tels que Montesquieu, Voltaire et J.-J. Rousseau, dont les écrits étaient lus avec avidité par la France entière, n'avaient-ils pas mis toutes les têtes en fermentation ?

Les économistes dont il est si souvent question dans nos bulletins de nouvelles, avaient commencé dès le règne de Louis XIV à proposer des plans de réforme sociale et administrative. Vauban, Fénelon, Boisguilbert (1),

(1) Pierre Le Pesant de Boisguillebert ou Guilbert, neveu de Vauban, lieutenant général au bailliage de Rouen, avait publié plusieurs ouvrages d'économie politique dont le plus connu est le *Testament politique de M. de Vauban*. Il mourut en 1714.

avaient devancé dans cette voie Quesnay, Gournay et Turgot (1). Le programme que ce dernier soumit à l'adoption de Louis XVI, en 1774, embrassait les principales dispositions arrêtées par les députés aux États-Généraux de 1789: abolition des corvées (2), égale répartition de l'impôt par la création d'un cadastre, rachat des rentes féodales, unité de législation, système uniforme des poids et mesures pour tout le royaume, suppression des jurandes et des maîtrises, liberté de la presse, liberté de conscience et rappel des protestants, diffusion des lumières au moyen d'un vaste plan d'instruction publique. Le tout devait avoir pour couronnement des assemblées municipales nommant des députés aux municipalités d'arrondissement, celles-ci à des assemblées provinciales, ces derniers enfin à une grande municipalité ou assemblée générale du Royaume.

Les révélations du *Compte rendu* publié en 1781 par Necker (3), attestant l'énormité des pensions, des dé-

(1) André-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, né à Paris, en 1727, un des plus grands ministres qu'ait eus la France, était le plus jeune des trois fils de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands. Intendant de Limoges, en 1761, il se lia intimement avec les chefs du parti philosophique et fut porté au ministère en 1774, lorsque l'administration dirigée par le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray fut renversée. Après avoir cherché, avec le concours du Roi, les moyens de prévenir la catastrophe rendue imminente par l'état des finances, au moyen d'un plan de réformes dont l'adoption aurait probablement prévenu bien des désastres, il fut obligé de donner sa démission en 1776. Il est mort à Paris en 1781.

(2) En 1787, on évaluait la corvée, dans la Basse-Normandie seulement, à 700,000 livres.

(3) Jacques Necker, né à Genève, le 30 septembre 1732, descendait d'une famille anglaise, établie en Irlande. Voué au commerce, il entra dans une maison de banque, après avoir fait de bonnes études classiques. Il fonda, à Paris, en 1762, avec MM. Thélusson, une maison de banque devenue bientôt considérable. Il combattit contre l'abbé Morellet la suppression de la com-

penses de la Cour et des apanages princiers, excitèrent l'indignation de la classe bourgeoise, en même temps que l'annonce de l'abolition des droits féodaux et de la gabelle firent naître chez les habitants des campagnes des espérances dont la réalisation se faisait attendre trop longtemps au gré de leur impatience. De là cette inquiétude universelle qui se manifesta dans toutes les provinces par une agitation fébrile (1).

Comment pourrait-on donc s'étonner de la prompti-

pagnie des Indes. Il quitta les affaires en 1772, publia, en 1773, son éloge de Colbert qui fut couronné par l'Académie et qu'il avait composé en vue de faire valoir sa capacité dans les affaires financières. En 1775, il publia un écrit *sur la Législation et le Commerce des grains* opposé au système de Turgot, sur la liberté illimitée du commerce. Ce fut, en 1776, qu'il fut nommé directeur général des finances. Forcé de faire face à un déficit de 30 millions et de subvenir aux dépenses de la guerre d'Amérique, il eut recours aux emprunts, et grâce à la confiance qu'il inspira, il put en contracter en quelques années pour 490 millions. Il comprit la nécessité de faire de larges réformes financières, proposa la création des Assemblées provinciales, fit abolir la mainmorte dans les domaines royaux (1779) et la question préparatoire. Voulant frapper un grand coup sur l'opinion, il publia ce célèbre *compte-rendu* qui lui suscita des ennemis puissants et l'obligea de sortir du ministère. Il y fut rappelé en 1788 après la chute de Calonne et de Brienne. Après la réunion des États-Généraux, le parti opposé de la Cour le fit renvoyer, et, deux jours après son départ, le peuple de Paris prit la Bastille. Le Roi se hâta de rappeler Necker, devenu l'idole de la Nation. Mais son triomphe ne fut pas de longue durée. Son opposition à quelques actes de l'Assemblée nationale lui fit perdre sa popularité. Il donna sa démission le 18 septembre 1790 et partit pour la Suisse. Il composa dans sa retraite un grand nombre d'ouvrages; crut après le 18 brumaire pouvoir être rappelé en France par le premier consul avec qui il avait eu un entretien, et qui parut médiocrement satisfait de lui. Il retourna dans son château de Coppet et mourut à Genève en 1804.

(1) A la mort de Louis XV, le déficit annuel était évalué à vingt-six millions; il s'élevait à soixante-quinze millions en 1775. Dans le tableau présenté aux États-Généraux, par Necker, le 5 mai 1789, le déficit est de cinquante-six millions cent cinquante mille livres par an. La dette publique formait un total de trois milliards quatre-vingt-dix millions de livres, portées par M. Paul Boiteau (*État de la France en* 1789), à environ quatre milliards et demi.

tude avec laquelle se forma l'éducation publique de ce Tiers-État dont, en 1789, l'interprète le plus fidèle fut naturellement le célèbre publiciste qui lui fit entendre qu'il n'était *rien*, tandis qu'il devait prétendre à être *tout?*

Malheureusement ce ne furent pas seulement les publicistes, les littérateurs et les philosophes, qui contribuèrent à former l'éducation de la société française à la fin du XVIIIe siècle. Pour qu'une rénovation politique et sociale pût être opérée d'une manière pacifique, il aurait fallu plus de modération et de prudence chez les représentants du pouvoir. Il aurait fallu qu'ils n'eussent pas travaillé eux-mêmes à jeter dans le public les germes de la haine et de la défiance contre les personnes ou contre les institutions; il aurait fallu qu'ils s'épargnassent au moins ces accusations mutuelles que les hommes de parti recueillaient avec avidité pour les répandre, et que la foule devait accueillir en vertu de cette disposition d'esprit qui la porte à voir des ennemis dans tous ceux qui la gouvernent. On n'a peut-être jamais vu, à aucune autre époque, une nation mieux préparée à se calomnier elle-même. Satires, pamphlets, chansons, anecdotes scandaleuses, circulent partout avec une facilité effrayante et trouvent des lecteurs qui, les acceptant avec une merveilleuse confiance, les regardent comme l'expression de la vérité. C'est ainsi que tous les événements, tous les actes de l'autorité, furent interprétés d'une manière défavorable, et que les motifs les plus honteux furent souvent attribués aux hommes d'État, aux Ministres, aux Princes, que leur élévation même expose aux attaques de la médisance et de l'envie.

On trouvera les échos de ces bruits calomnieux, de ces accusations d'une violence exagérée, dans quelques-unes des anecdotes où sont mentionnés les noms des d'Aiguillon, des Terray (1), des Maupeou (2), des Brienne (3),

(1) De tous les ministres qui, sous l'ancien régime, ont été chargés du ministère des finances, c'est l'abbé Terray qui a été le plus en butte aux accusations calomnieuses. Pour soutenir un État dont il s'agissait d'assurer l'existence et non de changer la constitution (ce qu'une révolution seule pouvait effectuer), le contrôleur général déploya dans cette tâche ingrate une habileté extraordinaire à laquelle ses ennemis eux-mêmes ont rendu hommage. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur ses mesures financières, on peut en constater les résultats.

Il avait trouvé, en arrivant au contrôle général, un déficit annuel de soixante millions, et treize mois des revenus royaux consommés par anticipation. Il était parvenu à combler le déficit, moins cinq millions. Il en avait laissé cinquante-sept au Trésor, outre quatorze en réserve pour les besoins imprévus. Les anticipations étaient réduites à trois mois. Il avait fourni aux dépenses accoutumées, à des préparatifs de guerre, à la circonstance de trois mariages princiers, et à beaucoup d'autres frais extraordinaires qui doivent rester secrets. Aucun ministre après lui ne laissa le Trésor dans une situation plus prospère.

(2) Voir, sur le chancelier Maupeou, la dissolution des anciens Parlements et la création des nouvelles Cours de Justice, le premier volume des *Mémoires* de Bezenval.

(3) Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris, en 1727, céda son droit d'aînesse à son frère, le comte de Brienne, entra dans les Ordres et fut successivement évêque de Condom en 1760, et archevêque de Toulouse en 1763. Il eut de bonne heure l'ambition d'arriver aux premières charges de l'État, voulut d'abord y parvenir en s'attachant à la secte des Économistes et à Turgot, devenu contrôleur des finances en 1774. Sa réputation d'impiété lui nuisit longtemps auprès de Louis XVI, qui cependant, après le départ de Calonne, l'appela au contrôle des finances. L'Assemblée des Notables mécontente de voir que l'archevêque de Toulouse ne faisait que continuer le système de son prédécesseur, se sépara sans avoir adopté ses propositions. Il fit alors enregistrer par le Parlement ses édits sur le commerce des grains, sur les Assemblées provinciales et sur la corvée. Il n'obtint pas le même succès pour les édits de subvention territoriale et du timbre. Il engagea alors une guerre déplorable contre le Parlement, qui, appelé à Versailles, reçut du Roi l'ordre d'enregistrer, sans discussion, six édits, dont le plus important était l'établissement *d'une Cour plénière* à laquelle était attribuée l'enregistrement des lois et la création de quarante-sept grands bailliages. Ayant enfin annoncé, le 16 août 1788, que les payements

des de Calonne (1). On ne saurait certainement être trop sévère, lorsqu'il s'agit de cette marquise de Pompadour ou de cette comtesse du Barry, dont les noms sont devenus inséparables de celui du Prince qui subit leur joug impérieux. Mais les récits qui dévoilaient les honteuses turpitudes de la Cour, ont eu pour conséquence inévitable de faire accueillir sans peine les bruits injurieux qui se répandirent, par la même voie, contre Louis XVI

de l'État se feraient en partie en billets du trésor, cette mesure excita contre lui une fureur générale. Il fut obligé de céder sa place à Necker après avoir obtenu l'archevêché de Sens et la promesse du chapeau de cardinal. En 1790, il se jeta au milieu des troubles de la Révolution et prêta serment à la constitution civile du clergé, ce qui n'empêcha pas qu'il fut arrêté à Sens, comme suspect, le 9 novembre 1793. Il obtint la permission de rester chez lui ; mais les mauvais traitements auxquels il fut en butte achevèrent de détruire sa santé depuis longtemps délabrée. Il succomba, le 16 février 1794, à une apoplexie foudroyante. On pensa qu'il avait hâté la fin de sa vie en prenant du poison. Le comte de Brienne, son frère, lieutenant général et ancien ministre de la guerre, mourut sur l'échafaud, le 10 mai 1794. Les trois fils du comte et sa fille, Mme de Canisy, périrent le même jour.

(1) Charles-Alexandre de Calonne, né à Douai en 1734, appartenait à une famille distinguée dans la magistrature. Il débuta dans l'administration en s'unissant au duc d'Aiguillon contre le procureur général La Chalotais. Nommé, en 1783, contrôleur général par le crédit du comte de Vergennes, il réussit pendant quelque temps à faire illusion sur l'état de plus en plus désastreux des finances. Ses prodigalités augmentèrent tellement le déficit, qu'il ne trouva d'autre moyen pour se tirer d'affaire que de convoquer une Assemblée des Notables, à laquelle il voulait demander l'égale répartition des impôts, l'anéantissement des priviléges de l'État, l'abolition des corvées et de la gabelle. Il avait accusé un déficit de 112 millions. L'Assemblée exigea qu'il lui rendit ses comptes. Il prétendit que le déficit était de 40 millions sous l'abbé Terray, qu'il s'était augmenté d'une pareille somme sous Necker et qu'il y avait ajouté 35 millions pour sa part. Necker lui répondit en soutenant que pendant sa gestion les recettes avaient excédé les dépenses de 10 millions. Abandonné par la Cour, Calonne ne put résister longtemps aux attaques dont son administration fut l'objet de la part de l'Assemblée des Notables qui l'accusèrent d'avoir voulu les tromper. Il fut exilé en Lorraine, et il se rendit de là en Angleterre, où il devint l'agent le plus actif de l'émigration. Napoléon lui accorda, en 1802, la permission de revenir en France, où il mourut quelques mois après son retour.

et Marie-Antoinette. Si les Turgot, les Necker et les Malesherbes, furent dénigrés comme l'avaient été les Ministres du dernier règne, les louables intentions du meilleur des Rois et les grâces aimables d'une Princesse qui, à son arrivée en France, avait gagné tous les cœurs, ne purent échapper aux critiques malveillantes et plus tard aux plus atroces accusations. Nous ne parlons ici que des temps antérieurs à la convocation des États-Généraux et des faits sur lesquels nos anecdotes nous offrent soit de courtes allusions, soit des détails circonstanciés. Les tentatives faites par la Reine pour échapper aux règles surannées d'une étiquette ridicule, pour goûter près de quelques personnes dignes de son choix, les charmes de l'amitié, et chercher quelques délassements aux soucis de la grandeur, dans des intimités privées, seront érigées en crimes. C'est de Versailles que partirent les premières atteintes qui firent au cœur de la femme les plus cruelles blessures, longtemps avant que le glaive révolutionnaire eût frappé la Reine martyre.

Les folliculaires qui la représentèrent comme vendue à l'Autriche n'eurent qu'à répéter les propos de quelques courtisans jaloux et les couplets satiriques qui donnaient à quelques légèretés sans importance, à son amour pour la musique, les spectacles et les fêtes élégantes, les plus noires couleurs. Des lettres diffamatoires furent répandues avec profusion à l'occasion de quelques événements, tels que cette aventure du collier qui entraîna des conséquences si fatales pour la malheureuse Princesse, quoiqu'il fût impossible d'y voir autre chose qu'un vol effronté tenté

par une vile intrigante abusant de la crédulité d'un prélat aussi corrompu que stupide (1).

A la suite de ce recueil de faits si variés et si intéressants que nous avons constitué avec une partie de la correspondance du gouverneur de la Normandie, nous publions les documents relatifs aux orageux débats qui ont eu lieu dans le Parlement de Rouen, aux séances des assemblées provinciales de Caen, de Rouen et d'Alençon, en 1787 et aux élections de 1789. Les cahiers envoyés aux États-Généraux par les grands et les petits bailliages de la province compléteront cette partie importante de notre publication.

Un arrêt du Conseil d'État, en date du 12 juillet 1708, établit une *assemblée provinciale* dans le Berri. Elle se composa de l'archevêque de Bourges, président, et de onze autres membres du clergé, de douze gentilshommes, propriétaires, et de vingt-quatre membres du Tiers-État, dont douze députés des villes et douze propriétaires des campagnes; en tout, quarante-huit. Les suffrages de-

(1) Le nom de Marie-Antoinette reviendra bien souvent dans les nouvelles transmises à la province par nos nouvellistes de Paris et de Versailles. Nous aurons plus d'une fois à exprimer notre indignation ou à manifester nos respectueuses sympathies. Une louable émulation qui fait honneur aux écrivains de notre époque a donné naissance à un grand nombre de publications dans lesquelles exacte et bonne justice a été faite des imputations calomnieuses dont la Reine a été l'objet. Quelqu'opinion que l'on se fasse du rôle politique auquel sa situation même l'avait en quelque sorte condamnée, il n'est plus permis de fermer les yeux à la lumière dont est entourée l'existence de la femme qui vient de se révéler tout entière dans les épanchements de sa correspondance intime, récemment publiée.

On lira avec plaisir dans la *Revue de la Normandie* (août et septembre 1864) quelques pages touchantes consacrées à la mémoire de Marie-Antoinette, par un homme habitué à prendre en main toutes les nobles causes, M. Léon de la Sicotière, avocat à Alençon.

vaient se compter par tête, ce qui détruisait à peu près la distinction des ordres. Un bureau permanent ou commission intermédiaire devait veiller dans l'intervalle à l'exécution des mesures adoptées par l'assemblée. L'année suivante, une autre assemblée du même genre fut établie dans le Dauphiné, avec quelques modifications. Le 11 juillet de la même année, une troisième assemblée provinciale fut réunie dans la généralité de Montauban. Enfin, une quatrième fut instituée pour le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche, le 19 mars 1779. Un passage du mémoire adressé par Necker au Roi en 1778, et dans lequel il énonçait l'espoir de trouver dans les assemblées un appui contre les Parlements, forcés de se renfermer désormais dans leurs fonctions judiciaires, souleva contre le ministre et ses projets une telle opposition qu'il fut obligé de se retirer, le 19 mai 1781. Mais lorsque le désordre des finances qui n'avait cessé de s'accroître eut engagé, en 1787, Calonne à convoquer l'Assemblée des Notables, le premier objet qui leur fut soumis fut l'établissement des assemblées provinciales dans tout le royaume. Des arrêts du Conseil les établirent dans toutes les provinces où il n'en existait pas encore.

La Normandie, divisée en trois généralités, eut trois assemblées principales tenues, l'une à Rouen, sous la présidence du cardinal-archevêque de la Rochefoucauld; la seconde à Lisieux, sous la présidence de l'évêque, M. de la Féronnays, et la troisième à Caen, sous la présidence du duc de Coigny (1).

(1) *Les États provinciaux de Normandie*, dont l'origine remonte au temps des Ducs, n'existaient plus depuis l'année 1655. Dès l'année 1779, après l'érec-

Ces trois importantes réunions déployèrent dans l'examen de toutes les questions qui leur furent soumises autant de lumières que de patriotisme. Elles se renfermèrent scrupuleusement dans les attributions qui leur avaient été données, et ce premier essai d'assemblées représentatives dut encourager le Gouvernement à marcher dans la même voie. Mais faut-il en conclure, comme l'a fait récemment un de nos publicistes les plus distingués, que ces assemblées régulièrement convoquées eussent pu accomplir les réformes administratives et politiques que la France entièrement proclamait comme indispensables (1)? Ce serait méconnaître le rapide développement des idées qui emporta les esprits et contraignit le Gouvernement à demander lui-même des réformes bien plus sérieuses et bien plus radicales aux États-Généraux.

Nous verrons avec quel enthousiasme la Normandie accueillit l'édit par lequel Louis XVI annonça officiellement cette réunion si désirée, et avec quel empressement les représentants de tous les ordres se précipitèreut dans les assemblées électorales.

Mais dès les premiers jours un sentiment unanime se fit jour dans les trois généralités. La province, prête à entrer, comme le reste de la France, d'un pas résolu dans la voie qui ouvrait à ses aspirations l'horizon le plus vaste

tion de l'assemblée de Montauban, plusieurs seigneurs normands et entre autres MM. les comtes de Blangy et de Balleroy avaient fait avec le duc d'Harcourt d'actives démarches auprès de Necker pour l'établissement d'une assemblée provinciale dans la généralité de Caen.

(1) *Les Assemblées provinciales*, par M. Léonce de la Vergne, *Revue des deux Mondes*, année 1862.

demeura fidèle à ses instincts conservateurs, à son respectueux attachement pour ses antiques traditions, en demandant le rétablissement de ses anciens États provinciaux.

Il y a quelque chose de touchant et d'imposant à la fois dans cet ensemble de réclamations envoyées de toutes les parties de la Normandie au duc d'Harcourt, chargé de transmettre au Roi les vœux du pays. Les lettres et les rapports, appuyés de savants commentaires historiques, qui figureront à leurs dates dans le présent ouvrage, ne pourront être lus avec indifférence par les personnes qui aiment à retrouver au milieu des documents empreints de l'esprit général d'une époque, les traits caractéristiques propres à telle ou telle contrée particulière (1).

Ce cachet normand n'est pas empreint d'une manière moins sensible dans tous les actes relatifs à la tenue des Assemblées électorales réunies pour la nomination des députés aux États-Généraux (2).

Là, de bien plus hautes questions devaient être posées : Il s'agissait d'intérêts tout autrement graves que ceux qui avaient été traités dans les Assemblées provinciales. Nous y verrons figurer avec éclat les noms des hommes éminents qui furent alors, dans le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État, l'honneur de la Normandie.

(1) Signalons d'avance parmi les mémoires rédigés sur cette question ceux du vicomte Toustain de Richebourg, du marquis de Belbeuf, du vicomte Le Veneur de Tillières, des comtes Achard de Bonvouloir et d'Osseville.

(2) La Normandie envoya aux États-Généraux soixante-seize députés, savoir : le clergé, dix-neuf ; la noblesse, dix-neuf, et le Tiers-État trente-huit. MM. Louis de Laroque et Edouard de Barthélemy viennent de publier le *Catalogue des Gentilshommes de Normandie qui ont pris part aux élections de* 1789. Paris, Aubry, 1864. 1 vol. in-8° en deux livraisons.

Les débats animés et les luttes ardentes qui signalèrent ces élections, où se trouvèrent en présence les intérêts les plus opposés, pâlissent à côté des grandes scènes de la Révolution, dont nul ne pouvait alors prévoir les excès et les violences. Mais ce qui reste de ces assemblées électorales, dans lesquelles il ne s'agissait encore que d'une lutte d'idées et de principes, nous voulons dire ces cahiers où les trois Ordres consignèrent leurs griefs et exprimèrent leurs vœux, ont été conservés, et c'est dans ces cahiers et ces doléances qu'il faut étudier cet ancien régime dont ils sont la naïve et saisissante expression (1).

« La collection des actes relatifs à la convocation et à la députation de notre première Assemblée Nationale, dit M. Chassin (2), est le plus important recueil de documents qui existe dans les archives d'aucun pays du monde. Deux sociétés, l'une qui s'écroule, l'autre qui se forme, s'y heurtent en un dramatique chaos et par leur choc même se révèlent sous leurs formes *réelles*, sous leurs aspirations vraies. Le bilan de l'ancien régime et le programme de la révolution sont là tout entiers. »

(1) On a réuni aux archives de l'Empire, en cent soixante-seize registres in-folio, les copies authentiques des procès-verbaux, cahiers, mémoires, correspondances et autres pièces concernant les députations de chaque bailliage à l'Assemblée Nationale. On peut évaluer à deux mille le nombre des pièces de ce genre. Les seuls cahiers de la Normandie qui aient été imprimés, sont ceux de la Noblesse pour Alençon, Coutances, Évreux et Rouen; ceux du Clergé et du Tiers pour Évreux; ceux du Tiers pour Rouen. Nous publierons la plus grande partie de ceux que nous avons pu recueillir. Les plus intéressants ne sont pas ceux qui émanèrent des grands et moyens bailliages. — Les cahiers des corporations ouvrières, des communautés rurales, des curés de campagne, presque entièrement ignorés du public, seront féconds en renseignements sur l'ancien régime et l'état de la société française en 1789.

(2) *Le Génie de la Révolution*, t. Ier. *Les Elections en* 1789, p. 369.

En s'adressant au Prince que tous les cœurs saluaient d'avance du nom de *Restaurateur de la liberté française*, les rédacteurs de ces cahiers se livraient avec une joyeuse confiance à l'espoir de voir bientôt s'opérer pacifiquement les réformes dont ils attendaient le salut de la patrie pour laquelle ils présageaient les plus glorieuses destinées. Ce qu'ils demandaient, cependant, ce n'était rien moins que la destruction d'un état social tout entier, sans paraître se douter de tout ce que pouvait produire une révolution si radicale! « Je lis les cahiers de 1789, dit M. Alexis de Tocqueville (1). Je m'aperçois avec une sorte de terreur que ce qu'on réclame est l'abolition simultanée et systématique de toutes les lois et de tous les usages ayant cours dans tous les pays. Je vois sur-le-champ qu'il va s'agir d'une des plus vastes et des plus dangereuses révolutions qui aient jamais paru dans le monde. Ceux qui en seront demain les victimes, n'en savent rien. Ils croient que la transformation totale et soudaine d'une société si compliquée et si vieille peut s'opérer sans secousse, à l'aide de la raison et par sa seule efficacité. Les malheureux! Ils ont oublié jusqu'à cette maxime que leurs pères avaient ainsi exprimée quatre cents ans auparavant dans le français naïf et énergique de ce temps-là :

« Par requierre de trop grandes franchises et libertés, chet-on en trop grand servaige. »

Les événements dont nous venons de présenter le tableau sommaire ressortiront plus complétement des pièces justificatives recueillies dans les volumes qui suivent. On

(1) *L'Ancien Régime et la Révolution*, par Alexis de Tocqueville, p. 234.

y verra par quels degrés la société française a été conduite à ne chercher son salut que dans l'Assemblée qui devait lui donner une constitution nouvelle. Ces documents seront rangés dans l'ordre suivant:

1° Nouvelles de Paris et de Versailles;

2° Parlement de Rouen (1);

3° Assemblées provinciales des États généraux;

4° Elections des députés aux États généraux;

5° Cahiers du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État de Normandie.

(1) Chacune des parties sera précédée d'un *aperçu historique* destiné à établir entre les documents qu'il résume le lien qui leur manque et à en faire d'avance apprécier la valeur.

LE GOUVERNEMENT

DE NORMANDIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLES.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVELLES DE PARIS ET DE VERSAILLES (1).

RÈGNE DE LOUIS XV.

ANNÉE 1762.

1er *janvier.*—*La Gazette de France*, qui paraît aujourd'hui sous une nouvelle forme, sera désormais faite dans les bureaux du Ministre des affaires étrangères, et rédigée par M. Rémond de Saint-Albine. Les Ministres et les Intendants des Provinces

(1) Nous n'ajouterons que quelques notes indispensables à ces bulletins sommaires, dans lesquels figurent un si grand nombre de personnages

devront l'instruire de tout ce qui se passera d'intéressant ou de curieux soit en France, soit dans les pays étrangers.

8 *janvier*.— On continue à l'opéra les représentations d'*Armide*. Pillot succède à Géliote sans le remplacer. Mlles Chevalier, Arnoult et Le Mierre remplissent les rôles de femmes. M. Rebel, l'un des directeurs de l'opéra, a été décoré du cordon de Saint-Michel.

26 *janvier*.— On publie une foule de couplets satiriques sur les prélats réunis par le Roi pour étudier les constitutions des Jésuites.

27 *janvier*.— Voici un fragment d'une lettre attribuée au père Neuville au sujet de la Société des Jésuites : « La nuit du préjugé est trop profonde et la tempête trop violente : nous n'échapperons pas à ce naufrage. Je ne sais pas ce que l'État gagnera à la destruction de la Société ; je souhaite que la religion n'y perdre rien. Il est vrai que le suffrage des évêques a été hautement en notre faveur (1) ; mais il ne fermera pas le tombeau ouvert pour nous ; il ne servira que d'une épitaphe honorable. »

31 *janvier*.— On avait répandu le bruit du retour à Paris de M. de Voltaire ; cet homme illustre a écrit à M. l'abbé d'Olivet qu'il ne songeait nullement à quitter son lac, aux bords duquel il se trouve, dit-il, heureux comme un roi.

24 *février*.— Le Procureur général du Parlement de Bretagne, M. de la Chalotais, a prononcé contre les Jésuites un réquisitoire dans lequel il attaque l'éducation donnée par eux à la jeunesse. Il propose un nouveau plan d'études.

appartenant à toutes les classes de la société du XVIIIe siècle. Le présent volume aurait été augmenté du double, si nous n'avions résisté au désir de fournir sur chaque point les explications nécessaires. On n'oubliera pas d'ailleurs que la présente publication n'est pas une *histoire*, mais bien un recueil de matériaux mis entre les mains des historiens qui sauront bien compléter les notes que leur fournissent nos archives.

(1) Sur quarante évêques réunis chez M. le cardinal de Luynes, trente-quatre avaient été d'avis de conserver l'institut tel qu'il était.

4 *mars.*— On annonce un opéra comique de M. de Marmontel, tiré de son conte d'*Annette et Lubin;* la musique serait de M. de la Borde.

17 *mars.*— *Dardanus*, musique de Rameau, paroles de La Bruyère, a été représenté aujourd'hui à l'opéra.

25 *mars.* — On annonce la mort de M. l'abbé La Caille, membre de l'Académie royale des sciences; le célèbre astronome, dit-on, n'avait jamais été malade.

31 *mars.*— L'opéra d'*Annette et Lubin* a été représenté hier chez M. le maréchal de Richelieu, avec un grand succès.

13 *avril.*—Une réponse au discours de M. de la Chalotais, attribuée au père Griffet, vient de paraître.

17 *avril.*—M. le duc de la Vallière et M. le comte de Lauraguais ont acheté la plupart des livres qui composaient la bibliothèque des Jésuites.

25 *avril.*—Le livre en réponse à M. de la Chalotais a été brûlé par arrêt du Parlement. Le père Griffet déclare n'en être pas l'auteur.

15 *mai.*— Dans une estampe qui vient de paraître, on représente M. le duc de Choiseul et Mme la marquise de Pompadour qui arquebusent les Jésuites; le Roi les arrose d'eau bénite à mesure qu'ils tombent, et les membres du Parlement, la bêche à la main, sont occupés à leur creuser des fosses.

22 *mai.*—M. Jean-Jacques Rousseau publie en quatre volumes in-8° un nouvel ouvrage, ayant pour titre *Emile ou de l'Education, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève.*

6 *juin.*— La place de premier peintre du Roi, vacante depuis la mort de M. Coypel, vient d'être donnée à M. Vanloo.

18 *juin.*— On avait plusieurs fois fait courir le bruit de la mort

de M. de Crébillon, membre de l'Académie française. C'est aujourd'hui seulement que l'auteur de *Rhadamiste* est décédé dans un âge fort avancé.

2 *juillet*.— La pension de 2,000 livres qu'avait M. de Crébillon a été accordée à son fils.

7 *juillet*.—La Sorbonne s'occupe d'examiner le nouvel ouvrage de M. J.-J. Rousseau.

9 *juillet*.— Sa Majesté, faisant une visite aux bureaux de la guerre, trouva dans celui de M. Dubois une paire de lunettes. « Voyons, dit-elle, si ces lunettes valent celles dont je me sers. On mit alors sous ses yeux un papier placé là tout exprès. C'était un brillant éloge du Roi et de M. de Choiseul. Ces lunettes, dit alors le Roi, en riant, ne valent pas mieux que les miennes : Elles grossissent trop les objets. »

31 *juillet*. — Le sculpteur Bouchardon vient de mourir, avant d'avoir achevé la statue équestre du Roi, qui lui avait été commandée par la ville. Il a lui-même désigné pour son successeur M. Pigale.

8 *août*. — La Compagnie de Jésus est dissoute : ses membres sont exclus pour jamais de l'éducation de la jeunesse, à moins qu'ils ne prêtent un serment dont la formule leur sera donnée.

12 *août*. — On prétend que Monsieur le Dauphin se faisant lire au bain un article de la *Gazette de Hollande*, dans lequel il est question de la proscription du livre d'*Émile*, dit : « C'est fort bien fait, ce livre attaque la religion et trouble la société ; il ne peut servir qu'à rendre l'homme malheureux.—Il y a aussi, dit le lecteur, un autre livre du même auteur, le *Contrat social*.— Quant à celui-là, c'est différent, reprit Monseigneur ; il n'attaque que l'autorité des souverains ; c'est une chose à discuter. Il y aurait beaucoup à dire, c'est plus susceptible de controverse. »

5 *septembre*. — Voici une épitaphe composée à propos de la destruction de l'ordre des Jésuites :

Ci-gît un corps, le plus savant,
Le plus soumis, le plus fidele;
Détruit par le plus ignorant,
Le plus fougueux, le plus rebelle (1).

23 *octobre*. — L'Impératrice de Russie a écrit à MM. Diderot et d'Alembert, pour les inviter à se rendre à sa Cour.

27 *décembre*.—M. Titon du Tillet, auteur du *Parnasse français*, vient de mourir dans un âge très-avancé.

ANNÉE 1763.

1er *février*. — Il court une lettre sur la paix, attribuée à M. Thomas, secrétaire intime du ministre des affaires étrangères.

5 *février*. — M. Goldoni a fait représenter hier aux Italiens une pièce intitulée l'*Amour fraternel*.

12 *février*. — M. de Marivaux, de l'Académie française, vient de mourir.

15 *février*.—M. d'Alembert n'a pas accepté l'offre que lui faisait l'Impératrice de Russie, de venir présider à l'éducation du Prince son fils.

20 *février*. — Mme la duchesse d'Aiguillon vient de traduire en français un volume de poésies irlandaises.

16 *mars*. — On annonce la retraite de Mlle Gaussin.

(1). L'expulsion des Jésuites, déjà depuis longtemps provoquée par les Parlements et les philosophes, effrayés de leur prépondérance toujours croissante, fut hâtée par la banqueroute de 3 millions du père La Valette, préfet des missions aux Antilles. La Russie avait pris les devants en 1717; le Portugal en 1759. L'exemple de la France fut suivi par l'Espagne et Naples en 1767. En 1773, enfin, le Pape Clément XIV prononça la suppression de la compagnie de Jésus dans toute la chrétienté. On comptait alors environ vingt mille jésuites, dont quatre mille en France.

6 *avril.* — Le feu s'est déclaré dans la salle de l'Opéra, entre onze heures et midi, et malgré tous les secours, la salle et l'aile de la première cour ont été embrasées ; toutes les machines sont consumées.

31 *mai.* — Sous le titre de *Richesse de l'État*, il vient de paraître une brochure dans laquelle on propose de répartir sur tous les sujets du Roi une imposition personnelle qui remplacerait toutes celles dont les diverses marchandises sont chargées, augmenterait de beaucoup les ressources de la Couronne, permettrait au gouvernement de satisfaire à ses engagements et assurerait la liberté du commerce. L'auteur, M. Roussel, conseiller au Parlement, a résumé dans cette brochure les doctrines émises par MM. de Vauban, de Boulainvilliers, Mirabeau et autres savants et économistes

26 *juin.* — Le Parlement a rendu le 8 de ce mois un arrêt provisoire qui, sans proscrire l'*inoculation*, suivant les conclusions des gens du Roi, ordonne les précautions les plus sévères pour pratiquer ce traitement ; on demandera l'avis des facultés de médecine et de théologie avant de statuer définitivement.

11 *juillet.*— Le comte de Lauraguais a pris la défense de l'inoculation dans un mémoire où il attaque violemment l'arrêt du Parlement.

16 *juillet.*— M. le comte de Lauraguais a été arrêté hier, et conduit par ordre du Roi à la citadelle de Metz.

16 *août.*— M. Forbonnais, auteur d'un ouvrage fort savant, intitulé *Considérations sur les Finances*, vient d'être exilé dans ses terres par M. le contrôleur général, à cause d'un nouveau livre de cet écrivain, ayant pour titre le *Coup d'œil d'un Citoyen.*

25 *août.*— Le salon a été ouvert au milieu d'une affluence considérable de visiteurs. Les ouvrages qui semblent avoir attiré le plus l'attention sont: le tableau de M. Vanloo, représentant les trois Grâces enchaînées de fleurs par l'Amour ; la *Chasteté de*

Joseph, par M. Deshayes; les marines de M. Vernet. On admire la *Piété Filiale* de M. Greuze et le *Pygmalion*, statue en marbre de M. Falconnet.

30 *octobre*.— Les comédiens français répètent en ce moment le *Comte de Warwick*, tragédie de M. de la Harpe.

5 *novembre*.— M. le chevalier d'Arcq, que l'on dit être le fils naturel de M. le comte de Toulouse, vient de publier des lettres sur *l'Origine de la Noblesse française*. Il y discute les systèmes de M. le comte de Boulainvilliers, de M. l'abbé du Bos et de M. le président de Montesquieu. Son système tend à prouver que la *noblesse n'est qu'une concession de nos rois*.

24 *novembre*.— On a trouvé affiché à Grenoble un placard séditieux ainsi conçu : « O France ! O peuple esclave et servile ! En méprisant les lois on t'arrache tes biens pour t'en former des chaînes. Le souffriras-tu, peuple malheureux (1) ! »

8 *décembre*.— Voici un livre qui fait beaucoup de bruit : *L'Anti-Financier, ou relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent journellement coupables les fermiers généraux et des vexations qu'ils commettent dans les Provinces, etc.*

ANNÉE 1764.

6 *janvier*.—L'auteur de l'*Anti-Financier* a été arrêté avant-hier, il se nomme Darigrand.

24 *janvier*.— L'opéra s'est ouvert aujourd'hui par la représentation de *Castor et Pollux*. On a beaucoup critiqué la nouvelle salle.

(1) On doit remarquer ici que c'est pendant la funeste guerre de *Sept-Ans* que le langage de l'opposition contre le gouvernement commença à devenir de plus en plus violent. On donna partout des éloges outrés au roi de Prusse. Les revers de la France blessèrent d'une manière cruelle l'orgueil national qui finit par en faire peser la responsabilité tout entière sur le Roi et Mme de Pompadour, devenue toute puissante.

29 *février.*— Le sieur Palissot vient de lancer dans le public une nouvelle satire, la *Dunciade*, contre les auteurs contemporains. C'est une imitation du poëme de Pope.

10 *mars.*— Avant-hier jeudi, les Italiens ont donné la première représentation de *Rose et Colas.* La musique est de M. Monsigny et les paroles de M. Sedaine.

12 *mars.*— On doit commencer incessamment la vente de la bibliothèque du collége de Clermont; le catalogue imprimé contient 6752 articles.

3 *avril.*— Une déclaration du Roi, en date du 28 mars, enregistrée le 31 par la Grand'Chambre, porte défense de rien publier sur les matières de finances, sujet qui depuis plusieurs mois a donné lieu à tant de controverses.

15 *avril.*— Madame de Pompadour est morte ce soir. Quelques heures avant sa mort, le curé de la Madeleine, sa paroisse, à Paris, était venu la voir. Au moment où il prenait congé d'elle : « Un moment, lui dit la moribonde, un moment, Monsieur le Curé; nous nous en irons ensemble. »

21 *avril.*— On a entendu au concert spirituel un cor de chasse qui a excité l'admiration générale; il est joué par un musicien appartenant à la musique du duc de Wurtemberg.

3 *mai.*— On dit que les Italiens ont fait plus de 100,000 écus pendant la dernière année dramatique, et que les parts des acteurs ont été de 15,000 livres.

4 *juin.*— M. le comte Algarotti est mort à Pise, dans la nuit du 22 au 23 du mois dernier. Il a laissé, entre autres choses, un legs de 8,000 écus romains à M. Mauro Tassi, peintre célèbre de Bologne.

29 *juin.*— Un mémoire sur la libre exportation des grains hors du royaume vient de paraître et produit une grande sensation. On l'attribue à M. de Belle-Isle, attaché à M. le duc d'Orléans.

20 *juillet.*— On vient d'imprimer à Londres un recueil de pièces relatives au chevalier d'Éon, ce personnage énigmatique dont les aventures font tant de bruit et que l'on appelle tantôt Monsieur le Chevalier, tantôt Madame la chevalière d'Éon.

21 *juillet.* — *Les Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, ouvrage posthume de M. le marquis d'Argenson, dont l'auteur du *Contrat social* a fait un si brillant éloge, viennent de paraître. Elles forment un volume in-8° de plus de 300 pages.

4 *septembre.*— M. le marquis de Paulmy a été élu hier membre honoraire de l'Académie des sciences, à la place de feu M. le comte d'Argenson.

12 *septembre.*— Le célèbre musicien Rameau, père de l'école française, est mort aujourd'hui à l'âge de 83 ans.

11 *octobre.*— On a fait hier l'ouverture du collége de Louis-le-Grand, quitté par les Jésuites. Un grand nombre de Jansénistes s'étaient rendus à cette cérémonie, qui était pour eux un véritable jour de fête.

10 *novembre.*— On écrit de Parme, que le célèbre Tronchin, après avoir inoculé heureusement l'infant Ferdinand, a été traité par ce Prince avec les plus grands honneurs. La ville de Parme l'a admis au rang de ses citoyens, et elle se propose de conserver la mémoire de cet événement au moyen d'une inscription placée dans l'Hôtel-de-Ville.

21 *novembre.* — Les Corses ont écrit à MM. J.-J. Rousseau et Diderot pour leur demander une constitution. Le dernier a décliné cet honneur accepté par l'auteur du *Contrat social.*

23 *décembre.* — On commence à s'intéresser à la littérature allemande. Un professeur de l'école royale militaire vient de donner une traduction des fables de M. Gothold Ephraïm Lessing.

ANNÉE 1765.

13 *février.*— Nous avons vu la première représentation du *Siége de Calais*, de M. de Belloy, pièce depuis longtemps annoncée et attendue avec impatience.

22 *février.*— Le *Siége de Calais* a été joué hier à la Cour. Le Roi en a paru très-satisfait. Monsieur a consenti à ce que cette pièce lui fût dédiée et elle sera imprimée au Louvre.

14 *mars.*— Le quatrain suivant a été composé en l'honneur de M. du Belloy. Nous doutons que MM. les membres de l'Académie en soient satisfaits.

Belloy nous donne un siége; il en mérite un autre.
Graves académiciens
Faites lui partager le vôtre,
Où tant de bonnes gens sont assis pour des riens !

21 *mars.*— Le Parlement a condamné au feu le *Dictionnaire philosophique* de M. de Voltaire et les *Lettres écrites de la Montagne*, récemment publiées par M. J.-J. Rousseau.

26 *mars.*— Plusieurs pairs ont signé un mémoire établissant « que la véritable Cour des pairs n'est autre que la réunion des pairs assemblés et présidés par le Roi, et que cette Cour subsiste sans la participation du Parlement et indépendamment de cette Cour où ils ont droit d'aller siéger. » Ce mémoire doit être présenté au Roi par M. le duc de Sully.

5 *avril.*— Il paraît un livre intitulé *Observations sur l'Histoire de France, par M. l'abbé de Mably.* Le gouvernement s'oppose à la publication de cet ouvrage.

14 *avril.*— M. Diderot était sur le point de vendre sa bibliothèque, lorsque S. M. l'Impératrice des Russies lui a fait savoir qu'elle en faisait l'acquisition au prix de 15,000 livres, montant

de l'estimation qui en a été faite, avec 1,000 livres en sus, en forme de gratification. S. M. a ajouté que, ne voulant pas le priver d'un dépôt aussi précieux et aussi utile à ses travaux, elle le priait de garder cette bibliothèque jusqu'à ce qu'elle la lui fît demander.

31 *mai.*— M. l'archevêque de Toulouse a prononcé aujourd'hui à l'assemblée du clergé un discours sur l'*Accord des deux Puissances*, sujet délicat, dont il s'est tiré avec beaucoup d'habileté. Son texte était pris de Zacharie (chapitre VI). *Il s'assiéra sur son trône et il dominera; le Grand-Prêtre sera aussi assis sur le sien, et il y aura entre eux une alliance de paix.*

8 *juin.*— Un poëte italien, M. l'abbé Frugoni, vient de publier à Parme un poëme sur l'inoculation du Prince héréditaire. Il n'y a pas oublié le précepteur du jeune prince, M. l'abbé de Condillac, qui, n'ayant pas été inoculé, avait failli périr de la petite vérole.

12 *juin.*— M. le chevalier de Turgot avait été nommé l'année dernière membre de l'Académie des sciences. Le Roi vient d'approuver cette élection.

26 *juin.*— M. l'abbé de la Tour du Pin, prédicateur célèbre, vient d'être emporté par une fièvre maligne, au milieu d'une carrière qui s'ouvrait pour lui de la manière la plus brillante.

5 *juillet.*— Un chansonnier que l'on peut considérer comme le père du vaudeville français, M. Panard, est mort à Paris le 13 juin dernier, à l'âge de 74 ans.

15 *juillet.*—M. Carle Vanloo, premier peintre du Roi, vient de mourir.

20 *juillet.*— On a composé le quatrain suivant pour être mis au bas du portrait de Mlle Clairon, représentée en Médée :

Sans modèle au théâtre et sans rivale à craindre,
Clairon sait tour à tour attendrir, effrayer;
Sublime dans un art qu'elle semble créer,
On pourra l'imiter, mais qui pourra l'atteindre ?

16 *août.*— Les emplois divers que possédait Vanloo ont été distribués de la manière suivante : M. Boucher est nommé premier peintre du Roi, M. Michel Vanloo directeur de l'École de Peinture, et M. Pierre directeur des Gobelins. La veuve de M. Vanloo conserve son logement au Louvre, avec le droit d'être nourrie elle et sa famille à l'École royale, S. M. joint à cette faveur une pension de cent louis.

28 *août.*— Au salon qui vient de s'ouvrir, les amateurs se pressent autour des tableaux de MM. Vanloo, Boucher et Vernet. M. Fragonet a exposé le *Sacrifice de Callirhoé*. M. Loutherbourg se place à côté de M. Vernet. On vante beaucoup le buste de Mme de Brienne.

6 *septembre.* — M. le comte de Caylus, ce zélé protecteur des arts, est mort hier âgé de 73 ans. On sait de combien d'objets rares et curieux il a enrichi la bibliothèque du Roi et le cabinet des médailles.

17 *septembre.*—Le sieur Ruggieri, artificier et rival de Torré, a établi son spectacle aux Porcherons. Il a inauguré la statue équestre du Roi par un magnifique feu d'artifice. Il a en outre orné ses jardins d'une infinité de lampes de toutes couleurs, ce qui formait une promenade également belle et brillante.

4 *octobre.*— Le gouvernement vient d'ordonner la suppression de l'ouvrage intitulé : *Lettre à une personne de distinction sur les affaires de Bretagne* (1).

22 *octobre.*— On devait donner aujourd'hui à Fontainebleau la première représentation d'une comédie nouvelle de M. Sedaine,

(1) Nos correspondances contiennent une foule de notes sur les Parlements et notamment sur les démêlés du duc d'Aiguillon avec le Parlement de Bretagne et le procureur général la Chalotais. Nous ne pourrions les reproduire toutes sans excéder les bornes dans lesquelles nous devons nous enfermer. D'ailleurs, tous les détails relatifs à cette lutte mémorable se retrouveront dans un volume spécial consacré au Parlement qui intéresse le plus la Normandie, c'est-à-dire celui de Rouen.

en cinq actes et en prose. Elle a pour titre le *Philosophe sans le savoir*. La police a trouvé plusieurs choses à reprendre dans cette pièce, dont la représentation est ajournée.

1er *novembre.*— Le roi de Prusse fait beaucoup d'instances pour attirer à sa Cour J.-J. Rousseau, qui a fixé depuis quelque temps son séjour dans une petite île du canton de Berne, appelée l'*Ile de Saint-Pierre*.

17 *novembre.*— MM. de la Chalotais ont été conduits au château de Taureau à Morlaix ; à l'égard des autres prisonniers, il y en a deux au fort de Saint-Michel et deux à la citadelle de Nantes, dont l'un est le secrétaire de M. de la Chalotais.

M. le marquis de la Valette, capitaine de vaisseau, est mort avant-hier de la petite vérole.

Les prières de quarante heures ayant fini aujourd'hui dans les églises de Paris, pour le rétablissement de la santé de M. le Dauphin, on a commencé une neuvaine à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève.

18 *novembre.*— La Cour prend demain pour onze jours le deuil de M. le duc de Cumberland.

24 *novembre.*— On écrit de Rochefort, qu'au bâtiment l'*Étoile* qu'on y charge pour l'île Malouine, doit se joindre un navire, l'*Aigle* de Saint-Malo, qui portera également des munitions de guerre et de bouche pour faire un établissement à l'abri d'un coup de main. On présume que ces expéditions se font au nom du Roi par M. de Bougainville, qui a formé une espèce de compagnie pour cet objet.

Réflexions sur les efforts du clergé pour empêcher l'exécution de la loi du silence au sujet de la Bulle Unigenitus. Cet écrit de trente-huit pages in-douze est suivi d'un mémoire *sur la nécessité indispensable de garder la loi du silence.* Il tend à remettre sous les yeux du lecteur tout ce qui s'est passé au sujet de cette fameuse Bulle, et l'auteur en tire cette conclusion, qu'une déclaration nouvelle qui porterait atteinte à la loi du silence ne servirait qu'à

renouveler les disputes et les troubles; que l'on doit espérer que le Roi fera exécuter avec plus de fermeté que jamais la déclaration de 1754, surtout lorsque les évêques du royaume *arborent aussi audacieusement l'étendard de la désobéissance, de l'indépendance et de la rébellion*. On voit par ce petit précis quel est le but de l'auteur, et qu'il s'est permis des réflexions un peu vives sur les prélats qui ont cru devoir se montrer les protecteurs de la constitution des Jésuites.

On doit se rappeler le discours attribué à M. de Castillon, avocat général du Parlement de Provence, à la rentrée de cette Cour le mois dernier. Non-seulement il le désavoue, mais même on recherche qui a pu le lui imputer. Tout lecteur raisonnable a dû le suspecter en le lisant; on croit que ce magistrat, pour ne laisser aucun doute sur cet objet, rendra public celui qu'il a réellement prononcé.

Mme la comtesse de Toulouse vient de céder à M. son fils le duc de Penthièvre, sa maison de campagne qu'elle avait à Lucienne, et dont la propriété est au Roi; Sa Majesté en a accordé la survivance à M. le duc de Penthièvre; par cet arrangement ce prince vendra à ce qu'on croit sa maison de Puteaux.

2 *décembre*.— Le *Philosophe sans le savoir* a été représenté aujourd'hui par les comédiens ordinaires du Roi. C'est un drame bourgeois dans le goût du *Père de Famille* et du *Fils Naturel* de M. Diderot.

6 *décembre*.— M. Darigrand, auteur de l'*Anti-Financier*, ouvrage qui lui a valu quelques mois de séjour à la Bastille, continue à exercer son talent contre MM. les fermiers généraux, dont il connaît d'autant mieux l'administration, qu'il a été dans les emplois subalternes de la finance (1).

(1) Les fermiers genéraux chargés de la perception des impôts indirects étaient au nombre de soixante. Ils faisaient payer au trésor des intérêts usuraires, leurs gains étaient immenses. Ils tirèrent 40 millions du *don de joyeux avénement* levé sous Louis XV, qui leur avait été affermé pour 23 millions. Ils étaient cependant obligés d'abandonner aux courtisans une partie de leurs

17 *décembre.*— Les spectacles ont été interrompus aujourd'hui par la triste nouvelle de l'agonie de monseigneur le Dauphin.

18 *décembre.*— Le fameux J.-J. Rousseau de Genève est à Paris depuis quelques jours. Il est habillé en arménien et se dispose à passer en Angleterre avec M. Hume. Le Parlement ferme les yeux sur son séjour ici.

22 *décembre.*— Voici comment le Roi a annoncé à Madame la Dauphine la mort de son époux (1). Il a fait venir M. le duc de Berry et après lui avoir fait un discours relatif à la circonstance, il la conduit chez Madame la Dauphine, et il a dit en entrant à l'huissier de la chambre : « Annoncez le Roi et Monsieur le Dauphin. » Cette princesse a compris ce que cela voulait dire, et elle s'est jetée en pleurant aux genoux de S. M.

8 *décembre.*— On vient de publier les lettres patentes du Roi en forme de déclaration, concernant le premier tirage du remboursement des dettes de l'État, ordonné par l'édit de décembre 1764; le Parlement, en les enregistrant, y a apporté quelques modifications. Ce tirage aura lieu en 1766 et sera composé de trois classes; chacune des classes renfermera une certaine portion de contrats et d'effets payables au porteur, pour lesquels on assigne des sommes déterminées relativement à leur nature et aux objets qui les produiront. On a suivi dans cette distribution la juste proportion qui peut la rendre équitable pour tous les objets qu'elle renferme.

L'Académie royale de musique se dispose à donner sur son théâtre l'opéra de *Thésée* de Lully, que Mondonville a mis en musique pour la Cour; celui que l'on va représenter est l'ancien opéra tel que Lully l'a fait; on y ajoute seulement des divertissements dont on attend un grand effet. On assure que pour le spectacle les directeurs n'ont rien épargné.

bénéfices, en leur assurant des *croupes* ou parts proportionnelles à leur gain. Le roi Lous XV est mentionné dans le pamphlet intitulé *Mémoires de Terray* comme inscrit au nombre des *croupiers*.

(1) Le Dauphin Louis de France mort le 20 décembre 1765 était âgé de 36 ans.

M. Pelletier de Morfontaine, intendant de la Rochelle, est nommé à l'intendance de Soissons.

On dit que M. Tronchin vient à la sollicitation de M. Petit pour lui succéder dans la place de premier médecin de M. le duc d'Orléans.

Mme la comtesse de Marsan a obtenu la survivance de gouvernante des enfants de France en faveur de Mme la princesse de Gueménée, fille de M. le maréchal de Soubise.

On assure que M. de Bacquancourt passe à l'intendance de la Rochelle.

M. de Fargis, qu'on avait cru s'être dispensé de la commission, est parti hier pour Rennes.

On commence à sentir la vérité des scènes de la pièce de Sedaine et elle prend très-bien dans le public; on regrette avec raison les détails qu'il a été forcé de retrancher pour satisfaire à la loi. L'auteur est maître maçon. C'est à ses loisirs que nous devons les jolis opéras comiques qu'il a faits pour le théâtre Italien.

9 *décembre.*— On mande de Rennes, que M. de Calonne. procureur général, a porté plainte contre les cinq prisonniers. M. Lenoir a été nommé rapporteur. M. de Calonne a mandé le bâtonnier des avocats et a fait sommer les procureurs d'occuper.

Le Roi a renvoyé à huitaine la réponse aux représentations du Parlement de Paris.

23 *décembre.* — MM. de la Chalotais père et fils sont sortis dans la nuit du château de la Bastille; ils ont été conduits à Saintes où ils sont exilés.

Le Parlement de retour de Versailles s'est assemblé à 6 heures du soir au Palais; on y a nommé des commissaires pour examiner

la réponse du Roi, et on a remis au lundi 29 à cause des fêtes, à en rendre compte aux chambres assemblées.

M. le marquis de Rochebaron, commandant à Lyon, est mort dans un âge fort avancé.

24 *décembre.*— Les nouvelles de Genève sont que le parti prépondérant persiste dans son opposition à la médiation de la France et de quelques cantons helvétiques. Dans la dernière assemblée il y a eu 1075 voix contre 515.

25 *décembre.*—Après l'éclat de l'aventure de Mme de Boisgiron, convaincue d'avoir abusé de la confiance de Madame la Dauphine et de l'avoir volée, il semblait que le juste châtiment qu'elle a éprouvé serait un frein pour quiconque aurait l'honneur d'approcher de près nos princesses. Mais ce funeste abus vient de se renouveler. La nommée Gruelle, femme de chambre de Mme Victoire, a été arrêtée par ordre du Roi comme convaincue d'avoir volé Mme Victoire. Elle est fille du concierge de Choisy qui a la meilleure réputation et la mieux justifiée. Dans le désespoir de cet événement, celui-ci est venu se jeter aux pieds du Roi et demander à se retirer. Sa Majesté, touchée de son état, a bien voulu lui ordonner de rester et lui dire que les fautes étaient personnelles.

La séance des prisonniers que MM. du Parlement tiennent quatre fois l'année, la surveille des fêtes solennelles, s'est tenue avant-hier.

Les commissaires nommés le 22, à l'occasion des ordres du Roi ne s'assembleront que lundi 29.

Le nommé Després Bouquerelle, frère d'un négociant de Rennes, impliqué dans l'affaire de Bretagne, convaincu d'avoir écrit des lettres anonymes à M. le comte de Saint-Florentin, où, sans respect pour le ministre, il s'est livré à une déclamation indécente et criminelle, a été conduit à Bicêtre, châtiment bien doux pour sa témérité; il avait été précédemment arrêté et décrété de prise de corps.

26 *décembre.*— Le Parlement, séant à Rouen, a adressé au Roi une lettre en date du 26 de ce mois, concernant MM. de Bretagne; elle tend à supplier Sa Majesté de renvoyer leur procès par devers la Cour qui devrait en connaître aux termes de l'ordonnance du mois d'août 1737; le parti que le Roi a pris doit mettre fin à son instance.

27 *décembre.*— Les directeurs de l'Académie royale de musique, MM. Rebel et Francœur, abdiquent l'administration de l'opéra et quittent à Pâques prochain; plusieurs gens à talent sont sur les rangs pour leur succéder; la ville, qui a la superintendance de ce spectacle, exige avec le mérite personnel une caution consi dérable. Cette affaire très-bonne en elle-même a besoin d'être régie par des personnes intelligentes et qui veillent à un détail immense, sans quoi la dépense absorberait et au delà la recette. Rebel et Francœur avaient avec la ville un bail de trente ans qui se résilie ; par cet arrangement nouveau, ils auront une pension sur la chose même. Le public voit avec regret la retraite de ces deux directeurs; ils seront difficilement remplacés, et on ne peut leur refuser la justice de reconnaître que ce spectacle n'a jamais été mieux régi que sous leur administration.

ANNÉE 1766.

18 *janvier.*— Mme Duplaa, femme de M. le président Duplaa du Parlement de Pau, prisonnier au château de Villefranche en Roussillon, vient d'être exilée de Pau.

Mgr l'évêque de Lavaur est nommé pour faire l'oraison funèbre de Monsieur le Dauphin aux États de Languedoc.

On mande de Brest qu'on y arme les vaisseaux le *Défenseur* et le *Saint-Michel* avec les frégates la *Licorne* et la *Terpsicore*. On les croit destinés à transporter les nouveaux gouverneurs des îles de l'Amérique à Saint-Domingue ; on dit que le premier est M. le chevalier de Rohan, chef d'escadre.

La belle-sœur de M. Caperonnier, l'un des gardes de la bibliothèque du Roi, fille très-jolie et très-aimable, a été trouvée morte dans sa chambre, suffoquée par la vapeur du charbon qu'elle y avait fait porter.

Les chambres ont été assemblées ce matin; il a été arrêté que les gens du Roi iront savoir le jour qu'il plaira au Roi donner sa réponse aux remontrances et représentations faites par la Cour sur l'affaire du Parlement de Bretagne.

Il a été arrêté qu'il serait nommé des commissaires pour aviser à ce qu'il convient de faire au sujet du Parlement de Pau.

Tous les maîtres des requêtes ont reçu un billet pour se rendre demain samedi au palais, où ils doivent s'assembler pour ouvrir un paquet qui leur vient de Rennes.

31 *janvier*.— Par une lettre de Saint-Malo, on mande que la commission du Conseil y est arrivée; le corps de ville s'est assemblé et a délibéré qu'à cause de la conjoncture, il n'y aurait pendant le carnaval ni bal, ni autres réjouissances, ni même de grands repas dans les sociétés particulières.

Une autre lettre de Rennes, porte qu'un bataillon du régiment de Cambrésis est envoyé à Saint-Servan, et que quatre cavaliers de maréchaussée avec un exempt se sont rendus à Saint-Malo pour exécuter les ordres de la commission ; les troupes seront aux ordres de M. de Fontette.

M. le comte de Courten est mort hier au soir d'une hydropisie de poitrine.

La place de dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de Mme la vicomtesse de Beaune, est donnée à Mme la vidame d'Amiens.

Des 50 millions faisant le fonds de la nouvelle création de rentes viagères, il y en a 40 destinés à rembourser les prescriptions des fermiers généraux données par anticipation. Le but de cette opération est de faciliter l'établissement du taux de l'argent à

4 °/o. Le Clergé, le Languedoc et la Provence font leur emprunt en réduisant les rentes anciennes sur ce pied, et en offrant pour ces derniers le remboursement.

Le Parlement ordonna hier qu'il serait fait une députation au sujet de la commission de Saint-Malo; on arrêta les objets et on chargea les gens du Roi de savoir de Sa Majesté le jour qu'il lui plairait recevoir les représentations de la Cour.

M. le marquis d'Herbouville, capitaine de cavalerie, fils de feu M. le marquis d'Herbouville, capitaine aux gardes et gouverneur de Schelestadt, épouse Mlle Freteau, fille de M. Freteau, maître des comptes.

Mgr de Villeneuve, évêque de Montpellier, doyen des évêques de France, est mort à Montpellier.

1er *février*.— Le régiment de Cambrésis réclame une somme de près de 800,000 livres qu'il prétend lui être due par la Compagnie des Indes, pour billets de caisse remis à l'Ile-de-France, à la caisse de la compagnie, lors de son départ de cette colonie où il est resté trois ans.

L'administration actuelle ayant voulu faire perdre un tiers au régiment, et lui payer les deux tiers restant en contrats à 4 °/o, cette discussion a été portée à la Grand'Chambre, et le régiment de Cambrésis vient de publier un mémoire contre les syndics et directeurs, pour prouver que la Compagnie ne peut se dispenser de payer en entier ce qui lui est dû. A cette occasion il examine la nature des billets de caisse qui ont cours aux îles de France et de Bourbon. Il s'élève avec chaleur contre la proposition faite dans l'instance de ne payer ces billets qu'aux îles et en marchandises. Une telle proposition est contraire à la nature des billets de caisse, à l'usage non interrompu qui en a été fait depuis leur création, et est aussi absurde en elle-même que souverainement injuste. Cette affaire est d'autant plus grave pour la Compagnie que l'arrêt prononcé fera la loi pour tous les créanciers de la Compagnie qui sont dans le cas du régiment de Cambrésis et il y en a beaucoup.

En attendant que le jeune de Chancenay soit en état de remplir les places qui lui sont destinées, M. Lebel, l'un des valets de chambre du Roi, exercera celle de gouverneur des Tuileries et celle de valet de chambre sera remplie par les trois autres qui serviront chacun quatre mois.

Les gens du Roi ont rendu compte hier matin aux chambres assemblées que S. M. recevrait demain à une heure à Versailles, par M. le premier président et deux présidents de la Cour, les représentations du Parlement sur les affaires de la Bretagne et sur la commission de Saint-Malo.

Mme la comtesse de Broglie est accouchée avant-hier d'un garçon.

19 *février*.— On avait annoncé depuis quelques mois une tragédie à la Comédie française, qui a pour titre *Barneveldt*, de M. Lemière, auteur déjà connu dans le genre dramatique; la pièce apprise par les comédiens, à la veille d'être jouée a été arrêtée par ordre supérieur. On a cru à ce qu'on assure y trouver des allusions à la commission qui était en Bretagne, et la prudence du gouvernement a voulu prévenir toute application dans un moment comme celui-ci. Il est constant que l'historique de cet infortuné avocat général des États généraux, condamné à mort par une commission particulière ordonnée par le prince d'Orange, a pu occasionner des situations qui auraient prêté à la malignité publique et qu'on a voulu éloigner (1).

Ce matin, aux chambres assemblées, un de Messieurs a dénoncé la continuation de la procédure faite par la commission de Saint-Malo jusques et compris le 15, quoique Sa Majesté eût annoncé le 13 au Parlement que ladite commission avait été révoquée.

A été arrêté de nommer des commissaires pour aviser à ce

(1) Barneveldt, un des principaux membres des États de Hollande, opposé à la faction d'Orange, fut condamné en 1619 à avoir la tête tranchée, sous l'accusation d'avoir voulu livrer son pays aux Espagnols. Il était âgé de soixante-douze ans.

qu'il convient de faire à ce sujet. Les commissaires se sont assemblés cette après-midi.

23 *février.*— La nouvelle de la révocation de l'acte du timbre qui avait été mandée d'Angleterre par les lettres du 7 était prématurée et les débats au Parlement continuent suivant les lettres du 14.

M. le comte de Jensen, riche anglais, naturalisé en France, est mort des suites d'une apoplexie; il jouissait d'un revenu considérable, dont une grande partie en rentes viagères sur le Roi, la Compagnie des Indes, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé. Il avait acheté à vie la terre d'Ennery, près Pontoise, qui retourne à M. d'Ennery, commandant à la Martinique. M. de Jensen laisse deux frères qui sont ses héritiers.

M. le comte de Lauraguais a fait un pari avec milord Forbes pour une course de cheval ; ils doivent parcourir ensemble un espace de huit milles et demi, faisant un peu plus de deux lieues communes de France, et celui qui arrivera le premier au but gagnera mille louis; cette course doit s'exécuter mardi 25 à dix heures du matin, jour du mariage du frère de M. de Lauraguais avec Mlle de Lowendal.

Mlle de la Chalotais s'est retirée, avec la permission du Roi, au couvent de Bellechasse.

24 *février.*— Aux motifs dont on a parlé touchant l'interdit prononcé contre *Barneveldt*, se joignent encore les égards qu'on a voulu avoir pour le Stathouder descendant du prince d'Orange, dont il est question dans la pièce; il paraît que l'ambassadeur de Hollande a demandé ce sacrifice.

Cadet, entrepreneur des vivres du Canada, condamné à la restitution de 6 millions, banni de la vicomté de Paris, étant toutefois resté, par commutation de peine, pour procéder à la liquidation de ses comptes, qu'il rendait indépendamment de l'acquit de sa condamnation , a été mis à la Bastille il y a

quelques jours. On parle diversement des motifs de sa nouvelle détention.

La Commission de Bretagne a reçu le lundi 17 à Saint-Malo les lettres patentes qui l'ont dissoute; les commissaires se sont assemblés pour enregistrer ces lettres et sont partis aussitôt après pour Paris.

Ladite commission, avant de se séparer, a décrété de prise de corps M. de Kersalen, conseiller au Parlement de Bretagne; il a été arrêté le 14 et conduit à Saint-Malo.

25 *février*.— Les gens du Roi ont rendu compte ce matin aux chambres assemblées qu'en conséquence de la commission qui leur a été donnée vendredi dernier par la Cour, ils s'étaient transportés dimanche à Versailles, et avaient fait au Roi les représentations dont ils étaient chargés, et que Sa Majesté leur avait répondu: « Dites à mon Parlement que je lui ferai dans peu connaître mes intentions. »

26 *février*.— M. le comte de Lauraguais a perdu sa gageure.

Le roi de Pologne est mort le 3 de ce mois des suites de son accident.

Sur le compte rendu ce matin aux chambres assemblées par les commissaires de la Cour, de leurs réflexions au sujet de la dernière réponse du Roi aux représentations dont étaient chargés les gens du Roi sur l'affaire de Bretagne, la Cour a arrêté qu'il serait de nouveau avisé par les commissaires à ce qu'il convient de faire dans les circonstances.

27 *février*.— Il a été fait lecture ce matin aux chambres assemblées des lettres patentes du mois de juillet 1765 et des procédures faites en Bretagne; en conséquence, il a été arrêté que le tout serait examiné par des commissaires.

M. le prince de Montauban, père de Mme la comtesse de Brionne, est mort hier subitement.

28 *février.*— Le Roi a mandé M. le premier président et deux présidents de la Cour, pour aujourd'hui onze heures, avec ordre de lui apporter l'expédition de l'arrêté du 11 février.

Il a été arrêté que M. le premier président serait chargé de supplier le Roi de donner réponse aux remontrances et aux représentations.

L'assemblée des chambres a été indiquée pour demain sept heures du matin.

1er *mars.*— M. le premier président a rendu compte ce matin aux chambres assemblées que Messieurs les présidents et lui avaient eu l'honneur d'être admis à parler au Roi à quatre heures et demie, et que Sa Majesté lui avait dit : Je vous ferai savoir mes intentions.

L'assemblée a été continuée à lundi.

On a célébré aujourd'hui à Notre-Dame le service pour le repos de l'âme de Monsieur le Dauphin, auquel ont assisté Monseigneur le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et toutes les Cours souveraines. Mgr l'archevêque de Paris a officié et Mgr l'archevêque de Toulouse a prononcé l'oraison funèbre.

Les spectacles ont été interrompus aujourd'hui.

M. de Cossé, évêque de Lavaur, qui a prononcé l'oraison funèbre de Monsieur le Dauphin aux États de Languedoc, a été nommé par le Roi pour faire celle du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine.

Le catafalque élevé à Notre-Dame pour la cérémonie du service de Monsieur le Dauphin a été trouvé de la plus grande magnificence, les ornements étaient tous en or. On aurait cependant désiré une décoration plus analogue au sujet, qui demandait du noble et du sérieux. L'oraison funèbre prononcée par Mgr l'archevêque de Toulouse (M. de Brienne) était sage et bien écrite; on aurait voulu une éloquence plus touchante; son texte était tiré d'un passage d'Isaïe : *Deus abstulit magnificos meos*, sa division que ce

texte n'annonçait pas consistait en deux points: Monsieur le Dauphin s'est préservé des écueils de son rang; il s'est garanti des vices et des erreurs de son siècle.

Monseigneur le Dauphin arriva à Notre-Dame sur les dix heures et demie, descendit à l'archevêché où on lui fit un déjeuner.

3 *mars.*— Le Roi a envoyé hier à minuit ses gardes du corps s'emparer du Palais comme il est d'usage lorsque Sa Majesté doit y venir.

Les conseillers n'ont point été avertis, ils n'ont su la venue du Roi qu'en arrivant dans leurs chambres par la présence des gardes du corps. Sa Majesté s'y est rendue à dix heures et a fait lire sa réponse aux remontrances de son Parlement.

Elle a ensuite fait biffer et rayer sur la minute l'arrêté du 11 février.

Le Roi parti, il a été arrêté qu'on ferait examiner ladite réponse par les commissaires qui s'assembleront cette après-midi.

M. le vice-chancelier n'a point assisté à cette séance.

30 *mars.* — M. de Bonneval, trésorier général de la maison de la Reine, est mort d'hydropisie.

Dans le procès qui a été jugé entre Monseigneur l'évêque d'Autun et Monseigneur l'archevêque de Lyon, il s'agissait d'un arrêt de cassation de la Table de Marbre de Dijon, rendu en faveur de Monseigneur l'évêque d'Autun; l'arrêt a été cassé et le Conseil a retenu le fond pour le juger.

Il est arrivé, avant-hier, un huissier de la Chaîne, qui est venu trouver le greffier du Parlement pour lui montrer un arrêt du Conseil qui lui ordonnait de remettre toutes les procédures criminelles faites au Parlement de Paris au sujet de l'affaire de Bretagne. Le greffier ayant répondu d'abord que le Parlement ne reconnaissait point les arrêts du Conseil non revêtus de lettres-patentes, l'huissier lui a signifié une lettre de cachet qui enjoignait de remettre les pièces, sous peine de désobéissance; le greffier a dit qu'il ne les avait point et qu'elles étaient entre les

mains de M. Galard de Monsaloer, rapporteur du procès, dont les pièces faisaient partie. On ignore quelle démarche l'huissier a faite ; en conséquence de ce dire, le greffier est parti pour la campagne.

Les procédures dont il est ici question, sont relatives à Mme la marquise de La Roche, qui avait été enfermée à la Bastille pour être jugée par une commission, à l'Arsenal, et dont le procès fut renvoyé, sur la demande du Parlement, à la Grand'Chambre, conjointement avec la Tournelle.

M. le marquis d'Averne, gouverneur de Navarin, est mort ces jours derniers, dans ses terres. Il était grand-père de Mme la princesse de Tingry, qui en hérite de 25,000 livres de rente. Son gouvernement est donné à M. le marquis de Monteynard.

Mme la marquise de Lignères-Fiène est morte, avant-hier, de la fièvre maligne. Elle était héritière de M. Daillon, ambassadeur à la Porte. C'est Mme la marquise de Montaret, femme du gouverneur de Honfleur, qui en hérite; elle laisse un million, sur quoi il y a 800,000 livres de dettes.

Le sieur Bourgeois de Château-Blanc, qui paraît avoir réuni les suffrages pour la manière d'éclairer les rues de Paris mieux qu'elles ne le sont aujourd'hui, sans augmenter la dépense journalière, vient de présenter à l'Académie des sciences et au public un mémoire sur les matières combustibles qui peuvent y concourir. En traitant ce sujet, il expose de nouvelles vues sur les moyens de perfectionner les huiles en démontrant les avantages pour l'utilité publique et particulière.

M. Thomas, connu par ses talents littéraires, couronné plusieurs fois par l'Académie française, vient de jeter des fleurs sur le tombeau de Monsieur le Dauphin, par l'éloge de ce prince, si justement regretté. Dans l'esquisse du portrait de Monsieur le Dauphin, on retrouve les traits qui ont caractérisé sa vie privée et qui annonçaient ce qu'il devait être un jour.

La nouvelle administration de la Compagnie des Indes a cru

devoir faire des distinctions dans les divers payements qu'elle a à faire à plusieurs de ses créanciers. Elle ne s'est pas seulement bornée à fixer des termes pour s'acquitter, mais elle encore a voulu faire des retranchements sur des capitaux, ce qui occasionne aujourd'hui des réclamations de la part de quelques-uns qui se sont pourvus juridiquement à la Grand'Chambre, où sont portées, par attribution, toutes les demandes formées contre la Compagnie (1).

26 *avril*. — Le 8, les avocats de Rennes reprirent leurs fonctions ; depuis ils ont plaidé et plaident chaque jour.

Le jugement des récusations pour le procès des prisonniers de Saint-Malo qui devait avoir lieu le 10, fut différé.

Le 14, Mme de Caradeuc fut décrétée d'assignation pour être ouïe sur le manuscrit supprimé, intitulé *Remontrances du Parlement de Paris*, dont le sieur Loisel a dit avoir fait deux copies chez cette dame, et les lui avoir laissées avec l'original qu'elle lui avait donné.

Le 15, un courrier apporta à M. le premier Président l'ordre de faire connaître au Roi les raisons sur lesquelles le jugement de récusation avait été différé.

Le 21, M. le premier Président reçut ordre de faire procéder incessamment audit jugement de récusation.

Mme de Caradeuc présenta sa requête pour être entendue.

Le 22, on procéda au jugement des récusations.

Dix magistrats qui n'avaient aucune excuse à proposer jugèrent celles des autres.

(1) La Compagnie des Indes, fondée par Colbert, après avoir survécu à la catastrophe du système de Law, était bien tombée depuis que le Gouvernement avait laissé échapper la puissance que devait lui donner dans l'Inde le génie de Dupleix. Elle rétrocéda, en 1764, les Iles de France et de Bourbon, ainsi que les comptoirs d'Afrique. Le Génevois Necker, l'un de ses administrateurs, essaya de relever son commerce, mais le Gouvernement rétablit, en 1768, le régime du commissariat. L'abbé Morellet, représentant de la secte des économistes, publia contre ses privilèges un Mémoire écrit sous l'inspiration du contrôleur général d'Invau. Le commerce de l'Inde fut déclaré libre le 13 avril 1769, et la Compagnie fut ruinée, au moment même où la Compagnie anglaise étendait son empire dans les Indes.

Les excuses de quatre furent rejetées, restent donc quatorze juges pour cette affaire.

Le jugement de celles de quatre autres fut renvoyé au premier jour.

Les excuses de tous les autres furent déclarées valables.

Mme de Caradeuc doit être entendue aujourd'hui.

28 *avril.*— M. le duc de La Vallière a vendu sa capitainerie de Montrouge à M. le prince de Condé et à M. le prince de Conti, qui la partageront par moitié; ces deux Princes ont donné à M. de La Vallière chacun 40 mille écus.

Le même duc achète du chevalier de Jensen la jouissance de la maison, rue du Bac, que M. de Jensen occupait et qui avait été achetée par ce dernier en viager sur sa tête et sur celle de son frère. Cette maison appartient aux Carmes de Luxembourg, qui ont exigé 50,000 livres de M. de La Vallière, pour lui en céder la jouissance à vie; le chevalier de Jensen a pris ce marché pour régler, en exigeant de M. de La Vallière la même somme pour lui céder la jouissance qui lui appartient.

Les dernières lettres d'Espagne portent que le calme et la tranquillité continuaient à Madrid, mais qu'il y a eu à Sarragosse une sédition de la populace, qui avait saccagé et brûlé la maison de l'intendant et des personnes chargées de la fourniture des vivres; que les principaux habitants et bourgeois, pour arrêter les séditieux, s'étaient armés contre la populace et qu'il y avait eu quelques personnes tuées de part et d'autre, mais que les séditieux avaient été battus et dispersés, qu'on avait arrêté les chefs et pendu quelques-uns, mais qu'actuellement tout était fini et rentré dans la tranquillité ordinaire.

M. le président Ogier, ci-devant ambassadeur en Danemarck, vient d'avoir du Roi un bon de Conseiller d'État pour la première place vacante.

19 *décembre.* — C'était hier la délibération de la Cour des aides pour l'enregistrement des lettres-patentes et des lettres de

jussion de la Commission. Le Procureur général mande qu'on finira par enregistrer un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Voici à peu près la réponse du Roi aux remontrances de Paris: « Je connais les priviléges de mon Parlement, je serai toujours occupé à les conserver et à maintenir les règles. L'affaire dont il est question tenant absolument à l'administration, demandait un autre tribunal, et je l'ai évoquée à mon Conseil. Mon Parlement doit être fort rassuré par le nombre, la probité et la qualité des gens qui le composent. »

Le Parlement s'est assemblé lundi et a arrêté la convocation des Pairs pour le lendemain, la procédure se continue toujours. On dit sourdement qu'il y a beaucoup de grands et autres compliqués dans cette affaire.

20 *décembre.* — Le Roi envoya mardi un courrier au Parlement pour lui rapporter les arrêtés du lundi. Il fut tenu l'après-dîner un comité extraordinaire, et à onze heures du soir tout le Parlement en entier a été mandé pour mercredi avec les Princes et Pairs invités à s'y rendre.

Le régiment des recrues de Caen est supprimé pour le 1er janvier (1).

ANNÉE 1767.

9 *janvier.* — C'est faussement qu'on a annoncé la mort de M. le maréchal de Conflans; il a été fort mal de la fièvre maligne, mais il est beaucoup mieux.

M. le comte Le Camus, capitaine aux Gardes françaises, bri-

(1) A la fin de ce bulletin, envoyé de Caen au duc d'Harcourt, se trouvent ces mots : « M. de Fontette assure Monsieur le Duc de son respect ; » ce qui distingue la correspondance journalière émanant le plus souvent de fonctionnaires haut placés, de ces innombrables *nouvelles à la main*, publiées au XVIIIe siècle et méritant, en général, peu de confiance.

gadier des armées du Roi, vient de mourir de la poitrine ; quelques jours avant sa mort il avait donné la démission de sa compagnie.

On a publié ce matin l'arrêt du Conseil d'État, en date du 1er de ce mois, portant établissement d'une caisse d'escompte (et non de banque royale comme on l'avait dit). Elle doit durer dix ans, jusqu'au dernier décembre 1776: les avantages de cette caisse d'escompte sont détaillés dans 34 articles que contient cet arrêt du Conseil. On y voit la forme de son établissement ; elle sera de 60 millions, divisés en 60 mille billets formant des actions que le public pourra acquérir et pour lesquelles il aura 4 p. °/o d'intérêt ; et sur les profits des fonds d'avance, il sera par chacun an fait un fonds de loterie de quinze cent mille livres, divisés en lots, auxquels participeront, par la voie du sort, tous les actionnaires; le gros lot sera de 200 mille livres et le moindre de 15 livres, et chaque billet gagnera un lot; de sorte que chaque action retirera 40 livres d'intérêt et 15 livres en sus au moins, indépendamment des profits à répartir sur la masse totale des gains qui résulteront des opérations de l'escompte à la fin de 1776. Le Roi prend pour son compte 20 mille actions et en fera les fonds dans le courant de l'année. Il y aura quinze directeurs à 20 mille livres d'appointements, ils seront obligés de déposer trois cents actions, et nul ne pourra l'être sans y avoir mis un certain nombre d'actions. M. Devin, secrétaire du Roi, beau-père de M. le Contrôleur général, est un des quinze directeurs.

24 *février*. — M. le premier Président a rendu compte au Parlement, les Chambres assemblées, qu'il avait eu l'honneur de présenter au Roi les représentations de la Cour sur la cassation de l'arrêt de règlement du 17 mai 1762, sur l'arrêt du Conseil, du 14 de ce mois, que le Roi avait dit qu'il ferait examiner lesdites remontrances dans son Conseil, et ferait savoir ses intentions à son Parlement.

25 *février*.—M. de Chanvallon, ci-devant intendant de Cayenne, dont on peut se rappeler l'histoire, arrêté dans cette colonie, par

ordre de M. Turgot, ex-gouverneur de ce pays, amené en France où sa détention finit à son arrivée au port, a été conduit il y a quelques jours au château de la Bastille, avec son secrétaire; la diversité des opinions sur son compte comme sur celui de M. Turgot va sans doute se fixer par le parti que la Cour prendra à son sujet; il y a toute apparence que l'on va instruire son procès et qu'on est en état de le juger.

26 *février*. — M. de Marmontel, de l'Académie française, dont le nom et les talents sont connus, vient de donner au public un ouvrage moral et politique qui a pour titre *Bélisaire*, héros indignement traité sous Justinien. Sans entrer dans le détail d'un roman qui a généralement plu dans le monde, la Sorbonne moins indulgente a cru devoir s'élever contre un chapitre qui traite de la tolérance. Sur ses vives représentations, le livre vient d'être arrêté, le privilége dont il était revêtu sera cassé. Monseigneur l'Archevêque se dispose à tonner contre les maximes de l'auteur, par un mandement, et la Faculté de Théologie va le proscrire par une censure publique. Moins d'éclat eût produit peut-être un meilleur effet; on donne de la célébrité à un ouvrage que l'on multipliera d'autant plus qu'il sera plus recherché, effet ordinaire de ces proscriptions.

3 *mars*. — Au moyen de soumissions faites par M. de Marmontel, tant à Monseigneur l'Archevêque de Paris qu'à la Faculté de Théologie, de la profession de foi qu'il a donnée et du commentaire qu'il a fait de son chapitre XV, on se flatte qu'il n'y aura ni mandement ni censure contre son ouvrage, mais l'approbateur est déchu de son titre, pour n'avoir pas porté toute l'attention que méritait cet écrit à l'examen.

On mande de Rochefort que, malgré le peu de succès des deux expériences faites sur les forçats, de la pâte alimentaire, on se dispose encore à en faire une troisième en ajoutant quelque chose à la dose.

Mlle Gaussin n'est point morte comme on l'avait dit, mais elle est toujours dangereusement malade.

Les trois ordres des États de Bretagne se sont enfin réunis pour terminer à la satisfaction du Roi tout ce qui concerne son service et lui demander conjointement le rétablissement du Parlement. M. le duc d'Aiguillon s'est chargé de faire valoir leur demande, pourvu qu'il ne fût pas question du rappel des magistrats exilés ; en conséquence de ces arrangements, il est arrivé un ordre du Roi pour que tous les membres du Parlement s'assemblent à Rennes, le 5 du courant, pour y recevoir les dernières volontés de Sa Majesté, sur l'objet de la demande des États.

M. de Rastignac, officier de gendarmerie, épouse Mlle d'Hautefort.

Dans l'assemblée de la Faculté de Théologie tenue hier, le syndic a rendu compte du roman de *Bélisaire* de M. de Marmontel. Après avoir parlé avec éloge des talents, de la beauté du style et de la réputation de l'auteur, il relève les écarts qu'il s'est permis contre la foi catholique dans le XVe chapitre de cet ouvrage. Le syndic a fait ensuite lecture de la lettre que M. de Marmontel a écrite à Monseigneur l'Évêque pour lui déclarer qu'il signera la profession de foi qu'il lui fera proposer et qu'il donnera toutes les explications qu'on voudra exiger.

La Faculté qui a éprouvé, par le passé, que les explications données en pareil cas par M. de Montesquieu, au sujet de son livre de l'*Esprit des Lois*, et par M. de Buffon sur celui de l'*Histoire naturelle*, avaient été insuffisantes pour réparer le scandale occasionné par ces livres, insiste sur la censure du roman de *Bélisaire*. En conséquence, elle a nommé des commissaires pour faire agréer à Monseigneur l'Archevêque le désir de la Faculté, et lui faire connaître la nécessité de la censure pour prendre, d'après la réponse de Monseigneur l'Archevêque, une détermination finale sur cet objet.

5 *mars*. — M. le comte de Saint-Florentin a envoyé son écuyer à Mlle de la Colinière, pour lui faire compliment de condoléance sur la mort de sa mère et l'assurer que s'il avait été informé de sa maladie, il aurait envoyé tous les jours savoir de ses nouvelles.

6 *mars* —On mande de Rochefort qu'on a appris que, le 21 du mois dernier, la flûte du Roi *Le David*, commandée par M. le chevalier de Traversay, avait péri près de terre aux environs de l'Ile-Dieu. Elle revenait de la Martinique; les coups de vent les plus violents ont occasionné ce naufrage, tout l'équipage et des passagers ont été noyés à l'exception de vingt-cinq personnes qui se sont sauvées dans des canots. Cette perte est considérable, tant par le nombre d'hommes, qui passe plus de cent, que par les chargements que portait ce navire.

11 *avril*. — Après la lecture du procès-verbal de mardi, on a arrêté qu'attendu l'inutilité, dans les circonstances présentes, des démarches pour obtenir le rétablissement des pièces, il sera fait des représentations au Roi sur les inconvénients de la violation d'un dépôt sacré et de l'usage des voies irrégulières.

M. Gauthier, fermier général, marie ses deux filles, l'une au fils de M. Pasquier, conseiller de la Grand'Chambre, et l'autre à M. de Vins, beau-frère de M. Laverdi.

On dit que les deux mariages se feront le même jour.

M. Petit, premier médecin de M. le duc d'Orléans, est mort hier, âgé de 83 ans, de la suite d'une maladie cutanée.

25 *mai*. — M. de Verdun, neveu du fermier général de ce nom, est nommé adjoint à la ferme générale avec son oncle, pour le bail prochain.

Les avocats consultants qui ont signé les requêtes et mémoires de MM. de la Chalotais, Caradeuc, Picquet, de Montreuil et autres, dont on a parlé, sont MM. de l'Herminier, de Lambon, La Louvée, de la Monnaye, Maultroi, Le Paige, d'Outremont et May; ces huit jurisconsultes sont renommés au Barreau pour la consultation.

M. de Boulogne, intendant du commerce, est mort hier de la poitrine.

Le Parlement ordonna hier d'informer au sujet de la rétractation que M. Entrecasteaux, ci-devant jésuite, avait faite pour se conformer à l'arrêt de la Cour, du 6 août 1762.

On assure que les Jésuites qui ont été chassés du royaume d'Espagne seront transportés dans l'île de Corse, de concert avec la république de Gênes.

3 *juin.* — Par les lettres de l'île de Corse, du 21 du mois dernier, on apprend que les bâtiments sur lesquels sont embarqués les Jésuites espagnols ont paru dans la rade de Bastia, qu'ils n'étaient pas encore embarqués et que l'on croyait qu'ils ne mettraient pas pied à terre sans l'agrément du commandant des troupes françaises et qu'il n'en eût l'ordre et la permission du Roi.

On mande de Brest que la corvette *La Lunette* y est arrivée le 21 de ce mois, après dix-neuf jours de traversée; elle était de l'escadrille de M. de Brugnon, expédiée pour Salé, où cet officier est allé pour traiter de la paix et du rachat des esclaves ; cette corvette est chargée de paquets pour la Cour et repart incessamment pour Saphy, et y portera quatre Turcs qui étaient en esclavage dans le bagne de Brest; on les a habillés de neuf et on a donné des chemises et 30 livres d'argent à chacun.

M. le premier Président a rendu compte hier matin au Parlement, les Chambres assemblées, que, suivant l'arrêté de la Cour, il avait eu l'honneur de faire des instances auprès du Roi pour le supplier de répondre aux remontrances sur l'affaire de Bretagne; que Sa Majesté lui avait dit: Mon Parlement doit se reposer sur ma sagesse et ma bonté relativement à des objets qui ne le regardent point.

La Cour, pour aviser à ce qu'il y a à faire à ce sujet, a nommé des commissaires qui s'assembleront le mardi d'après la Trinité.

Mme la comtesse de Saint-Chamans est accouchée d'un garçon.

4 *juin.* — Les remontrances sur les évocations ont été arrêtées et les gens du Roi sont chargés de savoir le jour et l'heure où il plaira au Roi de les recevoir.

Les représentations sur les édits portant continuation du second vingtième et création de maîtrises dans les communautés

des arts et métiers ont été arrêtées hier matin au Parlement, les Chambres assemblées.

5 *juin.* — Les gens du Roi ont informé la Cour que le Roi recevrait vendredi les remontrances du Parlement sur les cassations et évocations.

Il a été rendu hier matin un arrêt qui règle à l'extraordinaire la procédure commencée contre le curé de Lorris au sujet d'un refus de sacrement.

Mme Le Normand d'Etiolles est accouchée ce matin d'une fille.

M. le comte de Cagni, fils de M. le marquis de Cagni, est mort aujourd'hui de la petite vérole.

13 *juin.* — Mlle Gaussin, cette héroïne du Théâtre français, dont les talents et les grâces ont été si souvent chantés, et qui avait quitté la comédie il y a plusieurs années, vient de mourir à la suite d'une maladie de langueur. Cette aimable actrice n'a pas encore été remplacée sur la scène et le sera difficilement; elle réunissait aux charmes de la figure le son de voix le plus flatteur et le plus naturel, avec cette sensibilité d'âme qui va au cœur.

La remise de l'opéra d'*Hippolyte et Aricie* a été bien reçue du public; on y a retranché beaucoup de choses et ajouté des morceaux tirés de *Zaïre*, du même auteur; il est terminé par une ariette d'un anonyme qui l'a composée pour faire valoir la voix de Legros qui la chante très-bien; l'accompagnement est des plus agréables.

M. le duc de Chevreuse, gouverneur de Paris, est fort mal d'une espèce d'attaque d'apoplexie.

15 *juin.* — M. le maréchal d'Isenghein a fait un testament par lequel il institue pour sa légataire universelle Mme la duchesse

de Lauraguais. Ce legs n'a pour objet que le mobilier et la maison de Surènes, car il ordonne que les fonds soient partagés également entre Mmes de Lauraguais et de la Rochefoucauld, ce qui fera 100,000 livres de rente; il substitue ces biens de l'une et de l'autre, en cas qu'elles viennent à mourir sans postérité, à MM. de Gand, ses parents paternels, auxquels il laisse 15,000 livres de rentes viagères. Il a fait de plus des legs très-considérables à ses principaux domestiques.

Le Roi a donné à Mme la comtesse de Montrevel, fille de M. le duc de Praslin, l'île de la Tortue, et à M. de Choiseul, qui sert dans la marine, l'île Turque; ces deux îles sont situées auprès de Saint-Domingue; on dit que celle qui est donnée à Mme de Montrevel lui vaudra 25,000 livres de rente.

30 *août*. — Le Roi a donné à M. le comte de Jumilhac en lui accordant sa retraite, une pension de 12,000 livres, dont 6,000 réversibles à sa femme après lui, et ensuite 3,000 à son fils.

Au salon du Louvre, il y a cette année une exposition de tableaux des meilleurs maîtres de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure. C'est une collection immense de leurs travaux depuis deux ans; la critique, l'éloge, la satire, y trouvent également de quoi exercer leurs droits; il y a des morceaux de la plus grande beauté, de médiocres et de mauvais. Il serait trop long de les détailler et on se borne à les annoncer.

On parle beaucoup d'un roman nouveau qui a pour titre l'*Ingénu;* il a plus de deux cents pages d'impression, il pique d'autant plus la curiosité qu'il est encore fort rare et d'une plume accoutumée à se faire désirer; on l'assimile à *Candide;* il est du même auteur; il lui serait difficile de garder l'anonyme; il a un style et une tournure d'esprit qui le décéleront toujours.

M. de la Live vend sa charge d'introducteur des ambassadeurs à M. de Tolosan, frère du maître des requêtes, homme fort riche; la mauvaise santé de M. de la Live l'a forcé de se retirer.

Mme la duchesse de Mazarin vient d'acheter l'hôtel de la Roche-

sur-Yon, sur le quai des Théatins, où étaient depuis quelque temps les écuries de Madame la Dauphine.

Il paraît un mémoire dans une affaire particulière qui est fait pour piquer la curiosité publique. Il s'agit d'un comte de Langeac, maréchal de camp, d'ancienne et illustre naissance, qui s'oppose à ce que M. d'Espinasse, gentilhomme de Champagne, chevalier de Saint-Louis, commandant au Pont-Saint-Esprit, prenne le nom de Langeac. La femme de M. d'Espinasse, ci-devant Mme Sabatin, dans le monde et dans plusieurs actes, se fait appeler depuis plusieurs années marquise de Langeac et n'est connue aujourd'hui que sous cette dénomination, qu'elle paraît autorisée à porter à d'autant plus juste titre à présent qu'elle a acquis depuis peu la terre de Langeac. Mais comme précédemment Mme Sabatin avait pris le nom de Langeac en épousant M. d'Espinasse, que M. le comte de Langeac avait réclamé contre cette usurpation, il a persisté à demander que M. d'Espinasse fût restreint à son propre nom d'Espinasse, et il a eu recours à l'autorité de la Cour pour l'y contraindre, prétendant que l'acquisition faite depuis peu de la terre de Langeac, ne lui conférait pas le droit d'en porter le nom. Mais sur la déclaration de M. d'Espinasse qu'il n'entendait s'arroger par cette dénomination dans laquelle il persiste, aucune affinité avec la maison de Langeac, la Cour a rendu arrêt qui déboute M. le comte de Langeac de sa demande et opposition, et permet à M. d'Espinasse de prendre le nom de sa terre.

Le catafalque pour feu Madame la Dauphine doit se faire le 2 du mois prochain (1).

M. Perrinet de Pozeau, receveur général des finances, vient de

(1) La dauphine Marie-Thérèse de Saxe, à qui ses heureuses qualités avaient inspiré une grande estime à Louis XV, était morte au mois de mars 1767. Elle laissait trois fils et trois filles. Les trois fils, le duc de Berry, le comte de Provence et le comte d'Artois, ont été rois sous les noms de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Le duc de Berry n'était, en 1767, âgé que de onze ans.

mourir des suites d'une fluxion de poitrine; sa charge passe à M. Perrinet de Saugue, son neveu.

M. de Saint-Roman, conseiller au Parlement, épouse la fille unique de M. le président de Murat.

2 *décembre.*— On a fait des retranchements dans le poëme d'*Ernelinde* qui rendent ce drame moins ridicule; mais malgré ces changements le public n'est pas content; il vient d'être donné pour la seconde fois sans succès. On y rend justice à quelques parties de musique qui font honneur au musicien; mais nul ensemble, un ton d'opéra comique, sur des paroles qui veulent être nobles, des ballets plus que médiocres. La réputation de Philidor y fera aller par curiosité, mais on ne compte pas que cet opéra dure plus d'un mois; on le fera aller le temps nécessaire pour qu'on en remette un autre sur la scène.

La Faculté de Théologie de Paris vient de publier sa censure contre *Bélisaire;* elle forme un volume in-quarto français et latin de cent vingt-trois pages, mais elle s'est restreinte à quinze propositions qu'elle dissèque et dont il résulte la plus détaillée condamnation. Elles sont toutes extraites du chapitre XV de l'ouvrage de M. de Marmontel. Mais les sages maîtres annoncent que s'ils examinaient à la rigueur les autres chapitres, plusieurs mériteraient de fortes qualifications. On doit se rappeler qu'il avait d'abord été question de censurer trente-sept propositions, suivant le rapport des commissaires, que l'assemblée de MM. de Sorbonne n'a pas jugé à propos d'adopter.

Cette censure est terminée par une espèce de profession de foi sur la tolérance civile en ce qui concerne la religion, article bien délicat et sur lequel la Faculté de théologie s'explique de façon à ne point laisser croire qu'elle veuille donner ses sentiments sur les droits de l'Église à l'égard des puissances de la terre. La conclusion de cette censure portée, dès le 26 juin dernier, a essuyé beaucoup de contradictions jusqu'à ce jour, ce qui en a retardé la publication. Peut-être eût-on bien fait de la prolonger encore davantage et encore mieux de ne la donner jamais. Elle atténue ce qu'elle veut proscrire.

3 *décembre.*— Toutes les négociations avaient échoué auprès de M. de Montmartel de Brunoy pour le ramener à vivre dans la même maison avec sa mère. Il soutenait son sentiment avec beaucoup de respect et paraissait vouloir y persister ; mais Me Gerbier a eu l'avantage de triompher de sa résistance et lui a parlé avec tant d'onction que M. de Brunoy a fini par consentir à venir partager son hôtel avec Mme de Montmartel, en y faisant ménage à part.

4 *décembre.*— M. Dubois arrive incessamment des eaux dont il a reçu beaucoup de soulagement; ses amis espèrent qu'il n'a plus de rechute à craindre et que sa tête lui suffira à beaucoup d'affaires.

M. le prince de Beauvau va tenir cette année les États en Languedoc.

Le Parlement a nommé des commissaires pour examiner l'édit concernant les effets royaux. Suivant cet édit, ces contrats sont réduits à 4 % et l'avantage accordé par le Roi à 5, ne sera que pour les premiers titulaires.

Un embaucheur pour le compte d'un prince étranger ayant été convaincu de son manége pour favoriser l'émigration des sujets du Roi, a été arrêté et mis à la Bastille. La tête échauffée de sa situation, il s'est porté à la dernière violence sur un porte-clefs du château, lui a arraché son couteau dont il l'a frappé de plusieurs coups et il s'est ensuite poignardé lui-même.

Il y a eu sur l'état de la Reine plusieurs consultations dont le résultat est très-inquiétant.

ANNÉE 1768.

4 *janvier.* — Les comédiens italiens ont donné aujourd'hui la première représentation de l'*Ile sonnante*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. Les paroles sont de M. Collé, lecteur de M. le duc d'Orléans; la musique de Monsigny.

6 *janvier.*— M. Le Brun, sculpteur français, a découvert dans l'église Saint-Charles, de Milan, une statue colossale de Judith en marbre blanc. On l'admire beaucoup.

8 *janvier.*— Le 28 du mois dernier, a eu lieu aux Tuileries la distribution des prix aux élèves de l'école gratuite de dessin, fondée à Paris au mois de décembre 1766, et dirigée par M. Bachelier.

11 *janvier.*— Dans un conseil tenu le lundi 4 janvier, S. M. a signé un nouveau projet pour continuer la reconstruction du Louvre. M. le Contrôleur général s'opposait à cette dépense ; M. le marquis de Marigny l'a emporté ; on y transportera la bibliothèque du Roi.

1er *février.*— On a brûlé au pied du grand escalier du Louvre le livre intitulé : *Histoire impartiale des Jésuites, depuis leur établissement jusqu'à leur première expulsion,* 2 volumes.

5 *février.*— On attribue à M. le marquis de Puységur un livre sur l'origine et la propriété des biens ecclésiastiques. L'auteur soutient cette thèse: « que les biens ecclésiastiques ne sont autre chose que des usurpations sur la noblesse. »

9 *février.*— Le Parlement a supprimé l'écrit intitulé : *Entretien sur l'assemblée des États de Bretagne*, imprimé en 1766.

21 *février.* — M. de Voltaire, dans une brochure ayant pour titre : *L'Homme aux quarante écus*, critique les Économistes des deux écoles, ceux qui veulent donner l'agriculture pour base à la richesse, et ceux qui la fondent sur le commerce.

3 *avril.* — Le Parlement de Bretagne a rendu, le 29 mars, un arrêt qui condamne un nommé Boctoy à être renfermé le reste de ses jours dans une maison de force, comme *soupçonné* d'avoir voulu faire imprimer une brochure sur les troubles de France, et comme *soupçonné* d'avoir voulu mettre au jour deux libelles

dont l'un est intitulé : *Le Royaume des Femmes*, et l'autre : *Les Aventures du comte de* ***. Les manuscrits de ces deux ouvrages ont été lacérés et brûlés.

15 *avril*. — Voici une anecdote dont on s'est beaucoup amusé ici :

M. le cardinal de Luynes se trouvant chez Mme la duchesse de Chevreuse, M. de Conflans plaisanta Son Éminence sur ce qu'Elle se faisait porter la queue par un chevalier de Saint-Louis. Le prélat répondit que c'était un usage ; qu'il en avait toujours un pour gentilhomme caudataire ; le prédécesseur de celui-ci, ajouta-t-il, portait le nom et les armes de Conflans. « Il y a longtemps, en effet, répliqua l'autre avec gaieté, il y a longtemps qu'il se trouve dans ma famille de pauvres hères dans le cas de tirer le diable par la queue. » Son Éminence a été, dit-on, si furieuse qu'elle a exigé de Mme la Gouvernante qu'elle ne reçût plus chez elle ce mauvais plaisant.

10 *août*. — Les Économistes, pour offrir le moyen d'apprécier leurs doctrines sur la grande question de la liberté du commerce des grains, ont établi des calculs d'après les extraits des registres des fermes, indiquant l'entrée et la sortie des blés et des farines. Il en résulte que ce n'est point à l'exportation qu'il faut attribuer la disette des blés en France, puisqu'il en est resté beaucoup plus qu'il n'en fallait pour nourrir tous les habitants.

11 *août*.—L'oraison funèbre de la Reine a été prononcée, dans l'église de Saint-Denis, par M. Lefranc de Pompignan, évêque du Puy. L'abbé de Voisenon a fait à ce sujet un assez mauvais calembour. Quelqu'un se plaignant à lui de la grande chaleur qu'il faisait dans l'église: C'est bien étonnant, dit-il, car vous avez la fraîcheur du Puy. »

2 *octobre*. — On a exécuté ces jours-ci un arrêt du Parlement qui condamne Jean-Baptiste Josserand, garçon épicier, Jean Lécuyer, brocanteur, et Marie Suisse, femme dudit Lécuyer, au carcan pendant trois jours consécutifs; condamne en outre ledit Josserand à la marque et aux galères pendant cinq ans, et ladite

Marie Suisse à être renfermée pendant cinq ans dans la maison de force de l'Hôpital général, pour avoir vendu des livres contraires aux bonnes mœurs et à la religion. Ces livres sont : *Le Christianisme dévoilé*, *L'Homme aux quarante écus*, *Éricie ou la Vestale*, lesquels ont été lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute-justice lors de l'exécution des coupables.

22 *octobre*. — Le roi de Danemarck, qui n'avait pas voulu se montrer en public avant d'avoir vu Sa Majesté le Roi de France, était aujourd'hui en petite loge à la Comédie française avec Mme de Villeroy (1).

23 *octobre*. — Il paraît une nouvelle brochure attribuée à l'abbé Baudeau, l'un des membres les plus savants et les plus actifs de la secte des Économistes : c'est la réponse d'un magistrat du Parlement de Rouen à la lettre d'un gentilhomme des États du Languedoc sur le commerce des blés.

30 *octobre*. — Le Roi de Danemarck est allé voir les Gobelins. Il a admiré beaucoup cette célèbre manufacture. Parmi les œuvres qui ont été mises sous ses yeux, il a distingué une tenture représentant l'histoire d'Esther et d'Assuérus, d'après les dessins de Vanloo. Dans son admiration, il a demandé à qui était destiné cet ameublement ? « A Votre Majesté, lui a répondu le duc de Duras. »

13 *novembre*. — Dans la superbe fête donnée par la duchesse de Mazarin à S. M. Danoise, une dame de la compagnie lui a chanté le couplet suivant :

Un Roi qu'on aime et qu'on révère,
N'est étranger dans nuls climats.
Il a beau parcourir la terre,
Il est toujours dans ses États.

13 *novembre*. — Le célèbre Paoli, dans une lettre éloquente,

(1) Christiern VII, roi de Danemarck, arriva à Paris le 21 octobre, sous le nom de comte de Travendal.

s'exprime de la manière la plus noble et la plus patriotique sur l'invasion de la France en Corse: il la regarde comme une entreprise contraire au droit des gens et à tous les principes de l'humanité (1).

20 *décembre.* — Le madrigal suivant a été composé en l'honneur de Mme de Coislin, la femme de la cour pour laquelle le Roi de Danemarck a semblé prendre le plus de goût (c'est le monarque qui parle) :

Je cherche des grâces légères,
Un cœur honnête, un esprit fin:
Retirez-vous, beautés grossières,
Et laissez approcher Coislin.

Ces vers sont plus gracieux que ceux qui ont couru il y a quelques jours et dans lesquels on fait aussi parler en ces termes S. M. Danoise:

Frivole Paris! tu m'assommes
De soupers, de bals, d'opéras!
Je suis venu pour voir des hommes:
Rangez-vous, Monsieur de Duras (1).

14 *décembre.* — Le Parlement de Bretagne a fait de nouvelles représentations au Roi pour obtenir de Sa Majesté la réintégration de tous les membres de l'ancienne cour et le rappel des exilés à leurs fonctions; il a profité de l'avénement du nouveau chef de la justice pour réclamer ses bons offices auprès du Roi pour cet objet important.

15 *décembre.* — M. Nadot, intendant des finances de M. le duc d'Orléans, est mort des suites d'une inflammation d'entrailles, dont il avait été attaqué il y a trois mois.

(1) C'est le 15 août 1768 que Louis XV avait consacré par un édit la réunion de la Corse à la France. On sait que c'est l'année suivante, jour pour jour, que naquit Napoléon.

(1) C'est M. le duc de Duras qui avait été chargé de faire au jeune Roi de Danemarck les honneurs de Paris, et qui s'était acquitté de cette mission avec autant d'habileté que d'empressement.

Mme la marquise de La Marck est morte d'une maladie de foie.

Mme Doublet de Crouy, veuve du maître des requêtes, est morte avant-hier âgée de 90 ans.

ANNÉE 1769.

1er *janvier*. — Le mariage de M. le duc de Chartres avec Mlle de Penthièvre est enfin arrêté; le public voit avec joie l'union de ces deux illustres maisons.

On mande du 7 septembre de l'année dernière, de la rivière de la Plata, que le 17 juillet les Espagnols sont enfin entrés dans le première bourgade du Paraguay, qu'ils y ont arrêté le Provincial des Jésuites et six de ces religieux sans coup férir.

Plusieurs artistes français jouaient, depuis plusieurs années, la comédie chez différentes personnes, soit par égard pour elles, soit pour leurs plaisirs particuliers. Ils y trouvaient de l'utile et de l'agréable. Mais messieurs les gentilshommes de la Chambre, auxquels on prête des vues particulières, ont prétendu que cela nuirait au spectacle public et leur ont défendu de jouer ailleurs que sur le théâtre. Celui de Mme la duchesse de Villeroy souffrira beaucoup de cette défense, car il est très-difficile de pouvoir rassembler pour certaines pièces des acteurs en état de les rendre avec Mlle Clairon, qui est l'héroïne de ce théâtre depuis qu'elle ne l'est plus du Théâtre-Français.

15 *janvier*. — Dans la visite que les supérieurs des différents ordres religieux ont faite au commencement de l'année à Mgr l'archevêque de Paris, ce prélat leur a fait entendre qu'il conviendrait qu'aucun religieux ne sortît pour aller en ville sans un compagnon. Quelques-uns lui ont représenté que c'était de toute impossibilité par la perte de temps que cela entraînerait, et d'autres que les fonctions du ministère en souffriraient. Il a

répliqué aux premiers qu'on pourrait les y forcer, et aux seconds qu'il saurait les mettre dans le cas de n'avoir point de fonctions à remplir hors de chez eux. On a tout lieu de croire que Mgr l'archevêque veut par là prévenir les plaintes sur l'inconduite de quelques religieux qui ont donné matière à la critique, et contre lesquels le public malin a justement exercé sa satire. La pureté des mœurs de M. de Beaumont lui rend très-amer tout ce qui peut nuire à la morale, surtout chez ceux qui, par état, doivent servir d'exemples.

M. le marquis de Chauvelin est arrivé à Versailles lundi dernier.

Le Parlement s'est assemblé le 12 et a fait ses protestations sur ce qui s'est passé au lit de justice.

M. le comte de Sabran-Grammont, chef d'escadre, épouse Mlle de Jean, fille d'un homme enrichi dans les affaires du Roi.

On a parlé beaucoup d'un traité entre la reine de Hongrie, la cour Ottomane, le roi de Prusse et la Saxe. Son objet, dit-on, est de changer entièrement le gouvernement de Pologne, et de resserrer la puissance moscovite dans les limites de ses propres domaines.

16 *janvier*. — Le roi vient d'accorder 4,000 liv. de pension à Goldoni, pour le retenir en France et pour le récompenser des soins qu'il a donnés à Mesdames de France, auxquelles il a enseigné l'italien.

17 *janvier*. — Par les dernières nouvelles de Corse, il paraît que beaucoup de soldats du pays sont venus offrir leurs services à M. de Marbeuf, qui les emploie utilement contre leur propre patrie.

Les lettres de Bretagne continuent à mentionner le bon accord existant entre les trois ordres dans les différentes affaires qui se traitent aux États. On y a lu le mémoire concernant le rappel de tous les membres du Parlement, et il a eu l'approbation générale.

Messieurs les commissaires du roi ont été priés d'en faire part à Sa Majesté par un courrier extraordinaire.

14 *février*.—Le succès des fêtes foraines de Torré a fait naître l'idée de construire une salle très-décorée à la foire Saint-Germain, pour remplir le même objet. Comme on s'y est pris un peu tard, elle n'a pu être prête à l'ouverture de la foire. On y travaille jour et nuit. On la dit construite avec beaucoup de goût; elle est d'un jeune architecte qui a déjà fait preuve de talent, de génie et d'esprit, dans des différents genres; il se nomme Lenoir. C'est lui qui a conduit l'immense bâtiment de MM. de Clairvaux.

On peut se rappeler la résistance que le Gouvernement éprouva, il y a quelques années, de la part du clergé, pour la déclaration de ses biens. Un Ministre échoua dans l'entreprise. Aujourd'hui, M. le duc d'Orléans, pour ses apanages, vient d'engager l'affaire contre ce corps et lui demande des déclarations. Cette affaire portée à la Grand'Chambre, y a déjà occupé deux audiences. Cette cause majeure, par les suites qu'elle peut avoir, intéresse beaucoup le public qui attend avec impatience son issue, que l'on peut déjà prévoir.

18 *février*. — C'est à l'audience des syndics que se plaide l'affaire de M. le duc d'Orléans contre tous les ecclésiastiques de son apanage. A leur tête se trouve Monseigneur l'Évêque d'Orléans. La question est de savoir, si comme tenanciers du Prince, ils seront obligés de donner les déclarations qu'il demande pour les biens qu'ils possèdent dans sa mouvance. Ils opposent d'abord à la demande leurs prétendues immunités; ils contestent ensuite la valeur du titre de M. le duc d'Orléans, qui n'est qu'apanagiste et non propriétaire incommutable. Le prince a commencé par faire saisir leur temporel, faute par eux d'avoir fourni leurs déclarations.

M. le duc d'Aiguillon, à qui on avait rendu sa requête pour y faire des changements, a pris le parti de la retirer. Il n'a plus été question de cette affaire au Conseil où elle avait été portée.

19 *février*. — M. le comte de Clermont, gouverneur de Champagne et de Brie, vient de remettre au Roi ce gouvernement, que Sa Majesté a donné sur-le-champ à M. le duc de Bourbon.

Il paraît que les seuls cardinaux français qui puissent se rendre au conclave, sont MM. de Choiseul et de Bernis, la mauvaise santé des autres y étant un obstacle; le cardinal de Choiseul vient d'être guéri de la petite vérole. Le cardinal de Luynes est parti avant-hier.

On a vu les différents mémoires publiés depuis plusieurs années contre M. de Roquemont, commis à l'exercice de la charge de capitaine chevalier du guet, et combien ses adverses parties ont cherché à l'inculper à l'occasion de l'exercice de son ministère, lui reprochant même des faits graves consignés dans des requêtes imprimées et présentées à la Cour, aux Chambres assemblées, par devant lesquelles cette affaire est portée par arrêt du 18 juin 1760. Un nommé Binet, pourvu en chef et titulaire des deux offices de greffier et de contrôleur du guet, à pied et à cheval, pour le guet ou la garde de la ville de Paris et de ses faubourgs, vient, en exposant des faits qui le concernent, de présenter une requête sur la même affaire. Il présente au public et à la Cour des plaintes nouvelles contre M. de Roquemont.

Il ne faut rien moins que la bonne opinion que le public a conçue de M. de Roquemont, pour ne pas prendre des impressions défavorables sur son compte. La confiance dont le ministère l'honore est un témoignage si prépondérant qu'on ne peut regarder tout ce qu'on s'est permis contre lui que comme une déclamation très-indécente, pour ne rien dire de plus, de la part de ceux qui l'accusent. Toutefois, il est cruel pour M. de Roquemont que cette affaire l'expose à ces écrits qui, tant qu'ils ne seront pas supprimés comme faux et calomnieux, sont une mortelle injure pour sa personne.

20 *février*. — On a fait avant hier l'ouverture de la salle de la foire Saint-Germain, sous le titre des *Fêtes foraines*. La décoration en a paru charmante et fait beaucoup d'honneur à l'artiste

qui a réuni la plus grande élégance au meilleur goût. On est fâché que le lieu n'ait pas plus d'espace dans une ville comme celle-ci, où l'on se porte en foule partout où il y a un spectacle qui plaît. On devrait mesurer le local au nombre de gens qui s'y rendront. Cette salle ne peut pas contenir quinze cents personnes.

20 *juillet.* — Les places d'intendants de commerce qui étaient autrefois des charges pour lesquelles on finançait 200,000 livres, sont mises aujourd'hui en commission à la mort de chaque titulaire. Le Roi en remboursera le prix. Sa Majesté a nommé à celle qui vient de vaquer par le décès de M. Bacalan, M. Albert, conseiller au Parlement, de la seconde chambre des requêtes.

21 *juillet.* — Le succès très-soutenu des fêtes organisées par Torré a ranimé l'espoir de ceux qui se sont proposé de faire un vauxhall au Cours. Leurs sollicitations n'ont pas été infructueuses, malgré les représentations que l'on a pu faire. Ils ont enfin obtenu du ministère la permission de le construire et y ont fait voiturer les matériaux nécessaires à cet objet. On ne peut se persuader que la Compagnie qui fait cette entreprise puisse voir se réaliser ses espérances; les frais en sont énormes, d'après leur plan. Quelque faveur qu'on leur accorde en leur donnant un privilége exclusif, il ne paraît pas possible de couvrir les avances par les recettes.

16 *août.* — Un espion anglais, désigné sous le nom de lord Gordon, avait sur Brest des vues qui n'allaient pas moins qu'à incendier la ville et le port. On a découvert que, la veille de son départ, il avait dit aux complices de son abominable entreprise qu'à telle heure il viendrait un certain nombre de barques chargées de bois pour mettre le feu dans le port, et qu'il allait partir afin qu'on ne se méfiât pas de lui. En effet, on a pris des barques toutes chargées de bois et de charbons, qui venaient de dix lieues le long de la côte, toutes de différents endroits; l'on a fait sonner le tocsin et mettre la garnison sous les armes de peur que l'on ne mît le feu à la ville. L'on a découvert par ce moyen

un nombre infini de complices. Il y en a de Paris, de Rochefort, de La Rochelle, de Saint-Malo, enfin de presque toute la côte. On les mène à Brest tous; ils sont déjà en très-grand nombre. Cette nouvelle est extraite d'une lettre de Lorient en date du 10 août 1769.

18 *août.* — La cour et la ville sont dans l'attente du parti qui sera pris ou agréé par le ministère à l'égard de la Compagnie des Indes. La faction destructrice, pour avoir été confondue dans tous ses points systématiques, ne se tient pas pour anéantie; elle cherche à perpétuer l'erreur qu'elle a fait adopter. Jamais circonstance ne fut plus critique et plus importante. Il faut absolument se prononcer; il n'est plus possible de différer. Les expéditions pressent; tout a été suspendu jusqu'à présent; un plus long délai porterait un coup funeste, les engagements du caissier touchant au terme fatal. Toutes ces inquiétudes, ces alarmes disparaîtront si le Roi daigne tendre une main secourable et protectrice à la Compagnie. Si le Gouvernement, convaincu de la nécessité de l'existence de la Compagnie des Indes, montre de la bienveillance pour elle, son crédit dès lors prendra un essor et une activité qui lui procureront les fonds dont elle a besoin pour faire face à ses engagements et à ses opérations de commerce.

ANNÉE 1770.

4 *avril.* — Le jubilé de l'avénement du nouveau pape est enfin annoncé par un mandement de M. l'archevêque qui vient d'être publié. Ce prélat a saisi cette occasion pour faire une sortie contre la dissolution des mœurs et encore plus contre l'esprit du siècle dont il a crayonné le tableau.

Les lettres de translation du Parlement à Versailles ont été lues hier matin, les Chambres assemblées, en présence des princes et des pairs. Elles ont été enregistrées avec les deux modifications que ladite translation ne génerait en aucune façon

la liberté des suffrages, et qu'il n'assisterait au jugement aucun de ceux qui n'ont pas séance ordinaire à la Cour.

Et seront faites au Roi de très-humbles représentations sur les mouvements qui peuvent résulter de ladite translation.

Arrêté qu'il en sera délibéré aujourd'hui sur les nouveaux mémoires envoyés par le Parlement de Bretagne.

Plusieurs gens de lettres se sont cotisés pour faire élever une statue à M. de Voltaire. Elle sera placée dans la salle de la Comédie française, comme étant le principal théâtre de sa gloire. C'est M. Pigale qui est chargé de faire cette statue; elle sera en marbre; le prix est convenu à 10,000 livres. Les gens de lettres sont seuls reçus à contribuer aux sommes qui se perçoivent chez M. d'Alembert; il faudra même qu'ils prouvent qu'ils sont véritablement gens de lettres par l'impression de quelques ouvrages. La somme est presque entièrement trouvée. L'inscription sera : *A Voltaire pendant sa vie, par les gens de lettres, ses compatriotes et ses contemporains.*

22 *avril.* — Le roi a accordé la survivance des emplois de M. de Roquemont à son fils, et comme il n'a que 17 ans, Sa Majesté a nommé un de ses parents, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans les grenadiers royaux, pour en faire le service jusqu'à ce qu'il soit en état de remplir lui-même les devoirs qui y sont attachés.

Il arrive journellement de Bretagne des particuliers assignés pour comparaître devant Messieurs les commissaires rapporteurs nommés par la Cour des Pairs, pour informer sur la plainte rendue par le procureur général le 7 de ce mois.

Mesdames ont été ces jours derniers voir Mme Louise à Saint-Denis.

On attend avec impatience un ouvrage de M. de Voltaire intitulé *Encyclopédie*, que cet illustre vieillard met en ordre (1);

(1) Il s'agit ici de l'ouvrage imprimé sous le titre de *Questions sur l'Encyclopédie.*

il sera d'autant plus précieux que personne n'a mieux su que lui faire l'analyse en peu de mots des choses qu'il a voulu faire connaître, et personne n'ignore combien il est précis à cet égard, point très-essentiel pour un tel ouvrage et bien manqué dans l'épaisse compilation des connaissances humaines publiées par le corps encyclopédique sous les étendards de MM. Diderot et d'Alembert, qui n'y ont pas donné tous les soins dont ils sont capables et qui l'ont abandonnée à leurs troupes légères.

L'instruction contre Billard est finie, et incessamment il sera jugé. Le public attend avec impatience ce qui sera prononcé contre ce très-singulier personnage qui a montré l'hypocrisie la plus marquée, et qui avait su capter la bienveillance de ceux dont il trahissait le plus indignement la confiance. On n'est pas moins pressé d'apprendre ce qui a pu mettre le directeur Grisel dans le cas d'être impliqué dans cette procédure criminelle depuis sa détention. On a répandu dans le monde tant de discours sur le sujet qui y a donné lieu, qu'il règne sur la véritable raison une incertitude qui sera dissipée par le jugement.

M. Bignon, prévôt des marchands, est continué dans cette place encore pour deux ans.

29 *avril.* — M. l'abbé de Vermont, qui a été appelé à Vienne pour être l'instituteur de Madame la Dauphine, y a rempli sa mission et revient en France; le Roi, pour le récompenser de ses soins, l'a nommé lecteur de cette princesse avec 2,000 écus d'appointements.

La dernière loterie de la Compagnie des Indes, du 9 février dernier, en rentes viagères et en primes, sera tirée le 10 du mois prochain à l'hôtel de la Compagnie.

M. le duc d'Aiguillon a fait choix de dix avocats pour son conseil dans l'affaire qu'il a portée à la Cour des Pairs. M. Linguet est chargé de la rédaction du mémoire.

30 *avril.* — Le résultat de l'assemblée des princes et pairs qui s'est tenue vendredi a été que, sans qu'il fût besoin de s'arrêter aux arrêts du Parlement de Bretagne, ils persistent dans le droit reconnu dans tous les temps et en dernier lieu par l'assemblée tenue à Versailles d'être exclusivement la Cour des Pairs.

On comptait apprendre sous peu de jours le jugement qui devait être rendu contre le sieur Billard, mais il a signifié une requête d'atténuation qui va prolonger la procédure, et son avocat, M. Aubry, se propose de donner un mémoire au public.

Tous les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes sont conservés pour le compte du Roi et suivront jusqu'à nouvel ordre les opérations qui leur étaient confiées, ainsi que les autres employés.

Le Roi fera jeudi prochain 3 mai, à la plaine des Sablons, la revue de ses deux régiments des gardes françaises et suisses.

1er *mai.* — M. le comte de Saint-Florentin a fait recevoir, il y a quelques jours, à la tête de la garde de Paris, le successeur de M. de Roquemont (M. Le Laboureur), et le jeune Roquemont y a été aussi reçu commandant en second. La revue de ces troupes s'est faite aux Champs-Elysées.

L'assemblée de la cour des Pairs à Versailles, qui était indiquée au 5 de ce mois, n'aura pas lieu ce jour-là, les informations ordonnées n'étant pas en état, par le grand nombre de témoins à entendre. Il y en a déjà cinquante-sept qui ont comparu. Les frais de cette procédure seront très-considérables et sont payés par le domaine.

On a fait plusieurs répétitions des spectacles qui doivent être représentés à la Cour, et on s'est servi du théâtre de la Comédie française, libre depuis la translation des comédiens de ce

théâtre aux Tuileries. Mlle Clairon y a répété *Athalie*, qui sera exécutée avec les chœurs nouvellement mis en musique par un homme de la chapelle du Roi. Ceux qui ont assisté à la répétition prétendent que cette nouveauté, loin d'être favorable à la pièce, en coupe l'action et la ralentit.

Tous les sept ans les Bénédictins de St-Denis sont obligés de venir en grande procession de cette ville à l'abbaye de Montmartre le 1er de ce mois, ce qu'ils ont fait aujourd'hui. La pompe qui accompagne cette cérémonie y attire beaucoup de monde.

M. le chevalier de Rohan, ci-devant gouverneur de la colonie de St-Domingue, est de retour en France.

2 *mai*. — On assure que M. l'abbé Morellet travaille à une réponse au mémoire publié sous le nom de M. le comte de Lauraguais. Quelle que soit sa réplique, il lui sera difficile de ramener le public en sa faveur. Quant aux actionnaires, il n'en est aucun qui ne soit justement révolté des assertions que s'est permis de hasarder M. l'abbé Morellet dans ses mémoires contre la Compagnie des Indes, et qui n'applaudît à la critique de M. de Lauraguais, si quelquefois elle ne dégénérait pas en satire et en personnalités qui répugnent toujours aux honnêtes gens.

M. le comte de Choiseul La Beaume a gagné le procès qu'il avait depuis longtemps contre M. de La Blache et avec dépens; il s'agissait dans ce procès de 25,000 livres de rentes qui reviennent à Mme de Choiseul La Beaume.

3 *mai*. —Mlles Catrou et Camargo, toutes deux célèbres actrices de l'Opéra et retirées depuis longtemps, sont mortes. La première a fait exécutrice de son testament Mlle Coupé. Les pauvres perdent beaucoup à la mort de la seconde. Elle avait 14,000 livres de rentes et elle leur en donnait la moitié.

4 *mai*. — M. le duc d'Aiguillon a été chez tous ses juges pour les instruire chacun en leur particulier de l'objet de sa requête

et pour réclamer leur justice. On compte que les informations pourront être prêtes sous huit ou dix jours.

La revue du Roi s'est faite hier. Sa Majesté y a accordé plusieurs grades militaires aux officiers et en a décoré plusieurs de la croix de Saint-Louis.

Mme la duchesse de Brissac vient de mourir d'une gangrène d'entrailles. Elle a fait un testament par lequel elle déshérite Mme la duchesse de Noailles, sa fille, et fait Mme la duchesse d'Ayen, sa belle-petite-fille, légataire universelle; elle a fondé deux places à l'Enfant-Jésus. Elle est morte dans l'appartement qu'elle y occupait.

9 *mai*. — Les Pairs se sont assemblés hier chez Monseigneur l'Évêque de Noyon, qui est le plus ancien Pair ecclésiastique (Monseigneur l'Évêque de Langres étant malade). Le sujet de cette assemblée est une lettre de l'Impératrice-Reine, écrite au Roi, en faveur de Mme la comtesse de Brionne, pour obtenir que Mlle de Brionne, en qualité de princesse de Lorraine, dansât au premier rang au bal de Madame la Dauphine. M. le comte de Mercy avait aussi demandé, à ce sujet, une audience au Roi, avant son départ, pour le prier d'accorder dans le bal paré aux princes et princesses de Lorraine, la prérogative de danser avant la noblesse titrée ou autre. Le Roi, en conséquence, a réglé que la dernière princesse danserait avec M. le prince de Lambesc, et le dernier prince avec Mlle de Lorraine. La noblesse, qui se trouve blessée par ce règlement, se propose de présenter un mémoire pour faire des représentations au Roi sur les inconvénients de la préférence accordée à la maison de Lorraine. Les Pairs qui ont cru que la prétention de cette maison portait atteinte à leurs droits, se sont donc assemblés pour délibérer sur ce qu'ils ont à faire en pareille occasion.

M. le duc de Villars a fait un testament par lequel il institue ses légataires universels M. de Vogué et Mme de Vésin, qui étaient ses plus proches héritiers du côté paternel. Il donne à cette dernière un préciput de 50,000 francs, pour qu'elle puisse se

meubler, ayant toujours logé jusqu'à présent à l'hôtel de Villars. Elle a, outre cela, de plus que M. de Vogué, 80,000 livres de rentes viagères qui lui étaient réversibles, en conséquence du marché de la terre de Praslin, comme par les ventes que M. le duc de Villars a faites de ses biens maternels, il n'y en avait plus d'existant. Il laisse au seul parent qui lui reste de ce côté 150,000 livres. Ce legs regarde M. de Ponderas, président au Parlement de Rouen, mais il n'en doit jouir qu'après la mort de Mme de Villars. Il donne à M. le marquis de Salins, qu'il avait retiré chez lui depuis longtemps, une pension de 2,400 livres. M. le comte de Noailles est l'exécuteur testamentaire de ses biens à Paris, et M. de Montclar l'est de ceux qu'il a en Provence; il prie le premier d'accepter un fort beau diamant. Il fait la même prière à Mme d'Armagnac, pour un diamant de moindre valeur; le reste ne consiste qu'en des legs faits à ses domestiques, soit en pensions, soit une fois payés.

11 *mai*. — L'Impératrice-Reine pour reconnaître les soins de M. l'abbé de Vermont auprès de l'archiduchesse sa fille, lui a fait présent d'une bourse de 1,000 ducats qui équivalent à 12,000 livres.

Si l'on a vu avec plaisir Mlle Clairon reparaître sur la scène, dans les fêtes de la Cour, on avait été surpris de lui voir prendre le rôle d'*Athalie*, et qu'on l'eût ôté à Mlle Dumesnil, en possession de le jouer depuis longtemps et avec succès. C'était pour cette actrice une mortification qu'elle n'avait point méritée. Il vient de lui être rendu, et Mlle Clairon se borne à jouer le rôle d'Aménaïde dans *Tancrède*.

On a entendu quatre-vingt-dix-neuf témoins dans l'affaire de M. le duc d'Aiguillon, et l'information est faite. M. le premier Président a été mardi à Versailles en faire part au Roi, pour prendre les ordres de Sa Majesté à cet égard; les Princes et Pairs avaient été convoqués hier jeudi au Parlement, les Chambres assemblées.

La ville de Paris sera illuminée le 16 de ce mois, jour du

mariage de Monsieur le Dauphin, et c'est le 31 que sera tiré le feu d'artifice, préparé sur la place de Louis XV.

Le Roi ayant demandé à voir les informations faites par les Conseillers, commissaires dans l'affaire de M. le duc d'Aiguillon, et par les Princes et Pairs assemblés hier matin au Parlement, on leur a fait part de la demande du Roi. La matière mise en délibération, il a été arrêté qu'on déférerait aux ordres du Roi en lui représentant combien les ordonnances y étaient contraires, et en insistant sur la nécessité de tenir dans le plus profond secret les pièces du procès. En conséquence, Sa Majesté a été suppliée de garder pour elle seule la lecture de ces informations dont il lui a été expédié une grosse, que MM. d'Ormesson et Saron, présidents à mortier, ont été chargés de lui porter. La séance a été très-longue, et l'assemblée n'a fini qu'à trois heures après midi.

14 mai.— Les Pairs s'étant assemblés au sujet de la distinction accordée aux Lorrains pour le bal paré, ont dressé un mémoire qu'ils doivent incessamment présenter au Roi, pour prouver que cette distinction n'est pas fondée. Les Ducs héréditaires se joignent à eux et mettent leurs signatures au bas du mémoire. Cette démarche sera faite de la part des Pairs par M. le duc d'Uzès, le plus ancien; celle des Ducs héréditaires par M. d'Estissac, et M. le maréchal de Clermont-Tonnerre représentera pour la noblesse.

Madame la Dauphine s'est arrêtée assez longtemps à Châlons pour qu'on lui donnât la comédie, et afin qu'elle lui fût plus agréable, Brizart du Théâtre-Français, Caillot, Clerval et Mme Laruette de la comédie italienne, se sont joints à la troupe de cette ville, ce qui l'a mise en état de donner *Henri IV*, et pour petite pièce *Lucile*, opéra comique.

M. le comte de Mercy, ambassadeur de l'Impératrice-Reine, et M. le duc de Choiseul sont partis hier après-midi pour aller à Soissons, au-devant de Madame la Dauphine; le Roi et toute la Cour sont à Compiègne, tout est en mouvement et dans une fermentation indicible à l'occasion de l'arrivée de cette Princesse, qui entre en France sous les plus heureux auspices.

M. le maréchal de Balincourt, le plus ancien des maréchaux de France, vient de mourir d'une fièvre maligne, âgé de 90 ans.

31 *mai.*— Un affreux malheur a répandu un voile immense de tristesse sur la fête donnée hier par la ville de Paris sur la place Louis XV, à monseigneur le Dauphin et à son auguste épouse. Il n'avait été ménagé sur la place qu'un débouché insuffisant du côté de la ville. La foule s'y était portée ; en même temps arrivaient des voitures venant prendre les personnes invitées aux loges du Gouverneur de la ville. Sur le passage de cette foule s'est trouvé un fossé qui n'avait pas été comblé et dans lequel quantité de gens poussés par derrière sont tombés au milieu de cris d'effroi qui ont jeté partout l'épouvante. On ne connaît pas encore le nombre des victimes. On a aujourd'hui déposé dans le cimetière de la Madeleine cent trente-trois cadavres. Cet accident a causé aux deux jeunes gens auxquels la fête était destinée une douleur inexprimable.

3 *juin.*— Monsieur le Dauphin a paru fort inquiet dès le commencement du premier jour de juin. Les 2,000 écus destinés à ses menus plaisirs n'arrivaient pas assez vite au gré de son impatience. On a découvert l'usage qu'il voulait en faire par la lettre suivante qu'il a écrite au lieutenant général de police en lui envoyant cette somme : « J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le Roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs. Je ne peux disposer que de cela : je vous l'envoie, secourez les plus malheureux. Signé LOUIS-AUGUSTE, à Versailles, le 1er juin 1770 (1). »

19 *juin.*— C'est dans le salon de Mme Necker, femme du banquier de ce nom, qui reçoit chez elle beaucoup de gens de

(1) On sait que dans cette funeste journée, considérée par le peuple comme un sinistre augure, il périt près de trois cents personnes. Les jeunes époux, cause innocente de ce terrible événement, montrèrent une sensibilité qui leur concilia tous les cœurs. Plusieurs fois la Dauphine en pleurs s'était écriée : *Et peut-être ne nous dit-on pas tout !*

lettres, qu'a été conçu le projet de dresser une statue à M. de Voltaire.

24 *juin.* — Les administrateurs des postes viennent de répandre dans le public un mémoire en réponse aux porteurs des reconnaissances signées Tournefort, commis de la caisse confiée à l'infidèle Billard. Depuis la faillite de ce caissier des postes, plusieurs des malheureuses victimes de leur confiance, qui se trouvent munis de billets souscrits par ce commis, ont prétendu que les administrateurs devaient être responsables de ces obligations personnelles, montant à plus de 600,000 livres. Mais, d'après la nature des fonctions du caissier des postes et du commis à la caisse, ces administrateurs font ressortir tout le danger dont le système des porteurs des reconnaissances menacerait toutes les caisses du royaume, et combien sont à plaindre ceux qui ont eu la funeste confiance de remettre des fonds au sieur Billard, sur la foi d'un récépissé du sieur *Tournefort*. Ce mémoire, rédigé par M. Target, fait connaître la constitution de la ferme des postes, constate les fonctions du caissier et explique l'origine des billets des postes, ce qui ne laisse plus de louche sur cette cause dont tout le monde raisonne. Cette défense des administrateurs est touchante par le ton d'honnêteté qui y règne et ils la proposent avec la plus grande circonspection, en gémissant d'une erreur qu'ils n'ont pas fait naître et qui a des suites si funestes pour ceux qui s'y sont laissés aller. Dans le cours du mémoire, on y relève plusieurs faits avancés par Billard dans le factum qui a paru sous son nom.

On a supprimé cette année le feu d'artifice qui se tirait tous les ans la veille de la Saint-Jean, et l'on s'est borné à un feu de fagots, pour se conformer à un usage antique qui se pratique assez universellement dans ce pays et qui n'a d'autre fondement qu'une erreur populaire consacrée par le temps. On y trouve de l'économie pour la ville et on prévient ainsi des accidents dont la mémoire est trop récente pour qu'on n'ait pas saisi ce moyen de les éviter.

25 *juin.* — La députation de la Compagnie des secrétaires du

Roi au ministre des finances a été accueillie avec beaucoup de bonté. D'après l'exposé qui lui a été fait par les commissaires députés, du zèle et de l'empressement du corps en général et des membres en particulier, pour satisfaire au désir de Sa Majesté, et lui fournir les sommes imposées et les moyens à employer pour y parvenir, M. l'abbé Terray avait paru persuadé de leur efficacité, donnant son approbation au plan indiqué et laissant les commissaires députés dans la douce persuasion du succès de leurs démarches, Mais, par une lettre adressée le lendemain au syndic, le ministre a manifesté des dispositions bien différentes. Il a fait signifier à la Compagnie que l'intention du Roi était que l'arrêt du Conseil fût exécuté, et que par grâce il voulait bien accorder aux membres quinze jours de délai pour y satisfaire. La Compagnie ayant été convoquée sur cette lettre, on lui a fait part de la réception favorable faite à ses commissaires députés et de la lettre contradictoire qui a suivi vingt-quatre heures après.La Compagnie en silence s'est séparée sans se permettre aucune délibération ni arrêté, ne pouvant concilier le récit fait par ses députés et la lettre qui atteste de la part du Ministre un mécontentement que la Compagnie se flatte n'avoir pas mérité.

2 *juillet*. — M. Palissot ayant appris que dans le monde on lui attribuait *le Satyrique ou l'Homme dangereux*, où l'on prétend reconnaître son caractère dans le rôle principal qui est, dit-on, peint avec les plus noires couleurs, a cru devoir s'en plaindre et a fait des démarches obliques pour en arrêter les représentations comme d'un libelle fait contre lui. Malgré ses instances, bien des gens n'ont pas été dupes et ont regardé sa conduite, dans cette occurrence, comme une nouvelle manœuvre pour donner le change sur la paternité de la pièce, et par là avoir plus de droits d'offenser les autres par le peu de ménagement qu'il a apporté à l'égard de lui-même. Ses plaintes apparentes ayant eu plus de succès qu'il ne s'en était flatté, il s'est enfin déclaré l'auteur de la pièce. On lui doit la satisfaction de la voir jouer, et par ce dernier trait il justifie la vérité du personnage mis en scène.

8 *juillet*.—Les sujets les plus graves et les moins faits pour la plaisanterie en sont souvent l'objet, grâce à l'esprit de notre siècle. On a fait un *Dialogue* des morts sur les malheureuses victimes étouffées la nuit du 30 au 31 mai dernier.

Le peu d'ordonnance, de goût et d'esprit qui a régné dans les fêtes de Paris, données par la ville, tant à l'occasion des boutiques sur le rempart et de l'illumination, que de la décoration du feu d'artifice tiré sur la place, où il n'y avait d'autre ordre, dit l'auteur, que l'ordre corinthien de l'édifice.

On mande de Rochefort que les nouvelles reçues de Saint-Domingue apprennent que les membres du Conseil souverain du Port-au-Prince y sont arrivés le 22 mars dernier; que MM. Gressier, président; Léger, procureur du Roi; Marcel Chambrant fils, Jovier et Jousse, conseillers, sont détenus prisonniers dans le ci-devant bureau des classes et gardés par six fusillers; que les autres conseillers, MM. de Longpré frères, Letort, du Fourgue et Épagnolles sont sur leurs habitations aux arrêts; ces mêmes lettres ajoutent que le nommé d'Estrées, qui était passé en France par l'ordre du général, pour déposer contre ces magistrats, avait été reconnu pour un misérable et un scélérat qui avait imputé des faits qui n'existaient pas et avait abusé de la confiance de M. le chevalier de Rohan; que le tout ayant été reconnu, il avait été rembarqué sur le bâtiment de M. de Nolivos, pour être puni des atrocités commises à Saint-Domingue et qu'on lui faisait son procès.

9 *juillet*.—M. le maréchal duc de Duras, fort mal depuis longtemps, est mort hier matin dans un âge fort avancé.

Le sieur Billard a fait un nouveau mémoire contenant, dit-on, des faits très-particuliers qui tendent à sa décharge, que sa discrétion lui avait fait dissimuler dans ses premières défenses, mais que les circonstances ne lui permettent plus de taire.

Cependant on veut qu'il porte encore le ménagement jusqu'à ne le communiquer qu'à ses juges. On a peine à s'expliquer tant de réserve, et l'on pense qu'il lui serait impossible de justifier

ses infidélités. Le public en général a les plus grandes préventions contre lui et l'a jugé d'avance; il sera difficile de le ramener en sa faveur.

Par des lettres de Brest en date du 4 de ce mois, on mande que, d'après l'examen qui a été fait du mémoire de M. le duc d'Aiguillon, il a été condamné à être supprimé comme injurieux à la noblesse de Bretagne et aux deux procureurs-généraux.

13 *juillet.* — Il parut, il y a quelques années, une diatribe des plus fortes contre nombre d'auteurs, sous le nom de *la Dunciade.* Cet ouvrage de M. Palissot fit alors beaucoup de bruit par les clameurs des offensés, pour la plupart outrageusement sans autre raison qu'une passion effrénée de médire et de calomnier. Cet écrit en trois chants est porté aujourd'hui à dix, et l'auteur y a compris un bien plus grand nombre de victimes; mais ayant voulu les faire imprimer, il y a trouvé un obstacle dans la sagesse qu'oppose avec raison la police aux libelles.

Jean-Jacques Rousseau a cru devoir célébrer le triste événement des deux amants de Lyon, dont on connaît la fin tragique. Voici les vers qu'il a faits à ce sujet :

Ci gisent deux amants; l'un pour l'autre ils vécurent;
L'un pour l'autre ils sont morts et les lois en murmurent.
La simple piété n'y trouve qu'un forfait,
Le sentiment admire et la raison se tait.

M. le marquis de Marigny, secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit, a vendu sa charge, avec l'agrément du Roi, à M. le Contrôleur-général. Elle passera, avant qu'il en soit pourvu, vingt-quatre heures sur la tête de M. le premier Président.

16 *juillet.* — Il y a eu, vendredi 13 de ce mois, une nouvelle assemblée des Pairs chez Monseigneur l'Évêque de Noyon, en l'absence de Monseigneur l'Archevêque de Reims. M. le duc d'Aiguillon y est venu; on n'a rien décidé dans cette conférence, dont l'objet était l'union avec les Princes pour aviser aux mesures

qu'il y aurait à prendre au sujet de la prétention que le Parlement s'arroge dans son dernier arrêt d'être toujours la Cour des Pairs et même dans l'absence de MM. les Pairs eux-mêmes.

Le Roi part pour Compiègne le 18 de ce mois; le terme du voyage n'est point encore fixé.

La cherté du blé a causé une émeute à Reims; le peuple instruit qu'il y avait un magasin dans l'abbaye de Saint-Rémy, a forcé le couvent, pillé les grains qui s'y sont trouvés, et l'on assure qu'il y a eu un moine de tué. L'émeute a été calmée, mais au départ du courrier on craignait qu'elle ne recommençât.

On vient d'établir un bureau particulier pour le commerce des Indes, à la tête duquel sont MM. Clonard et Bruny, anciens syndics de la Compagnie, et M. de La Rochelle, député.

Il est arrivé à Lorient, deux nouveaux bâtiments, dont l'un vient de Chine. On a lieu de se flatter que la vente prochaine dépassera plusieurs millions. C'est à quoi on l'avait estimée dans la cession qui en a été faite au Roi et qui bonifie de beaucoup le marché que le Ministre a fait avec les actionnaires.

18 *juillet*. — On a répandu depuis quelques jours une nouvelle très-singulière sur le Portugal. On assurait qu'il y avait eu trente moines et onze seigneurs d'exécutés. Cette nouvelle est absolument fausse; mais ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a un cordon de troupes sur la frontière de ce royaume, qui examine tous ceux qui y entrent ou en sortent, qu'on a arrêté plusieurs ecclésiastiques, entre autres des curés, et qu'un couvent de Bernardins, situé à Mini, ville d'une des provinces du Portugal, est environné de plusieurs régiments.

Il y a eu à Angers une affaire qui a pensé devenir très-sérieuse, entre les officiers de carabiniers qui y sont en garnison et les jeunes gens de la ville. Elle a commencé dans un bal. Un de ces derniers ayant reçu un soufflet d'un des premiers, ses camarades ont pris parti pour lui, et les officiers des carabiniers voulant défendre l'agresseur, toutes les épées ont été tirées. Le

combat allait s'engager lorsque le sieur Garnier qui avait donné le soufflet et celui qui l'avait reçu, ont trouvé moyen de s'évader, se sont battus hors de la salle, et le sieur Garnier ayant été tué sur la place, la querelle a cessé par sa mort qu'on a apprise sur-le-champ.

19 *juillet.* — M. le marquis de Biencourt de la Fortilesce, officier aux gardes françaises, épouse Mlle de Chauvelin.

M. le marquis de Montmort, exempt des gardes du corps, épouse Mlle de Fleury.

M. Paris du Vernay, intendant de l'école royale militaire, vient de mourir d'une suite d'apoplexie.

M. le premier Président s'est rendu le 15 de ce mois, à Versailles, pour porter au Roi les représentations sur les défenses faites aux Princes du sang et aux Pairs, de venir au Parlement pour l'affaire de M. le duc d'Aiguillon.

Le Roi les a entendus et a dit qu'il donnerait sa réponse le dimanche 29, à Compiègne.

22 *juillet.* — On a jugé ces jours derniers un grand procès entre M. le duc de Luxembourg et les demoiselles de Montmorency. La transmission du duché-pairie de Piney, dont jouissait feu M. le maréchal de Luxembourg, était dévolue à l'aîné de la maison : à ce titre M. le duc de Luxembourg avait droit au retrait ducal établi par l'édit de 1711 et avait vaincu les obstacles sans nombre qui semblaient devoir le priver de l'éminente dignité de pair de France qui lui était déférée par la loi du royaume, qui veut la réunion de la terre à l'office, lorsque les conseils croyant avoir découvert une substitution encore subsistante qui l'appelait à ce duché, lui ont fait former une demande contre Mlles de Montmorency. La question consiste à savoir quelle est, dans le titre qui contient la substitution, *la personne instituée.* Il y a eu arrêt qui a débouté de

sa demande M. le duc de Luxembourg, qui se trouve réduit au seul retrait ducal.

Les Pairs ont tenu plusieurs assemblées au sujet de l'arrêté du Parlement du 2 de ce mois. Ils se sont trouvés partagés d'avis sur la disposition de cet arrêt qui qualifie toutes les chambres assemblées de *Cour des Pairs toujours existante.*

Sur la défense faite par le Roi aux princes et pairs du royaume d'assister aux délibérations de son Parlement touchant l'affaire de M. le duc d'Aiguillon et au sujet des comités tenus par lesdits princes et pairs sur la prétention du Parlement, d'être toujours essentiellement la Cour des Pairs, ladite Cour persistant dans son arrêté du 2 de ce mois, et ne pouvant rien décider qu'après la réponse de Sa Majesté indiquée pour le 29, a renvoyé sa délibération au mardi 31 du courant.

23 *juillet.* — Samedi prochain, 28 de ce mois, M. Souchet, avocat du Roi, donnera ses conclusions sur le plaidoyer de M. Target en faveur des administrateurs des postes.

Sur les décrets d'ajournement personnel décernés contre M. de Mezières, fermier général, et M. de La Roche, directeur des fermes, ainsi que contre un contrôleur, est intervenu un nouvel arrêt du Conseil qui casse cette procédure de la Cour des aides, et fait défense d'y donner suite sous peine d'interdiction.

M. Paris du Vernay a fait M. le comte de La Blache, son petit-neveu, son légataire universel, et nommé M. du Pont, son adjoint à l'intendance de l'École militaire, son exécuteur testamentaire; il lui lègue un diamant de 20,000 francs. Il laisse à plusieurs de ses neveux des rentes viagères qu'il avait mises sur leurs têtes; il substitue la terre de Plaisance aux enfants nés ou à naître de M. de La Blache, et, à leur défaut, à ceux de M. Micault. Comme ce testament est fait il y a plus de neuf ans, plusieurs legs particuliers sont devenus caducs par le décès des personnes qui étaient appelées pour les recueillir, et il paraît que la mort l'a surpris au moment où il se proposait de changer ses disposi-

tions. Comme il avait beaucoup de viager, la fortune qu'il laisse n'est pas considérable.

25 *juillet.* — M. le curé de St-Eustache s'est démis de sa cure en faveur de M. Poupart, curé de St-Martin, auquel il l'a résignée; il s'est réservé 10,000 francs de pension sur sa cure. Il y a quelques difficultés au sujet de la résignation qui a été faite sur le consentement de la cour de Rome aux libertés de l'Église gallicane.

Le Parlement a fait notifier par un greffier de la Cour, aux princes et pairs, les remontrances présentées au Roi sur les défenses d'assister au Parlement et de prendre part aux délibérations relatives à l'affaire de M. le duc d'Aiguillon.

Jean-Jacques Rousseau, cet être singulier, ne fait plus ici de sensation; il se montre peu dans les lieux publics; il va au jardin du Roi satisfaire son goût pour la botanique, y puiser de nouvelles connaissances sur cette partie, qui paraît aujourd'hui faire sa principale occupation. On parle beaucoup de drames lyriques en prose qu'il a composés depuis quelque temps; c'est un genre nouveau qu'il veut introduire sur la scène.

Par des lettres de Nantes on apprend qu'un bâtiment venant de St-Domingue y a apporté la triste nouvelle d'un tremblement de terre arrivé au Port-au-Prince et à Léogane le 3 juin, à 7 heures du soir, et qui a détruit presqu'entièrement ces deux villes et fait périr beaucoup de monde, ainsi que les plus belles habitations de ces cantons. On n'a point encore de détails.

Par les derniers vaisseaux arrivés des îles de France et de Bourbon, on est informé que les lettres-patentes et règlements pour les obligations contractées depuis 1756 jusqu'au moment de la reprise de possession faite au nom du Roi desdites îles, ont mis une telle division parmi les habitants que, sous ce prétexte, ils se recherchent tous les uns les autres et se font des procès sans nombre, réduisant à l'arbitraire la plupart des décisions. On peut se rappeler que dès que ce règlement a été connu en France, les commissaires députés ont cru devoir faire des

représentations sur les maux qu'il devait occasionner dans la colonie et qu'ils ont prévus.

27 *juillet.* — On écrit de Port-au-Prince: « Le 3 juin, à 7 heures 1/4 du soir, le temps étant calme et couvert, et la nature engourdie, il se fit un si violent tremblement de terre qu'il a renversé toutes les maisons. Sa durée a été de 6 minutes avec la même force, renversant tout, jusqu'aux monts, dans les plaines et sur la mer. Il y a eu ici 460 personnes d'écrasées sous les ruines et 100 à Léogane, où j'étais pour lors par congé. La mer s'est élevée de vingt pieds de haut par un raz de marée et est venue fondre dans les terres à 1/4 de lieue. S'il y en eût eu un second, toute la ville était engloutie et j'aurais par conséquent subi le même sort. J'étais couché dans la rue entendant et voyant tout fondre sur moi; enfin, j'en suis encore si effrayé que je ne puis vous l'exprimer. J'avais bien l'idée d'un tremblement de terre, mais jamais de cette force; ceux de Lima, de Lisbonne et de la Martinique, ne sont rien auprès. Tout le monde crie, pleure, gémit dans les rues, mourant de faim et de soif; cela fait horreur et pitié. Depuis ce jour, nous sommes campés sous des voiles de navire, nous ressentons des secousses très-fréquentes, de demi-heure en demi-heure, et très-fortes. Tout est renversé, le Gouvernement, l'Intendance, les Casernes, enfin tous les magasins et maisons quelconques, tout est perdu. Heureusement que notre Général descendait de cheval et était dans sa cour. Monsieur l'Intendant est sorti promptement de chez lui ; sans cela ils étaient perdus. Nous pouvons n'en être pas quittes; tant que la terre ne se raffermira pas, nous craignons d'être engloutis. »

13 *août.* — Il serait difficile de démêler la vérité dans les relations publiées par divers journaux politiques, touchant la situation respective de la Porte et de l'Impératrice de Russie. Jusqu'à ce qu'un grand événement décide la question entre ces deux puissances, il paraît qu'on doit être en garde contre les assertions des deux parties. La Czarine a su se ménager, parmi nos beaux esprits et nos philosophes modernes, des trompettes tou-

jours sonnantes de ses hauts faits; tous leurs écrits sont pleins des éloges qu'ils lui prodiguent.

La Veuve de Malabar n'a pas pris dans le public, et l'auteur se propose de la retirer à la sixième représentation. Il y a des morceaux de détail qui sont faits pour faire honneur à M. Le Mierre; il n'a pas lieu d'être content du jeu des acteurs, et cela a donné lieu à l'épigramme suivante:

J'ai vu cette veuve indécise!
Ami! que veux-tu que j'en dise?
Son sort est digne de nos pleurs.
Du bûcher elle est délivrée,
Mais c'est pour être déchirée
Par le public et les acteurs.

16 *août*.—Le bruit s'est répandu que deux malheureux moines que leur saint ministère avait mis à portée de visiter les nègres, pour les rassurer sur la calamité du tremblement de terre, loin de saisir cette triste circonstance pour les porter à embrasser le christianisme, en leur montrant le doigt de Dieu dans ce fléau même, avaient au contraire animé et excité les noirs à regarder cette époque comme celle de leur délivrance. Ils leur ont assuré les secours de la divinité au moyen d'une petite corde qu'ils leur distribuaient moyennant une rétribution et qui devait les garantir de tout danger. Quelqu'absurdité qu'il y eût dans les promesses, ces pauvres esclaves séduits par les discours de ces deux scélérats s'étaient livrés avec confiance à cet espoir et avaient comploté d'égorger tous les blancs. On avait pris jour pour le 11 juin; mais le 10, au moment où ils essayaient de surprendre les sentinelles, on s'était aperçu de leur attroupement. On en a saisi plusieurs qui ont tout révélé, et l'on a fait mettre à la chaîne les deux fauteurs. Ce récit venu du Port-auPrince est si peu vraisemblable qu'on croit devoir en attendre la confirmation.

La sentence du Châtelet, déboutant les administrateurs des Postes de leur opposition à la sentence des Consuls, devant lesquels ils avaient été traduits d'abord, en ordonne l'exécution

contre eux, et Billard solidairement et par corps, en faveur des porteurs des reconnaissances.

Le sieur Pigale est de retour de son voyage de *Ferney* où il a fait l'ébauche de l'effigie de M. de Voltaire. On la voit chez ce célèbre artiste. On assure qu'il a parfaitement saisi ce patriarche de la littérature, dont on peut se promettre, d'après ce modèle, une belle statue. Le Roi de Prusse, moins en monarque qu'en homme de lettres, a écrit à M. d'Alembert pour contribuer à l'hommage que l'on rend à M. de Voltaire, et le prie de fixer comme il l'entendra le prix de sa cotisation. Il donne beaucoup d'éloges à ce projet, et l'Académie française, à qui M. d'Alembert a communiqué sa lettre, touchée d'y trouver des témoignages si flatteurs pour ses membres, a décidé qu'elle serait inscrite sur ses registres.

19 *août.* — Le 16 de ce mois, on a fait à la ville une élection de deux nouveaux échevins, et M. Bignon a été continué dans sa place de prévôt des marchands encore pour deux ans.

On assure que le Parlement de Guyenne est mandé à la Cour tant pour n'avoir pas enregistré la continuation du second vingtième, que pour avoir, à l'instar du Parlement de Paris, rendu un arrêt conforme à celui qui a été prononcé contre M. le duc d'Aiguillon.

Si l'on en croit différentes lettres, l'armée ottomane a été mise en déroute le 15 du mois dernier par les Russes ; mais on a eu tant de relations infidèles de leurs succès qu'on a tout lieu de douter de la victoire qu'ils publient aujourd'hui, et l'on doit attendre la confirmation de ces nouvelles. On doit garder le même scepticisme sur leurs exploits maritimes.

M. le maréchal duc de Richelieu est parti pour son gouvernement. Vingt membres du Parlement de Guyenne ont ordre de se rendre à la suite de la Cour.

On a envoyé à tous les intendants un projet d'édit sur la très-intéressante question de l'exportation des blés, avec les

corrections que ce qui s'est passé depuis qu'elle est permise a pu devoir faire apporter, afin d'avoir l'avis de chacun d'eux en particulier et les réunir pour en former, s'il est possible, un règlement qui puisse prévenir les maux dont on s'est ressenti depuis si longtemps.

On parle diversement d'une discussion entre M. de Calonne, intendant de Metz, et M. de Montalan, premier président du Parlement. On assure que cette discussion a été très-vive, ce qui a fait prendre à M. de Calonne le parti de se rendre à Compiègne, et il est reparti sur-le-champ.

30 *août*. — M. le comte de Choiseul-Meuse, brigadier des armées du Roi, depuis plusieurs années chargé d'un commandement à la Martinique, vient d'être nommé commandant en second sous M. de la Vallière, qui est gouverneur général.

Billard, dans la confiance qu'il serait jugé la semaine dernière, avait fait remettre à ses juges seulement des observations et un précis qui ont percé dans le monde et dont on parle beaucoup. Il y hasarde les accusations les plus graves contre ses commettants et il cherche à les inculper dans son affaire. Ces faits, tout calomnieux qu'ils paraissent, ont besoin d'être réfutés, et l'administration se dispose à y répondre.

M. le maréchal d'Armentière, commandant dans les trois évêchés de Lorraine, a reçu l'ordre de biffer des registres du Parlement de Metz l'arrêté qui a été inscrit concernant MM. de Calonne et de Flesselles, ce qu'il a exécuté en présence du premier président et du greffier, tous les autres membres de cette Cour s'étant retirés.

M. le comte de Provence et M. le comte d'Artois n'ont point été du voyage de Chantilly et ils sont revenus à Versailles.

31 *août*. — M. Turpin, qui a donné *la suite des Hommes illustres*, ouvrage qu'il continue avec beaucoup de succès et qui est de nature à lui mériter les honneurs littéraires attachés au

véritable talent, vient de trouver dans M. le duc de Praslin un protecteur utile; ce ministre l'a fait nommer par le Roi historiographe de la marine. Cette précieuse partie de notre histoire nous manque absolument, et on a tout lieu de se flatter qu'aidé de la collection des manuscrits qui sont au dépôt de la marine, M. Turpin saura remplir dignement son emploi, qui ne sera pas entre ses mains une place purement honorifique. On peut se rappeler la sublime épitre dédicatoire à M. le prince de Condé, qui est à la tête de l'*Histoire du Grand Condé.*

Le Parlement de Rouen a protesté contre l'enregistrement des lettres patentes que M. le duc d'Harcourt était chargé de faire enregistrer et a ordonné l'exécution de son arrêt relativement à l'affaire des adjudicataires.

Le Roi a bien voulu indiquer dimanche prochain pour recevoir les itératives remontrances du Parlement, à Versailles; les gens du Roi en ont rendu compte aux Chambres assemblées.

L'huissier de la chaîne, porteur de l'arrêt du Conseil pour l'élargissement du procureur du Roi de la commission dont on a parlé, n'ayant pu se faire remettre le prisonnier, a été obligé de recourir à M. le maréchal de Lorges. Celui-ci, suivant les ordres qu'il avait reçus, a donné un détachement qui a forcé la prison; sur quoi le Parlement de Besançon s'est assemblé et a décrété M. le maréchal de Lorges. Sur la nouvelle que le Roi en a eue, il a exilé cette Cour à Vesoul, qui est à cinq lieues de Besançon.

10 *septembre.* — M. de la Borde, banquier de la Cour, vend sa magnifique maison de la Grange-Batelière, où il demeure, à M. de la Reynière, fermier-général et l'un des administrateurs des postes, moyennant 450,000 livres; mais il en retranche la plus grande partie du jardin, qui est très-considérable. Il ouvre une nouvelle rue en face de celle de Grammont, qui traversera tous les marais. Sur ce terrain immense on construira de beaux hôtels d'un revenu considérable.

Depuis plus d'un an la Cour des Aides n'ayant point obtempéré aux lettres de jussion à elle envoyées pour procéder à l'enregistrement du don gratuit des villes, etc., et ayant fait diverses

remontrances qui n'ont point fait changer Sa Majesté de dispositions à cet égard, et ayant encore dernièrement cru devoir en faire de nouvelles au sujet de l'emprisonnement des deux membres du Parlement de Bretagne, qui est aussi Cour des Aides, le Roi lui en a témoigné son mécontentement et a envoyé, vendredi 7, M. le duc d'Orléans à cette Cour pour y faire procéder devant lui à l'enregistrement; ce qui a été fait dans les formes usitées en pareil cas.

La prise d'habit de carmélite de Mme Louise de France, fille de Sa Majesté, est indiquée pour lundi 10 du présent mois; le nonce en fera la cérémonie au nom du pape, qui a envoyé tous les vêtements propres à son nouvel état.

M. le duc de Penthièvre mène Mme la duchesse de Chartres, Mme la princesse de Lamballe, Mme la comtesse de la Marche au Hâvre-de-Grâce pour y voir la mer. M. le duc de Chartres s'y rendra; il doit partir incessamment.

Le comte de Vasa, fils du roi de Suède, arrivé à Paris depuis plusieurs jours, a honoré l'Académie de sa présence. Il est venu y prendre place avec quelques seigneurs de sa suite.

12 *septembre*. — De tous les emplacements proposés pour la construction d'une salle de la Comédie française, aucun n'a paru convenir davantage à l'utilité publique et particulière et à l'embellissement de la ville que celui du carrefour de Bussy. Des considérations particulières ont paru faire décider pour l'emplacement de l'hôtel de Condé, malgré les inconvénients de toute espèce qu'il offre et les dépenses énormes qu'il entraînerait. Mais aujourd'hui on a lieu de se flatter que l'objet principal qui lui faisait donner la préférence étant rempli, par l'achat que l'on assure que le clergé va faire de ce terrain pour y construire la salle de ses assemblées, on reviendra au plan proposé par M. Ligeon, qui réunit tous les avantages possibles, joints à la plus grande économie pour le Gouvernement. C'est une décoration et une commodité publique qui manquaient au faubourg Saint-Germain.

M. le duc de Penthièvre devait mener Mme la duchesse de Chartres, Mme la princesse de Lamballe et Mme la comtesse de La Marche, au Havre, pour y voir la mer; ce voyage est différé à cause d'une indisposition survenue à ce Prince, tombé malade au château de Crécy.

13 *septembre.* — Mme la duchesse de Mazarin donne aujourd'hui une fête à Madame la Dauphine, dans son château de Chilly; il y a un spectacle, et ce sont les acteurs du Théâtre Français qui doivent y jouer.

On mande de Bordeaux, que dix-huit membres du Parlement sont mandés à la Cour, et que le Roi a ordonné qu'on lui apportât les registres pour biffer les actes inscrits contre M. le duc d'Aiguillon.

16 *septembre.* — Le succès des Russes ne paraît plus douteux et sur terre et sur mer. Ils ont remporté des avantages considérables contre les Turcs, dont la conduite est tout-à-fait étonnante. Au lieu d'éviter le combat et de laisser l'escadre moscovite dépérir dans des parages aussi éloignés de leurs foyers, le chef des Turcs a eu la sottise de livrer bataille. La supériorité de la manœuvre a décidé la victoire, et les officiers anglais ont eu la plus grande part à cette action qui met Constantinople dans le plus grand danger. On attend avec impatience des nouvelles de la suite de cette affaire, qui peut décider du sort de l'empire Ottoman, si les Russes savent profiter de leurs succès.

Le Parlement de Besançon est mandé à la Cour par députation avec l'ordre d'apporter ses registres sur lesquels Sa Majesté biffera ce qui y a été inscrit et a été cassé et annulé par des arrêts du Conseil.

Le discours de M. Thomas, en réponse à celui de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, le jour de sa réception à l'Académie française, a fait beaucoup de bruit dans le public, moins comme un ouvrage de génie, de goût et de style, que comme offrant des applications à certaines parties de la diatribe rigoureuse

de M. Séguier contre les prétendus philosophes du jour, dans son beau réquisitoire contre les ouvrages flétris par arrêt du Parlement, le 18 du mois dernier. Ce réquisitoire a été imprimé par ordre du Roi. Sur le compte qui en a été rendu par Monsieur le Chancelier, il a été défendu à M. Thomas de faire paraître son discours, et comme il est d'usage que le discours du récipiendaire soit imprimé avec celui qui y répond, et qu'ils soient l'un et l'autre apportés au Roi et à la famille royale, Monseigneur l'Archevêque de Toulouse a déclaré qu'il ne ferait pas paraître le sien, puisque cet incident ne permet pas qu'ils paraissent ensemble. C'est la première fois depuis la fondation de l'Académie qu'il est arrivé qu'un discours qui y a été prononcé ne soit pas donné au public.

17 *septembre.* — On avait dit que M. le prince de Monaco avait accédé à des arrangements avec Mme de Monaco; mais il ne paraît pas qu'on ait été bien informé, car sa demande judiciaire en séparation se poursuit très-vivement, par sentence obtenue par défaut. Mme de Monaco est admise à la preuve et M. de Monaco n'en a point interjeté appel, d'après sa prétention qu'étant Prince souverain, il ne peut être traduit devant aucun de nos Tribunaux, relativement à la demande de sa femme, qui elle-même est étrangère. Il n'a pas cependant décliné la juridiction française, mais il a fait une protestation entre les mains du Roi en le suppliant de la faire déposer aux affaires étrangères. Sa Majesté y a consenti, mais elle lui a fait dire par M. le comte de Choiseul, qu'elle maintiendrait tous les jugements que Mme de Monaco obtiendrait dans son royaume.

18 *septembre.* — On avait été fondé à croire que M. de Vandeuil n'avait pas donné sa démission de la place de premier Président du Parlement de Toulouse, mais aujourd'hui il est très-certain qu'elle est acceptée. On parle de M. Seguier pour le remplacer.

On mande de Rochefort qu'il y est arrivé un navire de Saint-Domingue, venant de Saint-Marc, qui a apporté des nouvelles du Port-au-Prince du 8 juillet dernier. La terre n'y était point

encore rassurée, on y avait essuyé plusieurs secousses qui y entretenaient la consternation et l'effroi, et il s'y formait journellement des crevasses capables d'engloutir tout ce qui s'y trouve.

Si l'on en croit les nouvelles du jour, les Russes ont forcé le passage des Dardanelles et n'y ont perdu que deux bâtiments; leur escadre est devant Constantinople, et le Grand Seigneur s'est retiré dans l'Asie-Mineure avec son sérail et ses trésors.

29 *septembre.*—Un Baron allemand, officier du régiment d'Anhalt, fatigué des misères de la vie et de ses chagrins domestiques, voulant s'affranchir de toutes peines et prévenir celles d'un chien qu'il aimait beaucoup, a pris le parti de casser la tête à ce pauvre animal et de se percer de quatre coups d'épée. La faiblesse l'a obligé d'en rester là, mais malgré les blessures énormes qu'il s'est faites, il n'en est pas encore mort, et peut-être en reviendra-t-il, ce qui doit mettre le comble à ses maux.

M. le duc de Choiseul part pour sa terre de Chanteloup, où il doit rester jusqu'au 8 du mois prochain; il se rendra ensuite à Fontainebleau. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres passeront quelques jours à Chanteloup.

4 *octobre.*—Les alarmes que l'on avait conçues sur les armements de la Cour de Londres avaient fait baisser les fonds anglais de 12 %, mais comme on a lieu d'être fort rassuré sur cet objet, ils ont repris le cours ordinaire. On doit aux soins de M. le duc de Choiseul l'assurance où l'on est à cet égard.

La plupart des Ministres sont à leurs terres et ne se rendront que le 10 du mois à Fontainebleau; jusqu'à ce temps il n'y aura point de conseil.

Mme de la Borde, femme de l'ancien banquier de la Cour, est accouchée d'une fille.

Le Roi a été ces jours derniers à Croix-Fontaine, voir le magnifique salon que M. Bouvet y a fait construire.

M. Monin, secrétaire des commandements de M. le prince de Conti, est mort la semaine dernière; l'estime particulière qu'il s'est acquise le fait regretter généralement.

15 *octobre.* — Une compagnie de voleurs s'est établie dans le bois de Vincennes. Ils ont arrêté plusieurs personnes, mais sur la nouvelle qu'on en a eue, on a envoyé des brigades de maréchaussée qui leur ont donné la chasse sur-le-champ.

M. de Monty, l'un des écuyers du Roi, voulant raccommoder un de ses pistolets, le coup est parti et lui a porté au visage. Il en a été fort maltraité, mais n'en est pas mort.

On vient de remettre l'opéra *Ajax* auquel on a fait beaucoup de changements. La médiocrité des sujets qui le rendent n'est pas propre à lui assurer le succès, les bons acteurs étant à Fontainebleau.

On parle beaucoup de projets propres à améliorer les finances du Roi et dont est fort occupé M. le Contrôleur général. Ils portent principalement, dit-on, sur la forme de la perception des deniers de Sa Majesté.

18 *octobre.*— On mande de Brest que, le 7 de ce mois, le senau du Roi, la *Perle*, commandée par M. de Niert, lieutenant de vaisseau, a appareillé de la rade pour passer dans nos différentes colonies y porter des ordres de la Cour; que la gabare du Roi l'*Écluse*, armée par des particuliers, doit aller à Gorée y prendre des nègres pour les transporter à Cayenne.

La *Téthys*, de trente canons, commandée par M. de Tobrillant, lieutenant de vaisseau, a mis en rade à Brest le 8 de ce mois; elle est armée pour le compte des particuliers. Elle doit appareiller incessamment. Suivant les lettres du 11, elle va à la côte de Guinée, à l'Ile de France et à celle de Bourbon. On ajoute que l'on y armait avec beaucoup de vivacité la corvette du Roi l'*Hirondelle*, commandée par M. Charnier, lieutenant de vaisseau, et la *Lunette*, dont on ignore la destination.

19 *octobre.*— Il paraît une lettre de soixante-douze pages d'impression, de M. le comte de Lauraguais à M. Dupont, auteur éphéméristé, au sujet de la lettre de M. l'abbé Morellet qu'il a insérée dans son journal sur les mémoires concernant la compagnie des Indes, dans lequel cet auteur est fort maltraité. Il faut être au fait de cette discussion pour comprendre les nouveaux sarcasmes lancés tant contre le rédacteur des éphémérides que contre M. l'abbé Morellet et le fauteur de son système. Il n'a pas pris dans le public, malgré les efforts que l'on a faits pour le soutenir, l'on est convaincu plus que jamais de la nécessité d'une compagnie des Indes et l'on assure que le ministère en est très-occupé.

La Cour des Aides a rendu, le 12 de ce mois, un arrêt qui supprime l'impression faite frauduleusement de ses remontrances au Roi, le 2 septembre dernier, au sujet des membres détenus du Parlement de Bretagne comme Cour des Aides. Ces remontrances n'ont pas encore été présentées à Sa Majesté.

La Cour prend le deuil aujourd'hui pour huit jours, à l'occasion de la mort du prince de Brunswick.

24 *novembre.*— Le président Hénault, surintendant de la maison de Madame la Dauphine, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, est mort ce soir âgé de près de quatre-vingts ans, après avoir lutté contre la mort depuis plusieurs années. Tout le monde connaît son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*

ANNÉE 1771.

17 *janvier.* — On a répandu à Paris le *Pater* suivant, dédié au Roi par un mauvais plaisant: « Notre Père qui êtes à Versailles; votre nom soit glorifié; votre règne est ébranlé; votre volonté n'est pas plus exécutée sur la terre que dans le Ciel; rendez-nous notre pain quotidien que vous nous avez ôté; pardonnez à vos Parlements qui ont soutenu nos intérêts, comme vous par-

donnez à vos Ministres qui les ont vendus ; ne succombez plus aux tentations de la du Barry, mais délivrez-nous du diable de Chancelier. »

21 *janvier*. — Hier, à minuit, chaque membre du Parlement a été réveillé par deux Mousquetaires, qui lui ont présenté un ordre du Roi, le sommant de répondre par écrit s'il voulait, *oui* ou *non*, reprendre ses fonctions. Sur cent soixante-neuf magistrats auxquels cet ordre a été signifié, trente-huit seulement ont signé *oui*. Aujourd'hui, ces trente-huit membres se sont rétractés et ont déclaré s'associer à leurs confrères. Des lettres de cachet viennent d'être envoyées à tous les membres du Parlement, leur ordonnant de quitter Paris dans la journée.

6 *février*, — Le célèbre Le Kain a reparu sur notre scène avec le plus brillant succès, dans le rôle de *Néron*. On ne peut porter plus loin la perfection du talent. Il a été très-bien secondé par Molé, dans le rôle de *Britannicus*, et par Brizard dans celui de *Burrhus*. Mlle Dumesnil a rempli avec le même avantage le rôle d'*Agrippine*.

8 *février*. — L'Académie française a procédé hier à l'élection de deux candidats qui doivent succéder à M. le président Hénault (mort le 24 novembre 1770), et à l'abbé Alary. M. le prince de Beauvau et M. Gaillard ont été élus.

19 *février*. — L'arrêt du Parlement de Rouen a été rédigé sous la forme d'une lettre au Roi. Elle est très-bien écrite. M. le chancelier (Maupeou) en arrête autant qu'il peut la publicité.

20 *février*. — M. Mairan est mort ce soir, âgé de 94 ans. Il avait toujours mené la vie la plus régulière et ne se ressentait en rien des incommodités de la vieillesse.

26 *février*. — On vante beaucoup les remontrances de la Cour des Aides, attribuées à M. de Malesherbes. Quoiqu'elles n'aient pas encore été présentées au Roi, l'avidité industrieuse des amateurs en a pu avoir des copies qui courent dans le monde.

14 *mars.* — Le Parlement de Bordeaux fait imprimer ses remontrances. Celui de Provence a fait parvenir les siennes.

17 *mars.* — On publie contre M. de Maupeou une satire qui rappelle les fameuses *Philippiques* de Lagrange-Chancel. Elle porte le nom de *Chancelière* (1).

25 *mars.* — L'Impératrice de Russie a fait acheter tout le cabinet de tableaux de M. le comte de Thiers. M. de Marigny a eu la douleur de voir passer ces richesses artistiques chez l'étranger, ne pouvant faute de fonds les acquérir pour le compte du Roi.

26 *mars.* — On dit que M. le duc de Duras a remis au Roi, de la part des Princes du sang, un mémoire contre M. le Chancelier.

8 *avril.* — M. le Chancelier, pour contrebalancer l'effet que pourront produire les divers écrits publiés contre la réformation des Parlements, fait composer d'autres ouvrages en faveur des derniers édits.

14 *avril.* — Les *Gazettes* de Bruxelles et de Berne viennent d'être proscrites ici. L'introduction en France en est défendue au bureau des affaires étrangères. Elles s'exprimaient avec une grande liberté sur les affaires du Gouvernement.

15 *avril.* — Dans une réunion où se trouvaient des dames qui blâmaient avec beaucoup de vivacité les actes de M. le chancelier Maupeou, un des défenseurs de ce magistrat alla jusqu'à leur dire qu'elles ne s'entendaient pas plus aux affaires que des

(1) On évalue à cinq cents au moins les écrits publiés à l'occasion du coup d'État de Maupeou. Les trois quarts étaient dirigés contre le Chancelier. Presque tous ceux qui lui étaient favorables, dit M. Joseph Droz, étaient payés par lui. Les préambules des édits du trop célèbre Chancelier sont en grande partie l'œuvre de Lebrun, traducteur de la *Jérusalem délivrée*, le futur duc de Plaisance, architrésorier-chancelier de l'Empire.

oies. « Eh! ne savez-vous pas, dit l'une d'elles, que ce sont les oies qui ont sauvé le Capitole! »

28 *avril.* — On annonce la mort du sieur Bachaumont, âgé de 81 ans; il vivait avec la célèbre dame Doublet, dont la maison est depuis longtemps le rendez-vous d'un grand nombre de personnages illustres dans tous les genres.

16 *mai.* — Mme Doublet vient de mourir âgée de 94 ans. Depuis soixante ans, elle réunissait chez elle une société nombreuse de gens de lettres et de gens du monde, avec lesquels elle composait une sorte de journal où l'on recueillait les nouvelles du soir (1).

5 *juillet.* — Un écrit fort curieux et d'une importance très-grande se publie en ce moment sous le titre de *Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sorhouet, conseiller du nouveau Parlement* (2).

11 *juillet.* — On a élevé depuis peu dans l'église de Saint-Eustache un monument en l'honneur du brave Chevert, lieutenant-général des armées du Roi, mort à Paris, le 24 janvier 1769. Ce monument a été érigé aux frais de Mme de Vaudoncourt.

15 *août.* — Il vient de paraître à Londres un des libelles les plus outrageants qui soient depuis longtemps sortis de la

(1) Ce sont ces nouvelles qui composent en grande partie l'ouvrage publié en 1787 sous le titre de *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, par M. de Bachaumont.* Nous avons trouvé parmi les bulletins de nouvelles envoyés au duc d'Harcourt plusieurs articles imprimés dans ce recueil de Bachaumont, si utilement consulté par toutes les personnes désireuses de pénétrer dans tous les mystères du XVIIIe siècle. Il est probable que ces nouvelles à la main étaient répandues dans le monde avant d'être imprimées et avaient déjà reçu une certaine publicité.

(2) Malgré les efforts de la police, on ne put arrêter le cours de ces publications. Elles sortaient d'une presse cachée dans le palais du Temple, appartenant au prince de Conti.

presse. C'est le *Gazetier cuirassé,* qui attaque de la manière la plus violente le Roi, la comtesse du Barry, M. le Chancelier et MM. de la Vrillière, de Boynes et Terray.

28 *août.* — Le sieur Rouelle, chimiste renommé, comme l'était son frère, mort l'année dernière, a fait ces jours derniers, en présence de plusieurs savants, une curieuse expérience. Il a fait dissoudre dans un creuset des pierres de diamant. Elles n'ont laissé après elles aucune matière quelconque, le tout s'étant évaporé sans nulle trace de fusion ni de calcination.

10 *septembre.* — M. le comte de Lauraguais vient de publier le *Tableau de la constitution française ou autorité des Rois de France dans les différents âges de la monarchie.* Il y commente cette phrase du préambule de l'édit de 1770 : « *Nous ne tenons notre couronne que de Dieu,* » et cette autre du discours du Roi au Parlement de Paris, le 3 mars 1766 : « *C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage* (1). »

18 *septembre.* — Le buste de Madame la Dauphine, par le sieur Lemoine, ancien directeur et recteur de l'Académie, a été transporté au salon après avoir fait l'admiration de toute la Cour.

1er *octobre.* — L'éloge de François de Salignac de la Mothe-Fénélon, archevêque, duc de Cambrai, par M. de la Harpe, qui a remporté le prix à l'Académie française, a été déféré à Monsieur l'Archevêque de Paris, comme contenant des propositions condamnables. Le Prélat a fait examiner cet ouvrage, et un arrêt de la Commission d'examen, en date du 21 septembre, a supprimé le discours. A cette occasion, Sa Majesté a ordonné que l'article VI du règlement fait en 1691, par l'Académie, serait désormais exécuté rigoureusement. Cet article porte que les discours qui doivent concourir pour le prix d'éloquence, ne seront admis

(1) On lisait dans ce pamphlet, composé par un grand seigneur, cette phrase hardiment séditieuse : « La nation a dit : vous serez roi à telles conditions, alors je serai fidèle ; si vous les enfreignez, je serai votre juge. »

qu'autant qu'ils obtiendront une approbation signée de deux docteurs de la Faculté de Paris.

22 *octobre.* — Mme la comtesse du Barry a acheté, il y a quelques mois, 20,000 livres, le portrait en pied de Charles Ier, roi d'Angleterre, par Van Dyck (1).

26 *octobre.* — On a représenté, pour la première fois, un opéra comique ayant pour titre l'*Ami de la Maison.* Les paroles ont pour auteur M. Marmontel, et la musique le sieur Grétry. L'ouverture de cet opéra a produit une grande sensation.

11 *novembre.* — Un ouvrage ayant pour titre : *De la Constitution de l'Angleterre*, par le sieur Delolme, nous arrive de l'étranger.

14 *novembre.* — Le sieur Grétry vient d'obtenir, à Fontainebleau, un nouveau succès pour son opéra de *Zémire et Azor* ou *la Belle et la Bête.*

18 *novembre.* — Le *Manifeste aux Normands* fait plus de bruit que la plupart des écrits publiés dans ces derniers temps contre le coup d'état de M. le Chancelier. On y rappelle les principales dispositions de la fameuse *Charte aux Normands* d'après laquelle aucune imposition ne pouvait être mise sur les habitants du pays sans le consentement des trois États rassemblés.

19 *décembre.* — M. Taboureau de Villepatour, officier-général d'artillerie, vient d'être compris dans la dernière promotion des Cordons-Rouges.

29 *décembre.* — M. Helvétius vient de mourir d'une goutte

(1) On assure que toutes les fois que Louis XV paraissait disposé à s'écarter du système d'intimidation pratiqué par le Chancelier contre les anciens Parlements, Mme du Barry lui montrait ce portrait de Charles Ier, en lui faisant entendre qu'il éprouverait un sort pareil à celui de ce Prince, s'il manquait de fermeté à l'égard des Parlements ligués contre son autorité.

remontée. Il avait renoncé à ses fonctions de fermier général lors de son mariage avec Mlle de Ligneville, appartenant à une des premières familles de Lorraine.

ANNÉE 1772.

5 *janvier*. — On cite un mot bien dur du philosophe Diderot. Étant en conférence avec M. le maréchal de Broglie, le comte de Broglie, frère de celui-ci, voulut le tourner en ridicule à cause de l'habit noir qu'il portait, et lui demanda s'il était en deuil des Russes. « Si j'avais à porter le deuil d'une nation, a répliqué le philosophe, je n'irais pas chercher si loin. »

28 *janvier*. — M. Vernet qui a décoré le joli pavillon de Luciennes, d'un grand nombre de peintures, recevant la visite de la comtesse du Barry, lui a montré deux tableaux de sa façon, destinés à un seigneur étranger. La comtesse a voulu les avoir, et malgré les supplications du peintre les a fait enlever de force. Le lendemain elle lui a envoyé une ordonnance de 50,000 livres, payables par le sieur Beaujon, banquier de la Cour.

20 *février*. — On fait circuler une pièce de vers de M. de Voltaire, en l'honneur de M. le chancelier de Maupeou.

20 *mars*. — Le gouvernement vient d'autoriser l'introduction en France, mais pour vingt-cinq exemplaires seulement, d'une *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, en 6 volumes in-8°.

6 *avril*. — On commence aujourd'hui la vente des tableaux de M. le duc de Choiseul. On porte la valeur à environ 400,000 liv.

19 *avril*. — M. Duclos, qui vient de mourir, étant historiographe de France, M. le duc de la Vrillière a envoyé à la levée des scellés du défunt un commissaire du roi pour retirer tous les

cartons relatifs à cette partie de son travail. On présume que le gouvernement veut surtout soustraire les papiers que l'on pourrait trouver concernant l'affaire de MM. de la Chalotais, avec qui l'académicien était extrêmement lié.

28 *avril.* — La canonisation de la bienheureuse Fremyot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, a été célébrée aujourd'hui à Sainte-Marie, couvent de la rue Saint-Antoine, par Monseigneur l'archevêque, accompagné de tout son clergé.

18 *mai.* — On parle d'un nouvel écrit intitulé : *La Requête des États généraux au Roi.* On le croit imprimé en pays étranger.

16 *juin.* — Mme la duchesse d'Aiguillon est morte hier subitement en sortant du bain. Elle a été enterrée dans l'église de la Sorbonne, où se trouve le tombeau du fameux cardinal de Richelieu, premier auteur de l'illustration de cette maison (1).

26 *juin.*—Mgr l'archevêque de Toulouse, dans le discours qu'il vient d'adresser au Roi au nom du clergé, a fait entendre de vives réclamations au sujet du secours extraordinaire que l'on demande à son ordre. Il s'y plaint d'une façon non équivoque de la déprédation des finances.

20 *juillet.* — L'opéra n'ayant point de haute-contre, on est allé enlever à la Rochelle par lettre de cachet un chantre de cette ville, que l'on dit pourvu d'un très-bel organe.

29 *août.* — On envoie de Hollande et d'Angleterre l'ouvrage suivant : *Mémoires authentiques de la comtesse du Barry, maîtresse de Louis XV, roi de France, extraits d'un manuscrit que possède la duchesse de Villeroy, par le chevalier N., traduits de l'anglais.* C'est une affreuse diatribe, indignement écrite.

(1) La duchesse d'Aiguillon, femme de beaucoup d'esprit, professait des opinions politiques et philosophiques tout à fait opposées à celles de son fils, le célèbre ministre des affaires étrangères. Elle se montra très-favorable aux Encyclopédistes dont elle prit plus d'une fois la défense.

18 *septembre.* — L'Académie française a envoyé une députation à M. le cardinal de la Roche-Aymon, pour demander une abbaye en faveur de l'abbé Maury.

4 *octobre.* — On évalue à environ 4 millions la fortune laissée par M. Helvétius.

28 *novembre.* — La mort enlevait il y a quelques jours M. Thiriot, âgé de soixante-seize ans. C'était le correspondant le plus actif et le plus dévoué de M. de Voltaire. Il était aussi depuis longtemps le correspondant littéraire de S. M. le roi de Prusse.

ANNÉE 1773.

5 *février.* — Le sieur Caron de Beaumarchais, déjà connu pour s'être immiscé dans une foule d'affaires où brille son esprit, mais où se manifeste un goût désordonné pour l'intrigue, annonce une comédie de sa façon intitulée *le Barbier de Séville.* Elle est tirée du théâtre espagnol; on la dit fort gaie.

5 *février.* — Un des membres de la Faculté de théologie a dénoncé à la Sorbonne l'*Histoire philosophique et politique du commerce et des établissements des Européens dans les Deux-Indes,* par l'abbé Raynal.

16 *mars.* — M. l'abbé de Beauvais, orateur encore fort jeune, a prêché devant le Roi un sermon tellement hardi que toute la Cour a voulu en faire un crime au prédicateur auprès de Sa Majesté. Le Roi a déclaré qu'il faisait son métier. Il a parlé des malheurs de l'État, de la déprédation des finances et des abus de l'autorité. Cette indulgence du roi a fait répandre le bruit de la disgrâce prochaine de Mme la comtesse du Barry.

15 *avril.* — On admire le mausolée du maréchal de Saxe, qui vient d'être terminé, et les amateurs s'empressent autour de

ce superbe monument, que l'on voit avec regret partir pour Strasbourg.

21 *avril.* — M. Diderot, ne pouvant résister aux sollicitations de l'impératrice de Russie, se dispose à se rendre auprès de cette souveraine.

12 *mai.* — Dans une brochure nouvelle intitulée *Maupeou, tyran sous le règne de Louis le Bien-Aimé*, datée du 13 avril 1773, deuxième anniversaire de l'installation du monstrueux Parlement, on lit ce qui suit: « Je parle pour mon Roi contre Maupeou, son ministre, qui est un tyran. Je parle pour une Cour ancienne, qui tient à l'estime de la monarchie et que le tyran a chassée du sanctuaire de la justice; je parle pour la nation qu'il écrase, et j'espère..... Puisse le Roi entendre ma voix ! »

28 *mai.* — On disait que l'abbé de Beauvais devait obtenir bientôt un évêché. Mais il paraît bien éloigné d'une pareille faveur. Il a encouru le courroux d'une dame puissante à laquelle, dans un de ces derniers sermons, il aurait fait une allusion audacieuse (1).

16 *juin.* — Madame la Dauphine et Monsieur le Dauphin sont allés à l'opéra aujourd'hui. Leur présence, connue d'avance, avait attiré au théâtre une grande affluence. Mme la duchesse de Chartres s'était rendue à sa loge avant l'arrivée de l'auguste couple. M. le Dauphin est arrivé le premier. On a remarqué qu'il ne représentait pas avec la même dignité que le jour de son entrée à Paris. Il a fait deux petites révérences assez mal tour-

(1) Si l'on en croit les mémoires du temps, voici quelle serait cette phrase: « Salomon, disait le prédicateur, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé pour réveiller ses sens flétris tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la licence publique. » On prétend que Louis XV se contenta de dire à l'abbé de Beauvais lorsqu'il se présenta, selon l'usage, pour prendre congé de lui: « Monsieur l'abbé, vous avez été bien long aujourd'hui. » L'abbé de Beauvais fut cependant nommé par le Roi quelque temps après évêque de Senez.

nées, a eu l'air très-décontenancé et s'est bientôt rangé pour laisser paraître Madame la Dauphine, qui a occupé tout le devant de la loge. Les dames de sa suite garnissaient entièrement les loges de son côté. Le parterre et les loges ont témoigné par leurs applaudissements la joie que leur causait la présence des deux époux.

23 *juin.* — On a donné aujourd'hui à la Comédie française *Le Siége de Calais* et le *Legs*, pièces demandées par Madame la Dauphine. Au troisième acte au moment où Mlle Vestris a prononcé ces deux vers :

> Le français dans son prince aime à trouver un frère,
> Qui né fils de l'État en devienne le père,

de longs et unanimes applaudissements ont accueilli l'actrice qui s'était tournée vers Monsieur le Dauphin. Dans un autre endroit se trouvaient ces quatre vers :

> Quelle leçon pour vous superbes potentats !
> Veillez sur vos sujets, dans le rang le plus bas.
> Tel, loin de vos regards, dans la misère expire,
> Qui, quelque jour peut-être, eût sauvé votre empire.

Monsieur le Dauphin et Madame la Dauphine ont pris leur revanche et ont vivement applaudi la tirade. Cette marque de sensibilité de leur part a été reçue par le public avec des transports nouveaux de tendresse et de reconnaissance.

24 *juin.* — On cite avec plaisir le compliment adressé par M. le maréchal de Brissac à Madame la Dauphine le premier jour où cette princesse entra dans Paris, tandis que le prévôt des marchands la haranguait en termes pompeux. « Madame, lui dit-il, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de vous ! (1) »

(1) Il est difficile de ne pas se sentir ému en voyant prodiguer des témoignages si touchants d'affection et d'admiration à la jeune femme qui devait bientôt après offrir au monde le spectacle d'une des plus grandes infortunes que puisse offrir les fastes de l'histoire ! Son nom se représentera plus d'une

11 *août*. — On parle beaucoup d'une fête champêtre donnée à Vanvres par Mademoiselle, à Mme et à Mlle Elisabeth. Une autre fête, consistant en joûtes sur l'eau et un souper, a été donnée à Madame avec une rare magnificence par M. le prince de Soubise. Elle avait attiré à Saint-Ouen plus de vingt mille curieux.

1er *septembre*. — L'auteur d'un mémoire sur *l'usage qu'il conviendrait de faire du revenu des abbayes en commande*, après avoir fait l'historique des abbayes et fait remarquer qu'un abbé *commendataire* est un ecclésiastique séculier à qui le Roi donne sans consulter les religieux la moitié des revenus d'une abbaye, propose d'abolir les abbés commendataires, de réunir leurs revenus à la masse totale de ceux des abbayes et de charger les religieux d'en distribuer une partie aux personnes à qui le Roi pourrait assigner des pensions sur ces monastères.

8 *septembre*. — Il vient de paraître un *Mémoire à consulter* de M. Caron de Beaumarchais contre le sieur Goezman, conseiller du nouveau tribunal. Il y entre dans de grands détails sur les difficultés qu'il avait éprouvées à obtenir une audience de ce conseiller jusqu'au moment où il eut fait accepter à sa femme une gratification de 100 louis.

20 *septembre*. — M. de Voltaire a publié des fragments sur l'Inde, sur le général Lally et sur le comte de Morangiès. Il soutient que la condamnation de M. Lally est un de ces meurtres qui ont été commis avec le glaive de la justice.

20 *novembre*. — Rien n'était plus magnifique et plus somptueux que le banquet royal auquel, comme on le sait, la seule famille royale et les Princes du sang sont admis. Le Roi était au milieu, ayant devant lui Mme la comtesse du Barry dont la personne était couverte de 5 millions de pierreries. Pendant tout le repas elle

fois dans ces notes. Quelques détails caractéristiques s'ajouteront ainsi aux documents si importants et si intéressants qui viennent répandre un vif éclat sur la plus auguste des victimes de la Révolution, et notamment aux correspondances publiées successivement par MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches.

s'est tenue dans une sorte de contemplation de S. M., qui de son côté a paru vouloir témoigner par ses regards bienveillants que les bruits de disgrâce dont nous avons parlé sont dénués de fondement (1).

7 *décembre*. — Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, voyageant incognito en France, est depuis plusieurs jours à Paris, dont il visite en vrai connaisseur tous les monuments. Plein d'admiration pour la *Madeleine* des Carmélites, ouvrage de Le Brun, il a chargé un artiste de lui faire une copie de ce tableau. On sait que c'est Mme de la Vallière qui a servi de modèle au peintre pour la tête de la Madeleine.

22 *décembre*. — MM. Diderot et Grimm, qui sont en Russie, ont reçu le plus grand accueil de S. M. l'Impératrice de Russie.

ANNÉE 1774.

1er *février*. — Les vers composés sur le sieur Mirlavaud, désigné dans l'Almanach royal comme *trésorier des grains au*

(1) Rien ne peut mieux caractériser le cynisme avec lequel le vieux Roi bravait toutes les convenances, que la présence de la comtesse du Barry à ce banquet, où figurait avec les autres membres de la famille royale, la jeune et belle Dauphine. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler à ce sujet les termes dans lesquels Marie-Antoinette rendait compte à sa mère, en 1771, du premier souper auquel elle avait assisté avec la maîtresse éhontée de Louis XV: « Je me suis tenue, disait la Dauphine, devant la *faiblesse* avec toute la réserve que vous m'avez recommandée; on m'a fait souper avec elle et elle a pris avec moi un ton demi-respectueux et embarrassé, et de demi-protection. Je ne me départirai pas de vos conseils, dont je n'ai pas même parlé à M. le Dauphin, qui ne peut la souffrir, mais n'en marque rien, par respect pour le Roi. Elle a une cour assidue, les ambassadeurs y vont, et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette cour des choses curieuses. On fait foule comme chez une princesse, elle fait cercle, on se précipite, et elle dit un petit mot à chacun; elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris, c'est probablement parce qu'elle l'aura permis. »

compte du Roi, produisent en ce moment une grande sensation. Voici ces vers :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public:
Des présents de Cérès le maître fait trafic;
Et le bon Roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand Almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent (1).

7 *février*. — Le sieur Breton, imprimeur de l'Almanach royal, a reçu une sévère réprimande à cause du malencontreux article relatif au trésorier des grains pour le compte du Roi. Son imprimerie est fermée pour trois mois.

9 *février*. — Le savant M. de la Condamine, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, célèbre par ses voyages entrepris par ordre du Roi pour déterminer la figure de la terre, vient de mourir à l'âge de 74 ans.

12 *février*. — On a interdit la représentation du *Barbier de Séville* au moment où elle était affichée pour ce jour même.

24 *mars*. — Le sieur Gluck, amené en France par le marquis du Rollet, est un allemand élève de l'école de Naples. Il a débuté à Rome, il y a dix-huit ans, par deux opéras accueillis avec beaucoup de faveur ; il est ensuite allé à Vienne, et c'est de ce pays-là qu'il nous arrive. On répète en ce moment son opéra d'*Iphigénie* qui, d'après le bruit qu'il fait d'avance, s'annonce comme devant produire une grande sensation.

(1) Nous voudrions bien douter, pour l'honneur de l'humanité, de l'existence d'une Société fondée pour exploiter la misère du peuple et flétrie sous le nom de *Pacte de famine*. Le *Moniteur* de 1789 a publié le traité constitutif de la société Malisset. Le volume, consacré aux *affaires du Parlement de Rouen* contiendra de nombreux renseignements sur le commerce des grains, les disettes et leurs tristes conséquences, dans les trois généralités de la Normandie.

26 *mars.* — Dons le quatrième mémoire du sieur Caron de Beaumarchais contre le conseiller Goezman, il y a un portrait du sieur Marin, écrit de main du maître. Il se termine par quelques mots descriptifs de sa toilette dans laquelle on signale une soutanelle doublée de gazettes et surmontée d'un bonnet carré, avec cette légende à la houpe : *quesaco? Marino.*

Ce dicton provençal, qui signifie qu'est-ce que cela ? a plu si fort à Madame la Dauphine qu'elle l'a adopté et qu'il est devenu un dicton de la Cour. Une marchande de modes a imaginé de profiter de la circonstance en inventant une coiffure qu'on appelle *quesaco*, c'est un panache en plumes que les jeunes élégantes portent sur le derrière de la tête.

3 *avril.* — On a engagé Mme la comtesse du Barry à imiter l'exemple de Madame la Dauphine en s'érigeant comme elle en protectrice des arts. Comme cette princesse protége hautement la musique du sieur Gluck, dont elle a favorisé la venue en France, Mme du Barry a fait venir d'Italie le sieur Piccini pour l'opposer au compositeur allemand.

21 *avril.* — Le spectacle d'hier, c'est-à-dire la représentation si impatiemment attendue de l'opéra d'*Iphigénie* du sieur Gluck, a été aussi brillant que l'on s'était plu à l'imaginer. Monsieur le Dauphin, Madame la Dauphine, M. le comte et la comtesse de Provence, Mme la duchesse de Chartres, Mme la duchesse de Bourbon, Mme la princesse de Lamballe, les princes, les ministres, toute la Cour assistait à cette grande solennité musicale. Madame la Dauphine, ne cessant de battre les mains pendant la représentation, a entraîné toutes les loges à suivre son exemple.

26 *avril.* — Le *quesaco* est déjà remplacé par une autre coiffure appelée le *pouff aux sentiments ; pouff*, à cause de la confusion d'objets qu'elle peut contenir ; *aux sentiments*, parce que ces objets doivent rappeler ce que l'on aime le plus, ce sont des portraits, des oiseaux, des symboles de toute espèce. Toutes les femmes raffolent de cette ridicule coiffure.

8 *mai.* — A trois heures du matin, Sa Majesté a dit au duc de Duras de faire venir l'abbé Maudon, son confesseur. Sa Majesté est restée quinze à seize minutes avec lui, ensuite Elle a eu une conférence particulière avec M. le grand aumônier, et enfin elle a reçu les Sacrements. Auparavant, le cardinal de la Roche-Aymon a adressé aux personnes qui se trouvaient dans l'appartement les paroles suivantes : « Quoique le Roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets et déclare qu'il ne vivra désormais que pour le soutien de la foi et de la religion et pour le bonheur de ses peuples. »

10 *mai.* — Sa Majesté est morte aujourd'hui à l'âge de soixante-quatre ans, après un règne de cinquante-neuf ans (1).

RÈGNE DE LOUIS XVI.

ANNÉE 1774.

15 *mai.* — Le nouveau Roi vient d'adresser à M. le comte de Maurepas la lettre suivante :

« Choisy, le 11 mai 1774.

« Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis Roi

(1) Voici en quels termes Marie-Antoinette annonça à l'Impératrice, sa mère, l'événement qui lui ouvrait le trône:

« Que Dieu veille sur nous! Le Roi a cessé d'exister dans le milieu du jour... Mon Dieu, qu'allons-nous, devenir! M. le Dauphin et moi nous sommes épouvantés de régner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfants! »

et ce nom renferme toutes mes obligations; mais je n'ai que vingt ans et je n'ai pas toutes les connaissances qni me sont nécessaires. De plus, je ne puis voir aucun ministre, tous ayant vu le Roi dans sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires, m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible et vous me ferez un grand plaisir (1). »

20 *mai*. — C'est Mgr l'évêque de Senez (l'abbé de Beauvais) qui est chargé de faire l'oraison funèbre du feu Roi à Saint-Denis. Cette tâche est bien délicate pour cet orateur après son éloquent et terrible discours du Vendredi-Saint, qui avait si fort épouvanté le monarque.

3 *juin*. — Voici pour le roi Louis XV une épitaphe faisant, une allusion cruelle à l'un des actes qui devront peser le plus lourdement sur la mémoire de ce Prince (2).

Ci-gît le bien-aimé Bourbon,
Monarque d'assez bonne mine :
Et qui paye sur le charbon
Ce qu'il gagnait sur la farine.

9 *juin*. — On vient de composer sur le nouveau règne les couplets suivants sur l'air des *Pendus* :

Or, écoutez petits et grands,
L'histoire d'un roi de vingt ans,
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et l'abondance ;

(1) La première pensée de Louis XVI avait été d'appeler à la direction des affaires un homme bien différent de Maurepas, Machault, qui s'était distingué dans trois ministères par ses lumières et son intégrité. On ne saurait trop déplorer les fatalités d'influences qui portèrent le jeune Prince, animé d'intentions si louables, à choisir ce vieillard sans cœur, exilé depuis vingt-cinq ans pour une épigramme contre Mme de Pompadour. Il ne rentra au pouvoir que pour être le mauvais génie du Prince et de la France.

(2) Le fameux *pacte de famine*, « ce spectre sanglant, dit M. Henri Martin, évoqué tant de fois, comme le démon des vengeances, dans les journées les plus funèbres de la Révolution ! »

D'après ce plan que deviendront
Et les filles et les fripons ?

S'il veut de l'honneur et des mœurs,
Que deviendront nos grands seigneurs ?
S'il aime les honnêtes femmes,
Que feront tant de belles dames ?
S'il bannit les gens déréglés,
Que feront nos riches abbés ?

S'il dédaigne un frivole encens,
Que deviendront les courtisans ?
Que feront les amis du Prince
Autrement nommés en province ?
Que deviendront les partisans,
Si ses sujets sont ses enfans ?

S'il veut qu'un prélat soit chrétien,
Un magistrat homme de bien,
Combien de juges mercenaires
D'évêques et de grands vicaires
Vont changer de conduite ! *Amen.*
Domine salvum fac regem.

22 *juin.* — On a trouvé sur la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf, écrit en gros caractères : *Resurrexit.* Quelques jours après le distique suivant a été écrit au bas de ce mot :

Resurrexit ! j'approuve fort ce mot :
Mais pour y croire, il faut la poule au pot !

29 *juillet.* — Le père Neuville, ce prédicateur jésuite si renommé, vient de mourir à Saint-Germain-en-Laye, dans un âge avancé. Il s'y était retiré avec le titre d'abbé.

12 *août.* — L'exemple donné par le Roi et les Princes ses frères a tellement mis en vogue l'inoculation, que les inoculateurs ne peuvent suffire au nombre de ceux qui requièrent leur médecine.

14 *août.* — Le chevalier Gluck vient d'être retenu en France au moment où l'on annonçait son départ. La Reine lui a fait obtenir une pension de 6,000 livres, et il recevra la même somme pour chacun des opéras qu'il fera représenter.

15 *août*. — Il court dans les rues une chanson sur le renvoi de M. le chancelier Maupeou. En voici un échantillon :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Pour voir la fichue mine
Du chancelier Maupeou,
Sur la rou.... sur la rou.... sur la route de Chatou.

15 *août*. — Avant l'arrivée du maréchal de Richelieu, son chargé d'affaires a formé une inscription en faux au Châtelet contre les billets dont Mme de Saint-Vincent était nantie. Elle, de son côté, a rendu plainte par devant un Commissaire des calomnies résultantes de la fausseté qu'on lui impute. Cette affaire n'est pas si nette qu'elle ne partage les opinions de la Cour et de la ville. Le Maréchal a ses partisans et Mme de Saint-Vincent les siens. Ils sont pour le moins égaux en naissance, en rangs et en qualités. Mme de Saint-Vincent soutient les billets vrais, par des lettres du maréchal de Richelieu ; mais ce dernier les désavoue (1).

Le Roi a eu une légère indisposition qui n'a eu heureusement aucune suite fâcheuse.

L'oraison funèbre du feu Roi, prononcée à St-Denis par l'évêque de Senez, est imprimée, et a été présentée à Sa Majesté par l'auteur.

M. le duc et Mme la duchesse de Chartres sont venus vendredi dernier à l'opéra d'*Orphée*. Le public s'est empressé à leur témoigner son respectueux attachement.

La Cour des Monnaies prétend depuis quelques années avoir de justes reproches à faire contre M. Gouve, son procureur général. Elle l'a interdit de ses fonctions : il en a été relevé par des arrêts du Conseil qui ont cassé ce qui avait été fait contre lui.

(1) Ce procès dura plusieurs années et occupa tous les esprits. Mme de Saint-Vincent fut condamnée et enfermée dans une communauté religieuse, où elle protesta jusqu'à ses derniers instants de son innocence.

De nouveaux motifs présentés comme graves ont porté cette Cour à vouloir l'obliger à se défaire de sa charge, et elle paraît persister dans ce dessein, contre lequel M. Gouve oppose la plus forte résistance.

Par un courrier de Vienne, arrivé le 12 à Compiègne, expédié à M. le comte de Vergennes, on apprend que la paix est conclue entre les Russes et les Turcs. On en ignore encore les conditions; mais il y a apparence que le Grand-Visir, enfermé de toutes parts et n'ayant plus aucune communication avec les différents postes, a été forcé d'accepter celles que le général Romanzow lui a proposées, et qu'étant de part et d'autre munis de pouvoirs suffisants, ils ont terminé ce grand ouvrage.

7 *septembre.* — M. de Pont de Veyle, frère du comte d'Argental, ministre de Parme en France, vient de mourir. Il était extrêmement lié avec M. de Maurepas, composait avec lui des vers de société que ne distinguait pas précisément la décence. Ces deux amis ne laissaient passer aucun jour sans se voir.

9 *septembre.* — La *Gazette de France* sera désormais confiée, par l'ordre de M. de Vergennes, à l'abbé Aubert, connu par ses fables, et actuellement professeur d'éloquence française au Collége Royal.

30 *septembre.* — L'histoire de la *poule au pot* a donné lieu au quatrain suivant :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise;
On doit du moins le présumer,
Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

24 *octobre.* — *Monsieur* a remis au Roi, son frère, à la veille de son départ pour Fontainebleau, un mémoire contre le rétablissement des Parlements. Il est intitulé: *Mes Idées.*

10 *novembre.* — MM. Grimm et Diderot sont revenus chargés

des présents qu'ils ont reçus de la magnifique Souveraine qui les avait appelés à la Cour, et des Princes qu'ils ont visités.

20 *novembre.* — On ne cesse de chansonner le chancelier Maupeou :

Louis voulait être Titus,
Mais Maupeou voulait le contraire;
Car il comptait pour jours perdus
Tous ceux qu'il passait sans mal faire:
Mais le coquin n'en perdait guère.

30 *novembre.* — Lundi dernier, 28 novembre, a eu lieu la rentrée du Parlement. Parmi toutes les harangues qui ont été prononcées, on a remarqué celle de M le premier avocat général Séguier; il a comparé le chancelier Maupeou à un rocher qui, frappé des rayons du soleil, en impose de loin par l'éclat et l'immensité de sa masse, par le prestige dont il éblouit les yeux, mais qui n'offre plus, dès que l'astre se retire, qu'un spectacle hideux et effrayant.

7 *décembre.* — La ville de Rouen, pour témoigner à M. le garde des sceaux Miromesnil sa vive reconnaissance pour le rétablissement du Parlement, a décidé qu'une statue en pied de ce magistrat serait placée dans le sanctuaire de la Justice (1).

20 *décembre.* — L'abbé Beaudeau et M. l'abbé Morellet, appartenant à la secte des Économistes, avaient voulu répondre aux piquants dialogues, composés par le spirituel abbé Galiani, sur le *commerce des grains.* L'ouvrage du premier avait été arrêté à la seconde feuille d'impression, et celui du second avait été saisi et déposé à la Bastille. Les principes du Gouvernement ayant changé depuis l'arrivée de M. de Turgot au ministère, l'interdit

(1) M. de Miromesnil a joué un rôle important dans le Parlement de Normandie, où nous le retrouverons dans une autre partie de cet ouvrage.

jeté sur les deux ouvrages a été levé, et l'on met en vente le livre imprimé de M. l'abbé Morellet (1).

ANNÉE 1775.

Voici une chanson, composée sans doute à la table de quelque financier peu disposé à approuver toutes les économies conçues par M. de Turgot :

Le digne ministre de France,
Doué d'esprit, d'intelligence
Et de raison,
En réformant notre finance
Répandra partout l'abondance.
Chanson ! Chanson !

Turgot par son économie
Fera pleuvoir sur la Patrie
L'or à foison.
Il est assuré de son thème;
Et nous vivrons par son système.
Chanson ! Chanson !

Du luxe on va faire défense
Et l'on va borner la dépense,
Nous promet-on ;
Partout où régnait la licence,
Nous verrons régner l'abondance.
Chanson ! Chanson !

Quand du Sénat de mince allure (2)
On apprit la déconfiture

(1) Le vrai père des Économistes est Boisguilbert, qui le premier a mis en lumière les deux principes sur lesquels reposent leurs théories, quelles qne soient, sur d'autres points, les divergences qui les séparent, la substitution de la liberté à l'autorité dans les rapports individuels, et de la solidarité à l'antagonisme dans les rapports internationaux. C'est de lui que procèdent Gournay et Quesnay, les propagateurs de l'axiome *laissez faire et laissez passer*. Le plus illustre représentant des Économistes, au XVIIIe siècle, Turgot, fut de plus un grand homme d'État et un grand citoyen.

(2) Le Parlement Maupeou.

Chacun dit: bon!
Les *Revenants* (1) vont, sans épice,
Noblement rendre la justice.
Chanson! Chanson!

Vous qui languissez sans paraître,
Et qui cherchez auprès du maître
Un bon patron,
Nommez seulement qui vous êtes,
Et l'on va vous payer vos dettes.
Chanson! Chanson!

14 janvier. — La Reine assistait hier à la représentation de l'*Iphigénie* du chevalier Gluck, en compagnie de *Madame*, de *Monsieur* et du comte d'Artois. Elle a été reçue avec les plus vives acclamations. Il y a un chœur, qui commence par ce vers:

Chantez, célébrez votre reine!

Le sieur Le Gros, qui remplissait le rôle d'Achille, a eu l'heureuse idée d'y substituer ces mots:

Chantons, célébrons notre reine!

et il a chanté ce passage en se tournant du côté de Sa Majesté. Tous les yeux se sont immédiatement dirigés vers la loge de la Reine, et la foule charmée a fait répéter le chœur. Ces témoignages d'affection ont vivement ému la jeune Reine, dont les yeux se sont mouillés de larmes de joie. Quand elle a quitté le théâtre, la foule l'a suivie en la saluant par des cris mille fois répétés de: *Vive la Reine!* (1).

30 janvier. — La première représentation de la *Fausse Magie*, opéra comique dont les paroles sont de M. de Marmontel, et la

(1) Les anciens Parlements rétablis par Louis XVI.

(1) La popularité de la Reine était alors fort grande à Paris. Il n'en était pas tout à fait ainsi à Versailles, où elle avait à lutter contre des ambitions jalouses qui redoutaient son influence sur l'esprit du Roi... « On a beau être Dauphine de France, écrivait-elle le 27 décembre 1774, on n'en est pas moins, quoi qu'on fasse, *étrangère*. Je ne sais si je me trompe, mais autour de moi on a l'air de s'en souvenir.

musique du sieur Grétry a obtenu le plus grand succès. On s'accorde à trouver cette pièce délicieuse.

4 *février*. — Il pleut des pamphlets relatifs à la chute des Conseils supérieurs et en l'honneur des anciens Parlements nouvellement rétablis. Voici le titre d'une brochure de ce genre publiée en Normandie: « Oraison funèbre de très-hauts et très-puissants seigneurs, en leur vivant les gens tenant les Conseils supérieurs de France, prononcée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Caen, le lundi 28 novembre 1774, à l'occasion de l'enregistrement de l'édit portant le rétablissement des Parlements, par M. D..., avocat en la même ville (1).

12 *février*. — On joue à Rennes une pièce ayant pour titre *le Couronnement d'un Roi*. C'est une satire du règne précédent. On y voit figurer tous les vices qui sont supposés entourer le Trône, le Luxe, la Volupté, la Flatterie, le Despotisme, etc.. On y reconnaît les ministres passés et présents.

13 *février*. — L'archiduc Maximilien était hier à la Comédie française, où l'on a joué le *Misanthrope*.

1er *mars*. — La première représentation du *Barbier de Séville* n'avait pas répondu aux espérances du public, ni aux prévisions de son auteur, le sieur Caron de Beaumarchais. La seconde a eu un très-grand succès.

25 *mars*. — On publie le *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, chancelier de France*. Les trois premiers volumes de ce livre curieux ont paru.

7 *avril*. — M. le chevalier de Chastellux, auteur du livre *De la Félicité publique*, a été élu membre de l'Académie française en

(1) Nous aurons à publier un grand nombre de pièces composées sur le même sujet dans le volume consacré au Parlement de Normandie.

remplacement de M. de Châteaubrun. C'est le premier adulte qui se soit fait inoculer en France.

15 *avril.*— On fait pour le sacre de Sa Majesté les plus grands préparatifs. Les curieux vont admirer les habillements, les riches broderies, et surtout le carrosse du Roi, dont le prix est de 250,000 livres, dit-on.

24 *avril.*— Mme la comtesse du Barry vient d'acheter la terre de Saint-Vrain, près d'Arpajon, ce qui la met à peu près à la distance où elle doit être de Paris et de la Cour.

28 *avril.*— M. Necker vient de publier un grand ouvrage sur la *Législation et le Commerce des Grains.* La circulation de ce livre, qui combat les opinions de M. le Contrôleur général, a été autorisée avec quelque difficulté.

9 *mai.*— Tous les préparatifs du sacre sont faits: rien de plus curieux à voir que la route de Reims aussi fréquentée depuis quelques jours que la rue Saint-Honoré. 20,000 chevaux de poste sont continuellement en course. Pour éviter la confusion, la ville a été fermée depuis dimanche 4, et l'on n'y entre qu'avec une permission. On vient de publier le *détail des richesses tirées du trésor de Saint-Denis pour servir au sacre.* Ce sont: la couronne, le sceptre, la main de justice, l'épée de Charlemagne, l'agrafe pour attacher le manteau royal, les éperons et le livre contenant le livre des prières usitées dans cette cérémonie; une chapelle d'or, donnée à la couronne en 1636 par le cardinal de Richelieu; un ameublement, dit *meuble du sacre*, exécuté par les ordres de François Ier. Une couronne de diamants faite par le sieur Aubert, joaillier du Roi, sera posée par l'archevêque de Reims sur la tête de Sa Majesté, qui la portera pendant toute la journée du sacre.

17 *juin.*—Toutes les personnes qui arrivent du sacre en rapportent mille traits attestant l'extrême sensibilité et la bonté touchante du Roi (1).

(1) On remarqua cependant, non sans peine, que, malgré les observations

Le duc de Choiseul, protégé par la Reine, a été deux fois mal reçu du Roi, la première à Reims, la seconde à Compiègne. Mais depuis, s'étant une troisième fois présenté devant Sa Majesté dans un moment où la Reine se trouvait auprès de son auguste époux, il a été plus favorablement accueilli. On dit qu'il a eu avec le Roi une conférence d'une demi-heure. Ses grandes et ses petites entrées lui ont été rendues. Tout semble annoncer sa prochaine rentrée au Conseil.

21 *juin.*—Le retour du duc de Choiseul au ministère éprouve une grande opposition de la part de MM. de Vergennes, Turgot et de Muy. Malgré la protection dont l'honore la Reine, on pense que l'ancien ministre de Louis XV retournera bientôt à Chanteloup (1).

28 *juin.*—Les projets de M. Turgot concernant la liberté des arts et métiers et du commerce, sont vivement combattus par les corporations intéressées au maintien du *statu quo.*

5 *juillet.*—Le Parlement a qualifié de séditieux, attentatoires à la souveraineté du Roi et contraires aux lois fondamentales du royaume, les deux écrits suivants : *l'Ami des lois* et *le Catéchisme du citoyen, ou Eléments du droit public français par demandes et par réponses.*

11 *juillet.*—M. de Malesherbes a enfin accepté, sur les sollicitations de son ami, M. de Turgot, les fonctions de secrétaire

de Turgot, le serment *d'exterminer les hérétiques* avait été conservé dans la formule du sacre, et qu'en revanche on en avait retranché les mots ordinairement adressés par l'archevêque au peuple, pour lui demander *s'il voulait Louis XVI pour roi.*

(1) Le duc de Choiseul, disgracié en 1770, ne put, malgré les efforts de Marie-Antoinette, triompher de la répugnance de Louis XVI et redevenir ministre. Louis XV qui s'était montré si ingrat à son égard, n'avait pu s'empêcher de s'écrier après le partage de la Pologne: « Ah! si Choiseul eût été encore ici, cela ne serait pas arrivé! » C'est à son influence sur la Reine cependant que l'on doit la détermination prise par Louis XVI de secourir les Américains.

d'État, en remplacement de M. de la Vrillière qui aura, dit-on, pour sa retraite, après cinquante-cinq années de services, une pension de 60,000 livres.

24 *juillet.*—Le fils du poëte Duché étant, il y a peu de temps au grand couvert, a été remarqué par la Reine, tenant le crayon à la main et se disposant à faire son portrait. Sa Majesté lui a fait dire qu'on ne pouvait se permettre ce genre de travail en pareil lieu. Le jeune homme, élève de M. Vien, a répondu qu'il croyait qu'il lui était permis de saisir les grâces partout où on les trouvait. La Reine a désiré voir le dessin, l'a trouvé bien fait, et a fait donner à l'auteur une gratification.

24 *juillet.*—M. Natoire, directeur de l'Académie de France à Rome, étant obligé de se retirer à cause de son grand âge, est remplacé par M. Vien (1).

26 *juillet.*—Il est question de traiter dans la présente assemblée du clergé, de la validité des mariages des protestants et de faire une nouvelle loi à cet égard. Il est même question dans le ministère de leur accorder une entière liberté de conscience. Mgr l'archevêque de Toulouse est favorable à ces deux projets, contre lesquels s'élève d'avance une formidable opposition.

28 *juillet.* — On assure que M. de Malesherbes a supplié le Roi de trouver bon qu'il ne se chargeât des lettres de cachet qu'à condition qu'il n'en donnerait aucune sans que les motifs de leur demande n'eussent été exposés, discutés et jugés valables en plein conseil.

7 *août.*—Mme la comtesse d'Artois est accouchée hier, à midi, d'un prince qui a été nommé duc d'Angoulême.

16 *août.* — Grâce à l'intervention de M. de Malesherbes, le Roi vient d'accorder à M. de la Chalotais, si malheureusement

(1) On sait que Vien fut le maître de David.

persécuté sous le dernier règne, 100,000 livres argent comptant, et 8,000 livres de pension réversibles sur les siens.

19 *août.*—Sa Majesté la Reine ayant adopté l'usage de porter une coiffure surchargée de plumes hautes et larges, son exemple n'a pas tardé à être suivi par toutes les dames de la Cour, ce qui a considérablement augmenté le commerce des plumes, au point que toutes celles qui se trouvaient dans la ville de Lyon ont été en peu de temps enlevées.

19 *août.*—On assure que M. de Malesherbes se dispose à opérer de salutaires réformes dans les prisons d'État. Il doit visiter à cet effet celles de Vincennes, de Bicêtre et de la Bastille. Une foule de prisonniers ont déjà été élargis par les soins de cet excellent magistrat.

30 *août.* —La fortune du duc de Penthièvre déjà immense s'est encore augmentée par la succession du comte d'Eu. Le mariage de la fille unique de ce duc avec le duc de Chartres devant faire passer toute cette richesse dans la maison d'Orléans, les personnes qui voient avec inquiétude l'importance qu'acquerrait cette maison, conseillent vivement au duc de Penthièvre de se remarier.

12 *septembre.* — Il s'est formé des compagnies qui, sans respect pour les beaux chefs-d'œuvre d'architecture produits durant le dernier siècle, les achètent pour les démolir et en retirer un lucre souvent considérable. L'une d'elles avait déjà offert à M. le duc de Penthièvre 1,200,000 fr. pour le château de Sceaux. Le prince était sur le point d'accepter cette offre, mais il s'est heureusement ravisé et il conserve ce château.

20 *septembre.* — La Reine vient d'obtenir du Roi le rétablissement de la charge de surintendante de sa maison pour Mme la princesse de Lamballe, ce qui a provoqué la retraite de Mme de Mouchy, première dame d'honneur, dont cette nomination diminue considérablement l'importance. La Reine qui, à cause

de son rigorisme, l'avait, étant Dauphine, surnommée *Madame l'Étiquette*, n'est nullement fâchée de cette retraite (1).

30 *septembre*. — Bien loin de se prêter aux intentions manifestées en faveur des Protestants par quelques-uns des Ministres, l'assemblée du Clergé a demandé au Roi contre eux de nouvelles rigueurs « afin, dit-il, qu'on leur enlève tout espoir de faire corps dans l'État. »

5 *octobre*. — On parle d'une brochure venant de l'étranger et arrêtée à la chambre syndicale. Elle a pour titre: *Anecdotes sur Mme la comtesse du Barry*. On saura bientôt ce qu'est cet ouvrage La cupidité engagera ceux même qui l'ont saisi à le publier en secret.

11 *octobre*. — M. le maréchal de Muy, après avoir subi avec un courage admirable l'opération de la pierre, est mort hier. Son corps doit être porté à Sens, où il sera déposé dans le tombeau qu'il avait fait construire auprès de celui de Monseigneur le Dauphin.

14 *octobre*.—Le Gouvernement déploie le plus grand zèle pour opérer dans l'administration des réductions économiques. Sous

(1) On sait combien cette horreur pour l'étiquette, ce goût pour les plaisirs simples et ce besoin si naturel à une jeune femme de s'attacher à quelques personnes sympathiques telles que la duchesse Jules de Polignac et la princesse de Lamballe, ont été exploités par la haine et l'esprit de parti contre la malheureuse Reine. Il est aujourd'hui bien avéré que c'est dès les premiers jours du règne de Louis XVI que commença contre sa belle et gracieuse épouse la guerre sourde qui devait en peu de temps détruire la popularité que ses brillantes qualités lui avaient acquise. Le jour même où se firent, après la mort de Louis XV, les révérences de deuil, les malintentionnés de Versailles l'accusèrent d'avoir ri de la figure de quelques douairières, et le lendemain on faisait circuler une chanson insolente où se trouvaient ces vers:

Petite Reine de vingt ans
Vous qui traitez si mal les gens,
Vous repasserez la barrière.

le dernier règne, le Trésor payait une foule d'espions choisis dans tous les rangs de la société. A mesure que ces agents se présentent pour toucher leurs émoluments, ils sont avertis que l'on n'a plus besoin de leurs services.

D'après une requête présentée au Roi par les Protestants, et rédigée par M. Legouvé, célèbre avocat, il y avait encore en France 3,000,000 de religionnaires, ce qui fait un huitième de la population du royaume, dont les enfants ou naissent sans état s'ils sont conçus d'après des mariages faits *au désert*, ou par suite d'une union considérée comme criminelle lorsqu'elle est formée devant l'Église sur de faux certificats de catholicité.

22 *octobre*. — M. de Malesherbes vient d'obtenir de Sa Majesté une décision importante au sujet de certains seigneurs de la Cour qui avaient contracté, sous le dernier règne, l'habitude de faire impunément des dépenses ruineuses, en se moquant de leurs créanciers, au moyen des arrêts de surséance ou de saufconduits qu'ils obtenaient avec la plusgrande facilité. Désormais de pareilles grâces ne seront accordées qu'après que les motifs auront été examinés et discutés devant une Commission nommée pour en connaître. Ceux auxquels on en accordera seront obligés de se retirer dans leurs terres et d'y vivre modestement jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à leurs obligations.

29 *octobre*. — C'est le comte de Saint-Germain que le Roi a choisi pour son ministre de la guerre, en remplacement de feu M. le maréchal de Muy. Ce lieutenant-général qui était passé à la dernière guerre au service du Danemarck est rentré en France depuis quelque temps, et il vivait en Alsace d'une pension de 2,000 livres que lui faisait le Roi. Les militaires redoutent beaucoup la sévérité du nouveau Ministre.

3 *novembre*. — Les Capucins, les Récollets, les Carmes et les Jacobins ont député à l'assemblée du Clergé pour représenter à Nos Seigneurs l'état de délabrement dans lequel tombent en France leurs communautés, par le manque de sujets.

11 *novembre.* — Les ennemis de M. Turgot font courir une foule de pamphlets manuscrits contre ce ministre et ses amis.

13 *novembre.* — Cet été, la Reine ayant choisi une robe de taffetas de couleur brune, le Roi a dit en riant: « C'est couleur de puce. » Dès ce moment, toutes les dames de la Cour ont voulu avoir des taffetas puce. Cette manie a gagné les hommes, et les teinturiers ont été occupés à travailler pour obtenir en ce genre autant de nuances qu'il était possible. Sa Majesté ayant plus tard fait éloge d'une soie de couleur gris-cendré, Monsieur s'est écrié qu'il était *couleur des cheveux de la Reine.* Alors on a quitté la couleur puce pour le gris-cendré, et les valets de chambre ont été dépêchés de Versailles à Paris, pour en rapporter des velours, des ratines et des draps de cette couleur. Cette frivolité des gens de la Cour fait un remarquable contraste avec le caractère sérieux et les qualités solides qui distinguent le jeune Roi.

21 *novembre.* — On a envoyé aux Gobelins, à Lyon, et dans d'autres manufactures des cheveux de la Reine, afin que l'on pût en reproduire exactement la nuance.

23 *novembre.* — Il est grandement question des édits que S. M. doit apporter au Parlement et faire enregistrer sous ses yeux pour plus de célérité. Ils ont pour objet: 1° la suppression des corvées auxquelles on substituera un impôt; 2° la suppression des maîtrises des arts et métiers; 3° l'extinction de la mendicité; 4° la suppression de plusieurs charges de finances onéreuses à l'État. Pour subvenir aux remboursements qu'exigeront ces diverses suppressions, il sera nécessaire sans doute de faire un emprunt considérable.

9 *décembre.* — Il a régné à Londres et il règne maintenant à Paris une épidémie, qui est une espèce de catarrhe fort malfaisant. On l'a d'abord nommée la *grippe*, on l'a ensuite appelée la *puce*, et aujourd'hui c'est la *follette*.

23 *décembre.* — Le nombre des demandes en séparation s'est

accru d'une manière déplorable. Les tribunaux en sont encombrés.

ANNÉE 1776.

6 *janvier*.— Le sieur de Beaumarchais qui a déjà fait plusieurs voyages en Angleterre pour y remplir des missions secrètes, vient d'être encore envoyé à Londres où il a de fréquentes conférences avec le fameux chevalier d'Éon. On prétend qu'il a pour mission de retirer des mains de ce personnage la correspondance que le feu Roi entretenait avec lui.

20 *janvier*. — L'abbé Sabattier, de Castres, auteur des *Trois siècles de Littérature*, vient d'être nommé instituteur des enfants de M. de Vergennes.

18 *février*. — On cite un trait qui, ajouté à mille autres, fait connaître l'animosité que manifestent à l'égard du contrôleur des finances les plus hauts personnages du Parlement et de la Cour. Dans une assemblée de Pairs, M. le prince de Conti étant occupé à prendre le thé auprès de la cheminée, un chien s'est introduit dans l'appartement et y a fait ses ordures, sans aucun respect pour S. A. R. et son auguste compagnie. Un huissier a voulu chasser l'insolent animal à grands coups de baguette. — « Arrêtez, lui a dit le Prince, *liberté*, *liberté*, *liberté tout entière !* persiflant ainsi par ce mot favori des Économistes, *laissez faire et laissez passer*.

21 *février*. — On fait circuler contre la Reine d'affreux couplets dont l'auteur mériterait le dernier supplice.

24 *février*. — Dans la dernière réunion des Princes et des Pairs, on a dénoncé avec aigreur un ouvrage que l'on dit composé sous les auspices de M. Turgot, ayant pour titre : *Les Inconvénients des Droits féodaux*.

1er *mars*. — Le Parlement a ordonné que le livre dont il vient

d'être question serait lacéré et brûlé. Les Économistes de leur côté ont provoqué un arrêt du Conseil qui supprime un mémoire étendu en faveur des six corps de métiers.

12 *mars.* — M. Fréron, le directeur de l'*Année littéraire*, est mort ces jours derniers. On ne sait pas encore quel sera son successeur.

6 *avril.* — Sa Majesté suédoise, qui avait entendu la lecture d'une tragédie du sieur Sédaine, intitulée *Maillard*, a fait demander le manuscrit de cette pièce lorsqu'Elle a été de retour dans ses États, et a adressé à l'auteur une lettre de félicitations datée de Stockholm le 28 novembre 1775.

11 *avril.*—Le garde des sceaux s'est borné à permettre au fils de M. Fréron de tenir les engagements de son père et de finir l'*Année littéraire* de 1775. Mais il ne lui a point accordé un nouveau privilége.

11 *avril.* — M. Colardeau, récemment nommé membre de l'Académie française, vient de mourir avant de prendre possession de son fauteuil.

24 *avril.* — La Reine, *Madame*, le comte et la comtesse d'Artois, ont assisté hier à la première représentation d'*Alceste*, nouvel opéra du chevalier Gluck. La pièce, malgré les nombreuses marques d'approbation que lui a données la Reine, a été froidement reçue.

28 *avril.*—Les censeurs de l'administration de M. Turgot ne cessent de publier des satires contre le contrôleur général. Il court encore un nouveau vaudeville intitulé *Prophétie Turgotine.* Le dernier couplet est fort peu respectueux pour Sa Majesté, à laquelle on reproche son engouement pour les Économistes.

29 *avril.*—Dans une requête présentée par les usuriers d'Angoulême et accueillie favorablement par le Tribunal de cette

ville, il est établi : « Qu'il ne peut y avoir d'usure dans le commerce; que le taux de l'escompte ne peut être fixé et que c'est encore un effet de l'ancienne barbarie que de prétendre qu'un taux plus élevé exigé par le prêteur le rend usurier et l'expose à des poursuites criminelles entraînant pour lui des pertes considérables. »

30 *avril.* — Voici un échantillon des aménités publiées à l'adresse des Économistes. C'est une chanson que l'on croit avoir été composée à Chanteloup par M. de Lisle, sur l'air : *la Bonne Aventure au gué.*

Vivent tous nos beaux esprits
Encyclopédistes,
Du bonheur français épris,
Grands économistes;
Par leurs soins au temps d'Adam
Nous reviendrons, c'est leur plan,
Momus les excite au gué ! (*bis*).

Ils n'ont point dans nos bouquins
Puisé leur science,
Et tous ces fiers paladins
Ont la prescience;
Les Colbert et les Sully
Nous paraissaient grands; mais fi !
C'était ignorance au gué ! (*bis*).

On verra tous les États
Entre eux se confondre,
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre;
Des biens on fera des lots,
Qui rendront les gens égaux
Le bel œuf à pondre au gué ! (*bis*).

Du même pas marcheront
Noblesse et roture,
Les Français retourneront
Au droit de nature;
Adieu Parlements et Lois,
Adieu Ducs, Princes et Rois.
La bonne aventure au gué ! (*bis*).

Puis devenant vertueux
Par philosophie,
Les Français auront des dieux
A leur fantaisie;
Nous reverrons un oignon
A Jésus damer le pion.
La belle harmonie au gué! (*bis*).

Grâce aux innovations
De cette séquelle,
La France des nations
Sera le modèle;
Et cet honneur nous devrons
A TURGOT et compagnons.
Besogne immortelle au gué! (*bis*).

A qui devrons-nous le plus
C'est à notre maître,
Qui se croyant un abus
Ne voudra plus l'être;
Ah! qu'il faut aimer le bien
Pour de Roi n'être plus rien!
J'enverrais tout paître au gué! (*bis*).

20 *mai.*— Les marchands ont imaginé depuis peu des boîtes plates qu'ils ont pour cette raison appelées *platitudes*. Une grande dame de la Cour étant allée chez l'un d'eux, celui-ci lui a demandé ce qu'elle désirait. Elle a répondu: *des Turgotines*. Le marchand paraissant ignorer ce qu'elle demandait, « ce sont, a-t-elle dit, des tabatières comme celles-là.—Madame, a-t-il répliqué, ce sont des *platitudes*.—Oui, oui, a riposté la dame, c'est la même chose. » Cette méchante plaisanterie a eu tout le succès possible et en ce moment il n'est personne qui ne veuille avoir sa *turgotine* ou sa *platitude*.

27 *mai.*— Mlle Lespinasse, très-connue dans le monde par l'asile qu'elle donnait à M. d'Alembert et par sa passion pour les Encyclopédistes et les Économistes, vient de mourir.

21 *juin.*—M. de la Harpe a été reçu hier à l'Académie française. Il avait pour parrains M. Suard et M. l'abbé Arnaud.

22 *juin.* — On fait courir le quolibet suivant, qu'on appelle *les Tout*. Le Roi épargne tout, la Reine dépense tout, Monsieur achète tout et le comte d'Artois se moque de tout.

12 *juillet.*— On annonce la publication d'une gazette française à Londres. Elle a pour titre: *le Courrier de l'Europe.*

21 *Juillet.* — M. de Voltaire vient d'adresser à M. Turgot, pour le consoler de sa disgrâce, une pièce de vers intitulée *Épitre à un Homme.*

27 *juillet.* —M. de Maurepas a fait savoir au prieur des Chartreux que Sa Majesté désirait faire l'acquisition des tableaux de la vie de saint Bruno, par le célèbre peintre Lesueur, qui décorent leur cloître. Chaque tableau sera payé 6,000 livres; il y en a vingt-deux, ce qui fait 132,000 livres. Sa Majesté s'est engagée à laisser aux Chartreux des copies des originaux, travail estimé 2,000 livres pour chacun, c'est-à-dire 44,000 livres. C'est donc une dépense totale de 176,000 livres.

1er *août.* — La Reine et Monsieur sont allés hier au spectacle, et de là se sont rendus au Colysée dans l'appareil le plus simple. Sa Majesté n'ayant ni diamants, ni plumes, ni coiffure haute. Elle s'est promenée en donnant le bras au Prince, laissant approcher d'elle tout le monde, ce qui a enchanté le public et rendu cette Princesse encore plus adorable.

12 *août.* — Mme la comtesse d'Harcourt désolée de la mort de son époux a fait exécuter à Notre-Dame par le fameux Pigale un monument qui a beaucoup d'analogie avec le mausolée du maréchal de Saxe. On y voit la figure du comte dont la moitié est déjà dans le cercueil entr'ouvert par un génie en pleurs, placé à gauche ; à la droite est la Mort qui montre au comte un sablier. Du côté opposé est la comtesse à genoux et en pleurs.

13 *septembre.* — Les affaires du sieur Caron de Beaumarchais commencent à se trouver en meilleur état, grâce au goût qu'a

pris pour lui M. le comte de Maurepas que ses saillies amusent beaucoup.

15 *septembre.* — Le chevalier Gluck qui s'était vivement affecté des critiques dirigées par des rivaux jaloux contre son bel opéra d'*Alceste*, est bien dédommagé aujourd'hui par l'empressement avec lequel le public suit cette pièce. Il assistait hier lui-même à la trente-huitième représentation. Quoique S. M. vînt pour la première fois au spectacle depuis sa maladie, elle n'a pas reçu les applaudissements qu'elle avait droit d'attendre.

16 *septembre.* — Dans un mémoire publié par Mme la marquise de Mirabeau contre son mari, on prétend que ce livre célèbre qui lui a valu son surnom d'ami des hommes, n'est que l'amplification d'un manuscrit laissé par un anglais, décédé il y a quarante ans. On y attribue aussi au feu docteur Quesnay la *théorie de l'impôt*, du même écrivain.

25 *septembre.* — On vient de publier un programme *des moyens à employer pour une distribution d'eau pure dans Paris* : l'auteur combat les projets déjà proposés par le savant M. de Parcieux.

2 *octobre.* — La charge d'historiographe de l'ordre du Saint-Esprit, vacante par le décès de M. de Sainte-Foix, l'auteur des *Essais historiques sur Paris*, est réunie à celle de généalogiste en la personne du sieur Chérin.

11 *octobre.* — Le ministre des affaires étrangères a triomphé de la répugnance de S. M. pour l'introduction en France de la nouvelle gazette anglo-française, intitulée *Courrier de l'Europe*. Elle sera distribuée à Paris à dater du 1er novembre prochain.

15 *octobre.* — A l'appui du mémoire de Mme la marquise de Mirabeau, il paraît *un mémoire à consulter pour M. le comte de Mirabeau, interdit, contre messire Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, son père, curateur à son interdiction.*

16 *octobre.* — L'ordonnance des coups de plat de sabre a excité la verve d'un écrivain anonyme qui, dans une requête en vers adressée à la Reine, a cherché à toucher le cœur de S. M. et à la prier d'intercéder auprès de son auguste époux, afin qu'il épargne aux militaires indignés une peine infamante (1).

26 *octobre.* — Plusieurs ecclésiastiques ayant fait des réclamations au sujet des fonctions attribuées à M. Necker qui, comme on sait est protestant, M. de Maurepas leur a répondu spirituellement à son ordinaire, « le Roi le renverra très-volontiers si le Clergé s'engage à payer les dettes de l'État. »

1er *novembre.* — C'est dans le salon de Mme Necker que se réunissent maintenant la plupart des personnes distinguées qui fréquentaient le célèbre salon de Mme Geoffrin, aujourd'hui hors d'état de présider à de telles assemblées.

6 *novembre.* — Depuis plus de trois mois la police fait les recherches les plus actives pour saisir les exemplaires d'un prétendu *Extrait de l'Almanach royal*, dans lequel se trouvent les plus horribles calomnies contre la Reine, le comte d'Artois et d'autres personnages de la famille royale.

8 *novembre.* — On a publié le quatrain suivant sur M. le Contrôleur général de Clugny qui, dans sa dernière maladie, avait souvent répété qu'il ne voulait vivre que jusqu'à ce qu'il eût payé les dettes de l'État :

Ci-gît un Contrôleur digne qu'on le pleurât,
Aimant beaucoup la France et point du tout la vie :
Consentant de bon cœur qu'elle lui fût ravie
Lorsqu'il aurait éteint les dettes de l'État.

13 *novembre.* — M. de Voltaire vient d'adresser à Mme Necker

(1) La malencontreuse ordonnance de M. de Saint-Germain mettant les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires avait causé dans les régiments des rébellions et même des suicides. On admira beaucoup à cette époque ce mot d'un grenadier : « *Je n'aime du sabre que le tranchant.* »

une épître dans laquelle il se félicite de la nouvelle dignité à laquelle son mari vient d'être élevé.

27 *novembre*, — M. Necker a fait lever la lettre de cachet qui avait exilé les abbés Baudeau et Roubaud, écrivains appartenant à la secte des Économistes, et qui l'avaient fort mal traité. Cet acte de générosité lui fait beaucoup d'honneur.

ANNÉE 1777.

8 *janvier*. — Le célèbre Piccini est arrivé depuis peu à Paris. C'est un homme d'environ 55 ans, petit, maigre, pâle, ayant beaucoup de feu dans les yeux. Il paraît très-affaibli par le travail. Il a été très-cordialement reçu par M. Grétry, son élève. Les directeurs actuels de l'Opéra comptent sur lui pour fonder ici une nouvelle école qui détrônera la musique française (1).

12 *janvier*. — Le bas clergé se plaint de la mauvaise assiette des impôts qui le concernent. Il vient de publier un mémoire dans lequel il prétend que Nos Seigneurs les Évêques étaient presque tous maîtres des chambres diocésaines chargées de la répartition. Ils la font faire à leur gré et se ménagent en écrasant leurs inférieurs.

17 *janvier*. — Il est maintenant de mode d'avoir sur sa cheminée un portrait de M. Franklin.

(1) On voit que le correspondant du duc d'Harcourt partageait les préjugés du temps sur la prétendue infériorité de la musique française, objet des attaques passionnées de J.-J. Rousseau. C'était cependant alors que commençait à s'épanouir dans tout son éclat, grâce aux Dalayrac, aux Monsigny, aux Grétry, cette charmante école française, image du génie national dont les simples et rapides mélodies ont pour caractère le naturel, la vivacité, la passion tendre et naïve. L'allemand Gluck, adopté par la France, donnait à la nouvelle école ce qui lui manquait encore en éclat et en énergie, et la musique française se plaçait résolûment dans ce juste milieu qu'elle a toujours conservé depuis entre l'insignifiance trop fréquente des canevas italiens et les complications savantes de l'Allemagne.

27 *janvier*. — La guerre entre les Gluckistes et les partisans de la musique italienne donne lieu à un grand nombre de plaisanteries et de bons mots, dont quelques-uns sont assez piquants. Dernièrement, à une représentation d'*Alceste*, un détracteur de cette pièce prétendit que Mlle Levasseur chantait mal et lui arrachait les oreilles: « Ce serait un grand service à vous rendre, Monsieur. répartit un admirateur de Gluck, si c'était pour vous en donner d'autres. »

28 *janvier*. — La collection de feu Monseigneur le prince de Conti contient près de trois cents tableaux de l'école italienne, un nombre égal de tableaux des meilleurs maîtres de l'école française, deux cents de l'école flamande, deux cents de l'école hollandaise, des miniatures choisies, des bas-reliefs précieux, etc., etc.

2 *février*. — On a vendu les tableaux qui composaient la galerie de M. de Cagny. Voici quelques-uns des prix de vente: l'*Enfant prodigue*, de David Teniers, 29,000 livres; le *Marché aux Herbes*, de Metzu, 25,800; deux paysages de Claude Gelée, dit le Lorrain, 24,000; *Le Marchand d'Orviétan*, petit tableau de Karel-Dujardin, 17,200; un paysage avec figures, d'Adrien Van de Velire, 14,980; *Vertumne et Pomone*, de Rembrandt, 13,700; *Adam et Ève*, grand tableau de Santerre, 12,400 livres. Il parait que les étrangers ont enlevé une grande partie de ces richesses artistiques.

4 *février*.—Le docteur Franklin, auquel les savants font un si grand accueil, a une belle physionomie et peu de cheveux. Il porte constamment sur sa tête un bonnet de peau. Il parle peu des affaires de son pays. Il dit que le ciel jaloux de sa beauté lui a envoyé le fléau de la guerre.

11 *avril*.—Le fermier général Bouret a été emporté par une mort subite: il a mangé pendant sa vie 42 millions, et il meurt insolvable.

12 *avril*.—M. Delisle de Salles, emprisonné au Châtelet pour son livre *de la Philosophie de la Nature*, y reçoit la visite des

écrivains les plus renommés et des femmes les plus distinguées, attachées au parti philosophique.

25 *avril.* — Autant l'archiduc Maximilien avait déplu ici à cause de sa hauteur, autant l'aimable simplicité de l'Empereur lui concilie les cœurs (1). Vendredi, la Reine est venue avec son frère, qui voyage sous le nom de comte de Falkenstein, assister à la représentation d'*Iphigénie.* Le public leur a fait le plus chaleureux accueil. Au moment où s'est fait entendre le chœur *Chantons, célébrons notre Reine,* qui a été déjà pour Sa Majesté une occasion de triomphe, les applaudissements ont redoublé. L'Empereur s'est joint aux spectateurs, et la Reine émue s'est levée pour témoigner au public sa reconnaissance. L'on peut dire que si l'archiduc avait un peu aliéné les cœurs français de cette souveraine, l'Empereur les lui a rendus.

12 *mai.*—Le comte de Falkenstein (l'empereur Joseph II) s'est rendu samedi à l'Académie des Sciences, où M. de Lavoisier a fait en sa présence plusieurs expériences de chimie, dont la plus curieuse est la décomposition de l'air.

19 *mai.*— L'Empereur est allé visiter l'école de sourds-muets fondée par le respectable abbé de l'Épée. Pénétré d'admiration pour l'instituteur, il a été bien étonné lorsqu'il a appris qu'il n'avait reçu de l'État aucun encouragement et qu'il était tout à fait ignoré. Il en a parlé à la Reine qui s'est bien promis d'aller voir cet utile citoyen. Les curieux qui, à l'exemple du Prince, ont voulu se rendre compte de la méthode ingénieuse qu'il applique à l'instruction de ses intéressants élèves, savent maintenant que, non-seulement le bon abbé de l'Épée dépense tout son revenu pour l'entretien de son école, mais qu'il est persécuté comme janséniste par Mgr l'archevêque, au point que, privé de ses pouvoirs, il gémit de ne plus confesser ses élèves.

(1) L'archiduc Maximilien était venu en France en 1775. Il avait voulu avoir, en qualité d'Altesse impériale, la première visite des Princes qui n'étaient qu'Altesses sérénissimes. Les Princes s'y refusèrent. On s'amusa de ses naïvetés. Buffon lui ayant offert ses œuvres, il lui répondit : *Merci, Monsieur, je serais bien fâché de vous en priver.*

17 *juin.* — M. Greuze prépare pour l'exposition un tableau ayant pour sujet : *la Malédiction paternelle*, destiné, dit-on, à un grand succès.

21 *juin.* — On a appris que M. Gresset était mort le 16 de ce mois à Amiens, d'une fluxion de poitrine.

26 *juin.* — L'Empereur est arrivé à Bordeaux, M. le comte d'Artois venait d'en partir. Sa Majesté s'est montrée beaucoup moins aimable auprès des dames de cette ville, qu'auprès de celles de Paris (1).

23 *juillet.* — On assure que l'Empereur est passé très-près de Ferney, sans avoir daigné demander qui en était le maître.

8 *août.* — La Reine, désirant procurer quelques distractions à son auguste époux, toujours occupé des affaires publiques et s'acquittant avec un zèle scrupuleux de tous les devoirs de la royauté, a fait préparer à Trianon des fêtes et des spectacles auxquels Sa Majesté pourra assister.

5 *septembre.* — La coiffure des dames est devenue une chose si importante, qu'il devient nécessaire de multiplier les artistes qui concourent à bâtir ces galants édifices. En conséquence, par une déclaration donnée à Versailles le 18 août et enregistrée au Parlement le 2 septembre, six cents coiffeurs sont agrégés à la communauté des maîtres barbiers-perruquiers. Ils devront payer chacun 600 livres.

7 *septembre.* — La fête que la Reine se proposait de donner à

(1) Le voyage de Joseph II aurait eu pour la France des conséquences heureuses s'il avait pu, comme il le proposait, engager son beau-frère à faire avec lui une alliance défensive contre la Russie, afin de s'opposer aux projets de celle-ci sur l'Orient. Du reste, la grandeur de la France lui avait inspiré une jalousie qu'il manifesta plus d'une fois. Voyant une flotte française sortant du port de Brest : « Quel empire, s'écriait-il avec dépit, la terre et la mer ! »

Sa Majesté au petit Trianon, n'a pu avoir lieu. Le Roi ayant appris qu'elle devait coûter 80,000 livres, dans un moment où, par économie, il se dispensait du voyage de Fontainebleau, a résisté à toutes les instances qui lui étaient faites et a déclaré qu'il fallait couper court à toutes les fêtes dispendieuses.

14 *septembre.* — Voici une petite pièce de vers adressée à M. Necker pour le consoler des inimitiés auxquelles il est en butte :

On vous damne comme hérétique;
On vous damne bien autrement
Pour votre plan économique,
De zèle, éternel monument;
Mais ne perdez pas l'espérance:
Allez toujours à votre but,
En réformant notre finance.
Pourrait-on manquer son salut
En faisant celui de la France?

21 *septembre.* — Une nouvelle compagnie, sous le nom du sieur de Vismes, sous-directeur des fermes, se présente pour la direction de l'Opéra. Elle dépose un cautionnement de 500,000 livres, dont la ville lui paie la rente, en y joignant une subvention de 80,000 livres par an, pour être déchargée de tout.

1er *octobre.* — Dans une visite faite au salon où sont exposés deux tableaux du peintre Vernet, représentant l'un la *Tempête*, l'autre le *Calme*, Sa Majesté la Reine ayant aperçu le célèbre artiste, s'est approchée de lui et lui a dit gracieusement: « M. Vernet, je vois que c'est toujours vous qui faites ici la pluie et le beau temps. »

5 *octobre.* — M. de Maurepas, malgré son âge avancé, a conservé son goût pour les contes libres et les chansons grivoises. Tous les opuscules de ce genre sont recueillis avec soin par ses agents. Un bureau spécial est établi, où les auteurs de facéties viennent les lire; et on en prend copie pour amuser le Mentor du Roi.

14 *octobre.* — Le succès de la parodie d'*Ernelinde*, qui a si fort amusé le Roi, a engagé les gentilshommes de la Chambre à faire composer des farces du même genre, heureux d'avoir trouvé ce moyen de procurer au Roi une distraction de son goût.

14 *novembre.* — A propos des interminables querelles qui divisent les *Gluckistes*, les *Lullistes* et les *Piccinistes*, un plaisant a composé cette espèce d'épigramme qu'il a intitulée *Vers d'un ignorant, comme les trois quarts du monde, en musique et sans doute en poésie, mais sensible autant que personne:*

Allemand ou Français, qu'importe qui m'éclaire ?
Je suis, en fait de goût, neutre sur le pays;
Iphigénie, Orphée, Alceste, ont su me plaire,
A Gluck effrontément j'ose donner le prix.
Laissez mûrir *Armide*; *Armide, Armide* même,
Renferme des beautés, et d'un ordre suprême.
Pour l'ancien genre enfin bataille qui voudra,
A Jacques, Pierre ou Paul que la palme demeure:
Messieurs de Vaugirard, La Harpe, *et cætera*, —
Ou pour ou contre *Armide* écrivez — moi je pleure!

16 *novembre.* — On parle beaucoup d'une chasse faite à Brunoy, chez *Monsieur*, par les trois frères. Il y a été tué 2,700 pièces de gibier. Ce divertissement, qui a fait grand plaisir au Roi, sera renouvelé de temps en temps.

1er *décembre.* — On a donné lundi chez Mlle Guimard cette parodie d'*Ernelinde* qui avait été déjà exécutée deux fois à Choisy. On a commencé la représentation sur les dix heures, devant une brillante assemblée composée de Princes du sang, de plusieurs Ministres et de plusieurs grands du royaume. La pièce a parfaitement réussi.

4 *décembre.* — Nos dames portent maintenant une coiffure nommée coiffure aux *Insurgens*, représentant allégoriquement la lutte de l'Amérique contre l'Angleterre.

7 *décembre.* — Un certain anglais, nommé Smith, venu en

France pendant le voyage de Fontainebleau, avec 200,000 louis, à perdre au jeu, a pu, grâce à une aussi séduisante amorce, bien faite pour tenter la cupidité des joueurs de la Cour, être admis au jeu de Sa Majesté. Il est devenu bientôt familier chez nos Princes qu'il ruine, ainsi que beaucoup de Seigneurs. On prétend qu'il a déjà gagné 1,500,000 livres. Rien n'égale l'insolence de cet homme à qui, d'ailleurs, sa naissance ne donnait nullement le droit d'être admis à la Cour, et de faire la partie de la Reine.

22 *décembre.* — On vient d'apprendre la mort de M. le baron de Haller, membre du Conseil souverain de Berne et l'un des huit membres associés de l'Académie des Sciences.

26 *décembre.* — MM. Thomas, l'abbé Morellet et d'Alembert ont composé chacun un éloge de la célèbre madame Geoffrin. L'abbé Grosier, successeur de Fréron, a fait une critique de ces trois morceaux d'éloquence, et allait la livrer à l'impression, lorsque Mme La Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin, a obtenu un ordre qui défend au journaliste de dire un mot de l'œuvre des trois académiciens.

31 *décembre.* — M. de Crosne, intendant de Rouen, ayant instruit le directeur général des finances d'un acte de bravoure et d'humanité d'un pilote de Dieppe, nommé *Boussard*, qui a sauvé seul huit hommes près de périr dans un navire naufragé, M. Necker a écrit à Boussard la lettre suivante :

« Brave homme. Je n'ai su qu'avant-hier l'action courageuse que vous avez faite le 31 août, et hier j'en ai rendu compte au Roi qui m'a ordonné de vous en témoigner sa satisfaction et de vous annoncer de sa part une gratification de 1,000 livres avec une pension annuelle de 300 livres. Continuez à secourir les autres quand vous le pourrez et faites des vœux pour votre bon Roi, qui aime les braves gens et les récompense. »

On dit ici que le ministre aurait dû envoyer la croix de Saint-Louis et donner un grade dans la marine à cet homme intrépide, qui a montré dans sa conduite une intelligence et un sangfroid admirables.

ANNÉE 1778.

9 *janvier*. — Les Princes ont recommencé les courses en traîneau qui plaisent beaucoup à la Reine. Le luxe de ce genre d'équipages n'a fait qu'augmenter : il y a de ces traîneaux qui coûtent jusqu'à 10,000 écus.

9 *janvier*. — *La Société royale de médecine* a chargé M. Mauduit de la Varenne de faire des expériences pour connaître si l'on peut appliquer l'électricité au traitement de certaines maladies.

10 *janvier*. — M. Franklin, résidant à Passy, doit rendre demain le pain bénit, quoiqu'il soit protestant et que la maison qu'il habite appartienne à un propriétaire du lieu. Il a préparé treize brioches, nombre égal à celui des treize États-Unis de l'Amérique. La première portera le nom de *liberté ;* on prétend que M. le curé de Passy s'est effarouché de ce nom : et que Mlle d'Éon (1), consultée à ce sujet, a répondu qu'il était peu convenable de se servir de cette dénomination, attendu que l'on se trouvait à trois lieues seulement de Versailles, où l'on n'aime guère et où l'on se soûcie peu de connaître un pareil mot.

14 *janvier*. — Le pilote Boussard, ce haleur de Dieppe, qui a montré tant de courage, a été envoyé à Versailles par le comte de Strogonof. Il s'est trouvé à Versailles sur le passage du Roi qui s'est écrié quand on le lui a montré : *Oh! voilà donc le brave homme!* On dit que la ville de Dieppe fait actuellement bâtir une maison pour cet excellent citoyen, dont M. Greuze est chargé de faire le portrait.

19 *janvier*. — Le poëte Roucher, auteur des *Mois*, est en ce moment fort recherché dans les cercles, où il lit des fragments

(1) Nous avons dit quelques mots, dans un de nos précédents volumes, de cette chevalière d'Éon, dont à cette époque on parlait beaucoup à l'occasion de ses démêlés avec le comte de Guerchy et Beaumarchais.

de son poëme. Il est protégé par M. Dupaty, avocat général de Bordeaux.

21 *janvier*. — M. Necker vient de fonder un prix annuel en faveur des nouveaux établissements qui auront fait faire des progrès au commerce et à l'industrie.

26 *janvier*. — On prétend que le chevalier Gluck a retiré 800,000 livres des représentations de ses opéras d'*Iphigénie*, d'*Orphée*, *d'Alceste* et d'*Armide*.

12 *février*. — M. de Voltaire est arrivé avant-hier à Paris. Il a mis pied à terre rue de Beaune, chez M. le marquis de Villette, et une heure après il est allé gaillardement rendre visite à pied, quai d'Orsay, au marquis d'Argental. Hier il a reçu toute la journée la Cour et la ville en robe de chambre et en bonnet de nuit. Les visiteurs étaient introduits dans une suite d'appartements superbes, dont Mme la marquise de Villette et Mme Denis, nièce de M. de Voltaire, faisaient les honneurs. Un valet de chambre allait avertir M. de Voltaire à chaque personne qui venait. MM. le marquis de Villette et le comte d'Argental, chacun de leur côté, présentaient ceux que le philosophe ne connaissait pas. Il recevait le compliment du curieux et lui répondait un mot de politesse, puis retournait dans son cabinet dicter à son secrétaire des corrections pour sa tragédie d'*Irène*.

22 *février*.—On ne parle ici que de M. de Voltaire, ses moindres paroles sont partout répétées et commentées. Sa présence à Paris est le principal événement du jour. Il est l'objet de toutes les conversations. Il se fatigue tellement que le docteur Tronchin lui a déclaré qu'il ne répondait pas de sa vie s'il ne prenait un repos absolu. Mme la comtesse du Barry est allé le voir. Lorsque le docteur Franklin lui a présenté son fils en lui demandant sa bénédiction pour cet enfant, il a imposé ses mains sur sa tête en prononçant ces deux mots : *God and liberty — Dieu et la liberté !*

3 *mars*. — M. de Voltaire n'a pu, comme il le désirait, obtenir

la permission d'aller à Versailles. Un de ses amis lui a dit qu'il était bien bon de s'en désoler. Savez-vous, lui a-t-il dit, ce qui vous serait arrivé? Le Roi, avec son affabilité ordinaire, vous aurait ri au nez et vous aurait parlé de votre chasse de Ferney; la Reine, de votre théâtre; Monsieur vous aurait demandé le compte de vos revenus; Madame vous aurait cité quelques-uns de vos vers; la comtesse d'Artois ne vous aurait rien dit, et le comte vous aurait entretenu de la *Pucelle* (1).

14 *mars*. — Mme de Canillac, attachée depuis son mariage à Mme la duchesse de Bourbon, avait été obligée de se retirer. M. le comte d'Artois, la conduisant au bal du mardi gras à l'opéra et apercevant la duchesse de Bourbon, s'est mis à sa poursuite en lui adressant quelques paroles piquantes. La Duchesse, voulant savoir à qui elle avait affaire, s'est retournée vers ce prince et a levé la barbe de son masque. Celui-ci en a exprimé son mécontentement dans les termes les plus durs. Il en est résulté entre le duc de Bourbon et le comte d'Artois, un duel à l'épée, qui a eu lieu au bois de Boulogne. Après un combat soutenu de part et d'autre avec une égale habileté, les témoins les ont séparés. Ils se sont embrassés. Le soir ils se sont présentés à l'opéra, et la foule, instruite de l'événement, les a accueillis avec des applaudissements prodigués surtout à M. le duc de Bourbon.

19 *mars*. — M. le comte d'Artois est exilé par le Roi à Choisy, et M. le duc de Bourbon à Chantilly. On blâme hautement la conduite du duc de Chartres dans cette affaire. Il s'est montré bien peu jaloux de l'honneur de sa maison en ne prenant pas hautement la défense de Mme la duchesse de Bourbon, sa sœur. On ne peut attribuer à des motifs honorables la neutralité qu'il a gardée.

(1) Les autres détails relatifs au séjour de Voltaire à Paris, de ses derniers instants, de sa mort, du transport de ses restes à l'abbaye de Scellières, étant généralement très-connus, nous supprimerons ceux que nous fournissent nos notes.

8 *avril.* — M. Necker a écrit au nom du Roi une lettre circulaire aux intendants de province pour les obliger à rester dans leurs départements respectifs.

19 *avril.* — M. Houdon vient d'achever un buste de Molière, destiné au foyer de la Comédie française. Il a exécuté aussi celui de M. de Voltaire. Ce que son atelier offre en ce moment de plus curieux est le buste de Mlle Lise. Mlle Lise faisait partie des jeunes filles qui durent être mariées aux frais de la ville, lors du mariage du comte d'Artois. Lorsqu'elle se présenta pour se faire inscrire, on lui demanda où était son amoureux? Elle répondit « qu'elle n'en avait point, et qu'elle croyait que la ville fournissait de tout, » et la ville, en effet, lui choisit un mari.

23 *avril.* — On prépare pour l'ouverture du théâtre Lyrique une nouveauté intitulée *Les Trois Ages de la Musique.* Elle doit prendre les époques intéressantes en France de cet art dont les représentants sont *Lully*, *Rameau* et *Gluck.* On attribue les paroles au sieur Alphonse de Vismes, frère du nouveau directeur de l'opéra, et la musique au sieur Grétry.

28 *avril.* — Les *Remontrances* présentées au Roi par la Cour des Aides, en 1775, n'avaient pas encore été imprimées. Elles viennent de l'être et ont 180 pages. C'est un résumé de l'état actuel de la nation, des empiétements des ministres, des moyens qu'il y aurait à prendre pour soulager les peuples et rétablir les lois constitutives de l'État sur des bases solides. Cette œuvre honore le grand magistrat auquel on l'attribue (M. de Malesherbes). La Cour des Aides pense que le moyen le plus sûr de rendre à la France sa prospérité serait de convoquer les *États-Généraux.*

2 *mai.*—On démolit en ce moment la porte St-Antoine. La ville fait combler les fossés, aligner le rempart et tracer une nouvelle rue, depuis le centre de la place jusqu'à l'entrée de la rue Basse du Temple (1).

(1) La porte St-Antoine avait été construite en 1583 et restaurée en 1670,

5 *mai.*—On a fort bien accueilli dans le monde savant l'annonce de deux prix proposés par M. Esmangard, intendant de la généralité de Caen. Le premier a pour objet la recherche des moyens d'étendre le commerce de cette ville, et le second, celle des préparatifs contre les invasions de la mer sur les côtes. C'est l'Académie de Caen qui décernera ces deux prix.

20 *mai.*—Le sieur Dulaurens, maire de la ville de Rochefort, dont on s'occupe de restaurer le port et qui vient d'obtenir la liberté du commerce, demande à l'État les moyens de dessécher vingt mille arpents de marais en Saintonge. C'est un projet superbe dont l'exécution rendrait à ce pays un immense service.

26 *mai.* — La Reine a fait la semaine dernière à Marly une nouvelle dérogation à l'étiquette. Elle a reçu à souper Mme la comtesse de Maurepas, Mme de Sartine et Mme Amelot. Mme de Maurepas a été si enchantée de cet honneur, refusé jusqu'ici aux femmes de ministres, que n'osant rien refuser de ce que Sa Majesté lui offrait, et s'efforçant de manger de tout, elle a eu une violente indigestion.

30 *mai.*—Un dessin intitulé l'*Amérique indépendante*, circule avec la permission de l'autorité qui, il y a six mois, avait défendu d'annoncer une coiffure allégorique aux insurgens. Ce dessin représente M. Franklin qui affranchit l'Amérique ; celle-ci embrasse la statue de la Liberté et Minerve couvre le sage législateur de son égide. La Prudence et le Courage renversent leur ennemi, c'est-à-dire l'Angleterre, qui dans sa chute entraîne Neptune, dont le trident est brisé.

31 *mai.* — M. de Voltaire est mort hier sur les onze heures du soir.

d'après les dessins de l'architecte Blondel. Elle était ornée de bas-reliefs dus au ciseau de Jean Goujon. Le duc de Chartres les acheta pour les placer dans sa maison du parc de Monceaux.

5 *juin.*—La Reine a fait établir à Marly une salle de spectacle qui sera desservie par Mlle de Montansier et la troupe de Versailles.

11 *juin.* — Le Gouvernement a fait défense à tous les journalistes et aux écrivains de faire mention de M. de Voltaire et des derniers actes de sa vie. On connaît quelques articles de son testament. Il donne à M. Vagnières, son secrétaire, 8,000 livres seulement une fois payées; à Mme Denis, sa nièce, 80,000 livres de rentes et 400,000 livres d'argent comptant; 100,000 livres à l'abbé Mignot, son neveu, et autant à Mme d'Ornoy.

5 *juillet.* — Le fameux J.-J. Rousseau n'a pas survécu longtemps à Voltaire. Il est mort le 2 de ce mois dans le lieu de sa retraite, à Ermenonville. Il a laissé des Mémoires (ses *Confessions*), qu'il a remis avant sa mort à la demoiselle Le Vasseur, sa femme, en lui disant de ne point s'inquiéter de ce qu'elle deviendrait lorsqu'il aurait cessé d'exister, puisqu'elle pourrait tirer un bon parti des papiers qu'il lui laissait.

21 *août.* — On dit que la Reine a annoncé sa grossesse à Sa Majesté d'une manière fort originale: « Sire, lui a-t-elle dit, je viens vous demander justice contre un de vos sujets qui m'a violemment insultée... » Le Roi, ému du ton sérieux avec lequel ces paroles étaient prononcées, en a demandé l'explication. — Oui, Sire, a continué la Reine: « Il s'en est trouvé un qui a été assez audacieux pour me donner des coups de pied dans le ventre. » — Le Roi a compris et a ri de bon cœur.

15 *septembre.* — Les lettres patentes du Roi, données à Versailles, au mois d'août dernier, et portant établissement de la *Société Royale de Médecine*, ont été enregistrées en Parlement le 1er de ce mois.

18 *septembre.* — C'est encore l'Impératrice de Russie qui veut acheter la bibliothèque de Voltaire. On pense que la famille du célèbre écrivain s'empressera d'en faire cadeau à Sa Majesté.

Cette bibliothèque est d'ailleurs moins précieuse par la rareté ou la singularité des livres, que par les notes, écrites de sa main, dont la plupart sont chargés.

1er *octobre.* — La Reine, depuis sa grossesse, a établi dans ses appartements un pharaon pour lequel Sa Majesté a choisi pour son banquier M. de Chalabre, le fils du joueur si renommé. Celui-ci ayant demandé un suppléant, la Reine y a consenti, et c'est M. Poinsot, chevalier de Saint-Louis, qui a été choisi. La première fois qu'il s'est rendu au cercle de la Reine, ne pouvant s'asseoir parce qu'il n'a pas le brevet de colonel, il se trouva seul debout, lorsque Sa Majesté a paru. Elle s'en est aperçue, et sans égard pour le cérémonial observé à la Cour de Versailles, elle a ordonné que l'on donnât un siége à M. Poinsot, ce qui a fait gémir les rigides observateurs des formes établies.

4 *octobre.*— M. l'abbé Mignot fait élever un mausolée à Scellières, pour y conserver les restes de Voltaire. C'est le sculpteur Clodion qui doit exécuter ce monument.

24 *octobre.*—M. le marquis de Villette a acheté, de Mme Denis la terre de Ferney pour 250,000 livres.

29 *octobre.* — La dame Molé, actrice de la Comédie française, s'étant donné les airs de se faire attendre plus de trois quarts d'heure au spectacle de mardi, a été envoyée au fort l'Evêque par les ordres du duc de Villequier (1).

7 *novembre.* — Le sieur Parmentier, apothicaire des Invalides, a trouvé le moyen de faire du pain avec des pommes de terre.

(1) Ce moyen de rigueur si souvent employé au XVIIIe siècle, à l'égard des acteurs et des actrices, n'était que trop justifié par leur inconduite et leur insupportable insolence. On peut considérer comme une des causes les plus déplorables de leur corruption de mœurs à cette époque, les relations établies entre les grands seigneurs et ces beautés trop faciles, telles que les Gaussin, les Clairon, les Raucourt, les Guimard, les Sophie Arnoult, les Favart, etc., qui brillaient sur les différents théâtres de la capitale, et pour lesquelles les courtisans, jeunes et vieux, ont fait tant de folies.

Dernièrement, M. d'Espagnac a donné un grand repas où se sont trouvés M. le prince de Montbarrey, M. Amelot, M. Necker, M. Lenoir et M. Franklin. On y a servi du pain fait avec ce farineux, et tout le monde l'a trouvé aussi beau, aussi léger, aussi blanc, aussi excellent que le meilleur pain mollet.

16 *novembre.* — Vendredi dernier, le sieur Molé et sa femme, qui depuis l'emprisonnement de celle-ci tenaient rigueur au public et avaient refusé de jouer, ont reparu. Au lieu de recevoir les huées qu'ils méritaient, ils ont été applaudis à toute outrance, par les badauds du parterre. Quand on voit gâter à ce point ces histrions, comment s'étonner de leur insolence toujours croissante?

18 *novembre.* — Plusieurs filouteries ont été commises dernièrement au jeu de Marly. Un rouleau de louis faux a été substitué à un rouleau de louis véritables. Quelques dames de la Cour ont été soupçonnées. *Madame* disait l'autre jour à MM. de Chalabre et de Poinsot, banquiers du jeu de la Reine: « On vous friponne bien, Messieurs.—Madame, répondirent ces Messieurs, nous ne nous en apercevons pas. » Ils s'en aperçoivent très-bien,—mais ils n'osent le manifester.

25 *novembre.* — Les Protestants obtiendront-ils enfin un état légal en France? On est très-curieux de savoir ce que le Parlement décidera à cet égard. On a gagné plusieurs prélats; M. Necker fait tous ses efforts pour obtenir un arrêt favorable, sollicité par M. Franklin, au nom des *États-Unis d'Amérique.*

28 *novembre.* — M. Greuze achève le pendant de son tableau de la *Malédiction paternelle.* On y voit le père qui a succombé à sa douleur. Le fils arrive en ce moment, la mère lui montre le corps inanimé du vieillard. Il paraît en proie à ses remords. Les autres enfants complètent cette scène déchirante.

1er *décembre.*—La bibliothèque de M. de Voltaire a été achetée par l'impératrice de Russie au prix de 150,000 livres payées à

Mme Denis. C'est le sieur Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, qui avait été chargé de faire cette acquisition, dans laquelle sont compris les manuscrits et les lettres originales qui pourront être imprimés. L'Impératrice se propose de faire bâtir dans son superbe parc de Czarskozelo un château pareil à celui de Ferney.

13 *décembre*.—Toute décision relative à l'état civil des protestants est ajournée. Le Roi, cédant aux sollicitations du clergé, a envoyé chercher le premier président pour lui dire d'engager le Parlement à ne pas s'occuper pour le moment de cette question.

22 *décembre*. — Un artiste du plus grand mérite, Simon-Mathurin Lantara, de Fontainebleau, est mort aujourd'hui à l'hôpital. Il était né avec l'instinct du génie. Dès ses plus tendres années, il dessinait des paysages sur les portes des maisons; et par le seul effort de son talent, sans éducation, il était parvenu dans son art à un point de perfection étonnant. L'indigence le forçait à livrer ses œuvres à vil prix. Des maîtres sans cœur trafiquaient de ses tableaux, et non contents de s'approprier le profit de leur vente, s'en faisaient honneur à eux-mêmes en s'en déclarant les auteurs.

ANNÉE 1779.

8 *janvier*. — L'Almanach royal ayant désigné M. le cardinal de Gueménée sous le titre de S. A. E., c'est-à-dire *Son Altesse Eminentissime*, les Pairs du sang, qui ne reconnaissent d'autres Altesses qu'eux en France, exigent qne l'on mette un carton aux exemplaires déjà délivrés et qu'on annonce dans les feuilles publiques que cette dénomination n'est pas exacte.

9 *janvier*. — Le comte d'Artois et le duc de Chartres se sont amusés à dresser une liste des dames présentées qui sont venues faire leur cour à Versailles. Ils en avaient formé sept catégories, sous le nom de *belles*, *jolies*, *passables*, *laides*, *affreuses*, *infâmes*, *abominables*. Une seule s'est trouvée inscrite dans la première et

deux dans la seconde. Mme la marquise de Fleury a su qu'elle était rangée parmi les *abominables*. Quelques jours après, elle soupait au Palais-Royal. Le duc de Chartres est venu causer avec elle. Il a été, comme on le pense bien, reçu très-froidement. Il en est résulté une petite explication dans laquelle Mme de Fleury a dit au prince : Heureusement, Monseigneur, qu'on peut appeler de votre jugement : on sait que vous ne vous connaissez pas mieux en *signalements* qu'en signaux (1).

11 *janvier*. — Après une longue résistance, le cardinal de Gueménée a désavoué l'imprimeur Le Breton, qui a été vivement réprimandé par M. le Garde-des-sceaux.

23 *janvier*. — Le Roi, en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine (2), a consacré une somme de 100,000 livres pour marier cent filles. Chacune aura 500 livres de dot, 200 pour le trousseau et 12 pour la noce. Il y a aussi des gratifications pour les premiers enfants qui naîtront de ces mariages. On dit que M. Lenoir faisant part à MM. les curés des ordres du Roi, leur a recommandé de choisir les plus jolies filles de leurs paroisses.

(1) Allusion maligne à cette bataille navale d'Ouessant, dont une fausse manœuvre, exécutée par le duc de Chartres, compromit le succès. Ce prince, loué d'abord avec une exagération ridicule par la Cour, devint ensuite, lorsque les détails du combat furent mieux connus, l'objet d'un dénigrement immérité. On a prétendu que quelques paroles piquantes attribuées à la Reine en cette circonstance ont été le principe de la haine que le prince porta plus tard à l'infortunée Marie-Antoinette.

(2) La Reine et la France espéraient un Dauphin. La Princesse dont on célébrait la naissance était Marie-Thérèse, depuis duchesse d'Angoulême, née le 19 décembre 1778. Marie-Antoinette, en faisant part de cet événement à sa mère (voir sa correspondance publiée par M. le comte d'Honolstein, page 86), lui transmettait le quatrain suivant choisi parmi un grand nombre de chansons qui lui étaient adressées :

Pour toi, France, un Dauphin doit naître ;
Une Princesse vient pour en être témoin :
Si tôt qu'on voit une Grâce paraître,
Croyez que l'Amour n'est pas loin.

26 *janvier*. — M. l'abbé Maury ayant été attaqué vers minuit par trois coquins, en a saisi un et a fait arrêter les deux autres qui avaient pris la fuite.

2 *février*. — On a représenté en présence du Roi la comédie de Boursault, *Ésope à la Cour*, condamnée par Louis XV à cause des sages conseils que contient cette pièce, à l'adresse des têtes couronnées. Le Roi, bien différent de son aïeul, l'a trouvée admirable, pleine de leçons utiles, et a demandé qu'on la lui donnât souvent.

4 *février*.—La communauté des maîtres oiseleurs devra fournir à MM. les syndics de la ville quatre cents oiseaux, qui seront lâchés en signe de joie et d'allégresse dans l'église de Notre-Dame, le lundi 8 février, lors de l'entrée de Leurs Majestés pour le *Te Deum*, qui sera chanté en leur présence en actions de grâces de l'heureuse délivrance et de la convalescence de la Reine.

4 *février*. — On dit que le baron de Breteuil va être prince de l'Empire.

Le Roi a décidé dans un chapitre de l'ordre de Saint-Louis, qui s'est tenu avant-hier, que les charges de cet ordre étaient supprimées et allaient être en conséquence remboursées, ce qui est l'objet d'un million que M. Necker a dans sa caisse pour cette destination. Il résulte de cette opération que nous ne verrons plus le pavé de Paris couvert d'un nombre infini de cordons rouges, de plaques et de croix, portés par des personnes qui n'en avaient le titre qu'en vertu d'un abus ridicule. Ceux qui possèdent ces marques les conservent, mais l'on n'en vendra plus.

Le Roi payait annuellement 44 ou 45,000 livres pour l'intérêt de l'argent; il ne perd à cet arrangement que 6,000 livres de rente. Les chevaliers du Saint-Esprit qui étaient chevaliers de Saint-Louis, portent depuis hier ladite croix à la boutonnière au lieu de la porter au bas du Saint-Esprit comme précédemment.

Point de nouvelles de M. d'Estaing.

L'amiral Keppel n'est pas encore jugé (1).

25 *février*. — Le Mardi-Gras, le Roi étant allé au bal de l'Opéra a trouvé une femme masquée qui a paru l'intéresser au point qu'il l'a cherchée partout après qu'elle l'eût quitté. La Reine a engagé le duc de Coigny à donner ordre, de sa part, à ce beau masque de sortir du bal. C'est une sorte de découverte qui met toutes les dames de la Cour en émoi et leur fait espérer que le cœur du Roi n'est pas inexpugnable (2).

Encore une mésaventure pour le duc de Chartres : — au bal de l'Opéra, il a dit en parlant d'une dame qui l'avait d'abord frappé : « Oh! ce n'est qu'une beauté *passée*.— Oui Monseigneur, a répondu vivement celle-ci, c'est comme votre renommée! »

5 *mars*. — Mlle Bertin, marchande de modes de la Reine, et qui a l'honneur de travailler directement avec Sa Majesté pour tout ce qui concerne sa toilette, demeure dans la rue Saint-Honoré. Le jour où la Reine a fait son entrée à Paris, cette demoiselle s'est mise sur son balcon à la tête de ses trente ouvrières. Sa Majesté l'a remarquée et a dit: « Ah! voilà Mlle Bertin, » — et en même temps, elle lui a fait de la main un signe de protection, qui l'a obligée de répondre par une profonde révérence. Le Roi s'est levé et lui a applaudi des mains: autre révérence; toute la famille royale en a fait autant, et les courtisans, à l'imitation du maître, n'ont pas manqué de s'incliner devant elle. Autant de révérences, dont elle a dû être bien fatiguée. Ces marques de distinction lui ont donné un relief merveilleux et augmenteront singulièrement la considération dont elle jouit déjà.

(1) Ce bulletin est signé Dumourlez.

(2) On sait que ces dames en furent pour leurs frais. Louis XVI, après quelques mois de froideur dont la cause toute physique est aujourd'hui connue, eut toujours pour sa femme une vive tendresse. L'inquiétude manifestée par celle-ci, dans la circonstance dont il est ici question, à la seule pensée que cela pût lui faire perdre le cœur de son époux, prouve aussi de sa part un attachement dont la constance réfute victorieusement les accusations de ses ennemis. Sa correspondance offre des preuves nombreuses et touchantes de cette affection mutuelle que le malheur ne fit qu'accroître.

17 *avril.* — Depuis que la Reine, recevant pendant sa grossesse, la visite d'une dame de la Cour toute couverte de diamants, lui avait demandé ce qu'il y avait de nouveau, pour qu'elle fût ainsi parée comme une châsse, on en avait conclu que Sa Majesté n'aimait pas les diamants. Ils étaient donc passés de mode, et il n'y avait guère que les filles et les bourgeoises qui en portassent. Depuis le rétablissement de la Reine, le joaillier de la Cour étant venu se plaindre de la chute de son commerce, Sa Majesté l'a consolé, en lui disant qu'elle comptait reprendre les diamants, et elle lui a commandé une paire de girandoles d'un million (1).

1er *mai.* — On donne à M. le duc d'Orléans le projet d'aller n'importe quand passer quinze jours à Chanteloup, et comme le public se charge de prêter des vues intéressées aux démarches les plus simples, il soupçonne qu'en faisant ce voyage, le prince sans honneurs et qui voudrait bien les obtenir, a pour objet de se ménager l'appui de M. de Choiseul, au cas, comme quelques-uns le craignent, qu'il vînt à reparaître si la place d'administrateur suprême venait à vaquer. En attendant sa résurrection, on dit que cet ancien ministre a racheté sa maison de M. de la Borde, qu'il la revend deux millions à des architectes et qu'il fait l'acquisition de celle de M. de la Reynière, ainsi que de la maison voisine.

12 *mai.*—Les partis des gluckistes et piccinistes nous donnent journellement des scènes intéressantes à Paris. Ils ont l'un et l'autre une nouvelle *Iphigénie* sur le tapis; celle de Gluck sera donnée la semaine prochaine, l'autre pour la fin de l'année. Elles ont vraiment du mérite toutes deux; mais dans des genres bien différents. Cependant le plus grand nombre n'en convient pas, comme si les belles et grandes proportions de l'Hercule Farnèse excluaient les grâces et la beauté de la Vénus de Médicis, ou d'une seconde encore plus belle au Capitole. Je vous laisse à décider la question entre une multitude qui crie sans vouloir jamais s'entendre.

(1) Ce chiffre nous paraît fort exagéré.

16 mai.—Je me venge de vos mépris en vous confiant un secret qui pourtant est connu de tout Paris. Ma nièce Montbarrey épouse le fils unique du prince de Nassau-Saarbruck. Les distances sont encore plus grandes, s'il est possible, dans les âges que dans les fortunes. Il a onze ans, elle en a dix-sept. Comprenez-vous l'étoile de mon beau-frère ? et croyez-vous qu'en désirant un mariage de vanité, il soit assez bien servi ? Il fait sa fille princesse souveraine avec quinze cent mille livres de rente, et lui donne pour cela cent mille livres en mariage auxquelles le Roi ajoute une pension de dix mille livres. Le mariage se fait à Saarbruck et la souveraine revient loger chez ses parents jusqu'à ce que son mari soit en âge. Vous comprenez que cette affaire me plaît beaucoup par ce qu'elle a de beau, mais n'assure pas dans mon opinion le bonheur de ma nièce. On attend le retour des courriers pour conclure, et jusqu'à ce que la chose soit faite je ne suis pas sans quelque crainte de voir sortir M. de Nassau du délire qui lui fait faire cette extravagance. Cependant la chose est au point d'engagement et de publicité qui la doit rendre indéfaisable. Passons à un autre point.

Savez-vous qu'on est à Rouen fort occupé du projet de construire un hôtel-de-ville ? qu'on a produit plusieurs plans ? que M. de Crosne est entouré par les ponts et chaussées qui veulent s'emparer de cela, et qu'en se piquant d'une grande amitié pour notre ami Couture, il ne lui en dit cependant rien ; il est homme à faire un patricotage et une cochonnerie, avec quelque massacre, et je vous prie de prévenir ce bel arrangement-là. Il serait aussi injuste que maladroit de ne pas charger de cette construction un artiste né dans cette ville, qui a passé une partie de sa jeunesse à conduire le projet commencé de cet hôtel-de-ville, et qui, par ses talents, l'économie et la sagesse que vous lui connaissez, peut sans contredit mieux que tout autre faire bien, et aux moindres frais possibles. Ce serait même un dégoût auquel il serait vivement sensible, que de voir un autre que lui chargé d'édifier un monument dans sa ville natale ; comme il vous a servi avec zèle dans vos petits intérêts, servez-le avec chaleur, je vous prie, dans celui qui intéresse son

amour-propre, bien plus que sa cupidité dont vous connaissez les bornes (1).

(La comtesse DE COISLIN.)

25 *mai.* — La population de la France est aujourd'hui de 21 millions d'habitants suivant M. l'abbé d'Expilly, de 22,672,077 selon M. de Buffon, et de 24.000,000 d'après les rapports réunis des intendants. M. de Buffon porte le nombre des habitants de Paris à 658,000.

28 *juillet.*—Le comte d'Artois vient au nom du duc d'Angoulême, son fils, grand prieur de France, de vendre par bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, le terrain de l'Enclos du Temple, pour qu'on y construise des édifices sur un plan donné et qu'on y ouvre des rues.

22 *septembre.*—Mme Necker, femme du directeur général des finances, se met à la tête d'une société philanthropique fondée pour la surveillance et l'amélioration du régime des prisons. Elle a fait goûter son projet par la Reine et par Mesdames. Le doyen de la grand'chambre, M. Pasquier, commissaire des prisons, est furieux de l'empiétement fait sur son domaine par par Mme Necker. Cette dame a engagé M. le curé de St-Sulpice à construire sur sa paroisse un hôpital particulier.

26 *septembre.*—M. de Champcenetz, gouverneur des châteaux de Meudon et de Belle-Vue en survivance de son père, a composé un quatrain fort injurieux pour M. le prince d'Hénin, capitaine des gardes du corps du comte d'Artois. Il a été condamné par le Roi à être exilé pendant dix ans, dont six mois dans un château-fort; pour le reste, sa famille a obtenu qu'il le passerait à voyager.

25 *novembre.* — On écrit de Metz, que la scission du chapitre

(1) L'architecte Couture, auquel on doit des constructions importantes, outre celle de l'hôtel-de-ville de Rouen et des casernes de Caen, a été à plusieurs reprises chargé de présider aux embellissements faits dans son château par le duc d'Harcourt.

noble et séculier de Saint-Louis continue d'y subsister, et que les chansons satiriques et les épigrammes qu'elle a occasionnées, se renouvellent depuis qu'on vient d'apprendre que le Conseil d'État a prononcé contre les prétentions de Madame l'Abbesse et de Monseigneur l'Évêque de Metz; ce procès occupe assez pour que l'on en donne ici une idée.

Les abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie furent réunies en 1760, pour Mme de Choiseul, sœur du ministre, sous le titre de Chapitre, le Roi le destinant à procurer un établissement à des filles de qualité qui font preuve de noblesse paternelle, militaire et de chevalerie, à dater de 1400. Après que les bulles du Pape et les lettres-patentes, pour cette réunion, eurent été enregistrées, M. de Choiseul, alors archevêque d'Alby, fut nommé commissaire apostolique du Roi, pour les règlements nécessaires à l'administration spirituelle et temporelle. Ceux qu'il put dresser étant insuffisants, à sa mort, Monseigneur l'Évêque de Metz actuel fut nommé par le Pape pour perfectionner cet ouvrage; lorsque ce dernier a eu dressé, au gré de Madame l'Abbesse, les statuts, ils ont été envoyés au Parlement de Metz revêtus de lettres-patentes; ce tribunal les a de droit communiqués au Chapitre, et plusieurs Chanoinesses ont formé opposition à leur enregistrement, parce qu'ils établissent Madame l'Abbesse dans une domination trop despotique, dont celles de l'avenir pourraient abuser, si elles se trouvaient d'un caractère plus impérieux que celle qui l'est actuellement; ils la rendent en certains cas maîtresse de renvoyer les dames sans consulter que sa tête, et de ne donner des permissions de s'absenter que quand il lui plairait, etc.

Les opposantes, appelées *insurgentes* à Metz, ont député, il y a quelques mois, à Paris, Mmes de la Porte, de Jaucourt et de Beaujeu, afin d'exposer au Conseil qu'il n'existe dans les statuts d'aucun autre Chapitre rien qui asservisse ainsi des chanoinesses. Elles ont fait des mémoires très-vifs sur la connivence du prélat et de Madame l'Abbesse, et offrent de se soumettre à la clôture plutôt qu'à une telle dépendance.

M. d'Alembert, le philosophe, vient de prendre équipage, ce qui fait événement en cette capitale, comme s'il n'était pas tout

simple qu'avec une fortune très-aisée, il profite de l'invention des carrosses, pour épargner ses jambes fatiguées par l'âge. Si M. Linguet veut y trouver à redire, qu'il songe que le philosophe a fait en même temps une action plus digne d'être applaudie, car un célèbre arlequin, qui se trouve compris pour une somme de 50,000 livres dans la banqueroute que vient de faire M. Rolland, receveur des tailles de Chartres, a été raconter la ruine de sa fortune à M. d'Alembert, lequel l'a consolé, non-seulement en paroles, mais en effets, s'étant chargé de prendre soin de sa fille, devenue aveugle.

La demoiselle Dubois, fameuse courtisane; ancienne actrice du Théâtre français, est morte de la petite vérole, et elle a fait M. de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne, son légataire universel, ou fidéi-commissaire pour ses enfants.

Madame la veuve du vicomte du Barry a obtenu la permission de reprendre son nom de fille de Tournon, et l'on dit qu'elle doit épouser M. le duc d'Aumont.

M. le vicomte de Sourches, capitaine au régiment des cuirassiers, est nommé à la place du feu marquis de Chazeron, colonel en second du régiment d'*Australie*.

On assure que ce régiment et celui de *Touraine* vont passer aux Indes, devant être du nombre des 4,000 hommes qu'on y doit envoyer, et dont M. le marquis d'Arcambal, brigadier des armées du Roi, aura le commandement; ce qui n'a pas été embarqué jusqu'ici de la légion de *Lauzun* le sera dans ce convoi, qui se prépare à Lorient. Les vaisseaux de ligne destinés pour l'escorter sont: le *Caton*, l'*Indien*, l'*Actionnaire* et le *Solitaire*.

Quoique les officiers de l'armée de Bretagne, qui pour affaires pressées avaient obtenu un congé limité, aient reçu du 8 au 10 ordre de rejoindre, ce qui a causé beaucoup de rumeur au Havre et ailleurs, il n'en est pas moins certain que les semestres ont été expédiés du 14 au 15.

Suivant un journal autorisé par le Gouvernement, M. Necker

subvient au service de l'année prochaine sans impositions nouvelles ; ce Ministre trouve ses moyens dans les économies qu'il a faites ci-devant, et dans celles dont il s'occupe. Ce même journal, rappelant que le sort des États de cette partie du monde, dépend en dernière analyse de la situation de leurs finances, et que l'avantage est pour celui qui ressent le plus tard l'épuisement de ses moyens, ajoute que celles de la France sont à peine entamées.

Il paraît un gros livre, qui ne se vend point, intitulé: *De l'Administration des États provinciaux et de la nature de l'Impôt;* il ne semble, dit-on, avoir pour but que de propager les principes de M. Necker, et le clergé voit avec peine revivre le plan de M. de Machault pour l'imposer comme les autres ordres de l'État.

Il vient d'être permis à M. le chancelier de Maupeou de quitter son triste exil de Normandie, pour venir à sa terre de Brierre, peu éloignée d'ici.

29 *novembre.* — Mme la princesse Beudelaire de Nassau-Saarbruck (tel est le titre qu'a pris à la Cour Mlle de Montbarrey), de retour depuis la cérémonie du mariage, a été présentée en cette qualité. Elle avait une robe magnifique et du plus grand goût. La Reine en a été éblouie et a voulu en avoir une pareille. Trois courriers ont été envoyés successivement chez le sieur Bourgeot, marchand de soie, qui avait fourni l'étoffe et en avait donné le dessin, et Sa Majesté n'a été satisfaite que lorsque ses ordres ont été exécutés.

9 *décembre.*— M. de Fezensac, fils de M. de Montesquiou, a remercié ce matin pour la survivance de la charge de son père. On parle mal de M. de Sartine, et le public le remplace par M. le vicomte de la Rochefoucauld ; il se dit de bonnes choses à ce sujet sur le remplaçant.

M. le Garde-des-sceaux vient de perdre sa mère.

M. le duc de Modène est mort; ce qui va faire draper beaucoup de nos princes.

M. d'Hérouville est très-mal d'une apoplexie à laquelle s'est jointe une fièvre miliaire.

Beaujeu n'est pas bien d'un excès de travail de cinq heures; cependant, il s'en tirera.

Les 50 millions de l'emprunt sont assurés.

Les bals de la Cour recommencent mercredi prochain.

La Reine va, dit-on, recevoir du monde les mardi et mercredi et les samedi et dimanche.

La comtesse Jules est toujours malade à Paris. La Reine est venue deux fois la voir.

10 *décembre.* — Le bailli de Fleury est en apoplexie. La fille de M. de La Fayette est très-mal, ainsi que le fils de M. de Damas-Ligny.

La Reine est venue voir hier Mme la comtesse Jules, pour lui annoncer le refus de M. Necker, d'un gros domaine, mais on lui en accorde, en attendant, un petit de 60,000 livres.

M. le duc de Modène est ressuscité, après une léthargie qui avait fait annoncer sa mort.

Edouard Dillon est arrivé de Copenhague, où il avait été forcé d'aller; il paraît qu'il sera estropié de son bras.

19 *décembre.*—M. d'Agout, capitaine des gardes de M. le prince de Condé, ayant dit hautement que Mme de Courtebonne avait eu un enfant au printemps dernier, lorsqu'il fut dit qu'elle avait la rougeole, et cette nouvelle étant devenue publique, M. le prince de Condé a cru devoir ne pas souffrir chez lui un homme qui déshonorait la dame d'honneur de sa belle-fille. En conséquence, lundi dernier, à Chantilly, il a fait venir dans son cabinet MM. du Cayla et d'Autichamp, et leur a dit ce qu'il allait dire en leur présence à M. d'Agout; le premier de ces Messieurs a

voulu lui faire une représentation, le Prince lui a dit: « Je ne vous demande point votre avis. » M. d'Agout arrivé, il lui a dit les choses les plus dures et lui a reproché d'être *un infâme et un calomniateur*. D'Agout lui a montré une promesse de mariage de Mme de Courtebonne faite aussitôt après la mort de son mari, le Prince n'a pas voulu la lire, prétendant qu'il la lui avait extorquée, et il a ajouté qu'il lui donnait trois jours pour lui remettre sa démission et la motiver; à quoi il a répondu qu'il n'avait pas besoin de ce temps-là; que les propos du Prince suffisaient et qu'il la lui donnait à l'instant. Après quoi il s'est retiré et il est parti le lendemain pour Paris. Il était convenu avoir dit que Mme de Courtebonne était accouchée. M. le prince de Condé est revenu de Chantilly jeudi au soir; le même jour, M. d'Agout était passé chez M. du Cayla pour le prier de demander au Prince un instant d'audience, ce qu'il fit à son arrivée. Le Prince répondit que, s'il lui voulait quelque chose, il n'avait qu'à lui écrire. Cette réponse rendue le vendredi matin à M. d'Agout, il s'informa où pourrait être le Prince, on lui dit qu'il était parti pour Versailles. Il se rendit en toute diligence à Sèvres, où il attendit le retour du Prince et dans le moment qu'il prenait son relais, il monta sur la boîte de sa voiture et lui dit qu'il espérait qu'il ne refuserait pas satisfaction à un gentilhomme qu'il avait déshonoré par ses propos. Le Prince lui dit: « Je ne vous ai tenu d'autres propos que ceux que je vous tiendrais encore. Je suis prêt à vous en faire raison; mais je n'ai pas dans ce moment une épée propre à me battre, ce sera pour demain, au lieu et à l'heure que vous voudrez. » Après un combat d'honnêteté sur ces deux points, d'Agout proposa le Champ-de-Mars, à sept heures et demie du matin, ce qui fut accepté. M. le prince de Condé s'y rendit hier avec M. du Cayla qui avait été le prendre dans son cabriolet. M. d'Autichamp s'y était rendu de son côté; le Prince, voyant M. d'Agout n'avoir pour témoin que son frère, dit à M. d'Autichamp: Tenez-vous à l'écart; ils passèrent à l'extrémité du Champ-de-Mars où ils mirent habit bas et se battirent comme deux enragés. Le Prince ayant reçu un coup d'épée dans le bras très-fourni, son épée tomba, il la ramassa pour continuer. Pour lors, M. du Cayla se mit entre les combattants et dit à M. d'Agout: « Monsieur, vous

devez être satisfait, cela ne doit pas aller plus loin. » Sur sa réponse qu'il l'était fort, chacun reprit ses habits et s'en alla comme il était venu. M. d'Agout a été blessé à la main et a eu sa chemise percée en trois endroits. Le Prince, après avoir été pansé chez lui, est parti pour Versailles où il a conté son aventure à M. de Maurepas, en le priant de demander au Roi la grâce de M. d'Agout. Voilà le détail très-exact de cette affaire, vous y pouvez compter; il y a bien d'autres petites circonstances, mais il faudrait un petit volume pour les mander.

Mme de Courtebonne a demandé un quart d'heure d'audience particulière à Mme la duchesse de Bourbon, qui le lui a accordé; lorsqu'elle a voulu entrer dans des détails propres à la justifier, la princesse lui a dit qu'elle savait tout ce qu'elle pouvait lui dire; qu'elle n'aimait pas les tracas ni les tracasseries; qu'elle ne voulait pas l'entendre, et a sonné ses femmes. La conduite légère de M. le prince de Condé dans cette affaire n'a pas réussi dans le monde; il n'a consulté personne.

On disait hier au soir M. d'Agout à la Bastille; je ne vous en réponds pas, mais bien de tout le reste (1).

21 *décembre.* —M. d'Agout a pris la fuite et s'est, dit-on, retiré à Bruxelles. M. le maréchal de Biron a été chez M. le prince de Condé, lui a témoigné au nom et de la part du régiment des gardes sa juste et sensible reconnaissance d'avoir bien voulu prêter le collet à un officier de ce corps dans une affaire où il n'y avait pas matière à se battre; il ne rentrera jamais dans ledit corps. Le Roi n'a pas encore prononcé sur son sort et a très-bien reçu M. le prince de Condé dimanche à son lever. Tout ce que je vous ai mandé n'est pas moins de la plus grande vérité. Mme de Courtebonne n'ose se montrer, on croit cependant que le Prince insistera pour qu'elle reste comme elle est, ce qui n'est pas l'avis du public.

Madame a donné à Mme la vicomtesse de Laval une place dans sa maison, et le dit hautement au point que dimanche elle

(1) Extrait d'une lettre du marquis de la Châtre.

comptait se rendre à Versailles, et remercier le Roi auquel elle avait négligé d'en parler. Lorsqu'elle le lui proposa le samedi, il lui dit sèchement, non; sur ce refus, Madame, au lieu de dire le refus du Roi, nia lui avoir promis. Mme de Luynes lui ayant demandé une audience à ce sujet, Madame embarrassée de la question qu'elle lui fit, s'il n'était pas vrai qu'elle avait promis la place au duc de Laval, dit qu'il ne l'avait sans doute pas bien entendue. Mme de Luynes lui dit sèchement: Madame, le duc de Laval est sourd ou menteur. Il a donné dimanche sa démission à Monsieur, qui l'a acceptée, et le vicomte de Laval lui a porté hier celle de sa survivance. On dit que M. de Maurepas a engagé le Roi à la refuser, à cause de ses liaisons avec M. le duc de Choiseul.

M. le prince de Carignan, frère de Mme de Lamballe, s'est amouraché à Saint-Malo d'une demoiselle Magon de la Blynais et l'a épousée. Il a ordre de quitter le royaume et on ne sait s'il sera reçu à la Cour de Turin.

22 *décembre.* — Monsieur vient de donner la place de gentilhomme de sa chambre qu'avait M. le duc de Laval au comte de la Châtre, et la survivance qu'il avait de celle du marquis de Noailles à M. le chevalier de Cossé.

M. d'Estaing est arrivé ce matin à onze heures à Versailles, est descendu chez M. de Sartine, y a été deux heures, a été de là chez M. de Maurepas où le Roi est venu. Il ne lui fera sa révérence que demain si sa santé le lui permet. Il paraît certain qu'il sera estropié.

M. de Gouffier, frère de Mme de Courtebonne, est arrivé ici avant-hier, et est à la poursuite des traces de M. d'Agout, que l'on croit à Bruxelles. Il serait arrêté et en prison s'il était en France, le Roi ayant ordonné de l'arrêter par tout le royaume. On parle aussi de prison pour son frère qui lui a servi de second.

24 *décembre.* — Le peintre Chardin est mort dans sa quatre-vingt-et-unième année.

25 *décembre.* — Jamais il n'y a eu d'histoire plus inouïe et plus atroce dans tous ses points que celle dont il est question depuis quelques jours dans toutes les conversations. Un monstre (car je ne puis donner un autre nom à M. d'Agout) s'est plu à diffamer une femme innocente, et il a eu l'extravagance de demander raison à M. le prince de Condé d'une injure qu'il ne lui a point faite; il s'est sauvé, M. le prince de Condé a poussé la générosité et l'honnêteté au point de demander sur-le-champ qu'il ne fût pas puni, quoiqu'il ne mérite assurément pas de grâce; il a réitéré plusieurs fois sa prière, il désire qu'on y ait égard; la Cour n'a pas encore prononcé, mais le public a rendu justice à l'un et à l'autre; M. le prince de Condé est admiré, exalté comme toute sa conduite le méritait, et M. d'Agout est diffamé et déshonoré.

26 *décembre.* — Tout est arrangé. Sa Majesté a bien voulu, d'après les conseils de M. de Maurepas, paraître ignorer la querelle. M. d'Agout et son frère sont rentrés en France et ont repris leurs fonctions; Mme de Courtebonne ne quittera pas le service de Mme la duchesse de Bourbon.

ANNÉE 1780.

12 *janvier.* — Mlle de Polastron, sœur de Mme la comtesse Jules, a épousé hier à Choisy M. de Forban; la Reine a dû y aller.

Le vicomte de Jaucourt est mort à Angerville en revenant de ses terres.

30 *janvier.* — Mme de Beauvilliers, dame d'honneur de Mme Adelaïde, est morte. Elle est remplacée par la marquise de Laval.

Mme de Tonnerre a donné sa démission à la Reine; Mme de Berghes lui a succédé; comme Mme de Mailly-Castries avait une promesse par écrit d'une place et qu'en voilà trois de données depuis cette promesse, elle a exprimé hautement son mécontentement.

Mme la comtesse Albany, sœur de Mme de la Jamaïque, qui a épousé à Rome le Prétendant, a été au moment d'être assassinée par son mari, dans un moment d'ivresse; elle s'est retirée à la hâte dans un couvent (1).

M. le prince de Condé est de retour à Chantilly. Mme la duchesse de Bourbon est toujours au Rincy, où M. le duc d'Orléans a la goutte; elle n'en reviendra que le 12 ou 15; elle descendra dans sa maison; elle a acheté une partie des meubles de la Reynière.

J'oubliais de vous dire que l'on parle beaucoup de l'établissement d'un conseil de guerre présidé par le secrétaire d'État de ce département.

8 *février*. — Le maréchal de Richelieu, non content de la manière dont M. et Mme de Fronsac sont arrivés chez lui, il y a un mois, lorsqu'il eut une espèce de petite attaque, vient de se déterminer à se marier; il épouse Mme Routhe, belle-sœur de celui qui a été longtemps à la tête de la Compagnie des Indes, qui est, en son nom, Mlle de Lavau, fille de condition, entrant dans tous les chapitres, laquelle a six enfants. Il lui assure vingt-cinq mille livres de rentes viagères après lui.

Le Roi supprime les capitaineries: on ne conserve que celles de Compiègne et de Fontainebleau, un arrondissement pour Versailles et un pour Choisy. L'édit est au Parlement; l'édit pour l'arrangement des domaines ne tardera pas à être envoyé à la Chambre des comptes. On en parle fort diversement.

Il paraît qu'il va entamer les receveurs généraux.

(1) Louise-Marie-Caroline-Aloïse comtesse d'Albany, fille de Gustave-Adolphe, prince de Stolberg-Geldern, épousa, en 1772, le prince Charles-Edouard, dont elle se sépara en 1780. Devenue, en 1788, veuve de ce dernier des Stuarts, elle se trouvait en France avec le grand poëte Alfiéri, dont les chants l'ont immortalisée, à l'époque du 10 août. Elle retourna à Florence, où elle n'est morte que le 29 janvier 1817. On voit dans l'église de *Santa-Croce*, à Florence, le superbe tombeau qu'elle a élevé à la mémoire d'Alfiéri et qui a été exécuté d'après les dessins et sous la direction de Canova; celu de la comtesse, dont les dessins sont dus à Percier et l'exécution en marbre au sculpteur Santarelli, est placé à peu de distance de celui du plus grand poëte dramatique de l'Italie.

9 *mars.*—Les ordres sont, dit-on, expédiés du 29 février pour faire joindre d'ici au 15 mars les officiers de semestre de tous les régiments qui sont sur les côtes, et les huit vaisseaux d'infanterie doivent s'embarquer sous le commandement de M. le comte de Rochambeau.

Anhalt, dont M. le marquis de Berghes est colonel en second; *Auvergne*, colonel commandant M. le vicomte de Laval, et en second M. le comte de Lameth; *Bourbonnais*, colonel commandant M. le marquis de Laval, et en second M. le comte de Rochambeau; *Neustrie*, colonel commandant M. le comte de Guibert, et en second M. le vicomte Leveneur; *Rouergue*, colonel commandant M. le vicomte de Custine, et en second M. le marquis de Ludre; *Royal-Corse*, colonel commandant M. le marquis du Luce, et en second M. le comte de Pontevez; *Royal-deux-Ponts*, colonel commandant M. le comte de Deux-Ponts, et en second M. le chevalier de Deux-Ponts; *Saintonge*, colonel commandant M. le vicomte de Béranger, et en second M. le marquis de Thémines.

M. le comte du Chaffault ayant accepté de commander la forte escadre de ce convoi, on ne doute plus qu'il ne soit remplacé à Brest par M. le comte d'Estaing; ainsi ce vice-amiral, au lieu d'aller prendre les eaux, achèvera sa guérison en commandant l'armée navale combinée ; des gens assurent qu'elle sera forte de plus de trente-cinq vaisseaux de ligne avec la jonction de ceux d'Espagne, et que le projet d'une descente devant certainement s'effectuer, plusieurs autres régiments ont eu ordre de s'approcher de ceux qui sont sur les côtes et il se fait beaucoup d'affrétement de navires dans les ports marchands au compte du Roi. Le fret du Havre est de 30 livres par tonneau, à condition que l'armateur fournira son bâtiment pour douze mois.

On dit que M. le prince de Condé ira commander sur les côtes de Bretagne avec M. le comte de Vaux.

M. le comte de Chabot commandant sur celles de Flandre, étant tombé malade pendant qu'il était ici, M. le comte d'Apchon, maréchal de camp, a eu ordre d'aller le suppléer à Saint-Omer.

On écrit de Bordeaux que, comme il y a ordre de la Cour de commencer à jouer dans la nouvelle salle de comédie, qui vient

d'y être construite, le 4 avril, fin de la quinzaine de Pâques, on y croit que c'est M. le maréchal de Richelieu ; il a fait part aux jurats de son mariage en sa qualité de gouverneur de Guyenne.

La croix de Saint-Louis vient d'être donnée à M. Groignard, célèbre constructeur et ingénieur général de la marine.

Si le chapitre de Saint-Claude a voulu, malgré toutes les remontrances de grands écrivains, se faire maintenir par arrêt dans le droit de mainmorte sur ses vassaux, il sent aujourd'hui, d'après l'exemple du Roi, qu'il ne peut se dispenser de les affranchir ; les procureurs spéciaux des 12,000 habitants du Jura ont représenté le 9 janvier à ce chapitre, que c'est du commerce et de leur industrie, bien plus que du produit de leurs terres, qu'ils tirent leur subsistance et le moyen de subvenir à leurs charges ; que le commerce ne peut subsister sans confiance, sans crédit et sans faculté d'hypothéquer et d'aliéner ses biens, la mainmorte étant plus généralement connue aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été. Si nous restions, disent-ils, soumis à cette servitude, nous ne trouverions plus ni confiance ni crédit parmi nos voisins, le commerce et l'industrie s'éteindraient parmi nous ; nos villages deviendraient déserts et nos seigneurs ne régneraient plus que sur des glaces et des rochers sans produit ; nous les supplions et conjurons de seconder les vœux de notre bon Roi et d'abolir toute mainmorte personnelle et réelle dans toute l'étendue de nos communautés ; pour les indemniser, nous les prions d'accepter une somme de 100,000 livres, payable dans dix années, avec intérêts dès le jour du traité. Ils peuvent être tranquilles sur leur droit de dixième dont ils jouiront comme du passé ; qu'ils ne craignent pas non plus que des bourgeois viennent acheter nos fonds et y mettre des fermiers ; ceux des villes qui nous entourent ne se résoudront jamais à quitter leurs agréables demeures, pour venir s'ensevelir sous les neiges, etc.

En conséquence de ces offres, le Chapitre a nommé des commissaires pour aviser aux moyens d'affranchissement.

Le procès qui causait tant de rumeur en Bretagne, se trouve

plus tôt terminé qu'on ne l'avait cru d'après les mémoires; le 28 février, le Parlement de Rennes a rendu ainsi son arrêt: La Cour, faisant droit sur le tout, a rejeté du procès les originaux d'exploits à témoins et les requêtes présentées tant à la Cour qu'à M. Huart-Charette de Bon-Amour, conseiller en icelle, et les informations faites par le procureur général du Roi, a ordonné qu'elles demeureront supprimées au greffe; a décerné acte audit procureur général de ne pouvoir continuer l'instruction; en conséquence, ayant dûment égard à la requête dudit Desgrée du 16 février, présent mois, l'a déchargé de l'accusation d'avoir reçu 1,500 livres pour faire passer une délibération contraire aux intérêts de la province. Sur les déclarations et affirmations du duc de Duras, qu'il n'y a jamais eu ni pacte ni convention entre ledit Desgrée et lui pour faire passer la délibération du 25 mars 1769, et qu'il n'est point auteur du bruit qui s'en est répandu, dit qu'il n'y a lieu à la plainte en calomnie ni à information; ordonne que tout l'état du procès restera supprimé au greffe; et sur toutes les autres demandes, requêtes et conclusions des parties, les a renvoyées hors de procès, sans dépens.

La promotion militaire est déclarée.

M. le duc de Modène est mort.

13 *avril.*—Tout ce qui se débite de projets plus ou moins sensés sur la nécessité de faire contribuer plus ou moins fortement le Clergé aux besoins de l'État, excite la curiosité sur ce qui doit se passer dans sa prochaine assemblée; elle sera présidée par M. le cardinal de la Rochefoucauld; Mgr l'archevêque de Lyon s'attendait à être élu le député de sa province, mais les évêques qui la composent ont préféré celui de Mâcon. L'on dit que c'est parce que cet archevêque s'est réuni à celui de Paris, après s'être enfin réconciliés, pour ne point approuver la destruction des moines, attendu la disette des prêtres utiles au service du culte divin, et pour être par conséquent l'un et l'autre opposés aux prélats qui les sécularisent et suppriment les couvents en leur qualité de membres de la commission pour

l'examen des réguliers, de laquelle est Monseigneur l'évêque d'Autun, premier suffragant de Lyon, et dont Monseigneur l'archevêque de Toulouse est le rapporteur.

Depuis les procès qui se sont élevés entre les curés des diocèses de Lisieux, de Cahors, de Chartres et leurs évêques, il s'est fait plusieurs écrits, vantés comme solides et lumineux, contre l'esprit de domination que plusieurs prélats font éclater dans le gouvernement de leur diocèse, et où l'on défend les prérogatives qui appartiennent aux pasteurs du second ordre ; les intitulés de trois de ces écrits sont : *l'Institution divine des curés et leur droit au gouvernement de l'Église ; 2° les Droits du second ordre ; 3° le Droit des Prêtres dans le synode ou concile diocésain ;* avec un recueil de synodes de toutes les églises du monde, qui prouve que le synode est un véritable concile où les prêtres délibèrent et jugent avec l'évêque. L'auteur de ce dernier s'appuie sur une foule prodigieuse d'autorités qui ne peuvent manquer de donner à la thèse qu'il s'est proposé d'établir la certitude qu'il désire. Ces ouvrages doivent servir d'arsenal soit pour combattre de fausses prétentions, soit pour soutenir les démarches légitimes contre les usurpations épiscopales.

M. l'abbé Irland, chanoine de Poitiers, exilé, à la sollicitation de son évêque, pour avoir soutenu contre lui les droits du chapitre qui l'avait député de Paris pour cet effet, a recouvré sa liberté après une captivité de plus d'un an; et, sur ce que Monseigneur l'évêque de Poitiers lui a écrit qu'il lui pardonnait, étant d'un chrétien et encore plus d'un homme de son état de pardonner et d'en montrer l'exemple, on dit qu'il aurait dû le faire avant la lettre de cachet, qui n'est point une peine canonique, et dont, après l'avoir sollicitée, il avait pressé l'exécution avec une dureté qui ne montrait que trop l'esprit de vengeance.

C'est M. le comte de la Ferté-Senneterre, et non M. de Sartine, qui, la semaine prochaine, épouse Mlle Amelot. L'aînée ne voulant pas se marier à cause de sa vicieuse constitution, le Roi lui accorde un brevet de dame; M. le comte de la Ferté est l'aîné de sa maison, riche en belles possessions.

Comme les Chartreux donnent tous les ans un grand dîner au corps de ville, à l'occasion de la procession en mémoire de la réduction de Paris, cela fait qu'elle se remet à l'un des premiers jours maigres d'après Pâques quand le 22 mars se trouve dans la Semaine-Sainte; elle a eu lieu vendredi dernier.

Des lettres de Londres portent qu'il y a eu un tremblement de terre à la Jamaïque, et que le principal fort a été détruit, ce qui la rendrait facile à prendre.

Celles de Brest apprennent que l'embarquement des troupes a commencé le 4, que celui de l'artillerie était indiqué pour le 9, et que la totalité de ces troupes, sous les ordres de M. le comte de Rochambeau, ne sera que d'environ six mille hommes.

On ne peut ajouter aucune foi à d'autres lettres, suivant lesquelles il aurait été envoyé contre-ordre au départ de l'escadre de M. le chevalier de Ternay; la raison qu'elles en donnent est que douze vaisseaux de guerre anglais et des frégates ont été aperçus de Saint-Malo, et que ce sont les amiraux Digby et Hope qui attendent la sortie de cette escadre pour l'attaquer et tâcher de la maltraiter au point de lui faire manquer sa destination; que même ce sont eux, et non un coup de vent qui ont forcé de se jeter à Cancale un convoi de dix-sept navires, parti du Havre le Jeudi-Saint, chargé de munitions pour l'escadre de M. le chevalier de Ternay.

Il n'est question que du comte de Paradès, mis à la Bastille au sortir de chez M. de Sartine. Il avait été en Angleterre et en Espagne; il a fait parler de ses intrigues pendant qu'il était volontaire sur la flotte de M. d'Orvilliers; on prétend qu'il était devenu l'espion du ministère anglais, et que cela s'est découvert par des paquets qui lui venaient sous l'adresse même de M. de Sartine. Il a, dit-on, acheté des terres et un hôtel. Selon les uns, c'est le fils d'un pâtissier de Metz ou d'un commissaire des guerres d'Huningue, qui a su s'approprier les titres de la maison de Paradès; selon d'autres, il est véritablement petit-fils d'un grand d'Espagne privé de son titre pour avoir épousé une servante, et il se faisait appeler Monseigneur par son frère qui lui servait de secrétaire. Il n'a que vingt-cinq à vingt-six

ans ; il a le brevet de colonel au service de France, et il passe pour avoir beaucoup d'esprit et de connaissances militaires et politiques.

C'est pour indemniser M. le prince de Condé de ce que la réforme lui fait perdre de sa charge de grand maître de la maison du Roi, que se crée pour lui celle de colonel général de l'infanterie étrangère.

La suppression entière des receveurs généraux des finances ne paraît plus douteuse depuis qu'il a fallu retoucher à ce qui avait été d'abord arrêté.

21 *avril.*—La Reine revient aujourd'hui à Versailles, s'enferme demain, fait ses pâques vendredi, reçoit le soir les princes et princesses du sang, samedi et dimanche matin le public, et va le soir coucher à Marly.

On annonce, avec assez d'apparence de vérité, la retraite de M. Bertin, et d'après cela voici quelle serait l'organisation du ministère. On donnerait à M. Necker la marine, ce qui ne l'empêcherait pas de garder la finance; à M. de Sartine le département de M. Amelot, et à celui-ci celui de M. Bertin.

Mme la duchesse de Luynes a fait une promenade avec son cheval et s'est cassée le bras.

Mme de la Ferté-Imbault a la rougeole bien forte, mais sans accident; cette maladie est fort commune ici.

Le Devin du Village a été donné hier avec une musique nouvelle de son premier auteur; elle n'a pas réussi. Il est impossible de croire que ce soit Rousseau qui l'a faite, il n'y a cependant de changement sur l'ancien que six airs, tous bien mauvais.

Mme de Rosan a épousé hier, à sept heures du matin, M. le comte d'Escars.

7 *mai.* — Mme Talon a fait Mme la vicomtesse de La Rochefou-

cauld sa légataire universelle. Il n'est pas décidé qu'elle accepte le legs, attendu les charges du testament, M. Talon ayant la terre du Boulay, sur laquelle il n'a de charges que 20,000 livres une fois payées, et 4,000 livres de rente viagère.

Le duc de Coigny a reçu, hier, un coup de pied de cheval à la hanche, pendant la revue des gardes ; le cheval qui le lui a donné a fait une pointe et s'est laissé retomber sur lui. On assure qu'il n'y a point de danger.

On disait avant-hier, à Marly, l'expédition de M. de Nassau manquée, par une cause différente de celle que vous me marquez. M. le duc de Chartres nous a lu une lettre que je crois de M. de Roffignac, qui disait que les bâtiments de transport n'avaient pas voulu se faire échouer, qu'il avait tué deux patrons pour intimider les autres qui, malgré cela, ont constamment refusé. Ils ont donné pour raison que, pouvant s'avarier en échouant et personne n'ayant assuré leurs bâtiments, ils ne voulaient pas les risquer. En tout, cette opération a été très-mal conduite à tous égards (1).

Mlle d'Épinay, épouse le fils du duc de Béthune ; le mariage ne se fera que cet hiver, mais il est arrêté. M. de Sully se meurt de la goutte et de la gravelle.

Il y a très-peu de monde à Marly, où on s'ennuie beaucoup, quoiqu'il y ait trois spectacles par semaine ; la salle est charmante. La Reine ne soupe point, elle prend du lait avec Mme la comtesse Jules, qui est d'un changement étonnant. La Reine ne monte plus à cheval, par ordonnance de la Faculté, ses incommodités de femme étant très-fréquentes et souvent abondantes ; elle est changée et a l'air de n'être pas à son aise, elle n'est pas venue à la revue.

M. de Vaudreuil est logé au château et le comte Jules au commun.

(1) Voir le récit de l'expédition du duc de Nassau, dans le t. II, p. 279, de la présente publication.

On donne mardi *Iphigénie en Tauride*, en quatre actes, musique de Gluck ; les répétitions n'ont point eu de succès ; le troisième acte a été cependant trouvé généralement fort beau. Il n'y a point de ballets, il est cependant question d'en placer un à la fin.

8 *mai*. — Quand on voit quelqu'un arriver d'une revue et qu'il vous débite une nouvelle, on a lieu de la croire, à ce qu'il me semble. J'ai cependant eu tort d'y ajouter foi, car l'aventure que je vous ai mandée hier être arrivée au duc de Coigny, c'est M. de Polignac qui l'a éprouvée. Elle n'aura point de suites fâcheuses.

15 *mai*. — Vos Anglais étant partis, vous auriez été au moins aussi bien à Paris qu'à Caen, mais vous gâtez le métier, personne ne sert le Roi avec tant d'exactitude ; on dit qu'il n'y a plus d'armées en Flandre ni en Bretagne, que l'on a fait le décompte de ce qu'elles ont coûté, et qu'il s'est trouvé 100,000 livres de plus, tant pour les officiers employés que pour la solde des troupes, ce qui a dégoûté de la récidive. Cependant, Mme de Clermont, avec qui j'ai soupé hier, m'a paru trop calme pour une femme qui perd 50,000 livres de rente. — Vous n'avez plus M. Bertin pour ministre ; M. de Vergennes prend dans sa dépouille, les Provinces ; M. de Montbarrey, les Haras ; M. Amelot, la Gaillote. A propos de Gaillote, la fille aînée de M. Amelot est Chanoinesse et s'appelle Mme la Comtesse. Toute la Cour est actuellement à la Muette pour vaquer plus facilement aux soins qu'elle doit à Mme Jules, qui est accouchée d'un garçon. La Reine y arrive à dix heures du matin, y dîne et y passe la journée. On ne sait pas encore ce que le Roi y passera. Vous a-t-on informé que le Grand-Aumônier a un régiment de hussards, qu'il lève ou qu'on lui donne à titre de prince étranger ? N'êtes-vous pas bien aise que l'on ait enfin trouvé le moyen de donner au Grand-Aumônier une attitude qui lui convienne, et voyez-vous avec quelle aisance il donne son audience militaire ? On dit que M. le duc de Chartres est bon à entendre sur cela ; lui qui a titre de général des hussards, ne peut pas obtenir d'en avoir un régiment ; la moitié de Paris atteste que le fait est vrai, l'autre le nie par impossibilité d'y croire, moi qui sais que la chose se traite

depuis longtemps, je la crois finie, sans cependant en être sûr, car je n'ai pas vu mon Prince (1).

(La comtesse DE COISLIN.)

Dimanche, le Roi a signé la grande réforme de la bouche, son valet de chambre Thierry est à la tête de celle conservée, et M. de Chousy pour les cabinets. On donne à Mesdames 600,000 liv. par an pour remplacer leur table, vous jugez de l'effet que cela fait.

15 *juin.* — Suivant des lettres de Lisbonne, le capitaine anglais qui a tiré sur le vaisseau parlementaire le *Sartine*, prétend n'avoir aucun tort et que tout autre à sa place y aurait été trompé comme lui et se serait comporté de même ; que donnant chasse à un bâtiment très-gros et configuré comme un vaisseau de la Compagnie des Indes, il n'a pu s'imaginer qu'il fût réellement parlementaire, attendu que l'on ne consacre à cet usage que de petits navires, et qu'il s'est d'autant plus persuadé que c'était une ruse du navire français que, de son côté, au lieu d'amener et d'attendre, il a continué de faire voile comme pour se sauver; sur quoi il a cru devoir lui lâcher sa bordée ; mais que lorsqu'il a vu un commissaire anglais, il a témoigné sa douleur d'une telle méprise et a donné tous les secours qui ont pu dépendre de lui. On voit combien il s'écarte de la vérité par la relation de tous ceux qui étaient à bord du *Sartine;* c'est le lieutenant de Johnstone, et non ce commodore, qui a commis l'infraction; ce dernier était occupé à Lisbonne auprès d'une jeune anglaise qu'il veut épouser.

Le capitaine du corsaire qui a eu la gaillardise d'inventer de fouetter des Hollandais, trouvera peut-être aussi quelques prétextes d'excuser son injure si gratuite.

M. de Marville, qui porta la parole jeudi à l'assemblée du Clergé, lui rappela les soins que le Roi, pour l'amour de ses sujets, s'était donnés jusqu'ici pour mettre de l'ordre dans ses finances et les améliorer, afin de ne pas surcharger ses peuples

(1) Ce Prince, ce Grand-Aumônier de France, est Louis de Rohan, devenu si célèbre par suite de la malheureuse affaire du collier.

d'impôts; mais qu'une guerre à soutenir dans toutes les parties du monde et une marine formidable à entretenir l'obligeant à des dépenses extraordinaires jusqu'à ce qu'il puisse parvenir à une paix honorable, unique objet de ses vœux, il comptait que le Clergé lui donnerait une nouvelle preuve de zèle en lui accordant trente millions sur son crédit, et que Sa Majesté viendrait à son secours en faisant verser à son receveur un million chaque année pendant quatorze ans à compter de 1781.

M. le cardinal de la Rochefoucauld répondit à peu près que le Clergé ne pouvait cesser de faire les plus grands efforts pour témoigner au Roi son amour respectueux et contribuer aux charges de l'État; mais que la demande, plus forte que jamais elle ne l'avait été, faisait jeter un regard sur ses anciens engagements et la difficulté d'en prendre de nouveaux et que l'assemblée allait examiner ce qu'il y avait à répondre à une telle demande. Les commissaires se retirèrent dans une salle pour attendre le résultat de la délibération qui dura près de deux heures; ensuite, ils reçurent la réponse qu'il avait été arrêté de faire des représentations. L'on ne doute pas que néanmoins l'assemblée ne se prête aux besoins de l'État, et que ce serait en vain qu'elle objecterait que dans les guerres d'Allemagne, dont chaque campagne coûtait trois à quatre cents millions, le clergé n'a pas été foulé à cet excès. Au reste, il paraît par la manière dont le Roi rend quatorze millions, qu'il n'en coûterait en quatorze ans au clergé pour les intérêts que 5,250,000 livres au-delà des seize millions du don gratuit pour cinq ans qu'il a donné en temps de paix.

Pendant l'orage de dimanche, le tonnerre est tombé rue de la Planche, à l'hôtel de M. le procureur général, et n'y a heureusement causé aucun dommage; il a seulement brûlé, dans l'appartement qu'occupe M. le président de Saint-Fargeau, des pièces de procès qu'il avait à examiner comme avocat du Roi au Châtelet.

M. le vicomte de Rohan, fils de M. le prince de Rochefort, épousera, le 26, Mlle de Rohan, fille de M. le prince de Gueménée. A cause de la distinction due à leur maison, les fiançailles se

feront dans le cabinet du Roi, et Mme de Rochefort y portera la mante de la future; le défunt cardinal de Rohan avait laissé cent mille écus à son petit neveu, M. le maréchal de Soubise en donne autant, et Mme la comtesse de Marsan 200,000 livres à l'occasion du mariage.

On dit que M. le marquis de Spinola, envoyé de Gênes en cette Cour, épouse Mlle de Lévis, fille du gouverneur de l'Artois.

Des amateurs de l'opéra, désirant conserver la mémoire des cinq plus parfaites danseuses, ont engagé un sculpteur d'en perpétuer les traits sous le costume où elles paraissent le plus ravissantes, et il y a une souscription d'ouverte à cet effet; Mlle Guimard sera esquissée en Terpsichore, Mlle Heynel en nymphe, Mlle Théodore en bergère, et Mlles Allard et Peslin en bacchantes. Leurs bustes seront en stuc soigneusement préparé et de dix-huit pouces de hauteur, étant principalement destinés aux petits réduits et aux boudoirs.

M. Rochon de Chabannes, qui était du troupeau des poëtes dramatiques rangés sous la verge de M. de Beaumarchais, chef du bureau de la législation dramatique, a pris le parti de faire schisme et de ne vouloir plus assister aux assemblées, vu qu'elles ne s'occupent que d'objets vils, d'intérêt sordide, au lieu de chercher à maintenir la dignité des auteurs sans cesse outragée par les comédiens. Et, en dépit de ceux-ci, il vient de prouver dans une brochure la nécessité d'un second Théâtre français. Elle est assez applaudie; cependant, sur ce qu'il y paraît fort redouter le projet, pour la nouvelle salle que l'on construit, d'un parterre où l'on soit assis, le breveté du *Mercure* lui a répliqué en faisant voir les dangers d'un parterre debout et les avantages d'un où l'on est assis.

L'émeute de Londres a eu quelques suites, sa cause était la religion, ce qui est assez extraordinaire dans ce siècle, le fanatisme de lord Gordon excitant le soulèvement contre le Bill favorable aux citoyens catholiques. La belle chapelle de l'ambassadeur de Sardaigne a été pillée et brûlée.

25 *juillet.* — J'ai hésité depuis quelques jours à vous mander la nouvelle qui courait dans Paris de la séparation de M. le duc de Bourbon d'avec M. le prince de Condé, parce que, d'après les procédés du père pour son fils, je ne pouvais le croire; j'ai été à de solides informations, et quoique M. le duc de Bourbon n'ait encore fait aucunes démarches, il y a lieu de croire qu'ils vont se séparer. Il est comme un jeune homme qui n'ose avouer à son père une sottise qu'il a faite; il ne sait comment s'y prendre pour lui annoncer sa résolution. Vingt personnes en ont parlé à M. le prince de Condé, et lui ont donné autant de coups de poignard. M. de Maurepas est entré avec lui dans de grands détails sur ce qu'il en a su; c'est la conséqnence des conseils de Michelon et d'une petite société de mauvaises têtes et de valets qu'il écoute.

En général, la fête de Mme de Gueménée a eu un grand succès. Il y a trois personnes auxquelles on n'a pas dit le mot : Madame, Mme de Balbi et Mme de Masavin ; la première en a été vivement affectée.

28 *juillet.* — Le dernier accès de Mme de Vaudemont a été de dix-huit heures; Pommo est ici pour elle, je doute qu'il ait plus de succès que les autres.

Un certain abbé Lapin, qui ne l'est que d'habit, qui faisait les délices du Palais-Royal la nuit, y a été enlevé et coffré pour y avoir chanté des chansons trop gaillardes et peut-être trop vraies.

31 *juillet.* — La Reine représente mercredi sur son théâtre de Trianon les *Trois Fermiers* et la *Gageure imprévue.* Mmes de Polastron, de Guiche et la comtesse Diane sont les actrices. Les hommes sont M. le comte d'Artois, MM. de Besenval, de Vaudreuil, d'Esterhazy, le duc et le comte de Coigny. Les spectateurs seront le Roi, la comtesse Jules, les femmes de chambre de la Reine et des actrices.

Mme de Balbi a voulu donner une fête à Madame, mais cela a si mal pris que cela a fini par un simple souper.

L'ordonnance pour les inspecteurs et la liste doivent paraître aujourd'hui, il y en a neuf anciens de conservés dans les nouveaux. Voilà ce que j'en sais de vrai : MM. de Vaudreuil, d'Esterhazy, de Livron, d'Entragues, Langeron cadet, d'Arcambal.

12 *août*. — On a découvert à bord du *Saint-Esprit* une fille déguisée en homme, qui depuis dix-huit mois fait le service de matelot à bord des vaisseaux du Roi, sans que l'on s'en soit douté. Elle s'est même distinguée dans plusieurs occasions; elle a dit avoir pris ce parti pour ne pas abandonner son père. On l'a mise au couvent en attendant les ordres de la Cour.

Les comédies de Trianon se soutiennent peu à peu, les spectateurs augmentent, ce qui n'est peut-être pas le mieux pour la troupe, surtout aux répétitions qui sont pour le moins tumultueuses.

Le maréchal de Richelieu vient de perdre sa belle-mère.

14 *août*. — M. le duc de Bourbon s'est jeté aux genoux de son père vendredi, l'a prié d'oublier son erreur, M. le prince de Condé a eu l'air de tenir bon un moment. Tout est pacifié et rentré dans l'ordre accoutumé.

Mlle de Condé va bien; il ne lui reste plus qu'une fièvre double tierce dont les accès diminuent tous les jours; ils reviendront tous à Paris à la fin de la semaine, pour environ un mois.

21 *août*. — La vieille Gueménée est morte, ainsi que MM. de Pange et de Castries.

Je viens de passer trois jours à Chantilly, où on est très-content de la réconciliation. M. le prince de Condé y a mis beaucoup de fermeté, son fils beaucoup de tendresse et un vrai regret de sa première démarche où il a été à ce qu'il paraît engagé par les agents de M. le duc de Chartres. De vous à moi,

la Vaupalière est fort soupçonné, je lui ai trouvé l'air très-embarrassé, ainsi que bien d'autres. M. le duc de Bourbon le regarde à peine; son père plus politique ne fait semblant de rien, mais malgré cela je ne lui ai pas trouvé ses prévenances ordinaires pour Mme de la Vaupalière. Rien de mieux que la lettre de M. le duc de Bourbon au Roi sur ce raccommodement et que la réponse de Sa Majesté.

C'est demain le mariage de M. de Spinola.

MM. Bouffé et d'Angibaud viennent de faire une banqueroute de 3 à 4 millions.

Les plaisirs de Trianon sont suspendus jusqu'au retour des inspections de M. de Vaudreuil.

18 *septembre.* — La reine est à Trianon depuis huit jours et ne revient que mercredi à Versailles. Demain est la dernière représentation des spectacles terminés par le *Devin du Village* et *Rose et Colas.*

La reine vient de prendre pour lectrice la femme de Laborde, valet de chambre du feu Roi; elle a, dit-on, une jolie voix, qui pourra être utile pour les projets futurs.

Le roi va le 1er octobre jusqu'au 6 à Choisy; le 7 à Compiègne jusqu'au 11 ; le 12 à Marly jusqu'au 30; le 2 novembre à Fontainebleau jusqu'au 6.

Mme de la Guiche la mère est morte. Mme du Deffand bataille pour ne pas suivre son exemple, mais ce sera en vain. Mme de Chaulnes va toujours très-mal ainsi que Mme de la Galissonnière la jeune, qui a une fièvre putride en couches depuis onze jours.

Madame, fille du Roi, a eu des convulsions assez fortes; elle est mieux.

2 *octobre.* — On a retiré hier M. le duc d'Angoulême des mains de Mme de Caumont pour le remettre dans celles de M. de

Seran, qui a sur-le-champ emmené ce prince dans sa terre de Beauregard, en attendant que l'appartement du prince soit prêt à le recevoir à Versailles. Cette précipitation a dû beaucoup déplaire à la dame gouvernante, d'autant que cette scène de séparation dans le cabinet du Roi s'est faite sans que M. le comte d'Artois, non plus que le Roi en aient dit un seul mot à la gouvernante, ce qui aurait touché davantage en sa faveur, sans la conquête de Mme de Balbi de la place de dame d'atours de Madame, qui me paraît lui avoir aliéné tout le monde. Je crois que Madame, qui aime Mmes de Caumont et de Balbi, aura été sensible à la manière dont cet événement s'est passé; le jeune prince n'a pas jeté un soupir, encore moins une larme de sa séparation d'avec sa gouvernante. On croit qu'elle n'élèvera pas longtemps Mademoiselle, on parle de Fontevrault, on parle de ne pas attendre davantage les sept ans pour M. le duc de Berry qu'on ne les a attendus pour M. le duc d'Angoulême.

M. le comte de Maurepas est très-incommodé de la goutte, à Paris, et l'on ne prévoit pas qu'il puisse voir le Roi de longtemps.

On revient vendredi de Choisy à Versailles et le roi en repart le dimanche prochain pour Compiègne, où il ne sera que deux jours, puis on ira à Marly jusqu'à la fin du mois.

Linguet est, dit-on, à la Bastille.

4 octobre. — M. le duc d'Angoulême est aux *Hommes*, du 1er de ce mois, quoique son appartement ne soit pas terminé. M. le comte d'Artois a dit à M. de Seran, que devant aller et venir beaucoup ce mois-ci, il voulait qu'il se chargeât de son fils et le prît avec lui à Beauregard. Celui-ci lui a représenté qu'il n'avait pas de quoi pouvoir loger sa suite. « Prenez-le, lui a-t-il répondu, comme un ami qui va passer un mois chez vous. » D'après cela, il s'y est établi.

Le Roi et la Cour sont à Choisy, du 1er jusqu'au 6, il va le 8 coucher à Compiègne pour chasser, et revenir le 11. Le 12, la Cour va à Marly pour le reste du mois.

Madame, fille du Roi, a la fièvre et des convulsions fréquentes, elle aura de la peine à se lever.

M. de Maurepas est à Paris avec la goutte et une fièvre très-forte, il était mieux hier au soir.

Linguet a écrit une lettre des plus impertinentes au maréchal de Duras, qui l'a portée au Ministre. Lorsqu'il a su cette démarche du Maréchal, il lui en a récrit une atroce, en lui mandant que, comme elle ne contenait que des vérités, il n'oserait pas la montrer; il en a envoyé le double à M. Lenoir, et se disposait à la publier au parterre de l'Opéra, vendredi, lorsqu'il a été arrêté et conduit à la Bastille.

19 *octobre.* — Il faut d'abord, Monsieur le Duc, que je vous parle de la nouvelle du jour. Les Rois ne font guère de visites d'amitié; c'est qu'ils ont tant d'affaires! On parlait beaucoup de la visite que le Roi a faite jeudi, après midi, à M. de Maurepas, et qui a duré cinq quarts d'heure. On en devinait le motif, et cette fois-là on devinait juste; car hier, vendredi, à trois heures de l'après-midi, M. Amelot a été chez M. de Sartine, et aujourd'hui M. le marquis de Castries a remercié le Roi pour la place qu'avait hier M. de Sartine. Quelques gens disent que M. de Castries n'a la Marine qu'en attendant un autre département; j'ai peine à le concevoir. Necker soutiendra son ouvrage. Il est vrai encore que Necker aurait préféré quelqu'un qui est à Cadix, et que pourtant voilà en place un homme qui se trouvait à Paris; il est vrai aussi que, depuis longtemps, celui-ci était fort lié avec le grand directeur; sa prépondérance est chaque jour plus grande. Une dame de vos amies, que je vis hier pendant le peu de temps que je passai à Paris, ne croyait rien de cet événement; c'est que son amitié lui défendait d'y croire. Elle aura été bien surprise à son réveil, car cela ne s'est su que ce matin. Elle me parla de vous, Monsieur le Duc, comme elle en parle toujours, et elle se gronde de sa paresse. Près d'ici habite, pendant six mois d'été, une autre dame qui m'a aussi souvent bien parlé de vous, et qui, en vérité, est bien digne d'en parler; grande, belle, spirituelle, aimable, aimant à plaire, pensant et causant tout au

mieux. Vous l'avez vue beaucoup à Genève; vous ne la voyez plus à Paris; elle vous regrette, vous estime, vous honore, vous aime, comme si elle n'eût point cessé de vous voir.

MM. Le Mierre, de Tressan, de Chambord et Bailly, se disputent les deux fauteuils des deux abbés Condillac et Batteux. Le Mierre paraît certain d'en ravir un; il est temps.....

M. de la Harpe a fait un mémoire qu'il doit lire, dit-on, en pleine Académie, où il prouve qu'on devrait y recevoir les dames; les mauvais plaisants disent que l'Académie est déjà tombée en quenouille.....

20 *octobre*. — M. de Sartine ne sera pas le seul renvoyé; nous changeons bientôt de Ministre, et je crois pouvoir vous assurer que vous aurez M. de Ségur. M. de Maurepas laisse tout aller, et ne veut que rester; il a toujours la goutte, et dans ce moment de grande fermentation, où l'on veut que la Reine dispose des ministères, il pourrait bien aussi être blessé de manière à faire retraite. Tout ceci est encore enseveli dans le plus grand secret, c'est à mon ami seul que je le confie.

26 *octobre*. — M. le marquis de Castries n'a pas éprouvé l'intervalle, quelquefois long, entre la prestation du serment pour la charge de secrétaire d'État et sa nomination au titre de ministre d'État. Ordinairement l'entrée au Conseil ne s'accorde en même temps qu'au secrétaire d'État du département des affaires étrangères; mais, dans les circonstances actuelles de la guerre, un ministre de la marine doit être parfaitement instruit des vues du Gouvernement et expliquer les siennes au conseil du Roi.

On croit que M. le marquis de Castries conservera son titre de commandant et inspecteur de la gendarmerie de France; cet officier général s'est trop distingué dans les précédentes guerres, pendant lesquelles il a eu des corps d'armée à ses ordres, pour qu'en sa faveur ce commandement ne se concilie pas avec la place de ministre de la marine.

Tout se dispose pour que désormais la guerre se fasse sérieusement par les armées navales.

M. le comte d'Estaing va se livrer à toute l'activité de son caractère pour les expéditions. La visite du camp de Saint-Roch qu'il a faite et son examen de tout ce qui a rapport au siége de Gibraltar indique que réellement il ne doit retourner en Amérique qu'après être venu à bout de s'emparer de cette place, jugée imprenable par les plus grands ingénieurs qui aient existé.

Leur opinion est si généralement adoptée dans toute l'Europe qu'il n'est pas étonnant que les Anglais y mettent la plus grande confiance. Il y a beaucoup de gageures à Londres que M. d'Estaing échouera s'il veut l'enlever de vive force. On y soutient qu'elle ne peut être réduite par famine, pouvant toujours être approvisionnée par des barques qui se glissent le long des côtes, et que l'armée la plus formidable ne peut en approcher d'assez près pour les intercepter; que, d'ailleurs, une armée ne pourrait rester longtemps à bloquer sans courir les risques du détroit, des courants et des vents, surtout en hiver. Quant au foudroiement, il ne pourra démonter les batteries de cette place, puisqu'elles sont enfoncées dans les rochers; l'on sacrifierait donc bien du monde inutilement. Tous les obstacles qu'ils entrevoient ne sont sûrement pas ignorés de M. le comte d'Estaing.

On dit que ce vice-amiral préférera le *Royal-Louis* au *Terrible*, le premier étant le plus fort et ayant une marche supérieure.

Si l'une des conventions qui paraît essentielle de la neutralité armée est de faire cause commune entre toutes les puissances confédérées, elles vengeront les Hollandais ou leur feront donner réparation du nouvel outrage qu'ils ont reçu de la part des Anglais dans leur île de Saint-Martin et peut-être même à présent dans celle de Saint-Eustache. Le ministère britannique a expédié à l'amiral Rodney l'ordre d'envoyer une escadre pour enlever ainsi tous les bâtiments américains qui se trouvaient dans ce port neutre et de réduire la ville en cendres, si le gouverneur osait résister. Ce ministère a pourtant vu que la France et l'Espagne, par crainte de violation de territoire et du droit des

gens, n'ont voulu rien ordonner contre l'escadre du commodore Johnstone, quoiqu'elle méritât d'être écrasée à cause de l'audace avec laquelle elle insultait tous les pavillons qu'elle rencontrait.

Les pièces de mâture que l'on a essayé de faire venir de Hollande par les rivières navigables, ont passé la semaine dernière sous les ponts de Paris. Elles sont en deux trains, dont la longueur rend la marche des navires fort lente; ils ne font pas souvent six lieues par jour, il n'y a pourtant point de mâts assez longs pour les grands vaisseaux.

Selon le bruit public, M. le marquis de Castries, qui a été l'un des syndics de la Compagnie des Indes supprimée, ne veut pas se charger de la comptabilité de son département. M. Necker, son ami, s'en chargera ou il y aura un conseil de marine que le public compose de M. de la Porte, intendant de Brest, d'un conseiller d'État et du premier commis des bureaux du ministre.

Les trois courtiers de change, qui ont été arrêtés et mis dans différentes prisons au sujet de billets contrefaits du trésorier général de la marine, ayant déclaré les tenir d'un particulier parti pour Bordeaux, la justice criminelle a envoyé à sa poursuite.

M. le comte de Vaux et les officiers généraux qui ont été passer une partie de l'été avec les troupes qui sont en Bretagne, reviennent successivement ici. Il n'est plus question de la descente en Angleterre pour laquelle tout avait été disposé l'année dernière (1).

Selon des lettres de Cadix, il n'y a pas à douter que M. le comte d'Estaing ne prenne le commandement de l'invincible armée navale et qu'il n'ait choisi pour en être le major général M. le marquis de Verdun de la Crenne, connu par ses voyages relatifs aux sciences maritimes. Elle a eu ordre de prendre des rafraîchissements pour six semaines.

(1) Voir, dans les tomes I et II, les documents relatifs à ce projet de descente en Angleterre.

30 *octobre.* — Dix-huit jours d'absence m'ont empêché, mon cher Duc, de vous donner des nouvelles de ce pays et de vous en demander des vôtres. Il y a quatre jours que je suis de retour pour veiller à notre établissement nouveau, ce qui ne m'occasionnera pas un long séjour dans la grande ville, mais je profite du moment pour vous informer de ce qui se dit.

M. le duc de Bourbon a écrit de Chantilly, à Mme la duchesse de Bourbon, que si son intention était d'y venir, elle n'en prît pas la peine, puisque ni lui ni M. le prince de Condé ne voulaient plus d'elle. Vous croyez bien que cela fait un peu de bruit ici. M. le duc de Bourbon a été, hier, une demi-heure chez M. de Maurepas. Rien ne transpire encore du sujet qui a occasionné cette lettre, elle a été portée aussitôt sa réception à M. le duc d'Orléans, qui, dit-on, épousera la fille du prince.

M. de Maurepas retourne demain à Versailles, il n'en est cependant pas mieux pour cela ; il avait hier la goutte dans l'épaule, il souffrait beaucoup, il a de l'humeur depuis quelques jours, ses amis ne le trouvent pas dans son assiette ordinaire. On prétend qu'il n'oubliera pas le tour que lui a joué M. Necker, en faisant renvoyer M. de Sartine presque sans qu'il s'en fût douté ; aussi a-t-il, dit-on, promis au renvoyé un bon traitement, qui n'est pas encore réglé.

M. de Castries trouve la besogne lourde et annonce qu'il veut donner à la plume une grande partie de ce qu'on lui a ôté, cela ne réussirait pas vis-à-vis du corps des officiers. Ceux qui sont ici ne quittent pas M. de Sartine, il paraît généralement regretté dans son département.

Monsieur demande la gendarmerie en remettant la cavalerie.

Il va s'ouvrir à la rentrée du Parlement une loterie de 36 millions, très-avantageuse, dit-on.

On ne dit rien de nos flottes, M. de Tréville est toujours ici.

Le Roi retourne demain à Versailles, et sera jeudi à Fontainebleau pour la Saint-Hubert; il y sera trois jours francs.

1er *novembre.* — M. de Sartine vient d'avoir pour retraite 50,000 livres de rente, indépendamment de 20,000 comme ministre, le tout sans retenue. En cas de mort, sa femme en aura 12,000 et son fils 6,000, plus 50,000 écus d'argent comptant, qu'il n'avait pas eus en entrant au ministère.

M. de Vergennes vient de friser la fluxion de poitrine, il est bien et ne donne aucune inquiétude.

Le voyage de Fontainebleau est remis au 7 jusqu'au 11. La Reine et le Roi partent de grand matin; la Reine ira tous les jours, pendant l'absence du Roi, dîner et passer la journée chez Mme la duchesse de Polignac, à Claye.

L'abbé de Jarente est nommé coadjuteur de l'évêché d'Orléans.

Il paraît que l'affaire du palais Bourbon est replâtrée, mais cela ne peut subsister. On dit que M. le prince de Condé a découvert avec certitude que c'était par des agents secrets de sa belle-fille que l'on avait engagé son fils à se séparer de lui.

La loterie a paru sous un arrêt du Conseil; vous la verrez dans la *Gazette.*

M. d'Aguesseau a été assez mal, il est hors d'affaire.

Le prince de Montbarrey mène ici partout son petit gendre, haut comme la porte Saint-Denis, ayant une respiration très-courte.

12 *novembre.*—C'est Mgr l'évêque de Beauvais qui doit dire la messe solennelle de la rentrée du Parlement, le 13.

Il y a eu une telle presse pour aller prendre des billets de 1,200 livres du nouvel emprunt, ouvert le 6 au trésor royal, qu'une très-forte garde n'a pu qu'à peine empêcher le désordre qu'occasionne communément une pareille affluence.

Mme la marquise de Castries, qui allait peu à la Cour, va s'y

établir avec Mme la vicomtesse de Mailly, sa fille, et Mme la comtesse de Chartres, sa bru, fille de M. le duc de Guines. M. le comte de Chartres est, comme on sait, à l'armée de M. le comte de Rochambeau.

On dit que M. le marquis de Castries croit que la sévérité lui est devenue nécessaire. Les preuves qu'on en cite sont qu'il a fait mettre à la prison de l'abbaye Saint-Germain un officier de marine qui, recevant une somme chez M. de Saint-James, voulait s'opposer à la retenue affectée aux invalides de la marine, et a traité indignement les commis. M. de Saint-James ayant sollicité son élargissement, le ministre lui a répondu : « Ne me parlez pas de lui avant huit jours, parce que c'est me rappeler que j'aurais dû le casser. » Sur ce qu'il avait à signer une lettre ou son prédécesseur faisait des réprimandes à un capitaine employé aux Iles, contre lequel il a été porté des plaintes, il a jugé d'après leur examen devoir le démonter et lui ordonner de venir rendre compte de sa conduite, ajoutant que les frais de son voyage pourront lui servir à le rendre meilleur marin.

Ce ministre a fait publier l'arrêt du Conseil pour défendre aux corsaires de rançonner les navires ennemis, et leur enjoindre de les amener dans les ports de France, excepté ceux qu'ils prendront dans les mers d'Irlande, préférant à cet égard l'usage anglais. On lui suppose le projet de rétablir à peu près ce qu'on appelait les officiers de plume dans le corps de la marine, et de dispenser les militaires de toute comptabilité de finances, occupation peu compatible avec leur état.

On trouve risible la manière dont deux filles du monde de la seconde classe, et qui passent pour être aussi insolentes que bêtes, ont été mystifiées. Des jeunes gens leur ont persuadé que le Grand Seigneur venait d'envoyer secrètement un bostangi pour recruter son sérail à Paris, et que, si elles voulaient, on les ferait mettre sur les rangs. Elles n'ont pas manqué de se recommander fortement, éblouies par la promesse d'une fortune immense qu'elles auraient après un séjour de trois ans seulement à Constantinople. En conséquence, deux farceurs renommés

dans les orgies, et dont l'un faisait le médecin, leur ont fait subir toutes sortes d'épreuves. Ce n'est que le lendemain que les deux courtisanes, huées au Palais-Royal par leurs camarades, ont reconnu leur duperie.

Les dernières lettres de Cadix portent que M. d'Estaing continuait à tenir en haleine les vaisseaux français par des évolutions, des répétitions de signaux, des manœuvres de toute espèce, et que le *Magnanime*, arrivé du Ferrol, s'était incorporé à son escadre.

La destination de ce vice-amiral ne cesse d'être une énigme; certaines apparences indiquent que le roi d'Espagne l'a demandé pour qu'il exécute le projet qu'on lui suppose de réduire Gibraltar, au cas qu'il serait trop difficile de le prendre par famine; d'un autre côté, il s'est fait des dispositions à Brest qui portent à croire qu'on l'y attend sous peu de temps. D'autres apparences font présumer qu'il doit aller prendre promptement une bonne revanche de Savannah, en Amérique, où les Anglais le redoutent singulièrement. Mais son départ de Cadix semble contredire ces suppositions, attendu qu'il n'y aura pas trouvé les munitions indispensables, ni les hommes qu'exigerait cette destination.

Si l'on en croit des lettres d'Espagne, Gibraltar a reçu des vivres par douze bâtiments anglais qui avaient attendu vers les côtes de Portugal un vent pour les pousser dans la baie.

On a su par un courrier extraordinaire l'arrivée de M. de Guichen à Cadix, le 23 octobre. Il avait dix-huit vaisseaux de ligne; quatre frégates et quatre-vingt-quinze navires qu'il escortait sont arrivés sans accident; M. de la Mothe-Piquet a été obligé de s'échouer à ce port; M. le comte de Saxe, chef d'escadre, est mort dans la traversée; M. le chevalier de Brach, capitaine du *Magnanime*, est mort aussi. Il est resté neuf vaisseaux à Saint-Domingue, et *l'Experiment* à la Martinique. M. le comte de Guichen ne savait si sa campagne lui éviterait le sort de M. d'Orvilliers. M. le comte d'Estaing a ordonné aux flottes d'être prêtes à faire voile le 27. Il a fait distribuer dix mille habits de

rechange dont il s'était muni pour les matelots, passant d'un climat chaud à un plus froid.

18 *novembre.* — M. le prince de Condé a fixé le service de Mme la duchesse de Bourbon. Pour ses soupers, elle a tous les jours une grosse pièce, six entrées, deux plats de rôti et cinq plats d'entremets. Lorsqu'elle a su cet arrangement, elle a prié un jeudi quarante-sept personnes à souper. Heureusement qu'il n'y en a eu que dix-huit qui se soient placées à table; vous croyez bien que cela a fait jaser pour et contre à plaisir. Au point où en sont les choses, il paraît impossible que la séparation ne s'effectue. M. le duc d'Orléans, sans aimer sa fille, veut la soutenir; son frère qui ne l'aime pas, pour faire niche à M. le prince de Condé, a fait comme s'il lui était très-attaché. Il n'y a personne à Chantilly; je n'en sais d'autres raisons sinon que l'on n'a prié personne d'y aller. Le projet actuel est d'y rester jusqu'à Noël, mais cela pourrait très-bien se prolonger. Mlle de Condé s'est fait raser et ne pourra paraître de longtemps dans le monde.

M. de la Vallière est mort, ainsi que Mme de Gisors et la vicomtesse de Tavannes.

Il y a un comité établi régulièrement tous les samedis chez M. de Maurepas, où sont MM. de Vergennes, de Montbarrey, de Castries et Necker; le Roi y va quelquefois.

Il y aura au mois de janvier un emprunt de 30 à 40 millions en rentes viagères. La loterie est à peu de chose près remplie.

Je vous envoie à tout hasard des vers sur M. de Sartine.

J'ai balayé Paris avec un soin extrême,
J'ai voulu de la mer balayer les Anglais,
J'ai vendu si cher mes balais
Que l'on m'a balayé moi-même.

24 *novembre.* — Monsieur et M. le comte d'Artois ont été avant-hier à Brunoy, où l'on a dû jouer la tragédie de la *Réduction de*

Paris. Le Roi y a été hier matin; il y aura eu le soir spectacle d'un opéra comique de Sedaine et des fragments d'autres pièces du même genre La Reine, qui est très-maigrie, est venue avec Madame, Mme la duchesse d'Artois et Mme Elisabeth, à l'opéra.

Mesdames, qui sont actuellement à leurs crochets, doivent donner cet hiver à souper les lundi et mercredi.

Il paraît une gravure représentant un carrosse, dans lequel sont M. et Mme de Maurepas; sur le siége du cocher est M. Necker, qui a pour chevaux MM. de Miromesnil, de Montbarrey, de Castries et Amelot; l'archevêque d'Aix est le postillon.

Il a couru bien des bruits sur la place de premier Ministre pour M. de Maurepas et sur le renvoi de M. Necker, mais sans fondement.

1er *décembre.* — Tout est pacifié entre le prince et la princesse; celle-ci a fait toutes les avances; elle retourne à Chantilly mercredi. Vous croyez bien que cet événement a fait du bruit, il a été fâcheux pour la princesse par le moment de joie que les non politiques ont témoigné. Les comédies commencent demain; le bal des gardes du corps reste fixé au 30. Le 6 janvier, la Reine vient à Notre-Dame, de là à Sainte-Geneviève ou dîner à la ville, voir tirer le feu d'artifice qui sera sur la rivière, se promener dans Paris pour voir les illuminations et s'en retourner à Versailles; le 7, repos; le 8, grand bal masqué à l'hôtel-de-ville. On construit à la Grève un bâtiment énorme pour le jour du dîner; c'est aussi de là qu'on pourra jouir de la vue du feu d'artifice.

Mme de Bercy n'est pas bien de la petite vérole qu'elle a gagnée de son mari. M. le comte d'Artois a donné la charge du père à son fils, qui a vingt mois; M. de Simiane l'exercera jusqu'à ce qu'il ait dix-huit ans.

Tronchin est mort, ce qui désole bien du monde.

Mme de Boulainvilliers est guérie de la petite vérole, mais elle est mal d'une fièvre putride qui y est jointe. Elle est au dix-neuvième jour.

M. de Ségur a eu la goutte, ce qui lui a fait manquer un travail important.

On parle toujours du cardinal de Bernis.

On continue d'espérer que Madras est pris.

Il paraît que le marquis de Laval veut quitter. Il demande à être fait brigadier du 1er mai, ce qui ne se peut ; on donne son régiment au vicomte de Noailles ; on en fait colonel en second M. de Lamothe ; M. de Rochambeau, le fils, qui a ce grade, passe au régiment de Saintonge, dont le colonel actuel, M. de Custine, est fait maréchal de camp. L'inspection de M. de Wimpffen est donnée au chevalier de Chastellux. MM. de Rochambeau et de Gramont ont le cordon bleu. Voilà ce qui se débite.

Mme de Maurepas est bien ; le Roi voulait la venir voir, on l'on en a empêché ; il lui a écrit une lettre charmante.

Hier, à deux heures du matin, est arrivé un courrier de Vienne, avec la nouvelle de la mort de l'Impératrice ; il avait été précédé de trois autres pour annoncer qu'elle était à l'extrémité. Le Roi a annoncé cette perte à la Reine, à huit heures du matin ; elle en est très-affligée. On croit qu'on prendra le deuil le 15 ou le 17 ; il est question d'un voyage de cinq ou six jours à Marly ou à la Muette, pour donner le temps de tendre les appartements à Versailles.

8 *décembre.*—M. Lieutaut, premier médecin du Roi, est mort.

Il paraît que l'arrangement de séparation de Madame la duchesse de Bourbon doit s'effectuer : son père lui prête, pour un temps limité, son appartement dont il ne fait point d'usage ; il lui donne 50,000 livres de rente ; son beau-père autant, en sus de sa dot, qui est aujourd'hui de 230,000 livres ; le Roi, la pension de 50,000 livres. Comme elle n'est pas dépensière pour les choses qui la regardent, elle sera très à son aise. On disait hier qu'elle avait loué une ancienne maison de la Reynière, à la Grange-Batellière, et dans ce cas elle n'irait point chez son père.

M. le vicomte de Noailles a eu une petite affaire avec un Georges Dillon, troisième frère des Edouard, dans laquelle il a eu deux petits coups d'épée qui n'ont eu aucune suite; c'est au débarquement, à Rhode-Island, que cela s'est passé.

13 *décembre.*—Mme Laborde, qui avait été nommée lectrice de la Reine cet été, vient d'être nommée garde du lit de la Reine, avec 12,000 livres de pension sur la cassette du Roi; on ignore quelles sont les fonctions de cette charge, qui n'a pas existé depuis Anne d'Autriche.

Il y a grand nombre de concurrents pour la place de grand-fauconnier, vacante par la mort de M. d'Entragues; on croit qu'ils seront tous d'accord, la charge devant être probablement supprimée.

M. de Mercy attend ce soir le courrier pour la notification de la mort de l'Impératrice; on prendra le deuil le lendemain de la notification; les révérences seront pour mercredi ou jeudi.

19 *décembre.* — M. de Vaudreuil a remercié, dimanche au soir, pour la charge de grand-fauconnier; il y a eu quelques changements de faits à cet égard, les faucons sont réunis au vol du cabinet.

Le maréchal de Brissac est mort avant-hier.

Demain on prend le deuil, et samedi on fait les révérences.

La lieutenance générale du Mâconnais sera, dit-on, donnée à M. d'Apchon.

Le chevalier de Durfort et M. de Vibray sont les deux que l'on nomme pour l'inspection; le premier paraît y avoir plus beau jeu.

Il y a une petite promotion sans liste de quatre lieutenants-généraux, dit-on, d'autant de maréchaux de camp et de beaucoup de brigadiers.

On parle beaucoup de la retraite volontaire de M. de Montbarrey. On lui donne le commandement de la Franche-Comté. M. de Ségur a sa place; d'autres nomment MM. de Vogué, de Jaucourt Clair-de-Lune, pour le remplacer.

20 *décembre.*—M. de Montbarrey, qui avait donné sa démission au Roi vendredi sans en avoir de réponse, a eu lundi, à neuf heures du soir, celle que le Roi l'acceptait. Son successeur n'est point nommé encore. La Reine, dans la crainte que le Roi ne changeât d'avis, avait trouvé le moyen de se trouver chez lui à l'heure où M. de Maurepas y était descendu pour avoir la réponse de Sa Majesté. Ce ministre avait eu vendredi une conversation d'une heure avec la Reine. Il paraît certain que, s'il ne nomme pas à la place de M. de Montbarrey, il est décidé à se retirer et il fera bien, car le public croit déjà son crédit bien chancelant depuis le départ de M. de Sartine. S'il avait proposé dans ce moment sa retraite au Roi, tout serait encore dans l'état passé et lui plus maître que jamais il ne l'a été.

Linguet est pour le moins enfermé pour le reste de ses jours; il y a même des personnes qui croient qu'il a été exécuté et pendu; je ne le crois pas. On a trouvé dans ses papiers un mémoire adressé à l'Empereur, par lequel il essaie de lui prouver qu'il peut rentrer en possession de la Lorraine, malgré le traité qui la cède à la France.

Nulle nouvelle de mer. Le parti qui domine aujourd'hui à la cour fait tenir des propos qui, je crois, embarrassent la police.

L'Évêque d'Autun a été au moment d'être renvoyé par le Roi; il s'est retourné par l'abbé de Vermont et la Reine a fait sa paix.

21 *décembre.*—Au nombre de ces voleurs arrêtés qui ont volé, la nuit du 1er au 2 de ce mois, les vases sacrés de l'église de Montrouge, une fille de dix-sept ans se fait remarquer par son air singulièrement déterminé à braver le supplice.

Il en a encore été arrêté quinze ou seize d'une autre bande

qui, sur les routes du côté de Chantilly, tend des cordes pour faire tomber les passants à pied et à cheval, les vole ou les assassine.

De cette bande était un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans qui, à la faveur d'un déguisement de femme et quelquefois de religieuse, savait s'introduire dans les maisons les plus inaccessibles à ses camarades. Lorsqu'on l'a arrêté, il s'emménageait au bourg d'Argenteuil sous l'apparence d'un riche bourgeois quittant Paris pour s'adonner à l'agriculture.

M. de la Porte, intendant-général de la marine à Brest, qui a été dangereusement malade, doit revenir incessamment. M. de Castries l'y attend, croit-on, pour la formation d'un conseil de finance du département de la marine.

Toutes les lettres de la capitale de l'Autriche ne sont remplies que de détails sur les choses admirables qu'a faites l'Impératrice-Reine, quand elle sut qu'il ne lui restait plus que quelques heures à vivre. Elle écrivit à chacun de ses enfants absents des lettres d'adieux d'une morale sublime relativement à la conduite qu'exigent leurs différentes souverainetés. Pendant sa maladie, l'Empereur, dont la piété filiale n'a pas été la moindre de ses vertus, est resté jour et nuit au pied de son lit. L'une des exhortations touchantes qu'Elle lui a adressées a été de ne jamais oublier les terribles conséquences qu'entraînent pour les souverains les guerres, même les plus justes. Ils doivent répondre à Dieu du sang des hommes qu'ils font verser injustement, comme s'ils en étaient les véritables meurtriers. Ayant fait appeler les chefs des ordres de ses États, qui fondaient en larmes, ainsi que toute sa cour, Elle les remercia d'un air calme et serein des témoignages d'amour qu'Elle recevait de ses sujets, et rappela qu'Elle avait toujours cherché à remplir envers eux les devoirs que prescrivent aux souverains la religion et l'humanité.

Après que M. le prince de Montbarrey a eu fait son rapport au Roi, on a publié le jugement du conseil de guerre qui vient d'être tenu à Lille. Il s'agissait de l'accusation portée contre

M. de Taaf, colonel en second d'un régiment, d'avoir volé la caisse du régiment de la manière la plus basse pour un homme de condition. Il a été condamné à être dégradé de noblesse, à avoir la croix de St-Louis arrachée à la tête du corps et à une prison perpétuelle.

La séparation de M. le duc et de Mme la duchesse de Bourbon est décidée.

Comme l'Empereur a écrit au Roi, on croit que cela suffira et que le grand deuil va se prendre quand même M. l'Ambassadeur de l'Empire ne recevrait pas le courrier qu'il attend pour la notification d'usage de la mort des souverains. On prétend que notre Cour a fait renvoyer les lettres de notification, parce que l'Empereur s'y qualifiait duc de Lorraine et de Bar.

La Reine est moins incommodée de son rhume; sa toux sèche est diminuée depuis que Sa Majesté s'est astreinte au régime indiqué par la Faculté.

Suivant le bruit public, M. le prince de Montbarrey, dont le Roi vient d'accepter la démission, demande le commandement des troupes en Franche-Comté, et M. le marquis de Ségur en aura un autre ou sera ministre de la guerre.

Le danger d'être trop près des côtes aura déterminé M. le comte d'Estaing à s'élever très au large, ce qui a empêché de le signaler d'aucune côte. Les vents qui règnent depuis qu'il est en mer auraient poussé promptement l'armée anglaise à Gibraltar, s'il était vrai qu'elle eût soixante bâtiments à y conduire; mais on voit par une lettre de Brest que les Anglais préfèrent les y envoyer sans plus d'éclat.

Il est entré en cette rade, le 9 de ce mois, le corsaire le *Calonne*, de Dunkerque, armé de trois canons, avec cinq prises, dont une de six cents tonneaux. Ces cinq bâtiments faisaient partie d'un convoi parti de Londres pour Gibraltar. Ce corsaire a coulé bas trois autres bâtiments du même convoi qu'il n'a pu amariner faute de monde. Ce convoi était escorté de trois vaisseaux, qui en avaient été séparés par un coup de vent.

Le grand deuil se prend le 20 et la Reine reçoit samedi les grandes révérences.

M. le maréchal duc de Brissac est mort le 17.

27 *décembre.* — M. le duc de la Vauguyon, qui était ici par congé, va repartir.

On ne sait que dire de M. de Maurepas ; il a paru qu'il voulait décidément se retirer, c'était aussi l'avis de Mme de Maurepas; mais la Reine, qui désire régner sous lui, lui a tant fait d'agio qu'il est aujourd'hui très-indécis. S'il se retire, le lendemain M. de Vergennes donnera sa démission.

28 *décembre.* — Sur ce qu'on a remis à M. le marquis de Tressan, cette épigramme très-répandue contre l'élection généralement approuvée que vient de faire l'Académie française:

Honneur à la double cédule
Du Sénat dont l'auguste voix
Couronne par un double choix
Le vice et le ridicule.

Il y a fait, comme étant l'un des élus, la réponse suivante:

Pour être inscrit sur la double cédule
S'il faut avoir ou vice ou ridicule
Mieux que personne, ô doucereux Champfort,
Peux employer des moyens efficaces.
Las! qu'avec toi les quarante ont de tort!
Car dès longtemps ils te doivent deux places.

La séance de l'Académie française pour la réception de ses deux nouveaux membres est indiquée pour le 15 janvier. M. Le Mierre fera l'éloge de M. l'abbé Le Batteux, dont la place lui est adjugée, et, par la même raison, M. le marquis de Tressan fera celui de M. l'abbé de Condillac.

Cette Académie a envoyé une députation au Roi pour demander la permission de célébrer dans sa chapelle et d'y faire prononcer une oraison funèbre de l'Impératrice Reine, qui a donné à la France son auguste souveraine; ce qui lui a été accordé.

Mgr l'évêque de Blois, à qui il avait été proposé de faire l'oraison funèbre de cette Impératrice, a répondu qu'il ne pouvait avoir cet honneur, parce que sa voix trop faible ne pourrait se faire entendre dans une église comme Notre-Dame. On écrit de Vienne que l'Empereur a déclaré qu'il était marié avec la fille du maréchal Daun et en avait quatre enfants.

Le traitement pour la retraite de M. le prince de Montbarrey n'est pas encore réglé. C'est M. le comte de Vergennes que le Roi avait chargé du portefeuille de la guerre en attendant la nomination d'un autre ministre. On imaginait qu'elle n'était différée que parce que le choix tombait sur un absent. Il était aussi question de la formation d'un Conseil de guerre pour diriger ce département ; mais samedi M. le marquis de Ségur a été déclaré secrétaire d'État.

M. le duc d'Orléans a nommé M. Lemoine de Belle-Isle premier secrétaire de ses commandements, pour être adjoint avec une survivance à M. l'abbé de Breteuil, dans la charge de chancelier et de surintendant des finances de sa maison.

Mlle la chevalière d'Éon renouvelle ses instances pour obtenir du service dans un armement cru destiné pour l'Inde ou pouvoir aller comme volontaire sur la frégate construite à Granville, à qui elle a donné son nom. Elle revient ainsi au dessein de se signaler aussi sur les mers, qu'elle a manifesté dès que la France a entrepris cette guerre. Comme elle pense en véritable héroïne, elle ne se trouve pas satisfaite de la gloire qu'elle s'est acquise dans les précédentes en qualité de capitaine de dragons.

On s'étonne de la partialité qu'aurait montrée le commandant autrichien à Nieuport, s'il est vrai, comme le rapportent des gazettes, qu'il ait fait prendre possession pour le Roi d'Angleterre du paquebot d'Ostende à Douvres, qui, poursuivi par un armateur français, s'était échoué sur la côte vis-à-vis d'un village dont la moitié est sous la domination française et l'autre sous celle des Pays-Bas.

Extrait d'une lettre de Brest, du 20 : Depuis dix ou douze jours,

il ne se fait ici aucun mouvement dans le port et la rade, plusieurs flottilles attendues n'arrivant point faute de vent; le peu qui se fait sentir est contraire au retour de l'armée de M. d'Estaing. On croit qu'elle est restée en panne; son arrivée déterminerait sans doute le départ de beaucoup de bâtiments prêts à appareiller de cette rade. La frégate l'*Amazone* a ordre de se disposer à partir pour retourner à Rhode-Island, devant porter des paquets de la Cour à M. le comte de Rochambeau, afin qu'il soit instruit du temps où partira le renfort qu'il attend. Cette frégate doit escorter un convoi avec deux autres que l'on croit être la *Dédaigneuse* et la *Sylphide*.

M. le marquis de Ségur, maintenant secrétaire d'État au département de la guerre, eut le bras gauche emporté à la bataille de Lauffeld; il avait été nommé colonel du régiment de *Vexin*, en 1743. Il est lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, gouverneur général du pays de Foix, et commandant en chef en Franche-Comté.

ANNÉE 1781.

4 *janvier*. — Les inconvénients qui se rencontrent maintenant au transport des pièces de mâtures par des rivières, seront entièrement aplanis, et l'État pourra sans le moindre risque se procurer les approvisionnements du Nord ainsi que toutes sortes d'autres grands avantages, si l'on peut continuer l'exécution du canal couvert de Picardie. On doit se rappeler combien ont été célébrés les travaux considérables faits depuis son commencement sous la direction de feu M. Laurent, qui, avant qu'il eût conçu ce projet, avait donné une infinité de preuves d'un génie admirable. M. le marquis de Castries ayant pris connaissance de cette importante entreprise pendant qu'il commandait en Flandre, n'est pas d'avis, depuis qu'il est ministre, que l'État perde entièrement le fruit de tant de dépenses, et l'on assure que l'administration s'occupe fort des moyens nécessaires pour faire reprendre les travaux suspendus, par ordre de M. Turgot, en 1775. Il a déjà été permis aux intéressés à l'achèvement de ce

canal de combattre ouvertement ses détracteurs, dont la plupart sont excités par pure jalousie. Un physicien, qui l'a visité avec d'autres commissaires, assure, dans une lettre imprimée, qu'au cas même qu'il fût vrai, ainsi qu'on l'a écrit à M. Necker, que ses eaux disparaissent, parce qu'il se trouve à un endroit de sa direction un gouffre où elles se perdent, il serait facile d'y remédier. Mais il n'a nullement vu les apparences d'un gouffre, et il soutient avec vraisemblance que l'eau sortirait encore de la galerie du Tronquai si, depuis cinq ans que les travaux du canal sont suspendus, on avait employé trois à quatre mille livres pour empêcher l'écroulement de la partie supérieure de quelques puits prêts à être maçonnés, et dont les terres, en tombant dans la galerie, l'ont obstruée totalement, ce qui intercepte les eaux abondantes qu'elle fournit, surtout en hiver, et l'oblige de s'infiltrer.

Parmi les pamphlets qui courent sans cesse, on en remarque un intitulé le *Caudataire*, adressé à M. le maréchal prince de Soubise. Son auteur gémissant de ce que l'ordre de Saint-Louis se trouve avili, parce qu'on a décoré de sa croix des gens qui, par les professions auxquelles ils se dévouent, sont indignes d'y être admis; il veut qu'il soit présenté un mémoire au Roi pour lui prouver la nécessité de rappeler cet ordre de chevalerie à l'esprit de son institution par Louis XIV, de sorte que la croix ne soit donnée qu'à des officiers pénétrés de l'honneur de l'état militaire. En conséquence de son intitulé, il s'élève aussi contre l'usage injurieux à l'ordre de voir des chevaliers de Saint-Louis s'attacher à des cardinaux pour la fonction de leur porter la queue.

Les bruits fort accrédités qu'après la mort de l'impératrice Reine, l'Empereur avait manifesté la résolution de changer les ministres et le système d'administration de ses États, paraissent absolument démentis par la lettre qu'il a écrite le 6 décembre au prince de Kaunitz, premier ministre, pour lui demander la continuation de ses sages conseils.

La place de dame du palais de la Reine, vacante par la retraite de Mme la marquise de Tonnerre, est donnée à Mme la princesse

de Berghes ; celle de dame d'honneur de Mme Adélaïde, vacante par la mort de Mme la duchesse de Beauvilliers, est pour Mme la marquise de Laval, et la place de dame de compagnie pour Mme la vicomtesse de Laval, à ce que l'on croit.

M. le duc de la Vauguyon a pris congé du Roi pour retourner à son ambassade de la Haye.

La sage politique des Hollandais ne laisse pas douter que leurs précautions étaient prises aux Indes et en Europe, au cas de la déclaration de guerre des audacieux Anglais, et qu'ainsi ces derniers seront frustrés dans leur joyeux espoir de faire à l'improviste des captures énormes, presque tout ce qu'ils reprochent aux Hollandais s'est fait par des puissances qui se croient exactement neutres.

Leur armée navale étant rentrée pendant que la nôtre tient la mer, on ne sait quel est leur objet à l'égard de Gibraltar.

M. le comte d'Estaing n'aurait certainement pas gardé si longtemps avec lui son gros convoi s'il n'avait eu les vents contraires; il sait trop l'impatience avec laquelle nos négociants l'attendent ; on a reçu enfin de ses nouvelles de plusieurs côtés, et il peut être arrivé à présent.

13 *janvier*. — La Reine a eu ces jours derniers un peu de fièvre, elle tousse souvent.

M. Franklin parle partout d'un avantage remporté par Washington sur les Anglais, qui auraient perdu huit cents hommes.

Le comte de Broglie a le commandement de la Franche-Comté et M. de Caraman le remplace à Metz ; c'est, dit-on, le pot-de-vin du mariage de sa troisième fille avec le petit de Vaudreuil.

21 *mai*.—M. Necker a remis avant-hier sa démission au Roi. C'est, à ce qu'il paraît, M. de Fleury, le conseiller d'État, qui le remplace. La consternation parmi le bourgeois et le peuple est au-dessus de toute expression. On ne saurait imaginer tout ce

qui s'est dit hier dans les cafés et aux promenades publiques à ce sujet.

L'abbé Raynal a disparu vendredi d'après le conseil de ses amis; le Parlement doit demain s'occuper de son nouveau livre en dix volumes, où la religion et le Gouvernement sont peu ménagés.

Il paraît une lettre prétendue de M. de Carraccioli; on ne l'a que manuscrite; c'est une plaisanterie de critique sur M. Necker et les personnes de la Cour qui lui étaient dévouées.

M. de Maurepas a été pris de la goutte vendredi, il a été transporté samedi à Versailles; il paraît que l'attaque ne sera pas forte.

23 *mai.* — Mme de Mailly continuant à être mal, a fini par donner sa démission; elle est remplacée, au grand étonnement de tout le monde, par Mme d'Ossun.

Mme de Marsan et le cardinal de Rohan désapprouvent très-hautement le mariage de M. de Montbazon; le dernier veut aller à Saverne pour n'y pas être.

Il paraît que M. de Fleury finira par prendre la place de contrôleur général qu'il a d'abord refusée.

Il y a eu dimanche à la Comédie française grand tumulte. On y jouait la *Partie de chasse de Henry IV;* le parterre et le paradis ont fait l'application de M. de Sully avec M. Necker et l'ont redemandé à toute force; la garde a eu de la peine à les faire taire. Vous n'imaginez pas combien il est regretté de tout le bourgeois, le peuple et des trois quarts des hauts personnages.

Le Parlement a décrété l'abbé Raynal, mais il a prudemment gagné Spa, où il voit tranquillement l'orage qui gronde sur sa tête.

23 *mai.* — Voici un ordre de finance que personne n'entend :

M. de Fleury est dépositaire, il ne signe point, ne loge point au trésor royal ; on ne pouvait pas mieux afficher l'instabilité, et cette instabilité ne permet pas la confiance dans un temps où elle est si nécessaire. On accuse M. de Maurepas, qui n'en est pas la cause, car il paraît prouvé qu'il a fait ce qu'il a pu pour garder M. Necker, mais que le Roi choqué de son orgueil a décidé, malgré la Reine, qu'il ne le verrait plus, et que lui seul aussi il a fait choix de M. de Fleury, qui ne voulant prendre la place de contrôleur général, ni manquer celle de garde-des-sceaux, a prétexté sa santé pour se placer de manière à n'être ni dehors ni dedans. Ce qui en résultera, nous le verrons....

La duchesse de Mailly d'Haucourt a quitté sa place, et la Reine a fait choix de Mme d'Ossun , choix qui ne fait plaisir ni à Madame, ni au Palais. Vous et moi y sommes assez indifférents ; il faut tâcher de le devenir sur tout ce qui intéresse la politique.

8 *juin.* — La Reine a fait avant-hier une chute sur les genoux en montant de chez Madame sa fille chez elle, elle a été saignée deux fois, c'est-à-dire que la saignée ordinaire a été partagée en deux ; elle est très-bien.

Le fameux Gluck est mort, ainsi que la mère de Mme de Caraman.

On m'a assuré que la commission nommée pour l'examen des prétentions de M. le duc de Chartres sur le Palais-Royal avait déclaré ce terrain domanial. En conséquence liberté à lui d'en faire ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne détériore rien. Il projette donc de laisser à droite et à gauche du jardin une rue de trente-six pieds de large, et de bâtir le long de ces deux rues, se réservant un petit bout de jardin le long de la façade du bâtiment.

Vous savez M. de Fleury entré dimanche au conseil.

Mme la duchesse de Polignac a acheté Bois-le-Vicomte 1,400,000 livres, le marché est signé, mais il pourra devenir nul faute de fonds.

9 *juin*. — Le feu a pris hier à l'Opéra à la fin ; les uns disent d'une manière, les autres de l'autre; le public a eu le temps de se sauver, mais on a déjà retiré quatorze cadavres, et probablement il y en a encore sous les décombres. Le Palais-Royal a peu souffert; on est maître du feu, mais il brûlera encore plus d'un jour. Comme c'est du côté du théâtre que l'incendie a commencé, la façade et le grand escalier ont été conservés. Les réservoirs étaient vides, puisqu'ils ne se remplissent que par la pluie.

10 *juin*. — Voilà encore une fois l'Opéra brûlé. Avant-hier, vendredi, à l'instant où l'opéra venait de finir, le feu prit à la toile du fond, un ma'adroit coupa le cordage qui tenait cette toile et ne la coupa que du côté où le feu brûlait, la fit basculer, le feu monta de bas en haut de la toile, enflamma ce qu'il rencontra et gagna avec une telle vivacité, qu'à l'instant il ressortit par la loge de M. de Montbarrey, qui est dans le cintre, au fond de la salle. Les murs mêmes sont calcinés; il a sûrement péri beaucoup de monde; j'ai vu hier dix corps, dont deux seuls avaient conservé leurs formes. On a trouvé depuis une croix de Saint-Louis. Il est impossible qu'en curieux, en ouvriers, en danseurs, il n'ait péri beaucoup de monde, la plupart de ceux-ci étaient dans leurs loges à se déshabiller. On donnait *Orphée* et par un bonheur inouï, on en avait retranché le ballet, ce qui a raccourci l'opéra d'un quart d'heure; sans cette circonstance, tout ce qui était dans la salle aurait péri.

20 *juin*. — On va construire une salle d'opéra provisoire à la porte Saint-Martin, dans un reste de terrain appartenant à la ville; je doute qu'il y ait foule en raison de sa position et de sa construction. Il n'est pas encore certain que la véritable soit remise au même lieu, il est fort question de la placer à l'hôtel du Tabac, au Carrousel.

M. le duc de Chartres persiste dans la résolution de faire bâtir dans le jardin du Palais-Royal, ce qui désole les voisins et le public qui en parle bien haut.

M. de Maurepas est depuis lundi à Pontchartrain, pour la semaine; Mesdames y ont été passer la journée d'hier.

Il y a eu deux incendies considérables depuis celui de l'Opéra : un, rue Pastourel, chez un loueur de carrosses; vingt-sept chevaux, deux maisons et six personnes ont été brûlés; le second, chez un épicier, rue Saint-Honoré.

On parle beaucoup du baron de Breteuil pour succéder à M. de Castries.

L'Empereur travaille à un traité offensif et défensif avec la Czarine, auquel la Prusse et la France s'opposent. Il est dans les Pays-Bas, visitant ses places comme un ingénieur; on croit qu'il viendra ici passer quatre jours.

On ne sait rien de positif du combat de M. de Suffren, que ce qu'en dit la *Gazette*. D'après les vents qui ont régné ici, on croit M. de Guichen sorti de dimanche ou de lundi, avec vingt et un vaisseaux pour en joindre seize espagnols.

M. Hys, fameux banquier à Hambourg, et beau-père de M. d'Espagnac, vient de faire une banqueroute de 8 à 10 millions; la France en est pour 1,700,000 livres environ; le reste regarde en grande partie l'Angleterre.

M. Necker a été très-mal, il est mieux et guérira.

Mme de Poyanne a laissé son bien à partager entre ses deux frères, son mobilier au chevalier de Retz. M. de Poyanne est désolé, ne veut plus faire de remède, et a les jambes ouvertes.

27 *juin*. — La Reine passe cette semaine à Trianon. On croit que l'Empereur doit y arriver et qu'il passera huit jours ici.

M. le prince de Marsan a perdu son procès contre M. de Montbarrey, c'est-à-dire que l'arrêt du Parlement de Rouen a été cassé et qu'ils vont plaider à un autre.

M. de Lorge a perdu le sien, sans retour contre Mme la vicomtesse de Choiseul.

M. de Soubise est en très-mauvais état, il a une jambe ouverte et l'autre très-enflée; on craint la gangrène.

M. de Périgny, tombé en apoplexie et paralysé de la moitié du corps, est mieux; il va aller aux eaux.

Monvel, de la Comédie française, a disparu pour dettes montant à dix mille écus.

Rien de fixé encore pour l'Opéra, ni pour le lieu de sa reconstruction, ni pour l'intérim. En attendant, on y donne deux fois par semaine des concerts qui ont assez de succès.

M. le duc de Chartres poursuit son projet de bâtir dans le jardin du Palais-Royal, ce qui ne réussit pas dans le public; on lui a déjà signifié des oppositions, ce sera matière à procès.

L'affaire de M. de Custine contre tous les officiers de son régiment fait ici le plus grand bruit, et n'est pas contée jusqu'à présent de manière à faire honneur à ce chef de corps. Le major de son régiment, qui est je crois Bigorre, ayant été maltraité des propos les plus outrageants, lui apporta le lendemain sa démission. Le colonel ne voulant pas la recevoir, et lui refusant toute satisfaction par parole et par les armes, la tête tourne à ce malheureux officier qui jouissait de l'estime de tout son corps, et il se casse la tête. Le corps d'officiers, scandalisé de la conduite du colonel envers cet officier, se révolte, et pousse la vengeance de la mort de leur camarade jusqu'à insulter leur chef, au point (dit-on) de lui arracher sa croix de St-Louis.

L'Empereur est à Trianon depuis deux fois vingt-quatre heures, et n'y fera, dit-on, qu'un très-court séjour.

28 *juin*. — On a eu nouvelle hier par l'Angleterre d'un combat très-vif livré par M. de Grasse à l'amiral Hood, à peu de distance de la Martinique; les Anglais y ont eu sept vaisseaux de désemparés, on en croit même un de soixante-quatorze coulé bas. Ils se sont retirés à Sainte-Lucie; les vaisseaux maltraités ne pouvant gagner ce port, faisaient route vers la

Jamaïque. On a détaché huit de nos vaisseaux après eux; c'est tout ce que l'on sait pour le moment.

M. de Soubise est mal; la gangrène est déclarée, on le bourre de quinquina.

M. de Périgny est mieux.

4 juillet. — Je crois très-assuré que le 29 du mois dernier il a été signé un traité par lequel les puissances contractantes se sont engagées à ne point souffrir l'indivisibilité de l'Allemagne; lesdites puissances sont les Rois de Prusse et de Suède et les Électeurs de Saxe, d'Hanovre et de Trèves, et le prince de Hesse.

La Reine est venue coucher hier aux Tuileries pour voir Mme de Lamballe, qui a perdu son frère, M. de Villefranche, atteint d'une fluxion de poitrine gangreneuse. Il avait épousé par amour, il y a quelques années, une demoiselle de la Blynais de St-Malo. Cette après-midi la Reine ira à la Comédie française voir une tragédie nouvelle qui a beaucoup de succès; elle a pour titre : *Roxelane et Mustapha;* elle est d'un M. Maisonneuve, fils d'un épicier.

Monsieur est de retour de son voyage avec une grosse fluxion un peu érésipéleuse, mais sans fièvre.

Il paraît que le mariage de Mlle de Matignon va se conclure avec le fils du duc de Montmorency. Les articles se signeront et la célébration se fera lorsque la demoiselle sera nubile.

On assure que M. le prince de Condé vend St-Maur au Roi pour y asseoir le duché de l'archevêque, moyennant 1,800,000 livres.

8 août. — Le cri public et les réclamations particulières n'ont point arrêté les projets de M. le duc de Chartres; il persiste et fait actuellement abattre les arbres du Palais-Royal. On a vu son plan, qui est, dit-on, la chose la plus sotte, la plus ruineuse et la plus vilaine du monde. M. Louis, qui en est l'inven-

teur, va non-seulement faire trois rues dont les maisons seront portées sur des colonnes, mais il va aussi monter sur colonnes tous les bâtiments actuels du Palais-Royal. Vous croyez bien que les sarcasmes, placards, épigrammes pleuvent comme l'eau dans la cour des Fontaines.

M. de Sainte-Foy a été décrété d'ajournement personnel. Avant-hier soir, M. le comte d'Artois lui écrivait qu'il était fort mécontent du jugement, qu'il y mettrait bon ordre et qu'il le soutiendrait (lui Sainte-Foy) envers et contre tous. Hier matin, il lui a mandé de lui envoyer sans retard la démission de ses places et de ne pas chercher à le voir, parce que cela *serait inutile*. Il manque bien de petites choses à ce procédé pour qu'il paraisse bon, et quelle que soit la conduite de Sainte-Foy, il est affreux de l'abandonner d'avance. Ses amis disent que son embarras ne vient que d'avoir été obligé de cacher l'emploi de 3,000,000 perdus au jeu et de beaucoup d'argent donné à d'autres dépenses que l'on ne pouvait pas montrer à la Chambre des comptes.

La Reine a donné une très-belle fête à l'Empereur; il va repartir; on ignore ce qu'il est venu faire; cela s'éclaircira quelque jour. De nouvelles de la guerre, on n'en sait pas une; on se croirait au sein de la paix. Le Ministre de la marine *paperasse;* celui de la finance s'éclipse. Au premier jour, il va mettre un impôt. Je ne peux pas lui faire entendre raison sur l'histoire de notre ami Couture. Il dit qu'on ne lui fait aucun mal, qu'il est toujours architecte des Rouennais; il ne répond rien quand on lui dit que cet architecte, voyant qu'on se méfiait de ses dépenses, du prix qu'il accordait aux ouvriers, etc., a demandé qu'on chargeât des commissaires de vérifier les faits; que ces commissaires ont pris sa place; qu'ils en font toutes les fonctions; qu'il n'est pas même appelé à leurs opérations; qu'on ne lui paie pas même un sol de ce qu'on lui doit; ce dont il résulte qu'il est dépouillé, déshonoré et ruiné, lui, sa femme et six enfants; que, dans cette position, il demande à être jugé, puni s'il le mérite et remis dans ses fonctions s'il n'a pas démérité. On devrait être favorablement écouté en parlant ce langage.

Eh bien ! on parle à des sourds ou à des barbares qui se jouent de l'existence morale et pécuniaire d'un citoyen qui ne peut pas influer dans le cabinet de M. de Maurepas. Vous jugez comme tout cela arrange notre homme; ajoutez-y que tous les sous-ordres à la Madelaine chez vous, chez moi, sont des sots ou de mauvais sujets comme on l'est actuellement, ce qui double et quadruple son travail sans doubler ses facultés, qui sont plus *fines* que fortes, et vous comprendrez qu'il est plus tourmenté qu'il ne peut l'être.

(La comtesse DE COISLIN.)

23 *octobre.* — La Reine n'a été qu'une heure en travail, elle et son fils se portent bien ; M. de Maurepas a la goutte au pied et la fièvre, le Roi a monté chez lui, et en lui disant qu'il venait recevoir son compliment; il l'a serré et embrassé, il a même versé des larmes, et M. de Maurepas aussi, ce qui forme un récit fort touchant quand on a le temps de le bien faire. Le Roi, en tout, a montré beaucoup de sensibilité et s'est fort bien conduit. Nous sommes pour trois jours en illuminations, en canonnades et en cervelas; il paraît qu'il n'y aura point de fête. On a fait, hier, des révérences, mon regret n'est pas de les avoir manquées, mais seulement de n'être plus à portée de vous faire la mienne, de vous remercier, et de vous dire que mes sentiments pour vous ne pourront finir qu'avec moi.

(La comtesse de COISLIN.)

26 *octobre.* — On a entendu le Roi répéter d'un air joyeux le couplet suivant, que lui ont chanté les dames de la halle, en offrant leurs compliments à Sa Majesté :

Ne craignez pas, cher Papa,
D'voir augmenter vot'famille;
Le bon Dieu z'y pourvoiera,
Faites-en tant qu'Versailles en fourmille.
I eut-il cent Bourbons cheux nous,
I a du pain, du laurier pour tous.

Voici un autre couplet qui a été chanté à la Comédie italienne, sur l'air de *Joconde :*

Comme fée je vais conter
Une grande nouvelle:
Un fils de Roi vient enchanter
Tout un peuple fidèle;
Ce Dauphin que l'on va fêter,
Au Trône doit prétendre;
Qu'il soit tardif pour y monter,
Tardif pour en descendre (1).

28 *octobre.* — La Reine est accouchée hier, à une heure après midi, d'un Dauphin, après un travail très-court (2).

La grossesse de Madame paraît se soutenir toujours.

Les grandes fêtes pour la naissance du Dauphin n'auront, dit-on, lieu qu'à la paix.

3 *novembre.* — Le Roi va faire un voyage lundi à Brunoy chez Monsieur, revient de là coucher à Fontainebleau et sera mercredi au soir à Versailles, où M. le Dauphin et la Reine sont en parfaite santé. Sa Majesté reçoit de temps en temps quelqu'entrée nouvelle ; le 18 paraît être le jour fixé pour qu'elle reçoive les révérences des seigneurs et dames de la Cour, et le 7 décembre pour venir à Notre-Dame. Elle désire que les dames du palais et autres qu'elle nommera pour l'accompagner soient en grands habits d'étoffes d'or ou d'argent. Il est fort question d'un bal paré dans le courant de l'hiver.

Mme la princesse de Montmorency a reçu avant-hier un courrier des îles d'Hyères pour lui apprendre l'extrême danger où se trouve son mari ; elle est partie deux heures après ; il y a

(1) Nous avons cité dans l'Introduction de notre Ier volume, un couplet emprunté à un Vaudeville représenté à Rouen, au milieu de l'enthousiasme général causé par cette heureuse nouvelle, et composé par ce comédien ambulant qui devait avoir plus tard une si effrayante célébrité, Collot d'Herbois !

(2) Cet enfant était Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, né le 22 octobre 1781, mort à Meudon, le 4 juin 1789. Il eut pour gouverneur, comme nous l'avons déjà dit, le duc d'Harcourt, lieutenant général, puis gouverneur de Normandie.

lieu de croire qu'elle aura trouvé en route le courrier parti pour lui apprendre sa mort.

Dans les harangues au Roi, on a distingué celles de M. Seguier et de M. Nicolaï. L'avocat-général de la Cour des aides a dit à M. le Dauphin : *Votre naissance fait notre joie, votre éducation fera notre espérance, vos vertus notre bonheur.*

12 *novembre.* — On a craint samedi que Madame, fille du Roi, n'eût la petite vérole, les symptômes en étaient diminués hier; on l'a séparée dans le moment de Monsieur le Dauphin, et le Roi a signé un ordre à Mme de Gueménée pour qu'elle restât à garder Madame.

L'archevêque de Paris sans avoir une maladie grave est en mauvais état, il annonce la défaillance.

M. de Maurepas ayant été très-mal le vendredi, le Roi par cette raison n'est pas sorti. M. le prince de Condé qui était venu à Versailles, retourna le soir à Chantilly pour annoncer à sa compagnie qu'il n'y aurait point de comédie le dimanche.

On donne aujourd'hui à la Comédie française un drame qui a pour titre : *La Discipline militaire du Nord.* Ce titre singulier paraît redoubler la curiosité du public pour une pièce nouvelle. L'empressement de voir la salle de l'opéra était très-diminué, les spectateurs y sont rares, attendu l'éloignement et la difficulté de la sortie. Il y en a cependant une seconde; mais il n'y a que les loges du théâtre et les troisièmes louées à l'année qui en profitent; la salle est dit-on jolie, d'une belle forme; les femmes se plaignent d'y être trop vues et les hommes de l'humidité qu'il y a encore.

Il y a des tracas à l'infini à Chantilly, je ne peux vous les détailler, mais Mme de Courtebonne paraît en être l'agent principal et en opposition avec la princesse. Le public crie avec assez de raison contre M. le prince de Condé qui, après avoir passé son été à faire un choix de femmes pour jouer la comédie

avec sa fille, a fini par mettre dans la troupe Mme d'E..... trop connue de tout le monde, et de plus, méchante.

C'est toujours le 18 qu'auront lieu les révérences. Il y aura bal paré à Versailles quand la Reine pourra danser avec de grands habits d'étoffes, il y aura aussi appartement et un bal à l'Hôtel-de-Ville.

13 *novembre.*— J'arrive de Versailles, où j'ai été faire visite à la Reine avec cent soixante-dix femmes presque toutes laides comme des diables, je n'ai connu que celles du vieux temps ; elles valent mieux encore que celles du moment.

M. de Maurepas va mourir, la gangrène est établie partout et le mal est invincible. On murmure vivement de ce qu'on le laisse mourir sans sacrements, entre les bras de son cousin l'archevêque de Bourges, et l'on m'a dit en partant de Versailles que l'on pressait Mme de Maurepas de prévenir ce scandale. La pauvre femme est digne de pitié et fait plus qu'elle ne peut; ce n'est que depuis hier que l'on cesse de se flatter sur l'état de M. de Maurepas, et l'on aperçoit déjà une sorte d'envie d'en être quitte. On parle à la fois de sa fin très-prochaine et du bal que les gardes du corps donneront le mois prochain. Quel pays que le nôtre, quels amis, quels cœurs et quels esprits! Je crois vous avoir mandé que, dans les vomissements d'une indigestion, le ventre de Mme de Chaulnes a crevé il y a quelques jours, ce qui a produit une ponction naturelle qui lui a fait rendre immensément d'eau, après quoi la fièvre l'a prise et elle est morte hier matin laissant beaucoup de regrets. Cette année-ci compte plus de morts qu'il n'y en a dans une bataille.

(La comtesse DE COISLIN.)

15 *novembre.* — M. de Rochechouart a repris la fièvre; sa situation a de quoi alarmer, attendu sa faiblesse et son changement.

Mme la comtesse de Duras a la petite vérole d'une mauvaise espèce, et M. de Bercy aussi.

Le baron de Choiseul a la grandesse ; le mariage de sa seconde fille avec le petit de Seran est manqué.

Mme de Rastignac est nommée gouvernante des enfants de Monsieur ; cela n'est pas public, mais n'est pas moins certain.

17 *novembre.* — M. de Lauzun est arrivé aujourd'hui, apportant la nouvelle de la prise de l'armée de Cornwallis, composée de six mille hommes et de dix-huit cents matelots. On l'a dit à M. de Maurepas. Il a répondu : « Je ne suis plus de ce monde. » On lui a dit que M. de Lauzun était dans son antichambre. — « Faites-le entrer, je le verrai. » Je ne crois pas que la conversation ait été vive, car le malheureux est à son heure suprême. On l'a confessé hier au soir, je ne sais pas encore s'il a été administré ; je n'en ai pas eu de nouvelles depuis midi ; il est affreuxqu'il ne jouisse pas de l'effet de cette bonne nouvelle.

18 *novembre.* — Mme de Chaulnes est morte hier ; elle avait eu mercredi un écoulement de vingt-deux pintes d'eau par le nombril ; depuis ce temps elle est tombée dans l'affaissement

Mme la comtesse de Duras est peut-être morte, elle était hier au soir au plus mal. M. de Wimpffen est mort, ce dont M. de Ségur est bien fâché. M. de Listenay a fait de même, laissant sa femme grosse de cinq mois.

22 *novembre.* — Le pauvre M. de Maurepas est mort cette nuit à onze heures (1), on l'a caché à Mme de Maurepas pour lui faire passer la nuit à Versailles ; elle est arrivée ici à neuf heures du matin, dans une douleur que vous pouvez imaginer et qui doit l'empêcher de survivre à son mari. Je le regrette assez pour être fort aise qu'il n'ait jamais rien fait pour moi, car je sens que dans ce cas je le regretterais trop. Le Roi donne des preuves d'une grande sensibilité, et a dit à la Reine, qui cherchait à le consoler, qu'il n'oublierait jamais les sacrifices que lui avait faits M. de Maurepas en quittant sa terre et la vie

(1) Louis XVI regretta beaucoup ce ministre, dont les conseils lui avaient été si funestes. Il dit les larmes aux yeux en apprenant sa mort : *Oh! je n'entendrai plus tous les matins mon ami au-dessus de ma tête!* Il lui avait donné un logement dans l'étage supérieur au sien.

agréable qu'il aurait pu mener pour venir lui servir de père. On ne prévoit rien de ce qui suivra.

(La comtesse DE COISLIN.)

25 *novembre.* — M. le comte Guillaume des Deux-Ponts est arrivé hier à Versailles. Tout ce que j'ai pu savoir des nouvelles qu'il apporte, c'est que le 23 octobre, quatre jours après la capitulation, Clinton a paru avec un renfort de 4,000 hommes, sur quinze vaisseaux de ligne ; M. de Grasse a levé l'ancre aussitôt et s'est mis à sa poursuite. Nos blessés de tous grades vont bien.

M. de Maurepas n'a point fait de testament, il s'en est rapporté à M. de Nivernais et à Mme de Maurepas, pour récompenser ses gens ; il y avait un don mutuel entre le mari et la femme, pour la jouissance de leurs biens au dernier vivant. Mme de Maurepas est en mauvais état, elle n'en jouira pas longtemps, elle est revenue à Paris avec Mme de Flamarens, M. de Nivernais et le vicomte de La Rochefoucauld.

Mme de Souza est accouchée d'un garçon mort, après un pénible travail ; elle est encore souffrante.

Mme la comtesse de Duras est morte hier, ainsi que M. de Mézières, père de M. de Bethisy.

Mme de Boigne est en bien mauvais état, ainsi que le baron de Breteuil, à Vienne.

MM. le marquis de Laval, de Charlu et de Damas, sont revenus ; on dit que le premier apporte sa démission.

26 *novembre.* — Le Roi a tenu conseil des dépêches samedi, et hier conseil d'État ; il chasse aujourd'hui et demain, et va jeudi à Brunoy. Ainsi, tout rentre à cet égard dans l'ordre accoutumé. On parle beaucoup du cardinal de Bernis pour remplacer M. de Maurepas. Mme Adélaïde le pousse tant qu'elle peut, et son protégé est poussé par Mme de Narbonne ; le Roi a passé plus d'un quart d'heure avec elle, enfermé.

M. de Louvois épouse la veuve du prince de Hesse. C'est une demoiselle de Bombelles. Le prince l'avait épousée de la main gauche.

Mlle Chauvelin épouse M. de la Bourdonnais, second fils de M. de Blossac, intendant de Poitou ; il sert dans la gendarmerie.

Les comédies de Chantilly sont toujours annoncées pour dimanche.

8 *décembre.*— La Princesse est retournée à Chantilly mercredi au soir ; le Prince a été bien embarrassé vis-à-vis de ses enfants auxquels il avait dit qu'ils ne l'y reverraient jamais. Je ne sais ce que lui a dit son fils; sa fille, après son discours, lui a dit qu'elle désirait plus qu'elle n'espérait que ce fût pour son bonheur et la quitta tout de suite. Vous pouvez, je crois, être très-assuré que c'est la Princesse qui a fait toutes les avances et que rien ne peut égaler l'embarras qu'elle a eu à son retour.

On a voulu assassiner l'Empereur. Comme il sortait de Vienne, on lui a tiré un coup de fusil; la balle a passé entre le corps et le bras sans le toucher. On soupçonne, dit-on, un prêtre fanatique. Dans quelques jours on en saura davantage.

M. de Fleury, le contrôleur général, est malade; on ne sait encore ce que ce sera.

M. le duc d'Orléans a pris Barthez pour remplacer Tronchin. C'est un médecin de Montpellier, savant dit-on, mais avec peu de pratique, quoiqu'il ait sauvé la vie à M. de Périgord; son remède favori et presque général est l'émétique.

M. de Chalais n'est pas bien; il crache le sang depuis plusieurs jours et a beaucoup de fièvre. Mme de Bercy était si mal hier au soir que je la crois morte.

C'est le 26 de ce mois l'appartement à Versailles, et le 30 le bal de MM. les gardes du corps.

Il n'y a point de jour certain pour les fêtes de la ville.

Les marchands ne peuvent fournir les beaux habits qu'on leur demande pour homme et pour femme; ils ne s'attendaient pas à cette révolution et sont en général mal assortis.

Une personne de vos amis et des miens vous a envoyé un catéchisme dont il désire que vous soyez content et dont il vous prie de lui accuser la réception; naturellement il doit vous arriver le même jour que cette lettre.

M. de Ségur éprouve journellement des dégoûts bien marqués de la part du Maître; M. de Castries en a eu aussi sa part.

Mme Adélaïde paraît en grande faveur. Le Roi a eu une grosse fluxion qui l'a empêché de sortir de la semaine.

10 *décembre*. — Le gouvernement de la Rochelle a été donné à M. le chevalier de Chastellux, l'inspection à M. le comte de Coigny.

M. de Charlu est major de la gendarmerie, M. le prince de Broglie a sa place de colonel en second du régiment de *Saintonge*, et passera en Amérique. Sa place de colonel en second dans le régiment d'Aunis a été offerte au comte Charles de Damas, qui ayant la commission de colonel dans le régiment du Roi, l'a refusée, et demande celle de colonel en second du régiment de *Bourbonnais* qui doit vaquer, le vicomte de Rochambeau devant avoir le régiment de *Saintonge*, M. de Custine étant fait maréchal de camp ainsi que M. de Choisy. Voilà tout ce que l'on sait encore du travail qui a été fait jeudi.

M. de Guibert et d'Aguesseau, des gardes du corps, sont nommés rédacteurs des opérations et comités, à la place de feu M. de Wimpffen; M. Dervillers, chef d'un bureau de la guerre, leur est adjoint.

Mme de Bercy est morte. Mme de Gouy la jeune et Mme de la Roche Saint-André ont la petite vérole.

M. de la Mothe-Piquet n'aura pu partir avec M. de Guichen

ayant une attaque de goutte; il a écrit à M. de Castries pour l'engager à laisser le commandement de son vaisseau à son capitaine de pavillon, l'assurant que du moment que sa goutte sera passée, il rejoindra à Cadix la flotte, fût-ce dans un chasse-marée. M. de Bausset n'a pu aussi s'embarquer ayant une fièvre maligne.

12 *décembre.* — L'archevêque de Paris (M. de Beaumont) est à toute extrémité, s'il n'est mort; il a été administré avant-hier, il est sans connaissance depuis hier dix heures, que la ponction lui a été faite, on lui a tiré huit pintes et demie d'eau, on lui a mis les sangsues à la tête, qui ont tiré beaucoup de sang caillé et d'eau, sans que la connaissance lui soit revenue. Ce matin, à huit heures, il était à l'agonie, les prières de quarante heures sont établies dans toutes les églises. On lui nomme beaucoup de successeurs, celui qui paraît avoir le plus beau jeu est l'évêque de Senlis, celui de Laon a aussi de grandes espérances.

L'appartement de M. de Maurepas est partagé entre M. d'Aumont et M. le duc de Cossé.

20 *décembre.* — J'ai toujours attendu la nomination de notre archevêque pour vous en instruire. Mais comme il paraît qu'elle ne sera faite ou plutôt connue que dimanche, et que je vais à Chantilly jusqu'à lundi, j'ai voulu vous faire part du peu de choses qui se débitent. Les premiers jours on a été persuadé que l'archevêque de Toulouse (M. Loménie de Brienne) serait nommé, mais il paraît qu'il est beaucoup moins question de lui depuis trois jours; sa nomination réussirait très-mal dans le public. On a fait imprimer deux feuilles dans lesquelles on rend compte de sa vie; cet imprimé a été distribué à la Cour et à la ville gratis.

MM. les évêques de Châlons et du Puy et l'archevêque d'Arles sont aujourd'hui les trois dont on parle le plus.

Il y a eu mardi un combat au bois de Boulogne, entre M. de Lameth le cadet et M. de Vaudreuil: le premier a reçu un coup d'épée au travers du corps et trois autres égratignures; il était

mal hier au soir; le second a eu une légère blessure à la bouche. Une querelle de jeu a été le motif du combat. Il paraît que M. de Lameth avait tort et que M. de Vaudreuil a été lent à en demander raison. Ce dernier avait pour témoins le jeune M. de Chabot et M. de Buffevent, l'autre MM. de Guiche et François de Jaucourt.

MM. de Vaudreuil et d'Autichamp étaient cachés à l'écart pour pourvoir à tout au besoin.

M. le prince de Saint-Maurice épouse Mlle de Langeron, mais la célébration est remise à l'hiver prochain.

Une lettre que j'ai eue de Saint-Domingue du 27 octobre dit que la plus grande partie des troupes de cette colonie et celles de la Martinique sont prêtes à s'embarquer au retour de M. de Grasse, que le bruit général est qu'il ira à la Havane prendre dix vaisseaux espagnols et cinq mille hommes, pour de là aller attaquer la Jamaïque.

Mlle du Roure est morte. Mme de Bonsole est accouchée d'un garçon.

(Le marquis DE LA CHATRE.)

27 *décembre*. — Mme la comtesse d'Artois, que l'on disait depuis quelques jours avoir une fièvre rouge, s'est trouvée tout-à-coup, hier, en avoir une miliaire si considérable, que l'on craint la gangrène; elle a reçu les Sacrements hier à sept heures du soir. Madame, à cette nouvelle, est tombée évanouie et a été deux heures sans connaissance, ce qui fait craindre beaucoup pour la suite de sa grossesse; elle avait, depuis deux jours, senti remuer son enfant. Monsieur qui était dehors est rentré au moment de l'évanouissement et s'est trouvé mal.

Monsieur le lieutenant général de police vient de faire dire à toutes les portes qu'il n'y aurait point d'appartement aujourd'hui.

Il est arrivé hier, à deux heures, un courrier de Brest; M. de Castries est monté tout de suite chez le Roi; rien n'a transpiré, ce qui n'est pas de bon augure.

Depuis les vésicatoires mis à Mme la comtesse d'Artois, elle a paru moins mal jusqu'à minuit; les nouvelles qui m'en arrivent dans le moment, qui sont de huit heures du matin, la disent à toute extrémité.

Madame a été saignée.

31 *décembre.* — Ce n'est point Mme la marquise de Laval qui a eu la place de dame d'honneur de Mme de Beauvilliers, c'est Mme de Narbonne à qui on a accordé les honneurs, pour elle et son mari; la marquise de Laval est dame d'atour.

On nomme dans le public quatre maréchaux de France, MM. de Mailly, d'Aubeterre, de Poyanne et d'Affry, parce qu'on veut, à quelque prix que ce soit, mettre le baron de Besenval à la place de ce dernier.

La déclaration de guerre des Anglais fait craindre qu'ils n'aient déjà envoyé à Batavia et à Saint-Eustache, suivant leur coutume. Le parti du Stathouder faiblit beaucoup. La Hollande paraît espérer de faire déclarer le Nord en sa faveur.

On parle déjà de café chez Mme de Gueménée, en petit comité, après les trois semaines, et même de spectacle.

L'expédition sur Jersey étonne ici tout le monde.

Les nouvelles des côtes de Gascogne disent que l'on y a aperçu M. d'Estaing.

ANNÉE 1782.

19 *mai.* — Le comte et la comtesse du Nord (1) sont arrivés hier à Paris. On croyait qu'ils seraient ce matin venus *incognito*

(1) C'étaient le Grand-Duc de Russie, Paul Petrowitz, plus tard Paul Ier, fils de l'impératrice Catherine II, et la princesse Marie de Wurtemberg, son épouse, qui voyageaient en France sous ce nom.

voir la procession bleue; mais je n'ai pas ouï dire qu'ils y fussent. Demain ils verront la Reine, qui leur donnera un concert, jeudi 23; jeudi 29, deux opéras. Le bal est remis au 8 juin; il n'est bruit que de la magnificence de ce couple septentrional. Voici un des bons mots de l'époux. A Lyon, il était fort pressé par le peuple, et entendait dire de toutes parts : « Il est bien laid, oh ! qu'il est laid ! — Il me semble, dit-il au prévôt des marchands, que l'on n'est pas flatteur dans ce pays-ci. C'est une bonne ville à visiter pour les Rois. » Il a donné 8,000 livres à l'Hôtel-Dieu, 30 louis à chaque atelier de manufactures qu'il a visité. La Princesse n'ayant plus d'or à donner à une petite fille qui lui présentait un bouquet, dans une des manufactures, tira sa montre, enrichie de gros diamants, et lui en fit présent.

Les Espagnols persistent à vouloir garder leurs vaisseaux.

Les *Confessions* de Jean-Jacques ont remplacé les *Liaisons dangereuses*, comme celles-ci *Adèle et Théodore*, et, comme il arrive toujours, font des enthousiastes dans les deux genres. On a trouvé de belles scènes et de beaux vers dans *Agis*, premier ouvrage de M. Laignelot, jeune homme de Versailles. Les philosophes eux-mêmes conviennent qu'il y a beaucoup d'esprit, de style et de trait, dans l'*Homme dangereux*, de Palissot.

M. le duc de Chartres a perdu son procès, avec dépens, contre la ville. L'arrêt reconnaît qu'il lui est dû une indemnité, et l'autorise à se pourvoir contre qui il appartiendra, c'est-à-dire contre le Roi, en lui adjugeant de plus tous les effets de l'ancien Opéra, pour prévenir nantissement.

26 *mai*. — L'opéra de la *Reine de Golconde* exécuté à Versailles, jeudi dernier, n'a pas réussi; il n'y avait point d'ensemble, Mlle Levasseur y a chanté faux et beaucoup du nez. Les décorations étaient de la plus grande beauté, le théâtre parfaitement éclairé, la salle pas suffisamment. Il y a eu peu d'ordre. Monsieur et Madame tenaient le cercle, les femmes étaient bien mises, les hommes en général très-mal. Le Roi, la Reine, M. et Mme la comtesse du Nord étaient dans une loge, les Princes et Prin-

cesses dans d'autres. Pour obvier à ce qui a manqué au spectacle de jeudi, on donnera à Paris, lundi, l'opéra, pour pouvoir faire mardi une répétition sur le théâtre de Versailles d'*Iphigénie en Aulide* et du ballet, qui seront représentés le lendemain.

M. et Mme la comtesse du Nord réussiront très-bien ; ils sont fort honnêtes et très-polis.

Mme de Caumont a laissé au marquis de Noailles 100,000 livres et une petite terre qui en vaut bien autant, qu'elle avait achetée proche Auxerre.

Le Roi n'a jamais témoigné désirer des nouvelles des îles avec plus d'impatience que dans ce moment, il en a parfois de l'humeur.

Il y a eu une petite émeute à Poitiers, pour le blé qui est hors de prix dans la province; l'Intendant est accouru ici pour être secouru de toutes manières, parce que le mécontentement est général. Le temps continue d'être affreux, les blés jaunissent et annoncent une mauvaise récolte.

21 *juin.* — Plusieurs personnes avaient fait leur soumission au Trésor royal sans y porter leur argent, lors des derniers emprunts en viagers. Depuis le départ de M. Necker, faute de confiance, elles ont cherché à se défaire de leur reconnaissance, ce qui a considérablement fait tomber les effets. M. de Fleury a fait dire à la Bourse que ceux qui désiraient ne plus placer leur argent n'avaient qu'à passer au Trésor royal, qu'on leur rendrait leur soumission; cela a fait plaisir, on en a retiré pour dix millions.

Rien de plus agréable et de plus magnifique que les fêtes de Chantilly pendant le voyage de M. et Mme la comtesse du Nord ; ils sont partis de Choisy mercredi allant à Lorient par la levée, de là à Brest ; ils reviennent, dit-on, par la Normandie et la Picardie gagner Dunkerque, de là Ostende, Bruxelles, la Hollande et Prague ; ils ont très-bien réussi ici et en sont partis à regret.

M. de Fleury a donné sa démission au Roi qui l'a refusée ; il lui a demandé M. de la Millière pour adjoint, le Roi a dit qu'il est trop jeune ; alors il s'est retourné et a si bien partagé son département qu'il lui reste peu de chose à faire.

M. Berthier, intendant de Paris, est parti de son propre mouvement pour aller taxer toutes les villes de sa généralité à une somme pour offrir un million au Roi. Cette démarche n'a pas eu de succès ; la Cour l'a fort désapprouvée.

Comme il faut que tout en France finisse par des chansons, voici des couplets, sur l'air *des Fraises*, composés à l'occasion du désastre de M. de Grasse :

Notre amiral s'est rendu
De la meilleure grâce,
C'est plus gagné que perdu,
Français ! de quoi te plains-tu,
De Grasse, de Grasse, de Grasse ?

Pour qu'en de nouveaux combats,
Notre honte s'efface,
Anglais ! armez votre bras,
Nous ne vous demandons pas
De Grasse, etc.

Le Français mieux soutenu
Saura vous faire face ;
Il ne se croit pas vaincu ;
Vous avez tout obtenu
De Grasse, etc.

En France sans agrément
Il n'est rien qu'on ne fasse,
Mais tout bon Français consent
De se battre en ce moment
Sans Grasse, etc.

Que le courage estimé
Soit remis à sa place,
Et le peuple préservé
De tout général nommé
De Grasse, etc.

Prenez nos vaisseaux de rang,
Anglais, on vous le passe;
Mais, pour notre équivalent,
Gardez notre commandant
De Grasse, de Grasse, de Grasse.

2 *juillet*. — Le Roi demandait, il y a quelques jours, au maréchal de Noailles ce qu'il pensait des répétitions du nouvel opéra : « Sire, répondit-il, quant au poëme il ne vaut pas le diable, et pour la musique elle est d'un élève de Gluck, et conséquemment ne doit pas être meilleure. »

La Reine qui était présente et qui, comme on sait, a beaucoup d'estime pour le chevalier Gluck, son maître de chant, lui dit en riant : « Monsieur le maréchal, je vous entends très-bien, mais continuez, vous avez ici votre franc parler, comme sous le feu roi. »

4 *juillet*. — M. Le Noir a institué à Paris un comité de boulangerie, composé de M. le lieutenant général de la police, de M. le baron d'Espagnac, du prévôt des marchands, de l'intendant de Paris, et de plusieurs membres de l'Académie des Sciences. Ce comité, connu par les améliorations qu'il a provoquées, a été déjà consulté par plusieurs souverains étrangers sur des points importants d'économie publique. Il vient d'organiser sous son inspection des cours publics et gratuits de meunerie et de boulangerie. Ces cours embrassent l'analyse des blés, leur conservation, leurs maladies et les moyens d'y remédier, enfin, la manière de fabriquer le meilleur pain, avantages que l'on n'obtient pas toujours avec d'excellente farine, si la manutention est vicieuse, tandis qu'on parvient à faire un très-bon pain avec des blés inférieurs.

Une brochure intitulée *les Joueurs et M. Dusaulx* fait en ce moment beaucoup de bruit. C'est un dialogue entre M. Dusaulx et quelques joueurs ruinés, dans lequel les faits les plus graves sont racontés comme ayant eu lieu dans des tripots fréquentés par des escrocs de toutes les classes et de toutes les conditions. Le lieutenant général de police et le ministre de Paris sont signalés comme coupables d'une impardonnable indulgence.

15 *juillet*.—La Cour des Aides a enregistré des lettres-patentes données à Versailles le 7 mai dernier, portant défense de nourrir et de vendre des chiens mâtins dressés pour la fraude du sel et du tabac. Il paraît que la contrebande faisait un grand usage de ces animaux.

18 *juillet*. — Le marquis de Condorcet et le comte de Millet ont fait à l'Académie des Sciences un rapport très-favorable sur une invention de dom Gaultrey, religieux de l'ordre de Cîteaux. C'est un moyen de communiquer, avec la plus grande promptitude, des signaux d'un lieu à un autre, à toute heure et en tout temps. Dom Gaultrey déclare qu'il n'emploie pour cette communication, qui peut s'étendre jusqu'à la distance de trente lieues, ni l'électricité, ni le magnétisme.

23 *juillet*. — M. le comte de Buffon, intendant du jardin et du cabinet du Roi, a fait acheter au Gouvernement divers terrains qui agrandiront le jardin et en rendront l'accès plus facile. On parle d'y transporter la ménagerie de Versailles.

5 *août*. — Il vient de se passer un événement bien inattendu ; il est arrivé il y a huit jours un courrier à la Flèche, avec ordre d'arrêter un nommé M. Piéry ; il s'est trouvé être parti quelques jours auparavant pour Paris. Son signalement y a été envoyé avec quelques renseignements ; on l'a arrêté et constitué prisonnier à la Bastille. Cet homme fournissait aux Anglais toutes espèces de provisions de bouche et de guerre. Il avait équipé vingt-quatre chasse-marées ou bâtiments légers sur les côtes de Bretagne, du côté de la rivière de Nantes, sous le prétexte de les envoyer à Brest pour le compte du Roi. Deux de nos frégates en croisière ayant aperçu ce convoi, ont été étonnées de le voir sans escorte. Ils ont fait les signaux de reconnaissance et ont hélé les plus proches. N'ayant point eu de réponse et les ayant vus forcer de voile, ils ont tiré d'abord à poudre pour les faire obéir. Cela ne réussissant pas, ils en ont coulé deux ou trois et le reste a amené. On n'a pu dire l'endroit où ils ont été arrêtés. Ce Piéry est un ancien négociant de la Flèche qui, ainsi qu'un de ses

frères, a fait grande fortune par la mort d'un leurs parents qui leur a laissé des biens immenses dans les îles; sûrement cette découverte fera arrêter bien du monde. Il faut espérer qu'il en sera fait un exemple qui est, je crois, nécessaire.

10 *août.* — On annonce l'apparition prochaine d'un livre ayant pour titre : *les Fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux et autres notables de son règne.* Le prospectus est supposé imprimé à Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782. — Voici le début de cet ouvrage : « Osons tracer d'une main hardie les fastes du règne d'un prince dont les premiers lustres furent les délices de ses peuples, et dont les derniers n'excitèrent que les cris de l'indignation publique..... La mort a frappé l'idole, la vérité paraît, pourquoi craindrions-nous de la dire ? »

28 *août.*—Je vous ai mandé que M. Piéry, de la Flèche, était à la Bastille pour avoir voulu faire passer vingt-quatre bâtiments légers, chargés de toutes espèces de munitions de guerre et de bouche, en Angleterre; le fait est vrai, mais regarde un négociant de Bordeaux, du même nom. La méprise, à cause du nom, a fait rester celui de la Flèche quelques jours à la Bastille.

5 *septembre.* — Encore une mauvaise plaisanterie sur M. le comte de Grasse. On avait annoncé que M. le comte d'Estaing devait avoir le commandement d'une armée navale. « C'est bon, a dit le maréchal de Richelieu : après avoir rendu grâces (Grasse) à Dieu, nous allons nous en remettre au destin (d'Estaing). »

19 *septembre.* — Le Roi et la Reine sont au château de la Muette pour y faire inoculer, sous leurs yeux, *Madame Royale*, leur fille; Mme la comtesse d'Artois fait aussi inoculer, à Passy, *Mademoiselle*, sa fille.

25 *septembre.*—Le prince de Gueménée, grand chambellan de France, époux de la princesse de Gueménée, gouvernante des enfants de France, vient de faire une faillite que l'on prétend

être de 25 à 30 millions. Il est parti pour l'Italie. On lui a expédié des lettres de surséance pour trois mois, dans l'espoir que durant ce temps on pourrait arranger ses affaires en évitant les frais. On ignore si l'affaire sera portée au Parlement ou au Conseil. On prétend qu'il y a trois mille créanciers, parmi lesquels on compte plusieurs gens de lettres, et entre autres: MM. Rousseau, Thomas, Desessarts, Roger, l'abbé Delille. Toute la famille des Rohan est dans la désolation, surtout le maréchal prince de Soubise, qui ne dort ni ne mange depuis ce fatal événement. Le prince vivait très-magnifiquement. On évalue à deux millions les rentes viagères qu'il faisait. Dans cette somme sont comprises beaucoup de pensions qu'il payait à des musiciens, des comédiens, des chanteurs, etc.

30 *septembre*. — M. de Gueménée fait banqueroute de 21 à 25 *millions*, et je m'y trouve comprise pour vingt-quatre mille livres de rentes et notre pauvre Couture pour deux. Heureusement, nous avons sur les terres qu'il a acquises de M. de Lauzun, un privilége inattaquable. Cela assure une partie de mes fonds, ils ont été employés à payer M. de Lauzun; par conséquent, je suis subrogée à ses droits. J'ai celui de poursuivre la vente de la terre à défaut de payement des arrérages qui me sont dus. Mais vous jugez ce que c'est que cette ressource, combien elle prendra de temps et combien je cours risque d'être réduite au mal être d'un tel déficit dans ma fortune; ses parents sont au désespoir, ils ont demandé au Roi de nommer une commission. On dit qu'ils donneront tout ce qui leur sera possible, mais ils voient une mer sans rivage. Tout ce que je peux vous dire sur ce qui m'est personnel, c'est qu'à travers cette déroute, j'ai un titre assez privilégié pour que M. de Gueménée ne puisse garder sa terre du Châtel qu'en me payant, et que M. de Lauzun n'y puisse rentrer, faute de payement, qu'en me remboursant 240,000 livres.

La banqueroute de M. de Gueménée montant à 28 millions effraie et étonne tout le monde. Mme de Marsan vend sa maison et réduit le total de sa maison à cinq personnes, et son écurie à deux chevaux, afin d'employer tous ses revenus à secourir les

malheureux faits par les Gueménée. L'archevêque de Cambrai lui a envoyé son blanc-seing et se soumet à toute quote-part qui lui sera assignée par le conseil de sa maison. Mme de Gueménée a aussi congédié presque toute sa maison et vend son hôtel dans l'avenue. Le cardinal de Rohan, quoiqu'ayant à se plaindre amèrement de M. et de Mme Gueménée, paiera aussi son contingent : je ne sais pas les projets de M. le maréchal de Soubise (1).

(La comtesse DE COISLIN.)

M. le duc de Chartres va voyager en Italie. Le séjour à la Muette est encore prolongé au 29 de ce mois, et partant le nôtre à Paris. Mme de Lamballe est inoculée à Passy.

Je désire bien que ce qu'on m'a dit au sujet de Mme de Coislin soit vrai, c'est-à-dire qu'elle ne perdrait rien dans la banqueroute de M. de Gueménée où elle est engagée pour 24,000 livres de rente viagère.

17 *octobre.* — Vous avez pris ma banqueroute avec un courage qui a beaucoup dépassé le mien ; car, pendant quinze jours, j'ai été fort tourmentée. Ce n'est que depuis deux ou trois jours que je commence à voir que quelles que puissent être la suite et les formes que l'on donnera à cette terrible affaire, je pourrai m'en tirer et ravoir mes fonds. Il y a dans tout cela beaucoup d'infamie; j'ai fort craint d'en être victime et d'avoir reçu un privilége en l'air, auquel cas je pourrais tirer ma révérence. Mais, vérification faite, on m'assure que je serai payée, c'est-à-dire on m'assure que j'ai droit de l'être et que la terre du Châtel m'est un garant bien assuré. Mais il la faut vendre; j'y procéderai le 2 janvier prochain, puisque l'arrêt du conseil nous ôte le droit d'agir, suivant la loi, dès le moment où l'on cesse de payer les rentes viagères. Cet arrêt du propre mouvement du Roi est chose absolument neuve. Paris en est consterné et le regarde

(1) La jeune duchesse de Montbazon, belle-fille du prince de Gueménée, apprenant que les diamants et les bijoux qui lui avaient été donnés en mariage n'étaient pas payés, s'empressa de les renvoyer au joaillier et lui fit dire qu'elle l'indemniserait pour les détériorations que ces objets pouvaient avoir éprouvées.

comme une marque de protection accordée à la banqueroute la plus mémorable et la plus volontaire qui se soit encore vue. Je n'ai pas donné dans ce travers ; j'y ai vu l'intention d'arrêter les formes dévorantes de la justice ordinaire, et de fait on n'en a pas ici d'autres; mais, de fait aussi, on ordonne aux créanciers de 28 millions d'oublier pendant trois mois qu'ils sont ruinés, et l'on ne permet pas même à tant de malheureux réduits par M. et Mme de Gueménée à la mendicité, de faire contre leurs désordres un acte conservatoire! Pendant ce temps et au milieu du cri public, elle a fait enlever les meubles de Montreuil et donné ordre aux ouvriers d'achever tout ce qui reste à faire dans la maison. M. de Villette, qui est dans la banqueroute pour 30,000 livres de rente, m'écrit pour me consulter, et me dit qu'à ce vers du poëme des *Jardins :*

Les Grâces en riant dévasteront Montreuil,

il faudra substituer :

Les rentiers en pleurant achèveront Montreuil.

En effet, tout ce qui a travaillé pour elle n'a encore reçu que des contrats viagers; elle doit 60,000 livres à son cordonnier, 16,000 à son colleur de papier, et tout en proportion.

(La comtesse DE COISLIN.)

21 *octobre.* — M. l'abbé Reynard, professeur de physique au collége d'Amiens, et membre de l'Académie de cette ville, a engagé M. Daguay, intendant de Picardie, à organiser dans cette ville un cours de meunerie et de boulangerie. Le Gouvernement y a envoyé MM. Parmentier et Cadet de Vaux, qui ont ouvert des cours suivis par plus de trois cents personnes. Monseigneur l'Evêque a voulu que les leçons de ces professeurs, économistes distingués, fussent suivies par les jeunes ecclésiastiques destinés à occuper des cures dans son diocèse. Les meuniers et les boulangers qui ont assisté aux cours avec beaucoup d'intérêt, sont allés en corps témoigner à M. Daguay leur reconnaissance pour un établissement dont ils ont reconnu l'utilité et l'importance.

25 *octobre.* — M. l'abbé de Boulogne a prononcé dans l'église de l'Oratoire l'éloge de Saint-Louis, en présence des membres réunis de l'Académie des sciences et de l'Académie des lettres. L'orateur, malgré la sainteté du lieu, a été à plusieurs reprises couvert d'applaudissements. — Ce panégyrique d'un des plus grands rois qu'ait eus la France, est un magnifique morceau d'éloquence.

27 *octobre.* — On assure que M. le prince de Soubise ayant présenté au Roi une lettre du prince de Gueménée, Sa Majesté a refusé de la lire et l'a jetée au feu en disant: « Je ne veux pas en écouter davantage; dites-lui qu'il ne se flatte pas de reparaître devant moi que ses dettes ne soient payées. »

31 *octobre.* — Un jeune homme de Bordeaux, nommé Garat, arrivé depuis peu à Paris, doué d'un organe enchanteur, s'est amusé, sans savoir une note de musique, à contrefaire toutes les voix des acteurs et des actrices, tous les instruments d'un orchestre. Il exécute à lui seul successivemeut toutes les parties d'un opéra. Sa voix et son talent d'imitation l'ont en peu de temps mis fort à la mode. MM. Sacchini, Piccini, Grétry et Philidor, qui l'ont entendu, en sont émerveillés.

1er *novembre.* — On assure que Mme la duchesse de Polignac n'aura soin que de M. le Dauphin; que la Reine se charge de Madame Royale, ainsi qu'elle l'avait déclaré il y a un an à Mme de Gueménée, lors de la naissance du jeune prince. Deux sous-gouvernantes restent près de la princesse, sous l'inspection de Sa Majesté, et, en cas de maladie ou d'absence, c'est Mme Adélaïde qui doit suppléer la Reine dans cette fonction. Déjà l'on prépare l'appartement de Mme Sophie, attenant à celui de Mme Adélaïde, pour y loger Madame Royale.

5 *novembre.*—Dans des *Remontrances* adressées au Parlement par les *curés congruistes de Provence et de Dauphiné*, au sujet de l'enregistrement de la déclaration qui défend aux curés en général de s'assembler, on examine pourquoi ce droit leur

serait interdit. Ils ne voient dans cette mesure qu'une suite des usurpations du haut clergé qui ont peu à peu réduit à rien tous les droits des curés dans les différents diocèses. On engage Nosseigneurs du Parlement à mieux défendre les pasteurs opprimés par les évêques, à porter leurs besoins aux pieds du trône, à obtenir pour eux une répartition plus équitable des biens ecclésiastiques, et à faire disparaître enfin la disproportion qui met toute l'opulence d'un côté et presque l'indigence de l'autre.

10 *novembre.*—On disait ces jours-ci chez Mme la maréchale de Luxembourg, que la banqueroute du prince de Gueménée était une banqueroute de souverain. — Oui, s'écria-t-elle, mais il faut espérer que ce sera le dernier acte de souveraineté que fera la maison de Rohan.

M. de Vaucanson, de l'Académie royale des Sciences, est mort ces jours derniers.

17 *décembre.* — M. le marquis de Villette, intéressé pour 28,000 livres de rentes dans le désastre du prince de Gueménée, s'est permis de plaisanter assez finement les auteurs de la perte qu'il essuie. La famille de Rohan voudrait bien arrêter la distribution de ce malin écrit.

19 *décembre.* — Deux petits traités ayant pour titre : l'un, *qu'est-ce que le Pape?* l'autre, *qu'est-ce qu'un Évêque*, attaquent jusque dans ses fondements la puissance du souverain Pontife. Ils réclament pour les prélats les prérogatives et l'indépendance qui leur sont assurées par l'Écriture-Sainte.

ANNÉE 1783.

14 *juin.* — Le Roi, après avoir créé dimanche dernier, vingt-deux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, nous a encore donné hier dix maréchaux de France, savoir : MM. de Mailly, d'Aubeterre, de Beauvau, de Castries, de Croy, le duc de Laval, de Vaux, de Ségur, de Stainville et de Lévis.

J'ai un compliment à vous faire, Monsieur le Duc, à cause de la nomination de M. le duc de Croy, vu votre proche parenté avec lui. Un autre compliment que je vous supplie d'agréer, c'est qu'il ne se fera plus de promotions de maréchaux de France sans que vous ayez droit d'y prendre part, et je ne veux pas chanter mon cantique de Siméon avant d'avoir eu cette satisfaction

On dit qu'il court un pamphlet sur la promotion des vingt-deux nouveaux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Si le vent continue de souffler aux méchancetés, celle des nouveaux maréchaux de France pourra bien aussi être l'objet de plus d'une critique.

On dit que M. d'Estaing n'a pas été nommé à cause de son grade de vice-amiral, qui lui aurait donné le pas sur tous les maréchaux de la promotion, et par conséquent sur tous ses anciens au service. Il y a des gens qui diront qu'il peut s'appliquer les quatre vers de Virgile, *sic vos non vobis*. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il est le seul qui ait fait la guerre d'Amérique, et qui n'ait point part aux récompenses.

La première promotion future doit aussi regarder votre ami, M. le comte d'Egmont. Je suis fâché avec le public de n'avoir pas entendu proclamer dimanche dernier, M. d'Apchon, chevalier des ordres du Roi, et dans celle d'hier MM. d'Aiguillon, d'Affry, Maillebois et Monteynard. Ces quatre-là paraîtront (mais surtout trois) n'avoir pas mérité d'être oubliés. Quoi qu'il en soit, les dispensateurs actuels des grâces l'ont ainsi arrangé, et malheur aux oubliés !

23 *juillet*. — Je suis bien sûr que vous avez été fâché du nouveau dégoût donné à M. de Maillebois ; il était maréchal de France il y a trois semaines. On dit qu'on a pris la liste dans la poche, qu'on l'a rayé et remplacé ; du moins, le fameux de la société disait quatre jours avant la promotion que comme on en voulait faire beaucoup, on avait écarté celui-là sous prétexte que la paix est faite, et que cela donnerait des tracasseries ; que d'ailleurs on ferait commander l'armée par M. de Castries. Voilà

ce qui fut dit le lundi d'avant le vendredi, jour de cette promotion. M. de Vergennes ne le savait pas, n'avait pas été consulté, et n'a pu faire ce que son amitié, sa justice et sa conscience lui dictaient. On est révolté, M. de Castries a lutté, disputé contre le Roi, intrigué avec M. Necker, même on assure en Angleterre, contre la paix. Il est maréchal de France, et pour avoir gagné la bataille contre son maître, vous n'avez pas d'idée de l'indignation qui existe contre lui. C'est M. Necker qui l'a conduit, jugez s'il est innocent. Il a raison, cela lui réussit. M. de Maillebois devait donner sa démission; il a vait, en conséquence, écrit une lettre à M. d'Ormesson, sur le Comité. Hier au soir, il a changé d'avis, parce que, dit-il, il a eu une audience de la Reine, qui a été d'une heure et demie. Elle l'a prié de rester. Après cette audience, il lui a écrit que malgré ses bontés il était obligé de se retirer, mais le Roi lui a dit qu'il lui ferait plaisir de ne pas quitter, et il cède, comptant bien n'avoir plus de compte à rendre au Comité. Ses moyens dans la société sont fondés sur une base solide, je n'ose l'écrire, mais avec eux on vient à bout de tout, et il est simple qu'on soit maréchal de France; d'ailleurs, on veut M. de Breteuil au ministère, il ne donne sa petite-fille qu'à cette condition; il faut avoir le temps d'obtenir cet arrangement. On compte bien que M. de Vergennes ne tiendra pas longtemps, et vous sentez qu'en effet il ne pourra tenir contre ses ennemis victorieux; d'un autre côté, l'Empereur va marcher, le Roi de Prusse nous presse et si nous ne l'aidons pas, il nous abandonne et s'arrange avec les autres, le ministère de M. de Vergennes est déshonoré, notre gloire flétrie, et la nation indignée. Voilà le tableau; mais, si vous étiez ici, vous en entendriez bien d'autres; le cœur en est contristé.

6 *août*. — Avec l'arrêt ci-joint, Monsieur le Duc, vous aurez la confirmation de ce que j'ai eu l'honneur de vous mander au sujet du gain du procès de la maison de Montesquiou contre les La Boulbenne. M. Séguier a dû protester contre le nom de Fezensac, pris par ceux-ci, parce qu'il n'a pas été présenté au Parlement par lettres-patentes, et le Parlement ainsi que l'avocat-général, dans les protestations du nom de Fezensac laisse toutes défenses à la maison de Montesquiou. M. Séguier, dans son rapport, ayant fait

la généalogie sur les pièces qu'il avait sous les yeux, comme cette généalogie remonte à Guillaume, comte de Fezensac, qui vivait encore en 1068, et qui laisse à son second fils Aimery la baronnie de Montesquiou, pour son apanage et son patrimoine, il a reconnu et avoué bonnes onze chartes, qui établissent les quatre premiers degrés, et quant aux autres degrés, il a reconnu pour bons et originaux tous les titres très-multipliés sur chaque degré, et est arrivé jusqu'aux Montesquiou présents et vivants, sans avoir reconnu le moindre louche ni sujet à la moindre dispute. Dans le cours de son plaidoyer, il s'est plus expliqué sur les difficultés provenant des La Boulbenne, et les a pulvérisés et anéantis.

Quel jeu a couru la maison de Montesquiou, et si (d'après Cherin) elle n'avait pas été ferrée à glace, elle courait bien risque de se voir anéantir.

Les de Lorges ont perdu au Conseil leur procès contre leur sœur Choiseul.

Nous avons donc, Monsieur le Duc, un ministre nouveau en M. le baron de Breteuil, et un nouvel ambassadeur à Vienne en la personne de M. le marquis de Noailles.

M. le marquis de Montesquiou a eu un succès complet et tout d'une voix au rapport de M. Séguier, qui nous a tenus au Palais quatre heures et demie sans nous ennuyer, mais au contraire en intéressant infiniment dans beaucoup d'endroits de son discours. Ce qui m'a étonné, c'est qu'il a eu l'honnêteté et le très-bon procédé de s'être fait donner par Chérin toute la généalogie de la maison de Montesquiou par originaux, et qu'il a rapporté degré par degré la filiation de la branche des Montesquiou d'Artagnan, indiquant la quantité de titres sur chaque degré ; il a prouvé les quatre premiers et plus anciens degrés qui les certifient *Fezensac* par onze chartes ; puis, depuis le XIIe siècle, par titres comme contrats de mariage et autres pièces accueillies en preuves de généalogie.

Quand j'aurai l'arrêt, j'aurai l'honneur, Monsieur le Duc, de vous le faire passer.

Je crois notre ministère un peu embarrassé ; car l'on est maintenant sûr que les Russes sont partis de Cronstadt avec quatorze vaisseaux de ligne pour se rendre aux Dunes, puis à Portsmouth. Ajoutez à ce départ le manifeste de la Russie, et vous vous ferez une idée des projets de cette puissance, qui sûrement ne se hasarde pas dans une si grande guerre sans être sûre de quelque allié marin et terrestre.

(Le comte DE PONTCHAROST.)

4 octobre. — Voilà, Monsieur le Duc, les deux arrêts relatifs à la caisse d'escompte, qui occasionnent un grand mouvement dans Paris, et dont les contre-coups pourront se faire sentir plus loin. On avait dit d'abord que les administrateurs avaient fermé la caisse pendant un jour, afin de vérifier les sacs où l'on avait mis du plomb ; puis que la balourdise d'un valet qui se présenta pour demander 14,000 livres après deux heures, et à qui le commis qui s'en allait dîner dit : « On ne paye plus, » avait donné l'alarme à son maître, et celui-ci à tout le monde. Ce qui paraît certain, c'est que la caisse avait avancé au gouvernement vingt millions de ses billets, en attendant les trente millions de piastres qui arrivent d'Espagne. Des gens malintentionnés pour cette caisse, que les banquiers et agents de change voient avec dépit leur enlever de très-grands profits, se sont plu à semer ou à accréditer tous les bruits défavorables. On a bien vite couru échanger son papier contre de l'argent; les notaires qui avaient de grosses sommes à leurs clients les ont fait réaliser; la foule était si considérable qu'on a été obligé de distribuer des numéros aux demandeurs et de payer par ordre. Le Trésor royal a d'abord aidé à la chose, espérant que la confiance reviendrait, mais tout a ses bornes et l'inquiétude n'en a pas. Il y a peut-être cinquante millions de billets sur la place, quoique le premier fonds ne dut être que de 12; il a fallu enfin donner ces deux arrêts qui, malgré leur tournure de bonne foi, ne rétabliront pas ce bel établissement, qui était si commode pour le public, si utile au Gouvernement, et qui paraissait avoir une véritable consistance. Ce sont, sans doute, les premières indications de cet orage qui faisaient dire il y a huit jours qu'avant le 15 M. d'Ormesson se retirerait.

(Le comte DE CASSINI.)

M. de Crillon a donné, à l'occasion de la naissance des deux princes d'Espagne, une très-belle fête à Passy, où l'on a enlevé un globe aérostatique, orné d'illuminations, chargé de vers et d'artifice, car il n'y a plus de fête sans globe. Cependant la police les a défendus dans Paris, à cause de quelques tumultes occasionnés par une expérience de ce genre au cimetière Saint-Jean, qui manqua, et où les paysans voulurent maltraiter les physiciens maladroits qui ne leur en donnaient pas pour leur argent.

On a fait dans le temps un calembour en gravure sur M. Charles, qui a eu une discussion avec M. de Montgolfier. Un globe d'un côté, une couronne de l'autre, avec cette inscription: *Carolus expectat*, Charles attend, c'est-à-dire *Charlatan*. Le Roi en a beaucoup ri. Dans le journal de Paris du 3 octobre, il y a une lettre assez gaie qu'on attribue à Monsieur.

A lundi, Fontainebleau. La Reine y va en litière, et dans le yacht de M. le duc d'Orléans. Les ministres sont à Paris et les bureaux en partie. On a écrit du bureau de M. d'Ervillé à tous les employés dans les états-majors d'Amérique et de Gibraltar, pour leur donner avis qu'ils seront compris dans le bureau, mais il y a encore beaucoup à faire.

5 *octobre*. — Eh bien! voilà du nouveau; M. de Calonne est contrôleur général, M. d'Ormesson est renvoyé. Il eut, il y a un mois, une querelle vive avec M. de Vaudreuil pour les dettes de Mme la duchesse de Polignac, et pour arranger ses affaires. M. d'Ormesson avait à ce sujet écrit à la duchesse une lettre de simple politesse. M. de Vaudreuil la lui montra, la faisant valoir comme une promesse; la dispute s'échauffa, et M. de Vaudreuil sortit en lui disant: *Eh bien! Monsieur, si vous ne le faites pas, un autre le fera!* Ensuite, M. d'Ormesson fut attaqué, mais doucement, et cela n'aurait pas été fort vite s'il ne s'était pas encore refusé à donner quatorze millions pour Rambouillet, quinze pour les dettes de M. le comte d'Artois, six pour Monsieur, cinq ou six encore pour autres choses, et 600,000 livres de rentes à l'un, 400,000 à l'autre; enfin, quarante millions. A la suite de cela, il a fait un arrêt du conseil pour mettre les fermes en régie.

Alors, on a exilé les fermiers généraux, on leur a fait donner un mémoire ; la Reine a été pressée de s'en mêler, M. de Vaudreuil a suivi cette affaire, le Roi s'est fâché, il a envoyé l'honnête homme trop maladroit pour le pays. M. de Vaudreuil a voulu M. de Calonne, la société s'y est acharnée ; la Reine l'a voulu, le Roi a résisté, la Reine a fait une fausse couche et M. de Calonne est nommé. Le duc de Coigny l'a protégé, ce qui a bien étonné, car ordinairement il ne s'affiche pas. Lundi au soir, M. de Vaudreuil et lui ont été au contrôle frapper, se sont nommés et ont demandé si *Calonne était arrivé*. Voilà d'abord comme on a été sûr de sa nomination. Il n'était pas au contrôle, il était descendu chez le garde des sceaux, qui est au milieu de l'intrigue. On avait déjà eu la précaution d'éloigner M. d'Ormesson de M. de Vergennes, mais pour cette fois l'homme le plus respecté de la Nation se trouve seul et tous les ministres sont contre lui. Aussi, se renferme-t-il dans son département. On s'attend à le voir attaquer et succomber ; tout ceci lui a été étranger, heureusement pour son honneur, mais malheureusement pour son crédit, et le pacificateur de l'Europe a eu la place de chef du Conseil des finances réduit à la plus belle nullité de la Cour, et c'est la récompense de ses succès et de son mérite, tandis que les Castries et les Ségur sont maréchaux de France ! Faites-le bien, acquérez de la gloire et de l'estime, voilà le fruit qu'on en retire, et c'est un Vaudreuil qui mène tout. Il y a douze ans que le sorcier qui aurait prédit cela n'aurait pas été brûlé pour en trop savoir. Au milieu de tout cela, je meurs de faim, voilà le huitième contrôleur général que j'instruis de mon affaire ; le Roi dit depuis un an qu'il veut qu'on me juge, je ne suis ni jugée ni payée, la tête me tourne, et ma santé qui était revenue n'y résistera pas. J'ai perdu toute connaissance à table aujourd'hui, la suite des événements que j'ai vus sont si décourageants qu'il est impossible que l'on y résiste ; vous connaissez la réputation du Calonne, cela fait frémir. Je vous récrirai de Paris, où je retourne dimanche, et vous dirai des détails que je ne puis vous dire aujourd'hui.

(La comtesse DE COISLIN)

9 *octobre*.—M. d'Ervillé, avec qui j'ai eu une longue conver-

sation sur l'état-major, et à qui je n'ai point caché la demande que vous faisiez pour moi, m'a mis fort au fait, et m'a montré le travail qui lui a été envoyé tout fait des bureaux de M. de Saint-Paul, et auquel il n'a eu aucune part. Le mémoire et même le travail sont de M. d'Aguesseau, des gardes du corps, qui a eu de la réputation dans cette partie. On crée un corps d'état-major permanent, composé de douze aides maréchaux-des-logis et de douze adjoints, et l'on y a admis de préférence les officiers qui étaient depuis longtemps employés comme aides maréchaux-des-logis, tels que le vicomte de Vaux, M. Collot et autres, auxquels on a joint ceux des armées de Mahon et d'Amérique. Ceux qui sont colonels ou brigadiers, ont 2,400 livres d'appointements fixes; les lieutenants-colonels, 1,800; les majors, 1,500; les capitaines, 1,200. Tous ceux de cette première classe ont de plus 400 livres de traitement extraordinaire par chaque mois où il plaira au ministre de les employer particulièrement. Les adjoints ont 600 livres de fixe et 200 livres par chaque mois où ils seront employés. Il sera très-possible que plusieurs des aides maréchaux-des-logis et des adjoints. n'aient point du tout de commissions particulières pendant la paix; alors ils ne serviront qu'à la guerre. Je n'ai guère vu que le vicomte de Vaux qui soit attaché particulièrement, comme par le passé, au Dauphiné et à la Corse. Les autres n'ont point de destination indiquée. Il n'est point fait mention sur le tableau de M. de Mesnil-Durand et de la Normandie, et M. d'Ervillé n'a pu rien me dire sur cet article. Le vicomte de Vaux et deux autres, étant brigadiers, seront probablement faits maréchaux de camp à la promotion, et alors il y aura des places vacantes dans ce nombre de douze. Je présume que c'est une de ces premières places vacantes que me destine M. de Ségur, et qu'alors, d'après votre demande, Monsieur le Duc, et les dispositions qu'il m'a montrées, il pourra m'attacher plus particulièrement à la province que vous commandez.

M. de la Rozière n'est pas plus compris sur le tableau que j'ai vu, que M. de Mesnil-Durand, ce qui me fait croire qu'on n'a pas pensé à des états-majors particuliers de province.

La caisse d'escompte reprend son équilibre. Vous aurez vu

un nouvel arrêt du Conseil d'État dans la *Gazette*. J'ai vu des gens instruits qui prétendent que le Gouvernement ne s'en est point mêlé, et qu'il ne faut attribuer la secousse qu'elle vient d'éprouver, qu'à la cupidité des intéressés qui ont outrepassé la proportion nécessaire entre le papier-monnaie et le numéraire de la caisse. Les banquiers et autres gens qui vendent l'argent le plus cher qu'ils peuvent, ont aidé à la chose. Cependant on paie et on escompte comme ci-devant. Les actionnaires ont beaucoup gagné dans cette affaire, ce qui fait croire qu'elle reprendra de la consistance. La nouvelle loterie de 27 millions a pour objet de retirer les billets noirs et de soutenir cet établissement.

Un M. d'Harambure, maréchal de camp, a dit et fait des folies, s'est emporté contre M. de Ségur pour n'avoir pas été cordon rouge, s'est fait donner des gardes pour avoir voulu se battre contre un officier qui soutenait le Ministre, a été condamné par le Tribunal à quelques mois d'Abbaye, a refusé de s'y rendre et à cheval, en habit d'officier général, sabre et pistolet au poing, s'est battu contre la connétablie, le guet et le peuple. Une jeune femme qu'il a épousée secrètement depuis un mois, a joint du pathétique à cette scène. Le dénoûment est qu'il est ou sera mis à Charenton pour sa vie.

Voilà bien des évêchés à donner. On croit que Lisieux sera donné à l'évêque de Comminges, qui le désire fort.

(Le comte DE CASSINI.)

15 *octobre*. — On dit maintenant que la promotion ne sera publiée que le 1er janvier; M. de Saint-Priest reste à Constantinople, peut-être M. de Vergennes l'a-t-il exigé de lui pour se tirer d'affaire avec le baron et même avec le public, qui trouvait le successeur un peu jeune, un peu neuf pour des circonstances difficiles, et, qui pis est, entaché d'une imprudence politique dans ce discours préliminaire.

Le fils de M. de Vergennes a la survivance des gardes de la porte que M. de Sablé ne se souciait guère de donner, quoiqu'il n'ait point d'enfants.

Ce n'est plus l'évêque de Comminges qui passe à Lisieux, malgré l'envie qu'il en avait. Il y a plus à parier pour l'évêque de Bayonne, La Ferronnays.

Ce n'était que la cupidité un peu précipitée des administrateurs de la caisse d'escompte qui lui avait donné cette secousse, dont elle aura quelque peine à se remettre. On croit pourtant qu'elle en reviendra. On y paie, on y escompte, et le Gouvernement ne s'en est mêlé, dit-on, que pour la soutenir.

M. d'Alembert est très-mal et bien près de sa fin; qui est-ce qui s'assoiera après lui sur le trône de la philosophie ?

Lorient et Brest acquis par le Roi assurent le payement des rentes viagères dues par M. de Gueménée. Le duc de Lauzun, dans cet arrangement, a fait les voyages, les démarches, et a donné toutes les preuves possibles de désintéressement et d'amitié.

La légion de Lauzun devient un 6e régiment de hussards.

M. le duc de Penthièvre remet Rambouillet au Roi, qui en a eu envie. D'abord, il ne voulait point d'argent, et on devait lui donner des terres en échange. On parlait de Chambord, de Ménars, etc. Mais comme ce serait pour M. de Penthièvre une surcharge de maisons, on dit qu'on lui donnera quatorze millions, en payant 500,000 livres par an sur la cassette, et en lui laissant une partie du revenu de la forêt, qui est considérable, jusqu'au remboursement.

Voici ce qu'on dit des évêchés:

L'évêque de Bayonne à Lisieux, l'évêque de Senez à Bayonne, l'abbé de la Laurencie à Nantes, l'abbé de Glandevès ou l'abbé de Bausset à Senez.

Il s'est élevé, avant-hier, un ballon chargé de voyageurs, qui a monté et descendu fort doucement.

24 *octobre.* — Nous avons été à Saint-Assise, où tout Fontai-

nebleau était en hommes et en femmes. Le chevalier de Coigny m'y demanda beaucoup de vos nouvelles et de l'inoculation. M. de Castries voulait m'y parler, me dit-il; je présume que c'était de Cherbourg, mais nous revenions à Chartrette. J'ai un regret que le ministre ne m'ait pas parlé plus tôt ou de n'avoir pu rester pour lui répondre. Cela se retrouvera peut-être; en tout cas, ma leçon est toute préparée et je la sais sans faute. J'ai été fort aise que cette visite de devoir à M. le duc d'Orléans m'ait rapproché tout naturellement de Mme de Montesson que je n'avais pas voulu voir depuis deux ans, parce que je n'avais pas pu la voir auparavant. Elle m'a fort bien traité et le Prince aussi, qui m'a fort promis de songer à moi.

Je n'ai pas ouï dire du tout que nous ayons envoyé 24 millions au roi de Prusse. Ce lion du Nord croit cependant à une campagne d'hiver, quoique l'Empereur ait donné des semestres à ses officiers. Il paraît que la caisse d'escompte qui reprend un peu, était un tour joué à M. d'Ormesson et rien de plus. Ce jeune ministre est au moins très-froidement avec le plus ancien: tant pis pour lui. Il a dû être question aujourd'hui au Conseil de M. de la Merville et de son plan de finances. M. d'Ormesson a dû en faire son rapport. On ne parle plus de la retraite de M. de Castries. Comme M. Amelot est toujours malade, le public lui donne toujours un successeur. En attendant, M. d'Angervillers est gouverneur de Rambouillet, et on y transporte les matériaux de Saint-Hubert. On fera, dit-on, de cette duché-pairie et autres lieux, un apanage au deuxième fils du Roi. M. le prince de Conti vend au Roi toutes ses terres à fonds perdu et ne conserve uniquement que l'usufruit de l'habitation de l'île Adam. Ce château appartiendra un jour à Monsieur, qui paie une partie des 1,100,000 livres de rentes viagères, égale au revenu actuel de la terre; ce viager sera placé sur différentes têtes. On est fort étonné de cette vente, à cause de l'amitié que ce Prince porte à M. le duc de Bourbon. La forme de payement de Rambouillet est encore inconnue.

(Le comte DE CASSINI.)

M. le duc de Caylus est mort avant-hier au soir. C'est un terrible événement pour Mme du Plessis-Bellière, qui n'attend que le moment d'accoucher, cependant elle va assez bien.

L'évêque de Bayonne va à Lisieux. M. de Senez, dit-on, à Bayonne; l'abbé de Bian à Senez; l'abbé de la Laurencie, à Nantes.

La duchesse de Luynes est accouchée d'un garçon.

M. de la Merville et sa femme étaient et sont encore à Chartrette; le baron de Goltz y est venu.

30 *octobre.* — On assure que M. de Vergennes a eu l'habileté de détacher l'empereur de la Russie; il en serait bien capable, certainement, mais je n'ose vous certifier que cela soit; il paraît cependant que l'on ne croit plus à la guerre.

On veut toujours que M. Amelot se retire et qu'il ait 60,000 liv. de pension, dont 12,000 réversibles à sa femme, et l'intendance de Bourgogne assurée à son fils.

La Reine a été souper chez Mme de Matignon, à Fontainebleau. Mme d'Ossun en est parfaitement bien traitée. On dit cependant que les spectacles et les chasses ne l'empêchent pas de s'ennuyer.

M. Necker, en renouvelant le bail des fermes, avait laissé au Roi la liberté de le convertir en une régie intéressée, ce qui vient d'être fait. Quelques gens disent que cela diminuera le crédit intermédiaire dont le Roi ne peut se passer. D'autres louent cette opération qui en annonce de nouvelles.

M. d'Alembert est mort hier matin.

2 *novembre.* — Hier au soir la Reine a senti des douleurs, l'accoucheur arrivé cette nuit l'a fait saigner deux fois, une ce matin, et l'autre cette après-midi. Elle est fort tranquille à présent; si l'accident est venu de ce qu'elle est trop sanguine, ce ne sera rien, mais on craint la fausse couche, parce que depuis quinze jours la Reine court à toutes jambes à la chasse et même sur le pavé de Fontainebleau.

M. de Vergennes, depuis deux jours, pressait M. d'Ormesson

de donner sa démission qu'il avait refusée; mais ce matin, M. de Vergennes lui a porté une lettre du Roi. Il a refusé toutes récompenses et il sera le 24 au Conseil privé et le 25 il reprendra le service des bureaux comme auparavant. Il est parti à quatre heures pour Morfontaine, où il va se tranquilliser trois semaines. Ce qui a précipité sa chute est l'arrêt qui supprime les fermiers généraux; mais elle était inévitable, parce qu'il était brouillé ouvertement avec M. de Vergennes. Ce n'est pas M. Foulon qui le remplace, car il paraît certain qu'on a écrit à M. de Calonne; d'après cela, je crois que M. Esmangard n'ira plus en Dauphiné, mais qu'il ira à Lille; c'est une grande perte pour la Basse-Normandie; au reste, j'ai eu une grande conversation avec M. de Brou qui doit le remplacer, et j'en ai été parfaitement content sur tous les points.

4 novembre. — M. d'Ormesson est remercié d'avant-hier au soir. On assure qu'il reprend ses places, et certainement il aura toujours Saint-Cyr. On lui a envoyé demander le portefeuille au moment du travail. M. de Calonne lui succède.

On avait fait venir d'Auch M. de Vergennes, à qui M. d'Ormesson avait remis la partie des vingtièmes. M. Anson devait l'instruire de tous les détails et travailler avec lui pendant quinze mois sur cette partie. Je ne sais ce qui en arrivera.

La Reine a eu, dit-on, un accident, c'est-à-dire qu'elle a fait une fausse couche.

M. de Tressan est mort. Ce sera un spectacle assez piquant pour le public de voir M. Bailly succéder à M. d'Alembert, être reçu par M. de Condorcet. M. Bailly est trop honnête pour ne pas rendre à son devancier la justice qui lui est due, et probablement il le louera d'autant plus qu'il avait plus à s'en plaindre.

On parle de M. de Choiseul-Gouffier pour la place de M. de Tressan.

Marmontel est trop riche et aime trop sa campagne; l'abbé

Arnaud trop paresseux, M. de la Harpe n'a pas encore assez de considération personnelle ; la place de secrétaire paraît dévolue à M. Suard qui la remplira parfaitement bien, qui a l'esprit, le tact, la mesure convenable. M. de Condorcet est secrétaire de l'Académie des sciences, et ne peut pas l'être en même temps de l'Académie française. Dans la première il parle à l'Europe, dans la deuxième il ne parlerait qu'à la France.

On a dit et répété dans tout Paris que l'abbé de Moy, ancien curé de Saint-Laurent, aujourd'hui trésorier de la Sainte-Chapelle était nommé précepteur de Monsieur le Dauphin par la suprême influence du baron de Breteuil et de M. du Châtelet. Je ne puis le croire. Il y a quelque apparence que c'était en effet le projet d'un certain parti, et que le parti contraire l'a prévenu en le publiant.

On s'obstine à dire que M. de Caylus s'est battu avec M. de Seignelay.

6 *novembre*. — M. d'Ormesson ne s'attendait pas à rendre le portefeuille ; il se l'est fait demander deux fois et a exigé une lettre du Roi. Il garde ses bureaux qu'il avait conservés et Saint-Cyr, et n'a point voulu de pension. Plusieurs belles et grandes dames ne dorment plus depuis que M. de Calonne est contrôleur général ; elles ne se sentent pas d'aise et ne cachent point leur joie. Je ne sais ce qui arrivera du nouveau ministre, à qui tout le monde accorde de l'esprit et du talent, et à qui, de plus, l'on n'a jamais contesté beaucoup d'ambition. M. de Vergennes, intendant d'Auch, garde le département des vingtièmes et impositions. C'est un bon et honnête jeune homme, mais il n'est que le bien petit neveu de son oncle.....; quant à cet oncle très-illustre, je meurs de peur qu'il ne s'enfonce trop avant dans cette finance qu'il n'entend peut-être pas aussi supérieurement que la haute politique, et quelquefois, à part moi, je songe que certain baron (1) le pousse peut-être de ce côté pour faire, lui, son chemin par l'autre. Quoi qu'il en soit, il est

(1) Le baron de Breteuil.

certain que les ennemis de M. de Vergennes le travailleront en finance, pour peu qu'il y donne prise. J'ignore ce que devient le plan de M. de la Merville (1), dont il était fort question, et qui a des partisans. On parle de son auteur et l'on a cru qu'il allait s'approcher des affaires. Vous savez, Monsieur le Duc, que le fonds de ce système de finances est l'impôt territorial établi sur un cadastre général fait par chaque communauté, perçu seulement sur le tiers du produit réel, dont les deux autres tiers sont consacrés à la reproductien et à l'exploitation. Le propriétaire paierait un vingtième sur sa partie, le fermier deux sur la sienne, le troisième tiers pour la reproduction serait quitte de tout impôt; joignez à cela un impôt dit de subvention sur tous les loyers quelconques, il se trouve un bénéfice énorme pour l'État, immense pour les pauvres, et très-sensible pour les riches, puisqu'alors tous les autres impôts quelconques, même ceux sur les consommations, sont abolis, d'où il résulte une grande activité intérieure, et une diminution du prix de la main-d'œuvre, qui doit donner à nos marchandises la préférence dans tous les marchés de l'Europe; il faudrait voir les développements de ce projet, et les bases certaines sur lesquelles il est assis pour en sentir tous les avantages.

(Le comte DE CASSINI.)

Il y a des tracasseries dans tous les ménages, et l'on dit que dans tel ou tel il y en a eu de journalières, dont les détails sont toujours trop vagues pour être mandés. On se querelle, on se raccommode, on se querelle encore. Ceux qui écoutent aux portes entendent et répètent; ceux qui racontent exagèrent, et voilà le monde.

Mme de Polignac est venue passer vingt-quatre heures à Fontainebleau depuis l'accident arrivé à la Reine. Le Roi, dit-on, ne sachant quelle fête faire à la Reine pour la consoler, lui a donné celle-là; le voyage est prolongé.

M. Bailly prétend avec raison qu'il lui en coûtera moins et

(1) M. de la Merville se nommait Heurtaud. Fils d'un gentilhomme de Normandie, il avait pris, avec le titre de comte, le nom d'une propriété de son père.

qu'il sera bien moins embarrassé de toutes façons pour louer M. d'Alembert que M. de Tressan, qui s'était si malhonnêtement conduit avec lui.

7 *novembre.* — M. de Vergennes, neveu du ministre, intendant de ce pays, est parti il y a quinze jours pour se rendre à Fontainebleau; on prétend qu'il remplacera M. Amelot; j'ai de la peine à le croire, si son oncle le connaît tel qu'il est; il était ici au-dessous de sa besogne, il paraît avoir de la bonne volonté et être très-honnête homme.

13 *novembre.* — Vous savez, Monsieur le Duc, la promotion des intendances, M. Esmangard à Lille, M. de Brou à Caen; pour peu que vous restiez encore en Normandie, on pourrait vous mander aussi la promotion des ministères. Il ne paraît plus douteux que le baron a celui de M. Amelot; il en est, dit-on, si pressé qu'il offre de lui payer ses 50,000 livres de pension sur les revenus de la place même. Malgré cette économie qu'il propose pour les revenus du Roi, je ne puis croire qu'on se soit cru obligé de donner 10,000 livres de pension à Mme de Matignon, et je me persuade que c'est un faux bruit ou une malice. Voilà les fermiers généraux remis comme ils l'étaient, et deux grandes bévues bien proches l'une de l'autre. On dit que le premier arrêt de M. d'Ormesson venait de M. Necker, on dit que M. de Castries a parlé vivement mais sans succès pour son ami, M. Necker; on ajoute qu'il essuie lui-même assez de contrariétés pour désirer le repos, et on s'obstine à parler du marquis de Vaudreuil. On dit que M. de Vaudreuil aura incessamment le cordon bleu et je ne sais plus à qui passera la charge qu'il a dans l'ordre. La fermentation est telle que bien des gens sages parlent des plus grands changements comme très-probables : de M. de Vaudreuil comme premier ministre, ou se retirant. M. d'Aligre veut toujours s'en aller. Le nouveau contrôleur général (M. de Calonne) a pour lui les belles dames et une partie de la Cour; tout le reste est contre, et ce reste crie, médit et persifle. On dit qu'il n'ignore pas un seul de ces grands et petits propos, et qu'il ne s'en soucie guère, qu'il a beaucoup d'amis, même dans les Parlements. Le suisse du contrôle lui a

dit : « Monseigneur, ce n'est pas d'aujourd'hui, il y a plus de dix-huit ans que vous êtes contrôleur général. » Ce suisse-là mérite une pension et sans doute il l'aura tôt ou tard, car en France on traite à merveille les étrangers; il n'est bruit que d'eux. On dit, mais que ne dit-on pas? je me garderai bien de le dire et encore moins de le croire.... Ce qu'il y a de sûr, c'est que jamais le voyage de Fontainebleau n'a été si agité. On se reposera probablement quand on sera rentré à Versailles, où il n'y aura plus que le courant de l'intrigue et du pays. Il faut espérer qu'alors la licence des propos de Paris sera un peu plus réglée, si toutefois on peut régler la licence. La Reine va bien et partira le 24.

19 *novembre*. — Je n'ai qu'un bien petit moment, Monsieur le Duc, pour vous dire un bien petit mot. Je comptais vous envoyer le discours de M. de Calonne à la Chambre des Comptes, qui est beau, hardi et confiant, mais on ne me l'a pas envoyé, je n'ai fait que le lire. M. Coster est renvoyé sans pension de retraite, et a été assez mal mené par le nouveau ministre. M. d'Angervillers a refusé deux fois le département de Paris en échange de ses bâtiments qu'il a voulu garder et avec raison. Paris reste donc au baron qui en est certainement pourvu. La démission de M. Amelot a été reçue vendredi. Quelques nuages sur l'horizon de M. de Castries ont retardé, dit-on, la proclamation du baron, qui aurait pris la mer aussi volontiers que la terre. On avait dit, mais sans vérité, M. de Grasse tombé en apoplexie. C'est maintenant M. de Marmontel qui veut être secrétaire de l'Académie, pour que M. Suard ne le soit pas; le tout en haine de Gluck et de sa musique. Vous jugez parfaitement le plan de M. de la Merville sans l'avoir vu. L'esprit est convaincu, mais on n'est pas persuadé. On n'oserait tenter une subversion pareille dans une administration mobile, et avec tout ce qui existe d'étroit, bien ou mal posé.

On construira la nouvelle salle du Palais-Royal sur la rue Richelieu, parce que celle des Bons-Enfants n'offrait pas assez de débouchés. Alors me voilà dans la rue, moi, Mme de la Charce et bien d'autres, peut-être avant un mois. Il faut croire qu'on

nous logera ou qu'on nous indemnisera. C'est toujours une triste épave; on parlait de démolir avant le 15 décembre; il y a quelque apparence que ce ne sera qu'en février.

Le Baron a dit à M. le duc de Chartres de faire sa salle aussi grande que possible, ce qui fait présumer que l'opéra nous reviendra tôt ou tard.

M. de Bricqueville va bien. Le marquis et la marquise de Mortemart sont arrivés. Mme de Rougé verra ses parents à Versailles et ne veut rentrer à Paris que majeure.

J'espère que l'abbé Buisson ne contrariera point votre nouvel intendant (M. Feydeau de Brou), qui a de l'esprit, du zèle et un grand amour du travail. Il est de plus grand géomètre; les contrariétés qu'il a éprouvées en Bourgogne lui donneront une expérience dont la Normandie profitera, surtout quand vous la dirigerez, Monsieur le Duc.

Je compte toujours partir pour ma province vers le 25, et y passer une quinzaine de jours.

(M. DE CASSINI.)

23 *novembre.* — Mme de Cassini voudrait vous écrire, Monsieur le Duc, mais elle n'en a pas le loisir, à ce qu'elle prétend, parce qu'elle voudrait beaucoup vous dire. Elle a suivi votre conseil, a parlé beaucoup et longtemps et est revenue enchantée du nouveau ministre des finances. Elle lui trouve de l'esprit, de la grâce, de la franchise, nulle morgue ministérielle; il écoute bien, entend tout, répond à merveille, n'a pas toujours à la bouche les intérêts du Roi; mais veut, sans y nuire, rendre justice à qui elle est due et même obliger tant qu'il pourra. Enfin, elle en est très-contente, elle est résolue à en dire beaucoup de bien, et s'il finit promptement son affaire, elle se sent disposée comme les autres belles dames à l'aimer à la folie (1).

(1) Ce ministre, qui devait avec des manières si séduisantes et si polies ruiner la France, avait commencé par se ruiner lui-même. Dès son premier entretien avec le Roi, il lui dit qu'il devait 220,000 livres; qu'un contrôleur général pouvait facilement trouver les moyens de s'acquitter, mais qu'il

On parle d'un emprunt viager, car tout autre ne serait pas possible, où l'on recevra pour moitié les lettres de change des colonies ; c'est rendre justice et faire plaisir à bien du monde.

Vous avez vu, Monsieur le Duc, dans le journal de Paris, l'histoire du voyage aérien de MM. d'Arlande et Pilâtre du Rozier, qui sont partis de la Muette, ont traversé Paris dans le globe Montgolfier et sont descendus tranquillement sur le chemin de Fontainebleau. Voilà certainement une des plus étonnantes choses que l'esprit puisse concevoir. Joignez à cela cet Anglais qui va nous apprendre à marcher sous les eaux, et un autre qui sait marcher dessus les eaux. Avec tant de moyens de voyager, il ne restera plus, comme disait hier Mme du Plessis-Bellière, qu'à trouver un secret pour rester chez soi.

Je n'avais pas ouï parler de M. de Rochambeau ; mais l'autre jour je le trouvai soucieux et pensif de cet air qui n'appartient qu'à de grands intérêts ; je crois pourtant que tout restera comme il est quelque temps encore. Le baron est content d'un département qui le met à même de parler au Roi dix fois par jour, et il espère bien en profiter. La finance et M. de Sablé ont fait et font encore médire du vénérable, comme vous l'appelez; mais les mauvais propos tombent et tomberont, et il nous restera.

J'ai vu ce *Séducteur*, c'est plutôt le *Suborneur*, du moins dans les derniers actes. Le style est très-brillant et ressemble à celui de M. Dorat, quand il est bon. Tous les rôles sont sacrifiés au premier, et celui-ci est un Lovelace sans amour, sans remords et non puni. Je ne connais rien de plus immoral que ce sujet tel qu'il est traité par M. de Bièvre; il y aurait beaucoup à dire sur les défauts de l'action et des personnages; cependant, cette pièce est la preuve d'un grand talent.

Mardi on proclame la paix avec pompe.

préférait parler à Sa Majesté avec franchise et devoir tout à ses bontés. Louis XVI ne proféra pas une seule parole ; il alla prendre dans un secrétaire 230,000 livres en actions de la Compagnie des Eaux et les remit à Calonne.

On a payé les dettes de M. de Sparre et multiplié les pensions réversibles pour donner le régiment royal suédois à M. de Fersen, et ce régiment, après lui, retournera à MM. de Sparre.

M. Coster a eu 9,000 livres qui, joints à 6,000 qu'il avait, lui font un traitement de 15,000 ; il est à Nancy. On le regrette surtout pour les pays d'États, dont il entendait parfaitement le régime.

27 *novembre.* — Comme je sortais hier, dimanche, de dîner chez M. le prince de Montbarrey, le fils de M. de Rochambeau y est arrivé, M. de la Peyrouse, commandant je ne sais quelle frégate l'a ramené en France en vingt et un jours de traversée. Le Ministre tout radieux l'a sur-le-champ conduit chez M. de Maurepas et chez le Roi.

M. de Castries en a usé pareillement vis-à-vis de M. de la Peyrouse. Les deux Ministres paraissaient contents.

Le Roi a déclaré que tout le monde se portait bien à Rhode-Island, et rien ne transpirait encore du contenu des dépêches de ces Messieurs, au moment de mon départ de Versailles. Je crois que le père a été bien aise de ne pas faire courir à son fils les mêmes risques, périls et fortune, qu'à lui; mais comme le jeune homme ne parle que d'un très-prochain retour auprès de Monsieur son père, il y a tout lieu de croire que le principal motif de son voyage est de venir demander des secours et augmentation de troupes.

Nous savons encore qu'on a rencontré par les quarante-cinq degrés la flotte anglaise, composée de vingt-sept gros vaisseaux. Sans les brumes et les longues nuits, il y a tout lieu de croire que M. d'Estaing rencontrerait M. Darby. On s'attend à tous les instants à apprendre ou l'arrivée de M. le comte d'Estaing, ou le succès heureux ou malheureux d'un combat entre les deux flottes, si le bon Dieu se range le plus souvent du côté des plus forts escadrons, nous avons tout à espérer. Il est vrai que les Anglais qui sortent de leurs ports sont mieux outillés de tous points, et ont des vaisseaux d'un échantillon beaucoup plus fort que les nôtres. Somme totale, l'amiral Darby a, dit-on, vingt-sept vaisseaux dont onze à trois ponts, et M. d'Estaing en doit avoir avec lui trente-neuf français et douze espagnols.

(Comte de PONTCHAROST.)

1er *décembre.* — Hier, la Reine n'a vu personne et est restée dans son lit pour laisser passer tranquillement sa première révolution depuis son accident.

Mademoiselle est toujours sans espérance.

La prise de l'armée anglaise dans l'Inde est sûre, ainsi que la défaite de leur amiral.

Hier au soir, M. de Calonne a travaillé avec le Roi. M. Amelot a 40,000 livres de pension; son fils a eu l'intendance de Bourgogne et M. Amelot Caen. Les autres intendances ne sont pas données, parce que la place de conseiller d'État n'est pas nommée et ne peut pas l'être tant que le garde des sceaux sera malade d'un catharre qui ne lui permet pas encore de sortir.

Avant-hier, une des barriques qui contiennent l'air inflammable a fait explosion, et a blessé les uns à la main, les autres à l'œil; c'est curieux.

Hier au soir, nouvelle explosion qui a tué un homme. On croit que personne n'osera faire le voyage aérien, on a même dit que le Roi l'avait défendu, mais cela n'est pas vrai. Il fait humide, il fait du brouillard, le temps est très-contraire ; cependant il est certain qu'il partira un petit ballon à midi et demi, le grand à une heure, avec au moins un homme.

2 *décembre.* — Charles et Robert, partis à une heure trois quarts, sont descendus à trois heures trois quarts aux environs de l'île Adam. MM. les ducs de Fitz-James et de Chartres s'y sont trouvés et ont signé une déclaration. M. Charles s'est enlevé de nouveau, seul, et a été jusqu'à la hauteur de Nesle, où il est descendu à quatre heures et demie. Il donnera le détail des variations du baromètre et du thermomètre, ainsi que des autres expériences qu'il a pu faire. MM. de Noailles et de Cubière ont crevé leurs chevaux pour le joindre.

Ce sont les nouvelles que M. le duc de Chartres a rapportées hier au soir. Mon fils, l'officier aux gardes, en aurait pu dire autant, car il avait suivi le ballon sur un bidet de poste.

Ce voyage aérien a été pour ainsi dire escamoté; il avait été défendu aux hommes de partir; comme Charles et Robert auraient été déshonorés, même en rendant l'argent, ce qui aurait été fort difficile, ils ont demandé s'il n'était pas permis de faire dans le jardin des expériences particulières; on a répondu que oui. Sous ce prétexte, un ouvrier intelligent a fait le compère, et en ayant l'air de faire partir le ballon, il a trouvé qu'il y avait trop ou trop peu de lest dans le char et a obligé Charles et Robert d'y monter pour l'arranger eux-mêmes; ils sont ressortis et l'ouvrier a prétendu que cela n'était pas encore bien et les a forcés d'y rentrer, et alors ils sont partis au grand étonnement de tout le monde; ils avaient une joie inexprimable. Le coup d'œil était superbe, tous les toits du palais des Tuileries couverts de monde, le jardin tout plein de ceux qui avaient pu payer un petit écu, sans compter les intrus et ceux qui escaladaient perpétuellement la terrasse de la rivière, les quais et le Pont-Royal tellement garnis de populace, qu'on n'y pouvait plus passer ni en carrosse, ni à cheval, ni à pied. Le ciel s'était éclairé, à midi et demi il faisait le plus beau soleil et doux comme au printemps; on ne peut pas imaginer la beauté du spectacle.

Toutes les têtes sont tournées, on en perd je ne dis pas le boire et le manger, mais le loto; hier au soir, nous étions seize personnes chez la comtesse de Coislin, le thé n'a duré qu'un quart d'heure et on n'a fait que bavarder et radoter sur le ballon.

ANNÉE 1784.

20 *mai*. — L'absolution générale donnée par le Conseil de guerre est fort censurée par le public et fait quelque tort au Ministre dans l'opinion. Ses amis disent que, s'il reste en place, avant un an il donnera une constitution nouvelle à la marine qui obviera aux abus présents et à tous ceux qui sont possibles. Nous autres observateurs obscurs et voulant le bien, nous disons : *Amen*.

Il est certain que l'Empereur demande Maëstricht aux Hollandais; alors, si ceux-ci ne versent pas l'argent à pleines mains

pour placer à Liége un évêque français, ils pourraient s'en repentir un jour. L'électeur de Cologne et un prince de l'empire, à Liége, seraient de mauvais voisins. M. du Puget (1) est de retour à Paris et va y rester quelque temps, parce que M. de Manson l'a demandé pour revoir et achever avec lui ses tables des constructions de l'artillerie que le Gouvernement va faire imprimer.

Les Veillées du Château font dire beaucoup de bien et beaucoup de mal de leur auteur. Le style en est très-agréable, élégant et correct, la morale très-saine et plusieurs historiettes sont infiniment intéressantes. Mais le IIIe tome est de trop, et dans ce IIIe tome, le conte *des deux réputations* ne peut qu'ajouter aux nombreux ennemis de Mme de Genlis. Son humeur y perce contre l'Académie à chaque ligne; les journalistes, les philosophes, Voltaire, Marmontel et M. de la Harpe, sous le nom de Damoville, y sont traités sans aucun ménagement. C'est ce qui s'appelle aimer le bruit.

M. de Valence épouse Mlle de Genlis. Mme de Montesson prendra les époux chez elle, donne 12,000 livres de pension à sa nièce et lui en assure par contrat 600,000. M. de Valence est parti pour aller chercher le consentement de son père.

Il fallait bien faire une épigramme sur le nouvel académicien, et on a fait celle-ci :

Montesquiou-Fesenzac est de l'Académie.
Qu'a-t-il donc fait? Sa généalogie.

4 juin. — La duchesse de Luynes a fait une chute de cheval ; elle est horriblement luxée, mais sans fracture; elle souffre beaucoup et l'on n'ose pas espérer que cela lui soit une leçon pour aller moins vite à l'avenir, quoique son bras, cassé deux fois, soit trop faible pour soutenir son cheval.

M. le Dauphin va un peu mieux, mais on n'est pas encore

(1) Nous avons vu M. du Puget employé en Normandie en 1779.

délivré d'inquiétude; il a rendu beaucoup d'eau et l'on craint l'hydropisie.

M. d'Estaing a donné à M. de Suffren une pendule très-ornée, sur les bas-reliefs de laquelle sont gravées ses victoires. Les gens galants ont dit que M. d'Estaing, en lui donnant la pomme, s'était réservé la grenade.

Mlle Fitz-James épouse M. de Maillé. Le Maréchal donne cent mille écus, M. de Thiars, 100,000 livres, la Reine une place de dame du palais, M. le comte d'Artois 8,000 livres de pension. On procure au duc de Fitz-James un commandement en troisième quelque part pour lui donner de quoi vivre. Après le mariage, la petite femme ira au couvent, le petit homme au collége.

Il paraît que M. de Castries a repris son aplomb. Il n'est plus question des eaux d'Aix, en Savoie, pour une grande princesse. Le public veut toujours que le Roi achète Saint-Cloud six millions; mais on n'en croit rien au Palais-Royal.

On dit qu'un duc avait écrit à Beaumarchais pour avoir une loge grillée pour des femmes qui ne voulaient par voir le *Figaro* en grande loge, et que Beaumarchais a répondu à la lettre par un billet plus qu'extraordinaire. Quelques gens disent qu'il a fait la réponse sans avoir reçu de lettre; ce serait une singulière hypocrisie que celle de l'insolence (1).

(1) Nous ne nous sommes pas donné la mission d'expliquer ou de rectifier tous les jugements portés par nos nouvellistes sur les hommes qui figurent dans cette galerie. Nous renvoyons les lecteurs aux nombreuses monographies qui leur ont été consacrées dans ces derniers temps. Quant à ce qui concerne l'auteur du *Mariage de Figaro*, on ne pourra se dispenser de consulter le savant travail de M. Louis de Loménie: *Beaumarchais et son temps, Études sur la Société en France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits* (2 vol. in-8°, Paris, Michel Lévy, 1858). Nous n'avons pas besoin de rappeler que les personnages de cette époque qui se sont le plus illustrés dans la politique ou les lettres, ont été l'objet des appréciations les plus ingénieuses de la part de M. de Sainte-Beuve, dans ces intéressantes *Causeries du lundi*, où une sagacité pénétrante s'allie à une érudition aussi solide qu'étendue.

On a promis à M. le duc de Maillé un gouvernement et un commandement de province. Il me paraît que Mme la duchesse de Maillé n'a pas perdu son temps à Versailles.

17 *juin*. — On ne s'attendait pas que le roi de Suède dût faire tant de diligence et qu'il arriverait le 7, ainsi qu'il l'avait promis de Gênes. Il est venu par mer en Provence, et sans s'arrêter à Toulon, ni à Marseille, il est venu coucher à Lyon, de là à Fontainebleau, d'où à Versailles. Le Roi devait souper ce soir là à Rambouillet, où il était allé chasser. On envoya un courrier à Sa Majesté qui n'arriva elle-même qu'un quart d'heure avant le Roi suédois. L'entrevue se fit avec toutes les démonstrations de la plus vive joie et du plus tendre intérêt. Il n'a pas voulu occuper à Versailles le logement qui lui était préparé; il soupa chez Mme la duchesse de Polignac et vint coucher à Paris. L'arrivée de ce Prince n'a pas été annoncée dans la dernière *Gazette de France*, à cause de l'incertitude du nom qu'on lui donnerait. Il voyage sous le nom du *comte de Haga*. Restait à savoir si on l'appellerait roi de Suède, M. le comte Haga ou simplement le comte Haga. Quoi qu'il en soit, M. le comte Haga, malgré quelques petits ressentiments de fièvre, n'en a pas moins couru à pied (incognito) tout Paris. Toutes les matinées sont employées à visiter nos établissements curieux et les monuments publics, et il va le soir aux spectacles ou dans le monde. Il a fait plusieurs visites; il a vu entre autres MM. de Beauvau, de Croy et de la Vallière, et surtout Mmes de la Marck et de Boufflers, que l'on dit ses bonnes amies. La première fois qu'il fut aux Français on jouait *Figaro*, pièce nouvelle, il arriva au second acte. Il fut reçu par le parterre et tout le spectacle avec les plus grandes et les plus vives acclamations, et le parterre demanda que l'on recommençât la pièce. On lui a donné des fêtes et des bals superbes à Versailles, et lundi 21, si le temps le permet on fera enlever en sa présence un globe immense, suivant la méthode de Charles et Robert qui le monteront. J'espère voir encore cette nouvelle ascension dont je vous rendrai compte.

Je ne vous dirai rien du jugement du Conseil de guerre de

Lorient. M. le comte de Grasse n'a pas fait un long séjour à Paris où il n'a pu voir personne. Ceux qui le connaissaient et qui l'ont rencontré, disent que tout ce qui vient de se passer n'a influé en rien sur sa santé, ni sur sa gaieté. Le Ministre lui a écrit de se retirer dans ses terres. Bientôt ce jugement sera public, il n'en sera tiré que cinq cents exemplaires de vingt-six pages in-4°.

On s'attend à présent à une grande promotion dans la marine; le Roi a disposé pour elle de cinq cordons rouges et de trois cordons bleus. M. le marquis de Vaudreuil, que M. de Grasse avait le plus chargé, aura un de ces derniers; il a été loué par le Conseil tant pour sa conduite comme capitaine de vaisseau que comme commandant de la seconde division. Tous les mémoires et écrits faits contre lui sont supprimés comme attaquant à tort sa réputation et ses services.

Vous aurez déjà entendu parler du crime affreux d'un président du Parlement d'Aix. Au reste, voici le fond en abrégé :

Une demoiselle du nom de Castellanne, mariée à M. d'Entrecasteaux fils, président au Parlement d'Aix, a été trouvée égorgée dans son lit; elle était fort jolie et n'avait pas vingt-quatre ans. Comme il n'avait manqué que sa bourse et qu'on n'avait point touché ni à ses bijoux et diamants, on a soupçonné que ce n'étaient pas des voleurs qui avaient commis cet assassinat. Ses domestiques et sa femme de chambre se sont rendus d'eux-mêmes en prison. Dieu n'a pas permis qu'une action aussi horrible restât ignorée. Un domestique du mari, participant du crime, a tout avoué : il s'accuse d'avoir coupé la tête de l'infortunée présidente par ordre de son mari qui, pendant ce temps-là, la tenait fortement après avoir voulu vainement l'étrangler avec des mouchoirs. Huit jours auparavant il avait tenté de l'empoisonner. Ce monstre a pris la fuite. On a promis 50 louis aux cavaliers de maréchaussée qui pourraient le joindre et le ramener à Aix. Le Parlement de Provence a mis tout en œuvre pour le ravoir, même s'il est retiré à Nice. Il ne prendra point ses vacances, afin de s'occuper entièrement de cette affaire et de la poursuivre vivement. Ce sieur d'Entrecasteaux n'a que vingt-

six ans. Il vivait publiquement avec une veuve qu'il désirait d'épouser, c'est la seule raison qui lui ait fait commettre un crime aussi affreux !

Le Roi de Suède quitte la Cour de France le 22. On attribue ce brusque départ à la découverte qu'il a faite d'un traité d'alliance récemment conclu entre la Russie, l'Angleterre et le Danemark. Il se presse donc de retourner dans ses États pour les mettre à l'abri de toute surprise ; le Danemark arme une forte escadre sans destination. Le roi de Suède pourrait opposer à cette ligue la France, la Hollande et la Prusse.

M. le duc de la Vauguyon a pris le prétexte de l'arrangement de ses affaires pour sa nouvelle ambassade et l'inoculation de son fils pour quitter la Hollande. Le véritable motif est que, de concert avec les États généraux, nous avons voulu que le traité d'alliance fût rédigé en France et non à La Haye, où le parti anglais aurait pu retarder la conclusion.

Des vaisseaux arrivant de Chine nous font le plus triste tableau du commerce de ce pays-là ; ils ont laissé à Canton seulement quarante et un bâtiments tant français qu'anglais, danois et hollandais. Le thé y est plus cher qu'à Lorient.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

24 *juin.* — Je n'ai aucune nouvelle, quoique je sois allé hier à Versailles pour y voir l'enlèvement d'une machine aérostatique que Sa Majesté Très-Chrétienne avait ordonné pour la satisfaction de Sa Majesté suédoise. J'ai vu et examiné de nouveau cette méthode, dite à la Montgolfier, et elle me paraît préférable à la méthode de l'air inflammable. Au lieu de ce dernier air qui remplissait le ballon Blanchard, celui-ci qui n'est pas un ballon parfaitement clos, a été rempli de fumée de toutes sortes de poils, bourres, étoupes et autres, arrosées soit d'esprit de vin, soit de thérébentine. Je suis arrivé à Versailles à peu près sur les deux heures, on a commencé à mettre le feu aux matières fumigatoires ou produisant fumée, et le globe, qui étant vide de fumée et d'air ressemblait à une tente d'une immense étendue, s'est trouvé plein en moins d'une heure et demie au plus, et nous

a offert une forme sphérique ou globe le plus grand qui ait encore paru. Il était au milieu de la cour des Princes, où l'on avait monté une sorte de théâtre qui prenait tout le milieu de ladite cour; lorsque le ballon a été rempli, il cachait tout le château. Toute la calotte ou plus du tiers du globe était recouvert de peaux de mouton, fraîchement dépouillées, dont la laine était en dedans. On a prétendu qu'il y en avait plus de sept à huit cents. L'autre tiers ceint d'un grand cercle était de couleur bleue; on voyait en lettres d'or le chiffre du Roi et de la Reine, et celui du Roi de Suède qui se nomme Gustave, et le bas se terminait, comme nos toiles de spectacle, par des franges écaillées de couleur d'or. L'ouverture laissée en bas me paraissait grande comme celle d'un grand panier d'osier à sécher le linge, au milieu de laquelle était suspendu le réchaud où l'on brûlait les matières qui donnaient la fumée. Il n'y est monté que M. Pilâtre du Rozier et M. de Montgolfier, qui étaient en vestes blanches. Ils ont pris quelques provisions et sont partis majestueusement au troisième coup de boîte. Le ballon s'inclinait un peu pendant qu'il a été à la hauteur du château, mais lorsqu'il a eu tout le vent, il s'est élevé lentement et nous l'avons vu dans tout son entier. Il régnait autour de l'ouverture une galerie superbe qui servait de corridor, de demeure et de promenoir, aux voyageurs qui allaient et venaient autour, et d'où ils mettaient les matières dans le réchaud. L'on a vu passer le globe sur Paris; deux courriers ont été dépêchés pour le suivre, et déjà on le dit tombé à Rambouillet, d'autres à Chantilly, avant neuf heures, ce qui ferait douze à treize lieues dans deux heures et plus (1).

(M. PERROT à M. CLÉRISSE.)

3 *juillet*. — Rien de bien saillant, si ce n'est les fêtes qu'on donne au comte de Grasse. Avant-hier, Mme de Brissac; hier, le marquis de Brancas; lundi, M. de Castries; mercredi, la ma-

(1) L'enthousiasme causé par les premières ascensions des aérostats fut et devait être universel. Les hommes d'imagination y voyaient le point de départ d'une science qui mettrait l'homme en possession des airs. C'était la pensée de Franklin répondant à un homme qui, regardant dédaigneusement un ballon, disait : *A quoi cela sert-il ? — A quoi sert*, répondit Franklin, *l'enfant qui vient de naître?*

réchale de Luxembourg. Il réussit mieux à Paris qu'à Versailles, où on l'a un peu tourné en ridicule, où on a trouvé qu'il parlait trop. Il nous demande de l'argent, ce qui a fait dire assez gaiement à Mme de Boufflers, qu'il avait eu raison d'aller à Bellevue en caleçons, pour nous prouver qu'il n'avait pas de culottes. On avait critiqué ses culottes blanches et on a ri du mot. Les politiques prétendent que son séjour est prolongé par un traité commencé et où la Hollande doit entrer pour s'opposer à l'ambition de l'Empereur et de l'Impératrice. Quoi qu'il en soit, le trésor royal est plein d'argent. On en offre de tous côtés à M. de Calonne à 4 1/2, et il le refuse, ce qui n'empêche pas qu'on ait fait sur lui des chansons assez gaies (1). Le public veut qu'il vise à la place du garde des sceaux qui est toujours malade, mais ses amis assurent qu'il n'en est rien, qu'il regarde sa place comme le vrai ministère du royaume; qu'il est plein de vues et de moyens, qu'il veut surtout s'occuper des canaux dans les provinces mortes et qu'on y emploiera jusqu'à soixante mille hommes de troupe. M. de la Marck va bien et commence à sortir. Le Roi a envoyé savoir de ses nouvelles. Les duels depuis quelque temps ne sont plus des jeux d'écoliers. On dit que le Roi de Suède se croyait au moins un peu le père de ce chevalier du Perron, et qu'il l'a fort regretté. Le jugement de MM. les Maréchaux de France, contre M. de Noé, est de la dernière rigueur. Il lui est enjoint de venir avant un mois faire des excuses à M. le maréchal de Richelieu, et de comparaître par devant le Tribunal, après quoi il subira un an de prison, et en attendant il est ordonné aux maréchaussées de le saisir partout où il sera. On ne le saisira pas en Espagne où il est, mais ses amis lui conseilleront sans doute d'en revenir au plus tôt, car le Roi a confirmé le jugement.

(1) Calonne se moquait des épigrammes et des chansons. Il disait que pour avoir du crédit il fallait beaucoup dépenser. Il fit acquitter les dettes de Monsieur et celles du comte d'Artois, acheta le château de Saint-Cloud pour la Reine et celui de Rambouillet pour le Roi. Soixante-dix millions furent dépensés en trois ans pour ces acquisitions. C'est lui qui répondait à la Reine à propos d'une demande : « Si c'est possible, Madame, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera. » Un Prince fit plus tard cet aveu: « Quand je vis que tout le monde tendait la main, je tendis mon chapeau. »

Vous avez sûrement vu, Monsieur le Duc, la lettre de M. de Castries à M. de Grasse, et la réponse de celui-ci. Il en court une autre de M. de Brugnon à Mme la marquise de Vaudreuil, qui est bien gauche et plate. Aussi, dit-on qu'il l'a écrite avec ses jambes. La réponse de Mme de Vaudreuil est tout le contraire.

Les Veillées du Château valent des épigrammes à leur auteur et en font dire du bien et du mal. Je ne pourrais vous parler que du bien, mais vous savez tout cela. M. le prince de Condé part avant le 20 pour visiter les trois canaux et tenir les États de Bourgogne. Il a eu à peu près une victoire complète sur le baron de Breteuil; cependant M. Raviot n'est pas rétabli, on dit qu'il a refusé de l'être.

(M. DE CASSINI.)

4 juillet. — Vous me demandez un peu de politique. Elle est fort douteuse; on dit un traité avec le Roi de Suède, la Prusse et la Hollande, pour lutter en cas de besoin contre les ambitieux; on en dit un autre de l'Empereur, de la Russie, du Danemark et de l'Angleterre; voilà les bruits. Je ne vous réponds de rien; il me semble assez certain que nous accordons des subsides au Roi de Suède, et il faut bien qu'il ait ici quelques affaires pour y rester aussi longtemps, car il me semble qu'un roi ne doit se trouver nulle part aussi bien que chez lui. Au reste, on en parle trop pour qu'on en dise du bien. En conséquence, ses habits, ses culottes sont critiqués, ses goûts ou ceux qu'on lui donne ne plaisent pas aux dames, et l'on ne veut rien dire de la révolution qu'il a faite chez lui, du discours qu'il a fait lui-même à son Sénat et que nous avons lu, des choses de bon sens et d'esprit qu'il a dites partout où il a été. Il a eu des rosettes à ses culottes, tout est fini, c'est un homme ridicule et un roi de de province.

Quant à Cherbourg, les gens raisonnables trouvent votre port d'une utilité supérieure, et l'argent ne saurait être mieux employé qu'à nous donner un lieu de sûreté dans la Manche. En général, c'est fort beau et fort bien à M. le duc d'Harcourt de s'en être occupé; mais à Versailles il en est qui disent que c'est trop cher et qui se plaisent à crier; M. de Castries voudrait

toujours que ce fût lui qui eût la gloire de la chose; cela ne prend que parmi les échos de son voisinage, et moi j'espère qu'enfin on aura assez de bon sens pour ne vous pas refuser ce qu'il faut pour achever votre superbe entreprise; mais ménagez-vous, je vous prie, et mandez-moi si vous trouvez des obstacles; cela m'intéresse en vous et pour vous, puis ensuite pour le bien de la Nation.

On assure que M. de Calonne a pensé être garde des sceaux, gardant la finance, et M. Esmangard directeur, et puis l'on dit que c'est manqué, et puis l'on dit que cela finira par là, parce que... parce que... dans ce cas, et vite je vous demande votre protection, car vous être l'ami du prétendu directeur et mes affaires ne finiront pas, malgré les soins de M. de Calonne, dont j'ai à me louer beaucoup, et que je regretterais infiniment s'il changeait de place.

Voilà ma petite gazette d'autant plus griffonnée que j'ai pris médecine et que je suis bien fatiguée; je ne puis vous dire encore combien mon amitié est tendre et fidèle.

(La comtesse DE COISLIN.)

11 *juillet*. — Je vous apprendrai d'abord le mauvais succès de la grande Montgolfière de l'abbé Miolan qui, au nom de l'Académie et aidé de ses secours et lumières, avait ouvert une souscription qui a été aux trois quarts remplie. Le ballon n'ayant pu être enlevé à l'Observatoire fut transporté au Luxembourg; on n'y entrait qu'en payant. *Monsieur* et le Roi de Suède y étaient présents, et l'expérience n'en a pas moins manqué; on prétend que le peuple, indigné de la brutalité des gardes qui empêchaient d'approcher et de la hardiesse des ouvriers employés à gonfler le ballon, et disons le fin mot, las de voir que la machine ne s'enflait pas, a forcé la garde et a mis en lambeaux notre dite Montgolfière. Les souscripteurs ne seront pas contents, et je pense qu'ils en exigeront une autre. J'en suis fâché à cause du mérite et de la réputation des argonautes. M. le marquis d'Arlandes et Janneret, qui avaient monté l'aérostat de Versailles, étaient encore de ce voyage et ils promettaient de le diriger.

Celui de Saint-Cloud, construit par les frères Robert, qui devait partir cette semaine, est retardé à cause des avaries qu'il a essuyées pendant le gros temps de ces jours derniers. Il est déchiré en plusieurs endroits. L'on prétend que M. le duc de Chartres et Mme la princesse de Lamballe le monteront avec les frères Robert et iront dîner à Villers-Coterets.

La ville de Strasbourg a voulu de même se distinguer par une de ces mêmes machines, mais ses physiciens n'ont pu faire ni gonfler ni élever le globe de cinquante pieds de diamètre; il était, ainsi que les constructeurs allemands, trop épais et trop lourd. On dit que tous les princes d'Allemagne s'y étaient rendus, le duc de Cumberland y est venu d'Hanovre. Il avait une vingtaine de relais pour pouvoir suivre le globe qui n'a pas voulu fatiguer ses bons chevaux anglais.

Si j'en croyais nos vieux politiques du café du Caveau, au lieu de l'arbre de Cracovie qui n'existe plus au Palais-Royal, il pourrait bien y avoir du grabuge dans le Nord. Notre Cour vient de recevoir un manifeste de notre beau-frère l'Empereur, contenant l'exposé de ses justes prétentions sur une partie de la principauté de Liége, et même quelques charges à notre compte. Il est vraisemblablement las d'entretenir en inaction trois cent mille hommes qui ne lui rapportent rien, et il veut en faire tuer quelques-uns pour qu'ils gagnent au moins leur paie. Cependant son petit envoi en Hollande (huit cents hommes et quatre canons) n'annonce pas des intentions bien hostiles. Si par hasard il menace par trop fort, nous pourrions lui montrer les dents.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

1er *août*. — M. de Boutteville a épousé Mme de Joyeuse; M. Joly de Fleury Mme de Fonpertuis; M. Beaujon va épouser une Mlle Lacroix, jolie personne de quinze ans, à laquelle il donne presque tout son bien, c'est-à-dire un revenu immense dont le fonds retournera, dit-on, à M. de Vauréal.

M. d'Eprémesnil a fait une belle dénonciation de l'affaire de

M. de Noé, pour laquelle le Parlement a arrêté des remontrances qui seront reçues le 3 août. Le discours de M. d'Eprémesnil était fort de choses, et cependant très-mesuré. Mais à force d'avoir la raison et le public pour lui, M. de Noé pourrait bien avoir tort et rester en Espagne. Le mouvement de la place est toujours prodigieux, l'argent fort commun et M. le contrôleur général fort en crédit. Toujours *Figaro*, et la salle pleine aux Français. Le ballon de Saint-Cloud a présenté le plus magnifique des spectacles pendant un demi-quart d'heure, et occasionné le lendemain des épigrammes et des chansons dont le fond est souverainement injuste, puisque celui qui en est l'objet n'a péché que par excès et non par défaut.

(M. DE CASSINI.)

6 *août*. — Vous avez bien deviné, Monsieur le Duc, ce n'est pas moi qui ai fait l'exposé, pas même la première phrase. M. le duc de Chartres a fait signifier son désistement des lettres-patentes. Bien des gens s'en réjouissaient, s'imaginant que tous les projets étaient évanouis. Ils se trompaient, deux jours après on a mis à bas les arbres de la grande allée. C'est que le Prince, mieux conseillé, a fini par où il aurait dû commencer. Il ne pouvait point aliéner son terrain sans lettres-patentes, mais il peut y bâtir pour son compte tant qu'il voudra, ce n'est qu'améliorer l'apanage.

Vous savez la démission demandée à M. de Sainte-Foy, à la suite du décret d'ajournement personnel. Il paraissait difficile que cela fût autrement, puisqu'un pareil décret suspend toute fonction civile, mais bien des gens blâment le Prince de ne l'avoir pas acceptée la veille, quand M. de Sainte-Foy la lui offrait, et de l'avoir exigée le lendemain. C'est la suite d'une conférence avec le Nestor. Pyron a été mis en prison. La famille Bastard n'a pu obtenir la suppression des mémoires, parce que l'affaire étant au criminel et n'ayant pas été jugée, M. Bastard mort sans avoir été confronté n'est légalement que hors de cour; mais, pour justifier sa mémoire, on dit que le Parlement recevra le fils conseiller. M. Verdun, le fils du fermier-général et qui l'est lui-même, a, dit-on, la place de M. de Sainte-Foy.

Nous avons eu l'Empereur (1), à qui on a donné l'opéra au Trianon de la Reine. Il est parti sans que nos politiques connaissent encore le dessous des cartes. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Duc, qu'il a eu à Spa de longues conférences avec l'abbé Raynal, avec qui il a dîné une fois tête à tête et deux fois en tiers avec le prince Henri. Il lui a offert asile à Bruxelles.

(M. DE CASSINI.)

29 *novembre.* — M. de Choiseul-Gouffier est nommé ambassadeur à Constantinople. On en est un peu étonné à cause de la belle apostrophe qu'il avait adressée à l'Impératrice de Russie, pour la liberté de la Grèce, dans le discours préliminaire de son voyage pittoresque. Mais le baron de Breteuil l'a demandé et obtenu de M. de Vergennes, à qui il a prouvé que M. de Montaran, son neveu, qu'il y destinait, convenait peu à cette place. Il paraît l'ami le plus intime du Ministre, et on attribue à M. de Vergennes l'admission du baron au Conseil.

ANNÉE 1785.

24 *janvier.* — Je ne crois plus à la guerre et je trouve que les parieurs pour la paix ont beau jeu. On assure que tout est conclu et arrangé à l'avantage de toutes les parties. Il y aura, dit-on, un congrès pour l'ultimatum et on indique Bruxelles pour le lieu de sa tenue. On y examinera les différentes questions des puissances (*Vienne, Amsterdam* et *Paris*). On dit même que l'Empereur obtiendra l'ouverture de l'*Escaut* et sa libre navigation sur ce fleuve ; on a reconnu qu'un Empereur ou Roi pouvait revenir sur les traités de ses ancêtres. Les Hollandais, suivant le conseil des puissances médiatrices, sont disposés à lui accorder sa demande. C'est une affaire finie et plus de guerre. Il reste à savoir si les dépenses immenses qu'a faites l'Empereur resteront pour son compte ou si la Hollande y entrera pour quelque chose.

Nous attendons cette semaine des bureaux de la guerre une

(1) Joseph II fit en 1784 un second voyage en France.

ordonnance dont les dispositions concernent les peines à infliger aux déserteurs. Il n'y aura plus de chaînes ni de traîneries de boulets, ceux qui en ont été menacés ou qui avaient déserté pourront profiter de l'amnistie : les verges et autres punitions sont celles qu'on vient d'adopter.

La cavalerie et les dragons vont être entièrement remontés et le Code militaire absolument changé.

Nous venons de recevoir les nouvelles les plus flatteuses de l'Inde, où M. de Bussy s'est aussi habilement que vaillamment conduit; les effets du Roi sont à l'abri de toute insulte. Il y avait eu bien des contestations à l'occasion de la reprise de Trinquemale, comptoir hollandais que nous avons reconquis sur les Anglais; nos officiers marins se sont parfaitement et vigoureusement conduits.

M. le garde des sceaux, qui était très-sérieusement malade, est actuellement hors d'affaire.

M. le maréchal duc de Richelieu a donné sa démission de la charge de premier gentilhomme de la Chambre; sa survivance accordée à M. le duc de Fronsac, son fils, passera à M. le comte de Chinon, son petit-fils, jeune homme de la plus belle espérance.

M. Blanchard a reçu tous les honneurs et toutes les grâces qu'il ambitionnait; le Roi lui a accordé une gratification de 12,000 livres, et mardi dernier il fut applaudi par le public à l'opéra, où il était venu avec le docteur Jefferies, anglo-américain. Je n'entrerai dans aucun autre détail sur les autres honneurs rendus à ces aéronautes, il me suffira de vous dire que ces navigateurs ayant jeté tout leur lest et tous les ornements inutiles attachés à leur gondole, furent obligés de se défaire de leurs habits, et si le péril était devenu plus imminent, le docteur Jefferies était déterminé à se précipiter dans la mer pour sauver du moins la vie à son camarade. Ce dévouement fait honneur à l'anglo-américain et à M. Blanchard en même temps. Aussi, lorsqu'ils furent hors de tout danger, lorsqu'ils eurent pris terre, leur premier mouvement fut de s'embrasser et de s'étreindre de manière à ne

point s'apercevoir de ce qui se passait autour d'eux. On fut même obligé de les séparer. Les détracteurs de M. Blanchard ont beau vouloir porter quelques atteintes à sa réputation; son activité, son courage, son intrépidité méritent les plus grands éloges. Son nom vivra dans l'histoire pour avoir osé le premier traverser la mer dans une frêle machine. Il s'en fallait de beaucoup que son ballon fût en état de les porter longtemps. Il n'a encore pour ainsi dire rien ajouté à la perfection d'une découverte dont le monde se promet tant d'avantages, et il est toujours louable.

M. Pilâtre du Rozier n'a pu partir jusqu'à présent ayant été obligé d'occuper une place au Musée, établi sous la protection de Monsieur. Comme l'on dit qu'il ne fut pas bien reçu par M. le contrôleur général à son retour de Boulogne, l'on veut qu'il y soit retourné. Il ne parle de rien moins que de rester un mois en l'air. Il lui reste assez de gloire à acquérir, une carrière plus vaste lui est offerte; il n'a qu'à se rendre en Amérique, son ballon pouvant rester six mois en l'air sans déperdition, il n'aura qu'à chercher à gagner les vents alizés, ils vous le porteront comme ils y poussent les vaisseaux tout droit en Amérique. Alors il pourra se flatter de toucher à quelques îles du Vent au moins en trois jours. Cette idée, qui vous paraîtra folle, ne l'est pas plus que la première de l'ascension, et ne l'est pas même autant qu'on pourrait l'imaginer. Enfin, il y a trois ans, on aurait ri au nez de celui qui aurait parlé des expériences de dix-huit mois, et surtout qui aurait imaginé dans ce temps la possibilité de se rendre par les airs d'Angleterre en France.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

2 *février*. — La paix paraît certaine; ainsi plus de nouvelles étrangères. Celles de la capitale ne roulent que sur de petites aventurettes. La foire Saint-Germain est ouverte depuis hier, on y tend les boutiques. Dimanche ce sera le beau jour.

On mande de Vienne que l'Empereur n'est pas encore venu à bout de rétablir la tranquillité dans deux de ses provinces révoltées; les rebelles sont de sanguinaires et malheureux vagabonds qui commettent des crimes atroces. Dernièrement un

corps de ces vauriens s'était assemblé pour brûler quatorze ou quinze filles et femmes nobles qu'ils avaient enlevées. Heureusement qu'un détachement de troupes réglées survint à temps pour empêcher cette horrible exécution : il en sabra une centaine et le reste a pris la fuite. Rien ne peut excuser la prise d'armes de ces brigands qui, sous prétexte de maintenir les droits de leurs provinces, pillent, dévastent, brûlent et tuent.

A Liége, un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans ayant quitté ses études et le petit collet, était dans le dessin de s'adonner au barreau, lorsqu'il fut accusé d'avoir tué en duel, le pistolet à la main, un de ses amis avec qui il avait pris querelle. Il fut constitué prisonnier ; on lui fit son procès. Dans ses interrogatoires et aux confrontations, il nia toujours le crime dont on l'accusait ; il fut néanmoins jugé et condamné au dernier supplice. Lorsqu'on lui eut lu son arrêt, il ne se déconcerta pas, il prit Dieu à témoin de son innocence, se jeta dans les bras du prêtre qui vint pour l'exhorter à la mort ; s'étant confessé, il pria le docteur de l'absoudre et à l'instant il fit la torsion de sa langue et tomba raide mort. J'ai beau tordre ma langue, je ne comprends pas comment l'on peut s'étouffer avec, ou l'avaler. Ceci est commun aux Indes, et je conviens aussi que la crainte d'une peine ignominieuse peut faire faire des efforts qu'on ne fait pas de sang-froid.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

12 *février*. — Nous avons la guerre et la paix, c'est-à-dire qu'alternativement les bruits sont sur ce ton. On avait prétendu que notre Reine avait écrit à l'Archiduchesse à Bruxelles qui, dans sa réponse, annonçait une prompte réconciliation. Mais depuis quelques jours on pense différemment. On présume par la continuation des magasins de toute espèce qu'on se presse de fournir, que l'Empereur est toujours disposé à la guerre. On assure qu'il a rejeté les premières conditions proposées par la France. Les Hollandais de leur côté ne sont pas trop contents de ses premières ouvertures. Ils persistent à ne vouloir plus rien céder, pas même Maëstricht qu'ils avaient promis d'abandonner. A raison des préparatifs de l'Empereur, nous augmentons et

approvisionnons nos magasins sur les frontières, tant à Maubeuge qu'à Valenciennes. Dans la Lorraine, on engage beaucoup de paysans pour conduire une quantité immense de caissons qu'on y a préparés.

L'Empereur a déjà plus de vingt mille hommes rassemblés près de nos frontières, et je crois que sans les troubles qui sont bientôt assoupis, mais qui ont détourné son attention, nous serions plus certains de ses intentions (1).

Je vous ai parlé, dans le temps, des troubles qui s'étaient élevés en Bohême et qui donnaient à bon droit de l'inquiétude à l'Empereur. Il est parvenu à dissiper les rebelles et à faire rentrer tous les Valaques dans le devoir. Ses troupes se sont saisies de leur chef Doria et d'un nommé Soffroni, son collègue, on en a fait un exemple des plus frappants par un genre de mort cruel, et tout est fini. Ce chef de rebelles était un grand homme dans son genre; il n'a voulu déclarer aucun de ses complices et a brûlé tous ses papiers.

On ne parle plus de rien dans notre ville, à la vérité les plaisirs du carnaval ont assez occupé tous nos jaseurs; ce temps de retraite nous fournira plus d'anecdotes.

On avait répandu dans Paris que M. le comte de Lastic, jeune colonel, gendre de M. de Montesquiou, avait été tué en duel, tandis qu'il a été trouvé mort dans son lit d'un coup de sang; son jeune frère était mort de la même manière. On débite à ce sujet que Mme de Saisseval, sœur de ce M. de Lastic, fut tourmentée toute la nuit de songes cruels qui lui représentaient son frère dans le plus grand danger. Ce songe fit tant d'impression sur elle, qu'elle n'eut rien de plus pressé en s'éveillant

(1) Les Hollandais avaient résisté avec courage aux injustes prétentions de Joseph II. Les États généraux et l'Empereur acceptèrent la médiation de la France qui, pour les mettre d'accord, consentit à payer une partie de la somme réclamée par l'Autriche. C'était faire preuve à la fois de générosité et de prudence. Le traité qui fut signé le 10 novembre 1785 avec les Hollandais enleva pour longtemps à l'Angleterre toute influence sur les Provinces-Unies. Ce traité n'en devait pas moins tourner contre la Reine, qui fut accusée de livrer à son frère les trésors de la France !

que de demander sa voiture pour courir chez son frère. Elle y arriva au moment où le suisse venait de recevoir l'ordre de ne laisser entrer personne et de dire que M. de Lastic était sorti. La tendre sœur s'en revint toute consolée et riant de sa frayeur; ce ne fut que dans l'après-midi qu'elle apprit combien elle était fondée et que ses noirs pressentiments ne l'avaient pas trompée. Cela me rappelle les avertissements de mort que nos bonnes vieilles gens prétendent que l'on avait autrefois.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

18 *février*. — Venons aux nouvelles; il y en a peu; plus de guerre, plus de dit-on politiques. Voici cependant ce que mon groupe, près les poêles des cafés du Palais-Royal, a débité ces jours-ci.

Ils prétendent donc que la même incertitude règne à Versailles sur ce qui doit se passer en Allemagne et dans les Pays-Bas à l'ouverture de la campagne; un côté du poêle nie que la guerre ait lieu, et l'autre côté au contraire voit toute l'Allemagne en feu. Il n'est pas encore décidé que le roi de Prusse restera dans l'inaction; on dit qu'il aura deux armées prêtes à agir au printemps prochain; on croit remarquer à la Cour de ce Prince quelques mouvements qui sembleraient indiquer qu'on s'y prépare à de grands événements, ils ne peuvent que regarder les arrangements faits entre l'Empereur et l'Électeur palatin. Il n'est pas douteux que ce dernier, pour faire un sort brillant à ses enfants naturels, ne soit disposé à sacrifier ses héritiers collatéraux qu'il n'a jamais aimés. S'il s'ensuit contestations, les débats ne peuvent nous être étrangers, d'autant mieux que la maison de Deux-Ponts est trop ancienne alliée de la France, et que nous lui sommes trop attachés pour que nous ne soyons pas empressés à prendre sa défense et la soutenir dans ses justes prétentions. Il n'y a rien d'officiel à cet égard, et nos négociations continuent toujours pour un accommodement avec la Hollande, comme si elle était seule menacée.

Aucuns nouveaux ordres; les colonels rejoindront, à ce qu'on croit, le 15 mars; on augmente les compagnies de cavalerie de quelques hommes, et il y aura dans chaque régiment de chasseurs une augmentation de soixante-dix chevaux. Voilà les seuls

objets qui puissent avoir rapport à une guerre prochaine. Les travaux de vivriers, ceux de l'artillerie, n'ont pas plus d'activité qu'il y a un mois, ce qui fait croire et dire qu'il n'y aura encore aucune hostilité cette année. Je n'y croirai que lorsque j'apprendrai qu'il y a au moins soixante mille impériaux dans les Pays-Bas.

Les deux autres côtés de mon poêle (qui est carré) ont parlé des malheureuses affaires de l'Inde, et que des difficultés inévitables entre la Compagnie anglaise et Tippo-Saïb, roi du Tanjaour et les Marattes, entraîneront une nouvelle guerre dans l'Inde, dans laquelle nous prendrons parti ; voilà une des raisons pour laquelle nous avons laissé des troupes à Pondichéry.

M. Pilâtre du Rozier est obligé de remettre son départ par les airs pour l'Amérique, au printemps, à cause de la violence des ouragans qui lui ont avarié beaucoup de ses apparaux, et surtout par la maladresse d'un de ses ouvriers qui a ouvert la soupape du ballon, par laquelle l'air inflammable s'est évaporé; il faut qu'il fasse venir de Paris les ingrédients nécessaires pour remplir de nouveau son ballon dégonflé et vide.

Il est toujours question de la suppression d'un très-bon ouvrage, des quatre gros volumes sur l'*État des finances et ressources du Royaume de France,* par M. Necker ; le bruit le plus général est que M. Séguier le dénoncera bientôt au Parlement.

On veut aussi que l'Empereur ait été obligé de se désister d'une ordonnance qu'il avait rendue concernant les pompes funèbres qu'il avait abolies entièrement : on mettait tout simplement le mort dans un sac, de quelque qualité qu'il fût, et on le jetait en terre; le peuple de la capitale (Vienne) n'a pas voulu s'y conformer, et le Monarque cette fois a plié devant les préjugés du peuple; voici ce qu'il a écrit à ce sujet et de sa propre main à son chancelier :

« Comme un grand nombre de Viennois sont assez peu éclai-
« rés pour ne pas sentir les raisons qui m'ont fait prescrire les
« sacs d'enterrement, raisons qui se rapportaient à une putré-
« faction plus prompte et qui conséquemment intéressait la

« santé des vivants ; puisqu'ils font un si grand cas de leurs « corps même après leur mort, je ne m'en embarrasse plus, ils « peuvent se faire enterrer comme ils voudront. »

Il était temps, car déjà le peuple s'ameutait.

4 *mars*.—La Reine est plus inquiète aujourd'hui qu'elle approche du terme de sa grossesse qu'elle ne l'était au commencement ; cependant les médecins augurent bien de l'état de Sa Majesté.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

Quoiqu'il ne soit plus question de guerre, il y a néanmoins eu des ordres de doubler les magasins en Alsace et d'y porter au complet plus de vingt régiments qui y sont en garnison.

Le livre de M. Necker est toujours le sujet de toutes les conversations, il a aujourd'hui autant d'apologistes que de détracteurs, et il est faux que M. de Castries lui ait écrit de la part du Roi de ne pas revenir en France ; ç'aurait dû être M. le baron de Breteuil ; ainsi donc, si cet ex-contrôleur a reçu quelques avis de la part de M. de Castries, ce ne serait qu'à titre d'ami et non par ordre du Roi.

On se perd dans les conjectures et nouvelles politiques, et votre ami n'y voit goutte. L'on veut que le Roi de Prusse ait des desseins hostiles dans la fabrication de la monnaie de bas aloi qu'il vient de faire frapper ; on allègue en preuve la même ressource pendant et pour la guerre de 1756. Ce ne serait très-certainement pas le défaut d'argent qui l'arrêterait, s'il croyait la guerre convenable à ses intérêts ; on sait qu'il n'y a pas dans l'Empire, et peut-être même en Europe, une puissance qui ait autant d'argent dans son trésor que le Roi de Prusse.

On prétend que les démarches de l'Empereur concernant l'ouverture de l'Escaut, n'étaient qu'un prétexte pour couvrir d'autres vues, et qu'à La Haye on n'a jamais pris le change. Ce bruit qui prend faveur explique assez le flegme ou l'air tranquille avec lequel les Hollandais considèrent, sans trop se presser, les préparatifs qui semblent les menacer et qu'ils paraissent peu redouter. Malgré cela, M. le comte de Maillebois est, dit-on, très-

décidément parti du 28; M. le marquis de Cassini et cinq ou six autres officiers français sont les seuls qui l'aient suivi pour servir dans sa légion, et ils sont obligés de renoncer au service de France.

Il s'est débité pendant quelques jours la nouvelle de l'aggression des troupes hollandaises par celles de l'Empereur et que ces dernières ont enlevé cent mille rations aux premières; que les Hollandais, quoique très en force et en état d'user de représailles, n'ont pas voulu le faire par égard pour la France. On est curieux de savoir si les chefs des troupes ont agi en cette occasion d'après les ordres de l'Empereur, ou seulement d'après ceux du Gouverneur général des Pays-Bas. On a d'autant plus lieu d'être surpris de cette aggression qu'on était déjà en pourparlers pour retirer les eaux du Brabant. Si les choses continuent ainsi et que la modération et la patience ne puissent contenter l'Empereur, la France interviendra sérieusement, et nous défendrons le faible que nous ne devons pas voir opprimer.

Le prince de Staremberg, ci-devant Ministre de l'Empereur, n'est pas à Paris pour son plaisir seulement.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

7 *mars.* — J'ai un peu couru hier dimanche 6, pour vous apprendre du nouveau; mais il devient plus rare tous les jours, surtout en bruits généraux. Les petites anecdotes particulières, bonnes pour l'instant dans le lieu où elles se passent, perdent beaucoup par l'éloignement, les acteurs n'étant pas connus hors de la capitale. Le suicide est à la mode.

Se donner une mort volontaire était autrefois une manie ou maladie anglaise, mais aujourd'hui cette manie règne parmi nous, car ce n'est plus dans Paris seulement. Jusque dans les provinces il se trouve des têtes exaltées qui nous donnent tous les jours des exemples de leur faiblesse. Un de ces jours aux Champs-Elysées un homme s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Les lois se sont relâchées, elles ne poursuivent plus les insensés qui se portent à cet excès; tôt ou tard elles seront forcées à reprendre leur première rigueur.

Les gardes suisses s'assemblèrent dernièrement dans la plaine

des Sablons pour y procéder au conseil de guerre d'un soldat accusé d'avoir volé 7 livres 10 sous dans le tronc d'une église; on s'attendait qu'il serait mis à mort, tous les préparatifs étaient faits en conséquence, mais on lui a fait grâce de la vie; il a été seulement condamné aux galères perpétuelles.

Il arriva samedi dernier une affaire bien malheureuse: un marchand de vin de la rue Saint-Martin avait vendu un fonds de boutique à un jeune homme qui se plaignait des dures conditions auxquelles il avait souscrit : le vendeur le pressait fortement de remplir ses engagements ; une querelle s'échauffe, le jeune homme tenant à la main une bouteille la jeta à la tête du marchand qui tomba raide mort du coup. L'assassin fut arrêté et conduit aux prisons du Châtelet.

Au moment où l'Europe entière attend avec impatience quel sera le résultat des négociations respectives de toutes les Cours, on est à Versailles dans l'intention de promulguer une ordonnance qui établisse des récompenses et des punitions à l'état militaire. M. le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, reçoit à ce sujet beaucoup de mémoires. Il est question de plusieurs projets, par exemple, qu'il y ait parmi les officiers chevaliers de Saint-Louis une distinction entre ceux qui n'obtiennent cette grâce que par l'ancienneté de services et ceux qui ont mérité la croix par une action de valeur ou d'éclat. Ces derniers auront une étoile de brillants dans leur ruban qui tient la croix.

Suivant les nouvelles de l'Inde, les Anglais n'y sont pas aimés et ils se trouvent embarqués dans une guerre qui ne se terminera pas aussi aisément qu'ils veulent le faire croire en disant que, s'ils se sont soutenus dans ces contrées ayant quatre nations européennes contre eux, ils auront plus beau jeu n'ayant affaire qu'à des Indiens. Tippo-Saïb, fils d'Hïder-Ali, qui a hérité de la haine de son père pour les Anglais, ne les laissera pas tranquilles possesseurs des terres dont ils se sont emparés.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

29 *mars.* — Nous n'avons plus de nouvelles politiques; du moins on ne sait plus sur quoi compter. M. de Maillebois, ac-

tuellement en Hollande, y prend toutes les mesures et précautions pour empêcher l'effet des menaces de notre beau-frère l'Empereur ; je crains bien que toutes ses idées hostiles ne tournent un peu à sa honte, car il s'est tant remué que le roi de Prusse fait aussi mouvoir des troupes pour lui tomber dessus sitôt qu'il aura l'occasion belle. L'Empereur ne pouvant rien au dehors, s'amuse aujourd'hui à anéantir et disperser les moines et religieuses de ses États, et voilà déjà plus de deux cents couvents qui n'ont plus de desservants et qui sont employés à différents usages civils et militaires.

16 *mai.* — Vous ne laissez après vous que sécheresse et stérilité. L'inquiétude commence à gagner les esprits, ceci présage des malheurs, il y a eu des troubles à la halle. M. Le Noir s'y est rendu à trois heures du matin; on y vend le beurre 46 sols la livre, et le malheureux peuple prend de l'humeur de ne pouvoir plus graisser sa triste soupe. Comme tout se fait ici à contre-sens, on y dépense des trésors pour le passage de la Reine, et cela indispose encore les esprits ; elle ne viendra qu'après les fêtes de la Pentecôte. Je suis, en l'attendant, entourée de charpentes, de lustres, de guirlandes et de tout ce qui annonce l'effet le plus brillant, et, pour jouir de tout cela, je compte m'établir sur le cheval de bronze.

M. Couture a été voir M. de Brou pour lui annoncer la remise prochaine des nouveaux devis. Il en a reçu la scène la plus effroyable, il en a été traité comme le dernier des décrotteurs ; notre ami s'est fâché et le combat a fini, parce qu'à force de crier de part et d'autre, les secrétaires sont venus mettre le holà. M. de Brou, qui veut que l'adjudication soit différée, a voulu que ce fût la faute de l'architecte et l'a traité comme un gueux; je crois que cette adjudication ne se fera qu'au mois de juin.

M. de Choiseul est à l'extrémité; on ne donne plus de bulletins. Je pars pour Versailles où je vais parler à M. de Vergennes des affaires de Gueménée ; c'est une ressource qu'il faut essayer pour tâcher d'en voir la fin, quelle qu'elle puisse être. Adieu.

J'arrive de Versailles, fort contente de M. de Vergennes, à qui j'ai expliqué le brigandage opéré par M. le cardinal; il m'a promis de parler au Roi et à M. de Calonne, et a trouvé mes réclamations de la plus grande justice. M. de Choiseul est mort à midi ; la mort du Roi ne ferait pas plus d'effet, sa porte a été assiégée du matin au soir. Les carrosses y arrivaient à la file ; quatre-vingts personnes ont encore hier soupé chez lui, il y en a couché trente toutes les nuits ; l'état de sa pauvre femme fait horreur. Il n'a pas été possible de la faire sortir de la maison; le maréchal aussi est au désespoir; que va devenir la multitude qui était réunie à ce drapeau ? Cela me paraît être une armée licenciée qui va chercher fortune ; M. de Choiseul de moins, fera effet dans Paris l'hiver prochain. Au reste, il a conservé jusqu'à sa fin une existence que personne ne remplacera. Je ne sais rien de son testament, sinon qu'il a fait M. du Châtelet son exécuteur testamentaire.

(Comtesse DE COISLIN.)

8 *juin.* — Vous régnez et je paresse, je n'aime pas les gens qui règnent parce qu'ils n'ont pas le temps de penser à moi, vous en êtes la preuve..

La solitude de Paris se trouve corrigée par la Butte, par une sœur malade à l'Arsenal, dont le voyage journalier vaut bien un petit voyage en province ; par un cours de magnétisme, dont M. d'Eprémesnil est l'orateur ; ainsi la vie se passe, et c'est beaucoup de ne la pas trouver difficile à passer.

Le cardinal de Rohan nous a donné l'espoir d'un arrangement prochain. J'ai cru que j'allais sortir de cette horrible affaire, mais au moment de conclure il est parti pour Strasbourg, sans laisser d'autres pouvoirs que ceux de recevoir au trésor royal le prix de l'acquisition du Roi, dont il va disposer pour la troisième fois à notre exclusion. Vous avouerez qu'il est heureux de me trouver sans savoir pourquoi la proie de ce brigand. Je finirai par mettre mon orateur d'Eprémesnil à la tête de cette affaire et nous verrons beau jeu. Mme de Choiseul a une autre marche que MM. de Rohan : elle est sortie de chez elle avant-hier à huit heures du matin, pour aller s'enfermer aux Petites-Cordelières,

ne conservant que deux laquais, deux femmes et une cuisinière. Je ne connais rien d'aussi touchant ni de plus respectable que cette conduite. Mme de Grammont eût mieux aimé des moyens plus simples. La maison qui va être louée ou vendue lui ôte son jardin et diminuera beaucoup de l'agrément de son logement. 162,000 livres de rente qui restent à Mme de Choiseul eussent fort bien fait dans le ménage, mais cette femme vertueuse n'a calculé que le devoir de faire honneur aux affaires de son mari. Voilà du vrai mérite!

(La comtesse DE COISLIN.)

18 *juin.* — Je suis charmé, mon cher Duc, du succès qui couronne vos travaux, je n'en avais jamais douté quand je vous ai su le maître de disposer généralement de tout. Vous êtes bien honnête de vous occuper de ma santé et de celle de Mme de la Châtre, qui me prie de vous dire mille choses de sa part. Je n'ai rien à désirer sur la mienne; la sienne a été un peu culbutée par la mort de son amie Mme la princesse de Marsan, qui a pour ainsi dire expiré dans ses bras; elle a depuis la poitrine très-échauffée. Nous avions compté regagner la Brie cette semaine, mais il nous est survenu des affaires qui nous obligeront de rester ici tout le mois, ce dont je suis très-fâché, car Paris est très-puant et fort désert.

Nous avons appris hier la fâcheuse catastrophe arrivée à M. Pilâtre du Rozier, par une personne qu'il avait d'abord prise avec lui et qu'il a forcée de descendre de la galerie dans la crainte d'un trop grand poids. Les cordes du ballon coupées, il s'est élevé presque perpendiculairement à environ mille huit cents pieds, on l'a perdu de vue, et un instant après on a entendu un coup pareil à celui du tonnerre, le ballon est retombé en mille pièces, ainsi que M. du Rozier et un compagnon de voyage qu'il avait avec lui. On raisonne sur la cause qui a produit ce malheur sans pouvoir asseoir une cause certaine. C'est auprès de Boulogne que cette scène tragique s'est passée.

Le maréchal de Fitz-James a eu un peu d'embarras dans la langue et a perdu un moment connaissance; le Duc, son fils, est tombé depuis huit jours dans un état qui ressemble beau-

coup à celui de M. de Louvois; les vésicatoires dont on l'a pour ainsi couvert paraissent lui avoir fait un bon effet, mais il me semble que la Faculté n'en a pas, malgré cela, bonne opinion.

La Reine doit aller la semaine prochaine passer dix jours à Trianon, et le 26 août s'établir avec M. le Dauphin à Saint-Cloud jusqu'au voyage de Fontainebleau, que l'on dit fixé au 11 d'octobre. Il y a trois cents ouvriers occupés à couper la butte de Picardie et presque autant pour faire des changements dans le château. Le Roi ne bougera de Versailles que pour ses voyages de Rambouillet, où l'on bâtit un corps d'écurie. Il y a établi une machine pour filer le coton que l'on dit être le chef-d'œuvre de l'invention ; ce sont des Anglais qui l'ont apportée en France, sur le refus que le ministère anglais a fait de leur payer ce qu'ils demandaient. Le Roi a assuré à eux et à leur famille 15,000 livres de rentes et un tiers du profit de la manufacture qu'ils vont établir pour employer les cotons filés.

M. de Custine, l'aîné des enfants du comte, épouse Mlle de Sabran.

Tout le monde pense comme vous sur le fils de M. de Castries, mais lui ne paraît pas être du même avis ; aussi, d'Autichamp n'est-il pas encore remplacé.

Le comte François de Jaucourt est bien de son doigt coupé. Le maréchal de Biron est bien pour sa situation; celui de Broglie ne va point à Metz, il va chez lui prendre du lait, ayant, dit-il, la poitrine très-échauffée ; on prétend que c'est pour être plus promptement ici s'il arrive malheur au maréchal de Biron.

(Marquis DE LA CHATRE.)

16 *août*.—La nouvelle du jour est que hier, jour de l'Assomption, après l'office, M. le cardinal de Rohan étant dans la galerie, M. le baron de Breteuil sortant du cabinet du Roi, a dit à M. d'Agout : « Monsieur je vous ordonne de la part du Roi d'arrêter M. le cardinal de Rohan. » Incontinent M. le cardinal a été conduit à son appartement, où *deux capitaines des gardes* se sont rendus pour le garder jusqu'au moment où M. d'Agout l'a amené

chez lui à Paris, où il est resté pour le garder. Personne ne sait le motif de cette aventure. Il est remarquable qu'au moment où le baron a donné ordre de l'arrêter, il y avait dans le cabinet du Roi, lui, la Reine, le garde des sceaux et le baron; la Reine a donc un intérêt à la chose; le Roi a mandé à M. de Soubise et à Mme de Maran, que ce n'était pas pour crime d'État; il faut attendre pour s'instruire; cette aventure pourra bien faire que je sois payée. Elle me délivre au moins de toutes les intrigues dont l'objet était de nous empêcher de l'être, ainsi j'en ai l'âme ravie.

20 *août*. — Tout le monde vous aura mandé les détails de l'affaire du cardinal, au moins ceux que la Cour veut bien qu'on en connaisse. Une intrigante, appelée Mme de la Motte, paraît avoir fait un billet signé Marie-Antoinette, portant ordre à Boemer, le joaillier, de livrer un collier de 1,600,000 livres. L'intrigante a engagé le cardinal à se mêler de cette affaire, sous prétexte que la Reine lui en saurait bon gré, et voulait que son acquisition demeurât fort secrète. Le cardinal, prévenu de l'espoir de se raccommoder avec la Reine, a donné dans le piége, a remis le billet au joaillier, en a reçu le collier, l'a passé à Mme de la Motte, et s'est cru sans doute au moment d'être premier ministre; mais ce billet portait promesse de payer 400,000 livres tous les deux ou trois mois. Le terme indiqué n'a point apporté d'argent. — Le cardinal paraît avoir donné 30,000 livres d'escompte, mais Boemer effrayé du déficit a tout dit à la Reine, en lui montrant son prétendu billet; de là la scène. Le cardinal fut mandé dans le cabinet du Roi le jour de l'Assomption, avant l'office et interrogé par lui en présence de la Reine, du baron de Breteuil et du garde des sceaux. Il paraît que son trouble a été pris pour une preuve de son crime, et que le Roi s'est cru suffisamment instruit pour le faire arrêter dans la galerie, en camail, en rochet, etc.

De cet événement il en résulte déjà un autre. Conduit à son appartement par un officier des gardes du corps, appelé M. de Jouffroy, il lui a demandé la permission d'écrire. L'officier lui a répondu : « On m'a ordonné de vous arrêter, mais non de vous empêcher d'écrire; voilà mon crayon. » Le cardinal, toujours cheminant, a écrit un mot; un de ses gens l'a apporté en

grande hâte à Paris, et l'abbé Georgel l'avait reçu plus d'une heure avant que le baron n'arrivât pour mettre les scellés sur les papiers. Ce scellé ayant été levé par les Ministres, il paraît qu'on n'a rien trouvé à la charge du cardinal; car il est question de casser M. de Jouffroy, pour lui avoir permis d'écrire. Mais hier MM. de Villeroy et de Guiche ont déclaré publiquement que le baron avait dépassé ses pouvoirs en donnant ordre à l'exempt des gardes du corps d'arrêter le grand aumônier; que cet ordre devait être donné par un des capitaines des gardes et qu'ils donneraient tous deux leur démission si M. de Jouffroy était cassé. Quant au cardinal, il a déjà été tiré de la Bastille pour assister à l'ouverture des scellés à Paris; et hier on a encore été le prendre pour le conduire à Versailles. J'ignore s'il doit être ainsi conduit à Couvray ou à Saverne. On dit qu'il demande à être jugé par le Parlement; s'il l'obtient, le clergé commencera par le juger selon son droit, après quoi viendra le tour de la justice ordinaire. Mais qui peut prévoir les suites d'un événement si *imprévu* et si attristant à tous égards? Je me croyais contente d'être débarrassée de ce cardinal, qui m'a fait empêcher d'être payée de la banqueroute de son neveu. J'espérais qu'il était soupçonné d'une intrigue *honnête* et de bonne compagnie. Mais une affaire de ce genre, avec les *circonstances environnantes*, éteint tout ressentiment, et je suis consternée! On dit Mme de la Motte sauvée; d'autres la disent à Bar-sur-Aube. Le temps seul peut répandre quelques lumières sur cette monstrueuse affaire, mais il n'en réparera jamais le scandale. MM. de Rohan sont-ils assez humiliés!

(La comtesse DE COISLIN.)

27 *août*. — Nous ne sommes pas plus habiles que vous pour arranger ensemble une dame de la Motte, de faux billets, un cardinal et un collier de diamants. Le Roi a cru M. le Cardinal bien pur, puisqu'il lui a confié 800,000 livres pour les distribuer aux créanciers Gueménée, suivant les droits respectifs de leurs créances. Il a bien changé d'opinion, puisqu'il l'a fait arrêter comme voleur et faussaire! Je ne crois pas qu'il ait eu l'intention de voler un collier, mais je suis sûre qu'il a reçu 800,000 livres pour moi, sans m'en avoir remis un sol, et que sans la crainte

d'ajouter au malheur dans lequel son extravagante intrigue l'a plongé, j'aurais déjà demandé qu'il eût à nous dire ce qu'il a fait des 800,000 livres qu'il a reçues pour nous (1).

Il paraît que Mme de la Motte nie tout, que l'abbé Georgel a brûlé les papiers du Cardinal, et que M. de la Motte a brûlé ceux de sa femme. En sorte que nous avons plus d'accusés à la Bastille que de preuves des causes qui les y retiennent. Ce qui m'étonne par-dessus tout, c'est que les Rohan ne paraissent pas désirer un jugement uniforme.

On m'apprend à l'instant que le Cardinal doit être jugé par le Conseil ; qu'il arrive tous les jours des plaintes et des mémoires portant accusations de vilains emprunts, de vilaines intrigues, et que l'on découvre ce que j'ai découvert depuis longtemps, qu'il est un très-vilain homme. M. de Vergennes va le conduire à Saverne pour la levée des scellés. La nouvelle de Versailles était hier que l'on avait arrêté une *duchesse* ou une *comtesse* (on n'en a pu savoir davantage) ; mais persuadez-vous que cette affaire est autant obscure à Paris qu'elle l'est à Cherbourg. J'ai aujourd'hui la Cour à mes pieds, et je vais m'établir sur mon trône de la Butte, afin de donner audience concurremment avec le Baron. La Reine ne verra que les charges ; ainsi je suis dans l'impuissance de montrer mon zèle.

(La comtesse DE COISLIN.)

(1) On voit que la parfaite innocence de la Reine dans cette malheureuse affaire du collier et la culpabilité du Cardinal ne furent pour la Cour l'objet d'aucun doute. Il était néanmoins facile de prévoir tout le parti que tireraient de cette fatale aventure les ennemis de la Reine. Elle ne s'y trompa point : elle en prévit toutes les conséquences. Mais dans les lettres mêmes qu'elle écrivit à cette occasion à sa sœur Christine, nous aimons à recueillir cette phrase dans laquelle se révèle la noble fierté d'une femme qui regarde en face un malheur irréparable, et lui oppose la sérénité d'une conscience honnête : « Adieu, ma bonne sœur, je me souviens que votre sang, qui coule dans mes veines, est celui de Marie-Thérèse : ma mère est toujours présente à mes yeux, et vous n'apprendrez de moi rien qui ne soit digne d'elle.

« MARIE-ANTOINETTE. »

2 *septembre*. — Le Cardinal, de trois choses en a choisi une: on lui a proposé de demander grâce, ou d'être jugé par une commission du Conseil, ou enfin par le Parlement. Il a choisi le dernier, et nous allons voir ce procès mémorable. Il n'y aura point de pairie convoquée, parce qu'il n'a pas grande charge de la couronne; il aura seulement la grand'chambre et les chambres assemblées, auxquelles il faut joindre des juges ecclésiastiques. L'assemblée du clergé va, dit-on, demander d'en connaître, parce que l'officialité doit d'abord le juger *canoniquement*, puis la justice ordinaire le jugera *légalement*. L'affaire n'est pas plus claire que le premier jour, du moins pour le public; en général, personne ne croit au vol du collier et se révolte contre la forme et le scandale qui ont précédé la conviction; de sorte que le Cardinal, décrié comme il l'était la veille, est aujourd'hui soutenu par le Parlement même, et a pour défenseurs tous ceux qui n'ont jamais eu affaire à lui.

(La comtesse DE COISLIN.)

Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, à sept heures du matin la Reine est allée chez le Roi; à onze heures, M. de Breteuil, ministre du Roi, y est allé. Le Roi dit à Chanlau, premier valet de chambre de service: « Qu'on aille chercher M. le cardinal de Rohan. » Chanlau l'a fait avertir; le Cardinal, qui était déjà habillé en habits pontificaux pour accompagner le Roi à la messe comme grand aumônier de France, arrive d'un air très-tranquille. Le valet de chambre en le voyant entrer lui dit: « Pour cela, Monseigneur, vous n'avez pas fait attendre le Roi. » J'étais tout prêt, répondit-il. Il est rentré chez le Roi d'où il est sorti un quart d'heure après avec M. le baron de Breteuil, avec qui il causait fort tranquillement. Étant dans la galerie, M. le baron de Breteuil rencontra M. de Jouffroy, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi, à qui il dit: « Monsieur, le Roi vous ordonne de ne pas quitter Monsieur le Cardinal, et de le conduire chez lui, vous répondrez de sa personne, Monsieur. » Un moment après, le major des gardes arriva. L'officier des gardes voulut se retirer, M. de Breteuil lui dit: Demeurez, Monsieur, et ne quittez pas Monsieur le Cardinal, c'est l'ordre du Roi. Il le conduisit donc chez lui. Y étant arrivé, Monsieur le Cardinal voulut

passer dans son cabinet. « Non, Monsieur, lui dit le baron, vous ne pouvez plus y entrer, c'est dans ce salon seul que vous pouvez être; » et un moment après il fit mettre les scellés partout. M. le duc de Villeroy arriva chez lui aussitôt pour le garder. M. le comte d'Agout, qui devait le conduire au lieu où il était destiné, entra chez Monsieur le Cardinal d'un air triste, et le Cardinal lui dit en le voyant: « Je vous remercie, Monsieur, de l'air que vous avez en entrant chez moi ; » et peu après ils sont partis dans une voiture à sa livrée; le baron de Breteuil à la suite dans une voiture à lui.

16 *août*. — Le comte d'Agout n'est pas de retour à Versailles. On ne sait si Monsieur le Cardinal est à la Bastille ou dans une terre à lui à Couvray.

Le bruit public de sa détention est, que c'est une affaire en diamants qu'il a faite et dans laquelle il a contrefait la signature de la Reine. On a peine à croire cette version qui est publique à Versailles, dans la bouche de la famille royale.

18 *septembre*. — L'affaire de Monsieur le Cardinal se suit toujours. Il y a eu plusieurs personnes d'entendues. On a fait sabler les cours de la Bastille pour qu'il puisse s'y promener à cheval à cause de son asthme. On disait hier qu'on avait des nouvelles certaines et qu'on était même assuré que le mari de Mme la Motte avait vendu pour 100,000 écus de diamants du collier à Londres, à un nommé Duval, bijoutier, qu'on dit être ici mandé par le gouvernement.

L'assemblée du clergé doit aller en députation aujourd'hui à Saint-Cloud présenter un mémoire au Roi, pour réclamer, d'après le droit des Évêques de juger ses Pairs, Monsieur le Cardinal. On dit que le mémoire fait à ce sujet par M. l'archevêque d'Arles est un chef-d'œuvre en ce genre, il est fâcheux qu'il ne devienne pas public; on s'attend que le clergé en sera pour sa démarche.

RELATION DE L'AFFAIRE INTENTÉE A M. LE CARDINAL DE ROHAN.

Il faut savoir que Monsieur le Cardinal était lié d'une très-grande intimité avec une Mme de Valois. Cette dame était fort

protégée par la Reine qui, à ses bontés, joignait une sorte de confiance, puisque cette dame avait écrit souvent des lettres sous la dictée de Sa Majesté. Mme de la Motte de Valois sachant que la Reine avait eu envie cet hiver d'un collier de diamants de 1,600,000 livres, qu'elle n'avait cependant pas acheté parce que le Roi l'avait trouvé trop cher, elle imagina de se l'approprier, et voici comme elle s'y prit. Elle fit confidence au mois de février à Monsieur le Cardinal du désir que la Reine avait d'avoir ce collier à l'insu du Roi, et lui dit qu'elle était chargée de sa part de l'acheter, qu'elle avait sur elle quatre billets de 400,000 livres signés d'elle; elle pria Monsieur le Cardinal de vouloir bien être l'agent de cette affaire, l'assurant que ce serait un moyen de faire sa cour à la Reine, et que d'ailleurs comme elle n'était pas connue de M. Bassange, bijoutier et propriétaire de ce collier, il lui paraîtrait plus naturel que ce fût quelqu'un comme lui qui fût l'agent de cette affaire. Le Cardinal, qui avait grande confiance en cette Mme de Valois, a pris les billets soi-disant de la Reine, les a remis à M. Bassange qui lui a remis le collier qu'il a donné à cette dame, qui l'a gardé, et qui s'est sauvée avec il y a trois semaines. Monsieur le Cardinal et le bijoutier étaient tous deux dans la bonne foi, et croyaient que c'était la Reine qui l'avait.

Dans le mois dernier, le bijoutier ne voyant pas à la première échéance les 400,000 livres payables à cette époque, a été les demander au Cardinal, qui lui a dit que, puisque la Reine ne les lui envoyait pas, il fallait attendre quelque temps. Le bijoutier pressé par des payements qu'il avait à faire, étant revenu les lui demander, Monsieur le Cardinal lui a conseillé d'en aller parler à la Reine, ce qu'il a fait. Sa demande a fort étonné Sa Majesté, elle l'a assuré qu'elle n'avait envoyé personne l'acheter et qu'elle n'avait point fait de billets. Elle a demandé à les voir. Bassange les lui a portés, elle les a pris, et les a montrés au Roi; et comme c'était le Cardinal qui les lui avait donnés, et que la dame de Valois n'avait point paru dans tout cela; le soupçon, le crime et la punition rigoureuse sont tombés sur le Cardinal. A présent que ceci est découvert, on voit..... (la suite manque.)

PLAINTE DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Supplie le procureur général du Roi, disant qu'il a été informé que, vers la fin de janvier de la présente année 1785, le cardinal de Rohan serait venu chez Boemer, joaillier de la couronne, et Bassange, son associé; que ces joailliers lui auraient montré un grand collier en brillants comme une collection unique et rare en ce genre, et ajoutant qu'il avait été estimé par les sieurs Doguy et Maillard 1,600,000 livres; qu'ils attendaient d'un moment à l'autre d'envoyer cette parure en Espagne, et lui auraient annoncé le désir qu'ils auraient de se défaire d'un effet d'un aussi grand prix; que le Cardinal avait répondu qu'il rendrait compte de la conversation qu'il venait d'avoir avec eux et qu'il se chargerait peut-être de l'acquisition; que ce n'était pas pour lui, qu'il était persuadé qu'ils accepteraient avec plaisir les arrangements de l'acquéreur, mais qu'il ignorait s'il lui serait permis de le nommer.

Que, deux jours après, le Cardinal serait venu chez eux leur annoncer que de nouvelles instructions l'autorisaient à traiter avec eux sous la recommandation expresse du plus grand secret.

Que lesdits joailliers lui ayant promis le secret, le Cardinal leur avait communiqué des propositions tant pour le prix que pour les échéances de payements, au-dessous desquelles propositions ils avaient mis leur acceptation le 29 janvier 1785.

Que, le 1er février suivant, le Cardinal leur aurait mandé de venir chez lui et d'apporter l'objet en question, qu'ils s'y seraient rendus et lui auraient porté le collier; qu'il leur aurait annoncé pour la première fois que c'était la Reine qui faisait l'acquisition en leur montrant les propositions émargées du mot *approuvé*, et à la marge de leur acceptation les mots *approuvé*, *Marie-Antoinette de France*.

Que le Cardinal leur aurait assuré que le collier serait livré dans la journée; qu'il leur aurait dit en même temps que la Reine ne pouvait donner des délégations, mais qu'il espérait qu'il leur serait tenu compte des intérêts.

Que, le même jour 1er février, dans la soirée, lesdits Boemer

et Bassange auraient reçu une lettre du Cardinal, écrite de sa main et signée de lui, par laquelle il leur aurait mandé que la Reine lui aurait fait connaître que ses intentions étaient que les intérêts de ce qui serait dû après le premier payement leur fussent payés successivement avec les capitaux jusqu'à parfait payement.

Que, dans le même mois de février, le cardinal aurait montré à un particulier l'écrit à mi-marge où étaient, d'un côté, les conditions du marché et les époques de payements, et de l'autre, l'acceptation des conditions prétendues approuvées et signées de la Reine. Que cependant la négociation du marché s'était faite *à l'insu et sans aucune mission directe ou indirecte de la Reine.*

Que le premier payement convenu par le marché n'ayant pas été effectué, lesdits Boemer et Bassange auraient présenté un mémoire à la Reine pour obtenir leur payement.

Qu'ils n'auraient pas tardé d'être instruits que la Reine n'avait pas reçu le collier qu'ils présumaient devoir avoir été livré à la Reine.

Qu'il paraît qu'une femme nommée La Motte de Valois est impliquée dans les faits comme ayant trompé le cardinal, suivant la déclaration qu'il en a fait.

Que la connaissance de tout ce qui peut concerner un marché où on a osé emprunter le nom auguste de la Reine, supposer son approbation et sa signature supposée comme véritable et émanée de la Reine, ayant été attribuée à la Cour, la Grand'Chambre assemblée par des lettres-patentes qui y ont été enregistrées, il est du devoir du procureur général du Roi d'en rendre plainte et d'en faire informer à sa requête.

A ces causes requiert, le procureur général du Roi qu'il plaise à la Cour, lui donner acte de la plainte qu'il rend des faits énoncés en la présente requête et de tous autres relatifs, circonstances et dépendances contre les auteurs, fauteurs, participes, complices et adhérents tant desdits faits du marché que de la supposition d'écriture et signature de la Reine; ordonner qu'à sa requête il en sera informé, tant par titres que par témoins, par devant le conseiller qu'il plaira à la Cour de commettre pour l'information faite et communiquée au procureur général du Roi, être par lui requis, et par la Cour ordonner ce

qu'il appartiendra, après la rentrée de la Cour, conformément aux lettres-patentes.

Ordonner que, conformément auxdites lettres-patentes, il sera procédé à l'audition des témoins et fait tous les autres actes de procédure nécessaires pour l'instruction, même en temps de vacation.

Ordonner que les pièces servant à conviction seront et demeureront au greffe criminel de la Cour et qu'il en sera dressé tous procès-verbaux qu'il appartiendra par le conseiller-rapporteur, en présence d'un des substituts du procureur général du Roi.

Ordonner qu'il sera aussi dressé procès-verbal par ledit conseiller, en présence dudit substitut, des pièces qui serviront de renseignements et qui seront aussi représentées par le procureur général du Roi, lesquelles seront pareillement déposées au greffe de la Cour pour servir à l'instruction et jugement du procès et ce qu'il appartiendra.

LETTRES PATENTES.

Louis, etc., ayant été informé que les nommés Boemer et Bassange auraient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillants, que ledit Cardinal à l'insu de la Reine, notre très-chère épouse et compagne, leur aurait dit être autorisée par elle à en faire l'acquisition moyennant le prix de 1,600,000 livres payables en différents termes, et leur aurait fait voir à cet effet de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la Reine; que ledit collier ayant été livré par lesdits Boemer et Bassange audit Cardinal, et le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auraient eu recours à la Reine; nous n'avons pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est cher à tant de titres, et violer avec une témérité aussi inouïe le respect dû à la *Majesté Royale;* nous avons pensé qu'il était de notre justice de mander devant nous ledit Cardinal, et sur la déclaration qu'il avait faite qu'il avait été trompé par une femme nommée La Motte de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de nous assurer de sa personne, et de celle de ladite La Motte de Valois, et de prendre les mesures que notre

sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un *attentat* de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connaissance pour être, le procès par vous instruit et jugé, la Grand'Chambre assemblée.

A ces causes, nous vous avons par ces présentes signées de notre main attribué et attribuons la connaissance des faits et délits ci-dessus mentionnés, circonstances et dépendances, pour, à la requête de notre procureur général, être ledit procès instruit, fait et parfait, la Grand'Chambre assemblée, aux auteurs, fauteurs, complices, participants et adhérents desdits faits et délits, circonstances et dépendances suivant la rigueur des ordonnances, vous attribuant à l'effet de tout ce que dessus et en tant que de besoin toute Cour et juridiction dans toute l'étendue de notre royaume et icelles interdisant à toutes nos Cours et autres juges. Et attendu que la matière requiert célérité, pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourraient dépérir par le retardement, nous vous mandons et ordonnons d'informer desdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances à la requête de notre procureur général, et à cet effet de commettre tels d'entre vous que vous aviserez pour procéder à l'audition des témoins qui seraient nommés par notre procureur général, et faire tous autres actes tendant à constater lesdits faits et délits, lesquels nous avons autorisé et autorisons à procéder auxdites instructions même en temps de vacation; pour lesdites informations et autres procédures rapportées devant vous, la Grand'Chambre assemblée, après la rentrée de notre Parlement, y être par vous statué ainsi qu'il appartiendra. Si vous mandons, etc.

ANNÉE 1786.

2 *janvier*.—Malgré l'utilité reconnue du nouvel établissement pour le transport des ballots, paquets et marchandises, dans l'intérieur de la ville et des faubourgs de Paris, c'est une innovation qui choque trop d'intérêts pour ne pas rencontrer d'ennemis. Les forts de la halle, les savoyards et tous les commissionnaires en général, qui voient baisser le prix de la main

d'œuvre, sont furieux. On est obligé de faire escorter par le guet les voitures de la Compagnie.

4 *janvier*. — L'aéronaute Blanchard n'ayant pu se mettre d'accord avec M. de la Lande sur la hauteur à laquelle il prétendait s'être élevé dans sa dernière ascension, a invité l'illustre astronome à vouloir bien l'accompagner lors de son prochain voyage. On ne sait si M. de la Lande a accepté la proposition.

8 *janvier*. — On vient de donner au vieux Louvre, à MM. les membres de l'Académie des sciences, un vaste logement pour recevoir les machines et outils de toute espèce réunis depuis plus d'un siècle par cette compagnie et jusqu'à ce jour entassés sans ordre dans des greniers.

9 *janvier*.—*L'Œdipe à Colone* de M. Sacchini a été représenté mercredi 4, avec un grand succès dans la nouvelle salle qui a été construite à Versailles, la grande salle n'étant destinée qu'aux représentations extraordinaires. — La Reine qui aime beaucoup la musique de M. Sacchini, a pris ce compositeur sous sa protection.

12 *janvier*. — Plusieurs savoyards, portefaix, commissionnaires, ayant été arrêtés par suite des émeutes causées par le nouvel établissement de transport, deux mille individus appartenant à cette classe se sont réunis sur la place Louis XV pour se rendre de là à Versailles et présenter au Roi un placet en faveur des détenus dont le procès s'instruit. Ils ont trouvé les grilles du château fermées. Le Roi était à la chasse. M. le prince de Poix s'est présenté à eux et leur a promis de remettre leur supplique à Sa Majesté.

13 *janvier*. — On a composé sur le cardinal de Rohan, qui a été malade à la Bastille où il est détenu, une chanson sur l'air d'*Alleluia*. Nous n'en citerons que le couplet suivant :

Notre Saint-Père l'a *rougi*,
Le Roi, la Reine l'ont *noirci*,
Le Parlement le *blanchira*,
Alleluia.

14 *janvier.* — L'édit d'emprunt de 80 millions, contre lequel le Parlement a fait des représentations, a passé par toutes les phases que suivent les édits royaux dont MM. du Parlement refusent l'enregistrement : annonce de l'édit ; représentations du Parlement; ordre du Roi d'enregistrer; refus et protestation de Messieurs ; appel du Parlement à Versailles; biffement de ses registres par le Roi.

16 *janvier.* — Le cardinal de Rohan a désiré recevoir la visite de Mgr l'archevêque de Paris, qui a demandé au Roi la permission de répondre à son invitation. Sa Majesté y a consenti. — Monseigneur a trouvé le prisonnier tellement changé, qu'il ne l'a pas reconnu d'abord.

20 *janvier.* —Les individus arrêtés dans les dernières émeutes ont été condamnés au carcan par le Parlement. Le Châtelet avait conclu pour les galères. Le Roi a dit à l'aide-major qui avait donné ordre de fermer les grilles du château, qu'il lui en savait beaucoup de gré et qu'il lui ferait donner la croix de Saint-Louis.

25 *janvier.*—M. Houdon, parti avec M. Franklin pour l'Amérique, est de retour. Il était allé dessiner et modeler la figure du général Washington, dont il est chargé par le Congrès d'exécuter la statue.

4 *février.* — Hier à l'Opéra, l'acteur Moreau ayant reçu du public un accueil peu flatteur, outré de voir le parterre lui témoigner son mécontement de la manière la plus humiliante, a perdu la tête. Il est venu sur le bord du théâtre, le cœur gros de soupirs, et s'est écrié d'une voix entrecoupée de sanglots : « Ingrats ! Ingrats ! J'irai en prison,—mais vous m'arrachez ce reproche. » Pendant qu'il parlait, il se faisait un grand silence. Au mot de prison, Mme la duchesse de Bourbon s'est écriée de sa loge : « Non, vous n'irez pas. » Le public s'est alors reconcilié avec Moreau et l'a beaucoup applaudi.

Cependant on dit que pour l'exemple il a été conduit à l'hôtel de la Force, d'où il est sorti bientôt après.

5 *février.*— Mlle Raucourt peut être classée désormais au rang des grandes actrices. Elle a été superbe dans la *Médée* de Longepierre que l'on vient de reprendre.

11 *février.* — Le comte de Mirabeau vient de publier le prospectus d'un journal consacré aux sciences et aux lettres, dans lequel se trouveront des notices et analyses d'ouvrages anciens et modernes, un choix de pièces fugitives, des articles empruntés aux journaux anglais, etc.

13 *février.*—Mlle Guimard a obtenu l'autorisation de mettre son hôtel en loterie pour satisfaire ses créanciers. Il y aura deux mille cinq cents billets de 120 livres chacun, formant une somme totale de 300,000 livres. La maison est estimée 408,000 livres par M. Le Doux, architecte, indépendamment des meubles qui resteront à la maison.

15 *février.*—Un jeune Castellane vient de perdre au jeu de la Reine une somme de 1,200,000 livres contre deux joueurs de profession. Il en est désespéré. Ses parents feront honneur à cette dette, qui dépasse de beaucoup sa fortune.

15 *février.* — M. le duc d'Orléans a obtenu du Roi la permission de faire construire dans l'église de Notre-Dame un catafalque pour son père. L'oraison funèbre de ce prince, prononcée par l'abbé Maury, pleine de hors-d'œuvre et de maladresses, a tellement déplu au duc d'Orléans qu'il a déclaré qu'il s'opposerait à ce qu'elle fût imprimée.

16 *février.* — M. Séguier a lancé un foudroyant réquisitoire contre l'ouvrage de M. le marquis de Langle, ayant pour titre: *Voyage de Figaro en Espagne*, renfermant, est-il dit, une collection de blasphèmes contre la divinité et la religion, de sarcasmes contre la nation espagnole et d'invectives contre le Gouvernement. Le marquis de Langle est servi à souhait. Il avait écrit dans la préface de son livre: « Mon ouvrage sûrement sera réduit en cendres. Tant mieux! Tant mieux! Mille fois tant mieux!

Cela porte bonheur: salut aux ouvrages qu'on brûle! le public aime les ouvrages brûlés. »

21 *février.* — Don Joseph Clavijo, déjà connu par son journal intitulé : *Il Pensador Madrilense* et par les Mémoires du sieur Beaumarchais, vient d'entreprendre la traduction en espagnol de l'histoire naturelle de M. de Buffon. Le premier volume a paru (1).

26 *février.* — On a découvert dans la chambre d'un bouquiniste, qui a quitté Paris depuis quelque temps, un dépôt de livres scandaleux et de libelles contre la Reine. Les colporteurs paraissent très-alarmés de cette découverte, parce que le fugitif avait laissé la liste de tous ceux auxquels il vendait ses ouvrages ou de qui il les tenait.

7 *mars.* — Il vient de paraître un *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue.* L'auteur M. Dupaty, président au Parlement de Bordeaux, expose que le 20 octobre dernier un arrêt du Parlement a condamné à la roue trois malheureux, nommés *Lardoise*, *Simare* et *Bradier*, qu'une sentence du bailliage de Chaumont avait condamnés seulement aux galères. Le mémoire soutient que les accusés sont innocents et s'élève avec force contre une sentence qui paraît être une des erreurs judiciaires les plus déplorables (2).

9 *mars.* — Au moment où doivent se décerner les grâces accordées aux gens de lettres par S. M., Monsieur le contrôleur général aura à examiner plus de huit cents mémoires à l'appui des demandes qui lui sont adressées.

(1) Voir sur l'aventure de Beaumarchais avec Clavijo, en 1764, le 1er volume de l'excellent ouvrage de M. Louis de Loménie (p. 128). On sait que le célèbre Goethe a composé un drame sur le même sujet.

(2) Le procès des trois condamnés ayant été renvoyé au Parlement de Rouen, Dupaty qui avait été décrété d'ajournement par le Parlement de Paris à cause de son courageux mémoire, se rendit à Rouen, plaida lui-même la cause qu'il avait embrassée, et ses clients furent déclarés innocents Ce jugement causa une joie universelle.

10 *mars.* — M. l'abbé Georgel, vicaire général de la grande aumônerie de France, a publié un mandement qui fait grand bruit. Il y compare le cardinal de Rohan à *saint Paul dans les liens*, et il se compare lui-même à *Timothée*. Il est exilé à Mortagne.

12 *mars.* — L'hospice de charité établi à Saint-Sulpice par Mme Necker est en grande voie de prospérité. Plusieurs hôpitaux se modèlent ou devront se modeler sur celui-ci.

15 *mars.* — Le nommé *Joseph Chrétien*, âgé de dix-sept ans, vient de recevoir du Roi une médaille pour avoir sauvé le 27 décembre dernier trois enfants disparus sous la glace, et qu'il était allé chercher au péril de sa vie. Il y a quelques jours *Joseph Chrétien* a paru à la Cour avec sa décoration, et il a reçu le plus bienveillant accueil du Roi et de la Reine.

18 *mars.* — Le cardinal de Rohan demandait à être renvoyé en sa qualité d'évêque devant le concile provincial. Le Parlement a repoussé cette requête. Il vient d'en présenter une autre à l'effet d'être autorisé à aller se défendre devant le Pape.

19 *mars.* — L'affaire du Cardinal a augmenté le nombre des lettres au point qu'il a fallu doubler les employés du bureau, nommé le *secret de la poste*. C'est dans ce bureau que l'on décachète les lettres suspectes; on les ouvre, on les retient et on les envoie aux ministres. On connaît par ce moyen la manière dont sont présentés les faits importants et comment ils sont appréciés par les étrangers.

26 *mars.* — On publie les portraits des principaux acteurs dans l'affaire du collier. Le cardinal de Rohan d'abord, puis la *comtesse* de la Motte, le comte et la *comtesse* de Cagliostro, Mme la *baronne* d'Oliva, le baron de Fages et le sieur Bette d'Etienville. Aucun de ces portraits n'est ressemblant.

28 *mars.* — Une ordonnance royale, en date du 19 mars, défend à tous les garçons maréchaux ou autres de s'assembler et de refuser de travailler, à peine d'être mis en prison sur-le-

champ, d'être poursuivis extraordinairement et punis corporellement suivant l'exigence des cas.

30 *mars*. — M. Foulon, qui avait des prétentions au ministère, vient d'être exilé à sa terre de Saumur. Il avait présenté, dit-on, un mémoire contre les opérations de M. de Calonne sur les monnaies.

1er *avril*. — Mme de Cagliostro est sortie de la Bastille, ayant les yeux presqu'usés à force d'avoir pleuré. On annonce un mémoire pour la comtesse de Valois la Motte, en réponse au mémoire publié par M. de Cagliostro. Le 13 février dernier, Notre Saint Père le Pape a prononcé dans le consistoire un discours dans lequel le cardinal de Rohan est blâmé d'avoir accepté le jugement d'un tribunal incompétent, et le suspend, jusqu'à ce qu'il soit venu se purger à Rome, des honneurs, marques et droits attachés à sa dignité de Cardinal et principalement de sa voix active et passive dans l'élection du Souverain Pontife.

10 *avril*. — On continue les calembours sur le Cardinal. Un plaisant prétend que, quoi qu'il arrive, il lui restera désormais le nom de cardinal Poinsinet (point si net).

M. de la Borde, un de nos Crésus, fait exécuter à Menneville, diocèse d'Amiens, un jardin anglais des plus magnifiques.

Une villageoise, née en 1760, en Basse-Normandie, nommée *Salmon*, accusée de vol domestique et d'empoisonnement, fut condamnée en 1782, par le Parlement de Rouen, à être brûlée vive après avoir été préalablement appliquée à la question. Trois ecclésiastiques admis auprès d'elle furent convaincus de son innocence. Ils firent part de ce qu'ils avaient vu et entendu à M. Le Cauchois, avocat. Dans le même temps, cette fille se déclara enceinte et son défenseur profita de cette circonstance pour demander et obtenir un sursis, qui fut notifié aux juges précisément la veille du jour où la fille Salmon devait aller au supplice. L'affaire a été évoquée au bureau des cassations. La connaissance du procès a été, le 20 octobre 1785, renvoyée au Parlement de Paris.

24 *avril.* — M. Blanchard a fait, le 18 de ce mois, à Douai, sa dix-septième ascension, qui a complétement réussi.

26 *avril.* — Encore un procès en révision de jugement capital. Une fille, nommée Catherine Estinès, condamnée comme parricide, le 25 mai 1785, par les officiers royaux de la Rivière, en Comminges, à avoir le poing coupé et à être brûlée vive, montra tant de sérénité et se fit remarquer tellement par son air simple et tranquille, que les témoins de sa condamnation la jugèrent innocente. Dans cette conviction, M. de Pressac, commissaire des prisons, a entrepris de faire casser un jugement qu'il considère comme une nouvelle iniquité judiciaire.

30 *avril.* — Les intendants qui se trouvaient dans la capitale se sont réunis à l'hôtel du Contrôleur général et ont décidé la suppression des corvées en nature et leur remplacement par des travaux à prix d'argent. On en revient aux idées de M. Turgot, si violemment combattues pendant son ministère.

2 *mai.* — Le Roi a répondu au Parlement qui lui avait adressé des remontrances au sujet de la refonte des louis. Il fait ressortir dans son discours les erreurs dans lesquelles Messieurs du Parlement ont été entraînés par des calculs inexacts et des suppositions chimériques. Ce sont ces fausses notions qui leur ont inspiré des doutes sur une opération dont ils ne sont à portée d'approfondir ni les éléments, ni les résultats, et qui procurera sur six cents millions en louis, un bénéfice de quinze millions pour les sujets de Sa Majesté, et augmentera le numéraire de plus de quarante millions, peut-être de double.

3 *mai.* — M. le prince de Condé retournant à Chantilly après une maladie qui l'a tenu éloigné tout l'hiver, y a été reçu par les habitants avec une grande joie. Il y a eu des fêtes, des feux d'artifice, des illuminations. On a surtout beaucoup ri au château du transparent d'un pâtissier qui avait imaginé l'inscription suivante, tout-à-fait conforme à la profession de l'auteur : *Vous pâtissiez, je pâtissais, nous pâtissions.*

14 *mai.* — Le comte de Mirabeau est de retour à Paris, reve-

nant de Berlin. Il est entouré d'une foule de curieux qui voudraient savoir ce qu'il pense des affaires de la Prusse et de l'état dans lequel se trouve en ce moment le roi Frédéric.

La découverte des aérostats transmise aux Chinois comme une nouveauté, ne les a nullement émerveillés. Une lettre du P. Amiot, missionnaire, datée du 15 novembre 1784, fait savoir que les lettrés de ce pays assurent que leurs ancêtres ont connu l'art de s'élever dans les airs et de s'y diriger.

Sur vingt-quatre opéras envoyés au concours pour les prix fondés par le Roi en 1784, trois seulement, ceux d'*Oreste jugé par le peuple*, de *Médée* et d'*Ipsiphile*, ont été déclarés dignes d'être, après correction, présentés au concours de l'année prochaine.

26 *mai*. — Sur le rapport fait à la Tournelle par M. du Séjour, le jugement qui avait condamné la fille *Salmon* à être brûlée vive, a été déclaré nul. La fille *Salmon* a été déchargée de toute accusation (1). On l'a fait avancer devant ses juges; le premier président d'Aligre l'a embrassée et lui a donné sa bourse. Les autres magistrats ont suivi cet exemple. On assure que Mme Louise veut la prendre à son service. Elle a reçu en deux jours 18,000 livres. Le Roi et la Reine ont voulu que la malheureuse fille qui a échappé au supplice comme par miracle leur fût présentée, en sorte que ce malheureux procès, qui l'avait conduite si près du bûcher, pourra devenir le principe de sa fortune (2).

(1) On trouvera tous les détails nécessaires sur le jugement et la réhabilitation de la fille *Salmon*, dans le VIIe volume du savant ouvrage de M. Floquet: *l'Histoire du Parlement de Normandie*, p. 387 et suiv.

(2) On lit dans une satire en vers publiée en 1789 les vers suivants, qui rappellent cet exemple mémorable de la faillibilité de la justice humaine:

Quoi! le même sujet, couvert d'ignominie,
A Caen voit son bûcher, et nos yeux attendris,
Les palmes sur le front, l'auront vu dans Paris!
—Qui sauva la *Salmon*? Une heureuse occurrence:
Victime, sans cela, malgré son innocence,
La *Salmon* eût grossi la liste des Calas!

4 juin. — La fille *Salmon* est devenue l'objet de la curiosité publique. Partout où la conduit son avocat, elle est accueillie avec les plus grands témoignages d'intérêt. Sa présence à la Comédie lui a valu une sorte d'ovation.

6 juin. — La charge de grand-aumônier est donnée à M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz.

15 juin. — On ne voit partout que des groupes nombreux d'agioteurs, banquiers, négociants, courtiers, faisant des marchés, des spéculations et des paris de toute espèce. Le contrôleur-général tolère ces manœuvres des joueurs en finance, quoiqu'elles soient condamnées par la loi, pensant que cette fureur exercera une influence favorable sur les effets royaux et les empêchera de tomber (1).

28 juin. — Voici quelques détails sur la manière dont les accusés dans l'affaire du collier ont subi leurs interrogatoires : M. le Cardinal était revêtu d'une robe longue de couleur violette (couleur de deuil des cardinaux); il avait la calotte rouge, les bas rouges, etc. Il était décoré de tous ses ordres.

Retaux de Villette, accusé d'avoir écrit le faux billet, se voyant sur la sellette, ne put soutenir sans gémir et sans pleurer cette position humiliante. Son interrogatoire dura près de deux heures et demie. Il répondit fort bien à toutes les questions et chargea fort le Cardinal.

(1) « Faire beaucoup de dettes et s'inquiéter fort peu de les payer », tel était le système de ce joyeux et frivole contrôleur-général.

Jouant un jour au trictrac, il entendit le vicomte de Ségur qui fredonnait au coin de la cheminée ce vieux couplet :

Voulez-vous savoir le souverain bien?
C'est de manger tout, de ne laisser rien,
Boire du bon,
Envoyer ses dettes
A Colin-Tampon.

« Vous me feriez plaisir, mon cher vicomte, lui dit M. de Calonne, de me donner l'adresse de ce monsieur-là. »

Mme *de la Motte* entra le front haut, en déclarant qu'elle allait confondre ce *grand fripon de cardinal*. Lorsque l'huissier, lui montrant la sellette, lui dit d'un ton sec : « Madame, mettez-vous là », elle fut d'abord déconcertée; mais elle se remit bientôt, s'arrangea si bien et fit si bonne contenance qu'on l'aurait crue dans son appartement, étendue sur la meilleure bergère. Elle répondit à toutes les questions avec assurance; puis, prenant la parole, elle pérora longtemps avec une force et une énergie qui étonnèrent les juges. Son interrogatoire dura trois heures. Après sa sortie, M. le Président envoya avertir le cardinal « que la sellette ayant été enlevée de la Chambre, il pouvait se présenter devant la Cour. » M. le Cardinal s'avança avec une émotion visible; ses genoux fléchirent sous lui, et quelques voix s'élevèrent pour dire au Président : « Monsieur le Cardinal se trouve mal. Il faudrait le faire asseoir! » M. le premier Président répondit : « Monsieur le Cardinal est le maître, s'il le veut, de s'asseoir. » Il profita de la permission de la Cour, et s'assit à l'extrémité du banc où se placent Messieurs des Enquêtes lorsqu'ils viennent à la Grand'Chambre. Après avoir répondu, avec le calme apparent de l'innocence, à toutes les questions qui lui furent faites, restant toujours assis, il parla d'abondance de cœur, durant une demi-heure environ, avec beaucoup de grâce, de force et de noblesse. Son discours achevé, il salua le grand-banc et les autres magistrats; tous lui rendirent le salut. Le grand-banc même se leva, ce qui est une grande marque de distinction.

La demoiselle *Oliva* ayant été appelée, l'huissier annonça qu'étant occupée à allaiter son enfant, elle demandait un moment de répit. La loi se tut devant la nature et la Cour consentit à attendre. Elle comparut; mais son affliction et son trouble l'empêchèrent de parler. On abrégea son interrogatoire le plus qu'on put.

Le sieur *Cagliostro* se présenta revêtu d'un habit vert, brodé en or, tous ses cheveux dressés depuis le haut de la tête retombaient en petites queues sur ses épaules. Lorsqu'on lui adressa les questions : « Qui êtes-vous? D'où venez-vous? » Il répondit : « Noble voyageur. » Ces mots égayèrent l'assemblée, et le sieur Cagliostro entama sa défense d'un air assuré, entremêlant son

jargon de grec, d'arabe, de latin, d'italien. Son air, ses gestes, sa vivacité amusèrent autant que ses discours, et lui-même parut fort satisfait d'avoir fait sourire ses juges.

31 *juin.* — Voici le dispositif de l'arrêt qui vient d'être prononcé par le Parlement, dans cette grande affaire du collier, qui depuis dix mois a tenu en suspens l'attention publique et donné lieu à tant de mémoires pour ou contre les accusés:

1° La pièce, base du procès (le billet prétendu souscrit par la Reine), les approuvés et signatures en marge de l'écrit en question, déclarés frauduleusement apposés sur icelui et faussement attribués à la Reine;

2° La Motte, contumace, condamné aux galères à perpétuité;

3° Mme La Motte, fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, la corde au col et enfermée à l'hôpital à perpétuité;

4° Vilette banni à perpétuité sans fouet ni marque (1);

5° La demoiselle Oliva hors de cause;

6° Le sieur Cagliostro déchargé de l'accusation;

7° Le cardinal déchargé de toute espèce d'accusation.

Les termes imprimés contre lui répandus dans les mémoires de la dame de La Motte, supprimés.

Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt (2).

(1) Ce Villette qui, par les ordres de la femme La Motte, avait fabriqué l'ordre d'acheter le collier, au nom de la Reine, avait signé *Marie-Antoinette de France*. Comment un homme de Cour, un diplomate, un archevêque, n'avait-il pas remarqué qu'une princesse *d'Autriche* n'avaient pu signer *de France?* Dans toute la conduite du cardinal de Rohan, la sottise le dispute à l'immoralité. Ceux qui pensaient que son *imbécillité* pouvait seule faire excuser sa faute, faisaient circuler le quatrain suivant, que le cardinal était censé adresser à ses défenseurs:

Mes bons amis, qui parcourez la ville,
Pour obtenir mon absolution,
J'en fais ici l'humble confession;
Dites partout que je suis imbécille.

(2) Le procureur-général avait conclu à ce que le cardinal fût tenu de déclarer à la Chambre assemblée qu'il avait agi témérairement; qu'il en demandait pardon au Roi et à la Reine, en présence de la Justice; qu'il fût tenu de se démettre de sa charge de grand aumônier et de n'approcher d'au-

1er *juillet*. — Lorsque l'on annonça à Mme de la Motte, qui ignorait son sort, qu'elle sortirait le lendemain matin de la Conciergerie et qu'elle eût à se tenir prête pour six heures, elle demanda comment elle devait être vêtue : on lui répondit : *simplement*. A peine fut-elle sortie qu'elle se vit entourée de gardes qui la conduisirent au pied du grand escalier, où on lui fit la lecture de son arrêt. Elle entra en fureur et déclara qu'on la mettrait plutôt en pièces..... Les bourreaux s'emparèrent d'elle, la jetèrent par terre et celui de Paris fit, tant bien que mal, son office en la fustigeant et en la marquant sur chaque épaule. Elle jurait, vomissait des imprécations contre les juges, contre le cardinal, qu'elle traitait de grand fripon ; elle demandait si c'était là le respect que l'on portait au sang des Valois, etc. — Elle fut enfin jetée dans un fiacre et conduite à l'hôpital.

Quelques jours après la peine infamante infligée à cette misérable, on a fait circuler l'épigramme qui suit :

A la moderne Valois
Qui contestera ses droits?
La Cour des Pairs elle-même,
Quoiqu'en termes peu polis,
Lui fait, par arrêt suprême,
Endosser les fleurs de lys (1).

3 *juillet*. — Le cardinal est sorti de la Bastille. Quelques heures après son arrivée dans son hôtel, le baron de Breteuil est venu lui apporter, de la part du Roi, une lettre de cachet qui l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu et lui enjoignait de donner sa démission de la charge de grand aumônier de France. Le comte Cagliostro est exilé.

cun lieu où serait la famille royale. Dix mille personnes remplissaient la salle des Pas-Perdus. Lorsqu'on annonça que le prince avait été acquitté honorablement, des acclamations s'élevèrent ; les juges, à leur sortie, reçurent des marques d'approbation bruyantes, comme si, dit fort bien M. J. Droz, « il se fût agi d'un grand citoyen sauvé par des magistrats courageux ! » La foule se porta le lendemain à l'hôtel du cardinal, qu'on obligea de paraître sur un balcon. Cagliostro reçut les mêmes honneurs.

(1) On trouvera des détails circonstanciés sur toute cette affaire du collier dans les *Mémoires* de Ferrières, de Bezenval et de Mme Campan.

11 *juillet*.—M. le marquis de Fulvy a fait, sur le voyage que le Roi vient de faire à Cherbourg, le dialogue suivant (1) :

Qu'écrit-on de Cherbourg?—Que des rois bienfaisans,
Que des rois bien aimés, Louis est le modèle ;
Que le bonheur le suit.—Parbleu ! belle nouvelle !
On sait cela depuis douze ans.

15 *juillet*.—Tout le Parlement de Bordeaux est mandé à Paris. Les cent vingt membres environ qui le composent, s'y rendront par divisions pour ne pas trop charger les postes. Ils ont fait pour payer les frais de ce voyage un emprunt de 200,000 livres. M. le président Dupaty, quoique absent du Parlement depuis plusieurs années, doit se joindre à ses confrères et assister à l'audience royale.

20 *juillet*. — Le Roi, sur la proposition de M. de Calonne, a, lors de son passage à Rouen, supprimé le droit payé par les négociants et les habitants de cette ville sur la cire et le sucre. Ce droit avait été établi en 1638 à la demande des habitants, pour servir à payer une taxe montant à 100,000 livres, qu'on leur avait imposée pour la subsistance des gens de guerre. La taxe avait été payée, mais le droit avait été maintenu, sans qu'on eût pu jusqu'à ce jour en obtenir la suppression.

30 *juillet*.—Une médaille d'or a été remise par M. de Calonne au sieur *Réveillon*, pour les progrès que cet industriel a fait faire à l'art de la papeterie. C'est dans cette maison établie rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine, qu'ont été fabriqués les premiers ballons et que M. Pilâtre du Rozier a fait ses expériences (2).

31 *juillet*. — Les députés du Parlement de Bordeaux s'en

(1) Voir t. III, p. 167 et 316, les détails que nous avons donnés sur le voyage de Louis XVI à Cherbourg.

(2) C'est ce même établissement qui fut pillé par la populace de Paris le 28 avril 1789, quelques jours avant l'ouverture des États-généraux : triste prélude d'une révolution qui devait voir se reproduire tant de scènes de ce genre !

retournent très-contents, le Roi ayant accueilli favorablement leurs représentations. Vous savez ou ne savez pas qu'on avait surpris sa religion et abusé de ses bontés. Le duc de Polignac, par le canal de sa femme qui peut tout sur l'esprit de la Reine, avait obtenu en Guyenne la même concession qu'il a en Normandie, c'est-à-dire la faculté ou le droit de s'emparer au nom du Roi de tous les terrains vains et vagues. Il comprenait par un abus sous cette dénomination toutes les prairies qui étaient baignées par les grandes eaux, soit débordement, soit flux de la mer. Le Parlement s'y était opposé; il avait été mandé à la Cour pour être réprimandé et il s'en retourne triomphant.

Il se débite par la voie ministérielle que la mort du roi de Prusse pourrait troubler la tranquillité de l'Europe. L'Empereur n'osera plus se montrer et chercher à renouveler ses prétentions ambitieuses.

On m'a avancé que bien positivement M. le duc d'Harcourt était nommé gouverneur du Dauphin, et qu'il serait fait maréchal de France l'hiver prochain et seul de sa promotion, comme il avait été seul décoré du cordon bleu. Tous ces on dit sont très-glorieux pour la famille : je souhaite qu'ils se réalisent (1).

La sœur de la Reine est arrivée à Versailles, où l'on dispose quelques fêtes pour l'agrément de la Cour.

(M. Perrot à M. Clérisse.)

6 *août*. — Dans le lit de justice, tenu pour recevoir le Parlement de Bordeaux et répondre à ses représentations, le Roi a examiné une à une les questions sur lesquelles portaient ces remontrances, et notamment sur les *alluvions*, les *corvées*,

(1) Ce fut à cette époque, en effet, que M. le duc d'Harcourt fut nommé gouverneur du Dauphin, Louis-Joseph-François-Xavier, fils aîné de Louis XVI né à Versailles le 22 octobre 1781, et mort à Meudon le 4 juin 1789. C'est pendant le voyage de Normandie que Louis XVI avait fixé son choix sur un homme dont il avait pu apprécier par lui-même la vaste intelligence et les aimables qualités. La Reine avait accueilli cette nomination avec une satisfaction marquée.

l'*assujétissement des billets de change au contrôle, le centième denier et autres impositions*. Il a annoncé qu'il faisait biffer sur leurs registres ce qui était contraire au respect qui lui est dû. La séance a été terminée par quelques paroles sévères adressées aux magistrats. « Il ne vous appartient pas, a dit S. M., de peser dans la balance de la justice mes droits et ceux de mes sujets. Je suis seul le gardien suprême des volontés de mon peuple, qui ne peuvent être séparées des miennes. » Comme malgré ces déclarations les membres du Parlement ont obtenu une partie de ce qu'ils demandaient, ils sont très-satisfaits de leur voyage.

7 *août*. — On remarque, dans une lettre qui circule sous le nom du comte Cagliostro, quelques passages éloquents au sujet des prisons d'état et des lettres de cachet. « Sur des plaintes d'inconnus, sur des informations ténébreuses, qui ne sont jamais communiquées; quelquefois même sur de simples rumeurs, sur des bruits calomnieux, semés par la haine et recueillis par l'envie, le Roi signe une lettre d'exil ou d'emprisonnement! » — « Vous avez, est-il dit plus loin, tout ce qu'il faut pour être heureux, vous autres Français : sol fécond, doux climat, bon cœur, gaieté charmante, du génie, des grâces, etc. Il ne vous manque, mes bons amis, qu'un petit point, c'est d'être sûrs de coucher dans vos lits, quand vous êtes irréprochables (1). »

15 *août*. — M. de Sèze, avocat, dont les brillants débuts ont été remarqués au Châtelet, aux Enquêtes et aux autres tribunaux, a plaidé le 10 de ce mois à la Grand'Chambre, dans le procès de Mme la marquise de Cabris contre sa belle-mère, avec une

(1) Les esprits les plus modérés sont unanimes aujourd'hui pour reconnaître que l'usage des lettres de cachet est un des abus qui ont soulevé dans les provinces le plus d'animosité contre l'ancienne monarchie. Le comte de Tocqueville a flétri avec une honnête indignation l'autorisation donnée par un des ministres de Louis XV à sa maîtresse, de vendre à prix d'argent des ordres d'arrestation signés en blanc de la main du Roi. M. de Ségur raconte dans ses *Souvenirs* l'histoire plaisante d'une jeune bouquetière qui, pour se débarrasser d'un mari jaloux avait obtenu moyennant dix louis donnés à Mme de Langeac une lettre de cachet contre lui. Le même jour, le mari ayant eu la même idée que sa femme, et ayant de son côté donné dix louis, chacun des deux époux fit enfermer l'autre.

telle éloquence au milieu d'une assemblée brillante que, malgré les ordres du Président, les bravos, les *bravissimo* ont à plusieurs reprises interrompu l'orateur (1).

18 *août*. — Sur les représentations de M. l'abbé Le Sueur, maître de chapelle de Notre-Dame, le Chapitre a décidé que dans toutes les grandes fêtes de l'année, à commencer par la prochaine Assomption, il serait joint désormais un orchestre à la musique vocale, qui, jusqu'à présent, n'avait été accompagnée que de basses et de bassons.

L'heureux accouchement de la Reine a excité la verve du marquis de Fulvy qui met dans la bouche d'un habitant de sa terre le couplet suivant :

De Louis et d'Antoinette
C'qui nous vient est toujours bon ;
Not'cœur a ce qu'il souhaite
Que ce soit fille ou garçon,
Frèr'comm'sœur et sœur comm'frère,
C'est un enfant à chérir:
Tous du côté de père et d'mère
Pour être aimés ont d'qui tenir (2).

On a fait, en présence du Roi, des expériences sur une nouvelle manière de chauffer les boulets. Ce procédé, qui les rougit en moins de huit minutes et les met dans l'état d'incandescence nécessaire pour être lancés avec succès, est dû à M. Meusnier, officier du génie et membre de l'Académie des sciences (3).

(1) M. de Sèze, dont il est ici question, n'est autre que l'illustre défenseur de Louis XVI. Né à Bordeaux le 26 septembre 1748, il mourut à Paris le 2 mai 1828.

(2) Le prince dont la naissance fut célébrée par tous les poëtes du temps, était Louis-Charles duc de Normandie, né à Versailles, le 27 mars 1785, mort dans la prison du Temple, le 8 juin 1795; c'était cet infortuné Louis XVII, dont le long et douloureux martyre a été raconté d'une manière si touchante par M. de Beauchesne dans l'ouvrage intitulé: *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*.

(3) Ce savant ingénieur figure au nombre des officiers qui ont participé aux grands travaux de Cherbourg, sur lesquels notre troisième volume fournit de nombreux renseignements.

13 *octobre*. — Les nouvelles que nous recevons de Paris et de Harcourt sont toutes confirmatives de ce que nous attendions. Voilà toute la suite de M. le duc d'Harcourt dans le grand chemin de la faveur et de la fortune. Je souhaite qu'ils fassent tous bonne route. Quant à nous, mon ami, je ne vois pas que cette élévation nous soit ni fort avantageuse, ni fort contraire. Votre château ne restera pas sans habitants, et peut-être le nombre des courtisans s'augmentant, mettra plus de presse et plus de foule et par suite plus de bénéfices; qui vous dira aussi que l'on ne vous placera pas concierge dans quelqu'autre maison destinée à recevoir le Prince ? Nous ne devons jamais envisager un triste avenir, parce que cela ne donne que du noir. Il ne faut pas non plus trop se flatter, crainte de déchoir dans son attente. Si par hasard vous perdiez quelque chose du casuel, comme vous ne désirez une honnête aisance que pour l'avancement de votre famille, l'événement qui vous fait perdre d'un côté ne vous offre-t-il pas de l'autre plus de débouchés que vous n'en auriez eu ci-devant, car vous devez toujours *espérer* les bontés de votre bon patron. D'ailleurs, nous ne pouvons encore rien prévoir, mais quelque chose qui survienne, je ferai en sorte d'être content de mon sort. Je vous proteste que je penserai toujours ainsi et que je n'en serai pas moins heureux. Peu m'importe les dire de tous les ambitieux, qui traitent de petitesse pareille façon de penser. Je m'en ris, pourvu que je sois satisfait et content à ma manière ; comme je n'existe que pour moi, je ne serai à ce que je crois jamais tourmenté de jouer un grand rôle, et j'en vivrai plus tranquillement (1).

(1) Ces petits détails personnels sont bons à recueillir. Ils indiquent d'avance le caractère du personnage qui fera désormais presque seul les frais de cette correspondance jusqu'à la fin de l'année 1789.

M. Perrot, secrétaire particulier de M. le duc de Beuvron, frère du duc d'Harcourt, transmettait avec beaucoup de soin à M. Clérisse, concierge du château d'Harcourt, les nouvelles politiques en même temps que les détails intéressant particulièrement la famille à laquelle il était attaché. Ce n'est pas une des moindres singularités de ce temps que la présence d'un serviteur professant les idées de la classe bourgeoise, au milieu des représentants d'une de nos plus anciennes familles aristocratiques. La liberté avec laquelle il s'exprime dans ses lettres sur les hommes et sur les choses, rend précieux les témoignages d'affection et de respect qu'il donne au duc

Nos travaux sont beaucoup ralentis; on a remercié bien des inspecteurs d'ateliers et des commis. Le temps n'a pas été beau depuis huit jours et les vents violents qu'il a fait ont occasionné quelques avaries. Cependant le ciel voudrait se remettre au clair et le vent mollit depuis hier soir.

On travaille toujours à réparer le dernier cône qui ne servira jamais que de digue, comme l'ancien; on ne désespérait pas totalement d'en pouvoir tirer un autre parti, c'est-à-dire de le compter au nombre des cônes apparents, mais à la manière dont on y travaille, j'ai peine à croire qu'il puisse être solidement rétabli; d'ailleurs, on recèpe tous les bois excédant la plus basse mer à la hauteur des pierres d'un côté, on en verse le plus que l'on peut de nouvelles pour égaliser l'empierrement total à la hauteur de la moise qui découvre; il ne peut plus aujourd'hui éprouver d'autre avarie.

(M. Perrot a M. Clérisse.)

15 *octobre.* — M. le marquis de Condorcet vient de composer une vie de M. Turgot, dans laquelle on remarque des passages d'une grande hardiesse.

d'Harcourt et à son frère. Nous le voyons avec plaisir d'accord avec l'opinion publique, dans l'hommage qu'il rend à leurs qualités aimables et solides et à leur dévouement sans bornes aux intérêts du pays.

Nous avons pu apprécier nous-mêmes les sentiments que professaient pour eux toutes les personnes qui les entouraient, par les détails que nous a fait connaître la fille de ce même Clérisse, auquel les lettres de M. Perrot étaient adressées.

C'est aux soins pieux de Mlle Clérisse qu'est due la conservation de cette correspondance qu'elle considérait comme un glorieux héritage.

Son tendre respect, son attachement profond, nous dirions presque chevaleresque, pour la famille d'Harcourt, n'était pas son seul titre à l'estime générale dont elle était entourée et dont elle a reçu les témoignages jusqu'au jour de sa mort, arrivée cette année même. (12 mai 1864.) Il était difficile de trouver un esprit plus conciliant et une âme plus charitable; les personnes qu'elle a obligées garderont longtemps le souvenir d'une femme qui n'a eu, pendant sa longue existence, d'autre passion que celle du bien. Jamais aucune considération personnelle ne ralentit son zèle pour l'accomplissement de tout ce qu'elle croyait juste et bon.

La mort vient de frapper le fameux compositeur italien *Sacchini*, fixé à Paris depuis 1782, grâce à la pension de 6,000 livres que lui faisait la Reine.

Les ingénieurs sont occupés du projet d'un canal qui réunirait la Loire à la Garonne en traversant le Limousin et en débouchant dans la Vézose et la Dordogne d'une part, et dans la Vienne de l'autre. On poursuit avec activité les travaux relatifs au canal du Nivernais et à celui de Bourgogne. On a repris celui de Picardie et les États de Bretagne examinent des projets de canaux proposés pour cette province.

20 *octobre*. — La vente des domaines appartenant à la maison de Rohan-Guémenée dont une partie considérable a été acquise par le Roi, semble devoir bientôt procurer les moyens de payer une partie des dettes de M. le prince de Guémenée. Les privilégiés, assure-t-on, ne perdront ni intérêts, ni principal, les créanciers chirographaires seront moins heureux (1).

Dans une des dernières séances du Conseil, M. le marquis de Castries lisait un mémoire très-diffus, qui semblait fatiguer beaucoup l'attention du Roi. M. de Calonne, quand vint son tour d'opiner, reprit le sujet, l'exposa d'une manière si claire, si concise, si concluante, que S. M. qui commençait à bailler y porta une attention soutenue et fut très-satisfaite de son résumé.

28 *octobre*. — On avait traduit en anglais l'opéra de *Richard Cœur-de-Lion*, pour le faire représenter sur le théâtre de Covent-Garden, l'auteur avait cru de son devoir d'égayer l'ouvrage par des bouffonneries, des scènes d'ivrognerie, des couplets empruntés à d'autres opéras. Les Anglais ont eu le bon esprit de siffler cette œuvre ridicule. Le propriétaire de Drury-Lane, suivant une voie toute différente, a donné le chef-d'œuvre de Grétry purement et simplement, sans rien changer à la musique, et l'ouvrage a été porté aux nues.

(1) Le prince de Guémenée est mort en 1802, exerçant une profession mécanique dans un village de Suisse, pour ne pas être à charge à sa famille.

On se moque agréablement, dans les vers suivants, de l'engoûment nouveau qui s'est emparé des Parisiens courant à tous les spectacles, tels que ceux de *Nina* et du *Roi Lear*, où sont introduits des personnages atteints de folie :

Au Théâtre français un vieux fou réussit;
A celui d'Arlequin c'est une jeune folle;
Nation aimable et frivole,
Est-ce que vous perdez l'esprit?

28 *octobre.* — Vers le commencement d'octobre, M. de Calonne a fait arriver à Saint-Denis, pour M. le Dauphin, neuf chevaux de Sibérie, dont un de selle. Ces coursiers, qui n'ont pas trois pieds de haut, ont été dressés pour l'usage auquel on les destinait. De jeunes jockeys intelligents ont été choisis pour servir de cochers, de postillons et de valets de pied. Un petit carrosse fort élégant, aux armes de M. le Dauphin, a été construit, et tout l'attelage mis en état s'est trouvé à Fontainebleau sous les fenêtres de la Reine, avec la livrée de M. le Dauphin. M. de Calonne est mieux que jamais en Cour.

Une *école des enfants de l'armée* va être établie à Liancourt, dans la généralité de Soissons. Elle se composera de cent enfants choisis par le gouverneur des invalides. Ils y entreront à sept ans et en sortiront à l'âge de seize, pour être incorporés dans les régiments où ils serviront pendant huit années. Ils seront placés sous l'inspection de M. le duc de Liancourt.

29 *octobre.* — Le régiment de Royal-Cravates, dont le colonel était M. de Tourzel, a été donné à son fils. Comme on représentait au Roi que cet enfant était bien jeune : « Ils sont tous majeurs avant l'âge dans cette famille, » a répondu gracieusement Sa Majesté.

25 *novembre.*—M. Rétout, fils du peintre de ce nom, possède à Picpus des marais où il a été surpris dernièrement de voir des jalons plantés de distance en distance. Il a demandé ce que cela signifiait. On lui a répondu qu'il s'agissait de tracer en cet endroit le mur qui doit enclore Paris; que ces travaux se fai-

saient par ordre du Roi, et qu'on le dédommagerait. M. Restout a présenté ses objections contre un projet qui le contrarie vivement et il a demandé de quel droit on prétendait le chasser ainsi de sa propriété? — *Par le droit canon*, a répliqué un maître des requêtes, agissant pour MM. les fermiers-généraux (1).

15 *décembre*.—On porte aujourd'hui des gilets de soie sur lesquels sont représentés de petits personnages historiques, mythologiques, des scènes de galanterie, des vendangeurs, des chasseurs, etc. C'est le signe d'un grand luxe que de posséder par douzaines, par centaines, ces ingénieux vêtements. Un homme passionné pour les belles choses a voulu que ses gilets fussent des répertoires de pièces de théâtre. Il y a fait broder des scènes de *Richard Cœur-de-Lion*, de *la Folle par Amour*, de *la Folle Journée*, etc.

25 *décembre*. — Le riche financier Beaujon vient de mourir. Il fonde, par son testament, un hospice de charité dont il a confié l'inspection et l'administration au président de Lamoignon et à sa famille après lui. Il ajoute à ce titre d'honneur un legs de 60,000 livres.

Il y avait dans l'ancien hôtel de Choiseul, rue de Richelieu, une galerie décorée d'un superbe plafond peint à l'huile par La Fosse. On a pu réussir à conserver cette œuvre remarquable; on en a successivement enlevé les parties, que l'on a remises sur toile : l'opération a réussi parfaitement et les peintures n'ont nullement souffert de cette opération délicate.

31 *décembre*. — M. de Calonne vient de faire annoncer la résolution prise par le Roi de réunir une *Assemblée de notables*. La dernière assemblée de ce nom s'est tenue en 1626.

(1) Ce n'est plus aujourd'hui sur le *droit canon* que l'on s'appuie pour disposer des propriétés privées, c'est sur *la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique*. Mais ne peut-on pas abuser des lois comme on abuse de la force, et n'y aurait-il pas quelques mesures à prendre pour que le bien particulier ne fût pas aussi rigoureusement sacrifié qu'il l'est quelquefois à l'intérêt général?

On ne sait pas encore quels objets seront traités dans celle qui doit s'ouvrir le 29 janvier prochain. On dit que la liste des notables convoqués est d'environ cent quarante personnes, choisies parmi les plus qualifiées et les plus éclairées de la noblesse, de la magistrature et des principales villes. Les présidents et procureurs-généraux des cours souveraines en feront partie.

Cette nouvelle, apportée de Versailles à Paris, y a causé une vive et universelle sensation.

ANNÉE 1787.

14 janvier. — On parle d'une révolte en Autriche et surtout à Vienne; on craint les suites fâcheuses que les émeutes peuvent avoir et l'Empereur a été obligé de quitter secrètement son palais qu'une populace mutine assiégeait. Il y a eu, dit-on, beaucoup de sang répandu. La cause ou le prétexte de cette sédition vient de ce que l'Empereur a fait ramasser toutes les filles publiques pour les renfermer dans différents couvents. Tous les débauchés ont fait cause commune avec ces demoiselles, ils ont échauffé les esprits et les ont portés à la révolte. L'Empereur n'a pas manqué de la réprimer en appuyant ses arguments par des coups de plat de sabres, de fortes patrouilles et des ordonnances sévères contre tout attroupement.

Les affaires de la Hollande vont toujours mal; toutes les dispositions conciliantes des puissances amies n'ont encore pu en venir à bout. M. Gérard de Rayneval, celui qui a négocié et opéré la révolution des États-Unis, y ayant été envoyé pour arranger les affaires, n'a eu aucun succès dans cette mission.

M. le duc de la Vauguyon. envoyé en Espagne, en est de retour depuis hier. On ne sait encore si ce sont des causes publiques ou privées qui l'ont ramené. L'on a voulu, il y a quelques jours, qu'il ne fût revenu d'Espagne que pour retourner en Hollande, mais j'ai peine à croire qu'il veuille compromettre sa réputation en reprenant une négociation qu'il a commencée, mais dont il

a perdu le fil depuis trois ans. D'ailleurs, au sortir d'une ambassade que je nomme de famille, il ne peut retourner à la Haye, ce serait déroger à la dignité diplomatique. Mais comme il ne faut pas le faire revenir sans sujet, je crois qu'il a été rappelé pour prendre le ministère des affaires étrangères; alors M. le comte de Vergennes sera fait premier ministre comme l'était ci-devant M. de Maurepas.

Il faudrait des volumes pour rendre tout ce qui se débite sur l'assemblée future des Notables du royaume. Depuis huit jours toutes les conversations ne parlent que de cela. Il circule des listes, des précis, mémoires historiques du temps, pour savoir ce qui s'est passé en 1613 et 1626 que de pareilles assemblées ont eu lieu. Rien ne transpire encore de ce qui doit s'y traiter. M. de Calonne ne s'en étant ouvert qu'au Roi et à M. de Vergennes, les autres ministres n'ont été instruits que sommairement.

Le Conseil du 29 décembre délibéra sur cette assemblée d'abord assignée pour le 29 janvier, mais ne devant avoir lieu que le 6 ou le 7 février.

Les logements sont marqués à Versailles: il est fait chaque jour de nouvelles additions à la liste des convoqués. On avait dit que M. le duc d'Uzès avait réclamé pour en être, en sa qualité de premier duc et pair du royaume; mais sa réclamation a été sans effet. L'addition certaine est celle de douze maires de plus des principales villes du royaume, ce qui en portera le nombre à trente-six. Les conjectures sur les matières à traiter dans cette assemblée sont déjà à perte de vue. M. de Calonne garde *in petto* son sentiment et rien ne transpire. Ceux qui ont la démangeaison d'en parler, ne le pouvant faire sur le fonds qu'ils ne devinent pas, s'escriment sur la forme.

Je voudrais bien que vous eussiez un petit in-12 que je tiens, intitulé: *Assemblée des notables de l'année de 1626 et harangue de Henri IV à celle de 1596*; vous croiriez comme moi qu'il ne peut être question que des finances du Royaume, de leur prescription et manutention. Le discours de Henri IV roule sur l'abus de la vénalité des charges, épices, coût et frais de justice sur les impôts, tailles, etc., etc.

On attribue à M. Necker un ouvrage intitulé : *Considérations sur les finances*, qui est recherché avec beaucoup d'empressement et dans lequel on croit trouver de grandes vues et de grandes critiques.

15 *janvier*. — On vend déjà des satires, pasquinades et gravures critiques de l'Assemblée des Notables, comme la *bouillie pour les chats !* on joue sur les mots et sur les noms, sur ceux de M. le *Maire d'Eu*, de M. *Gobelet*, nom d'un échevin actuel de la ville de Paris (1). Les auteurs de ces pasquinades ou mauvais jeux de mots ont été arrêtés et punis.

Le grand nombre, c'est-à-dire les gens sensés, attendent en silence l'issue de cet événement qui doit faire époque dans l'histoire de la Nation. On dit que plusieurs membres appelés se sont excusés pour cause de santé ; on cite M. le duc de Nivernais. Les princes du sang et les ministres accompagneront le Roi comme cortége le premier jour et n'assisteront point comme membres.

On compte que, pendant la tenue de cette assemblée, il y aura quarante-deux tables ouvertes au château de Versailles.

On débite depuis quelques jours que le Roi d'Espagne est attaqué d'une maladie maniaque qui lui ôte souvent l'usage de la raison et en fait craindre la perte totale.

Plusieurs personnes prétendent que M. le cardinal de Rohan sera rappelé de son exil avant la fin de l'année. Le saint Père l'a réintégré dans toutes ses fonctions et dignités du cardinalat. Ceci est un très-petit trait de politique de la part du Pape, dont les droits et prétentions ultramontaines sont devenus bien faibles depuis un siècle.

M. Feydeau de Brou, intendant de Caen, est désigné conseiller d'État pour remplacer M. de Marville, son oncle ; on le nomme de plus directeur général des Économats. C'est M. Cordier de

(1) Ce M. Gobelet avait été longtemps marchand bonnetier. Il se plaignait à un ami de l'embarras où il se trouvait de remplir dignement son rôle dans l'Assemblée des notables. « Ce que je vous conseille, lui répondit celui-ci, c'est de parler *bas* et d'opiner du bonnet. »

Launay, jeune homme d'une jolie tournure, maître des requêtes, qui aura l'intendance de Caen.

L'affaire des banquiers Tourton, Ravel, qui ont fait faillite par de fausses lettres de change tirées sur eux, occasionne des démêlés entre le Parlement et le Châtelet, qui met beaucoup de de longueur dans sa décision. Ils viennent de faire paraître un nouveau mémoire d'après lequel on leur donne gain de cause. Dufour de Rinquet, le faux tireur des lettres, a quitté Londres et est passé à la Jamaïque.

Il y a eu une promotion dans la marine. Trois chefs de division, quatre chefs d'escadre, huit capitaines de vaisseaux et vingt-huit majors.

Le Parlement de Grenoble vient de rendre un arrêt contre celui du Conseil concernant l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation d'argent.

La députation de celui de Besançon, relativement au même objet et aussi pour une application de scellés que l'intendant a fait lever par ordre du Roi, a donné lieu à cette plaisanterie : « Députation admise le mercredi, savonnée le jeudi, congédiée le vendredi, pour n'en plus parler dimanche. ».

1er *février*. — Tous les convoqués sont rendus à Versailles depuis hier; on croit qu'ils auront trouvé à leur arrivée une lettre ministérielle qui leur apprendra que l'ouverture n'aura lieu véritablement que le 7 février. Demain jour de Chandeleur, les trois quarts de nos curieux iront voir la procession des cordons bleus.

Les Princes du sang qui n'ont point reçu de lettres de convocation ont appris hier de la bouche de Sa Majesté qu'ils auront l'honneur de l'accompagner à l'ouverture. Leurs places sont déjà marquées ; on croit que MM. les notables après les premières séances où les points à traiter seront établis, seront divisés en six comités, dont chacun sera présidé par un Prince du sang, Mgr le comte d'Artois à la tête du premier; Monsieur présidera

la totalité de l'assemblée en l'absence de Sa Majesté. Ce mois de février va fournir beaucoup d'événements. Malgré tout ce qu'on a débité sur les matières à traiter, personne n'est au fait du plan de M. le contrôleur général. Ce ministre passe presque toutes les nuits à disposer ses opérations.

On tire à l'alambic les plus petits riens. Exemple : on raconte que le maire de Paris étant allé consulter son évêque, ministre de la feuille, sur la conduite qu'il devait tenir à cette assemblée, le prélat lui aurait répondu : « Vous êtes homme d'esprit et honnête homme, n'ayez aucune crainte, vous serez d'ailleurs Monsieur *bon valet* avec vos confrères. » Cet homme s'appelle Bonvalet. La première huitaine contiendra des détails plus importants que toutes ces gaietés puériles.

La santé de M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, continue de donner des inquiétudes. M. le baron de Breteuil a été chargé la semaine passée de présenter son portefeuille au Conseil, et déjà le public lui nomme un successeur. On parle de M. le duc de la Vauguyon et de M. le comte de Saint-Priest. D'autres disent que si M. de Calonne est poussé par un bon vent dans l'assemblée des notables, il pourra se faire nommer surintendant des finances, prendre le département des affaires étrangères et faire créer deux directeurs des finances sous lui. On désigne MM. Fourqueux et Esmangard.

Les sous-gouverneurs de Monseigneur le Dauphin sont, dit-on, nommés. C'est M. le comte d'Allonville, maréchal de camp, et M. du Puget, colonel d'artillerie. Sa Majesté a déclaré qu'il n'y aurait point de menins.

Les actions de la caisse d'escompte ont éprouvé pendant quelques jours un assez grand discrédit; on assigne pour cause de cette baisse une demande faite par le gouvernement d'un prêt de 80 millions. Ce qu'il y a de positif, c'est une lettre du contrôleur général à l'administration, sur laquelle elle a gardé le plus profond silence.

Une compagnie de capitalistes vient de proposer au gouvernement de faire construire à ses frais le pont de la place Louis XV,

pourvu qu'on lui abandonne le couvent et le jardin des capucins vis-à-vis la place Vendôme : elle se soumet en outre à faire une pension viagère de 1,000 livres à chaque religieuse. Il serait d'autant plus à désirer que ce couvent fût supprimé, que ses modiques revenus ne suffisent pas à l'entretien de ces béates fainéantes (1).

M. Harvouin, millionnaire, receveur général des finances et contrôleur de la maison de Mesdames, âgé de soixante-dix ans, jouissant du plus grand crédit, vient de faire une faillite de 3 millions. Ce qui étonne, c'est qu'on ne lui a connu aucune source de dépense et qu'il avait une existence modeste. On le croit en Espagne. Il a été décrété.

Un comte de Myacziewsky, moitié russe et moitié polonais, insiste sur le payement des sommes qu'il prétend lui être dues à raison des sacrifices qu'il a faits pour les intérêts de la France. M. le comte de Vergennes n'ayant pas accueilli favorablement sa demande, notre polonais s'est permis beaucoup de plaintes dans un mémoire qui contient des personnalités dures mais aussi des détails très-intéressants sur la Suède et la Russie.

Le bruit de Paris est que Mme la duchesse d'Harcourt sera nommée gouvernante des enfants de France, au lieu et place de Mme la duchesse de Polignac, remerciée.

9 *février*. — M. Saint-James, trésorier-général de la Marine, fait une banqueroute de plus de vingt millions ; il fut arrêté au sortir de l'Opéra. Cette faillite fait d'autant plus de bruit que ce financier jouissait d'une fortune et d'un crédit immenses. D'après son bilan, son passif monte à vingt millions et son actif à vingt-cinq millions; mais à juger de ce dernier par un seul article qui est de sa maison de Neuilly, qu'il porte à six millions et qu'on n'estime pas 800,000 livres, il y aura diablement à décompter.

(1) Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ces qualifications inconvenantes. Nous ne voulons rien omettre de ce qui peut caractériser l'esprit d'une époque où se trouvaient en si grand nombre des hommes professant, comme ce bon M. Perrot, la religion de M. de Voltaire.

On s'attend tous les jours à découvrir de nouvelles faillites, et plusieurs maisons de condition qui brillent étant soutenues par ce trésorier, doivent nécessairement tomber avec lui; nous apprendrons du nouveau incessamment.

Un M. de Sainsy, trésorier des menus, se déclare faillir pour deux millions.

La démission de Mme la duchesse de Polignac est aujourd'hui certaine ; sa mauvaise santé l'oblige d'aller prendre les eaux en Angleterre ; que d'épigrammes et quolibets sur cette retraite !

Tout Paris nomme Mme la duchesse d'Harcourt gouvernante des enfants de France, c'est aussi le vœu de la Nation ; convenons qu'elle est bien capable de remplir dignement cette place. Époque de gloire pour le nom Harcourt !

L'Assemblée Nationale se différera tant, que je suis, ainsi que le public de Paris, dans l'appréhension qu'elle ne manque. Trois de nos Ministres sont malades ; M. de Vergennes, de la goutte, a été administré; il va mieux actuellement, la goutte descend. M. le Garde des Sceaux n'a pas moins causé d'alarmes, et M. le Contrôleur général ayant passé nombre de nuits à travailler, s'est trouvé très-incommodé; il a été saigné plusieurs fois. On vient de lui appliquer les vésicatoires.

Nos critiques s'égaient sur la convocation de la Nation et pensent que ce verset des Psaumes en fera le texte comme celui d'un sermon, *simulacra gentium argentum et aurum* (1).

Le projet des quatre hôpitaux généraux dans Paris s'étend tous les jours. Il y a déjà près de deux millions de souscriptions.

(1) Voici un échantillon de ces plaisanteries :

Annonce de spectacle.

Vous êtes avertis que Monsieur le contrôleur général a levé une nouvelle troupe de comédiens, qui commencera à jouer devant la Cour le lundi 29 de ce mois. Ils donneront pour grande pièce les *Fausses Confidences*, et pour petite le *Consentement forcé*. Elles seront suivies d'un ballet-pantomime allégorique de la composition de M. de Calonne, intitulé le *Tonneau des Danaïdes*.

Voici le nom de quelques-uns:

Les Fermiers Généraux.	264,000 livres.
Les Administrateurs des Domaines.	84,000
Les Régisseurs des Postes	70,000
Le Salon des Arts	72,000
L'assemblée des Ducs et Pairs.	500,000
Un anonyme	150,000
M. de la Borde, ancien banquier de la Cour.	100,000
MM. Girardot, banquiers	30,000
M. Magon de la Balue. . . , ...	24,000
M. Le Coulteux, banquier.	30,000
M. le duc de Praslin	10,000
Mme la maréchale de Luxembourg	60,000

Cette dernière vient de mourir et laisse à ses femmes et à ses officiers des pensions de 1,200, 900 et 800 livres, et 600 livres aux domestiques.

17 *février*. — Il me serait, je vous jure, bien difficile de vous donner une idée de l'impatience avec laquelle le public attend l'ouverture de l'assemblée des notables. La maladie des Ministres et la mort de M. de Vergennes, chef du Conseil royal des Finances, l'ont fait remettre définitivement au 22 de ce mois. On assure que Sa Majesté prononcera un discours qu'elle a fait elle-même. Déjà les mauvais plaisants se taisent et sont pour ainsi dire forcés de se ranger du parti de ceux qui attendent des résultats heureux de cet événement. Cependant comme l'esprit de la Nation ne saurait absolument rester oisif et qu'il semblerait perdre son équilibre s'il ne s'agitait continuellement, il circule depuis peu plusieurs mémoires curieux sur différents sujets de réforme. Dans ce nombre il en est qui peuvent éclairer ou seconder des vues bienfaisantes; il en est un surtout qui m'a paru bien raisonné, intitulé *Objets proposés à l'assemblée des Notables par de zélés citoyens*. On fait circuler, en attendant, la relation comique de la procession que l'on suppose devoir se faire. Notre correspondance, ami, n'en ira pas moins son train.

M. de Saint-James, ce trésorier de la Marine, banqueroutier

qui était sorti de la Bastille pour assister à l'inventaire de ses registres et aux principaux comptes à faire dans sa maison, a été réintégré dans cette même prison. M. Le Noir, conseiller d'État, MM. Albert, comme rapporteur, de Crosne, lieutenant-général de police, Boisgibaut et La Porte, tous quatre maîtres des requêtes, ont été nommés par arrêt du Conseil commissaires pour la liquidation de la masse des dettes de ce trésorier. M. de Savalette en est le séquestre, M. Turpin, contrôleur *des restes*, est chargé de poursuivre les recouvrements pour le Roi. M. Bizouard, premier commis de M. de Saint-James, est commis par cet arrêt pour parachever l'exercice du trésorier de la Marine de 1787. Tous les payements relatifs à ce département ont été repris dès lundi passé. Quoique le fils aîné de M. de Saint-James ait obtenu il y a quelque temps la survivance de son père et que des personnes puissantes sollicitent en sa faveur, on doute qu'il obtienne cette place.

Il est grandement question de rappeler les Protestants en France. Il y eut à ce sujet, la semaine dernière, une assemblée des Chambres du Parlement, dans laquelle M. de Saint-Vincent a prononcé uu discours relativement au projet de leur donner un état civil en France. Ce discours a été très-goûté. La délibération de l'Assemblée a été que le premier Président se rendrait à Versailles pour supplier Sa Majesté de prendre en considération un projet aussi intéressant et qui doit faire une des époques brillantes de son règne. Quelques personnes veulent inférer de cette démarche que le Parlement s'est montré jaloux de solliciter cette affaire et d'avoir l'honneur d'entamer un objet aussi désiré, avant qu'il paraisse à l'assemblée prochaine des Notables pour laquelle il était déjà annoncé.

Il court depuis quelques jours un bruit qu'il n'y aura plus de gouvernante des enfants de France, et que la Reine a déclaré qu'elle se chargerait elle-même de cette auguste fonction, si naturelle à une mère tendre. J'aime notre Reine de penser ainsi. Cependant on désigne toujours Mme la duchesse d'Harcourt pour être gouvernante sous la Reine pendant quelque temps seulement.

Le sieur de la Motte, époux de cette dame de la Motte, fouettée et marquée pour le fameux collier, acheté par le cardinal de Rohan, menace de Londres, où il est toujours, de dévoiler des choses très-intéressantes sur cette escroquerie à laquelle le public ne prend plus d'intérêt. Les circonstances ne sont guère favorables pour réveiller cette affaire.

On mande de Lorient que le navire *le Malabar* vient d'y arriver, venant de Pondichéry, ayant à bord un Évêque avec le fils du Roi de la Cochinchine qui est venu, dit-on, demander à notre gouvernement un secours de douze mille hommes et de quelques frégates, pour chasser des États de son père un usurpateur. Il doit offrir en reconnaissance de ce service le commerce de la Cochinchine à l'exclusion des autres Nations européennes. On ne doute pas que sa demande ne soit accueillie, sur ce que cette branche de commerce a toujours paru fort avantageuse et ambitionnée surtout par les Anglais, nos rivaux dans l'Inde.

M. le maréchal prince de Soubise a cédé son régiment d'infanterie au duc de Montbazon, son petit-fils.

Il y a eu une assemblée générale de la Caisse d'escompte lundi dernier; le résultat a été qu'on demanderait au Ministre des Finances son agrément pour la création de vingt mille nouvelles actions, savoir dix mille à 3,400 livres et dix mille à 4,600 livres, formant en tout quatre-vingts millions qui doivent être prêtés au Gouvernement à 5 %. Les dix restantes serviront d'accroissement aux fonds actuels de la caisse, à laquelle il sera, comme de raison, accordé un privilége exclusif pour autant d'années que les lois du royaume peuvent le permettre.

Notre Compagnie des pompes à feu, établie à la grille de Chaillot, pour fournir de l'eau dans tout Paris, craint beaucoup la réussite du projet d'une autre Compagnie qui démontre la possibilité d'amener les eaux de l'Yvette à Paris. On ne peut en révoquer en doute la responsabilité. Un des intéressés ayant, avec la permission du Gouvernement, fait creuser une simple rigole depuis la rivière d'Yvette jusqu'à Arcueil, vient d'y faire arriver par cet essai vingt-quatre pouces d'eau et prouve absolument qu'il peut

approvisionner la moitié de la capitale sans beaucoup de frais. Dans ce cas que deviendront les actions de la pauvre Compagnie à feu!

Sa Majesté a donné à chacun des quatre Ministres de Russie qui ont signé notre traité de commerce conclu avec leur Nation, une boîte d'or avec son portrait enrichi de diamants. Chaque boîte contient, dit-on, pour 120,000 francs de billets de caisse.

20 *février*. — Notre Assemblée des Notables aura toujours lieu le 22, comme on l'a annoncé : elle sera divisée en sept bureaux présidés par sept princes du sang, savoir : Monsieur, M. le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conty et le duc de Penthièvre. Les matières traitées et discutées dans ces comités seront ensuite rapportées à l'Assemblée générale.

M. le marquis de Thiars a obtenu le gouvernement de la Bretagne avec la promesse du premier cordon bleu vacant; c'est M. de Caraman qui lui succède pour le gouvernement de Provence, et M. de Bouillé passe au gouvernement des trois évêchés. M. l'archevêque de Toulouse entrera incessamment au Conseil.

Le sieur Linguet prétend aujourd'hui revenir contre l'arrêt de 1774, qui a prononcé sa radiation du tableau des avocats : il a annoncé son intention par des éloges adressés à tous nos seigneurs du Parlement dans son dernier plaidoyer. Sa requête, signée de trois anciens avocats, a été admise samedi dernier à la Chambre des requêtes de l'hôtel. Grande rumeur, comme de raison, parmi ses antagonistes. Sa réintégration cependant ne souffrirait pas une si grande résistance de leur part, s'ils pouvaient être persuadés que le but de Linguet n'est pas de reparaître au barreau, ni de rester en France, mais seulement d'acquérir la gloriole de triompher de ses ennemis.

On débite dans toutes les sociétés que l'Empereur se propose d'épouser incessamment la fille aînée du Roi de Prusse; on ajoute que cette nouvelle ne tardera pas à être ministérielle.

Notre enceinte de Paris fait éclore bien des réclamations, il en paraît une intitulée *Réclamation d'un citoyen*, qui est assez joliment dite. Je la trouve écrite avec beaucoup de force et de précision, et très-certainement elle peut exciter l'indignation du public contre cette entreprise des traitants.

M. le comte d'Egmont vient d'offrir mille louis pour la construction des quatre nouveaux hôpitaux, mais à condition que l'architecture ne ressemblerait pas à celle des nouvelles portes de barrière et qu'elle n'offrirait aucune apparence de luxe.

Il est toujours grandement question du rappel des protestants et on recherche avidement le mémoire que le clergé présenta au Roi, en 1780, pour faire pièce de comparaison avec la demande du Parlement de Paris.

M. le duc de Vauguyon retourne à son ambassade à Madrid; le dérangement que le Roi d'Espagne continue d'éprouver dans la santé de l'esprit et du corps donne beaucoup d'inquiétudes, et on ajoute que sa Cour souffre d'une division intestine. M. le comte d'Aranda, son ambassadeur ici, va retourner en Espagne, et il sera remplacé, dit-on, par un comte Fernand Nugnez.

Il circule depuis peu un pamphlet contre le réquisitoire de M. l'avocat général Séguier, intitulé *les Arènes* à M. Séguier. On prétend qu'il en a été adressé un exemplaire audit avocat général, dont la couverture était ornée de plusieurs soufflets étampés, avec cette inscription au bas : *prenez, lisez et brûlez, c'est tout prêt*. C'est que M. Séguier a dénoncé plusieurs écrits satiriques, qu'il a fait brûler par la main du bourreau. Un M. d'Éprémesnil a dénoncé à la Cour ce pamphlet, en déclarant que le marquis de Condorcet en est l'auteur. Si ce n'est pas lui, a-t-il ajouté, qu'il m'attaque comme calomniateur. Les gens du Roi ont été chargés d'en informer, mais de ne faire leur rapport qu'après la rentrée de Pâques, sans doute parce qu'on espère qu'avant cette époque le procès des trois malheureux condamnés à la roue sera jugé par le Conseil.

La Chambre des comptes avait arrêté le même jour de faire

des remontrances à Sa Majesté relativement à l'arrêt du Conseil qui l'a privée de la connaissance de la faillite de M. de Saint-James. La députation nommée à cet effet a été admise à l'audience de Sa Majesté dimanche dernier et lui a laissé un état détaillé par lequel il est constaté que, depuis 1766, cinquante-six comptables ont fait banqueroute ou sont morts insolvables et ont fait perdre au Roi plus de quarante-huit millions.

Le comte polonais, qui publiait qu'il lui était dû par Sa Majesté des sommes immenses, a reçu, quelques jours après la publication de son dernier mémoire, l'ordre de quitter le royaume; quelques personnes prétendent que le Gouvernement lui a fait remettre une somme de 4,000 livres pour les frais du voyage.

M. de Vergennes a rendu le dernier soupir mardi passé, vers les trois heures du matin. Sa Majesté a paru vivement affectée de la perte de ce ministre. M. de Montmorin vient de lui succéder. Le public a beaucoup applaudi à ce choix. Si on n'exagère pas, la fortune que M. de Vergennes laisse à ses deux fils monte à douze millions.

La recette générale de Tours, vacante par la faillite de M. Harvouin, sauvé en Espagne, a été conférée à M. Le Normand, receveur général des finances de la Rochelle. M. Ducheseau, ci-devant porte-manteau du Roi, succède à M. Le Normand. Ce dernier a été assez généreux pour proposer sur sa nouvelle place une pension annuelle et viagère de 12,000 livres en faveur du fils de M. Harvouin, qui avait la survivance de son père.

M. Richard de la Bretèche doit quitter incessamment la charge de receveur en second de la généralité de Tours. On présume qu'il sera remplacé par M. Amelin, receveur général de Bourges.

Je vous quête, sans espoir de la trouver, une lettre de M. le comte de Lauraguais au Roi ; les exemplaires en sont très-rares et vivement recherchés. M. de Lauraguais y expose ses réflexions sur plusieurs objets analogues aux circonstances actuelles, particulièrement à l'Assemblée des Notables et au traité de commerce

avec l'Angleterre. On assure que Sa Majesté, après avoir vu cette lettre, a dit : « Elle n'est ni d'un fou, ni d'un sot. »

La vigilance de la police est parvenue à découvrir une nouvelle bande de coquins qui fabriquaient de fausses lettres de change. Six d'entre eux sont arrêtés, parmi lesquels se trouve un nommé *Le Sage*, fils d'un ancien tailleur; on a saisi sur eux pour douze millions de ces fausses lettres de change qui, fort heureusement, n'ont pas eu le temps d'être versées dans la circulation du commerce.

La semaine dernière a encore été marquée par la faillite d'un M. Fournier, régisseur général des vivres de la marine; elle se monte à quatre millions : on a prétendu qu'elle a été occasionnée par celle de M. de Saint-James.

23 *février*. — Le lieu de l'Assemblée à l'hôtel des Menus est disposé de manière qu'outre la grande pièce où les notables sont assemblés, qui a cent vingt pieds de long sur cent de large, il y a aux environs douze autres pièces ayant chacune sa destination particulière, des antichambres pour la livrée, une pièce pour les suisses, une pour les gardes du corps, une antichambre, une chambre et un cabinet pour le Roi, un cabinet pour la Reine, une salle pour la buvette, une pour le secrétariat, une ou deux pour les comités, et une où les membres s'habillent. Les notables ont une entrée particulière par où ils arrivent de plain-pied dans la partie inférieure de la grande salle d'assemblée; l'autre partie de la salle élevée en forme d'estrade de trois pieds est pour le Roi, les Princes et les Pairs. Dans le milieu est placé le trône surmonté d'un dais, et aux deux côtés, mais hors de son enceinte, sont deux fauteuils à bras pour les frères de Sa Majesté. Plus loin et en retour sont deux banquettes pour les Princes du sang et ensuite d'autres pour les Pairs.

Le Roi est arrivé au trône de plain-pied par une porte ménagée dans son cabinet adossé à cette partie de la salle d'assemblée. Des banquettes sont disposées et arrangées convenablement dans la partie inférieure de la salle pour recevoir les autres membres. L'ouverture de l'assemblée a été précédée par une messe solen-

nelle à la chapelle du Roi. Sa Majesté, la famille royale, les Princes, les Pairs et tous les notables y ont assisté.

Le cortége de Sa Majesté en se rendant à la salle d'assemblée était composé d'un détachement de cent-suisses, de trente-six gardes du corps, de vingt-quatre chevau-légers et de vingt-quatre gendarmes de la garde de Sa Majesté, qui est arrivée dans son carrosse de parade à deux chevaux seulement.

La grande salle est décorée de colonnes et les panneaux sont remplis par les plus belles tapisseries de la couronne; de superbes tapis de la Savonnerie couvrent tout le plancher, et les banquettes sont couvertes de tapis fleurdelisés. Dans les quatre angles de la salle sont placés quatre grands poêles pour y porter la chaleur nécessaire.

Vous voilà donc au fait de l'appareil du lieu, écoutez attentivement ce qui s'y est dit ou du moins l'à peu près. Mon ami de Versailles me le donne d'après sûres et bonnes oreilles.

Le Roi, le garde des sceaux et le contrôleur général ont parlé comme saint Paul, la bouche ouverte : je verrai à me procurer leurs discours.

Celui du Roi a duré quatre à cinq minutes : notre bon Prince tenant toutes bonnes qualités de Henri IV, il n'est pas plus orateur que lui. Il a seulement rappelé l'Assemblée des Notables sous le règne de ce Prince dont il a fait l'éloge et a dit qu'il ne désirait rien tant que de faire le bonheur de son peuple et que son principal vœu était de ressembler à Henri IV.

Le garde des sceaux a parlé avec simplicité et netteté.

M. le contrôleur général a par-dessus parlé pendant une heure. J'aurai peut-être son discours qui est en trois divisions : la première, un précis de son ministère; la deuxième, un état de situation des finances; la troisième, l'énoncé des objets qui forment le plan proposé.

Dans l'état de situation, il a dit que le déficit venait du système qui a toujours subsisté depuis le cardinal de Fleury, qu'il était de 40 millions sous l'abbé Terray, de 27 après M. Turgot, de 40 après M. Necker et de 80 à présent ; qu'il avait eu à payer la première année de son ministère 673 millions et que c'est pour remplir ce déficit qu'il propose ce nouveau plan. Les objets énoncés sont :

1° Les assemblées provinciales par province et par district;

2° L'impôt territorial sans abonnement sur toutes les terres indistinctement;

3° L'abolition de la capitation pour la noblesse;

4° Une diminution des tailles;

5° Quelque allégement seulement dans les gabelles sans y faire grand changement;

6° La suppression des traites et douanes;

7° L'inféodation des domaines avec les réserves des forêts;

8° L'abolition de beaucoup de droits qui gênent le commerce et l'industrie;

9° Le rachat des rentes foncières sur le clergé, leurs droits honoriques conservés;

10° Reculement des barrières et impôt unique à l'entrée du royaume;

11° Allégement des droits maritimes;

12° Lois sur l'importation et l'exportation des blés;

13° Diminution sur tous les départements sans ôter les fermes et bureaux.

25 *février*.—Voici la suite de ce que j'ai recueilli depuis hier, sur notre Assemblée nationale; je me félicite toujours d'être servi aussi exactement.

DISCOURS DU ROI A L'ASSEMBLÉE.

« Je vous ai assemblés pour vous communiquer mes projets « pour le soulagement de mes peuples, à l'exemple de plusieurs « de mes prédécesseurs et surtout de celui dont le nom paraît « le plus cher à la nation. J'ai cherché dans la constitution de la « monarchie les moyens d'assurer une plus juste répartition « d'impôts, de supprimer les droits les plus onéreux, d'établir « un meilleur ordre dans l'administration des finances; ce n'est « que d'après le plus mûr examen que j'ai déterminé les me- « sures qui vous seront communiquées de ma part pour arriver « à ce point. J'ai lieu d'attendre de votre zèle, qu'empressés de « répondre à mes vues paternelles pour mes peuples, vous écar- « terez tout intérêt particulier et que vos observations tendront

« toutes au bien public ; mon Garde des sceaux va vous les « annoncer. »

Le Garde des sceaux s'est levé, et après avoir salué Sa Majesté et l'Assemblée, prononça ce qui suit :

« Sa Majesté, depuis son avénement au trône, n'a cessé de « s'occuper des grands intérêts de son royaume. Les événements « de son règne en sont une preuve. Les Tribunaux existent « dans leur premier lustre, la fidélité la plus stricte est gardée « dans tous les engagements du règne précédent ; une marine « formidable rétablit la liberté des mers, assure une paix solide « après avoir terminé une guerre honorable. Le commerce « favorisé et étendu par les traités, des encouragements donnés « à l'agriculture, la paix assurée à l'Europe par l'appareil de sa « puissance et la sagesse de sa médiation. Tel est le tableau « qui doit inspirer à la nation la plus grande confiance et la « plus grande reconnaissance. Mais il restait à Sa Majesté à « remédier à des maux faits pour affliger son cœur et à concilier « ce que les besoins de l'État exigent. Avec le désir qu'a tou- « jours eu le Roi de soulager ses peuples, Sa Majesté, dès le « commencement de son règne, a montré par les retranche- « ments qu'elle a faits dans sa propre maison, son amour pour « ses peuples et ce qu'il fera communiquer à cette Assemblée « en sera un nouveau témoignage. Elle attend avec confiance, « de tous les Ordres de l'État, des observations qui porteront « également l'empreinte du zèle et de la reconnaissance. Minis- « tres éclairés d'une religion à laquelle il accordera toujours « tout son appui, ainsi qu'à ceux qui l'enseignent ; Vous, accou- « tumés à verser votre sang pour la défense de l'État et de la « patrie, et qui devant aux actions de vos aïeux votre illustra- « tion, lui offrez la sagesse de vos avis lorsqu'il juge à « propos de vous appeler à ses conseils ; Magistrats chargés « d'une des fonctions les plus essentielles de l'autorité sou- « veraine et qui avez la noble prérogative de faire parvenir jus- « qu'au trône les besoins des peuples ; Vous, Députés des diffé- « rentes parties du royaume, vous le seconderez tous dans les « vues paternelles qui l'animent pour le bien d'une nation dis- « tinguée par l'amour réciproque du Souverain et des sujets. »

Ensuite se leva le Contrôleur général. Si son discours ne put être éloquent, il fut du moins satisfaisant.

Il exposa d'abord que les maux de l'État étaient invétérés et pressants, et dit que lorsque Sa Majesté avait daigné lui confier l'administration des finances, il s'était occupé à distinguer la dépense ordinaire de l'extraordinaire ; que dans ce moment toutes les dépenses de la guerre étaient soldées, celles depuis longtemps arriérées, acquittées; les rescriptions, ce scandale des finances, retirées et éteintes ; que, depuis l'avénement du Roi au trône, les guerres avaient nécessité 1,250 millions d'emprunt ; que le déficit du revenu et de la dépense, qui est de 74 millions quand l'abbé Terray est venu en place et après de 37 quand il l'a quittée, quoiqu'il ne l'ait montré au Roi que de 27, s'était augmenté nécessairement par les emprunts, et montait dans l'état actuel à 60 millions ; qu'il s'en fallait néanmoins de beaucoup que l'on eût besoin d'augmenter de pareille somme la charge des peuples. Que reste-t-il dans ce moment pour parer à ce mal ? Des abus ! Oui ce sont ces abus même qui présentent le remède au mal. On ne doit donc pas en faire un mystère ; autrement il en arriverait comme lorsqu'un malade découvre une plaie, si fort envenimée qu'il est impossible d'y remédier. C'est dans la simplification de la perception, dans l'égalité de la répartition, dans la suppression de plusieurs droits nuisibles, dans la destruction de priviléges antiques qui forment encore un tout incohérent des différentes parties du royaume dont il n'est plus question de reculer les limites, qu'on trouvera des sources fécondes. C'est dans la constitution même de la monarchie qu'on les trouvera et sans nuire aux véritables priviléges d'aucun ordre. Sa Majesté propose d'établir l'uniformité désirable dans l'administration des paroisses, des districts provinciaux qui forment une chaîne jusqu'au trône, de substituer aux vingtièmes un impôt territorial dont aucunes terres ne seront exemptes, pas même les domaines de Sa Majesté, de soumettre en conséquence à cet impôt les terres possédées par le clergé, et de les décharger des décimes, le Roi se chargeant de ses dettes; de supprimer la capitation de la noblesse, taxe peu conforme à sa dignité ; d'établir la liberté du commerce des grains, sauf les précautions sages dans le cas nécessaire pour les restrictions demandées par

les provinces, de changer les corvées en nature en contribution pécuniaire. Il finit par ces mots: « En sorte que l'on puisse « dire que si les temps et les circonstances firent le Roi et la « loi, de même le Roi et la loi firent en même temps le bonheur « des peuples. »

Voici un exemple d'une nouvelle version, c'est-à-dire que voici un plus long détail des propositions mises sur le bureau pour y être agitées:

1° L'institution des assemblées provinciales: chaque paroisse élira un député à l'assemblée du district; le district sera composé de trente paroisses au moins, et de quarante au plus. Le district nommera un député à l'assemblée provinciale; le président sera nommé à la pluralité des voix, et il ne pourra l'être plus d'une année. Pour être choisi ou électeur dans chaque paroisse, il faudra y posséder 600 livres de rentes, et on aura autant de voix ou suffrages que l'on aura de fois 600 livres de rentes.

2° Le Roi supprime les vingtièmes et les quatre sols pour livre, ainsi que la capitation noble et le don gratuit du clergé.

3° On substitue à ces impositions un impôt assis sur toutes les terres, soit domaines, soit apanages, soit biens d'Église.

Cet impôt sera levé en nature et affermé dans chaque paroisse à un fermier qui sera obligé d'y vendre les denrées qu'il aura recueillies.

Cet impôt n'excédera jamais le vingtième de la recette effective: il ne sera porté qu'au trentième dans les terres médiocres et au quarantième dans les mauvaises qui rendent peu et coûtent beaucoup d'exploitation. Les moulins, maisons, forges, fourneaux, usines, etc., seront taxés en argent dans les mêmes proportions.

4° Le Roi remet à ses peuples sur les tailles, dix millions.

5° Le clergé sera tenu de rembourser environ 140 millions qu'il doit; pour cet effet, le Roi autorise tous les débiteurs de rentes foncières envers le clergé, à se libérer au denier trente. Ces fonds éteindront la dette, et s'ils ne sont pas suffisants, le Roi autorisera le clergé à vendre sa chasse et ses justices (biens temporels inutiles à gens qui, soi-disant, renoncent au monde).

6° Une loi sur l'importation et l'exportation des blés.

7° Un droit de timbre sur les billets et quittances, etc.

8° Un changement dans la Gabelle. On forcera à prendre au prix actuel tout le sel qui se consomme aujourd'hui, et on fournira à un prix très-bas ce qu'on voudra consommer de plus.

9° Un changement dans les droits des aides.

10° Les barrières seront toutes repoussées aux frontières.

11° Une réforme dans les départements, sans diminuer les taxes de l'État.

12° Inféodation des domaines, non compris les forêts.

Le premier Président du Parlement de Paris ayant répondu le premier (je n'ai pas son compliment); aussitôt Mgr l'archevêque de Narbonne, pour la conservation des droits du sacerdoce et de son sacré corps, se leva et tint le discours suivant :

« Si nous avions pu prévoir que quelqu'un dût élever la « voix dans cette Assemblée pour offrir à Votre Majesté des « remerciements et des hommages, le premier Ordre de votre « royaume se serait fait un devoir et une gloire de n'être pré- « venu par personne. Nous supplions Sa Majesté de nous per- « mettre de mettre à ses pieds la première impulsion que fait « naître dans nos âmes le spectacle aussi auguste qu'imposant « de cette Assemblée, et surtout la vive et respectueuse recon- « naissance qu'inspire le Souverain qui a bien voulu la convo- « quer et la présider. »

8 *mars*. — Je n'ai que de petits détails de l'Assemblée Nationale (1), dont rien de plus ne transpire; au reste, il n'y a pas assez de temps qu'elle tient pour en savoir plus. Il circule des bruits divers sur ce qui se passe à Versailles ; les personnes qui veulent passer pour les mieux informées prétendent que Monsieur le Contrôleur général ne pourra point résister aux cabales qui s'élèvent contre lui, que le Clergé surtout est le parti qui fait jouer contre lui des mines d'autant plus dangereuses qu'elles

(1) Plusieurs personnes donnaient à l'Assemblée des Notables ce nom adopté, comme on sait, par les députés du Tiers-État, dans la mémorable séance du 17 juin 1789.

sont plus cauteleuses et cachées; mais elles inquiètent peu M. de Calonne qui se montre serein et s'avance, comme il le dit, dans l'arène d'un pas ferme.

Ce Ministre ayant été forcé de se faire attendre trois quarts d'heure à la troisième assemblée, Monseigneur l'Archevêque de Narbonne qui voulait sans doute en témoigner son mécontentement, saisit quelques paroles de M. de Calonne pour lui dire: « Monsieur, vous parlez en maître. » Celui-ci, sans se déconcerter, lui répondit avec un air aisé et poli : « Non, Monsieur, » puis reprenant tout-à-coup un ton plus grave: « Mais au nom du maître! »

Au reste, il transpire fort peu de choses, parce que Sa Majesté a fait demander le plus profond secret sur les matières qui seraient mises en délibération. Monsieur, en présidant cette séance, ajouta qu'il donnerait lui-même l'exemple du secret.

Les discours des Princes à leurs bureaux sont imprimés depuis quelques jours, ainsi que celui de M. de Calonne; d'après les extraits que je vous en ai donnés, il vous faut les discours entiers pour les juger. Les Parisiens continuent à faire des plaisanteries dans leur genre. Voici celle du baromètre: le Roi au beau fixe, le peuple au très-sec, les Parlements à la pluie, le Contrôleur général à la grande pluie, le Clergé à la tempête, et les Princes au variable. (Je vous ai déjà donné l'équivalent de ceci.) Les mauvais plaisants ajoutent ensuite les dénominations suivantes: Aux sept Bureaux, le Politique, le Gai, le Fol, le Faux, le Sournois, l'Indifférent, le Plat. Mais toutes ces misères ne font rien aux affaires présentes qui paraissent devenir orageuses.

Les premiers détails que j'aurai à vous donner pourront être sérieux si, comme on le prétend, la Cour rencontre parmi les Notables plus de nerf qu'on ne s'y était attendu, et s'il est vrai que chaque député du Parlement ait juré de ne rien faire sans avoir l'aveu de son corps; enfin, s'il est vrai que chaque Parlement communique journellement avec ses députés par des courriers particuliers.

Tous les Princes tiennent leurs bureaux depuis onze heures

du matin jusqu'à une heure après midi, excepté M. le duc d'Orléans qui ne préside le sien qu'à cinq heures du soir, depuis qu'on lui a ôté son logement du château pour le donner à Mme la comtesse de Balbi (conseil de Monsieur).

Les assemblées provinciales qui forment le premier point des objets proposés aux Notables sont agréées; mais avec des modifications et des changements dans le plan de M. le Contrôleur général. Si par hasard cet objet est admis dans la séance générale, convoquée pour mardi, je vois dans les assemblées provinciales ce que le *grand* M. Necker a voulu essayer dans ses administrations nationales du Berry et de la Haute-Guyenne.

On me raconte que les bruits de la rumeur parmi les Notables ont un fondement inconnu jusqu'à présent, que le temps découvrira. Ces dits bons Notables sont actuellement occupés à délibérer sur l'impôt territorial, ce diable d'impôt sera *la pierre de touche*, *le point essentiel*, sur lequel il s'élèvera grandes difficultés et nombreuses réclamations. D'ici au premier courrier, je serai reposé et j'aurai peut-être les détails que cet objet important aura occasionnés.

J'ai à la main un livre ou brochure intitulé: *Dernières pensées du Roi de Prusse* (mort), qui contient des sorties amères et violentes contre l'administration et le régime de plusieurs Gouvernements, et me fait le plus grand plaisir. Qu'il voit bien et dit bien; j'ajouterai même qu'il est malignement écrit!

Voici une anecdote d'un fripon qui m'empêchera de remplir mon restant de blanc de ce qui ne serait que pour vous, et qui suivant la tournure des choses n'annonce pas une heureuse fin.

Un fripon arrivant un de ces jours de Versailles vint descendre vers les trois heures du matin, en chaise de poste à la porte d'un M. Gobelet, un des Notables. Il s'était costumé en maire de province et feignit qu'il venait de perdre 200 louis au jeu et qu'attendant des fonds sous huit jours de chez lui, M. Gobelet lui sauverait la vie en lui prêtant cette somme pour payer et éviter le scandale auquel il allait être exposé, s'il ne satisfaisait pas sur-le-champ son adversaire. Le piquant de l'histoire, c'est que

M. Gobelet se trouva compromis d'une façon très-désagréable, quand le surlendemain il alla rendre visite au véritable maire dont le fripon avait emprunté le costume et le nom.

14 *mars*. — Je continue la suite de mon journal pour vous et les autres personnes que j'aime et respecte.

J'ai dû vous dire et dans la crainte que je ne l'aie pas fait je dis « que le premier objet présenté à l'Assemblée des Notables y avait été adopté avec des modifications que je ne vous ai pas données, les attendant; et qui ne me paraissent pas indifférentes actuellement que je les ai :

1° Distinguer dans les assemblées provinciales les ordres de l'État, en suivant la forme constitutionnelle du royaume;

2° Etablir que chaque propriétaire n'aura qu'une voix, quel que soit son revenu;

3° Que les ordres du clergé et de la noblesse formeront au moins le tiers des assemblées;

4° Que le président de l'assemblée sera choisi au scrutin dans l'ordre du clergé ou de la noblesse et devra réunir la moitié des suffrages;

5° Que les membres assemblés, choisis lors de la première formation, resteront en fonctions pendant trois années, et qu'ils seront ensuite renouvelés par tiers chaque année au choix des propriétaires;

6° Qu'il sera formé un bureau intermédiaire pour régir les affaires dans l'intervalle d'une assemblée à l'autre, et que ce bureau sera composé de six membres dont deux de l'ordre du Clergé ou de la Noblesse.

Mais l'affaire de l'impôt territorial a excité les plus violents débats, des réclamations et des murmures sans nombre, au point que l'on disait hier que Messieurs les notables avaient pris un petit congé pour venir se délasser à Paris de leurs fatigues. Il faut espérer que les suites ne deviendront point orageuses; on cherche des moyens de conciliation.

Le bureau de *Monsieur* fut le premier à dire que l'impôt à lever en nature n'était pas soutenable. On raconte qu'un maire s'étant levé pour parler, fit avec le plus grand flegme l'apologue suivant :

« Messieurs, quelques jours avant de me rendre ici, il se « trouva dans une ville un malade à qui son médecin ordinaire « ord nnait la saignée; mais les parents et les amis du malade « s'y opposèrent, et firent venir plusieurs médecins pour donner « leur avis. Ces Messieurs arrivés, ne furent point du tout en « faveur de la saignée, ils conclurent qu'il serait besoin tout au « plus d'une purgation; cependant, avant de rien faire, ils « exigèrent que le médecin ordinaire expliquât les motifs qui « l'avaient déterminé à la saignée.

« Il en est de même à notre égard, il faut que M. de Calonne « nous rende des comptes exacts sur la situation des finances, et « qu'il nous expose les motifs et les détails de son plan. »

En conséquence, il fut décidé qu'on demanderait la communication du compte de la gestion actuelle pour la comparer avec le compte publié en 1781 par M. Necker, et déterminer quel est le *déficit*.

Messieurs les archevêques de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix et d'Arles, furent invités à se rendre chez M. le contrôleur général, et eurent, dit-on, avec ce ministre une conférence très-intéressante; cependant, il ne paraît pas que les dispositions des esprits soient encore changées.

Il était question de donner une sanction à l'arrangement provisoire pour les corvées à prix d'argent, ou de conférer aux assemblées provinciales le pouvoir de faire elles-mêmes des règlements à ce sujet.

Le Roi vient d'accorder à Mme de Vergennes une pension de 20,000 livres, réversible sur ses deux enfants; on assure aujourd'hui que la fortune de ce feu ministre ne passe pas deux millions.

M. Poyet, architecte, est chargé de la construction des quatre nouveaux hôpitaux; c'est encore lui qui est l'auteur d'un plan pour une nouvelle salle d'opéra qui serait construite sur l'emplacement des capucins de la place Vendôme ; mais M. le baron de Breteuil a défendu à M. Poyet de s'occuper d'aucun autre projet avant l'exécution de celui des hôpitaux.

On disait ces jours derniers que le trésorier des étapes étant occupé le soir à compter huit à neuf cents billets de caisse de 1,000 livres chacun, pour faire des payements le lendemain, il tomba en syncope et sa tête ayant donné contre le chandelier, le feu prit aux papiers et consuma tous les billets de caisse et d'autres titres intéressants. C'est sans doute un grand malheur pour le trésorier, plus grand pour sa famille; mais, d'un autre côté aussi, c'est un bien important pour la caisse d'escompte qui ne paie pas plus les effets incendiés que les effets perdus.

Les protestants se flattent toujours qu'ils obtiendront l'état civil. On rapporte qu'un négociant calviniste empressé de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, prit dernièrement la liberté de demander à M. le contrôleur général si ses frères et lui pouvaient encore avoir les mêmes espérances qu'on leur avait données avant l'Assemblée des Notables. On assure que la réponse du ministre fut celle-ci : « S'il y a quelques juges qui vous chagrinent, dites-« le-moi, je suis prêt à recevoir vos plaintes pour les mettre sous « les yeux du Roi qui n'entend point que l'on vous persécute. »

On n'a peut-être pas oublié que les bénédictins, sous prétexte de sauver l'honneur de leur ordre, empêchèrent un de leurs confrères de s'embarquer dans la gondole de l'aéronaute Blanchard lors de son départ du champ de Mars. Ce religieux voyant que ses supérieurs ne voulaient pas se relâcher de leur rigueur, vient de les attaquer en justice pour avoir la liberté de voyager en l'air, lorsqu'il le jugera à propos. Il prétend qu'il n'a ni le cœur, ni l'esprit faits pour végéter dans un cloître; il rapporte enfin la preuve que c'est par surprise et par violence qu'il a prononcé ses vœux. L'affaire est pendante en la Grand'-Chambre du Parlement, et Mme la duchesse de Villeroy a eu la générosité de donner un asile à cette victime du despotisme monacal.

Le Parlement s'est assemblé mardi passé relativement à l'affaire des lettres de change surchargées; mais il n'y a rien d'arrêté, et l'assemblée a été continuée à trois semaines.

Toujours des banqueroutes de trésoriers généraux! Personne

n'ignore celle que vient de faire M. de Bourboulon qui, de mince clerc de notaire, est parvenu à la trésorerie générale de M. le comte d'Artois. Le jeu désordonné de l'agiotage, un luxe non moins révoltant, sont les causes de sa ruine. On disait hier qu'ayant été arrêté à Calais par un exempt de police et ne voyant pas moyen de s'échapper, il s'était brûlé la cervelle. On a déjà nommé son successeur, M Drouet, premier commis du contrôle général, chargé du département des pensions.

M. de Fourqueux, un des notables, est tombé en apoplexie; les mauvais plaisants disaient à ce sujet que cette maladie gagnant tous les membres, serait bientôt mise au nombre des épidémies incurables.

Cependant, une assemblée générale a été convoquée pour aujourd'hui, on ne sait autre chose sinon que les bureaux persistent à demander les comptes et les détails sur les objets qui leur sont proposés.

Encore quelques mois disent les bons citoyens, et nous verrons le monstrueux édifice de l'agiotage renversé sous son propre poids, si les suites de toutes les banqueroutes peuvent influer comme elles le doivent faire sur les esprits et les ramener *aux valeurs réelles*.

SUITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU MARDI 13 MARS.

M. le prince de Conti a donné lecture à son bureau de l'instruction de Monsieur, que voici :

« La conférence de samedi était destinée à faire le rapproche-
« ment des avis des différents bureaux et à voir combien ils en
« formaient sur chaque objet; mais il a été reconnu qu'on ne
« pouvait se livrer à ce travail sans courir risque d'altérer les
« avis, et le Roi auquel nous en avons rendu compte, et qui
« d'ailleurs connaît le vœu des bureaux par les procès-verbaux
« qui ont été mis sous ses yeux, a bien voulu nous en dispenser. »

On a distribué aux membres du bureau le premier mémoire de la seconde section sur les droits des traites.

Voici donc le discours de M. de Calonne qui n'a pas plu aux bureaux :

« Le Roi a vu avec une extrême satisfaction le zèle et l'appli-
« cation avec lesquels les différents bureaux s'étaient livrés au
« travail, et que les réflexions qui lui avaient été présentées
« tendaient aux vues bienfaisantes et économiques qui lui
« avaient été proposées ; que tous les bureaux d'accord sur le
« fond ne différaient que sur la *forme* et les *moyens d'exécu-*
« *tion.* »

Avant de commencer la lecture du mémoire sur les droits de traites, il a été représenté que M. le contrôleur général avait dit hier dans son discours cette phrase ou l'équivalent : « Le
« Roi a vu que tous les bureaux, d'accord avec ses intentions,
« ne différaient que dans la forme et dans les détails... » On a dit que cette phrase était inexacte, parce que les bureaux n'avaient, dans le fait, adopté les principes ni du mémoire sur la formation des assemblées provinciales, ni de celui sur l'impôt territorial...; qu'il serait dangereux de laisser sans réclamation une assertion, laquelle répandue dans le public et consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, laisserait un nuage et du doute sur la véritable opinion des notables.

L'avis unanime a été de réclamer, mais de quelle manière ?

On a proposé de nommer deux commissaires pour en conférer directement avec M. le contrôleur général, qui pourrait retrancher la phrase de son discours. On a répondu qu'un discours prononcé dans une Assemblée aussi majestueuse, aussi nombreuse, était peut-être déjà publié à Paris et le serait bientôt dans tout le royaume, qu'ainsi la rétractation devait avoir la même publicité que l'assertion en la consignant dans un avis du bureau. On a d'ailleurs observé que M. de Calonne avait déjà parlé dans cette phrase non de sa propre opinion, mais de celle du Roi... Le Roi a vu, etc. Qu'en conséquence c'était l'opinion même de Sa Majesté qu'il était important de ne pas laisser subsister. L'avis qui suit a été adopté à la très-grande majorité :

« Le bureau, alarmé du sens et de la valeur qu'on pourrait
« donner à certaines expressions du discours prononcé par
« M. le contrôleur général à l'Assemblée générale d'hier, des-

« quels on pourrait induire que les bureaux ont adopté les « principes contenus dans les différents mémoires sur lesquels « ils ont délibéré, et qu'ils ne diffèrent que dans la forme et « les détails, a arrêté de supplier Sa Majesté de faire remettre « au bureau le discours prononcé par M. le contrôleur général « et a prié M. le prince de Conti de vouloir bien remettre au « Roi le présent arrêté. »

Le prince a dit qu'il s'en chargerait et a paru même préférer que la prière de le remettre fût insérée dans ledit arrêté. M. le prince de Conti est allé sur-le-champ porter l'arrêté au Roi et il a été convenu que, pendant son absence, on commencerait la lecture du mémoire sur les traites.

Le prince de retour a dit qu'il avait remis au Roi l'arrêté, et que sa Majesté lui avait répondu qu'elle ferait savoir au bureau ses intentions.

Sa Majesté a demandé à M. le prince de Conti si le bureau avait suspendu son travail, et le prince lui a répondu que l'on continuait et que dans le moment même on lisait le mémoire sur les traites.

M. le prince a passé chez M. le contrôleur général, ainsi qu'il en avait prévenu le bureau ; il était monté à cheval, et M. le prince de Conti a laissé sous cachet une copie de l'arrêté, avec ordre de la lui remettre à son retour.

On a continué la lecture du mémoire sur les traites et à deux heures on s'est séparé.

16 *mars*. — Je reprends le fil de notre Assemblée nationale.

DISCOURS DE M. DE CALONNE (*).

« Sa Majesté a vu avec satisfaction qu'en général vos senti- « ments s'accordaient avec ses principes, que vous étant péné- « trés de l'esprit d'ordre et des intentions bienfaisantes qui « dirigent toutes ses vues, vous vous êtes montrés animés du « désir de contribuer à en perfectionner l'exécution, que vous

(*) NOTA. — Ce discours ayant été envoyé aux différents bureaux a occasionné nombre de réclamations. Je vous donne le tout retourné de différentes manières.

« n'avez recherché les difficultés dont elles peuvent être suscep-
« tibles qu'afin de les prévenir et de faire apercevoir les
« moyens de les éviter; qu'enfin, les objections qui vous ont
« frappés ne contrarient pas les points essentiels du but que
« Sa Majesté s'est proposé, d'améliorer ses finances et de sou-
« lager ses peuples par la réforme des abus.

« Le Roi ne doute pas plus des sentiments qui ont dicté vos
« observations que vous ne devez douter de ceux dans lesquels
« se trouve Sa Majesté. Elles s'accorderaient peu avec l'intention
« paternelle qui l'a portée à vous assembler, si elles n'avaient pas
« le caractère de franchise qui convient à des Français consultés
« par le Roi pour le bien de ses peuples.

« Assurée de vos dispositions comme de votre juste recon-
« naissance, Sa Majesté ne s'est point attendue à en recevoir un
« hommage passif et aveugle; c'est la vérité qu'elle cherche et
« elle sait que la vérité s'éclaircit par le choc des opinions. »

SÉANCE DU 14 MARS.

Ce discours ayant été remis le matin aux bureaux, celui de Monsieur et celui de Mgr le comte d'Artois nommèrent des commissaires pour examiner le discours et pour aviser aux moyens de prévenir les inductions dangereuses que l'on voudrait en tirer contre la vérité et contre les précédentes délibérations et pour demander une réparation aussi publique que l'offense l'a été.

Il fut en outre arrêté que Sa Majesté serait suppliée de faire insérer dans le procès-verbal leurs réclamations à la suite du discours qui les a occasionnées.

RÉCLAMATION DU BUREAU DE MONSIEUR.

Le Bureau présidé par Monsieur ayant entendu la lecture du discours prononcé par M. de Calonne à la séance de l'Assemblée générale du 12 de ce mois, a vu qu'il était indispensable de prendre des précautions contre les inductions qu'on pourrait tirer de quelques assertions de ce discours et notamment de celle où il est donné à entendre que les opinions du Bureau ne dif-

fèrent des mémoires qui lui ont été communiqués que sur des objets de *forme* et non sur des points essentiels.

Le Bureau a toujours été et sera toujours unanime sur les hommages de respect, de vénération et de reconnaissance que mérite Sa Majesté de la part de tous les sujets du Roi ; tout regard dans les différents projets communiqués appartient au cœur de Sa Majesté ; mais il a pensé que les moyens développés dans la plupart des mémoires ne correspondent pas à la bienfaisance des vues de Sa Majesté.

Les détails dans lesquels le Bureau est entré, en développant son opinion sur les assemblées provinciales, sur l'impôt territorial, démontrent que cette opinion diffère essentiellement des vues et des principes établis dans les mémoires qui ont quelque rapport à ces deux objets.

RÉCLAMATION DU BUREAU DE MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

Comme on pourrait induire du discours de M. le contrôleur général du 12 de ce mois que les opinions du Bureau ne diffèrent des mémoires qui lui ont été communiqués que sur des objets de forme et non sur des points essentiels, et comme il est important aux Notables que leurs sentiments soient transmis dans leur intégrité au Roi, à la Nation et à la postérité, le Bureau a cru devoir supplier Sa Majesté de permettre que les avis motivés du Bureau que Mgr le comte d'Artois a bien voulu remettre à Sa Majesté soient, ainsi que la présente supplication, insérés dans le procès-verbal comme un monument exact de l'opinion du Bureau et un préservatif contre toute supposition contraire.

Arrêté de plus que Sa Majesté sera suppliée de faire insérer dans le procès-verbal leurs réclamations à la suite du discours qui les a occasionnées.

Mgr le comte d'Artois, entendant qu'on mettait en tête *de l'avis unanime*, a dit de ne pas mettre ces mots, car il n'était pas de cet avis, et il est resté seul dans le sien.

22 *mars*.— Au milieu des débats qui agitent l'Assemblée des Notables, on est fort embarrassé à saisir le point de vue pour en

calculer les suites et la fin. Les trois quarts et demi de la capitale ne s'occupent qu'à discourir sur cet objet; chacun est à l'affût, il ne reste presque rien de neuf à dire.

Le 12, il a été présenté au Roi plusieurs mémoires contre l'impôt territorial à percevoir en nature, les objections ayant paru trop évidentes pour refuser de s'y rendre, Sa Majesté en abandonnant le projet de cette perception en nature, a ordonné aux bureaux de s'occuper essentiellement d'un impôt en argent à prendre sur toutes les propriétés indistinctement. M. le Contrôleur a fait quelques observations; enfin, la conclusion de cette séance a été fort confuse, et quoiqu'on dise plusieurs objets arrêtés, il paraît, d'après les vives réclamations des députés de la province de Bretagne et de MM. les archevêques de Narbonne et de Toulouse, que les choses s'arrangeront difficilement.

On prétendait avant-hier dans un café que le rachat des rentes foncières et l'acquittement des dettes du Clergé sont renvoyés à une assemblée générale du clergé, qui sera convoquée extraordinairement au mois de juillet prochain. « Et bon Dieu! s'écria un gros abbé, que ne se trouve-t-il quelques Notables pour ouvrir à l'Assemblée un moyen unique et très-court de rembourser non-seulement les dettes du Clergé, mais encore toutes celles de l'État, sans mettre de nouveaux impôts sur les peuples! Que l'on mette tous les bénéfices du royaume en séquestre, que l'on réduise les archevêques à 40,000 livres de rentes, les évêques à 20,000 et les abbés déjà pourvus à 10,000; que pour la suite on assigne sur le séquestre perpétuel différentes pensions aux abbés de bonnes familles, depuis 4,000 jusqu'à 10,000, et on verra bientôt la masse des dettes s'éteindre, les coffres du Roi se remplir et Sa Majesté en état de suivre les mouvements de sa bienfaisance paternelle en soulageant la classe indigente de son peuple d'une partie des impôts qui nuisent à l'agriculture et au commerce.

Je sais, ajouta-t-il, que cette proposition ne pourrait être bien bien reçue de mes confrères; mais je suis certain qu'il s'en trouverait dans le nombre plusieurs capables de s'exécuter noblement, et dès ce moment je suis prêt à donner l'exemple

en abandonnant la moitié de mon revenu, qui se monte à 20,000 livres.

On disait aussi que M. de Saint-James avait été transféré de la Bastille au Mont-Saint-Michel; plusieurs personnes qui sont victimes de la faillite de ce trésorier, répandent dans le public qu'on a trouvé chez lui une estampille semblable à celle qui est déposée dans le cabinet du ministre de la marine, et qu'elle lui servait à multiplier les lettres de change.

On me mande de Dijon que cette faillite avait occasionné des retards dans les payements des ouvriers employés dans les mines du Mont-Cenis; d'abord dix-huit refusèrent de travailler; on les mit en prison, mais bientôt plus de six cents se sont révoltés, ont brisé les portes de la prison et ont fait sortir leurs camarades après avoir mis en fuite la maréchaussée, dont deux cavaliers malheureusement ont été rattrapés par ces forcenés, qui les ont jetés tout vivants dans la fournaise. Un détachement d'artillerie du régiment d'Auxonne, arrivé à grandes journées, a rétabli l'ordre.

Les travaux du nouveau pont de la place Louis XV ont été adjugés pour la somme de 2,993,000 livres, à un M. Prévost, ingénieur-entrepreneur.

Voici une anecdote récente et peu connue; fût-elle supposée, elle fait toujours connaître le favorable augure qu'on tire de la sagesse de notre Roi.

Le 27 février dernier, quatre particuliers se présentaient à l'Hôtel-Dieu, munis d'un ordre de Mgr l'Archevêque portant qu'on leur ouvrît toutes les portes et qu'on leur donnât tous les éclaircissements qu'ils désireraient. On rapporte qu'ils étaient assez mal vêtus: un d'eux, remarquable par son embonpoint, donna des témoignages de sensibilité à la vue du spectacle affligeant qui se présentait à ses yeux, au point qu'une femme s'écria: « Eh mais! ce bon Monsieur qui paraît si affligé, a « pourtant bien des breloques à ses montres, que n'en vend-il « une pour s'acheter une meilleure redingote! » La visite finie, ces Messieurs retournèrent à l'archevêché. — On prétend que

c'était le Roi, le comte d'Artois, un capitaine des gardes et M. le baron de Breteuil. Quand l'anecdote serait fausse, on est, je le répète, bien excusable d'avoir pris pour le Roi l'inconnu qui témoigna tant de sensibilité.

L'avocat Linguet a gagné son procès contre M. le duc d'Aiguillon; on a réduit les répétitions dudit avocat à 24,000 livres. Me de Laune, avocat du duc, le défendait si mal, que Linguet lui dit d'un ton ironique: « Me de Laune ne parlez pas tant je « vous en prie en ma faveur, car vous feriez croire que je vous « ai promis de partager avec vous le gain de ma cause. » Il vous est facile de juger que ce dernier a été complétement humilié et même sifflé par les auditeurs.

On ne parle que de la retraite de M. le duc d'Orléans, qui a cru devoir abandonner le bureau des Notables qu'il avait présidé jusqu'à ce moment. On lui donne plusieurs motifs de cette démarche, qu'il ne nous conviendrait pas d'exposer dans la crainte de ne pas assez connaître les véritables.

Des lettres de Naples nous apprennent la mort de M. l'abbé de Bourbon, fils légitimé de Louis XV. Ce jeune abbé donnait les plus grandes espérances, et on ne peut lui refuser des regrets. Il était le protecteur d'un jeune musicien de mes amis, qu'il avait mis en pension à Naples, et qui va peut-être perdre sa place. J'en serais fâché.

On écrit de la Bretagne qu'il règne dans cette province une grande fermentation relativement aux projets exposés à l'Assemblée des Notables, dans la crainte qu'ont les habitants qu'il ne soit porté atteinte à leurs priviléges; mais il y a lieu de croire qu'on parviendra facilement à calmer les têtes les plus échauffées qui ont répandu cette alarme.

Le sieur Dufour du Ringuet, cet auteur des fausses lettres de change, est en sûreté en Portugal, car la reine de ce royaume n'entend pas le renvoyer en France; elle a seulement fait remettre les effets et papiers du coupable à notre ambassadeur.

1er *avril*. — Les sages politiques n'avaient jamais vu de bon œil les apprêts pour le couronnement de la Reine de Tauride et ne pouvaient se dissimuler que le voyage à Kherson ne couvrît le dessein qu'a toujours formé l'Impératrice de Russie, de concert avec l'Empereur, de chasser le Turc de toutes ses possessions européennes. Des lettres de Marseille nous apprennent que l'Impératrice a déjà commencé les hostilités par le siége d'Oïzakou, situé dans la Bessarabie, à l'embouchure du Dniéper. De leur côté, nos frères les Turcs arment puissamment; on prétend qu'un corps de quatre-vingt mille hommes est en marche pour arrêter les progrès de la Czarine; si cette nouvelle se vérifie, elle pourra devenir le signal d'un incendie général dans l'Europe.

Il paraît depuis deux jours une brochure anonyme intitulée *Considérations sur l'agiotage des effets publics* ou lettre à M. Mirabeau; elle ne fait pas honneur à son auteur qui est, dit-on, l'abbé d'Espagnac.

M. Gerbier est désigné pour être directeur général des administrations provinciales, avec un traitement de 30,000 livres par an; le public verra sans doute avec plaisir qu'on accorde cette distinction à un avocat dont les talents sont si avantageusement connus.

On prétend que M. le duc d'Orléans vient d'acheter l'île Louviers dans l'intention d'y bâtir: ce serait un embellissement de plus pour la capitale, et qui accélérerait l'exécution projetée depuis longtemps, d'un pont sur la rivière de Seine, depuis la pointe de l'Arsenal jusqu'au jardin du Roi.

Voici une autre version du résultat des observations faites par les bureaux sur tous les objets qui jusqu'à ce jour ont été soumis à leur examen.

1° Les administrations provinciales déclarées inconstitutionnelles et inadmissibles sous la forme proposée, mais jugées nécessaires en prenant pour modèle les administrations de la Haute-Guyenne et du Berry;

2° L'impôt territorial à lever en nature, reconnu impraticable

et sursis à délibérer sur tous les accroissements d'impôts, jusqu'à la communication des états et des comptes nécessaires pour constater la situation des finances;

3° L'abolition des corvées adoptée;

4° La législation sur la liberté du commerce et l'exportation des grains adoptée et renvoyée, quant à la surveillance et à l'exécution, aux assemblées provinciales.

5° Les dettes du Clergé renvoyées à l'assemblée prochaine du Clergé;

6° La suppression des barrières propre à donner au commerce une plus grande activité, à l'agriculture un nouvel encouragement, un tarif uniforme sur les droits d'entrée et de sortie présentant un plan simple et utile et réalisant le vœu des États-Généraux de 1614, sous la réserve cependant d'accorder des indemnités et d'autres avantages à la Lorraine, aux trois évêchés et principalement à l'Alsace;

7° La suppression des droits de courtage et jaugeage qui se perçoivent à la circulation, celle du droit de la marque des fers, enfin celle des droits sur les huiles et savons, qui tendent à favoriser l'industrie nationale;

8° Suppression des droits d'amirauté avec des indemnités que Sa Majesté s'est réservé d'accorder au grand amiral;

9° Quant aux Gabelles, les bureaux sont aussi touchés que le Roi des maux du régime actuel; mais ils objectent que le plan proposé présente plusieurs moyens de détruire en entier le régime des Gabelles, même le droit de 4 livres aux Salines, droit qu'il serait à désirer que l'on laissât subsister aujourd'hui.

Plusieurs bureaux, entre autres celui de *Monsieur*, indiquent l'abonnement pour le rachat des Gabelles, moyen qui en procurant les mêmes secours au besoin de l'État et en faisant disparaître à jamais les punitions et les procédures ruineuses, procurerait encore sur le régime actuel un avantage de plus de vingt millions, auxquels il faut ajouter les dix millions de soulagement qui proviendront de l'abolition des traites dans l'intérieur du Royaume.

L'Assemblée des Notables ne prendra de vacances que depuis le Mercredi-Saint jusqu'au lendemain des fêtes de Pâques.

Le Conseil des Parties, assemblé mardi dernier à Versailles pour le jugement des trois particuliers condamnés à la roue, a prononcé un interlocutoire à la pluralité de quarante-cinq voix contre vingt-trois, par lequel il est ordonné qu'avant de faire droit il sera fait apport de la minute de la procédure faite par le lieutenant de la Prévôté de Troyes, que le juge de Chaumont avait soustraite au procès ; le prononcé est regardé comme favorable aux trois malheureux et fait présumer que l'arrêt du Parlement de Paris sera cassé.

Un M. Fauveau, payeur des rentes, ci-devant receveur général des domaines et bois de M. le duc d'Orléans, a suspendu ses payements. On dit sa faillite de 8 à 900,000 livres. On en craint beaucoup d'autres parmi la banque et la finance; l'époque du mois de mai est regardée surtout comme fort critique; cependant il faut espérer que le coup qui vient d'être porté à l'agiotage servira à remettre les choses dans leur état naturel.

On m'a dit hier que cet autre banqueroutier dont je vous ai parlé et qui se nomme Harvouin, lequel s'était enfui en Espagne, a été arrêté dans les environs d'Anvers ; qu'après lui avoir saisi un portefeuille dans lequel il y avait pour plus de 300,000 livres d'effets au porteur et un diamant de mille louis, on l'a enfermé dans une maison de force.

C'est aujourd'hui que le Président du Châtelet doit juger la l'affaire des fausses lettres de change. Je vous rendrai compte du jugement, si je suis encore à Paris et que j'en sois instruit. On présume que ce jugement sera favorable aux porteurs de ces fausses lettres.

On examine, dit-on, actuellement dans le Conseil, si l'État peut déférer aux demandes du Roi de la Cochinchine sans violer aucune clause du traité de commerce conclu avec l'Angleterre. Les deux fils de ce Roi détrôné ont manqué d'être étouffés un des jours de la semaine dernière, à la promenade des Champs-Élysées, par la foule des curieux qui s'étaient attroupés pour les voir.

Si quelque chose est capable de détourner des procès, c'est sans doute l'événement qui fait payer un lièvre à M. l'abbé Poudens près de 100,000 livres. Cet abbé, au moment de la résignation que lui fit un oncle de son bénéfice, retrouva les pièces d'un procès qne son oncle avait abandonné contre un M. Féral, avocat de Rouen. Comme il s'agissait de la chasse dont le neveu était fort jaloux, il ressuscita imprudemment une affaire assoupie et vient enfin de payer bien cher son aveugle manie, après après avoir plaidé dans tous les Tribunaux possibles pendant dix ans.

Voici une plaisante caricature nouvelle qui se vend encore sous le manteau, quoique répandue m'a-t-on dit, depuis une quinzaine de jours. Un fermier y est représenté au milieu de sa basse-cour, assemblant sa volaille pour lui demander à quelle sauce elle voulait être mangée (1). Cette misérable facétie a donné lieu à la fable suivante qui circule dans toutes les sociétés.

DISCOURS DU RUSTRE OU FERMIER A SES VOLAILLES.

Mes chers amis et bonnes bêtes,
Canards, coqs d'Inde et chapons,
Essayez en grattant vos têtes
D'en tirer de bonnes raisons.
Sur la forme et non sur le fonds
Répondez tous tant que vous êtes.
Le plus glouton de mes valets,
Qu'un grand amour du bien domine,
M'apprend que le Ciel vous a faits
Pour ma gloire et pour ma cuisine ;
Je prétends donc vous manger tous.
Sur la sauce consultez-vous,
Mon cuisinier fera le reste.

(1) Cette plaisanterie se produisit sous la forme du dialogue que voici :

LE FERMIER.

Mes bons amis, je vous ai rassemblés tous pour savoir à quelle sauce vous voulez que je vous mange ?

UN COQ *(dressant sa crête).*

Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange.

LE FERMIER.

Vous vous écartez de la question.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE MONSIEUR, DU 5 MAI 1787.

Le Bureau qui a l'honneur d'être présidé par Monsieur, a pensé qu'inutilement la Nation multiplierait les sacrifices qu'exigent d'elle la gloire et la sûreté de l'État, si des précautions sagement combinées et efficacement établies ne prévenaient le retour d'un désordre dont on a peine à mesurer l'étendue.

Un voile perfide a enveloppé depuis quelques années toutes les opérations de finances: on a prodigué, dans chaque édit donné à l'occasion des emprunts, les promesses séduisantes du retour à l'ordre et à l'économie, du rapprochement de la dépense à la recette, de la prompte exécution d'un plan qui devait rendre tous les soulagements possibles et toutes les améliorations faciles. Mais un système incohérent et convulsif est venu de lui-même, à la quatrième année de la paix, démentir tout ce qui avait été annoncé, et avertir le Roi et la Nation du danger de faire dépendre d'un seul homme le sort de 25 millions de citoyens zélés et fidèles.

Quelque confiance que doive mériter un Ministre honoré, dans des circonstances aussi difficiles, du choix du Souverain, moins il y a de précautions à prendre contre sa personne, plus il est sage peut-être d'en prendre contre sa place.

Le Bureau a donc pensé que l'établissement d'un comité de finances, dont il va prendre la liberté d'indiquer au Roi la composition et les fonctions, serait un des moyens les plus propres à maintenir l'ordre, l'équilibre et la proportion dans toutes les parties de l'administration.

PROJET DU COMITÉ.

Le Comité sera composé de sept personnes: du chef de l'Administration des finances, quelque nom qu'on lui donne; d'un contrôleur général, qui sera toujours rapporteur; de cinq autres citoyens les plus recommandables des différents ordres et qui n'occuperaient aucune place dans l'administration générale.

On pense qu'il ne doit leur être attribué aucuns appointements et que la plus précieuse récompense attachée à leurs places, serait l'honneur de les bien remplir.

Ces derniers seront institués par commission du Roi; en cas de vacance, le Comité présentera trois sujets du même ordre que celui à remplacer, et le Roi choisira parmi les trois présentés.

Le Comité s'assemblera toutes les fois que le chef de l'Administration des finances le jugera utile.

Il se réunira nécessairement tous les six mois pour vérifier l'état du trésor royal et des caisses particulières, et tous les ans pour examiner les comptes des départements, d'après l'état des fonds fixés pour chacun, ainsi que celui de tous les ordonnateurs et du trésor royal.

Le compte général de toutes les dépenses, vérifié et certifié par le Comité, sera présenté tous les ans au Roi dans son Conseil et ensuite rendu public par la voie de l'impression.

A la fin de chaque année, le projet des fonds pour l'année suivante sera mis sous les yeux du Comité, et il sera rendu compte de ses observations au Roi dans son Conseil.

Nulles grâces ou dons pécuniaires, pensions ou traitements ne seront accordés qu'à la fin de chaque année dans un travail particulier pour chaque département; l'état en sera rendu public et annexé à la fin du compte général.

Nul emprunt ne sera fait sans enregistrement, sans gage pour les intérêts et sans indication de fonds pour le remboursement. Il sera rigoureusement prescrit de ne jamais les excéder ni les étendre.

La caisse d'amortissement sera surveillée et inspectée par le comité.

Telles sont les dispositions du règlement que le bureau croit devoir solliciter; elles tendent toutes à assurer une comptabilité exacte et à prévenir tout changement dans la destination des fonds.

On a fixé le nombre des membres du Comité à sept, parce qu'un moindre nombre aurait peut-être diminué la confiance et qu'un plus grand aurait pu introduire la confusion.

On a desiré que les cinq membres choisis parmi les citoyens les plus recommandables n'eussent aucune part à l'administration générale, afin d'affranchir des suggestions de l'intérêt personnel.

L'énoncé seul développe assez le sens et l'objet des autres

dispositions; la plus importante de toutes, la plus féconde en effets heureux, est la publicité par la voie de l'impression du compte général, certifié par le comité des recettes et des dépenses de l'État.

Tel est le seul frein le plus puissant contre toutes déprédations, la sauvegarde de la fidélité aux engagements. Le créancier de l'État y verra avec reconnaissance la conservation de son gage; le contribuable, la certitude de n'être point exposé à des contributions arbitraires et qui excéderaient les besoins, le public un système d'ordre, de méthode et d'économie qui ranimera la confiance, fera renaître et raffermira le crédit (1).

Devons-nous donc désirer que le crédit, cette source de tant de biens et de tant de maux, reprenne la vigueur qu'il n'aurait jamais dû perdre chez un peuple qui à l'avantage d'un sol varié et fertile, réunit un génie actif et industrieux? Oui, sans doute, si l'on n'en abuse pas; mais la facilité de l'abus est bien près de l'énergie de la ressource: c'est à cette malheureuse facilité que nous devons l'obligation de payer encore les dettes de Louis XIV et de Louis XV. C'est par une suite de cette facilité que nous avons la douleur de voir que plus de la moitié des contributions immenses dont la nation est aujourd'hui grevée, et que des besoins aussi impérieux qu'inattendus vont encore

(1) Comme la triste situation où s'est trouvée la France à la fin du XVIIIe siècle a été en grande partie la conséquence de la mauvaise administration des finances, nous donnons ci-après la liste des contrôleurs généraux depuis l'abbé Terray jusqu'à Necker:

L'abbé Terray (1770-1773).
Bourgeois de Boyne (1773-1774).
Turgot (août 1774 mai 1776).
Clugny (mai à octobre 1776).
Taboureau des Réaux (Necker, directeur du Trésor royal) (octobre 1776 juillet 1777).
Necker seul (premier ministre) (juillet 1777 mai 1781).
Joly de Fleury (1781-1783).
D'Ormesson (1783).
Calonne (9 novembre 1783 8 avril 1787).
Bouvard de Fourqueux (avril à mai 1787).
Laurent de Villedeuil, ancien intendant de Rouen (mai à août 1787).
Lambert (août 1787 à août 1788).
Necker (second ministère) (26 août 1788 11 juillet 1789).

accroître, est uniquement employée à payer des intérêts et des arrérages. Il faut donc procéder promptement à un autre plan qui remplisse plus parfaitement les vues bienfaisantes de Sa Majesté.

Comme toutes les actions des Français se font en chantant ou finissent par des chansons, voici un pot-pourri que j'ajoute à ce que je vous ai envoyé ci-devant :

POT-POURRI SUR L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

LE ROI.

Air : *Malbrouck s'en va-t-en guerre.*

Sénateurs vénérables
Ecoutez, écoutez bien, notables,
Les projets admirables
De mon cher contrôleur :
Cet homme plein d'honneur
A votre bien à cœur,
Le mien bien d'avantage.
Rendez-lui, rendez-lui votre hommage ;
Mon peuple qu'il soulage
Bénira son destin.
De son vaste dessein
Il vous dira la fin.
L'État est à la gêne
Que mon cœur, que mon cœur a de peine !
Pour alléger sa chaîne
On vous imposera.
Je sais que l'on criera
Peu m'importe cela !...
Sénateurs vénérables, etc., etc

LE CONTROLEUR GÉNÉRAL.

Air : *Mon honneur dit.*

J'ai dissipé les trésors de la France :
D'Artois, Le Brun et d'autres sont contents,
Qui mieux que moi gouverne la finance ?
Sully, Colbert, étaient des ignorants;

Pour nous tirer de l'affreuse misère,
Chacun de vous paiera son contingent;
Voilà, Messieurs, voilà tout le mystère;
Disputez-vous, mais il faut de l'argent.

LE PARLEMENT.

Air : *La faridondaine, la faridondon.*

Quoi! sans l'aveu du Parlement
Vouloir qu'un impôt passe;
Nous ôter l'enregistrement!
C'est une extrême audace;
Le Roi nous bornerait-il donc,
La faridondaine, la faridondon,
A juger les procès d'autrui, Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami?

LE CLERGÉ.

Air: *Il était une fille, etc.*

Des projets de Calonne
Frémissez du récit:
Eh! que nous fait son défit
Il nous la gardait bonne!
Nous pouvons bien crier:
Il nous veut écorcher.

UN MEMBRE DE LA NOBLESSE.

Air : *Ce mouchoir, belle Raymonde.*

Votre esprit en vain se fonde
Sur votre brillant secret,
En mille erreurs il abonde;
Et ce merveilleux secret
Exige qu'on le refonde.

LE CONTROLEUR.

Non pas, Messieurs, s'il vous plaît,
Il faut imposer le monde
J'y trouve mon intérêt,
Il faut imposer le monde
J'y trouve mon intérêt.

UN MAGISTRAT.

Air : *Avec les yeux dans le village.*

Avec un peu d'économie
Tâchez de sortir d'embarras;
Doit-on payer votre folie
Quand on ne la partage pas ?
Cessez, par d'injustes largesses,
De vous attirer les mépris,
Donnez moins à vos maîtresses,
Aux princes et aux favoris,
Aux princes et aux favoris.

UN MAIRE A SES CONFRÈRES.

Air : *des Fraises.*

Si le peuple est dépouillé
Par le gentil Calonne,
Je n'en suis point émerveillé
C'est, dit-on, qu'il a pillé
Le Trône, le Trône, le Trône (*).

LE COMTE D'ARTOIS.

Air : *Le saint craignant de pécher.*

Messieurs, cessez vos débats,
Car le Roi mon frère
Ne se départira pas
De ce qu'il veut faire.
Il faut trouver de l'argent,
Il n'importe à moi comment
Pourvu qu'on, pourvu qu'on,
Pourvu qu'on en donne
A l'ami Calonne.

(*) Pour ne pas vous exposer à confondre ce mot Trône, marque de la royauté, je dois vous prévenir que le Trône de la chanson est un auteur de ce nom dont M. de Calonne a tiré la plus grande partie de ses vastes projets.

On me mande aussi que M. Necker, qui vient encore tout récemment d'en démontrer la monstruosité et le dangereux effet, a été obligé de quitter Paris et peut-être la France.

UN CONSEILLER D'ÉTAT.

Air : *Ah! Monseigneur, ah! Monseigneur.*

Ah! Monseigneur, ah! Monseigneur!
Tout est contre vous en rumeur;
Nobles, Tiers-État et Clergé,
Font un bacchanal enragé;
Que peuvent, contre un tel sabbat,
Messieurs les conseillers d'État?

M. DE CALONNE.

Air : *Lon, lan, la.*

Lon, lan, la, laissez-les crier,
Les Français que l'on impose,
Lon, lan, la, laissez-les chanter,
C'est le bien qu'il faut leur laisser.

LES NOTABLES A LA REINE.

Air : *de Malbrouck.*

Madame et Souveraine,
Qui voyez, qui voyez notre peine,
Tirez-nous de la gêne,
Où l'on nous a réduits;
A Calonne aujourd'hui
Retirez votre appui,
Nos maux viennent de lui...
Madame et Souveraine
Retirez votre appui.

LA REINE.

Air : *La danse n'est pas ce que j'aime.*

Calonne n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est l'or qu'il n'épargne pas;
Quand je suis dans quelque embarras,
Alors je m'adresse à lui-même;
Ma favorite en fait de même!
Et puis nous en rions tout bas!
Tout bas, tout bas, tout bas!
Que je vous plains, que je vous plains,
Il ne sautera pas!

LE PUBLIC.

Air : *Quel désespoir*.

Quel désespoir,
On veut nous mettre à la besace;
Quel désespoir,
Tout cède au souverain pouvoir!

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Air : *du Prévôt des marchands*.

Mes chers confrères, mes amis,
Croyez-moi, suivez mes avis,
Si le contrôleur nous dépouille,
Souffrons-le pour l'amour de Dieu,
Et, sans lui vouloir chanter pouille,
Tirons notre épingle du jeu.

L'AUTEUR AU PUBLIC.

Air: *du vaudeville de Figaro*.

Or, Messieurs, cette Assemblée,
Qu'on tient en ces tristes jours,
A la France désolée
Ne pouvant porter secours,
Bientôt sera consolée,
Et sur de bonnes raisons
Finira par des chansons.
Finira par des chansons.

ANNÉE 1788.

31 *mars*. — Il n'était question ces jours derniers parmi certaines gens que de la fin du monde ; cette fin du monde devait arriver le jour de celle de Notre Seigneur et ensuite le jour de sa résurrection. Une comète était chargée de s'approcher tout exprès de notre globe, et le choix lui était laissé ou de nous pomper ou

de nous embrâser, ou enfin de soulever les eaux de l'Océan sur le sommet de nos plus hautes montagnes. Ces extravagances commençaient à s'accréditer parmi le petit peuple: une femme de la rue de l'Échelle en eut l'imagination si troublée qu'elle s'étrangla fort courageusement, après avoir écrit le billet suivant qu'on a trouvé sur sa table : « Je me détruis pour ne pas voir le désastre de demain. »

La seconde division du travail du Conseil de la guerre fut mise jeudi dernier sous les yeux du Roi: il y paraît très-décidé qu'il n'y aura non-seulement pas de promotion de maréchaux de France, mais même qu'on en laissera diminuer le nombre actuel. Désormais il n'y en aura plus que douze.

Il a été envoyé à Toulon les ordres les plus précis au commandant et à l'intendant de la marine de recevoir avec tous les honneurs dus au caractère d'ambassadeurs les envoyés de Tippo-Saïb qui sont attendus dans ce port, et non à Brest comme on l'avait cru. On leur prépare en conséquence l'hôtel du commandant de la marine, où il y aura quatre lits pour eux et huit pour leurs gens. De plus, comme eux et leur suite ne vivent que de riz et d'animaux tués par eux-mêmes, on fait une ample provision de riz, de moutons, de volailles, de pigeons et de perdrix. M. de Monneron doit revenir avec eux.

Le bruit court que M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, a été obligé de se sauver lui et tous ses gens pour n'être pas massacré par les Turcs.

3 *avril*. — On creuse dans la cour du Louvre un bassin qui recevra les eaux des pompes à feu et les distribuera dans la capitale; un poëte a mis la nouvelle en vers de la manière suivante:

Au Louvre, des savants l'asile,
On fait construire un réservoir;
Où peut-il être plus utile?
Il fallait bien un abreuvoir,
Puisqu'en ces lieux croît la prairie
Destinée aux fils d'Apollon.
Unir l'onde à l'herbe fleurie,
C'est orner le sacré vallon.

Une personne dont le témoignage mérite croyance et revenue depuis peu de Londres, assure que, se trouvant dans un cercle où l'on témoignait à M. de Calonne la surprise de ce que M. Necker n'avait pas encore répondu à son dernier écrit, Monsieur l'ex-contrôleur général des finances portant la main sur son cœur, s'écria : « Messieurs, je vous donne ma parole d'honneur, que si M. Necker répond, il est perdu, et je l'avoue, et que s'il ne répond pas, il se perd. »

D'autre part, une autre personne non moins croyable et qui était présente lorsque M. Necker reçut le dernier écrit de M. de Calonne, assure que l'ex-directeur s'écria avec beaucoup de véhémence: « Ah! je le tiens, oui, sur mon honneur, je le tiens, et il dit précisément ce que je voulais qu'il dît. »

Ces deux anecdotes étant généralement crues vraies, répandent sur l'issue de cette querelle une obscurité de laquelle certaines gens ne se tirent que par des plaisanteries. Ils vous disent que cela n'empêche pas M. Necker de travailler à une réponse où l'on trouvera sa clarté ordinaire, et lorsqu'on demande ce que c'est que cette clarté, ils vous répondent que c'est un clair obscur.

Il est beaucoup question de lois somptuaires qui régleront la dépense des officiers tant en garnison qu'en campagne et surtout pour leur table. Un colonel ne pourra, dit-on, avoir que deux plats à chaque service; un maréchal de camp que quatre, et un lieutenant général que huit.

On écrit que, vers la fin de l'année, il y aura une promotion de lieutenants généraux. On sait qu'un arrêt du Conseil qui paraît depuis peu, nomme deux officiers généraux, M. de Timbrunne et M. le comte de Guibert et six hommes de lettres, pris partie dans l'Académie française et partie dans l'Université, pour composer un nouveau plan d'études en faveur des écoles militaires.

On avait d'abord dit que c'était Beaumarchais qui avait loué le grand cirque du Palais-Royal. Le bail en a été accordé pour trois ans et moyennant une somme annuelle de 200,000 livres,

à M. de Lavoie Pierre, tenant l'hôtel des Américains. Ce n'est qu'au mois de juillet qu'il se mettra en possession de cet emplacement et jusqu'à présent on ignore quelles sont les vues qui l'ont porté à le louer.

On est dans une grande inquiétude de ne recevoir aucune nouvelle de Constantinople. Depuis la déclaration de guerre de l'Empereur, on craint que la Porte ne soit déterminée à quelque extrémité de violence à l'égard de tous les chrétiens répandus dans l'Empire ottoman. Je n'aurais pas voulu remettre la déclaration de guerre à Constantinople; cette commission était bien périlleuse et M. Herbert, autrichien, l'a cependant fait remettre on ne sait comment.

Il se répand dans le monde que le Grand-Duc a fait enfermer l'Impératrice Reine de Russie, sa mère; quoique cette nouvelle soit dépourvue de bon sens, elle se confirme de tous les côtés; on la tient de Bruxelles.

Il vient d'Angleterre la nouvelle de la prise que les Anglais nous ont faite de Pondichéry. L'embarrassant est de savoir si c'est en leur nom ou comme alliés de quelques puissances indiennes, de manière que ce serait une déclaration de guerre formelle. Mais ils seraient toujours les premiers occupants, comme dans la première guerre.

16 *avril*.— Extrait d'une lettre de Toulouse, où le Parlement refuse d'enregistrer l'édit des protestants:

« La fermentation est des plus grandes dans tout le Languedoc. « Selon des lettres particulières qui ont été écrites, il paraît « qu'on y est loin de cet esprit de tranquillité qu'on avait « annoncé. Au moment de l'enregistrement de l'édit des pro- « testants, M. le comte de Périgord, commandant de cette « province, y a été envoyé pour porter les ordres du Roi. »

La semaine dernière, vingt hommes masqués sont entrés chez M. de Resseguier, procureur général du Roi au Parlement, et ont forcé les porteurs de ce magistrat; ils ont dressé une potence

dans sa cour où l'on a pendu son effigie avec cette inscription au bas :

Charge à vendre
Et procureur général à pendre.

En se retirant, ils ont fait défenses à ses porteurs de le porter au palais.

On a cru mal à propos que les régiments qui sont en marche pour changer de garnison étaient envoyés par le ministre pour contenir les esprits et faire rentrer le peuple dans ses devoirs.

Les troupes sont occupées à se rendre dans leurs nouvelles destinations.

Le régiment *Royal* va à Auch, celui du *Roi* (dragons) à Carcassonne et celui de *Noailles* à Castriçs.

M. l'abbé de Vintimille a été nommé hier à l'évêché de Carcassonne; ce n'est pas, comme on l'avait cru, M. l'abbé de Périgord.

La Cour des Aides de Montpellier vient de faire imprimer des remontrances qu'on dit être écrites avec beaucoup de force; elle a, à ce qu'on dit, fait faire défense à l'intendant sous peine de décret de prise de corps de faire exécuter l'édit de la perception du second vingtième. On attend avec impatience le résultat de toutes ces oppositions. Cependant, il paraît que le ministère a pris un parti qui va produire une révolution bien considérable dans toute la magistrature.

En attendant, Monsieur le garde des sceaux est dans la plus grande sécurité, malgré tous les troubles qui règnent dans les différentes Cours du Royaume.

M. le comte de Choiseul-Gouffier a acheté une quantité considérable de marbre très-précieux qu'il vient de faire passer en France.

On avait annoncé que les Turcs s'étaient portés aux excès de la rage et de la fureur la plus effrénée envers tous les Francs (ils nomment ainsi toutes les nations chrétiennes); on n'a encore

eu aucun détail à ce sujet. On sait seulement, ce qui est vrai, que notre ambassadeur aurait été la victime de cette populace effrénée sans une escorte considérable de janissaires.

On n'est pas encore parfaitement instruit de ce qui s'est passé entre les troupes du Grand-Seigneur et celles de l'Empire.

Une lettre de Vienne contient des détails sur une petite escarmouche qui s'est passée entre deux régiments impériaux et des troupes turques, où ces dernières avaient perdu un certain nombre d'hommes, et il leur a été fait quelques prisonniers.

On assure que la Porte a fait faire des réponses très-fortes sur la demande que l'Empereur lui a fait notifier pour connaître la manière dont il voulait qu'on traitât les prisonniers que les deux nations pourront se faire.

Si quelques puissances européennes n'interposent leur médiation pour rétablir l'intelligence entre ces trois Cours, cette guerre s'annonce pour être des plus terribles.

On avait débité ces jours derniers que les Anglais nous avaient pris Pondichéry, mais nous venons d'apprendre que cette ville a été rendue.

Deux seigneurs français et deux anglais de distinction sont partis, dit-on, pour se battre au pistolet, et c'est Bouchain, sur les frontières de France, qu'ils ont choisi pour le lieu de la scène.

On avait cru hier que M. le duc d'Orléans serait de retour aujourd'hui dans cette capitale. Cette nouvelle ne s'est pas encore confirmée.

Le Parlement a encore dû s'assembler samedi pour faire de nouvelles remontrances.

On assure que M. de Buffon est mort depuis mercredi dernier, et que l'on a caché cette mort par des raisons particulières concernant les débats qui s'élèvent pour remplir la place de gouverneur du jardin du Roi que l'on veut enlever à son fils.

Monseigneur le duc de Normandie sera inoculé la semaine prochaine.

Monseigneur le Dauphin va un peu mieux, et tous ceux qui l'entourent prétendent que chaque jour son corps faible prend des forces, et qu'alors il aura plus de liberté dans ses membres; le peuple parisien veut au contraire qu'il restera infirme de quelques-uns d'eux.

22 *avril.* — Un événement qui vient de se passer dernièrement prouve combien les méprises sont souvent funestes à ceux qui en sont l'objet. Un nommé M. Leroux, se promenant aux Champs-Élysées, fut accosté par deux inconnus qui, après avoir lié conversation avec lui, le mirent dans le cas de diriger ses pas, sans qu'il s'en aperçût, vers une voiture fermée, et dès qu'ils en furent assez près, ils forcèrent le particulier à y monter. Malgré toute la résistance qu'il put faire et après qu'il eut crié pendant un assez long intervalle dans ce sinistre équipage, on arrêta à une porte. Le maître de la maison se présenta et ouvrit la voiture; lorsqu'il aperçut l'inconnu qu'on lui menait, il ne put s'empêcher de marquer sa surprise, et s'écria : « Qu'avez-vous fait? Ce n'est pas lui, vous vous êtes trompés. » Le mal n'est pas grand, répondit un d'eux, il n'y qu'à lui bander les yeux et le ramener où nous l'avons trouvé. Il tardait beaucoup à ce particulier de se voir débarrassé d'une pareille compagnie et d'arriver à sa destination. Il a été descendu dans la plaine des Sablons. Un de ses compagnons l'entend se plaindre de ce qu'on l'a ainsi fort éloigné de chez lui. Pour faire droit à ses plaintes, il court sur lui le pistolet à la main; heureusement que le coup n'a fait qu'effleurer légèrement. Aussitôt la voiture partit avec vitesse; ce fut ainsi que cette scène se termina.

Le sieur Léonard, ce célèbre coiffeur de femmes, qui avait passé la moitié de sa vie à l'embellissement des grâces du beau sexe, par ses talents distingués en coiffures, s'occupe dans ce moment à faire traduire des pièces, afin de mettre au plus tôt en activité le privilége du nouveau spectacle des Bouffons-Italiens qu'il vient d'obtenir. En attendant que la salle qui leur est destinée dans le jardin du Luxembourg soit construite, ils commenceront dans celle des Tuileries.

L'examen que l'on a fait en Angleterre de l'ouvrage qui a

pour titre: *Considérations sur l'Esprit et les Mœurs du siècle* (1), a valu de grands éloges à l'auteur. On a loué la profondeur de ses idées et la justesse de ses comparaisons.

Il est arrivé un courrier chargé de dépêches très-importantes qui ont donné lieu à une nouvelle assemblée du Conseil.

Les ordonnances de guerre paraîtront vendredi; nous avons déjà connaissance de quelques-unes qui sont une preuve de la sagesse de ce nouvel aréopage.

M. l'abbé Sabathier, grand frondeur du Gouvernement et détenu pour ce au Mont-Saint-Michel, vient d'en sortir pour se rendre à Arles, sans avoir pu obtenir l'agrément d'aller à Aix, où est sa famille.

Le Parlement a fait encore de nouvelles remontrances au sujet des lettres de cachet et de celle qui a été signifiée à M. de Catelan.

On n'a que de fâcheuses nouvelles de l'armée de l'Empereur; ses troupes ont été très-fatiguées, ses vivres n'abondent pas, par la difficulté d'en faire passer, les chemins n'étant pas encore frayés.

L'on assurait qu'il y avait une épidémie qui emportait tous les jours une quantité d'hommes; cet accident ne contribue pas peu à favoriser le parti des Turcs.

L'on s'attend à une réforme considérable dans les fermiers généraux; on croit qu'il est question d'en supprimer une quinzaine. Cette réforme aura lieu dans la régie générale et parmi les administrateurs généraux des domaines, dans une proportion relative. On ne sait pas encore si les réformés seront pris parmi les plus anciens ou parmi les derniers nommés.

La santé de Monseigneur le Dauphin se raffermit de jour en jour, et il va bien actuellement.

L'on disait dernièrement que le Parlement de Toulouse avait

(1) Ouvrage de Duclos, beaucoup trop vanté, à notre avis.

fait arrêter l'officier chargé de porter la lettre de cachet à M. de Catelan. Cette nouvelle demande confirmation.

Ce ne sera plus à Toulon, où l'on avait déjà fait de forts grands préparatifs pour recevoir les ambassadeurs de Tippo-Saïb, roi indien, qu'arriveront ou débarqueront ces envoyés, mais à Brest, où chacun veut concourir à la magnificence préparée pour leur réception. Les révérends pères capucins s'en veulent aussi mêler; ils iront processionnellement voir ces ambassadeurs et s'en faire voir. Est-ce amour divin ou curiosité d'hommes gueux et vains? Je vous le laisse à deviner.

28 *avril.* — Suivant le dire de mes nouvellistes, le 5 du mois de mai, le Roi viendra à Paris tenir une séance royale pour y casser le Parlement. Cette opération serait répétée le même jour dans tous les Parlements de province. Voilà le raisonnement de quelques politiques oiseux qui croient toujours deviner les secrets de l'État, lorsqu'ils annoncent des choses extraordinaires.

Les effets royaux baissent de jour en jour; on s'attend encore à les voir dans un plus grand discrédit, à moins qu'on ne voie renaître l'accord entre le Roi et les Parlements, si nécessaire pour ramener la confiance.

Malgré toutes les nouvelles sur l'état des deux armées impériales, il paraît certain que la désertion et la mortalité y font un ravage considérable. On commence à mieux augurer des armées turques, et l'on prétend qu'ils se sont singulièrement aguerris, et que jusqu'à présent dans toutes les petites escarmouches de corps, ils ont toujours disputé aussi vaillamment que courageusement le terrain. Belgrade et Chouzin, deux villes turques, frontières et barrières du côté de l'Allemagne, se sont, dit-on, rendues au pouvoir des Impériaux; mais les Turcs avant d'en sortir les avaient entièrement démantelées et détruites.

De vous dire que notre bois de Boulogne est décidément vendu, cela ne peut vous rien faire, mais d'y ajouter que les particuliers qui l'ont acheté y veulent une nouvelle ville, dans laquelle on conservera des arbres au milieu des rues, ce qui

imiterait nos villes d'Amérique, et donnerait un ombrage et une verdure très-agréable et en rendrait le coup d'œil délicieux, cela ne vous paraîtrait-il pas plaisant?

On a cru avoir découvert la cause de la mortalité qui régnait aux Invalides. Depuis le mois de novembre on calcule qu'il est mort dans cet hôtel plus de douze cents personnes. Cette épidémie a été causée par les rats qui, s'étant beaucoup trop multipliés, causaient des dégâts considérables. Pour les détruire on a tenté différents moyens, et surtout le poison dit mort-aux-rats. Ces animaux après en avoir mangé, étaient altérés et allaient se noyer dans les eaux du bassin, ou infectaient toutes les eaux des canaux où ils allaient crever.

Voici une anecdote assez plaisante arrivée ces jours derniers à une jeune femme de nos élégantes en tout, jusqu'en voitures. Cette dame étant à faire ses visites dans une superbe voiture, traînée par deux très-beaux chevaux de grand prix, fut sans doute remarquée par quelques filous qui résolurent de se l'approprier et pas plus tard que le lendemain, la dame étant entrée dans une maison, au moment où le cocher eut abandonné sa voiture, l'intrépide filou ou voleur monta sur le siége et cria avec assurance qu'on lui ouvrît la porte. Vous savez que les cochers crient, du milieu de la cour, *la porte s'il vous plaît*. Il sort de la maison à la barbe du suisse qui lui tient la porte sans se douter de la moindre chose. Depuis, la jeune dame n'a point eu de nouvelles du cocher qui lui avait enlevé si subtilement son brillant équipage.

La Cour, toutes les chambres assemblées le 22 avril dernier, a pris l'arrêté suivant :

« La Cour, toutes les chambres assemblées, a arrêté qu'il sera « fait de nouvelles et réitératives remontrances à Sa Majesté, et « qu'à cet effet quatre commissaires que la Cour a députés, s'as- « sembleront vendredi 25 du présent à six heures du soir pour « en délibérer: lesquelles remontrances seront portées à Sa « Majesté pour obtenir sa réponse. »

5 *mai*. — La mission de M. le duc d'Harcourt près le Parlement de Rouen aura pour objet l'enregistrement de l'impôt territorial et peut-être la suppression de tout le Parlement.

Voici ce que j'ai appris dans mes courses d'hier :

L'époque indiquée pour les grands événements était d'abord le 3, et aujourd'hui du 8 au 10 de ce mois. Il tarde à bien des personnes d'y arriver pour connaître les projets de la Cour. S'il faut en croire la chronique scandaleuse, ils seront funestes à beaucoup d'individus ; en attendant, on ne peut que se livrer à des conjectures, car rien ne transpire.

Il est parti plusieurs Conseillers d'État chargés d'ordres importants ; on ignore encore le véritable objet de leur mission ; car si c'est pour l'enregistrement, cette opération a toujours regardé les commandants de province, de manière que je penserais que c'est pour faire des changements dans les Cours de justice, par exemple d'augmenter considérablement, la juridiction des présidiaux.

Le Parlement s'assembla il y a quatre jours, et pendant la séance un de ses membres proposa de faire examiner, dans les différentes Généralités, si le deuxième vingtième était perçu sur le même taux qu'auparavant, et dans le cas que le produit fût plus considérable, de nommer des commissaires pour s'en assurer et rédiger des représentations. Cette motion fut adoptée généralement, mais aussi a-t-elle valu à son auteur une lettre d'exil. On disait que M. d'Esprémesnil et plusieurs autres membres ont été compris dans ce coup d'autorité.

On assure qu'il y a dans ce moment un député de chaque Parlement et Cour souveraine du Royaume pour se concerter avec celui de Paris, sur tout ce qui a rapport aux affaires d'administration ; on prétend qu'ils ont le projet de demander l'assemblée des États-Généraux ; je ne pense pas que cette demande soit mieux accueillie que toutes celles qu'ils ont précédemment faites.

Il fait depuis huit jours un temps superbe et fort chaud. Dieu veuille que le pays des Normands soit favorisé de même ! La revue du Roi a été de toute beauté. Il était seulement à désirer que M. le maréchal de Biron eût pu assister à toutes les manœuvres ; mais comme il avait été malade, il n'a pas dû se laisser entraîner. C'est bien à lui que l'on doit la bonne tenue et l'exacte

discipline de son corps, aujourd'hui un des plus beaux régiments de nos troupes françaises.

Nos finances pourront être connues généralement sous trois différents points de vue : 1° compte-rendu de M. Necker, ex-contrôleur général ; 2° compte-rendu de M. de Calonne, actuellement en Angleterre, et l'ennemi de son prédécesseur ; 3° compte-rendu par Mgr l'archevêque de Sens. On remarque dans ce dernier les vues sages et économiques qu'il a toujours annoncées; les réformes considérables qu'il a faites prouveront à la Nation combien elle doit s'applaudir d'avoir à la tête de ses finances une administration aussi éclairée, aussi désintéressée, et dont les opérations n'ont en vue que le bien public. Il réparera avec le temps le mal qu'avait fait son prédécesseur, quoique la plaie soit très-profonde.

Mlle de Matignon, nièce de M. le baron de Breteuil, que vous avez hébergée à Harcourt, et le parti le plus riche de tout Paris, épouse le fils de M. le baron de Montmorency.

L'assemblée du Clergé s'ouvrira dans deux mois d'ici. C'est l'archevêque de Narbonne qui la présidera. Les grands projets qui ont été mis plusieurs fois sur le tapis y seront encore discutés et de ce nombre sera la destruction ou la réforme de tous les corps religieux. Celle des moines bénédictins de Cluny est décidée.

L'avantage qu'avait eu l'Empereur sur les Ottomans ou Turcs se confirme de plus en plus. Par les dernières nouvelles qu'on avait, Belgrade n'était pas encore repris. L'on savait que l'armée du Grand-Vizir ne devait pas être loin de cette ville; ce renfort considérable, puisqu'il est composé de dix mille hommes, s'il arrive à temps, en rendra la prise plus difficile.

Enfin, les nouvelles ordonnances paraissent, mais elles sont si chères que personne ne les achète, et je me garderai bien d'y mettre les 21 livres qu'elles coûtent.

La santé de Monseigneur le Dauphin se fortifie de plus en plus

et l'on n'a aujourd'hui aucune crainte, au lieu que jusqu'à présent on ne se flattait pas de pouvoir le conserver.

Nous ne comptons couler que trois cônes cette année, et voilà encore le génie des ponts-et-chaussées pour deux ans à Cherbourg, malgré leur mauvaise besogne.

Notre pont de Louis XV s'avance ; il y a tout-à-l'heure deux arches hors de l'eau ; il y a plus de trois mille ouvriers employés.

15 *mai.*—Les nouvelles des provinces à Parlement ne laissent aucune inquiétude sur l'effet de la réforme faite dans la magistrature. Tout le monde avait craint que ces changements ne troublassent le repos d'une partie de la Nation ; mais il semble que le public est pénétré des vues sages qui dirigent le ministère, et le peuple, plus éclairé sur ses véritables intérêts, prévoit tous les avantages que la nouvelle administration de la justice va lui procurer. Les procès, par leur lenteur, embrouillamini et incidents ménagés comme bottes secrètes, n'occasionneront plus, ou du moins pas aussi souvent, la ruine des plaideurs, qui seront plus promptement jugés. Les quatre P. P. P. P. (1) parlementaires seront, ainsi que leurs arrêtés, biffés.

On a beau dire, les tribunaux étant mieux répartis rendront la justice plus égale et plus certaine dans toutes les parties du Royaume.

On a des nouvelles de Toulouse et elles sont des plus satisfaisantes. La présence de deux régiments seulement a singulièrement apaisé l'effervescence publique et a bientôt rétabli le calme dans tous les esprits.

On écrit de Rouen (ce que des témoins oculaires et intéressés avaient remarqué), qu'il n'y a pas eu la moindre émotion, ni la plus petite rumeur. M. le duc de Beuvron, porteur d'ordres, les a mis à exécution aux cris de joie d'un peuple très-nombreux accouru jusque sur les degrés du Palais. Le public a paru très-satisfait et a marqué son approbation par des placards très-

(1) Pauvres Plaideurs, Prenez Patience.

satyriques et très-mordants contre *feu le Parlement*. Ses placards se renouvelaient tous les jours.

La ville de Bordeaux s'est montrée animée des mêmes sentiments, ce qui est d'autant plus facile à croire qu'il a toujours régné une espèce d'antipathie entre la magistrature et le commerce. Par les dernières nouvelles qu'on avait de la Bretagne, tout y était rentré dans l'ordre. Le Roi a fait assurer cette province qu'il ne voulait pas lui ôter les priviléges dont elle avait joui jusqu'à présent; que la réforme qu'il faisait ne portait que sur la justice, dont l'administration était susceptible d'un changement très-avantageux pour tous ses sujets.

Le Parlement de Paris ne se regarde pas comme dissous par les lettres de cachet. Les conseillers et présidents destitués croient toujours tenir leurs places: ce sera le terme fixé pour la rentrée de la Cour plénière qui nous apprendra si les prétentions de ces Messieurs sont bien ou mal fondées. Le palais reste toujours investi, et l'entrée en est sévèrement défendue aux magistrats pour qu'ils ne puissent s'assembler et faire de nouveaux arrêtés.

M. de Montsabert, conseiller, n'a pas été au lieu de son nouvel exil; par un nouvel ordre du Roi, il a eu l'agrément d'aller dans une de ses terres. Il n'en est pas de même de M. d'Esprémesnil qui a été transféré aux îles Sainte-Marguerite où, suivant l'opinion de beaucoup de gens, il sera relégué pour longtemps.

L'on avait déjà désigné M. le marquis d'Agout pour remplacer M. du Saulçais, major des gardes françaises. La maladie de ce dernier laisse beaucoup d'espoir de guérison.

La Cour est partie pour Saint-Cloud ce matin même. L'on pense que l'Opéra bouffon, qui devait ouvrir son théâtre aux Tuileries, ne commencera qu'après la fin du voyage.

Mgr l'évêque d'Autun a accepté l'archevêché de Lyon, malgré tous les bruits qu'on avait fait courir qu'il l'avait refusé, et il

conserve la feuille des bénéfices : hier à son audience, il en recevait les compliments.

Les Anglais ne resteront pas neutres dans la querelle qui divise l'Europe et met l'incendie dans presque tout le Nord. L'Empereur de Maroc vient de leur faire déclarer la guerre. Son manifeste est dans un style assez original ; il reproche aux Anglais de ne pas tenir exactement leur parole. S'il avait eu souvent des démêlés avec cette nation, il saurait que c'est une qualité dont elle ne se pique point.

L'intendant de Bretagne avait envoyé sa démission à la Cour, croyant se dispenser de faire exécuter les ordres du Roi. Il faut convenir que voilà une plaisante délicatesse de conscience, comme on ne l'aurait guère soupçonnée, surtout dans les circonstances présentes et de la part d'un sujet ; mais la Cour n'a point voulu accepter sa démission. On assure qu'en faisant exécuter les ordres du Roi, il a été assailli par le peuple à coups de pierres, dont une l'a blessé à la tête.

M. le baron de Breteuil n'est point venu au Châtelet, comme on le croyait aujourd'hui. On veut que ce soit l'intendant de Paris qui y vienne demain à sa place. Les juges se sont présentés ce matin à l'audience ; ils ont été obligés de lever le siége, attendu qu'il n'y est venu aucun procureur ni avocat.

16 *juin.* — Par les dernières nouvelles que nous avons reçues de Grenoble, cette ville est dans la plus grande fermentation. M. de Clermont-Tonnerre, commandant de cette province, a fait distribuer des lettres de cachet qui exilaient tous les membres. Dès que le peuple en a été informé, il s'est porté aux plus grands excès, a enfoncé les portes des églises, exigé du sonneur qu'il remît toutes les clefs et a sonné le tocsin. L'alarme étant devenue générale, les villages des environs se sont assemblés, une foule de montagnards se sont portés dans cette ville, ont enfoncé les portes, et sans la prudence de M. de Clermont-Tonnerre, qui a su les maintenir, il y aurait eu beaucoup de sang répandu. La fermentation dans cette ville est générale, puisque les femmes s'en mêlent.

Une certaine Mme Trical, à la tête d'une foule de femmes aussi déterminées qu'elle, est allée ce matin, au commencement de l'émeute, chez le premier Président, a ôté les roues de sa voiture et a fait la même opération chez tous les magistrats exilés, afin qu'ils ne pussent point partir. Cette même femme s'est, dit-on, rendue chez M. de Tonnerre et l'a menacé, s'il ne faisait retirer ses troupes, de lui trancher la tête avec une hache qu'elle tenait en main. Ce commandant a été dans le plus grand danger, malgré les précautions qu'il avait prises. On assure qu'il a éprouvé de la part de ces mutins de grandes vexations, qu'il n'aurait pu éviter qu'en usant d'un expédient qui aurait eu les suites les plus funestes.

Le peuple se plaint beaucoup de la mauvaise conduite qu'a tenue le régiment de *Royal-Marine* et au contraire on loue beaucoup le régiment d'*Austrasie* qui s'est très-bien conduit.

Les dernières nouvelles de la Bretagne ne disent presque rien. On assure que tout y est dans la plus grande tranquillité. Le peuple cependant a arraché d'une rue le nom de M. Bertrand, lieutenant-général de la province, et a pendu ce magistrat en effigie. Tant qu'il ne s'amusera qu'à de pareils enfantillages, il ne sera pas à craindre.

L'assemblée du Clergé a dû aller hier à Versailles pour porter au Roi ses remontrances. On dit qu'elle demande seulement quatre objets principaux dont aucun sûrement ne lui sera accordé:

1° Le rappel du Parlement;
2° Celui de M. le cardinal de Rohan;
3° La suppression de la Cour plénière;
4° De ne point donner d'argent.

Ce dernier objet étant d'une trop grande importance dans un moment où la Nation en a le plus grand besoin, on forcera ces Messieurs avec juste raison à condescendre à la demande qui leur a été faite.

On assure qu'il y aura un lit de justice le 20 de ce mois. On ne sait pas encore si ce sera à Versailles, à Paris ou aux Invalides

qu'il se tiendra. Les uns disent qu'il y sera question des nouveaux billets-monnaie depuis 100 livres jusqu'à 1,000 livres, que l'on sera forcé de recevoir dans le commerce. D'autres veulent que ce soit pour la formation de la nouvelle Cour plénière. On ne sait à quoi s'en tenir.

Le Roi est de retour à Versailles depuis samedi dernier. La Reine n'a quitté Saint-Cloud qu'hier et est allée coucher à Trianon, où elle se propose de passer quinze jours.

Les membres du Parlement de Rennes sont tous partis pour le lieu de leur exil. Avant de se séparer, ils se sont assemblés chez un des présidents où ils ont rendu deux arrêts. Par le premier, ils déclarent traîtres et criminels de lèze-majesté, les auteurs, fauteurs et complices des nouveaux projets. Par le second, ils déclarent nulle et cassent l'ordonnance de M. le comte de Thiars, qui défend de s'assembler dans les cabinets littéraires.

Mgr le duc d'Orléans étant à souper il y a quelques jours chez M. le prince de Galles, à Londres, témoigna à un milord, qui était de ce souper, le mécontentement que lui causaient ses remontrances sur les troubles dont la Nation française était agitée. Ce dernier, sans seulement faire attention à ce que lui disait le Prince, continua son discours moqueur. Le Prince ennuyé de cette bravade se leva brusquement de table ; ayant fait signe au milord de sortir, ils descendirent. Le Prince lui expliqua le sujet de cet appel ; ils partirent chacun dans leur voiture et furent se battre à deux lieues de Londres.

Mgr le duc d'Orléans blessa dangereusement son adversaire de deux coups d'épée et en fut heureusement quitte pour une légère égratignure au poignet.

On prétend avoir aperçu à la hauteur de Brest une escadre anglaise de douze vaisseaux. On arme à force dans ce port pour faire sortir une flotte d'observation.

Si c'était sur la demande de nos obstinés Bas-Bretons que cette escadre parût, il est bon de s'en assurer.

Cherbourg, 3 juillet. — Je voulais attendre, mon ami, le départ

du Ministre pour vous mander ce que j'aurais appris de plus certain sur le motif de sa venue, mais comme je n'en saurais pas davantage aujourd'hui, je vous dirai en attendant mieux:

Que Mme la comtesse de Brienne est arrivée hier à 7 heures du soir, avec une nièce à elle (Mme de Loménie), un sien parent (M. le chevalier de Dampierre), et deux valets de chambre qui viennent dans les voitures de suite, et deux femmes de chambre.

Si le Ministre, M. le comte de Brienne, qui a couché à Saint-Lo, arrive comme il est attendu pour dîner, j'aurai vraisemblablement un confrère à dîner, car s'il a avec lui un secrétaire, ce ne sera qu'un secrétaire particulier et non du département de la guerre. Je vous en rendrai bon compte. Je m'attends à du nouveau dans notre pays et j'ignore encore quel il sera. Mais que penser de la venue de si grands personnages qui ne s'annoncent que comme particuliers curieux et qui ne veulent aucun honneur? Nous ne savons aussi que dire du séjour d'un officier général de la marine, décoré des ordres du Roi, âgé de 70 ans, qui examine tout par lui-même, qui prend des informations de tout genre, et qui loge à l'auberge, n'ayant voulu accepter de logement chez aucun commandant de terre ni de mer, et qui garde son quant à lui un peu boutonné.

Patientons, le temps nous apprendra le reste, et s'il est question de préparatifs de guerre.

Comme M. de la Millière, intendant général des ponts-et-chaussées, accompagne le Ministre, il pourra être question de quelques changements d'entrepreneurs et résiliations de marchés avec ces Messieurs qui gagnent, dit-on, énormément.

J'apprends que le Ministre ne compte rester ici que deux jours et qu'il partirait dès lundi, si le temps lui permettait d'aller en rade; mais si le grand vent qu'il fait continue, il n'y a pas apparence qu'il le puisse.

Il ne vient point de secrétaire; c'est M. le chevalier de Dampierre qui en sert.

Ainsi, dans la voiture du Ministre, il y aura M. le comte de Brienne, M. de la Millière et M. le chevalier de Loménie.

M. de la Millière n'a point de secrétaire non plus, ses domestiques lui en servent.

Voici l'extrait des nouvelles des 30 juin et 1er juillet.

Nous attendons à tout moment le manifeste de la Suède et du Danemark, qui a dû être publié le 10 ou le 12 de ce mois. Cette attaque ou agression forcera la Russie et l'Empire à entendre à un accommodement avec la Porte. Quand même la Russie n'y aurait pas été disposée dès que la guerre lui a été déclarée, on est persuadé à Vienne que l'Empereur est occupé de cet objet auquel il travaille depuis plus d'un mois, et on ne serait pas étonné d'apprendre qu'il y a une suspension de convenue.

La fermentation de nos Parlements se soutient au même degré, bien qu'ils soient menacés d'être tous cassés, et que cette nouvelle prenne de plus en plus crédit.

Celle du Parlement d'Aix a causé dans la Provence encore plus d'émotion que dans les autres provinces. Tous les Corps, Compagnies et Cours, en rendant visite au commandant en chef dans la province, ont protesté contre l'enregistrement de tous les édits et nouveaux ordres dont ce commandant pourrait être chargé, réclamant les droits et priviléges de leur province, qui fut unie au Royaume sans y être subordonnée.

Voici une épigramme un peu violente contre le commandant de la province, qui se nomme Riquet :

Au sieur Riquet un petit mot d'avis :
Le Parlement, Mistral (1) et la Durance
Sont trois grands pouvoirs en Provence;
Le Parlement dit non ! à tous méchants édits;
Mistral au diable les emporte,
Et la Durance offre son lit
A l'impudent qui les apporte.

Nous aurons en Flandre un camp, commandé par M. le prince de Condé ; on dit même que le Roi se propose d'y aller avec la suite qui l'accompagne ordinairement à la chasse.

Il est descendu il y a quelques jours à l'hôtel Royal, rue Neuve-Saint-Marc, à Paris, deux carrossées de Maures ou Marabouts qu'on

(1) Mistral est le nom d'un vent dangereux, au dire des Provençaux.

croyait de la suite des ambassadeurs indiens. Ceux-ci sont moins pressés qu'eux; ils viennent à petites journées et n'ont pas voulu débarquer à Toulon le jour qu'ils ont mouillé dans ce port, parce que c'était un vendredi, jour malheureux pour eux. Les Musulmans qui sont arrivés sont des envoyés Marocains et Tunisiens qui se rendent en Hollande.

On veut aussi qu'il y ait beaucoup de rumeur en Dauphiné et que dans une émeute plus de 1,200 personnes aient été tuées; mais ceci demande confirmation.

On s'attend à de grands événements d'ici au 15 de ce mois ; on prétend que l'on travaille beaucoup à l'imprimerie Royale, et que celle de M. Pierre, imprimeur du Roi, est gardée à vue, ce qui annonce qu'il s'y fabrique encore quelque chose de nouveau.

12 *juillet*. — Voici des extraits de lettres de Dijon et de Rouen qui vous prouveront que les Bourguignons et les Normands sont quelquefois de bons enfants. (Nous pouvons nous prendre l'un et l'autre pour échantillons.) (*)

M. le marquis de Gouvernet, commandant la province, sous les ordres de Mgr le prince de Condé, gouverneur, ayant eu avis que les avocats du Parlement voulaient s'assembler pour former un arrêté, envoya chercher le bâtonnier de cette compagnie et lui notifia, de la part du Roi, défense de s'assembler, ainsi que sa compagnie. Malgré ces défenses très-expresses, l'assemblée a eu lieu, et elle députa ensuite quatre de ses membres pour aller porter ledit arrêté au premier président du Parlement qui était dans ses terres, ce qu'ils ont exécuté en faisant leurs condoléances. De retour, ils ont fait imprimer leurs protestations contre tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, avec serment de n'accepter aucune place dans les tribunaux de nouvelle formation, et ils ont envoyé leur arrêté dans toutes les villes du ressort.

Les quatre avocats députés au premier Président ont reçu

(*) De Dijon, 3 juillet. C'est Daubanton, l'un des mandés et mon collègue, qui m'écrit.

chacun une lettre de M. le garde des sceaux, portant injonction, sitôt la réception de la susdite lettre, de se transporter à Versailles, et mon ancien collègue me demandait une entrevue soit à l'aller, soit au retour, dont il n'est pas certain; car il ne peut deviner le résultat des susdits ordres. Il me mande qu'il y a différentes opinions sur les motifs qui les font mander: les uns prétendent que c'est pour accepter des places dans les grands Bailliages; d'autres disent que c'est pour être réprimandés; enfin, d'autres assurent que c'est pour être mis à la Bastille.

L'arrêté de Rouen, dont j'ai à vous parler, est vraiment terrible, il déclare « infâmes, traîtres à la patrie ceux qui forme-« ront les tribunaux; il veut que les justiciables n'obéissent pas « à leurs sentences et qu'ils la regardent comme non avenue. Il « rend les membres de ces tribunaux responsables de tous les « torts que les sujets du Roi pourront éprouver par leur dé-« cision. »

A Lyon, l'amirauté, qui s'est refusée de siéger au grand Bailliage, a fait une protestation non moins violente contre la justice consulaire. La Conservation de Lyon s'est aussi élevée contre une décision de ce tribunal. Une sentence qu'elle avait rendue ayant été infirmée par lui, la Conservation a déclaré qu'elle aurait son plein et entier effet sauf l'appel en la Cour (la Cour de Parlement bien entendu). Voilà de quelle manière on traite les grands Bailliages dans les principales villes où ils sont déjà en exercice. Il ne faut pas espérer qu'ils se forment aussitôt dans la ville où leur nom est en horreur.

Le mémoire que les députés de la noblesse de Bretagne doivent présenter au Roi a été signé de mille deux cents membres de cet ordre. On assure qu'il finit à peu près de la même manière que le premier. « Nous ne réclamons, Sire, que votre justice; nous n'im-« plorons pas votre clémence; elle doit être réservée en entier « pour vos ministres coupables. » Du reste, ils ne sont pas tous arrivés; une opposition si vive aux volontés de la Cour est cause qu'on fait entrer en Bretagne la division d'Aunis.

Il a été envoyé des lettres-circulaires à tous les premiers

présidents des Parlements du royaume pour qu'ils soient rendus à Versailles avant le 8 de ce mois.

M. de Saint-Priest, notre ambassadeur en Hollande, n'en est point encore de retour, comme on l'avait annoncé ; mais on lui a mandé de présenter un nouveau mémoire et d'insister sur une réparation *prompte*, *authentique* et *plénière*, et si elle est refusée, M. de Saint-Priest a ordre de s'en revenir sur-le-champ.

Les ambassadeurs indiens ont dû quitter Toulon le 21 de l'autre mois ; ils dirigent leur route vers Marseille, où ils resteront trois ou quatre jours ; ils se rendront eusuite à Lyon, où ils séjourneront le même temps, et ils arriveront à Paris le 10 de ce mois.

Nous attendons à Cherbourg le ministre de la marine qui viendra résilier (à ce que l'on prétend), différents marchés, ainsi que l'a fait dernièrement M. le comte de Brienne. Il est ma foi nécessaire que la marine soit chargée de tout ce qui regarde la digue et les transports de pierres et bois en rade. Je ne sais plus que penser de nos travaux, que la plus petite guerre peut faire cesser. L'Angleterre arme, dit-on ; six de ses vaisseaux ont déjà paru à la hauteur de Brest. Nous sommes tranquilles au dehors, tandis que l'intérieur du royaume est en combustion.

18 *juillet*. — Il ne s'est rien passé de fort intéressant à Grenoble depuis le 22 du mois dernier jusqu'au 28, jour où quatre escadrons de chasseurs ont traversé la ville le sabre nu à la main, et ont été loger dans les granges et villages circonvoisins de la ville chez les habitants de ces lieux où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. Le 30, est passé un autre régiment qui allait au fort Barreau où il n'y avait qu'un détachement de cent vingt hommes. On apprit le même jour que dans la nuit on avait remis des lettres de cachet au premier consul et à deux conseillers du Parlement. Elles leur furent remises par M. le duc de Gontaut lui-même, qui leur dit qu'il leur donnerait vingt-quatre heures s'ils voulaient lui répondre des événements qui pourraient en arriver. Ils répondirent qu'ils ne pourraient rien garantir et qu'ils

allaient de suite se disposer pour leur départ qu'ils effectueraient dans la nuit. Mais après avoir dit ou formé un petit comité à l'hôtel-de-ville où plusieurs gentilshommes assistèrent, ils leur promirent de les défendre. Ils conseillèrent, dit-on, encore au premier consul, quoiqu'il fût avocat, de paraître sous le costume de gentilhomme, parce qu'il est noble et qu'ils le réclameraient comme faisant partie de la noblesse. Ce dernier corps paraît, à ce qu'on dit, se mouvoir, et l'on verra quelles pourront être les suites de l'événement de la journée du 30, dans laquelle on a appris le départ des deux premiers membres de la municipalité. Il n'y a eu aucun mouvement sensible et la journée s'est passée assez tranquillement.

Les affaires parlementaires ne sont pas plus avancées qu'elles ne l'étaient il y a huit jours; rien n'avance, rien ne recule, tout reste en suspens. Les prisonniers se plaignent et murmurent hautement de n'être point jugés (et peut-être pendus), vous vous rappellerez ce que j'ai dû vous dire ci-devant, que le bourreau se lamentait de la diminution de son casuel.

On trouve tous les jours des placards affichés dans les rues. On en a trouvé un il y a peu de jours dans l'église de Saint-Roch, où l'on invite tout le monde à faire des prières pour demander à Dieu qu'il change les dispositions des Ministres. On y engage encore tout le monde à faire dire un *De Profundis* pour le salut de l'âme de M. le Garde des Sceaux et M. de Brienne, s'ils ne font cesser les affaires d'ici à la fin du mois prochain.

Nous apprenons de Rouen que tous les membres du Parlement ont été exilés et dispersés chacun dans leurs terres. C'est comme on le pense bien l'arrêté du 25 du mois dernier qui leur a valu cette disgrâce.

Il a été envoyé à M. le comte d'Artois une superbe tente venant de Francfort. Elle a coûté de port depuis la frontière jusqu'à Versailles 1,500 livres. Ce Prince ignore absolument d'où lui vient ce présent.

On arme à Brest le vaisseau le *Superbe*, de soixante-quatorze

canons, avec la frégate l'*Astrée*, la *Suzon* et l'*Iphigénie*. Cette division est destinée pour l'Inde.

Dans la nuit du jeudi au vendredi de la semaine dernière, quatre hommes ont été pour voler chez M. le comte d'Egmont, boulevard de la Chaussée-d'Antin; ils sont entrés dans le jardin en passant par-dessus la grille, quoique garnie de piquants de fer. Étant parvenus aux appartements, ils ont fait sauter la serrure en dedans et sont entrés dans une chambre où il y avait pour toute garde un suisse âgé de vingt-cinq ans qui dormait tout nu. Ayant entendu du bruit, il a sauté sur son sabre, a pris sa montre de l'autre main et d'un coup de revers il a ouvert le ventre à un des malfaiteurs qui le tenait déjà à la gorge ; il en a poursuivi un autre à qui il a porté un coup sur la tête qu'il a adroitement paré avec la main dont quatre doigts sont tombés par terre, ce qui n'a point empêché qu'il ne l'ait dangereusement blessé. Il a poursuivi, toujours nu, les deux autres dans le jardin ; mais, plus lestes que lui, ils se sont sauvés. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'étant revenu dans la chambre, il a été on ne peut plus étonné de ne point voir les deux hommes qu'il croyait avoir tués et de n'y trouver que les quatre doigts qu'il a portés chez le lieutenant de police à l'heure même.

Cherbourg, 30 *juillet*. — Je voudrais que vous fussiez ici pour la mi-août, on doit donner une fête superbe à Mme la duchesse d'Harcourt, bal, comédies, feu d'artifice et symphonie militaire; nous en avons eu une première représentation le jour Sainte-Anne, fête de Mg^r^ le Duc, et je fus étonné du feu d'artifice, très-bien exécuté pour ce pays-ci, et surtout par un artificier courant la province avec des petites marionnettes. Nous aurons un combat naval en artifice, composé de quatre frégates et d'un vaisseau. On dresse une salle de comédie dans une grange, et la mer est une pièce d'eau ou étang dans la cour de l'abbaye, qui sera illuminée partout de lampions, et les allées d'arbres garnies de guirlandes de feux de couleur (ces feux de couleurs sont des gobelets peints en rouge, bleu, jaune, vert, etc.). Je voudrais que vous nous vinssiez pour ce temps, cela vous dédommagerait de la vue d'un coulage.

Voici l'extrait des deux derniers bulletins de nouvelles qui ne disent pas grand'chose; mais ce sera faute de mieux :

On nous annonce pour la semaine prochaine un arrêt du Conseil dont les principales dispositions sont l'indication de la convocation des États-Généraux pour le 1er mai 1789, la confirmation de tout ce qui a été fait au lit de justice du 8 mai 1788, une déclaration par laquelle le Roi dit qu'il voit avec regret la résistance que les Parlements opposent à ses vues bienfaisantes, qu'il espère que le temps et la réflexion les feront revenir de leurs égarements et les engageront à donner l'exemple de la soumission, faute de quoi Sa Majesté se verrait dans la nécessité de les éloigner de ses Cours et de choisir d'autres officiers pour les remplacer.

Le renvoi de tous les procès civils et criminels est fait aux grands Bailliages, avec injonction aux juges de ces siéges d'en instruire le garde des sceaux, sous peine de désobéissance, et de demeurer garants et responsables des pertes occasionnées par ce retard. Il va être expédié des lettres-patentes sur cet arrêt. Elles seront enregistrées au lit de justice, qui doit, dit-on, avoir lieu dans la fin du mois.

Il a été amené, le 18 de ce mois, à la Bastille, quatre gentilshommes qui ont été arrêtés à Rennes par le sieur Receveur, inspecteur de la police de Paris. Ceci prouverait combien les nouvelles d'attroupement et de rébellion que chacun débite tous les jours sont fausses; les Bretons paraissent, au contraire, très-pacifiques.

Il est arrivé avant-hier une nouvelle députation de la commission intermédiaire des États de Bretagne, au nombre de dix-huit membres. Ils arrivèrent à Paris l'après-midi et reçurent ordre d'en sortir le même soir, de ne point y coucher et de se retirer à Saint-Denis, où ils attendraient les ordres du Roi et qu'il lui plaise leur donner audience. On croit qu'elle leur sera accordée, mais pas avant la semaine prochaine; encore le Roi ne veut-il recevoir que six de ces députés.

Le clergé assemblé à Paris a été invité de la part du Roi a

finir ses séances d'ici au 30 du présent. On croit que c'est pour pouvoir frapper les derniers coups de la révolution actuelle avec plus de sûreté et sans que l'assemblée du Clergé subsiste.

M. le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État de la maison du Roi, qui avait offert sa démission il y a quelques mois, a renouvelé sa demande mardi dernier et Sa Majesté l'a acceptée. On ne sait pas encore qui le remplacera ; on nomme cependant M. de Villedeuil, qui a été quelque temps intendant de Rouen.

On répand le bruit que le régiment qui était en garnison à Toulouse a été haché en pièces par les bouchers, les écoliers et les étudiants de cette ville, et qu'il n'y en a que dix hommes de sauvés. Comme cette nouvelle est très-vague et incertaine, je ne vous la donne pas pour sûre ; si elle se confirme, on m'en donnera des détails que je vous communiquerai aussitôt.

9 *août*. — Les nouvelles que nous recevons ici ne roulent que sur des incertitudes. Tantôt l'on nous dit que les Turcs sont battus par les Impériaux, tantôt qu'ils les ont battus. Le dernier bulletin nous annonçait que le prince Nassau et le fameux Paul Jones, l'américain, avaient pris ou brûlé six vaisseaux de soixante-quatorze canons aux Ottomans, dont la flotte a, en effet, essuyé quelques pertes dans ses divers engagements avec les Russes; mais disons que les ressources des Turcs sont plus grandes que celles de leurs ennemis, et que la Porte seule fait face à deux puissantes nations.

L'Empereur lui-même commence déjà à reconnaître à ses dépens que les Turcs s'aguerrissent en combattant au lieu de se décourager et qu'il sera mauvais marchand de son entreprise. La levée considérable de troupes qu'il fait dans ses États fait soupçonner qu'il a fait des pertes considérables, et qu'il se hâte de recruter son armée pour pouvoir être en état de les réparer et de profiter de la belle saison pour livrer bataille à l'armée ottomane.

Les affaires parlementaires de France commencent à prendre

une tournure inquiétante pour le Roi et la Cour, et loin qu'aucun Parlement veuille obtempérer et reprendre ses fonctions, nous voyons, au contraire, qu'il y a chaque jour nouvelle insurrection de quelques-uns de ces corps. Paris, Rennes, Grenoble, Pau, Dijon, Besançon ne sont pas disposés à enregistrer les édits et ont arrêté des délibérations uniformes et vigoureuses.

Il court sur ces affaires des libelles et des pamphlets qui sont des plus méchants. Plusieurs grands Bailliages ont déjà remercié. L'on veut même que celui de Paris se réunisse sous peu. L'on me mande que le Châtelet sera cassé et que l'on érigera un grand Bailliage à sa place. On fait approcher des troupes de Paris, pour parer aux séditions et aux émeutes. Déjà vingt-cinq mille hommes sont campés aux environs de la capitale. Ce qui peut avoir donné lieu à ceci, c'est le séjour qu'ont fait à Corbeil et à Courbevoie deux régiments, qui vont l'un à Blois et l'autre à Chartres.

L'on a arrêté, il y a quelques jours, un jeune homme âgé de quinze ans qui, par passetemps, mettait le feu aux maisons dans la campagne et brûlait les villages. Il avait été instruit dans ce joli métier par son père qui, comme Desrues, priait Dieu et la Sainte-Vierge et mettait le feu aux maisons de ses amis.

30 *août*. — Si nos nouvelles de guerre se soutiennent, je tremble que nous ne soyons relégués en Basse-Normandie pour trop longtemps. J'aime autant rester ici qu'aller prendre parti dans la guerre parisienne. On dit cette capitale bloquée et le peuple déterminé à se porter à des extrémités dangereuses. On clabaude très-haut contre notre charmante Reine qui est accusée par les parisiens de faire passer leur argent à son frère l'Empereur. Une très-grande révolution vient de survenir dans le Ministère. M. Necker est rétabli à la tête des finances. M. le baron de Breteuil qui est à quatre lieues d'ici, à sa terre de Briquebec, a reçu des ordres de la Cour d'y retourner tout de suite. On le nomme principal Ministre, au lieu de l'archevêque de Sens qui est parti.... Enfin, le temps nous apprendra le reste. En attendant, vous verrez ci-après que la rumeur commence à

soulever les esprits bretons, je crains bien que Messieurs les Normands n'imitent dans peu leur exemple, et ne donnent de la tablature à M. le marquis d'Harcourt qui tient maison à Rouen, y ayant fait venir sa femme et toute sa maison, logés à l'archevêché. Suivant les nouvelles de Rouen, le Parlement tient toujours des assemblées réputées clandestines, comme contraires aux ordres du Roi. Je vous extrais des articles du 21 que j'ai peut-être pu vous donner; mais ici ce n'est pas le cas de dire ce proverbe: *Dans le doute, abstiens-toi de faire la chose.*

« L'arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 16 de ce « mois, qui a paru mardi dernier, concernant l'ordre et la forme « des payements, a répandu dans notre capitale l'alarme et la « consternation; toutes les rentes, soit perpétuelles, soit via- « gères, ou intérêts dus par le Roi, qui excéderont la somme de « 500 livres jusques et y compris celle de 1,200 livres, seront payés « cinq huitièmes en argent et trois huitièmes en billets du Tré- « sor royal; tous les gages, appointements, traitements, jus- « qu'à la somme de 1,200 livres, seront payés en argent comp- « tant. Ceux qui excéderont 1,200 livres jusques et y compris « 3,000 livres, seront payés cinq huitièmes en argent et trois « huitièmes en billets du Trésor royal. Cet arrêt, bien loin de « faire naître la confiance, a fait tomber les effets considéra- « blement. Tout le monde s'est porté en foule à la Caisse d'es- « compte pour y échanger ses billets; mais la foule était si « grande que l'on a été forcé de la fermer plus tôt qu'à l'ordi- « naire; plusieurs personnes ont passé la nuit du mardi au « mercredi pour être payées des premières; mais le lendemain, « il a paru deux arrêts du Conseil, tous deux en date du 18 « de ce mois, l'un en faveur de la Caisse d'escompte, dans lequel « Sa Majesté déclare qu'elle n'a point entendu comprendre « dans l'article V de l'arrêt rendu le 16 de ce mois, les intérêts « du dépôt de 70 millions que la Caisse d'escompte a remis « au Trésor royal, dont les intérêts continueront à être payés « comme le passé; et l'autre concernant la circulation des bil- « lets de la Caisse d'escompte, dans lequel Sa Majesté autorise « le caissier général de la Caisse à payer, jusqu'au 1er janvier « 1789, les porteurs des billets de ladite Caisse qui ne voudront « pas les laisser dans la circulation, en bons, billets ou lettres

« de change sur particuliers solvables, en bonifiant l'escompte;
« fait défense, Sa Majesté, à tous notaires, huissiers, etc., de
« faire aucun protêt ou autres poursuites, jusqu'au 1er janvier
« 1789, pour les lettres de change ou billets dont le payement
« aura été offert réellement en billets de la Caisse. Cet arrêt a
« fait un peu renaître les effets à la Bourse, mais il n'a point
« empêché le peuple de se porter toujours en foule à la Caisse
« d'escompte. »

Les dernières nouvelles de la Bretagne nous apprennent qu'il y a eu une révolte à Guingamp, par rapport aux grains. Le lieutenant qu'on y avait laissé avec un détachement pour garder les équipages du camp, eut la complaisance, à la réquisition du Maire de la ville, de lui prêter main forte; mais à la vue des fusiliers qu'il menait avec lui, deux mille hommes armés à la paysanne préludèrent avec des pierres et forcèrent la cohorte (non invincible) à chercher son salut dans la fuite.

Quelques jours après, la populace de Lamballe força un magasin de grains, appartenant à la noblesse. Le capitaine qui y était avec cent hommes de garde, fut pareillement requis de prêter main forte, mais il répondit qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire. Bien lui en prit, car il se serait exposé lui et son monde sans rien empêcher. Quelques soldats ont été contraints par les habitants de les aider à transporter des sacs. Le capitaine voulut les faire punir, mais le peuple le menaça de l'assommer s'il apprenait qu'il leur eût fait subir le moindre châtiment pour cela.

Il paraît en général que les bourgeois de cette province ne sont plus du parti de la Commission intermédiaire.

La noblesse de Saint-Brieuc avait dernièrement décidé de s'assembler. La populace l'en empêcha et cria: *Vive le Roi!* Tels sont les derniers événements dans cette province, qui peuvent nous aider à juger la situation actuelle des affaires et des esprits. On est fort étonné de ne point entendre parler des soixante-quatre derniers députés.

Mercredi dernier, le grand Conseil, qui tient ordinairement ses séances au Louvre, a enregistré les nouveaux édits concer-

nant les lois criminelles, avec quelques modifications cependant. Depuis ce temps, le peuple siffle et hue tous les présidents partout où il les rencontre; jeudi soir on en a chassé un du Luxembourg. Ces Messieurs se sont rendus, samedi dernier, à l'audience comme à leur ordinaire. Le peuple s'était porté en foule sur la place du Louvre. Dès qu'ils sont arrivés on les a hués et sifflés à toute force; on leur a jeté des pierres en leur disant mille injures: plusieurs glaces de voitures ont été brisées. Lorsque ces Messieurs sont sortis de l'audience, on a recommencé le même tapage; de plus on a donné des coups de bâton à un conseiller clerc, et si ses confrères n'étaient rentrés promptement, ils auraient tous subi le même sort, attendu qu'il n'y avait pas un seul garde pour les défendre.

Samedi dernier, tous les marchés au pain ont été gardés chacun par une escouade de suisses. Il paraît que l'on craint quelque révolte. Cependant, le peuple est assez tranquille.

Enfin, M. l'archevêque de Sens est parti ; on a appris cette heureuse nouvelle le soir à huit heures. M. Necker est rappelé et prendra sa place.

C'est un bon huguenot, ayant des vues très-patriotiques, quoique étranger, et qui vaut beaucoup mieux que cet archevêque, aussi mauvais chrétien que peu porté pour la gloire et le salut de l'État.

2 *septembre.* — Il y a toujours un grand tumulte dans Paris où tous les magistrats du Châtelet et autres intrus de nouvelle création sont hués, sifflés et bafoués partout où on les rencontre; on leur donne même des coups de bâton. Paris a l'air d'une ville assiégée, étant environnée de troupes.

Le Parlement de Pau est mandé à Versailles où il doit arriver aujourd'hui; il lui était défendu de passer par Paris; on dit la misère extrême en Béarn et la ville de Pau restera sans ressource si elle est longtemps sans magistrature; presque tous les officiers attachés à ce Parlement sont hors d'état de faire les frais du

voyage. On craint que le peuple, qui est très-monté dans cette province, ne laisse point partir ses magistrats.

Le public de cette ville a fait justice lui-même d'un colporteur qui vendait un *avis au peuple;* étant arrêté, il a confessé qu'il tenait ces exemplaires du suisse de l'intendant. Le suisse arrêté est convenu le tenir de deux cavaliers de maréchaussée; ceux-là le tenaient du grand prévôt de Saint-Sever, qui les tenait de deux intendants. Par provision on a mis le colporteur nu en chemise, attaché ses mains derrière le dos, passé une corde à son cou, et dans cet équipage le peuple l'a conduit au pied du grand escalier du Palais, où après lui avoir fait demander pardon au Parlement, à la Nation et à la ville de Pau, on l'a banni de cette ville après l'avoir bien fouetté.

M. l'archevêque de Sens est bien décidément renvoyé. L'on dit qu'il est allé à Rome chercher indulgence plénière pour toutes les bévues qu'il a commises; et comme il ne sait rougir de rien, il est allé postuler le chapeau de Cardinal. Il a été hué à Versailles par tout le peuple, par les gardes du corps et même par les gardes françaises. Le Palais-Royal a témoigné son contentement par des illuminations et des feux d'artifice. La place Dauphine a tenu la même conduite.

Vous ne serez pas fâché vraisemblablement d'avoir l'*impromptu* qui a été fait sur sa retraite; en conséquence, je vous le donne; le voici :

Il n'est donc plus, ce prêtre tyrannique,
L'opprobre de l'Église et l'ennemi des lois!
Ambitieux dès sa naissance,
Libertin dans tous les temps;
Persécuteur de l'innocence
Il n'a dû qu'aux forfaits le succès du moment.
Si son exécrable mémoire,
Va jusqu'à la postérité,
C'est que l'horreur comme la gloire
Conduit à l'immortalité.

M. Necker a été mandé à Versailles où il s'est rendu matin, il a été très-bien reçu du Roi et de la Reine qui lui ont fait

l'accueil le plus gracieux; il va rentrer dans la partie des finances. En conséquence, Sa Majesté a remercié M. Lambert.

M. Necker a consenti à rentrer au Ministère aux quatre conditions suivantes :

1° Que les Parlements seront rétablis comme ci-devant ;

2° Qu'il aura son entrée au Conseil, où il sera admis ;

3° Que dans le cas que Sa Majesté créera ou établira un principal Ministre, il ne travaillera point avec lui, mais directement avec Sa Majesté ;

4° Enfin, que le Roi assemblera les États-Généraux le plus tôt possible.

Plusieurs personnes répandent dans le public que M. de Lamoignon, garde des sceaux, est renvoyé ; mais cela ne se confirme pas; il pourra bien être remplacé ; mais cela n'est pas encore décidé.

M. l'évêque d'Arras est désigné par plusieurs personnes pour être premier ministre, au lieu et place de M. l'archevêque de Sens ; ce qui ne se confirme pas.

Dans le cas où M. de Lamoignon quitterait, on nomme à sa place M. de Castillon, procureur général du Roi au Parlement d'Aix.

5 *septembre*. — Les Princes, fils de Mgr le duc d'Orléans, et Mlle d'Orléans, sa fille, ont couché hier ici et sont partis ce matin à onze heures. Cette visite a fait un peu d'étalage à cause de leur suite. Vous savez que c'est Mme la comtesse de Genlis qui est leur gouvernante et qui les fait ainsi voyager pour leur instruction. Ils vont de Cherbourg à Brest, puis à Lorient et ils reviendront par Angers.

Les réjouissances pour le départ de l'archevêque ont occasionné une espèce de révolte qui a donné lieu à des craintes fondées. Dès qu'on fut assuré que sa démission avait été acceptée, le peuple s'assembla à la place Dauphine, et au commencement de la nuit força tous les habitants à illuminer. On tira des fusées, des pétards sans nombre. Dès neuf heures, on apporta un mannequin vêtu en archevêque qu'on assit au milieu de la

place sur un fauteuil. On allait le juger, lorsqu'un des membres du Conseil observa qu'il fallait le confesser. On fut aussitôt chercher un abbé ; on en trouva un bien vite qui passait sur le Pont-Neuf et qui ne s'attendait assurément pas à l'honneur d'être nommé confesseur du principal ministre. On vous le posta à côté du patient à qui l'on fit avouer toutes les horreurs imaginables. Bref, malgré toute la contrition qu'il parut avoir, il fut condamné à être brûlé vif en ce monde et de là envoyé à tous les diables, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Beaucoup de curieux s'arrêtèrent pour s'amuser de cette cérémonie qui n'était que gaie, lorsque le colonel du guet, toujours dans le sérieux de sa charge, ordonna à sa troupe de bourrer et d'écarter la foule , ce qui fut exécuté trop ponctuellement, de manière que plusieurs personnes furent grièvement blessées. Les offensés, à leur tour, n'épargnèrent pas les soldats; on brisa plusieurs fusils sur leur dos ; on allait en jeter dans la rivière ; mais on en fut empêché par une patrouille qui arriva fort à propos. La vengeance, pour être différée, ne fut que plus complète. Le lendemain, l'assemblée fut beaucoup plus nombreuse. On apporta sur le tard quatre personnages de paille, l'archevêque, le baron de Breteuil, le Garde des Sceaux et le sieur Dubois, qui furent pendus *subito*, en attendant mieux. Bientôt leur procès fut fait; mais comme on n'avait pas de bois, on s'imagina de faire sortir la garde du corps-de-garde qui est à côté de la statue de Henri IV. On y fit entrer les condamnés et on y mit le feu. Après cette expédition, après avoir brûlé la guérite et les fusils de tous ceux qui voulurent approcher, la populace se porta au corps-de-garde de la foire Saint-Germain. On désarma les soldats, on les força à se mettre en chemise et ensuite à demander pardon pour s'être mal comportés la veille. Cela fini, un d'eux prit la caisse, et tambour battant, ils furent en faire autant dans une douzaine de corps-de-garde qu'on a presque détruits de fond en comble. Voila comment s'est passée la nuit du 29 au 30. Le complot était formé pour aller le lendemain brûler réellement le chevalier Dubois et sa maison. On a arrêté l'audace de ces forcenés.

M. le maréchal de Biron vient d'être nommé hier commandant de la ville. Les régiments entiers des gardes françaises et

suisses ont passé la nuit sur le Pont-Neuf. Tout paraît calme dans ce moment.

On parle beaucoup de M. le duc d'Harcourt pour succéder à la place que laisse vacante M. le maréchal de Richelieu à l'Académie française (1).

Le maréchal d'Aubeterre est enterré d'hier soir.

M. Necker a écrit hier à M. de Savalette, qu'il eût à faire tous les payements en espèces; ainsi, l'édit du 16 ne sera pas exécuté.

Par les dernières nouvelles que nous avons reçues de Toulon, on nous annonce qu'il y a eu un combat entre deux frégates russes et une frégate française. Voici à cet égard les détails que nous en avons. Deux frégates russes ont attaqué à la hauteur de Naples et Malte une frégate française de 33 canons, montée de 300 hommes et commandée par M. *** (je n'en sais pas le nom). Elle a supporté le feu de l'ennemi pendant deux heures, avec un courage inconcevable, et s'est battue en désespérée; mais étant bien inférieure en force aux deux autres frégates, elle a été obligée de plier et a profité de la faveur de la nuit pour s'évader. Cent hommes ont été tués dans cette affaire. et quatre officiers ont resté sur le pont. Le motif qui a donné lieu à cet acte de violence de la part des Russes est que la frégate française n'a point voulu leur dire d'où elle venait, où elle allait, et de ce qu'elle n'a point voulu saluer la première.

Je reçois, par le courrier du samedi 6, des détails encore plus circonstanciés sur l'émeute parisienne, qui a toujours eu le même motif. On porte à deux cents personnes des deux sexes le nombre des blessés, et trente bourgeois de tués. Le commandant du guet est destitué. Parmi les blessés on compte M. le marquis de Nesle qui, n'ayant pu passer avec sa voiture, était descendu, et s'est trouvé dans la bagarre; il a reçu deux coups de baïonnette, l'un au col, l'autre au front; il est hors de danger

(1) On trouvera à la fin de ce chapitre une note sur la réception de M. le duc d'Harcourt à l'Académie française.

actuellement. Ces bazochiens (c'est-à-dire clercs de procureurs et autres petits membres de chicane) sont attroupés au nombre de plus de mille, et retirés au pré Saint-Gervais, armés et résolus de revenir se venger.

Depuis la rentrée de M. Necker au Contrôle général, tous les effets de la Caisse d'escompte ont été payés, et ils ont le plus grand crédit sur la place. Parmi les quatre conditions suivant lesquelles il a repris le timon des finances, la quatrième, qu'il ne donnerait point d'argent aux demandeurs, quels qu'ils soient, qu'après en avoir mis l'état sous les yeux du Roi et de son Conseil, lui attirera nombre d'ennemis. Il y a même déjà une nombreuse cabale contre lui. Mais la voix du peuple est celle de Dieu, et, d'après ce qui est arrivé, les opérations de finances seront plus réfléchies. Je crains réellement que notre charmante Reine n'ait voulu faire passer l'argent français à son frère l'Empereur. Vous voyez que dans peu nous aurons forcément la guerre avec lui.

Depuis la nouvelle administration de M. Necker, les effets ont augmenté de 12 p. °/o.

Le chevalier Dubois, qui s'est attiré par sa conduite l'animadversion générale, a été destitué de son commandement.

13 *septembre.* — Le rappel de M. Necker et son entrée au Conseil sont, comme j'ai déjà pu vous le dire, un sujet de fête pour la Nation. La capitale ressemble en quelque sorte à une fille qui, après l'absence d'un père chéri, le trouve et l'arrose des larmes de la pitié filiale. Il relève le crédit de la Nation, il va produire des ressources inespérées et sera l'artisan du calme général et le restaurateur de la Patrie. Il ne sera pas glorieux pour les Français que la France soit redevable de son salut à un étranger et même à un protestant. Sans lui un nouveau papier monnaie aurait été créé, tandis qu'il a trouvé le moyen d'avoir de l'argent, que l'on paie au Trésor-Royal avec de l'argent et non avec des billets. L'on attend de jour en jour une déclaration à cet égard. Le peuple de Paris saisit toutes les occa-

sions de témoigner son animadversion contre Mgr l'archevêque de Sens.

Il paraît depuis quelques jours un manuscrit ayant pour titre : *Testament du sieur des Brugnières*, qui est une satire bien amère contre beaucoup de personnes. MM. l'abbé Maury, l'abbé Mustel, le comte de Mirabeau, M. Moreau, et généralement tous ceux qui ont écrit contre le Parlement, ont été distingués par M. des Brugnières qui leur a fait à chacun un legs plus ou moins considérable pour prix de leurs mémorables ouvrages. Il a légué à M. le chevalier Morande, rédacteur du *Courrier de l'Europe*, tous les coups qui lui étaient dus à sa mort, et à M. Berthier, intendant de Paris, ses bottes fortes, afin qu'il se transportât avec plus de facilité dans les endroits.....

Dès que l'on a appris à Rennes la nouvelle de l'éloignement du principal ministre, toute la ville s'est livrée à la plus grande joie. Hommes, femmes, enfants, soldats, tous couraient dans les rues pêle-mêle et faisaient retentir les airs de cris de *Vive le Roi! vive notre bon Roi! Vive M. Necker!* On a illuminé la ville et allumé des feux de joie partout. Enfin, cette nouvelle a répandu l'allégresse dans toute cette province et y a fait naître l'espoir d'un prompt raccommodement des affaires.

Le Parlement de Pau s'est rendu aux ordres du Roi, malgré les instances de toute la ville qui a fait tout son possible pour le retenir. Ces messieurs se sont mis en route pour Versailles; dès qu'on a été instruit de leur arrivée, on leur a fait dire de rester à Étampes, à quelques lieues de Paris, jusqu'à ce qu'on les mande. Ils sont dans cette ville depuis le 27 du mois dernier en attendant.

L'on nous promet toujours un lit de justice pour cette semaine, et il paraît que le rappel du Parlement est décidé. On dit même que les lettres sont expédiées; qu'il doit rentrer vendredi prochain (qui était hier). Cette espérance a encore fait naître un peu de confiance et la Bourse s'en est aperçue, car les effets qui commençaient à rebaisser sont remontés. Il paraît que M. de Lamoignon ne quittera pas les sceaux, quoi qu'en ait dit beaucoup

de monde; on assure au contraire que c'est à lui que l'on doit le rappel des Parlements et que c'est lui qui en a signé toutes les lettres.

Lorsque les ambassadeurs de Tippo-Saïb furent conduits à la Monnaie des Médailles, on leur fit voir une pièce de métal prête à recevoir une empreinte; on engagea le premier des ambassadeurs à la mettre lui-même sous le balancier et à la frapper. Quel fut son étonnement lorsque, reprenant cette même médaille, il y vit une bataille gagnée par le Sultan, son maître, dans laquelle l'envoyé lui-même s'était distingué avantageusement!

18 *septembre*. — C'est aujourd'hui vendredi. Je veux prendre de l'avance dans la crainte que le samedi, qui est notre grand jour de courrier, ne soit pas aussi libre qu'aujourd'hui. Le courrier d'hier ne nous apporta pas grand'chose et ne nous a rien dit de la guerre des Turcs avec la Russie et l'Empereur. La Suède est alliée de la Porte et bat quand elle peut les Russes. Ce printemps fera éclore de grands événements. Je ne désire pas la guerre; mais si nous devons l'avoir, j'aimerais mieux que ce fût une guerre de terre, du moins que nos travaux fussent plus avancés, et que vous eussiez vu flotter une caisse conique : il nous en reste encore deux que l'on cherche à vendre; si l'on n'en trouve pas bon prix, peut-être prendra-t-on le parti de les couler.

Je vais toujours vous donner ce que je sais des bruits de Paris.

Les cinquante-deux députés des trois ordres de la Bretagne, rangés en haie le second dimanche de ce mois, présentèrent leur mémoire au Roi au moment où il passait dans la galerie pour se rendre à vêpres. M. le duc de Guiche, capitaine des gardes, le prit et le remit au Roi, qui le mit dans sa poche. On avait obtenu la liberté de leurs confrères, qui ont préféré rester en prison plutôt que de signer ce que l'on voulait.

Le lit de justice, que l'on avait annoncé pour demain, est renvoyé à samedi, et peut-être n'aura-t-il lieu que la semaine prochaine. Les uns disent que l'indisposition de M. le garde des

sceaux, qui est attaqué de la maladie à la mode, communément dite *la Brienne*, en est cause; d'autres disent que c'est M. Necker qui a demandé ce temps, voulant la rentrée des Parlements.

Les réjouissances qui ont eu lieu à Paris au sujet de l'éloignement de Mgr l'archevêque ne sont rien en comparaison de celles de Bordeaux. Pendant cinq jours les boutiques ont été fermées et la Bourse n'a point tenu; illuminations, feux de joie et d'artifice, tout a été mis en usage par les jeunes gens de cette ville, qui en a témoigné la plus grande joie par les cris réitérés de *vive le Roi !* La fête s'est terminée par la mort de l'archevêque, brûlé (en effigie) sur un échafaud en place publique.

Grenoble a fait la même chose, et, quoique la nouvelle n'en fût arrivée qu'à midi, on a illuminé aussitôt toute la ville, malgré le grand soleil qu'il faisait ce jour-là.

Dès que l'on a eu appris à Dijon l'agréable nouvelle de la réintégration des Cours dans leurs fonctions, les personnes qui tiennent à la magistrature par état ou qui y ont des parents en ont été si satisfaites qu'elles ont toutes illuminé la façade de leurs maisons; les réjouissances se sont exécutées avec la plus grande tranquillité; les jeunes gens se sont assemblés et forçaient toutes les maisons à illuminer; une cavalcade, précédée de la musique du régiment de *La Fère*, allait tambour battant dans toutes les rues, tirant des fusées et des pétards en grand nombre à la porte de chaque magistrat et se retirait après lui avoir donné une sérénade; tous les jeunes gens ont suivi cet exemple et ont parcouru toute la ville avec la musique à leur tête, ce qui a duré jusqu'à quatre heures du matin. Le régiment de *La Fère*, qui est dans cette ville, n'a pas fait la moindre démarche pour empêcher ces réjouissances; il a seulement fait des patrouilles comme à son ordinaire. Le régiment de *Durfort* (dragons), qui était dans cette ville, a campé dimanche dernier entre le parc du prince de Condé et le village nommé Longwy, à une demi-lieue de Dijon.

Les deux régiments qui sont aux environs de Paris avaient reçu ordre de partir samedi; mais leur départ a été différé jusqu'à mardi et peut-être pour plus longtemps.

Les membres du Parlement de Pau, qui étaient ici depuis quelques jours, ont eu audience du Roi samedi dernier. Sa Majesté, après leur avoir témoigné son mécontentement sur ce qu'ils s'étaient assemblés contre ses ordres, leur a ordonné de rayer et de biffer en sa présence tout ce qu'ils avaient fait depuis le 8 mai; le Roi leur a dit de retourner à Pau et d'y attendre ses ordres pour leur réintégration dans leurs fonctions.

M. de Lamoignon a assisté à cette audience ; il était assis à sa place ordinaire, mais il n'a rien dit, ni rien fait, il est toujours resté la tête baissée avec un air chagrin.

Le Parlement de Paris avait reçu ordre vendredi dernier par une lettre ministérielle de se trouver aujourd'hui, à trois heures précises, à Versailles. On prétend que tous les changements qui se sont faits dans la jurisprudence civile et criminelle ont été consentis ou demandés par les anciens États-Généraux. Il a été arrêté qu'aussitôt que la violence qui empêche les Parlements d'exercer leurs fonctions aura cessé, ils s'empresseront de réparer les maux que leur suspension forcée a produits, et qu'ils emploieront tous les pouvoirs que leur donne la constitution des lois pour maintenir dans toute leur force et leur intégrité les principes dont ils sont les dépositaires, et que leur devoir comme leur serment les obligent à défendre au péril de leur fortune, de leur liberté et même de leur vie.

Le renvoi du garde des sceaux, qui a eu lieu hier dimanche, à 9 heures du matin, fait que le lit de justice est différé. On ne sait pas quel jour il aura lieu. Nous ne saurions trouver d'expressions assez fortes pour peindre la joie que le public a témoignée quand il a appris cette agréable nouvelle.

On ne sait pas encore quel est le successeur de M. Lamoignon; les uns veulent que ce soit M. d'Ormesson, les autres M. de Fleury ; mais il n'y a rien de décidé. Le Roi garde les sceaux, et M. de Fleury occupera la place jusqu'à nouvel ordre; voilà ce qui transpire dans ce moment-ci sur cette importante affaire.

Sur tous les arbres du Palais-Royal, on voit affiché : « Lamoi-

gnon est enfin renvoyé, et l'abbé de Vermont (1), son secrétaire, déménage demain de Versailles. »

M. Necker vient de faire paraître, il y a quatre jours, sa réponse au dernier mémoire de M. de Calonne ; il l'a mise à 48 sols, pour que tout le monde se la procure. Elle est de trois cents pages in-4°.

17 *octobre*. — Je n'ai encore vu personne de la maison de M. le duc d'Harcourt qui est, suivant le dit-on de nos Parisiens, revenu s'établir à Versailles depuis huit jours ; la santé de Monseigneur le Dauphin devient de jour en jour plus inquiétante, le changement d'air ne lui fait plus rien du tout. Je serais vraiment fâché que le malheur arrivât (2). Parmi nos oisifs de cafés, il y en a qui prétendent que le caractère trop ferme de M. le duc d'Harcourt a beaucoup contribué au dépérissement de son auguste pupille, en exigeant de lui une trop longue assiduité au travail. Voyez, mon ami, à quoi sont exposés ceux qui ont plus de mérite que les autres ; personne n'est à l'abri de l'envie !

On assure qu'il est parti de Versailles deux courriers pour Rome, où ils portent à M. le cardinal de Bernis les ordres du Roi et les vœux du clergé qui désire être présidé par Son Éminence à l'assemblée des États-Généraux : on assure que Mgr l'archevêque de Sens doit le remplacer et qu'il n'est parti pour Rome que dans ce dessein.

M. Necker, toujours occupé du bien public, fait tous ses efforts pour procurer des ressources à l'État. Ne pouvant avoir recours à la voie des emprunts publics, vu que celui de 120 millions à la veille d'être tiré, perd 20 à 24 pour °/₀, et que

(1) L'abbé de Vermont avait été envoyé à Vienne par le duc de Choiseul comme instituteur de la jeune archiduchesse, destinée à devenir reine de France. Cette princesse contracta l'habitude de prendre cet instituteur pour confident de toutes ses pensées, et jusqu'au moment de la Révolution, il ne cessa d'avoir un grand ascendant sur son esprit.

(2) On trouvera plus loin, sur la mort du jeune et intéressant pupille du duc d'Harcourt, une note très-curieuse.

tous les autres effets baissent considérablement tous les jours, vient en conséquence de demander à la compagnie des notaires une somme de 6 millions en forme d'emprunt à 6 pour °/₀. On assure que l'intention de ce Ministre est de proposer le même emprunt à tous les corps considérables du Royaume pour pourvoir par ce moyen aux besoins les plus pressants de l'État jusqu'à l'assemblée des États-Généraux qui aura lieu au mois de janvier.

On parle de remplacer des notables qui manqueraient par mort à la prochaine assemblée. Pour les évêques on nomme l'archevêque de Toulouse et l'évêque d'Arras; au lieu des maréchaux de France de Vaux et d'Aubeterre, décédés, MM. de Castries et de Noailles. Reste à remplacer les maîtres des requêtes, MM. de Sauvigny et de Fourqueux, aussi décédés.

L'on vient de supprimer dans la maison de la Reine des charges pour plus de 1,800,000 liv. : notre chère Souveraine fait bien clabauder contre elle (1) !

On publie aujourd'hui un arrêt concernant les opérations du département des tailles, et les grands propriétaires sont menacés de l'impôt territorial, dans lequel seront compris les bois, parcs, enclos, jardins, qui seront estimés et imposés comme les meilleures terres.

Venons aux nouvelles politiques qui ne concernent que la guerre des Russes et des Turcs. Nous avons différentes versions du dernier combat qui vient d'avoir lieu entre ces deux nations dont chacune s'attribue l'avantage. Les Turcs y ont perdu

(1) Ces *clabauderies* contre la Reine devenaient de jour en jour plus injurieuses à mesure que se faisaient sentir plus vivement les embarras financiers, dont d'infâmes libelles la désignaient comme la principale cause. Tous les prétextes étaient bons pour l'accuser. On répétait aux ouvriers, par exemple, que l'*Autrichienne* ruinait nos fabriques lyonnaises et nos belles manufactures de soieries, pour enrichir les fabriques brabançonnes de linon et les sujets de son frère Joseph II; reproche absurde, puisque les provinces du nord de la France possédaient des fabriques de linon alors très-florissantes et tombées seulement depuis l'invasion des cotonnades.

beaucoup de monde, car on porte à douze mille le nombre des morts. Voici les détails les plus certains que j'ai recueillis.

L'armée autrichienne a été attaquée par celle des Turcs à quelques lieues de Belgrade; les Autrichiens, après un combat qui a duré fort longtemps, sont restés maîtres du champ de bataille après avoir massacré douze mille Turcs; mais ces derniers, dont la cavalerie n'avait été mise en déroute que par la frayeur qu'avaient eue leurs chevaux, de l'artillerie de l'ennemi, sont revenus à la charge après leur avoir bandé les yeux avec leurs mouchoirs, et pendant que les Autrichiens se réjouissaient de la victoire qu'ils venaient de remporter, les uns étant ivres, les autres couchés, les Turcs sont tombés dessus, en ont fait une boucherie horrible et les ont forcés à prendre la fuite et à abandonner tout le butin dont ils s'étaient emparés. Ainsi, les Turcs qui, quelques heures auparavant étaient regardés comme vaincus, sont restés victorieux et maîtres du champ de bataille; quand on a affaire à de pareils ennemis, le parti le plus sage est de chercher à faire la paix s'il est possible. Depuis ce temps on a fait ce petit calembour : l'Empereur a fait aux Turcs une querelle d'Allemand et il s'en tire par une défaite.

L'assemblée des États-Généraux se tiendra à Versailles dans la même salle que celle où l'on a tenu l'assemblée des Notables : il y aura une pareille assemblée de Notables fixée au 28 de ce mois pour traiter de la meilleure forme à suivre pour la convocation et la composition des États-Généraux.

7 *novembre.* — Nous jouissons dans cette capitale d'un temps superbe ; malgré la grande fraîcheur des soirées, le Palais-Royal est plein de monde. Le cirque du milieu du jardin sera vraiment un superbe endroit. Il avait été fait en quelque sorte pour les exercices d'Astley, qui fait ses tours avec des chevaux ; mais le loyer lui ayant fait peur, il n'a pas voulu en courir les risques. C'est un restaurateur qui vient de le louer 80,000 liv. par an et qui a payé six mois d'avance. Toutes les fenêtres sont peintes en bois d'acajou, les portes et les tables de même couleur, ce qui ressort parfaitement sur les fonds blancs. On n'y entre pas encore facilement, mais une de mes connaissances a trouvé moyen

de m'en procurer l'entrée : tout m'y a paru distribué avec goût et pour différents usages. Le suisse, en effet, nous dit qu'il y aurait assemblées, danses et bals, et que tout y serait servi à froid pour ne point enfumer le jardin par les cheminées des cuisines. Comme j'ai vu que l'on travaillait sous terre, j'ai imaginé que l'on pratiquait un passage pour gagner hors l'enceinte du jardin, et que là seront les cuisines.

Il vient de se tenir le 3 du présent une assemblée des Notables, qui a fixé la convocation des États-Généraux au mois de janvier prochain, et a aussi arrêté la manière dont cette assemblée serait tenue et comment elle serait composée. Les Parlements n'y auront que des députés sans voix délibérative : on se rappelle que ce furent ces Cours qui arrêtèrent par leur cabale le résultat des États-Généraux tenus en 1614, et l'on veut que ceux de 1789 aient leur plein et entier effet.

Ils seront formés du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État : tous les discours prononcés le 3 n'étaient que préparatoires. On les trouve bien dits, mais M. Necker, dans le sien, semble s'être un peu relâché de ses précédents édits : on rend néamonins toujours justice à ses bonnes intentions. M. de Calonne qui, de Londres, réfute tout le système actuel, prétend que le plan adopté est vicieux, et il en appelle à la prochaine assemblée.

J'ai vu avant-hier soir la pompe funèbre de M. le maréchal de Biron. Le convoi était des plus imposants, tous les gardes françaises marchant l'arme renversée, une musique lugubre, attristante, laissait du noir dans l'âme. Les officiers en grand uniforme étaient autour du corbillard, ayant pour escorte la connétablie. Nous comptions le voir défiler tout à notre aise de l'hôtel d'Harcourt, mais un comte de Périgord, malade dans cette rue, dérangea la marche en demandant à la famille de passer par une autre rue pour lui épargner le bruit qu'on ferait. Tout Paris semblait être au faubourg Saint-Germain. Ce même comte de Périgord est mort le lendemain, et par ses dernières intentions, il a voulu contraster dans sa manière d'être inhumé. Il a expressément recommandé le convoi du plus médiocre bourgeois; en

effet, trois prêtres l'accompagnaient lorsqu'il fut porté en terre à six heures du matin. Tout le clergé de Saint-Sulpice s'est récrié sur cette bizarrerie et prétend recevoir les mêmes honoraires que si tout le corps du clergé s'y fût trouvé, parce qu'il s'était assemblé à l'église attendant qu'on l'avertît. On ignore le parti que prendra la famille; mais elle fera sagement de ne payer que les trois prêtres.

Notre beau-frère l'Empereur n'ayant pas eu tous les succès qu'il s'était promis, est revenu malade à Vienne. Si la paix ne se fait pas cet hiver, les Turcs ne lui promettent pas bonne la campagne prochaine: ils perdent des hommes, mais ils s'aguerrissent; ils se sont battus bravement dans toutes les rencontres sans commettre d'atrocité; les deux armées se sont repliées chacune de son côté, et les pays par où elles ont passé ont été brûlés et dévastés pour ôter les ressources à l'ennemi. Tout bon français doit à Notre Saint-Père le Turc un *Pater* et un *Ave* dans ses prières du soir et du matin. N'allez pas dire que je les dois plutôt à un catholique; non, cet allemand catholique est non-seulement l'agresseur, mais son intention est le vol, puisqu'il veut s'agrandir aux dépens de notre allié le Turc.

L'archiduc vient aussi de rentrer à Vienne: le bruit avait couru qu'il avait été à la veille d'être pris ou tué par l'ennemi; mais sa blessure ne provient que d'une chute de cheval.

On m'a raconté hier que des pêcheurs de Honfleur avaient trouvé sur la grève, la mer se retirant, deux énormes poissons du genre des cétacés, c'est-à-dire couverts d'une peau dure comme l'écaille de tortue; ils sont restés échoués n'ayant plus assez d'eau pour nager. On rapporte qu'un pêcheur ayant donné un coup de harpon sur la tête du plus gros, a fait jaillir par le trou de l'eau et du sang à plus de douze pieds de haut. Ce genre de poisson est absolument inconnu, étant d'une grosseur extraordinaire pour nos parages. On a mesuré le plus grand des deux, il avait vingt-cinq pieds de long, du bec du grouin à l'extrémité de la queue, et quatorze pieds de grosseur dans son milieu.

Nous armons des vaisseaux, frégates et corvettes pour diffé-

rentes stations pendant l'hiver : voilà nos marins qui se forment ; nous aurons un vaisseau, trois frégates et trois corvettes à la Martinique, autant à Saint-Domingue, deux vaisseaux et une corvette dans le Levant, et trois gabares continuellement en mer pour le transport des bois à Brest.

21 *novembre.* — Le pain devient de jour en jour plus cher et l'on craint que le peuple ne se soulève. On ne devine pas d'où provient la disette, l'année n'ayant pas été mauvaise : partout on soupçonne un accaparement de blés par une compagnie de riches usuriers. On nous mande de Rouen que les têtes normandes s'exaltent et que le Parlement, dans la crainte qu'on ne touche à ses franchises, se sert du prétexte de la disette pour dire au peuple que la nouvelle administration est déjà vicieuse.

La mort du roi d'Angleterre n'est pas encore publique ; on prétend même qu'il va mieux. Cependant le grand nombre le dit toujours mort.

Les nouvelles politiques ne disent rien : nous ne croyons pas aux grands avantages que les Impériaux publient avoir remportés sur nos alliés les Turcs qui se comportent toujours aussi sagement que politiquement ; ils viennent de faire une marche rétrograde dictée par la prudence, parce qu'ils auraient pu être surpris par les inondations dans les parties de la province de Bannat qu'ils occupaient dans l'Empire, et qu'ils se sont réunis près la ville de Semlin dont ils menacent de faire le siége.

Nous ne voyons plus les mêmes apparences de guerre, et nous espérons au contraire que tout se pacifiera cet hiver. La Prusse et l'Angleterre sont les puissances médiatrices entre la Russie et le Danemark d'un côté, et les Turcs et les Suédois de l'autre.

Il paraît plusieurs mémoires signés d'un très-grand nombre de gentilshommes qui protestent contre l'assemblée des Notables et demandent la convocation des États-Généraux dans la forme de 1614 ; mais néant ! Le Tiers-État aura toujours deux voix pour répondre à la Noblesse et au Clergé. L'avocat Target vient de

publier un mémoire des mieux écrits contre les prétentions de ces deux corps et celui de la robe.

Le peuple parisien est toujours dans l'attente, et dans tous nos cafés on n'entend que délibérations, discours, propositions, etc., etc.

Il a été publié ces jours derniers un arrêt du Conseil autorisant l'ouverture du canal royal qui doit joindre les rivières d'Ourcq et de Marne, venir se partager entre la Chapelle et la Villette et se décharger dans la Seine, près l'Arsenal.

Le pont de Louis XVI va son train.

17 *décembre*. — On mande de Calais que le 10 de ce mois, à la fermeture des portes de la ville, cent vingt grenadiers et chasseurs du régiment *Royal-Auvergne*, dont est colonel M. le vicomte de Rochambeau, sortirent de la citadelle avec armes et bagages après avoir forcé la garde qui voulait s'y opposer. Comme il faisait très-sombre et qu'on ne fut informé que fort tard de cette désertion, on ne put faire courir après eux que le lendemain.

On a remarqué comme fort extraordinaire qu'on ait reconnu dans un séraskier de province et un grand-visir de la Porte deux jacobins renégats, dont l'un de Lyon décampa de son couvent, emportant le trésor de sa maison; et l'autre, après plusieurs escapades, passa à Batavia et de là dans le royaume de Timor. Il inspira assez de confiance au roi de ce pays, qui lui confia son fils avec un nombreux cortége d'esclaves, beaucoup d'or et de pierreries pour le mener baptiser et instruire à Macao, où il y avait un couvent de son ordre. Notre jacobin eut l'adresse de s'approprier le tout et passa chez les Turcs, où il arbora le turban et parvint à être grand-visir, tandis que le pauvre fils de roi mendiait son pain à Paris et y vivait d'aumônes.

L'assemblée des Notables est finie de samedi : le Roi voyant la tournure des esprits et le peu d'ensemble et de rapport dans les opinions, a prétexté une indisposition et renvoyé aux États-Géné-

raux que l'on tentera de rendre aussi nuls qu'en 1614. Mais le Tiers-État s'est montré partout et par les écrits les plus lumineux et de la plus grande force, il a prouvé l'abus qui subsistait depuis trop longtemps et qu'il ne souffrirait plus que deux millions d'êtres, les trois quarts à charge, fissent la loi à vingt-deux ou vingt-trois millions d'autres, qui sont las de se sacrifier et d'être sacrifiés pour les autres. L'impôt territorial passera bon gré mal gré.

Je crois que le parti ministériel, pour faire perdre la trace de ces délibérations nationales qui tournent mal pour la noblesse et le clergé, pourrait fort nous enfourner dans une guerre. Si nos Ministres plénipotentiaires ne parviennent pas pendant cet hiver à faire la paix du Turc, du Russe et de l'Autrichien, nous courons risque d'être obligés d'armer à notre tour. M. Necker, pour obvier à tout, a déjà trouvé le moyen de faire un emprunt de cent millions à 3 et 1/2 pour °/o.

Ce sont les États du Dauphiné qui auront eu la gloire de s'être les mieux montrés, puisque tous les autres États ont aussitôt arrêté la même forme de convocation.

ANNÉE 1789 (1).

Caen, 1er *mai*.—Je crois que tous nos troubles sont finis, et ce n'a pas été sans peine et sans inquiétude. La santé de Mgr le Duc a

(1) Cette partie de la correspondance de M. Perrot étant consacrée principalement au compte-rendu des séances des États-Généraux et ne contenant que des faits connus, nous nous sommes bornés à lui emprunter les détails qui suivent et qui intéressent particulièrement la Normandie. Déjà dans les provinces, comme à Paris, l'ère des révolutions venait de s'ouvrir. Toute la France n'était devenue qu'un club immense. Le Gouvernement lui-même, en invitant les écrivains à publier leurs opinions sur les réformes qui devaient être demandées à l'assemblée si impatiemment attendue, avait fait naître sur tous les points une agitation qui est pour l'observateur l'objet d'une étude dont aucune autre n'égalera jamais l'intérêt. A Rouen, à Caen, à Cherbourg, cette agitation se manifestait par les scènes les plus déplorables. On entendra avec plaisir sur ce sujet le témoignage d'un témoin oculaire.

aussi pris le dessus à mesure que nos soulèvements lui ont donné moins de sollicitude. Il a du moins la gloire d'avoir rétabli la tranquillité sans la moindre effusion de sang, et il sera loué par quelques-uns de sa grande modération. Je suis informé que l'intendant, les officiers du bailliage et autres accapareurs de grains ont tenté de faire croire qu'il y avait eu pusillanimité et faiblesse chez lui, tandis qu'il s'est fourré au beau milieu du peuple à qui il a parlé. Ces Messieurs voulaient qu'il fît faire feu sur ces malheureux, parce qu'alors on aurait donné une autre tournure à cette affaire de pur accaparement. Nous quitterons Caen glorieusement, et Monseigneur aura la douce satisfaction d'avoir laissé la vie à des gens qu'il aurait pu faire punir et fait trouver du grain pour la subsistance de cette ville et des environs. Nous fîmes partir hier un détachement de dragons pour conduire des farines à Falaise. Il y a, dit-on, de l'émeute à Saint-Lo et à Coutances, mais il y a des troupes à Cherbourg, et nous aurons, le 15, le régiment d'Angoulême à Saint-Lo.

Voici les nouvelles de Paris, du 29 avril :

Notre tour est venu, la révolte a éclaté avant-hier 27, mais pour toute autre cause que celle des grains. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine avaient été ameutés contre un sieur Réveillon, propriétaire d'une grosse manufacture de papier peint. On l'accusait d'avoir soutenu dans l'assemblée de son district qu'un ouvrier pouvait vivre avec 15 sols par jour et qu'il fallait diminuer les salaires ; ce qui était faux. Les ouvriers promenèrent lundi un mannequin, le représentant, qu'ils brûlèrent. Ils ne purent forcer sa maison, qu'un détachement des gardes défendaient; ils s'en vengèrent sur celle d'un salpêtrier, son ami, en brûlant tous les meubles et effets au milieu de la rue. Le guet, les gardes françaises, soutenus par cent chevaux des *Cravattes*, dissipèrent les mutins vers minuit. Il aurait fallu en pendre de bon matin deux ou trois qui avaient été arrêtés. Point du tout, on ne fit rien. Les ouvriers se réunirent hier de bonne heure, ils repoussèrent les troupes, et cette fois ils parvinrent à forcer la maison de Réveillon. Les tuiles, les cheminées pleuvaient sur les soldats. L'ordre vint de tirer, les *Cra-*

vattes chargent, il y a un carnage affreux. Les ouvriers, ivres de vin et de liqueurs, trouvés dans les caves se défendent en désespérés. A 8 heures, les gardes suisses arrivent avec du canon. Ce n'est qu'à minuit qu'on est maître du champ de bataille. On compte deux cents hommes au moins de tués. Les troupes en ont plusieurs de blessés et trois ou quatre tués. A la première décharge des troupes, quinze jeteurs de tuiles et briques ont déniché de dessus les toits. Vous voyez que ce n'est pas la même cause que pour les grains.

Nous n'avons plus de disette à craindre ; tous nos détachements de soldats pour la sûreté des marchés de Creully, Tilly et autres lieux sont rentrés, laissant tout tranquille ; nous avons encore des dragons dehors pour la montre seulement. Notre foire va bien, et l'on y vend même assez promptement. Blés et farines d'un convoi de Rouen et du Havre sont encore entrés et débarqués. On entend chanter la ville, où la gaieté dans ce temps de foire a repris le dessus.

17 *juin*. — La tranquillité continue à régner dans cette ville, malgré l'affluence des étrangers pour la procession de la Délivrande. Les boulangers et la police viennent d'augmenter le pain de 2 et 3 deniers, mais je ne crois pas au discours que l'on débite. Notre aide-de-camp, M. le chevalier de Viette, ne sait rien de plus que nous ; les rapports des patrouilles ne disent rien de plus aussi que ce qui doit arriver le jour d'assemblée, quelques ivrognes tapageant en se soûlant ou étant soûls.

Cependant, hier un conseiller du bailliage, M. de Saint-Manvieu, et une vingtaine d'autres tenant à quelque chose et occupant des places dans la ville, avec lesquels je dînai hôtel d'Angleterre (c'était un pique-nique), me dirent qu'il avait circulé des cartes, et que dans le faubourg Vaucelles, on y avait craint un soulèvement.

23 *juin*. — Faute de temps, je ne puis que vous dire à la hâte qu'enfin le *Tiers-État*, ou les *Communes*, comme il vous plaira, vient de se constituer *en assemblée nationale* et va s'occuper à régénérer entièrement la Nation. Ladite assemblée en répond

sur son honneur et a prononcé le serment de remplir et éteindre toutes les dettes de l'État.

J'ai passé une partie de la nuit à expédier des ordres pour faire passer des détachements de cavalerie à Bellême, Nogent-le-Rotrou et Mortagne, où la révolte est des plus sérieuses. Deux gentilshommes et un avocat sont à la tête des émeutes; dans toutes les autres, il n'y avait pas de chefs. Ils sont trois à quatre cents bûcherons sortis des forêts de Bellême, qui hachent tout ce qui leur résiste. Ils se font donner le grain au prix qu'ils veulent.

J'ai actuellement bonne opinion de notre cause du Tiers ou Communes. On a enfin renvoyé le tout à la décision du Roi, qui se rendra avec la pompe royale à l'Assemblée nationale, où il prononcera un discours où se manifesteront tous ses généreux sentiments pour son peuple.

Nous sommes toujours ici sur le même qui vive, et les mêmes menées se continuent pour l'accaparement de grains. Dans tous les écrits dont cette ville fourmille, on rend justice au zèle désintéressé, au patriotisme et aux preuves répétées de la bienfaisante humanité de mon cher patron, mais on voudrait qu'il eût d'abord sévi. Les punitions exemplaires ayant plutôt contenu le peuple que des secours pécuniaires momentanés assez mal distribués, qui entretiennent la paresse des uns et l'indolence du plus grand nombre. Comme ces charités se sont faites à la suite d'émeutes, nous devons nous attendre à quelques nouvelles crises.

Tout se passe bien actuellement ici, toujours beaucoup de menaces, mais grâce à la bonne tenue de la police militaire, on s'en tient là. Les blés viennent en assez grande quantité aux marchés, mais il y a toujours un dessous de fraude dont on ignore les menées. On ne m'ôtera pas de la tête que l'intendant et les officiers municipaux sont les premiers agents du monopole. Aujourd'hui, on enlève les grains et l'on se sert de futailles, pipes et autres barriques, qui sont à double fond. On prend une déclaration de tant de tonneaux de cidre, vin ou autres, on les

conduit au premier port, on les embarque; on les garde sur l'eau, on les débarque, puis on nous les ramène pour avoir la prime d'encouragement. Les Anglais et les Hollandais n'achètent plus nos blés, prétendant qu'ils sont échauffés.

25 *juin*. — Ma foi, ami, cela devient très-sérieux ; nous avons donné les ordres de *partout* pour faire délivrer des cartouches à balles à toutes les troupes de cette province, à raison de quinze coups à chaque homme, ce que l'on nomme quinze coups par arme; avec ordre aussi partout de ne plus avoir le même ménagement et de repousser fortement et vigoureusement la force par la force. Ordres à la maréchaussée qui fera les captures ou qui recevra les chefs des émeutes, d'en faire faire l'exécution prévotalement et d'en dresser des procès-verbaux qui nous seront envoyés.

On a donné aujourd'hui une commission ou passeport à des entremetteurs de grains pour aller à l'emplette et en faire arriver en cette ville qui en manque.

Caen, le 10 juillet, jour de sainte Félicité. — On fut en fête hier, c'est-à-dire que le régiment de Bourbon a donné un très-grand dîner à l'hôtel d'Angleterre à MM. le duc et comte d'Harcourt; mercredi Monsieur le Duc était allé voir la table et le dîner des compagnies de chasseurs des régiments *Maréchal-Turenne*, *Bourbon* et *Artois* qui s'étaient assemblées au château ; malgré la pluie, Monsieur le Duc et nombre d'officiers dansèrent avec tous les chasseurs sans qu'il y eût de femmes.

Les troupes bourgeoises du quartier et faubourg Vaucelles ont voulu lui donner une fête et tirer un feu d'artifice, déjà même on avait élevé une pyramide avec des inscriptions en vers, mais Monsieur le Duc n'a pas voulu que l'on continuât; il a instamment prié ces Messieurs de convertir ces dépenses en secours pour le peuple.

Cherbourg, le 24 juillet, au soir. — J'aurai à l'avenir plus de confiance aux narrés des perruquiers : depuis notre installation ici,

celui de Cherbourg (bourgeois de cette ville), qui m'accommode, m'annonçait à jour fixe la bagarre d'où nous sortons. Enfin, mardi matin, nous apprenons que les têtes sont des plus exaltées. Malgré ce, nous procédions à l'adjudication à *l'enchère au rabais* du fort de Querqueville ; à la quatrième séance, la marine et l'administration ayant au chapeau la cocarde de réunion, ont apporté en pleine assemblée la cocarde à Monseigneur le Duc, et comme je crois vous l'avoir déjà mandé, me trouvant placé dans cette assemblée, près mon patron, il me remit cette dite cocarde pour l'arborer à son chapeau que je me fis apporter, et après l'y avoir mise, je passai le chapeau à Monsieur le Duc qui le posa sur sa tête. (Par parenthèse, les officiers de Cherbourg n'ont pas imité ceux de Caen, car nos municipaux n'ont apporté qu'une cocarde, au lieu qu'à Caen, toute la maison du Gouverneur et jusqu'à nos gens en ont eu une *gratis*, au lieu que j'ai pour trois livres de rubans dont je ne donnerais pas 12 sous. Qu'y faire?)

On alluma un petit feu de fagots sur la place, et tout le monde comme il faut était venu voir à l'abbaye la réception que notre patron ferait à la jeunesse bourgeoise de Cherbourg, qui venait chercher Monsieur le Duc. Ce bon seigneur apprenant que cette troupe approchait tambour battant de notre hôtel, alla à sa rencontre et s'achemina à Cherbourg. Nous trouvâmes nous autres le feu au bûcher; et pendant qu'il brûlait les malintentionnés s'attroupaient (aujourd'hui il est reconnu que ce sont tous soldats et matelots grandvillais et bretons), ils se portèrent d'abord à la maison de M. de Garantot, maire de Cherbourg et subdélégué de M. de Launay, intendant de Caen. Le prétexte du blé servit d'excuse, car étant réputé avoir en réserve des tonnes d'or et d'argent, je pense bien que cette troupe effrénée n'en voulait qu'au métal, attendu qu'on lui offrit les clefs des magasins où étaient reportés les blés, et qu'elle continua de hacher les portes. Entrée dans la maison, les plus avides pénétrèrent dans les appartements et hachèrent tout pour trouver l'or; en attendant ils brisèrent tous les meubles et jetaient par les fenêtres lits, tables, etc., ceux de la cour en faisaient un tas et le brûlaient. Un de ces malheureux pillards fut jeté par la fenêtre par un de nos volontaires nationaux. Un baril d'argent fut sauvé. Les gens de M. de Caux, directeur de l'artillerie, ont aussi retiré de la

maison et des cachettes indiquées des rouleaux d'or sans nombre; de manière qu'il ne perdra pas tout. Cependant on évalue au petit pied à plus de 100.000 écus la perte de M. de Garantot. Il n'y a rien d'étonnant; on prétend que son père lui a laissé un fort numéraire à sa mort, M. de Garantot jouissant de 25,000 liv. de rentes et ne dépensant pas annuellement 1,000 écus, en devait avoir une *fière pile*. Nanette, sa cuisinière, qui a été perdue trois jours, s'est retrouvée chez la supérieure de l'hôpital. M. de Garantot a échappé à la fureur du peuple en se travestissant en domestique. Il s'est réfugié à l'abbaye d'où il est parti en poste, et toujours travesti pour Valognes, d'où il a gagné à pied, à cheval et en voiture Caen, où nous le savons actuellement joignant sa voix calomnieuse à celle de l'intendant qui nous en veut à bon droit : car l'un et l'autre sont des accapareurs sous le nom du *Roi* et se disant chargés de commissions du directoire. C'est ainsi qu'à Caen tous les magasins découverts étaient magasins du Roi. Les maisons de MM. *Chantereine*, *de Longpré* et *Mauger*, des plus riches négociants de ce port, ont de même été dévastées et le pis c'est que tous leurs registres et papiers ont été brûlés, et leurs puits, comme chez M. de Garantot, comblés de leurs effets.

Monsieur le Duc qui s'était porté à Cherbourg où il couchait pour y être plus à portée d'ordonner suivant les circonstances, est revenu à l'abbaye depuis l'arrivée de notre duchesse; nous attendons avec impatience nos équipages qui viennent par mer; pourvu qu'un coup de vent ne porte pas le chasse-marée dans une flotte anglaise qui a paru au débouquement de notre port. Comme nous n'en connaissons pas les intentions, je brûle chaque soir un petit bout de bougie devant une bonne Notre-Dame de je ne sais quel nom, afin qu'elle me soit secourable (1).

(1) Toute cette révolte de Cherbourg est racontée au long par Dumouriez, dans le deuxième volume de ses mémoires. (Liv. III, chap. III.) Il se vante d'en avoir arrêté les conséquences par son habileté et son énergie. On croit cependant généralement à Cherbourg que la conduite du général en cette circonstance n'avait pas été exempte de reproches, soit à l'égard de M. de Garantot qu'il n'aurait pas suffisamment protégé contre les attaques de la populace, soit à l'égard des ducs de Beuvron et d'Harcourt, dont la présence

21 *août*. — Je n'entre pas dans le détail des atrocités qui se sont commises envers M. de Belsunce, après lui avoir donné la mort. Je frémis d'horreur et ma plume échappe au souvenir d'une pareille scène.

Mardi dernier, deux grenadiers du régiment de *Bourbon*, commandé par M. de Belsunce, ont arraché à différentes personnes des médailles faites à l'occasion de la liberté; cette conduite de la part d'un jeune homme qui s'était attiré la haine du peuple depuis plus d'un mois, n'a pas manqué de soulever en peu de temps plus de dix mille hommes, qui, jusqu'à dix heures du soir, s'étaient contentés de murmurer.

Sur les dix heures, un officier dudit régiment est sorti de la caserne soi-disant pour tuer la sentinelle bourgeoise qui lui a demandé plusieurs fois : Qui vive! L'officier ne répondit point, la sentinelle bourgeoise tire dessus et le perce ensuite de sa baïonnette; dans le même instant, il est parti sept à huit coups, qui, fort heureusement, n'ont tué personne.

Aussitôt, tous les esprits qui étaient soulevés ont fait sonner le tocsin et se sont transportés avec empressement au Château pour prendre les fusils et autres armes, avec deux pièces de canon qu'ils ont braquées devant les casernes ; un détachement est entré pour demander M. de Belsunce qui s'est livré, croyant que son procès serait fait par le Comité; il a été conduit aussitôt de là au Château, où il a passé la nuit; il était une heure du matin.

La ville était illuminée et dans le plus grand trouble toute la nuit, je me suis couché à six heures du matin, ainsi que Monsieur et Madame et plusieurs personnes.

Sur les onze heures, une partie de cette troupe, sans attendre la décision du Comité, s'est transportée au Château, ont forcé les sentinelles de la bonne bourgeoisie et ont entraîné M. de Bel-

dans la Basse-Normandie contrariait ses vues ambitieuses. Nous ne savons jusqu'à quel point ces accusations sont fondées. Quant aux révoltes qui eurent lieu à cette époque, au pillage de grains, aux voies de fait commises envers les *blatiers*, nous ne pouvons les considérer que comme le résultat des manœuvres coupables de tous les partis qui, voulant faire tourner à leur profit les troubles populaires, ne pouvaient imaginer un moyen plus sûr pour pousser les pauvres à la révolte, que de leur faire craindre la disette.

sunce dans la place Saint-Pierre, et ils ont fait une décharge de plus de quarante coups de fusils (1).

Tout le monde était dans la consternation en voyant la suite de cette mort ; le reste de la journée s'est passé à tirer des coups de fusils, dont plusieurs personnes ont été tuées et blessées (2).

Toute la nuit a été fort tranquille, je ne me suis couché qu'à six heures du matin.

NOTE SUR LA MORT DE Mgr LE DAUPHIN ARRIVÉE AU CHATEAU-NEUF DE MEUDON, LE 4 JUIN 1789.

Mgr le Dauphin fut inoculé à la Muette, par M. Brunier, médecin des enfants de France.

L'éruption fut très-abondante, surtout à la figure.

La Reine vint voir son auguste fils et le trouvant couvert de boutons, s'écria : « Grand Dieu! qu'a-t-on fait à mon fils? » Quelques secondes après le départ de la Reine, M. Brunier arriva et entra chez le malade ; on lui fit part de la visite de Sa Majesté et de l'effroi qu'elle avait manifesté par une exclamation extraordinaire : non-seulement l'éruption ne fit plus de progrès, mais dès le lendemain, elle était presque entièrement absorbée. Peu après le rétablissement apparent de Mgr le Dauphin, sa santé devint très-chancelante et il ne vivait que comme par artifice.

Le jour où M. le duc d'Harcourt le reçut des mains de Mme la

(1) Il faut bien ajouter, pour compléter ce triste récit, que le corps de l'infortuné Belsunce fut déchiré en pièces, que ses lambeaux furent promenés en triomphe dans la ville et qu'une femme ou plutôt une furie mangea son cœur.

(2) Diverses causes ont été assignées à cet horrible événement. Nous n'hésitons pas à l'attribuer aux instigations de ces agitateurs envoyés par les révolutionnaires de Paris, et que l'on trouve mêlés à toutes les réunions séditieuses de ce temps. Ces coureurs de révoltes, connus sous le nom de *Carabots*, portaient des vêtements particuliers, consistant en une veste et un pantalon de coutil rayé et un chapeau rond. L'affreux Marat n'avait-il pas d'ailleurs, dans sa feuille avidement lue par la populace, dénoncé le malheureux Belsunce comme un aristocrate? Et n'était-ce pas le désigner suffisamment aux coups des assassins?

duchesse de Polignac, cet enfant fut placé debout (dans l'état où il était en naissant), sur une grande table couverte d'un tapis, et en présence de l'ancien et du nouveau service composant sa maison.

Le Prince fit plusieurs fois très-doucement le trajet d'un bout à l'autre de cette table. Après quoi il fut déclaré, à l'unanimité, et sans qu'aucune observation eût été faite, que Mme la duchesse de Polignac remettait Mgr le Dauphin en fort bonne santé entre les mains de M. le duc d'Harcourt.

Aussitôt que celui-ci fut rentré dans son cabinet, je m'y rendis, et je me permis de lui faire part de mes remarques pendant la promenade de Mgr le Dauphin sur la table. Les voici : Sa marche était gênée et annonçait une grande faiblesse dans toute sa personne. Le dedans de ses mains, pendant cette promenade, était tourné comme pour lui servir d'aviron, afin d'avancer, ou bien comme les mains des bossus quand ils marchent. Mais ce qui m'affligea le plus profondément, ce furent les marques en très-grand nombre de places violetées qui attestaient combien ce malheureux jeune Prince avait été martyrisé par les vésicatoires. Monsieur le Duc me remercia de mes remarques en ajoutant que j'étais peut-être le seul qui les eût faites sérieusement, et qu'elles lui étaient une nouvelle preuve de mon attachement pour lui.

Monsieur le Duc ne tarda pas à s'apercevoir que, malgré sa prétendue guérison de l'inoculation, Mgr le Dauphin conservait le germe de sa destruction.

Au bout de quelques mois, l'enfant se plaignait chaque jour davantage. J'ai assisté quelquefois à son lever, il paraissait triste, souffrant et ne reprenait un peu de vie qu'après toute la toilette terminée, mais jamais la vie d'un enfant bien portant. Sa maladie faisait chaque jour des progrès plus inquiétants ; on consulta, on ordonna des vésicatoires, etc., et le mal fit de tels ravages que le Prince en fut réduit à ne plus pouvoir se promener que sur un âne.

Le médecin qui voyait tous les jours Mgr le Dauphin était le célèbre Petit, ayant sa maison de campagne à Fontenay-aux-Roses, près Meudon.

Un jour que le Prince était plus souffrant, Monsieur le Duc m'or-

donna de prier M. Petit d'entrer le lendemain matin chez lui (il fallait passer par mon cabinet). Je n'y manquai pas, et j'accompagnai ce docteur. Monsieur le Duc lui dit : Mon cher Petit, il y a longtemps que nous nous connaissons et j'ai une entière confiance en vous. Je vous prie donc de me dire toute la vérité sur l'état cruel dans lequel je vois Mgr le Dauphin. Sans hésiter, M. Petit répondit : Oui, Monsieur le Duc, je vais vous la dire la vérité ; elle sera terrible et va vous affliger, j'en suis sûr ; mais je la dois à la confiance dont vous m'honorez. Mgr le Dauphin est un enfant qu'il fallait depuis longtemps regarder comme mort ; on l'a martyrisé inutilement à coups de vésicatoires, etc., et Dieu seul pouvait le sauver. Je vous déclare, Monsieur le Duc, pour mieux établir ma conviction intime, qu'à partir de la première vertèbre de l'épine, il y en a déjà trois ou quatre qui sont gangrenées, vermoulues et noires, et qu'il est impossible que le Prince puisse vivre encore longtemps. Les autres vertèbres vont se gangrener plus rapidement que n'ont fait les trois ou quatre premières, et Mgr le Dauphin succombera nécessairement quand la dixième ou onzième vertèbre sera attaquée.

Il a succombé le 4 juin 1789 (moi présent), et le 5 ou le 6, il a été ouvert en l'absence de M. le duc d'Harcourt, qui est tombé évanoui en montant l'escalier conduisant à la pièce où l'affreuse opération a eu lieu.

J'y ai assisté, bien malgré moi, et presque toujours à côté de M. Petit, qui voulait me faire remarquer l'exactitude de ce qu'il avait dit à M. le duc d'Harcourt quelques mois avant la mort du Prince. En effet, dès que l'épine fut tout à fait découverte, M. Petit me fit approcher, et me montrant les neuf premières vertèbres, je les vis noires comme de l'encre, je les grattai avec l'ongle et elles tombaient en poussière comme quand on gratte un morceau de bois pourri. La dixième vertèbre était déjà gâtée et noire à moitié.

Ce prince avait le double d'une cervelle ordinaire, et toute la Faculté présente en fut extrêmement étonnée. Il était ce qu'on appelle monté et fait à peindre, et, assurait M. Petit, devait arriver à une taille de six à sept pouces.

Quand le procès-verbal de cette terrible opération (pour moi, du moins) fut terminé, je dis à M. Vicq-d'Azir, qui me l'avait

dicté, que la conclusion sur la cause de la mort de Mgr le Dauphin ne me paraissait pas clairement énoncée; il me répondit: « Pour le faire, il faudrait plusieurs feuilles de papier. » Je fis part de cette réponse à M. Petit, qui me dit: « Vicq-d'Azir a dix fois raison; puis il ajouta: Vous vous rappelez qu'en votre présence j'ai annoncé cette cause à M. le duc d'Harcourt. »

Le 4 juin 1789, vers 4 ou 5 heures d'après-midi, M. le duc d'Harcourt vint dans mon cabinet et me dit: « Le Roi va arriver incessamment pour voir Mgr le Dauphin; il entrera par cette porte (près de laquelle était un très-grand fauteuil), vous direz à Sa Majesté que je vous ai ordonné expressément de la supplier de ne pas entrer chez le Prince. » Le Roi parut quelques minutes après, et j'exécutai l'ordre que je venais de recevoir. Le Roi s'arrêta de suite en s'écriant et sanglotant: « Ah! mon fils est mort! » « Non, Sire, répondis-je, il n'est pas mort, mais il est au plus mal. » Sa Majesté se laissa tomber sur le fauteuil près de la porte. La Reine entra presqu'aussitôt, se précipita à genoux entre ceux du Roi qui, en pleurant, lui cria: « Ah! ma femme, notre cher enfant est mort, puisqu'on ne veut pas que je le voie! » Je répétai qu'il n'était pas mort. La Reine, en répandant un torrent de larmes et toujours les deux bras appuyés sur les genoux du Roi, lui dit: « Ayons du courage, mon ami, la Providence peut tout, et espérons encore qu'elle nous conservera notre fils bien-aimé. » Tous deux se levèrent et reprirent la route de Versailles (1).

Cette scène fut pour moi admirable, cruellement douloureuse et ne sortira jamais de ma mémoire. Il me semble toujours voir un bon cultivateur et son excellente compagne en proie au plus affreux désespoir de la perte de leur fils chéri.

(1) La Reine avait plus d'une fois manifesté les inquiétudes que lui faisait éprouver la santé depuis longtemps ébranlée du Prince. Voici ce qu'elle écrivait à sa sœur Marie-Christine trois ans auparavant (septembre 1786): « M. le Dauphin a fait une chute que l'on nous a trop longtemps cachée. Je ne sais si ma tendresse s'alarme trop vite; mais il me semble que la santé de cet enfant dépérit. Mon Dieu! ma sœur, que deviendrais-je, s'il fallait après l'avoir vu souffrir courir risque de le perdre! » (*Correspondance de Marie-Antoinette*, publiée par M. d'Hunoldstein, p. 124.)

(Cette note a été écrite par M. Lefèvre, attaché d'abord comme secrétaire à M. le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt, mort le 28 décembre 1783, et ensuite à M. le duc d'Harcourt, gouverneur de Mgr le Dauphin. Après la Restauration, il fut secrétaire du cabinet de Mgr le duc de Bordeaux. Il est mort âgé de quatre-vingt-six ans, après 1844.)

RÉCEPTION

DE FRANÇOIS-HENRI DUC D'HARCOURT

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, LE 26 FÉVRIER 1789.

C'est au milieu des vives préoccupations qui agitaient les esprits, à la veille de la réunion des États-Généraux, que le duc d'Harcourt François-Henri, gouverneur de Normandie et gouverneur du Dauphin, fut appelé à succéder au maréchal de Richelieu, à l'Académie française. Il y vint prendre place le jeudi 26 février 1789. Le discours qu'il prononça en cette circonstance et la réponse que lui adressa M. Gaillard, directeur de l'Académie, nous intéressent d'autant plus, qu'ils portent le cachet de l'époque dont nous avons à cœur de faire apprécier l'esprit, le caractère et les tendances générales. Nous extrayons de ces deux éloquents discours les passages qui nous paraissent le mieux répondre à notre désir.

Le duc d'Harcourt commençait en ces termes:

« MESSIEURS,

« Il ne convient pas de se présenter dans ce sanctuaire des Muses, de prétendre être agrégé à cette assemblée célèbre, que le mérite, le génie, la science et les talents, rendent aussi imposante que respectable, sans s'être annoncé par des travaux utiles à la Nation, à la littérature; sans avoir contribué à l'ins-

truction de l'Europe, et payé à la société le tribut de ses veilles qu'elle a droit d'exiger en échange de son estime. Tout homme dont la vie est inutile doit rester écarté, inconnu, indifférent; mais celui qui se dit non sans effroi : la France attend beaucoup de moi, vient vous dire qu'il attend plus de vous. Oui, Messieurs, il vous est ordonné par le patriotisme de me recevoir parmi vous, de me communiquer vos lumières, d'ajouter à mes faibles moyens, pour former un homme que sa haute destinée doit appeler à influer sur l'univers. C'est ainsi que se justifie mon ambition d'occuper la place dont vous avez bien voulu m'honorer.

« La reconnaissance due au Roi, fondateur de cette Académie, qu'elle a acquittée incessamment depuis par son utilité, vous presse en ce moment. Les sages, les professeurs de la saine philosophie, se livreront, s'associeront à mes fonctions augustes. C'est ici que sont mes exemples et mes leçons : l'étude de la vertu, celle de la morale pure, de l'humanité, des devoirs de l'homme envers l'homme, sont les éléments de la science de les gouverner. Quand le cœur est développé, réglé par ces principes, quand l'âme est échauffée par le désir, le besoin, et enfin la connaissance du bien, aisément l'esprit s'étend et embrasse les moyens d'y parvenir. Il part de ces bases immuables et sûres, pour s'élever à la politique, à l'administration; le génie, alors ardent à s'élancer vers les grandes combinaisons, dirige le jugement, s'empare de sa conduite, et fonde la réputation du Prince sur le bonheur de ses sujets ; il est juste, il est aimé, il est heureux. Et quelle Nation plus ouverte que la nôtre à l'amour de son Souverain, récompense avec autant de chaleur, d'enthousiasme, le bienfait si attendrissant de sa félicité? Avec quelle sollicitude et quelle agitation je fixe mes regards sur ce germe qui contient peut-être le sort de tant de millions d'hommes, et dont le développement dépendra également de la nature et de l'éducation! Je me rassure sur la bonté, la vertu, l'union, qui forment le caractère invariable de la maison royale. Trois Princes qui, depuis leur enfance, n'ont jamais altéré cette cordialité fraternelle, le premier bien des hommes et surtout des Souverains; six Princesses qui partagent ces sentiments, dans un siècle où les devoirs de la nature sont si souvent méconnus ou affaiblis, offrent un exemple bien rare dans les Cours et bien

attendrissant. On les voit se réunir journellement dans l'intérieur de leur famille et vivre pour le bonheur commun; on les voit exerçant dans le silence une bienfaisance éclairée, d'autant plus louable qu'elle est plus ignorée, d'autant plus estimable que l'humanité souffrante les environne, sans oser se montrer à leurs cœurs compatissants.

« Je ne puis vous annoncer que des espérances, mais un naturel charmant, une sensibilité douce, la justesse des idées, la facilité du mot propre, le goût de la lecture, le choix des amusements, ne peuvent-ils pas faire présager un caractère, et motiver l'intérêt que prend la France au retour de la santé de Monsieur le Dauphin ?

« Ce n'est pas la louange (elle se tiendra longtemps au moins loin de lui), c'est la vérité qui s'en approchera toujours, que vous entendez avec l'émotion du sentiment national. Le meilleur des pères, la plus tendre des mères, ont confié à mes soins ce dépôt précieux, sur le seul garant de la franchise de mon âme; puissent-ils ne s'être pas trompés sur les talents qui demanderaient un Montausier, un Fénelon, plus éclairés encore par ce siècle de lumières et par les circonstances.

« Mais il est temps, Messieurs, de vous retracer vos pertes, comme il est juste qu'un de ces lieutenants auquel Richelieu donna des leçons de guerre, s'empresse de compter devant les juges des talents les lauriers qui ombragent son mausolée. »

Après une esquisse rapide de la vie du maréchal de Richelieu et un exposé de ses campagnes, œuvre d'autant plus remarquable, que le duc d'Harcourt, ancien lieutenant du Maréchal et bon militaire lui-même, pouvait mieux que personne apprécier les opérations militaires de son chef, il terminait ainsi:

« Les services du Maréchal ne furent pas bornés à ceux qu'il rendit à la guerre; le Languedoc, la Guyenne, où il commanda pendant la paix, remplirent les intervalles d'une vie consacrée à l'État. Il vit avec horreur, en Languedoc, les effroyables débris du fanatisme, et en refroidit les cendres par une tolérance plus humaine, qu'à peine il se permettait encore de prescrire. Le calme se rétablit dans les esprits et dans les opinions; la con-

troverse se relégua dans les montagnes dont elle ne frappait plus que l'air, et ce monstre longtemps funeste, qui désola de si belles contrées, rentra dans le néant d'où il n'eût jamais dû sortir.

« Quand notre siècle n'aurait que ce titre à présenter à la postérité, ne suffirait-il pas pour le rendre célèbre et pour lui mériter le respect des hommes ?

« Il est peu de carrières plus longues, plus constamment protégées par la fortune, plus parsemées d'événements intéressants, que celle du Maréchal.

« A quinze ans, déjà follement présomptueux, il fut mis à la Bastille, sur la demande d'un père rigide, et y traduisit Virgile. Louis XIV lui demanda ce qu'il y avait appris: *A n'y plus retourner, Sire.* Il y retourna deux fois depuis. Marié sous trois règnes, il put être trois fois heureux, et réserva à ce bonheur d'être le consolateur de sa vieillesse.

« Si l'austérité que je dois professer m'impose la loi rigoureuse de me refuser à l'affluence des anecdotes piquantes qui sèmeraient de fleurs brillantes l'éloge du plus aimable, du plus séduisant des Français; interrogez Voltaire, Montesquieu, ces génies sublimes dont la littérature s'honore, et dont il fut l'ami; ils prisèrent son esprit, ils jouirent de son cœur. Sa jeunesse fut vive, ardente à servir la gloire et la beauté; eh! quel mouvement porte plus l'âme aux grandes actions que l'espoir de cette double couronne ?

« Regrettons ces temps où le sentiment polissait les caractères sans les énerver; où la France était pour l'Europe entière le modèle des grâces, de la délicatesse, du bon goût, et de cette politesse noble, aisée, qui, sans retrancher rien des qualités essentielles, répandait sur les formes un charme par lequel tout était embelli. L'esprit est sans doute mieux employé, moins superficiel; les connaissances plus généralisées, se portent sur des objets d'une plus haute importance, mais ces rayons de lumière encore épars, lorsqu'ils se réuniront en un foyer, épureront les opinions, rectifieront le jugement, et feront évaporer les écarts d'une effervescence dangereuse.

« C'est à vos écrits, Messieurs, à l'amour pour le bien qui les dicte, qu'il est réservé de diriger utilement les effets d'une

explosion intéressante par la nature des objets qui enflamment cette nation vive, douce et bien intentionnée, que la vérité, la raison, ramèneront à poser des principes exacts et sûrs, pour asseoir la base de l'édifice à jamais respectable où doit résider le bonheur national. »

Voici le commencement du discours de M. Gaillard :

« MONSIEUR,

« Aucun nom, aucun rang ne donne de droit à l'Académie, afin que les suffrages de cette Compagnie étant toujours libres, soient toujours flatteurs pour celui qui les obtient. Malgré la faveur que la reconnaissance attache ici au nom de Richelieu, l'académicien auquel vous succédez est le seul de ce nom qu'on ait vu assis parmi nous depuis notre fondateur. Un autre académicien, dont le nom nous est recommandable à peu près au même titre, est aussi, depuis le chancelier Séguier, le seul de son nom qui ait été de l'Académie. Leur mérite personnel fut leur titre véritable et le principal motif de nos suffrages.

« Quant aux places, s'il en était quelqu'une qui pût donner des droits ici, ce serait sans doute celle d'instituteur de nos Rois; cependant, pour nous renfermer dans l'honorable et difficile emploi confié à vos talents et à vos vertus, jamais aucun gouverneur d'aucun Enfant royal n'était encore entré dans cette Compagnie, et c'est un honneur qui commence à vous. L'Académie n'a compté parmi ses membres, ni les deux maréchaux de Villeroy, ni les Charost, ni les Châtillon, ni même ce célèbre Montausier, quoiqu'il aimât les lettres autant qu'il haïssait et la flatterie et la satire ; ni ce vertueux Beauvilliers, digne coopérateur de Fénelon, et son fidèle ami dans la disgrâce. Beauvilliers, fils et frère d'académiciens. L'exemple n'a donc rien fait pour vous, Monsieur, et tout vous est purement personnel dans l'honneur qui vous est déféré.

« Le Roi a vu par lui-même comment vous gouvernez sous ses lois cette belle province, berceau de votre race antique, et dont l'un des Princes, ses fils, porte le nom; il l'a vu, et il vous a choisi pour former l'héritier du trône; mais ce choix, tout

glorieux qu'il est, n'aurait point entraîné nos suffrages, s'il n'avait eu aussi pleinement un aveu que le choix des Rois n'obtient pas toujours, l'aveu de la Nation. Puisse-t-elle applaudir ainsi en tout aux vues paternelles et patriotiques de ce Monarque! Puissent tous ces Ordres réunis y concourir! Nous la voyons chargée enfin de se régénérer elle-même; le Roi, pour assurer notre bonheur, le remet dans nos mains; répondons à sa confiance. Le génie tutélaire et réparateur qui veille auprès de lui au salut de cet empire, prépare avec lui ce grand ouvrage de la Restauration; ne nous opposons point à leurs bienfaits. Il me semble entendre l'auteur de *Brutus* et de *la Mort de César*, nous adresser en ce moment ces vers prophétiques:

Vous pouvez raffermir, par un accord heureux,
Des peuples et des rois les légitimes nœuds,
Et faire encor fleurir la liberté publique
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique...
Vous, Français, seulement consentez d'être heureux;
Ne vous trahissez pas, c'est tout ce que je veux.

« Cette même Nation, Monsieur, au milieu des grands objets qui l'occupent, a les yeux fixés sur vous et sur vos augustes Élèves, et vous entendez sa voix qui vous crie sans cesse:

Songez qu'en ces enfants tout Israël réside.

« Vous savez quels vœux la philosophie a osé former; elle voudrait que les Princes nés pour nous gouverner ignorassent, s'il était possible, les hautes destinées qui les attendent; que pour devenir de grands Rois (disons mieux, de bons Rois), ils ne fussent longtemps que de simples particuliers, exercés par les besoins, éprouvés par le malheur. Si ce vœu ne peut être exaucé, vous saurez du moins diminuer pour eux (et pour nous) le danger de ces hommages précoces, de ces respects corrupteurs qui commencent avec l'enfance des princes; et puisqu'ils sont toujours trop tôt instruits de leurs droits sur les peuples, vous les instruirez de tous les droits des peuples sur eux. Je n'entreprendrai point d'exposer ici ces devoirs sacrés, dont l'étendue ne peut être mesurée, et que nous apprendrons tous de vous, en vous les voyant remplir.

« Je me borne à l'objet qui nous est propre, la littérature. Ici,

Monsieur, je trahirai votre modestie. Confident très-infidèle de vos secrets littéraires, que je vous ai arrachés, je les révélerai à cette assemblée; je dénoncerai au public le mystère injuste que vous lui avez fait d'un excellent *Traité de la Décoration des Jardins et des Parcs*, traité qui, ayant été composé avant que la théorie des jardins irréguliers fût connue en France, vous aurait assuré l'honneur de l'invention, comme vous en avez le mérite. Vous ne vouliez qu'embellir vos jardins de Harcourt et vos bois paternels, et vous auriez éclairé le goût français par la comparaison du goût chinois et du goût anglais, modifiés encore par vos savantes observations. C'est par vous que la nature, délivrée des fers de la symétrie et rétablie dans tous ses droits, aurait repris toute son énergie et se serait parée de toute sa variété; par vous, l'art soumis et respectueux aurait appris à laisser agir cette nature *infiniment belle, quand elle est infiniment libre;* vous reconnaissez vos propres termes, Monsieur. Je dirai plus encore, le chantre brillant des *Jardins* aurait trouvé chez vous des principes et des idées qu'il n'aurait pas même été obligé d'embellir, tant votre style animé, pittoresque, varié comme le sujet, parle toujours à l'imagination, sans jamais cesser de parler à la raison! Vous vous permettez quelquefois de plaisanter avec grâce sur les erreurs de l'ancienne routine, sur ces parallélogrammes éternels, ces longues allées qui vont *porter la géométrie à plusieurs milles des châteaux;* sur cette petite étoile, où l'usage veut qu'on s'arrête, qu'on regarde froidement ces lignes droites qui la traversent et qu'on dise, avec toute l'hypocrisie de la politesse: *Voilà une belle partie de jardin.* Vous voulez qu'on laisse couler et serpenter en liberté ces eaux qu'on emprisonne à grands frais dans des conduits souterrains ou dans des figures régulières. « On a de « moins, dites-vous, la dépense des canaux, des regards, des « tuyaux, leur entretien, dont on se plaint partout où il y a des « eaux, et l'on n'avertit pas le samedi que les eaux joueront le « dimanche pendant trois heures. »

« Discerner les vraies beautés de la campagne, en jouir, les décrire, les faire naître, était pour vous, Monsieur, un amusement presque étranger, que vous vous étiez rendu propre à force de goût; la gloire des héros vous est plus naturellement familière, et quand vous la célébrez, vous écrivez votre histoire. »

Le duc d'Harcourt avait habilement glissé sur tout ce qui pouvait rappeler les trop nombreuses galanteries de celui qu'il appelle le *plus aimable et le plus séduisant des Français*. M. Gaillard fut beaucoup moins réservé, il fit du maréchal de Richelieu un second Thésée, dont il vanta

La foi partout offerte et reçue en tous lieux.

« Les Hélènes, les Péribées, les Arianes, *tant d'autres dont les noms lui sont même échappés*, éblouies de sa gloire, charmées de ses grâces, briguent sa conquête, déplorent son inconstance; toutes le préfèrent, toutes sont préférées ; on retrouve encore ici le vainqueur à qui rien ne résiste; la galanterie française applaudit à ces nouveaux triomphes qui n'ont rien coûté à la gloire; elle rapproche avec complaisance les deux brillantes *moitiés d'une si belle histoire*, qu'on voit ensuite avec respect se terminer aussi noblement qu'heureusement, dans le sein de la confiance, de la tendresse et de la vertu. »

Après une allusion spirituelle au zèle déployé dans toutes les circonstances par le vainqueur de Mahon, pour la mémoire du célèbre Cardinal dont il portait le nom, M. Gaillard terminait par ces paroles, adressées au duc d'Harcourt :

« Combien vous devez aimer les vôtres, Monsieur! Combien doit vous être chère la gloire de ces illustres Harcourt, qui, sous les premiers Valois, dans les champs de Crécy et de Poitiers, faisaient la destinée de la France et de l'Angleterre! Vous ne retrancherez point de cette race immortelle, ce sensible, ce redoutable Godefroi, tour à tour la terreur et l'appui du trône, qui, armé contre des maîtres injustes, leur apprit à ménager des sujets nécessaires, mais qui, plus intéressant dans son repentir, ramené promptement au devoir par le spectacle d'un frère mort à ses pieds en défendant la patrie, sentit la patrie et la nature reprendre leurs droits dans son cœur, s'empressa d'expier des succès funestes, par des exploits vertueux, et montra comment un grand homme sait réparer une grande faute. Heureux si de nouveaux orages..... Mais laissons ces temps

déplorables, où les droits étaient confondus, les talents égarés, les vertus déplacées.

« Vous préférerez un autre exemple domestique plus assorti à nos temps, à nos mœurs, aux vôtres, Monsieur; le premier duc d'Harcourt, qui fut si aimable pour être plus utile, qui fit de l'art de plaire le grand art de négocier, qui ne dicta point le testament du dernier roi d'Espagne autrichien, mais qui l'inspira, en faisant aimer aux Espagnols mêmes la France et ses maîtres; qui eut la gloire, enfin, d'éteindre pour jamais ces haines nationales, que la rivalité de Louis *le Cauteleux* et de Charles *le Téméraire* avait fait naître, et que trois cents ans de guerre avaient nourries et envenimées. On cherche avec raison des ambassadeurs qui fassent respecter leur Nation; ayons-en qui la fassent aimer; c'est là l'empire du monde, c'est celui que nous assurait à Madrid votre illustre aïeul (1).

« Combien, je le répète, combien on doit révérer de tels ancêtres! Qu'il est heureux d'en descendre! Et qu'il est beau de leur ressembler! »

(1) L'homme distingué dont M. Gaillard rappelle ici le souvenir, est Henri, premier duc d'Harcourt, ayant pris, comme ambassadeur en Espagne, une part glorieuse aux événements qui ont préparé le testament de Charles II, en faveur du petit-fils de Louis XIV. Grand capitaine et négociateur habile, le duc d'Harcourt a laissé sur ses campagnes et sur son ambassade, des lettres et des mémoires dont la publication sera d'une grande utilité pour les historiens qui auront à s'occuper de la succession d'Espagne.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PARLEMENT DE ROUEN.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

On doit regarder comme une des principales causes de la fermentation universelle d'où est sortie la Révolution française, le retentissement qu'ont eu les luttes incessantes engagées entre les Parlements et la Monarchie.

Les remontrances hardies adressées au pouvoir, et la hauteur méprisante avec laquelle le Gouvernement repoussa le plus souvent les accusations dont il était l'objet, ne pouvaient avoir d'autre conséquence que l'amoindrissement et la déconsidération des deux puissances, dont l'accord aurait prévenu bien des désastres. Leurs droits et leurs rapports réciproques n'étaient définis par aucune loi connue, et elles semblèrent pendant plus d'un siècle n'avoir d'autre occupation et d'autre souci que d'empiéter l'une sur l'autre.

Tel est le triste spectacle que va nous présenter le Parlement de cette belle et riche province, justement fière de ses traditions historiques, où dominent plus qu'en aucune autre le sentiment du droit et l'esprit d'indépendance qui en est la suite.

L'antique *Échiquier*, fondé par ses premiers Ducs,

n'avait pas disparu avec eux; Philippe-Auguste le conserva; Louis XII le rendit perpétuel; François Ier lui donna le nom de *Parlement*, qu'il a conservé jusqu'à sa dernière heure. Mais à peine érigé en Cour souveraine, il porte ombrage au pouvoir; le chancelier Poyet fait prononcer son interdiction. Il est rétabli par Henri II. Quelques années plus tard, obligé de fuir devant les Protestants, maîtres de Rouen, il n'y rentre que pour exercer contre les religionnaires de cruelles représailles. Le triomphe des catholiques l'expose à de nouvelles persécutions. La Ligue, devenue à son tour toute-puissante à Rouen, gagne à sa cause quelques magistrats, tandis qu'une minorité courageuse, conduite par l'héroïque Groulart, va s'établir à Caen, où pendant quatre années, elle rendra la justice au nom du Roi légitime.

Le Parlement de Rouen reprend son rôle d'opposition en refusant d'enregistrer *l'Édit de Nantes*, cette œuvre du plus sage et du plus libéral des Princes. Conséquent avec ses principes, il applaudira à la révocation du même édit, faite par le monarque même qui, pendant son long règne, l'aura réduit, ainsi que les autres Parlements du royaume, à un honteux silence.

Comprimé par Richelieu qui, osant lui imputer la révolte des *Nu-Pieds*, le fait humilier par le chancelier Séguier, puis le remplace par une commission et ne le rétablit qu'en le rendant *semestre*, le Parlement de Rouen se relève, à l'exemple de celui de Paris, au moment où la minorité d'un Roi de cinq ans offre aux frondeurs de tous les partis l'occasion de se donner une libre carrière. Les excès d'une révolte sans objet et d'une guerre plus ridi-

cule encore qu'odieuse produisent leur effet accoutumé : les peuples demandent à l'autorité de les sauver des désordres de l'anarchie, et tous les pouvoirs s'effacent devant la royauté, devenue plus absolue que jamais (1).

Les Parlements feront payer cher au successeur de Louis XIV l'abaissement dans lequel les a tenus ce Prince, souffrant à peine de leur part de timides remontrances. On trouvera dans les documents que nous publions de trop nombreux témoignages de l'animosité avec laquelle chacune des deux parties engagées soutint cette lutte funeste, le monarque ne voulant céder aucun de ses droits et n'admettant d'autre autorité que la sienne ; le Parlement se constituant le tuteur de la nation, et repoussant énergiquement tous les édits qu'il juge contraires aux institutions dont il se proclame hautement le gardien.

Pour obtenir du Parlement de Paris l'annulation du testament de Louis XIV, le régent lui rendit solennellement par un édit le droit de faire, avant l'enregistrement des édits, les REPRÉSENTATIONS qui lui paraîtraient convenables pour le bien du royaume. Il rétablissait ainsi les Parlements dans ce qu'il appelait leur ANCIENNE LIBERTÉ. Cet édit du 15 septembre 1715 fut accueilli par le Parlement de Normandie avec reconnaissance, et il eut bientôt l'occasion d'user du droit qui venait de lui être restitué. Ses premières remontrances portèrent sur les consé-

(1) « Dans l'état où vous devez régner avec moi, disait Louis XIV au Dauphin, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère, point de *compagnie* qui ne se croie obligée de mettre son unique sûreté dans son humble soumission. »

quences du système de Law. Il prit en main la défense des rentiers de la province ruinés par les billets de banque. Au projet conçu par le chancelier d'Aguesseau d'établir dans le royaume des lois uniformes, il opposa les règles établies par la *coutume*, aussi respectable, dit-il, par son antiquité que par sa sagesse, en ce qui concerne principalement les avantages entre époux, les démissions de bien, les promesses de garder succession. Contre les *évocations* au Conseil, arrachant les justiciables à leurs juges naturels, il alléguait l'autorité de cette CHARTE AUX NORMANDS, à laquelle il fit si souvent appel.

Les papiers d'Harcourt ne nous fournissent aucuns renseignements sur les remontrances faites par le Parlement de Rouen au sujet de l'édit du 24 mars 1739, qui déclara la bulle *Unigenitus* loi de l'Église et loi de l'État, et sur les scènes affligeantes dont la Normandie fut le théâtre, à l'occasion des refus de sacrements, conséquence déplorable de cette bulle (1). Il en est de même des différents arrêts prononcés par le Parlement contre l'institut des Jésuites contre lesquels les magistrats ligués avec les philosophes appelèrent les rigueurs du pouvoir.

Quant aux persécutions exercées contre les protestants depuis la révocation de l'édit de Nantes, nous possédons des documents nombreux que nous tenons en réserve pour en faire l'objet d'un chapitre spécial. Ce furent, d'ailleurs, les gouverneurs et les intendants qui, repré-

(1) Notre savant confrère M. Floquet a trouvé dans les registres du Parlement les plus intéressants détails sur ces longues et tristes querelles (Voir le tome VI, pages 250 et suivantes de son *Histoire du Parlement de Normandie*).

sentant le pouvoir exécutif, durent présider à l'exécution des édits et des arrêts du Conseil, relatifs à l'obligation imposée aux pères religionnaires de faire baptiser leurs enfants par les curés et de les faire instruire dans les établissements catholiques ; à l'inhumation, selon le rite romain, des enfants qui mouraient avant l'âge de douze ans, à toutes ces mesures violentes, enfin, qui ne blessaient pas moins les intérêts de la religion que les droits de la famille.

Nous aimons mieux suivre le Parlement de Rouen dans sa constante et courageuse résistance aux édits ruineux qui, dans la dernière moitié du règne de Louis XV principalement, ne cessèrent de porter la désolation dans les provinces, déjà épuisées par les guerres de Louis XIV et les folles prodigalités de la Régence. Dès l'année 1725, il s'était élevé avec force contre l'édit du *cinquantième;* il adressa d'éloquentes remontrances, en 1749, contre l'édit du *vingtième*, contre l'édit de *subvention* en 1759, contre la création d'un nouveau *vingtième* et l'augmentation de la *capitation* en 1760. Il fit en cette circonstance l'énumération de toutes les inventions imaginées par le génie fiscal pour pressurer les contribuables, tailles, aides, gabelles, capitation, contrôle des actes, du papier, du parchemin, caisse de Poissy, dixième, centième denier, insinuations, amortissements, ensaisinements, paulette, prêt, confiscations, amendes, droits d'archives, de sceau, de parisis, marques de métaux, cartes, étoffes, entrées, sorties, passages et transports de toutes les marchandises et denrées, taxes sur les offices, les corps de métiers, les voitures, les messageries, les

ports de lettres, payement des camps, habillement des miliciens, droits de courtiers et jaugeurs, de jauge et de courtage, grand *annuel*, petit *annuel*, les deux sous, les trois sous, les quatre sous pour livre! Énumération effrayante, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près complète! Comment la France n'aurait-elle pas été soulevée d'indignation, en entendant ses magistrats eux-mêmes s'emporter ainsi contre l'inhumanité de ses maîtres? A la vue de ces innombrables impôts, il semble, dit éloquemment M. Floquet, voir crever sur le pays un noir et épais nuage, d'où fondent d'énormes grêlons, qui vont hacher les moissons, dévaster la campagne et tuer ses habitants désolés (1).

Le Parlement qui, dès l'année 1759, avait demandé comme l'unique moyen de remédier aux abus des taxes arbitraires, la convocation *des États-Généraux*, renouvela ce vœu en 1760, en refusant l'enregistrement de l'édit du 10 mai de la même année. Alors eut lieu cette succession de faits lamentables que la province verra se renouveler périodiquement en parcourant exactement les mêmes phases. Sur le refus du Parlement, les intendants reçoivent du ministère l'ordre de procéder à la levée des impôts, nonobstant toute opposition. Le Parlement proteste d'une manière plus énergique encore. Le 25 juillet 1760, le maréchal duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, assisté du duc d'Harcourt, son lieutenant-général (2), arrive à Rouen. Il se rend d'abord à la

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*, tome VI, page 366.

(2) Anne-Pierre d'Harcourt, plus tard gouverneur de Normandie et maréchal de France.

Chambre des comptes et fait biffer sur les registres les arrêts publiés par elle contre les levées, puis au Parlement, où l'accompagnent ses officiers et une foule de gentilshommes. Il donne lecture d'une lettre close du Roi, défendant au Parlement de donner suite à ses arrêtés du 25 juin et du 9 juillet. Il veut que l'on délibère en sa présence. Tous les membres, se levant de leurs siéges, sortent de la Chambre du Conseil. Le premier président, Hue de Miromesnil, se dispose à les suivre. Le maréchal de Luxembourg lui montre une lettre de cachet qui lui enjoint de demeurer, ainsi qu'au procureur général et au greffier. Il lit en leur présence la lettre du Roi cassant et annulant les divers arrêts du Parlement. Dès le lendemain les magistrats réunis rédigent des remontrances plus fortes que les précédentes. Une députation de douze membres, conduite par le premier président Miromesnil, va les porter à Versailles, est admise le 3 août en présence de Louis XV qui leur adresse ces dures paroles : « Je suis votre maître. Je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes. Retournez à Rouen ; enregistrez mes édits sans délai. Je veux être obéi. Je suis plus occupé que vous ne pensez du bonheur de mes peuples et des moyens d'y parvenir. Voilà ma réponse, que j'ai écrite de ma main. » Cette réponse apportée au Parlement le plonge dans la douleur ; mais il persiste dans ses premiers arrêtés. Le lendemain le duc de Luxembourg arrivant avec le même appareil dans la chambre du Conseil que quittent aussitôt les membres du Parlement, y retient le premier président, le procureur général et le greffier, se fait apporter les registres, y biffe de sa main

les protestations du Parlement et y fait transcrire les édits si opiniâtrement repoussés. Le jour suivant le Parlement proteste contre la radiation de ses actes et l'inscription forcée des édits royaux. Mais là s'arrête enfin son opposition conduite jusqu'à ses dernières limites. « Il n'a voulu, dit-il, que faire parvenir la vérité jusqu'au trône; jamais il n'a eu le dessein de faire obstacle aux volontés du roi. Obtempérant donc aux lettres de jussion envoyées par Sa Majesté, il ordonne que les édits et déclaration seront enregistrés *du très-exprès commandement du roi* et publiés séance tenante.

Au mois de juin 1761 paraît une déclaration royale qui proroge ce fameux édit de février 1760 contre lequel le Parlement de Rouen avait si longtemps lutté et qu'il n'avait enregistré qu'en cédant à la force. Nouvelle protestation, suivie de lettres de jussion, puis refus d'enregistrement, puis enfin arrivée du duc d'Harcourt qui fait enregistrer *militairement* l'édit, comme l'avait fait le duc de Luxembourg l'année précédente.

Désormais le Gouvernement cherchera par tous les moyens possibles à s'affranchir de cette espèce de tutelle que les Parlements ont la prétention d'exercer à son égard. Déjà, par le célèbre édit du 10 octobre 1755, il avait étendu à toute la France la juridiction du Grand Conseil créé par Charles VIII en 1498 et dont les attributions devaient consister uniquement à juger les causes évoquées dont on lui aurait fait le renvoi. Louis XV avait décidé que les arrêts de ce Grand Conseil auraient force de loi dans toute l'étendue du royaume, sans qu'il fût besoin de consulter les cours souveraines, et il enjoignit à

tous les baillis de les faire exécuter sans délai. On conçoit l'indignation des Parlements. Les officiers du bailliage de Coutances avaient enregistré la déclaration du 10 octobre; le Parlement de Rouen avait fait aussitôt afficher dans toute la Normandie un arrêt qui annulait leur sentence et leur enjoignait de la biffer; puis le duc de Luxembourg avait fait biffer à son tour l'arrêt du Parlement couché sur les registres du bailliage de Coutances.

Pour soutenir la lutte engagée contre le Grand Conseil, les Parlements avaient adopté le système proposé en 1756 par le Parlement de Paris, ayant posé en principe : « Que toutes les compagnies de magistrats, connues sous le nom de Parlements, composaient la Cour du Roi, étaient les diverses *classes* d'un seul corps, animé du même esprit, nourri des mêmes principes, occupé du même objet. » Tel était ce système *des classes* qui, établissant entre les diverses cours souveraines une alliance redoutable, devait inspirer à la royauté des appréhensions légitimes. Le Parlement de Rouen, enhardi par cette sorte de solidarité qui tendait à resserrer les liens unissant entre eux les magistrats chargés de veiller au respect des lois, prit énergiquement la défense du Parlement de Besançon, objet des rigueurs du pouvoir, comme il prit plus tard, en 1765, le parti du Parlement de Bretagne contre l'autorité royale si énergiquement soutenue par le duc d'Aiguillon. Dans les remontrances adressées au Roi à ce sujet, il alla jusqu'à lui dire : « Que la loi du royaume était un *pacte sacré* de son alliance avec la nation française, que c'était une *espèce de contrat* qui destinait les souverains à régner et les peuples à obéir. » Ces mots de *pacte* et de *contrat* sonnèrent

mal aux oreilles du monarque, jaloux de conserver dans toute sa plénitude le souverain pouvoir que lui avait transmis le Grand Roi. « Sa Majesté m'ordonne de vous dire, écrivit au Parlement de Rouen le chancelier de Lamoignon, que son autorité étant souveraine, personne dans son royaume ne peut la partager avec Elle. C'est Sa Majesté seule qui en possède la plénitude ; c'est Elle seule qui forme les ordonnances et les lois auxquelles ses sujets doivent se soumettre ; c'est à Elle seule qu'il appartient d'y déroger ; c'est d'Elle seule que les Parlements tiennent leur existence et leur pouvoir. » Entre deux doctrines si opposées, n'était-il pas évident qu'une nation déjà tenue en éveil par les écrits de ses philosophes et de ses publicistes se prononcerait pour celle qui flattait le plus ses instincts d'indépendance? N'y avait-il pas plus de raison et de prévoyance chez les conseillers de la couronne, qui défendaient l'autorité du prince sapée jusque dans ses fondements, que chez ces membres des Parlements signalant déjà à l'indignation publique ce qu'il appelait la violation *du pacte social*, reproche qui deviendra plus tard le principal chef d'accusation contre la monarchie? Se jetant dans l'excès opposé, nous verrons non-seulement Louis XV, mais le bon et vertueux Louis XVI lui-même, repousser dans les termes les plus durs des prétentions dans lesquelles ils voyaient l'anéantissement de leur autorité au profit des Parlements. Le 4 mars 1766, Louis XV répondait à une députation du Parlement de Rouen : « J'ai lu vos remontrances, ne m'en adressez jamais de semblables (1). Le serment que j'ai fait, NON PAS A LA

(1) Le Parlement avait dit dans ces remontrances, *que le Roi s'était*

NATION (comme vous osez le dire), mais A DIEU SEUL, m'oblige surtout de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent et qui veulent établir des principes contraires à la constitution de mon État. »

Lorsque le Gouvernement, par son édit du 31 mai 1763, ordonna le recensement au moyen d'un *cadastre* général des propriétés du royaume, le Parlement de Rouen ne vit dans cette mesure, qui devait introduire dans la répartition des impôts une proportion équitable, qu'un nouveau moyen d'augmenter les charges publiques, et il se prononça contre ces explorations du sol aussi menaçantes, dit-il, que vexatoires. L'enregistrement de l'arrêt ne put avoir lieu qu'après les injonctions réitérées du duc d'Harcourt et par l'emploi des voies de coërcition, dont le déplorable spectacle fut si souvent renouvelé. Une protestation contre cette transcription opérée par l'autorité du Gouverneur, fut suivie de l'exil de dix magistrats envoyés les uns à Villepreux, les autres à Neaufle. Alors, après une délibération en forme, datée du 19 novembre 1763, tous les membres du Parlement se démirent de leurs charges. Cette étrange démission qui laissait les justiciables sans conseil, condamnait à l'inaction les Tribunaux inférieurs, et anéantissait la justice dans toute la province, comme il est dit dans un écrit du temps, excita partout l'indignation, non contre les magistrats qui avaient remis au Roi leurs offices, mais contre le Gouvernement qui les y avait forcés par ses rigueurs tyranniques.

engagé solennellement à rétablir l'empire des lois et avait ainsi renouvelé le serment qu'il avait fait à la NATION.

C'était encore aux dépens de la royauté que le Parlement acquérait une popularité éphémère. L'habile intervention du premier président Miromesnil mit fin, après six mois, à cet état de choses qui n'aurait pu se prolonger sans péril. Le Roi avait déclaré, le 21 novembre 1763, « qu'il voulait régner désormais, non par l'impression seule de l'autorité, mais par l'amour, par la justice, par l'observation des règles et des formes sagement établies dans le royaume. » On put espérer que le Gouvernement se décidait à revenir à la légalité. Le rapprochement entre le Prince et le Parlement eut lieu le 10 mars 1764, dans une audience solennelle, et tous les membres retirèrent leur démission.

Cette réconciliation n'était qu'une trève. La joie témoignée par toute la Normandie lorsqu'on apprit que le Parlement avait repris ses fonctions, les *Te Deum*, les banquets, les fêtes qui célébrèrent cet heureux événement, ne firent qu'augmenter les orgueilleuses prétentions des magistrats qui, en remerciant le Roi du retour de ses bontés, lui adressèrent de nouvelles remontrances. Au Parlement de France, dit-il, seul et unique Conseil public, légal et nécessaire, Cour souveraine et universelle, il appartient essentiellement d'avoir inspection sur tous les abus préjudiciables à la chose publique, soit pour y pourvoir par lui-même. soit pour en informer le Monarque. La Constitution de l'État avait assigné aux rois de France le Conseil de leurs féaux, assesseurs de leurs trônes, assemblés en Parlement. Elle avait établi, dans leurs assemblées, le siége de la Majesté souveraine du Monarque. »

Les Parlements auraient été aussi embarrassés pour

revendiquer où était cette prétendue Constitution de l'État qui leur conférait de si importantes prérogatives, que ne l'auraient été les ministres du Roi pour prouver qu'il pouvait se passer de leur concours. Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis XV, aigri par la résistance opiniâtre que rencontraient tous ses actes, ne vit plus qu'avec une aversion profonde ces grands corps judiciaires imbus, disait-il, d'idées républicaines, prétendant le tenir en tutelle et s'emparer de son autorité royale.

La crise durait depuis trop longtemps, et elle était arrivée à un degré de violence tel, que l'on devait prévoir la détermination prise par le Roi de se débarrasser enfin de ces éternelles remontrances et de ces récriminations irrespectueuses répandues par l'impression et accueillies avec empressement par les populations frémissantes. Dans l'édit de décembre 1770, éclatant manifeste de la royauté contre les prétentions des Parlements, Louis XV leur reprocha leur doctrine *des classes*, leurs interruptions et cessations de service; il les accusa d'avoir fait du *droit* de *remontrance* un droit de *résistance*, d'agir sous son nom contre lui-même, d'élever leur autorité à côté et même au-dessus de la sienne, de faire aux peuples une loi de la résistance à ses volontés connues. Cette déclaration qui interdisait au Parlement de Paris toute tentative d'entente et d'union avec les autres Parlements du royaume, n'était que le prélude d'une autre mesure tout autrement importante et qui devait avoir un bien plus grand retentissement: ce fut la suppression des Parlements eux-mêmes, hardi coup d'état opéré par le fameux chancelier Maupeou.

Aux mois de février et d'avril 1771, le chancelier créa pour le ressort de Paris un nouveau Parlement et *six Conseils supérieurs*. Le Parlement de Rouen demanda aussitôt au Roi le rappel du Parlement de Paris et envoya aux princes et pairs son arrêté improbatif des derniers actes du ministère, avec prière de le présenter au Roi. Les princes et pairs se disposaient à faire cette démarche: un ordre formel du Roi les en empêcha.

Des lettres éloquentes, des arrêts, des remontrances sont publiés coup sur coup par les magistrats normands. La sensation produite par ces écrits est immense. Contre le Parlement Maupeou, ils ne trouvent d'autre remède que la *convocation des États-Généraux*. C'est la seconde fois que le Parlement de Rouen fait entendre ce nom qui ne cessera de retentir comme une menace contre la royauté jusqu'en 1789.

Le 26 septembre 1771, un édit supprime le Parlement de Normandie, réunit la Haute-Normandie au ressort du Parlement de Paris et crée dans la Basse-Normandie un *Conseil supérieur* qui aura son siége à Bayeux.

Ce fut avec un véritable sentiment de douleur que le duc d'Harcourt, accompagné de l'intendant Thiroux de Crosne, vint signifier à l'auguste assemblée que ses fonctions devaient cesser, et que ses membres devaient quitter immédiatement la ville. La Chambre des Comptes déplora, quelques jours après, dans une lettre au Roi, la suppression du Parlement; le 4 octobre 1771, elle fut supprimée elle-même. Cependant le Conseil supérieur de Bayeux était entré en fonctions. Le présidial de Caen protesta de son côté contre la création des Conseils supé-

rieurs, et un homme de cœur, Bourguignon Duperré de l'Isle, avocat du Roi, l'âme des délibérations du présidial, ayant été mandé à la Cour, sut parler au chancelier Maupeou avec une fermeté qui l'honora même aux yeux du ministre. Le *Manifeste aux Normands* parut bientôt après. Il se distingua de la foule innombrable des écrits composés contre le Parlement Maupeou, par son éloquence véhémente et son énergie républicaine. Il revendiquait l'exécution de la *charte normande*, palladium des libertés de la province, pacte sacré qui était la condition essentielle de la soumission des Normands aux rois de France, de sorte que, puisqu'il était violé, ils redevenaient libres et revenaient à leur premier état.

Maupeou n'en poursuivit pas moins son œuvre. Il établit à Rouen un *Conseil supérieur* dont l'intendant de Crosne accepta la présidence. Rien ne fut épargné de la part des nombreux mécontents pour abreuver les nouveaux magistrats d'humiliations et de dégoûts. Le cardinal de la Rochefoucauld, pour ne pas célébrer l'installation du Conseil supérieur par une *messe du Saint-Esprit*, s'était retiré dans son château de Gaillon. Les échevins de Rouen, le maire, Perrier d'Amfréville, visitent par ordre le président de Crosne le 31 décembre, mais refusent de lui faire présenter le *vin de ville*. Des lettres-patentes les y contraignent.

Les deux Conseils supérieurs, déjà en butte à de si violentes animosités au moment de leur installation, devinrent l'objet de la haine publique lorsqu'on apprit qu'ils avaient enregistré des édits portant prorogation des deux *vingtièmes*, établissant deux nouveaux sous

par livre, et ordonnant la continuation des opérations du cadastre.

On verra par les lettres et les mémoires que nous publions, combien fut grande en ce moment la fermentation des esprits dans toute la Normandie. La noblesse elle-même, dont le dévouement à la monarchie ne pouvait être douteux, vit dans la suppression des Parlements un danger immense. Deux cent soixante-onze gentilshommes signèrent une adresse au Roi pour lui signaler les funestes conséquences des derniers édits et déplorer la destruction de toutes les libertés que les lois assuraient aux habitants de la Normandie. Louis XV lut la requête et n'y vit rien, dit-il, que de respectueux et de juste. Mais ses ministres prirent la chose plus au sérieux. Ils alarmèrent le prince en signalant cette démarche de la noblesse comme ayant occasionné dans toute la Normandie une surexcitation dangereuse.

Le Roi revient sur ses premières impressions. « Il voit bien, dit-il, qu'on veut le forcer à rappeler les anciens Parlements. Il déclare qu'ils ne reviendront jamais TANT QU'IL EXISTERA. » Aussitôt, des lettres de cachet sans nombre sont adressées au duc d'Harcourt, et les gentilshommes coupables de cet acte d'opposition sont enlevés de leurs châteaux, renfermés à la Bastille ou exilés dans des lieux éloignés. Ainsi traités en ennemis d'État, les signataires de la lettre s'empressèrent, dès la première réquisition, de protester contre toutes les interprétations qui lui avaient été données. Ils n'avaient, disent-ils, jamais prétendu attaquer le droit souverain du Roi, ni se soustraire à son obéissance. » Ces déclarations apaisèrent le

Monarque, et les prisonniers furent rendus à leurs familles.

Ce dernier événement n'avait pas contribué à ramener l'opinion publique en faveur du Parlement Maupeou et des Conseils supérieurs, contre lesquels les pamphlets et les libelles les plus injurieux ne cessèrent de pleuvoir (1).

Le chancelier était sur le point de réunir à Rouen les deux Conseils supérieurs et de n'en faire qu'une seule cour souveraine qui reprendrait son nom de Parlement de Rouen, lorsque la mort frappa le prince qui avait déclaré que les Parlements ne seraient jamais rétablis tant qu'il existerait.

Louis XVI, après avoir hésité pendant quelque temps, les rappela. On verra combien furent vives les acclamations qui saluèrent le retour de celui de Rouen, et par combien de sarcasmes fut célébrée la déconfiture de *feu* le Conseil supérieur.

Ce qu'il y avait de plus grave dans le rétablissement des Parlements, c'est que le prince qui cédait ainsi à la pression de l'opinion publique, malgré les tristes prévisions qu'il entendait se produire autour de lui, n'avait pu s'empêcher de faire un pénible retour sur les déplorables conflits qui avaient causé leur suppression, et que

(1) On distingue parmi ces écrits le *Coup d'œil purin*, dialogue en vers poissards, où quatre *purins*, ou hommes de la basse classe de Rouen, s'entretenaient des affaires du temps et prodiguaient l'insulte aux membres du Conseil supérieur. Le Roi n'y était pas épargné:

Not' Rouai
Grippe not' blei, pour no l' revendre.

ces corps, enivrés des hommages et des ovations dont ils étaient partout l'objet, étaient revenus moins disposés que jamais à se relâcher de leurs prétentions. La guerre faite par le Parlement aux édits d'un prince dont tous les actes n'avaient pas été dignes d'approbation, devait se renouveler avec plus de violence encore contre ceux du monarque vertueux et bienfaisant que la France savait animé des intentions les plus louables, et qui avait déclaré à son avénement *qu'il ne voulait régner que par les lois*. Si la reconnaissance publique avait entouré les magistrats qui s'opposaient énergiquement à des impôts ruineux et vexatoires, fallait-il, en vue d'une fausse popularité, toujours assurée d'ailleurs aux hommes d'opposition, combattre les mesures financières ayant pour but ou de combler les déficits antérieurs, ou de parer aux nécessités présentes? Fallait-il surtout repousser comme des innovations dangereuses les lois par lesquelles des hommes aussi respectables que les Malesherbes, les Turgot, essayaient de détruire des abus contre lesquels la raison et l'humanité avaient si souvent élevé la voix? La suppression des *corvées* remplacées par la contribution en argent, était déjà un fait accompli dans toutes les généralités de la province (1). Le Parlement de Rouen ne pouvait donc l'accueillir qu'avec faveur. Mais l'abolition des *jurandes* lui parut une mesure désastreuse. Il ne se montra pas plus favorable à la libre circulation des grains établie par Turgot, et les séditions

(1) Nous rappelons ici que c'est à M. de Fontette, intendant de Caen, qu'il est juste de rapporter tout l'honneur d'une mesure dont il avait émis l'idée avant que Turgot l'eût appliquée à son intendance de Limoges.

occasionnées sur plusieurs points dans la province, semblèrent sur ce point lui donner raison. On trouvera dans la correspondance des ducs d'Harcourt de nombreux détails sur les troubles sérieux qui, à plusieurs reprises, éclatèrent dans la Normandie, à propos de cette terrible question des subsistances.

La libre circulation des grains n'a jamais été acceptée par le peuple. Craignant la famine, il ne comprend pas que l'on permette aux marchands de transporter dans d'autres pays les subsistances dont il est exposé à manquer lui-même. Le commerce des grains a conservé, même depuis que les saines notions de l'économie politique ont été plus généralement répandues, son cachet d'impopularité. La foule continue à éprouver peu de sympathie pour les marchands de blé, qu'elle s'obstine à traiter d'*accapareurs,* et c'est avec peine qu'elle voit les mesures prises par l'autorité pour soutenir et protéger les exportations qui n'auront d'autre résultat que de lui faire payer le pain plus cher.

Les gouverneurs, les intendants et le Parlement de Normandie eurent souvent à réprimer les révoltes et les émeutes causées par l'insuffisance des récoltes.

Le Parlement avait d'abord favorisé la libre circulation des grains ; mais, en présence des troubles qui éclatèrent partout aux époques de disette, il pria le Gouvernement de suspendre cette liberté, et, le mal s'accroissant d'une manière déplorable, il prit contre les *accaparements* et les *enarrhements* (1) les mesures les plus énergiques. Il se fit

(1) Achat des grains sur pied, avant la récolte, en donnant des *arrhes*.

même plus d'une fois l'écho des bruits injurieux qui accusèrent Louis XV de spéculer sur la misère des peuples. Une lettre du ministre d'État Bertin répond d'une manière si vague à ces insinuations qu'elle semblerait les accréditer.

En l'année 1768, le gouverneur et les intendants éprouvèrent les plus vives inquiétudes au sujet des événements dont les villes de Rouen, de Caen et de Granville étaient le théâtre. Le blé manquant au Havre, le duc d'Harcourt recommanda aux blatiers de Caen d'y envoyer les premiers navires qui viendraient de Bretagne ou d'ailleurs. Les ministres de l'Averdy et d'Invau essayèrent, dans des lettres destinées à être communiquées aux agents de l'autorité, de faire comprendre la nécessité d'assurer au commerce des subsistances la liberté dont il a besoin.

Au mois d'août de la même année, de graves désordres éclatent à Fécamp. Ce qui les rend plus dangereux, c'est que pendant ce mois d'août les religieux de l'abbaye suspendent les distributions de pain qu'ils faisaient tous les jours de l'année à toutes les personnes qui se présentaient à la porte du couvent. Dans un rapport adressé au ministre, le duc d'Harcourt fait la peinture la plus effrayante du triste état dans lequel se trouvait à cette époque la Normandie tout entière. Le Bôcage, le Cotentin, le Pays-de-Caux étaient en pleine insurrection.

En 1773, sous le ministère de l'abbé Terray, le mal prend des proportions plus alarmantes. Des ouragans et des pluies torrentielles ont détruit les moissons; les manufactures se ferment. De nombreux ouvriers demeurent sans ouvrage. Le ministre fait arriver dans la province une grande quantité de céréales, tirées principalement

d'Ostende. Ses lettres contiennent de sages instructions sur le commerce des blés. Il veut qu'ils puissent circuler sur tous les points de la Normandie, mais il défend de les faire sortir de la province.

Avec Turgot, en 1775, la doctrine du *laisser passer* est mise en pratique, les priviléges des marchands et des porteurs de grains sont abolis. Le grand ministre, dans des lettres où éclatent la plus profonde sympathie pour les classes pauvres, expose et veut que l'on publie partout comment, en permettant aux pays où règne l'abondance d'envoyer leur excédant à ceux qui souffrent de la disette, l'on peut maintenir le prix de la vente à un taux modéré. Plus on offrira de garanties de sécurité et de liberté aux commerçants, plus on pourra espérer de procurer aux indigents cette vie à *bon marché* qui est le but suprême auquel aspirent les économistes.

Les projets de réformes pacifiques annoncés par Turgot furent malheureusement repoussés par les Parlements. Ils ne comprirent pas que toutes les améliorations proposées par lui et acceptées par Louis XVI, répondant aux vœux les plus chers de l'époque, se seraient introduites peu à peu dans nos lois, si le Gouvernement avait été secondé dans ses intentions libérales et ses projets de sages économies par les grands corps constitués dont il requérait l'appui. L'opposition qu'ils firent à Turgot obligea cet homme de bien à quitter le ministère (1). Ses successeurs, choisis parmi les hommes résolus à combattre toutes les innovations qu'il avait rêvées pour le bonheur de la France,

(1) Je vois bien, disait Louis XVI, qu'il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple.

ne firent qu'aggraver le désordre des finances et augmenter l'agitation des esprits. Lorsque, obligés enfin de reconnaître leur impuissance, ils se décidèrent à convoquer les États-Généraux, on dut prévoir que les réformes qu'aurait pu opérer, sans danger, un gouvernement fort et populaire, ne s'accompliraient qu'au prix de luttes acharnées, suivies peut-être d'une immense catastrophe, si elles étaient livrées à l'examen d'une Assemblée délibérante. Là devaient, en effet, se trouver en présence les hommes dont les uns auraient tout à gagner et les autres tout à perdre, dans le jeu sanglant des révolutions!

Les scènes affligeantes que nous avons déjà décrites à l'occasion du refus d'enregistrer les édits de Louis XV, remontrances, enregistrement forcé, démission en masse des magistrats, réclamations énergiques, réponses sévères du pouvoir, etc., se renouvelèrent pendant toutes les années qui suivirent. Les mesures financières de Necker ne trouvèrent pas plus de faveur que celles de Terray ou de Turgot auprès des membres du Parlement de Rouen. La convocation de l'Assemblée des Notables annonçait aux Parlements que le Gouvernement revenait à leur égard aux sentiments du chancelier Maupeou. L'édit qui créait en Normandie des *Assemblées provinciales*, ne fut enregistré par le Parlement qu'avec difficulté. Bientôt des réclamations furent adressées au Roi contre ces assemblées instituées à Rouen, à Caen, à Alençon : « Ces assemblées, dit-il, si curieuses, si entreprenantes, si ambitieuses, semblent disposées à vouloir tout faire dans la province et rendre son intervention inutile. » Il de-

mande avec instances le rétablissement des anciens *États de Normandie*.

Le refus fait par le Parlement de Paris d'enregistrer les édits du *timbre* et de la *subvention territoriale*, son exil à Troyes, son retour triomphant, enfin la rupture définitive entre Louis XVI et la première Cour souveraine, suscitent en Lamoignon un second chancelier Maupeou, déterminé, non pas à détruire les Parlements, mais à les transformer.

Les principales dispositions prises par Lamoignon pour donner à la justice une organisation nouvelle, consistaient d'abord à supprimer toutes les juridictions *d'exception*, telles que les élections, les trésoriers de France, les bureaux des finances, les chambres du domaine, les greniers à sel, les tribunaux des eaux et forêts, dont les attributions furent données aux *grands bailliages*. Une *cour pleinière*, chargée seule d'enregistrer les édits, enleva aux Parlements celui de leurs priviléges dont ils avaient le plus abusé et auquel ils tenaient le plus.

On sait quel immense orage souleva ce hardi coup d'État, dénoncé au Parlement de Paris par d'Eprémesnil qui avait pu se procurer, avant leur apparition, une copie des différents édits préparés par Lamoignon. La protestation publique des magistrats, l'arrestation des conseillers d'Eprémesnil et de Montsabert, le lit de justice dans lequel le Roi fit enregistrer d'autorité les mêmes édits, contre lesquels protestèrent bruyamment tous les Parlements de la France, ont eu trop de retentissement pour qu'il soit nécessaire d'entrer à ce sujet dans plus de developpements.

Quant à ce qui concerne plus particulièrement le Parlement de Normandie, il ne pouvait se dispenser de protester contre l'édit qui établissait à Caen, à Rouen et à Alençon, de *grands bailliages*, et surtout contre cette *Cour plénière* qui supprimait entièrement son rôle politique.

Le duc d'Harcourt-Beuvron, commandant en chef de la province, et le conseiller d'État Maussion, intendant de la généralité de Rouen, les firent enregistrer par voie d'autorité. Le Présidial de Caen, érigé en grand bailliage, refusa cet honneur, que l'intendant le força d'accepter en enregistrant les lois nouvelles. Celui d'Alençon se vit, sans faire d'opposition, investi d'une autorité plus grande. Les petits bailliages d'Orbec et de Cany refusèrent l'enregistrement; à Falaise, à Séez, à Ivry, à Conches, à Pont-l'Évêque, les magistrats refusèrent de juger et les avocats de plaider; les bailliages de Verneuil, Argentan, Beaumont-le-Roger, Honfleur, Pont-l'Évêque, après une courte résistance, firent leur soumission.

Le Présidial de Rouen ayant siégé comme grand bailliage, les avocats refusèrent de plaider. Des écrits nombreux encouragèrent le Parlement à résister énergiquement aux nouveaux édits. Le marquis d'Harcourt, chargé, en l'absence du duc de Beuvron, son beau-père (1), du commandement de la Haute-Normandie, déploya la plus grande vigueur pour triompher d'une opposition que ses mesures violentes ne purent comprimer. Les insultes auxquelles le grand bailliage fut en butte rappelèrent les

(1) Charles-Louis-Hector, marquis d'Harcourt-d'Olonde, maréchal-de-camp, avait épousé, le 18 février 1767, Marie-Louise de Harcourt-Beuvron, sa parente, fille du duc de Beuvron.

outrages prodigués aux Conseils supérieurs du chancelier Maupeou. Le comte du Bosc de Radepont, nommé maire de Rouen, ne voulut pas prêter serment, en cette qualité, à l'audience du grand bailliage. La retraite de Loménie de Brienne et de Lamoignon mit fin à ces désordres et à cette déplorable anarchie. Les édits de mai furent rapportés. Les Parlements reprirent leurs fonctions. Celui de Rouen ne voulut pas recevoir des mains du duc de Beuvron, porteur des ordres de mai, la déclaration qui lui rendait ses prérogatives.

Il est inutile de dire que le retour des Parlements fut célébré partout par des réjouissances publiques (1). Le Parlement de Normandie enivré de son triomphe et cédant à ses rancunes contre les officiers du grand bailliage qui avaient pris au sérieux ses fonctions, et contre le marquis d'Harcourt qui lui avait fait une si rude guerre, était cependant arrivé au terme de sa popularité. De nombreux écrits furent répandus en vue de le déconsidérer dans l'opinion publique. Après s'être pendant longtemps montré le protecteur des intérêts populaires, il n'avait été au XVIIIe siècle que trop disposé à favoriser les privilégiés au préjudice du plus grand nombre. Il n'avait accueilli qu'avec répugnance les édits restrictifs des droits féodaux, de la vénalité des charges de judicature, des jurandes et des maîtrises. Son engouement pour la Coutume de Normandie, avait fait dire au chancelier

(1) « Après les illuminations, feux d'artifice, ambassades, salves d'artillerie, etc., qui célèbrent le retour des Parlements, comment se trouver, dit Grimm, *(Correspondance littéraire*, XVI, p. 83) conseiller au Parlement et ne pas se croire en certaines circonstances un peu plus que le Roi ? »

d'Aguesseau « qu'un changement de religion serait plus aisé à introduire en Normandie qu'un changement de jurisprudence. » D'après ces principes, il s'opposait encore en 1788 à la fusion de toutes les lois de la France en un code unique. On lui reprocha de ne s'être montré favorable ni à la liberté d'écrire, ni à la liberté religieuse, d'avoir repoussé les édits de Louis XVI accordant un *état civil* aux protestants, les réformes qui devaient faire disparaître les vices de la législation criminelle, l'abolition de la torture ; on n'oubliait pas de rappeler enfin un grand nombre d'arrêts ayant puni du dernier supplice des accusés dont d'autres tribunaux avaient plus tard proclamé solennellement l'innocence (1).

Si les Parlements, pour reconquérir leur popularité perdue, demandèrent avec plus d'instances que jamais la convocation des États-Généraux, si celui de Normandie se plut à rappeler encore qu'il avait été le premier à prier le Roi de faire appel à la Nation, ils durent bien s'en repentir. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir, dès que cette grande mesure fut décidée et officiellement annoncée, qu'aucune institution plus fatale à leurs prérogatives n'aurait pu être imaginée. Au milieu des préoccupations qui agitèrent la France se préparant à choisir ses mandataires à la grande Assemblée où les trois ordres de l'État allaient faire entendre leurs voix formidables, les Parlements n'avaient plus à remplir qu'un rôle secondaire. Nous verrons ailleurs combien l'Assemblée du Tiers-État de Rouen fut hostile au Parlement de Normandie.

(1) Fourré, Victoire Salmon, Jacques Verdure et ses quatre enfants, etc.

Désormais les tempêtes étaient déchaînées. Pendant le rude hiver de 1789, les désordres les plus déplorables éclatèrent sur tous les points.

Dans la plupart des villes, la populace excitée par des écrits incendiaires, et séduite par des émissaires envoyés par les meneurs de la capitale, pilla les magasins, incendia les manufactures, et se livra à toutes sortes de violences.

Le Parlement, après avoir avec un dévouement admirable employé tous les moyens de venir au secours des malheureux, lutta courageusement contre les fauteurs de ces désordres, en punissant, quand il le put, les auteurs des attentats commis dans son ressort. Son autorité, comme celle du gouverneur et des intendants, fut bientôt réduite à l'impuissance. Il apprit avec horreur le massacre du jeune major de Belsunce par la populace de Caen (11 et 12 août 1789). Bientôt les municipalités des villes s'emparèrent de tous les pouvoirs.

L'Assemblée nationale déclara l'existence des Parlements incompatible avec la nouvelle constitution qu'elle donnait à la France.

Le 3 novembre 1789, un décret de l'Assemblée décida *qu'en attendant la nouvelle organisation judiciaire, tous les Parlements du royaume continueraient à rester en vacances* (1), et que les *Chambres des vacations,* en attendant, seraient seules chargées de l'expédition des affaires. *Nous les avons enterrés vivants,* dit alors Lameth, auteur de la proposition. Les Chambres des vacations elles-

(1) Les vacances s'étaient ouvertes à la fin du mois d'août précédent.

mêmes, réduites à un rôle insignifiant, parurent encore trop importantes aux yeux de l'Assemblée nationale. Un décret du 6 septembre 1790 SUPPRIMA LES PARLEMENTS (1).

(1) Là ne devaient pas finir les épreuves auxquelles les membres des Cours souveraines avaient été soumis pendant ces dernières années. Après avoir, dans d'autres temps, pris les intérêts des peuples contre le despotisme du pouvoir, ils se dévouèrent généreusement pour défendre la monarchie menacée par le despotisme démagogique. Presque tous terminèrent héroïquement leur carrière sur les échafauds révolutionnaires.

LETTRES

MÉMOIRES ET RAPPORTS (1).

Rouen, le 22 mai 1756.

M. le duc de Luxembourg à M. de Machault.

Je suis, Monsieur, arrivé ici hier à trois heures après midi. J'ai appris par toutes les nouvelles que les esprits y étaient plus échauffés que jamais; c'est ce que M. le premier Président et M. l'Intendant m'ont confirmé. J'ai demandé à mon arrivée à M. le premier Président l'assemblée des Chambres et je m'y suis rendu ce matin, vers les 10 heures, après avoir reçu la députation ordinaire du Parlement même. Reçu avec le cérémonial usité; entré seul dans la Grand'Chambre; ma séance prise; mon discours prononcé sur ma mission, M. le premier Président y a répondu dans les termes qui marquent la plus grande fidélité et la plus parfaite soumission au Roi. J'ai ensuite remis mes lettres de créance, qui ont passé de main en main sans que personne ait voulu les lire. Malgré toutes mes représentations, malgré tout ce qu'a pu dire M. le premier Président, la réponse a été un silence

(1) Nous avions dans les volumes précédents séparé la *correspondance* des *rapports* et des *mémoires*. Il y aurait quelques inconvénients à suivre cette méthode pour ce qui concerne les affaires du Parlement. Nous publions donc à leurs dates et sans faire cette distinction, les divers documents qui suivent: on ne pourra mieux saisir l'enchaînement et apprécier l'importance.

général et obstiné. Enfin, il a fallu les faire lire par un greffier. De là j'ai présenté les lettres-patentes; même sort, et un greffier les a lues, et elles ont paru beaucoup déplaire. Lecture faite, le Parlement a demandé à délibérer et que je sortisse pour laisser la liberté de le faire. J'ai promis beaucoup de liberté, mais point du tout d'envie de sortir, et dès lors on a pris le parti de se retirer soi-même. Il m'est resté celui de faire rester M. le premier Président et M. le Procureur général en leur remettant les ordres du Roi. M. le premier Président m'a demandé la permission de faire lire l'ordre qui le regardait à quelques-uns de ces Messieurs qui restaient encore à la porte, ou même de sortir pour quelques minutes après eux pour les engager à rentrer. Il a fait de ma part ce qu'il désirait, mais il n'a pu faire rentrer sa Compagnie. Ainsi tout de suite représentation de registres et de la minute, radiation, transcription, enregistrement des lettres-patentes, procès-verbaux et toute l'opération. Il est vrai que personne ne s'est trouvé là pour me reconduire, malgré l'usage qui, dans les autres cas, me fait reconduire par une députation.

Je dois sans doute toutes sortes de louanges à la façon dont M. le premier Président s'est comporté et me paraît se comporter. Tous les Présidents et la plus grande partie des anciens Conseillers paraissent penser comme lui. Mais la foule de la jeunesse entraîne les anciens. Parmi les Présidents, le seul M. Bigot est bien vif. MM. l'abbé de Germont et de Martinbos, qui, parmi les Conseillers, passent pour être très-vifs aussi, ne se sont point trouvés à l'assemblée d'aujourd'hui.

Je vais envoyer après le greffier de Coutances pour lui faire apporter ses registres, et j'espère qu'on l'atteindra sur la route. J'ai fait venir en attendant le Procureur du Roi du même bailliage, qui est ici, et je lui ai donné ordre d'y rester.

Malgré cette queue d'opération, je compte aller en avant et demander pour lundi prochain une nouvelle assemblée de Chambres pour procéder à l'enregistrement de l'édit concernant Bayeux. Il est vrai que les ordres dont je suis porteur embrassent cumulativement l'enregistrement de cet édit et l'affaire de M. le maréchal de Belle-Isle; mais comme, lorsque je suis parti, mes ordres avaient encore les deux objets, je ne vois pas qu'ils ne puissent très-bien servir à celui qui reste à remplir. Je vous

prie de rendre justice aux sentiments avec lesquels je fais profession de vous honorer, Monsieur, plus qu'homme du monde.

DUC DE LUXEMBOURG (1).

A Versailles, le 23 mai 1756.

M. DE SAINT-FLORENTIN à M. le duc DE LUXEMBOURG.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui contient le détail de ce qui s'est passé au Parlement de Rouen lorsque vous vous êtes rendu à l'assemblée des Chambres au nom du Roi pour y faire enregistrer les lettres patentes de Sa Majesté du 16 de ce mois; j'en ai rendu compte au Roi. Sa Majesté a marqué un grand mécontentement de toute la conduite que le Parlement a tenue dans cette assemblée et a loué le zèle que vous avez montré et votre vigilance pour la transcription de ses lettres patentes sur les registres du Parlement en votre présence et en celle de Monsieur le premier Président et de Monsieur le Procureur général.

Il m'est revenu que l'arrêt et lettres patentes qui regardent M. le maréchal de Belle-Isle ont été enregistrés. Pour vous éviter le petit embarras d'appliquer au seul édit de Bayeux votre lettre de créance, je vous en envoie une autre, vous aurez agréable de la substituer à celle où il a été parlé cumulative-

(1) Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, maréchal de France, né le 31 décembre 1702, était, depuis 1728, gouverneur de Normandie. Il mourut en 1764 et fut remplacé dans ces fonctions par le duc d'Harcourt (Anne-Pierre), depuis maréchal de France. Le duc de Luxembourg avait épousé en premières noces Mlle de Colbert-Seignelay, dont il eut la princesse de Robecq et Anne-François, duc de Montmorency-Luxembourg, mort en 1761, ne laissant que des filles et un fils qui mourut en bas âge. Sa seconde femme, Madeleine de Neufville-Villeroy, veuve du marquis de Boufflers, est la célèbre duchesse de Luxembourg qui témoigna tant d'intérêt à Jean-Jacques Rousseau pendant qu'il habitait l'Ermitage et fit de son hôtel à Paris le rendez-vous des gens de lettres et des grands seigneurs.

ment de l'édit de Bayeux et de l'arrêt et lettres patentes concernant M. le maréchal de Belle-Isle. J'en use de même à l'égard de l'ordre au greffier de représenter les registres du Parlement, et des lettres du Roi à Monsieur le premier Président et à Monsieur le Procureur général d'être présents à la transcription de l'édit de Bayeux, au cas qu'on soit obligé d'employer cette voie.

Je suis, etc.

SAINT-FLORENTIN (1).

A Versailles, le 25 mai 1756.

M. DE SAINT-FLORENTIN à M. le duc DE LUXEMBOURG.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ce qui s'est passé à l'Assemblée des chambres du Parlement, au sujet de l'édit de Bayeux. J'en ai rendu compte au Roi. Comme on doit toujours présumer que quiconque s'écarte de la bonne voie, peut cependant être dans la disposition prochaine d'y rentrer, il y a raison de s'étonner que le Parlement se soit conduit hier à l'égard de l'édit de Bayeux, comme il a fait samedi pour les lettres-patentes du 16 de ce mois.

Je suis, etc.

SAINT-FLORENTIN.

(1) Louis Phelypeaux comte de Saint-Florentin, né le 18 août 1705, avait en 1725, après la mort de son père, hérité du titre de marquis de la Vrillière, ainsi que de la charge de secrétaire d'État qui, pendant deux siècles, ne sortit pas de sa maison. Entra en 1761 au Conseil comme ministre d'État, et nommé en 1770 duc de la Vrillière, il se distingua par sa rigueur contre les protestants et par son zèle pour le service du Roi. A l'avénement de Louis XVI, il fut forcé de résigner tous ses emplois et c'est à lui que succéda Malesherbes en 1775. Il mourut à Paris en 1777. Il a donné son nom à la rue de Saint-Florentin, où il habitait le magnifique hôtel qui a servi de résidence au prince de Talleyrand.

A Versailles, le 9 janvier 1757.

M. DE MACHAULT à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour me faire part de ce qui vous est revenu au sujet d'un enlèvement assez considérable de grains qui s'est fait depuis quelque temps dans la province où vous commandez; un objet de cette nature, dont il est aisé de sentir toutes les conséquences, méritait, en effet, toute l'attention qu'il paraît que vous y avez apportée; et je n'ai, de ma part, rien à ajouter aux ordres que vous avez cru devoir donner à ce sujet. Je vous suis très-obligé d'avoir bien voulu m'en informer, et je vous prie d'être toujours bien persuadé des sentiments d'attachement avec lesquels je vous honore plus que personne du monde.

MACHAULT (1).

(1) Jean-Baptiste de Machault, né le 13 décembre 1701, nommé contrôleur général en 1745, proposa plusieurs mesures financières, et entre autres, l'impôt du vingtième, qui devait porter sur tous les biens sans distinction. Le Roi, cédant aux réclamations du clergé, dut renoncer à généraliser cet impôt. Machault demanda alors à changer de ministère et prit celui de la marine, en conservant le titre de Garde des Sceaux qu'il avait reçu en 1750. Grâce à son initiative énergique, la France qui ne comptait en 1756 que quarante-cinq vaisseaux propres à tenir la mer, put lutter sans trop de désavantage contre l'Angleterre, qui pouvait alors mettre en ligne cent trente-cinq vaisseaux environ. Machault, après avoir essayé vainement de défendre le trésor royal contre les prodigalités de Mme de Pompadour, fut obligé de quitter le ministère le 1er février 1757. Louis XVI, à son avénement, eut la pensée d'aller chercher dans sa retraite le ministre intègre auquel malheureusement il préféra le comte de Maurepas. Oublié jusqu'à la Révolution, Machault s'était refugié à Rouen en 1792. Il ne put échapper à la haine des révolutionnaires qui l'enlevèrent malgré son grand âge, le conduisirent à Paris et l'enfermèrent aux Madelonnettes où il mourut au bout de quelques semaines, le 12 juillet 1794.

A Rouen, le 22 janvier 1757.

M. DE BROU à M. le duc D'HARCOURT.

Je ne peux pas m'empêcher d'avoir l'honneur de vous représenter l'abus que l'on fait des ordres que vous avez bien voulu donner pour empêcher la sortie des blés hors de la province pour les faire passer à l'étranger. Sous ce prétexte, les sentinelles posées dans les différents corps-de-garde de la garde-côte sur les bords de la Seine arrêtent toute espèce de bateaux chargés de grains sur cette rivière. Ce matin, un laboureur des environs de Tancarville, qui était chargé de fournir un certain nombre de muids d'avoine pour la compagnie du régiment de Monsieur votre fils, qui est en quartier à Sotteville, est venu ici pour se plaindre qu'il avait été arrêté de la sorte et est venu me demander un ordre pour le laisser passer. J'ai été obligé cette après-midi d'en donner un autre pour des bateaux qui étaient pareillement chargés d'amener de l'avoine pour la fourniture de l'étape. Indépendamment des obstacles que de pareilles défenses peuvent apporter au service du Roi, vous imaginez aisément quelle gêne elles doivent mettre dans le commerce et les besoins des particuliers. Elles sont on ne peut pas plus contraires aux vues de la Cour et du Gouvernement, dont l'intention est que le commerce des blés et de toute espèce de grains soit absolument libre dans l'intérieur du royaume, parce que c'est là, en effet, le seul moyen que les provinces puissent se prêter les unes aux autres les secours dont elles ont besoin, et la disette serait bientôt à craindre avec de pareilles gênes. Je vous prie donc de vouloir bien donner les ordres les plus précis à Messieurs les officiers des garde-côtes pour qu'ils fassent défenses aux corps-de-garde d'apporter aucun obstacle au transport des grains. Je n'ignore pas la sagesse des motifs qui avaient déterminé les ordres que vous leur aviez donné, vous aviez été alarmé par les enlèvements que l'on disait avoir été faits à la Canardière; mais plus j'ai approfondi ce fait, et moins j'ai trouvé qu'il avait de fondement. Il y a même assez lieu de croire que ces prétendus blés

ainsi enlevés n'étaient que ceux du munitionnaire qui étaient transportés dans la généralité de Caen. On a trouvé du moins des connaissements visés du sieur Leroy, commissaire des guerres, employé dans mon département. Je crains que M. de la Poterie, mon subdélégué à Pont-Audemer, n'ait ajouté foi un peu trop légèrement à d'assez mauvais rapports et qu'il n'ait pas assez pesé la vérité des faits qui lui ont été rapportés. Je ne peux pas m'empêcher de trouver du moins qu'il n'ait effrayé le pays un peu trop tôt, et je n'ai nullement approuvé en cela la vivacité de ses démarches.

Vous sentirez, Monsieur le Duc, d'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, la nécessité de révoquer les ordres que votre attention pour le bien public vous avait déterminés à donner et qui ont sans doute été poussés trop loin par le zèle de ceux qui les ont reçus. Je vous avouerai que si les gênes actuelles subsistaient, j'aurais les plus grandes inquiétudes tant pour la subsistance de la ville de Rouen que pour celle du reste de la province, dont je dois compte en quelque sorte au Gouvernement. Il est de la dernière importance que le commerce des blés soit entièrement libre. Il faut donc absolument que Messieurs les officiers des garde-côtes n'entrent pour rien dans cette administration. Si on voulait faire quelques enlèvements pour l'étranger, il n'est pas douteux qu'il ne fallût les empêcher; mais vous sentez bien que je suis trop attentif dans les circonstances présentes à ce qui se passe à ce sujet pour n'en pas être informé sur-le-champ, et s'il y avait, en effet, quelqu'enlèvement auquel il fût nécessaire de s'opposer, si les mesures particulières que je pourrais prendre ne suffisaient pas pour l'empêcher, je prendrais alors la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de vouloir bien donner à Messieurs les officiers des garde-côtes les ordres nécessaires pour les prévenir. Je compte assez sur vos bontés pour moi, et d'ailleurs sur votre amour pour le bien public, pour croire que vous voudriez bien ne pas me les refuser. Un moyen sûr d'ailleurs, à ce qu'il me semble, de prévenir toute espèce d'alarme à ce sujet serait, en supprimant toutes les défenses données par Messieurs les officiers de la garde-côte, que vous voulussiez bien ordonner aux corvettes chargées de défendre le bord de nos côtes et l'entrée de la rivière de visiter les

connaissements de tous les bâtiments. S'il s'en trouvait quelques-uns chargés de grains pour l'étranger, elles les arrêteraient; si, au contraire, ils ne faisaient que les transporter soit en Basse-Normandie, soit, en un mot, dans l'intérieur du royaume, elles les laisseraient passer. Par là, vous assureriez l'impossibilité de transporter les grains à l'étranger et vous rendriez en même temps au commerce dans l'intérieur du royaume toute la liberté dont il a besoin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE BROU (1).

A Caen, le 24 janvier 1757.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE MACHAULT.

J'apprends, Monsieur, par le subdélégué du Pont-Audemer, qu'il est résulté de l'information secrète qu'il a fait faire de ceux qui ont transporté des grains à l'endroit de la côte, nommée la Canardière, des charges assez considérables contre les nommés Potier père et fils, cabaretiers de la paroisse de Conteville, lesquels ont été en conséquence décrétés de prise de corps et constitués prisonniers. Il sera facile d'avoir par eux des connaissances des autres blatiers qui y en ont porté; et je pense qu'il est à propos d'en faire un exemple. Comme les vaisseaux hollandais sont dans l'usage de faire une marée dans ledit lieu de la Canardière, et qu'il sera toujours par cette raison un endroit suspect, je mande à M. l'intendant de Rouen de donner les ordres nécessaires pour y faire construire un corps de garde où puisse se retirer le poste que j'y ai fait mettre.

Il m'est revenu aussi qu'il ne se faisait plus de transport de blé d'Angleterre aux îles de Jersey et de Guernesey, et qu'elles ne se soutiennent que de celui qu'elles reçoivent des côtes de Normandie et de Bretagne. J'ai renouvelé en conséquence les premiers ordres que j'avais donnés pour empêcher l'embarque-

(1) M. Feydeau de Brou, intendant de la généralité de Rouen, père de M. Feydeau de Brou, intendant de la généralité de Caen.

ment, et j'ai lieu d'être satisfait de l'exactitude avec laquelle ils sont exécutés par les soldats garde-côtes. Mais j'ai cru devoir aussi en informer M. le duc d'Aiguillon et M. le prince de Croy, afin qu'ils prennent de leur côté les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour prévenir et empêcher cette exportation qui serait un double mal à l'État.

On ne peut rien ajouter aux sentiments avec lesquels je vous honore, Monsieur, plus parfaitement que personne.

D'HARCOURT.

A Caen, le 26 janvier 1757.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE BROU.

Il peut bien arriver, Monsieur, qu'il résulte quelques inconvénients des ordres que j'ai donnés pour empêcher tout embarquement de blés sans permission, mais ils ne balanceront jamais ceux de l'exportation qui peut s'en faire de cette province à l'étranger. Il est certain par tout ce qui m'est revenu qu'il y en a eu d'embarqués nuitamment par des gens armés, à l'endroit de la côte, nommé la Canardière, où les vaisseaux hollandais descendant la Seine, ont coutume de faire une marée, de façon que la patrouille y fût arrêtée et obligée de se retirer, ne se trouvant point en force contre ceux qui les embarquaient. Il est encore très-certain que la nuit du 13 au 14, il s'est fait un transport de blé de la paroisse de Conteville, au moyen de dix-sept chevaux, conduits par huit ou neuf hommes qui les ont chargés entre dix et onze heures du soir, chez le nommé Potier, cabaretier, ainsi que l'a déclaré le nommé Germain le Tinturier, qui s'était évadé des prisons de Caen et a été repris cette même nuit chez ledit Potier. De pareils transports faits nuitamment et par gens armés ne peuvent avoir un objet légitime, et

vous verrez d'ailleurs, par l'état des vivres ci-joint, que ces transports n'ont pu regarder le munitionnaire de cette partie de la province, qui n'a tiré que ceux qui sont restés dans les magasins après la levée des camps et qui n'en a pas tiré depuis. Il m'est encore revenu que les îles de Jersey et de Guernesey n'en reçoivent plus d'Angleterre et ne se soutiennent que par ceux qui leur sont apportés en contrebande des côtes de Normandie et de Bretagne. Ainsi, il me paraît, Monsieur, qu'on ne saurait prendre trop de précautions à cet égard. Aussi, ne me suis-je pas contenté d'envoyer des ordres dans toutes les capitaineries pour qu'il ne se fasse aucun embarquement de grains sans permission; comme vous le verrez par l'extrait de ma lettre à Messieurs les Capitaines généraux, J'ai encore mandé à MM. de Villers et Ranché, que je croyais très à propos que la corvette du Havre croisât entre Honfleur et ce port pour visiter tous les vaisseaux hollandais et s'assurer de la nature de leur chargement. Si les ordres que j'ai envoyés sur les côtes mettent de la gêne dans le commerce, qu'on peut en faire dans l'intérieur de la province, il me paraîtrait bien facile de la lever en donnant par vous ou faisant donner par Messieurs vos subdélégués, des permissions pour les embarquements de grains destinés pour la province, et exigeant de ceux à qui ces permissions seraient accordées des certificats de la remise faite par eux desdits grains à leur destination, comme cela se pratique dans tous les ports et rivières de cette partie de la province où il ne se fait aucun embarquement de cette nature, sans la permission même de Monsieur l'Intendant. Au moyen de ces permissions, il n'y aura plus de difficultés et il ne s'en fera aucune exportation ou on en connaîtra les auteurs. Enfin, je pense qu'il est du bien de la province de s'assurer de la destination des blés qui s'y transportent, et les moyens que je vous propose me paraissent les plus sûrs et les plus simples pour y parvenir. C'est un arrangement à faire de votre part qui ne me paraît pas difficile à établir et qui remédiera aux prétendus abus que les différents postes des garde-côtes font des ordres que j'ai envoyés, et qui ne sont effectivement qu'une preuve de leur exactitude à les observer. Je vous prie de vouloir bien faire de nouvelles réflexions d'après ce que j'ai l'honneur de vous mander et de

m'en faire part, ne désirant rien tant que d'agir de concert avec vous en tout ce qui peut intéresser le bien de cette province.

Vous savez combien je suis parfaitement, Monsieur, etc.

D'HARCOURT.

A Caen, le 21 juin 1757.

M. DE FONTETTE à M. le duc D'HARCOURT.

Malgré la garde, Monsieur le Duc, le peuple a pillé la halle, c'est-à-dire qu'il a forcé les fermiers de vendre à 20 liv. au lieu de 40 liv. qu'il doit valoir. Le peuple veut aussi taxer le pain du boulanger à 6 liards. Un bataillon ne suffit pas ; j'ai requis M. de Brassac de faire venir le premier bataillon de *Limousin*, qui arrivera pour la halle de mercredi, et comme les fermiers sont intimidés, j'envoie des ordres pour les forcer d'apporter.

Vous connaissez, M. le Duc, mon respect et mon attachement infini.

DE FONTETTE.

A Caen, le 24 juin 1757.

M. DE FONTETTE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai jeté au feu la lettre anonyme que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; c'est tout le cas qu'elle mérite. Ce n'est pas sur une pareille pièce que je croirai avoir des ennemis. Quand le peuple souffre, il n'y a rien dont il ne soit capable, et il ne sait qu'ima-

giner pour s'en prendre à quelqu'un quand il n'y a point d'autre fondement qu'une cause naturelle et générale.

M. le comte d'Harcourt a dû vous faire part de la lettre que je lui ai écrite hier. Voici la fin du marché : le peuple a acheté depuis 32 liv. jusqu'à 42, et il était si pressé parce que l'orge avait manqué qu'il ne resta que dix sacs pour les boulangers, quoique j'eusse fait bien garnir la halle, en sorte qu'on a été obligé de permettre aux boulangers d'aller acheter dans les greniers pour donner du pain aux bourgeois.

Nous voilà en repos jusqu'à lundi. Je ne peux trop louer le zèle de M. de Brassac ; il donne les meilleurs ordres aux troupes et agit on ne peut pas plus de concert avec moi. Et si l'espace ne manque pas (ce que je crains), nous ferons en sorte de pousser le temps jusqu'à la récolte.

Le secours que j'ai obtenu des Vivres est bien faible, mais je travaille à prouver qu'on peut m'en donner un plus grand.

Je n'ai pas eu le temps de respirer depuis que je suis ici. A peine ai-je eu celui de dormir.

Je suis, etc.

DE FONTETTE.

Il y eut hier émeute et pillage au marché de Villers.

ARRÊTÉS DES PARLEMENT ET CHAMBRE DES COMPTES DE NORMANDIE.

ARRÊTÉ DU 23 JUILLET 1760.

Cejourd'hui, toutes les Chambres assemblées, le greffier en chef a dit qu'il lui aurait été signifié le jour d'hier un arrêt du Conseil du 20 de ce mois, portant cassation de celui de la Cour du 19 du présent mois, duquel arrêt du Conseil la Cour n'a pris ni dû prendre lecture, attendu qu'il n'est point revêtu de lettres-patentes, et cependant comme elle aurait été informée qu'un imprimé ayant pour titre : *Arrêt du Conseil*, se trouvait

publiquement vendu et distribué, sur ce, le procureur général mandé, lui entré et retiré, la matière mise en délibération, la Cour, pour obvier aux impressions qui pourraient s'ensuivre des imputations contenues audit imprimé, lesquelles caractérisent une surprise évidente faite à la religion du Seigneur Roi par gens mal intentionnés, a arrêté qu'il en sera porté les plaintes les plus vives et les plus respectueuses par la bouche de ses députés; au surplus, a ordonné et ordonne que son arrêt du 19 de ce mois sera exécuté selon sa forme et teneur.

Du 25 juillet 1760.

M. le maréchal de Luxembourg a eu cette nuit un courrier qui lui a apporté des ordres de faire assembler les Chambres et d'aller avec M. le duc d'Harcourt au Parlement. Ils y ont été ce matin à neuf heures et demie. M. le Maréchal a remis des ordres du Roi portant enregistrement des arrêtés du Conseil qui cassent et annulent ceux du Parlement. Les Chambres s'étant aussitôt retirées, M. le Maréchal a remis une lettre de cachet à M. le premier Président, pour faire écrire les ordres du Roi sur le plumitif de la Cour, ce qui a été exécuté.

Du 25 juillet 1760, au soir.

ARRÊT DE LA COUR.

La Cour, toutes les Chambres assemblées et délibérant à l'occasion du procès-verbal de cejourd'hui et d'une lettre close en date du 19 de ce mois, présentée à la Compagnie par M. le maréchal duc de Luxembourg, et transcrite en sa présence sur le registre, après que l'assemblée a été levée; considérant qu'elle a délibéré le 23 de ce mois à l'occasion des lettres closes de même date et contenant les mêmes objets, a déclaré qu'en persistant audit arrêté du 23 de ce mois, elle se trouve dans la fâcheuse nécessité de protester contre les voies inusitées qui ont été employées et qu'elle en fera sa complainte audit Seigneur Roi par la bouche de ses députés.

Du 3 août 1760.

RÉPONSE DU ROI AUX DÉPUTÉS DU PARLEMENT DE ROUEN.

Je suis votre maître.

Je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes.

Retournez à Rouen.

Enregistrez mes édits sans délai.

Je veux être obéi.

Je suis plus occupé que vous ne le pensez du soulagement de mes peuples et de la manière d'y parvenir, ils en sentiront les effets.

Voilà ma réponse que j'ai écrite de ma main.

Du 5 août 1760.

La Cour des Aides reçut hier des lettres de jussion pour enregistrer les arrêts du Conseil. Cette Cour s'est assemblée en conséquence et l'est encore ce matin. Jusqu'à présent, il ne transpire rien du parti qu'elle a pris.

Du 6 août 1760.

La Cour des Aides a nommé des commissaires pour faire le rapport des lettres de jussion.

Le Parlement a nommé des commissaires pour dresser procès-verbal de la réception de la députation et de la réponse du Roi.

Assemblée à demain pour délibérer sur cette réponse.

Du jeudi 7 août 1760.

Toutes les Chambres assemblées par ordre de M. le premier Président, lecture a été faite du récit par lui dressé en exécution de l'arrêté des Chambres du jour d'hier, lequel ayant été approuvé, il a été arrêté qu'il sera transcrit sur le registre de la Cour.

Suit la teneur dudit récit :

M. le premier Président a dit qu'en exécution de l'arrêté de la Compagnie du, etc.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par M. le premier Président ensemble sur la réponse du Roi, considérant que la faculté de délibérer est directement attaquée; que l'autorité des lois, qui est celle du Monarque même, et par laquelle seule la Cour peut s'acquitter envers ledit Seigneur Roi et la Nation des devoirs que lui impose son serment, se trouve sans force et sans vigueur; que, destinée à faire respecter les lois et à partager avec elle le respect qui leur est dû, la Cour se voit par les imputations qui lui sont faites dans un arrêt du Conseil du 20 du mois dernier, imprimé et affiché dans ce ressort, exposée aux soupçons flétrissants d'avoir voulu détourner les peuples de l'obéissance qu'ils doivent à leur Souverain; que ces imputations n'étant point effacées, ladite Cour ne saurait exercer avec fruit ni avec la dignité qui lui convient, les fonctions augustes de son ministère; que sa conduite étant fondée sur les ordonnances et sur les monuments les plus respectables de la sagesse de nos Rois prédécesseurs dudit Seigneur Roi, elle doit espérer à titre de justice que l'honneur et la liberté de suffrages lui seront rendus. Considérant, en outre, qu'elle ne peut plus contenir sa douleur après les marques de mécontentement exprimées dans la réponse dudit Seigneur Roi, et après le refus fait en son nom d'écouter les représentations de ses députés; ladite Cour a arrêté qu'il sera écrit audit seigneur Roi dans les termes les plus respectueux, et que cependant les Chambres resteront assemblées.

Du 8 août 1760.

M. le maréchal de Luxembourg et M. le duc d'Harcourt ont été ce matin au palais, en conséquence des ordres et instructions que le premier avait reçus de la Cour.

M. le Maréchal a demandé que l'on délibérât sur les édits et déclarations du Roi, pour ensuite les enregistrer; M. le premier Président a répondu qu'il était contre l'usage que les Chambres assemblées délibérassent devant les porteurs d'ordres du Roi, attendu que leur délibération ne serait plus libre. M. le Maréchal ayant insisté et dit que M. le duc d'Harcourt et lui, ayant

un double droit d'y assister, ils ne pouvaient la gêner en rien et qu'elle devait être regardée comme libre. Les Chambres se sont levées et retirées.

M. le Maréchal a fait rester M. le premier Président par une lettre de cachet qu'il lui a remise; il a fait appeler M. le Procureur général qu'il a fait rester aussi par une pareille lettre de cachet; ensuite il en a donné une autre au greffier pour exhiber le registre de la Cour et les édits et déclarations du Roi.

Le biffement de l'arrêté d'hier et l'enregistrement desdits édits et déclarations ont été faits en conséquence des ordres du Roi. Après quoi M. le Maréchal a ordonné aux huissiers d'ouvrir les portes et le greffier a lu l'enregistrement au public.

Il a été dressé procès-verbal du tout, dont une expédition a été remise à M. le Maréchal.

La séance a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures.

Du 9 août 1760.

ARRÊTÉ DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

La Cour ayant pris lecture des lettres-patentes en forme de jussion du 3 du présent mois, a arrêté que, vu la privation où elle se trouve de son chef, de ses anciens membres et de son procureur général, privation qui ne lui permet pas de reprendre la suite des délibérations commencées en leur présence au sujet de l'édit et déclaration du Roi du mois de février dernier, a sursis toute nouvelle délibération à cet égard, espérant de la bonté et de la justice dudit seigneur Roi, qu'il lui plaira lever par sa réponse aux très-humbles remontrances qui lui ont été envoyées le 8 de ce mois, l'obstacle qui suspend les effets du zèle dont elle est animée pour les intérêts dudit seigneur Roi, les biens de son service et l'exécution de ses ordres.

Du 9 août 1760.

ARRÊTÉ DU PARLEMENT.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, délibérant à l'occasion de ce qui s'est passé le jour d'hier, ensemble sur les

lettres de jussion à elle adressées par le Roi en date du 5 juin dernier, et notamment sur la réponse de Sa Majesté aux itératives remontrances rapportées par les députés ; considérant que la radiation de son arrêté du 7 de ce mois, est une voie inusitée et contraire à toutes les lois ; considérant aussi que cette radiation est injuste en elle-même, en ce que ledit arrêté ne contient aucun refus d'exécuter les volontés dudit Seigneur Roi, mais seulement les marques les plus touchantes de la sensibilité de la Cour aux imputations aussi cruelles que peu méritées qui lui ont été faites, de détourner les peuples de l'obéissance due audit seigneur Roi, de la douleur dont elle a été accablée lorsque la réponse dudit Seigneur Roi à ses très-humbles et très-respectueuses remontrances lui a fait craindre la perte de la confiance de Sa Majesté et la privation absolue de la liberté des suffrages de laquelle dépend son existence : pourquoi elle aurait arrêté d'écrire audit Seigneur Roi dans les termes les plus respectueux, afin de le supplier de rétablir par une réponse favorable l'honneur des magistrats qui la composent, et de révoquer les ordres particuliers qui tendent à la priver de la liberté de délibérer ;

Considérant aussi que l'enregistrement et la publication faits le jour d'hier par M. le Gouverneur de la province, en présence de M. le premier Président et du procureur général du Roi, ne peuvent être regardés que comme des actes précipités et contraires aux lois du royaume et aux ordonnances, sans réquisition de la part du ministère public, sans délibération préalable, sans ouverture d'audience dans la forme ordinaire et sans que ledit acte de publication ait été prononcé par une personne revêtue du caractère requis pour prononcer les arrêts et dans la forme prescrite ; en sorte qu'il serait impossible qu'un enregistrement de cette nature et une publication aussi irrégulière pussent subsister sans violer toutes les lois, sans introduire un usage dangereux et capable d'intervertir l'ordre des juridictions ; enfin, sans exposer les sujets du Seigneur Roi à des contestations entre eux, pour le jugement desquelles il ne se trouverait point de juge compétent ;

Ladite Cour, considérant encore qu'elle n'a jamais eu en vue de mettre obstacle à l'exécution des volontés dudit Seigneur Roi, mais seulement de s'assurer que la vérité parvînt jusqu'au trône

et que ledit seigneur Roi fût suffisamment instruit de la situation fâcheuse de la province de Normandie et de l'épuisement des peuples, ce qu'elle a fait avec le zèle convenable par ses premières et itératives remontrances sur l'édit du mois de février dernier et sur la délibération du 3 du même mois; persuadée que ledit seigneur Roi aurait eu égard auxdites remontrances, s'il lui eût été possible de ne pas exiger les nouveaux secours qui font l'objet de l'édit et de la déclaration ;

Ladite Cour, par ces considérations, a déclaré nulle et de nul effet la radiation faite indûment le jour d'hier, de son arrêté du 7 de ce mois, ainsi que l'enregistrement et la publication aussi indûment faite de l'édit et déclaration du mois de février dernier; ce faisant, a arrêté qu'au lieu de la lettre qu'elle s'était proposée d'écrire audit Seigneur Roi, il sera fait à Sa Majesté de très-humbles et très-respectueuses remontrances sur les atteintes données à la liberté des délibérations, et pour supplier Sa Majesté de lui rendre sa confiance, d'effectuer sa promesse consolante de pourvoir incessamment au soulagement des peuples, et de réprimer les abus que l'on fait de son nom et de son autorité. A l'effet de quoi seront nommés des commissaires pour dresser les objets desdites remontrances, et a pareillement ordonné que l'édit et la déclaration du mois de février dernier, ensemble la lettre de jussion du 5 juin, seront communiqués au procureur général du Roi pour donner ses conclusions;

La Cour, toutes les Chambres assemblées, faisant droit sur les conclusions du procureur général du Roi, attendu les pressants besoins de l'État, la nécessité de procurer audit seigneur Roi des secours indispensables que la présente guerre exige, et pour obvier aux inconvénients qui résulteraient de la nullité essentielle de l'enregistrement et de la publication desdits édits et déclaration du mois de février dernier, faits le jour d'hier par le seigneur Gouverneur de la province, sans réquisition du ministère public, sans délibération préalable, sans ouverture d'audience dans la forme ordinaire et sans que ledit acte de publication ait été prononcé dans la forme prescrite et par une personne revêtue du caractère nécessaire pour prononcer les arrêts, comme aussi pour faire connaître aux ennemis dudit Seigneur Roi qu'il n'est rien que ses sujets ne soient disposés à

sacrifier pour la gloire de ses armes et pour la défense de la nation. Obtempérant aux lettres de jussion du 5 juin dernier et aux ordres réitérés de Sa Majesté, a ordonné et ordonne que ledit édit du mois de février dernier et ladite déclaration du 3 du même mois, seront enregistrés aux registres de la Cour, du très-exprès commandement du Roi, lus et publiés l'audience séante, pour être exécutés suivant leur forme et teneur, et que copies dûment collationnées d'iceux seront envoyées dans tous les siéges de ce ressort, pour y être pareillement enregistrées, lues, publiées et exécutées à la diligence des substituts du procureur général du Roi, chacun en droit soi, lesquels seront tenus de certifier la Cour, dans le mois, des diligences qu'ils auront pour ce faites, et cependant qu'il sera fait à Sa Majesté de très-humbles et très-respectueuses remontrances, suivant l'arrêté de cejourd'hui.

Du 11 août 1760.

ARRÊTÉ DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

La Cour, considérant que la réponse du Roi à ses remontrances au sujet de la privation de son chef, de ses anciens membres et de son procureur général, pouvait tarder jusqu'au terme prochain des vacances, ce qui causerait un préjudice notable au bien du service de Sa Majesté, a levé la surséance portée par son arrêté du 9 de ce mois, pour donner de nouvelles preuves de son zèle, de son amour et de son obéissance à l'exécution de de ses ordres, a ordonné et ordonne que l'édit et la déclaration, les lettres de jussion, seront communiquées au procureur-général.

Ouï, etc.

La Cour, du très-exprès commandement du Roi, a ordonné et ordonne que l'édit et déclaration du mois de février dernier, ensemble les lettres de première et finale jussion, seront enregistrés aux registres d'icelle, et l'édit et déclaration seront lus, publiés à l'audience de ladite Cour séante, pour être exécutés selon leur forme et teneur, et Sa Majesté très-humblement sup-

pliée de différer l'époque de la perception, proscrire l'arbitraire de la répartition, adoucir le recouvrement et réprimer les abus que l'on fait de son nom et de son autorité.

Du 13 octobre 1763.

La Chambre, délibérant sur ce qu'il est à propos de faire dans les circonstances présentes, les magistrats qui la composent ont déclaré qu'ils sont accablés de douleur à la vue du malheur et du danger de l'État, des violences et des humiliations qu'éprouve le Parlement, et des imputations affreuses qui lui sont faites par un prétendu arrêt du Conseil inscrit sur ses registres et affiché; qu'ils avaient été jusqu'à présent soutenus par la persuasion que les magistrats qui ont été mandés à Versailles pour rendre compte de leur conduite seraient admis aux pieds du trône, qu'ils réussiraient à éclairer le Roi sur les surprises faites à sa religion et qu'ils obtiendraient le retour de sa confiance et de ses bonnes grâces pour son Parlement et la révocation de tout ce qui s'est fait sous le nom de Sa Majesté contre le bien de son État, trompée dans son espérance par la détention de ses magistrats qui ajoute une peine nouvelle à celle qu'éprouvait déjà la Compagnie, trop occupée de ces objets pour pouvoir s'en distraire et donner son attention aux affaires particulières, ladite Chambre a arrêté qu'il sera écrit une lettre au Roi dans les termes les plus respectueux, à l'effet de le supplier qu'il daigne enfin ouvrir l'accès du trône à ceux des membres de la Cour qui ont été mandés auprès de sa personne. Persuadée ladite Chambre que ces magistrats lui feront connaître la légitimité, la pureté des motifs qui les ont fait agir et qui ont réglé la conduite d'un corps dont le devoir essentiel est de veiller à la conservation des lois fondamentales de l'État qu'ils parviendront sans peine à détromper un prince juste et éclairé, à le convaincre de la fidélité de son Parlement, lequel ne s'écartera jamais des sentiments de respect et d'amour qu'il doit à son souverain, et ne cessera d'écouter le zèle qui l'anime pour la gloire et les intérêts véritables dudit seigneur Roi.

A Caen, le 10 janvier 1764.

M. DE FONTETTE à M. le duc D'HARCOURT.

Il est bon, je crois, Monsieur le Duc, que vous soyez informé que les bailliages de Caen et de Bayeux ont cessé le service. Ce sont les avocats du bailliage de Caen qui ont entraîné les juges, en délibérant de ne plus paraître aux audiences, de ne plus donner de consultations, même verbales, et de ne point rendre aux procureurs les procès qu'ils ont entre les mains. Les avocats du bailliage de Bayeux ont cru devoir suivre un pareil exemple et il en résulte nécessairement le même effet.

Hier matin, les juges du bailliage de Caen rentrèrent et les procureurs se trouvèrent à l'audience ; mais avant l'ouverture, tous les conseillers avaient déjà pris le parti de se retirer, et il ne resta que M. l'abbé de Canchy, qui ordonna aux procureurs de continuer l'instruction des procès et de se trouver aux audiences, en leur disant que, de son côté, il continuerait de répondre les requêtes, et qu'il indiquerait dans ses ordonnances les jours où l'on se trouverait chez lui pour les expéditions qui peuvent s'y faire. Il paraît que tous les autres juges sont déterminés aussi à ne plus paraître aux audiences. Je n'en suis pas encore bien assuré; mais comme il n'y a que fort peu de procureurs en état de plaider, et que les avocats ont tous les procès entre les mains, je regarde le bailliage à peu près comme fermé, malgré toute la bonne volonté du chef.

Je suis, etc.

DE FONTETTE.

Depuis ma dernière lettre écrite, Monsieur le Duc, j'apprends que ce matin, au présidial, le président s'est trouvé seul à l'audience, et qu'après avoir attendu plus d'une heure, il a dressé procès-verbal de ce qu'il n'y avait ni juges ni avocats, en donnant acte aux procureurs de leur présence, qui s'est trouvée inutile.

J'apprends aussi qu'à Bayeux, les procureurs ont quitté le

service, et que le lieutenant général leur a envoyé ordre de faire avertir leurs clients de ne point venir.

DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE, LE JEUDI 10 MARS 1764.

SIRE, des ordres dictés par votre seule bonté nous ouvrent enfin l'accès du trône. Notre reconnaissance et notre joie sont aussi vives que la douleur dont nous fûmes pénétrés lorsqu'après avoir été mandés près de Votre Majesté, il nous fut impossible de vous rendre notre sincère hommage.

La renommée nous a appris l'accueil favorable dont vous avez honoré les magistrats de deux grandes provinces lorsque, sous les auspices de la vérité, ils vous ont exposé les besoins de vos peuples : cet événement a été pour nous l'aurore d'un beau jour, nous osons enfin nous flatter que votre sagesse a dissipé les nuages dont on avait obscurci à vos yeux la conduite de ceux qui rendent la justice en votre nom.

Nous espérons, Sire, que votre Parlement, bientôt rétabli dans ses fonctions, jouira de toute votre bienveillance, et que, pour effacer jusqu'aux moindres traces des disgrâces qui ont occasionné son anéantissement, il recevra des preuves éclatantes de cette protection et de cette confiance qu'il a toujours méritées et que vous daignerez toujours lui accorder.

L'intention où est Votre Majesté d'établir un ordre salutaire, non-seulement dans l'administration des finances, mais encore dans toutes les autres parties du Gouvernement, donne lieu d'espérer pour vos sujets des soulagements proportionnés à l'état de calamité dans lequel ils gémissent depuis longtemps et dont la durée de la guerre n'a pas permis à Votre Majesté de les mettre à couvert comme elle l'aurait désiré. Que ne doit-on pas attendre du meilleur des rois pour des sujets dont il a éprouvé dans tous les temps l'amour le plus tendre et la soumission la plus parfaite?

Votre peuple, soulagé par l'administration des impôts, heureux effet d'une sage économie et du retranchement absolu des

dépenses inutiles, délivré des malheurs où il a été plongé par la multiplication des droits de toute espèce, à couvert des vexations occasionnées par une perception aussi difficile que dispendieuse et compliquée, deviendra plus laborieux ; le commerce, favorisé, sera plus florissant, plus solide, plus utile à tous les ordres de vos sujets ; l'agriculture atteindra un degré de perfection dont le découragement des cultivateurs l'a privé depuis longtemps. Le luxe trouvera enfin des bornes : l'on verra renaître dans nos mœurs la candeur et la simplicité de nos pères ; tous vos sujets vous présenteront avec joie le tribut que votre sagesse aura trouvé nécessaire, parce qu'ils ne feront alors en vous le portant que vous offrir une portion des biens dont ils seront redevables à vos soins paternels. Non, Sire, cet amour tendre, ardent, respectueux des Français pour leur Souverain, qui caractérise notre Nation et qui la distingue des autres Nations de l'Europe, n'a jamais souffert et ne souffrira jamais la moindre altération. Si des voisins, jaloux de votre grandeur, osaient rompre une paix dont vous vous disposez à faire un emploi si digne de vous, vous trouverez toujours dans le cœur de votre noblesse et dans l'aisance que vous aurez procurée à votre peuple des ressources aussi promptes qu'abondantes pour forcer vos ennemis à redouter votre puissance.

Du mardi 20 mars 1764.

La Cour, toutes les chambres assemblées, en continuant de délibérer sur la réponse du Roi, du 10 de ce mois, et pour donner audit Seigneur Roi la preuve la plus éclatante de son amour pour sa personne sacrée, de son obéissance et de sa fidélité, a ordonné et ordonne que ladite déclaration sera registrée ès registres d'icelle, pour être exécutée selon sa forme et teneur, à la charge néanmoins que le cadastre général de tous les biens situés dans le royaume, ordonné par l'article 2 de ladite déclaration, n'aura lieu dans cette province qu'après l'envoi, l'examen et la vérification à la Cour, des règlements sur icelui, elle

aura reconnu et vérifié qu'il est possible, qu'il est nécessaire et qu'il peut être établi, sans déroger aux droits particuliers et priviléges de la province, et que jusqu'à ce que ledit cadastre et lesdits règlements sur icelui aient été vérifiés en ladite Cour, il ne pourra être procédé à aucune opération qui le concerne directement ou indirectement; à la charge en outre que l'établissement d'un fonds annuel de vingt millions pour l'extinction des dettes de l'État, ordonné à perpétuité par l'article 3 de la déclaration. n'aura lieu que provisoirement et en attendant qu'un expédient plus fécond et plus sûr, présenté aux regards paternels dudit Seigneur Roi, et pesé dans les conseils de sa haute sagesse, le mette en état d'opérer solidement l'extinction si justement désirée, parce qu'aussi de l'établissement du fonds annuel desdits vingt millions d'amortissement et d'aucunes autres dispositions de ladite déclaration, on ne pourra induire que le premier vingtième puisse être levé au-delà de dix années après la publication de la paix actuelle, terme fixé par ledit Seigneur Roi; pour la durée dudit premier vingtième, et à la charge que le premier et second vingtièmes, tant qu'ils auront lieu, seront perçus sur les rôles actuels dont les cotes ne pourront être augmentées, à peine, contre les contrevenants, d'être poursuivis extraordinairement; à la charge encore que le produit des dons gratuits dont est fait mention dans les articles 7 et 8 de ladite déclaration, n'aura son application que conformément aux lettres-patentes du 8 mars, présent mois, registrées en la Cour, par arrêt de ce jour, et parce que la perception du sixième sol pour livre des droits des fermes, octrois, droits engagés et aliénés, n'aura lieu que du jour de la lecture et publication de ladite déclaration; se réservant, ladite Cour, de réclamer avec les instances les plus vives auprès dudit Seigneur Roi, aussitôt après la remise des mémoires qui sont l'objet de l'article 1er de ladite déclaration, la pleine et entière exécution des promesses portées en l'article 8. Et sera très-humblement supplié, ledit Seigneur Roi, d'admettre dans la commission établie en exécution de l'article 1er de ladite déclaration, deux officiers de son Parlement, qui seront chargés par ladite Cour d'indiquer et de faire valoir les moyens les plus propres à employer pour parvenir enfin au soulagement des peuples; et sera représenté

audit Seigneur Roi, que la Cour, en procédant à l'enregistrement de la présente déclaration, a moins consulté les véritables principes établis dans ses remontrances auxquelles elle demeure persévéramment attachée, que la voie du sentiment dans la conviction où elle est que les plus malheureuses circonstances obligent ledit Seigneur Roi d'avoir recours à des moyens aussi extraordinaires pour opérer le salut de l'État ; sera encore supplié ledit Seigneur Roi, de faire ressentir à de fidèles sujets le bénéfice de la cessation du doublement de la capitation, en ordonnant que ladite capitation, impôt servile, arbitraire et accablant, ne soit perçue que sur le pied où elle était avant la dernière guerre, et ne pourra en aucun temps être augmentée qu'en vertu de lettres-patentes, dûment enregistrées par la Cour, et en ordonnant encore que le surplus tant du premier que du second vingtième et des deux sols pour livre du dixième, restant après l'acquittement des arrérages des créances, dont les capitaux se remboursent en la caisse des amortissements, ainsi que le produit des fonds amortis, au lieu d'être versés dans le Trésor royal, suivant l'article 6 de ladite déclaration, vertiront annuellement à la diminution des impositions existantes; sera en outre très-humblement représenté audit Seigneur Roi, que si les besoins pressants de l'État ont paru à son Parlement devoir l'emporter, dans le moment présent, sur ceux des peuples, qui ne le sont pas moins, il ne s'y est déterminé que dans l'espérance que les opérations qui doivent résulter des attentions continuelles d'un Roi, père de ses peuples, le mettront bientôt à portée de leur donner des soulagements qui, en procurant leur aisance, feront la force de l'État; et par la vive confiance où il est que ledit Seigneur Roi voudra bien, pour immortaliser son règne, s'occuper sans relâche de la réformation de l'administration de ses finances, du retranchement absolu et effectif de toutes les dépenses superflues et de l'économie dans la répartition de ses revenus, et ne point accorder de dons, gratifications et pensions, que pour services réellement rendus à l'État, comme étant les seuls moyens efficaces qui puissent opérer et accélérer sa libération, faire cesser des impôts accablants et procurer le bonheur d'une nation si tendrement attachée au meilleur des Rois. A arrêté, ladite Cour que, pour l'exécution du présent

arrêt, la même députation ordonnée par son arrêté du 14 de ce mois, sera chargée de porter audit Seigneur Roi les témoignages de la plus respectueuse reconnaissance dont tous les membres de son Parlement sont pénétrés en voyant Sa Majesté (*) déclarer solennellement « que la bonne foi est la garde la plus sûre du « Trône des Rois et la confiance la véritable source des finances, « qu'elle veut régner non par sa seule autorité, mais par l'amour, « par la justice et par l'observation des règles et des formes « sagement établies dans son royaume; qu'elle veut écarter soi- « gneusement toutes les dépenses qui ne sont pas nécessaires; « qu'elle songe à régler une nouvelle forme d'administration et « de régir des finances moins onéreuses aux peuples que l'admi- « nistration actuelle; qu'elle veut interroger sur ce point le zèle « et les lumières de ses Cours, ainsi que celles des personnes « instruites du local et de l'état particulier des provinces. »

Arrêté, en outre, que lettre sera adressée audit Seigneur Roi, en conséquence de l'arrêté du 14 de ce mois et du présent arrêt, pour supplier Sa Majesté de faire savoir à son Parlement le jour, le lieu et l'heure auxquels il lui plaira recevoir ladite députation, ordonne que ladite déclaration et le présent arrêt seront lus, publiés, à l'audience de ladite Cour, séante, etc.

La déclaration concernant les octrois et autres droits a été enregistrée à la charge que les dénommés aux articles 2 et 5, seront tenus d'envoyer dans les délais y portés au Procureur général du Roi, à l'effet d'être déposé au greffe de la Cour un double des différents mémoires énoncés dans lesdits articles.

Les lettres-patentes concernant les dons gratuits ont été enregistrées purement et simplement.

A Rouen, le 22 mars 1764.

ARRÊT CONTRE LES JÉSUITES.

Vu par la Cour, toutes les Chambres assemblées, le récit cejourd'hui fait par un de Messieurs, contenant entre autres choses

(*) Préambule de la déclaration du 21 novembre 1763.

que depuis les arrêts de ladite Cour, concernant la ci-devant Société des soi-disants Jésuites, aucun d'eux n'a satisfait au serment prescrit par lesdits arrêts ; qu'un refus aussi persévérant démontre évidemment, de la part des soi-disants Jésuites, une résolution formée de conserver un institut, un régime, une morale qui ont été proscrits et exclus irrévocablement du royaume, jugés inconciliables avec nos maximes et avec les devoirs indispensables et la qualité de sujets du Roi ; qu'ainsi, se refusant à l'obéissance due aux lois du royaume et à la puissance qui le gouverne, malgré des invitations réitérées, ils ont eux-mêmes, par leur propre choix, renoncé aux droits de citoyens; ils ont méconnu l'Empire français ; ils ont préféré de vivre sous l'empire d'une puissance ennemie de toute autre puissance ecclésiastique ou civile et ne peuvent plus être à nos yeux que les émissaires d'un despote étranger, placés parmi nous pour y exécuter, au mépris de nos lois, ses commandements absolus, tramer leurs complots, se livrer avec facilité, sous l'habillement qui les déguise, à des manœuvres dont on voit des exemples journaliers, et à toutes sortes d'intrigues auxquelles leur institut et leur régime les consacrent essentiellement ; que les premiers moments de la reprise de nos fonctions, auxquelles la justice et la bonté du Roi viennent de nous renvoyer, doivent être consacrés à lui marquer plus particulièrement notre reconnaissance, notre fidélité et notre amour ; que l'exemple de ce qui s'est passé pendant la vacance de la Cour semble l'avertir d'user des mêmes précautions, qu'une plus longue indulgence de sa part ne pourrait que lui être imputée à crime dans le siècle présent et dans ceux qui doivent suivre, et qu'en conséquence elle ne peut trop se hâter, pour répondre à l'obligation de son serment et au plus essentiel de ses devoirs, de donner en cette occasion importante de nouvelles preuves de son zèle et de sa vigilance pour tout ce qui peut intéresser l'autorité royale, les droits de la Couronne, la sûreté de la personne sacrée du Roi, le bonheur et la tranquillité de l'État. Vu aussi l'arrêt de la Cour du 12 février 1762 et autres arrêts concernant la ci-devant Société des soi-disants Jésuites, le procureur général du Roi mandé, icelui entré, ouï et retiré, et ouï le rapport du sieur Guenet de Saint-Just, conseiller-rapporteur, tout considéré.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, a ordonné et ordonne que dans un mois, à compter de la publication du présent arrêt, tant dans cette ville que dans les bailliages et siéges de son ressort, tous les prêtres et écoliers de la ci-devant Société qui se disait de Jésus, tant ceux sortis des maisons dudit ressort que ceux qui y seraient venus d'ailleurs, seront tenus de sortir du royaume, à peine d'être poursuivis extraordinairement, si ce n'est qu'ils justifiassent avoir quitté ladite ci-devant Société avant le 12 février 1762 ou qu'ils fissent apparoir du serment par eux fait antérieurement à la date du présent arrêt dans la forme prescrite par les arrêts de la Cour des 12 février, 21 juin et 20 juillet 1762; déclare, ladite Cour, qu'elle n'entend avoir égard aux serments qui seraient offerts postérieurement à la date du présent arrêt, qu'elle ne pourrait considérer que comme l'effet de la nécessité et non de la volonté; fait, ladite Cour, très-expresses inhibitions et défenses à tous les sujets du Roi, passé ledit temps, de retirer ou recéler les ci-devant soi-disants Jésuites, si ce n'est en cas d'infirmités et pour autant de temps que dureraient lesdites infirmités, ou en considération de leur grand âge, dont auxdits cas il sera fait déclaration au greffe des juridictions royales, laquelle sera reçue sans frais, et dont expédition en forme sera envoyée par les substituts du procureur général du Roi au greffe de la Cour, à peine contre les contrevenants d'être réputés perturbateurs du repos public, et comme tels, punis suivant la rigueur des ordonnances; ordonne que le présent arrêt sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, et que l'affiche d'icelui vaudra de signification et injonction à chacun desdits ci-devant soi-disants Jésuites, et que copies collationnées seront envoyées à tous les Bailliages et siéges du ressort pour y être lues, publiées et registrées, imprimées et affichées; enjoint aux substituts du procureur général du Roi d'y tenir la main, et au procureur général du Roi d'en certifier la Cour dans le mois.

Par la Cour, *Signé* AUZANET.

A Rouen, ce 9 mai 1765.

ARRÊTÉ DU PARLEMENT SÉANT A ROUEN, ET LETTRE ADRESSÉE AU PARLEMENT DE BRETAGNE.

Ce jour, toutes les Chambres assemblées, la lecture des procès-verbaux envoyés par le Parlement, séant à Rennes, a été continuée et finie, sur quoi délibéré.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, a arrêté que lesdits procès-verbaux seront et demeureront déposés au greffe de la Cour, et qu'il sera fait au Seigneur Roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances sur ce qui concerne la classe du Parlement séant à Rennes, et que les objets desdites remontrances seront déterminés par MM. les Commissaires.

Arrêté, en outre, que copie collationnée du présent sera envoyée au Parlement, séant à Rennes, et qu'il lui sera écrit dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

« La distinction des ressorts assignés à chacune des classes du Parlement, n'empêche pas l'unité de ce Corps auguste, né avec l'Empire français dont nous sommes tous également les membres; les liens de la confraternité qui établissent une correspondance naturelle entre nous, légitime les motifs qui nous ont fait prendre part à la suite des événements dont vous nous avez donné connaissance. Nos vœux vous suivaient, Messieurs, lorsque profitant de l'accès du Trône qui vous était ouvert, vous y avez porté des réclamations dont vous vous promettiez un succès plus heureux. Le moment n'était pas encore venu de détruire les surprises faites à la religion du Roi. Guidés, Messieurs, par l'étendue de vos obligations, vous ne vous lassez point de combattre pour la défense des lois de l'État et pour le triomphe de la vérité. Tous les traits de votre conduite caractérisent des âmes inébranlables dans leur devoir.

« Peut-être était-il réservé au dernier effort de vertu, dont

vous renouvelez l'exemple, de détromper enfin un Prince qui ne veut régner que par la justice.

« Pleins d'un amour qui nous est commun pour sa personne sacrée, placés entre la nécessité d'encourir sa disgrâce, ce qui est le comble du malheur, ou de violer vos serments, vous préférez l'abdication volontaire de vos offices aux reproches inévitables de votre conscience; mais le Monarque bienfaisant qui nous gouverne, vous conservera l'autorité dont vous êtes dépositaires. Pourrait-il la faire passer dans des mains plus dignes de l'exercer?

« Le meilleur des Souverains honorera sans doute du retour de sa bienveillance, des Magistrats qui se sont illustrés par une fermeté supérieure à toutes les épreuves, des Magistrats zélés pour sa gloire, éclairés sur ses véritables intérêts, attentifs à maintenir dans leur intégrité les droits et les franchises d'une province confiée à leur vigilance; c'est là le terme de nos désirs, c'est l'objet des remontrances ordonnées par l'arrêté que nous vous adressons.

« Nous sommes, etc. »

A Rouen, le 19 août 1765.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Vu par la Cour, toutes les Chambres assemblées, le récit fait par un de Messieurs le 16 de ce mois, conçu ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

Des entreprises multipliées, des arrêts et arrêtés contraires à la constitution du royaume, aux principes de la monarchie, à l'essence du seul et unique Parlement de France, nous obligent indispensablement de réclamer pour la défense d'un droit dont l'abolition attaquerait la sûreté du Trône, la tranquillité des citoyens et la dignité des classes du Parlement.

Vous vîtes, Messieurs, avec douleur, dans le cours de l'année

dernière, la classe du Parlement séante à Paris s'arroger un droit de correction sur la classe séante à Toulouse, casser, par un acte irrégulier, un arrêt compétemment rendu, se faire illusion au point de croire qu'elle était supérieure en autorité et en ancienneté à toutes les autres classes, qui n'auraient été, suivant un de ses membres, que de faibles *émanations* ou de légères *extentions* d'elle-même.

Vous crûtes, ainsi que toutes les classes du Parlement, que l'éclat de la gloire du Monarque et de ceux qui l'environnent, que le voisinage et la présence répétée du Souverain avaient pu éblouir un instant les membres de la classe séante à Paris, et qu'il suffirait de rappeler, par des arrêts, les vrais principes constitutifs de la monarchie, nés avec elle, faits pour durer autant qu'elle; mais pouvions-nous imaginer que ces arrêtés dussent provoquer un arrêt aussi irrégulier qu'incompétemment rendu, qui casse et annule des actes judiciaires émanés des Tribunaux souverains, qui défend d'y avoir égard, et conséquemment enjoint de désobéir à justice!

Nous avions toujours pensé, Messieurs, que les actes qui émanaient de votre autorité, ne pouvaient être annulés que par une volonté expresse du Roi, légalement manifestée; mais qu'un Tribunal, qui n'a d'autre prééminence que celle qu'une fausse idée de supériorité lui fait aujourd'hui prétendre, annule des arrêts et arrêtés, c'est ce que la postérité aura peine à croire! C'est ce qui étonne le siècle présent! En effet, Messieurs, annuler des actes judiciaires, c'est annoncer qu'on a autorité sur le Tribunal dont ils sont émanés, c'est déclarer qu'on prétend sur lui un droit de révision, de correction, qui n'appartient qu'au juge souverain sur le subalterne. La classe séante à Paris aurait-elle donc des prétentions aussi chimériques? A quoi, d'ailleurs, pourrait tendre la disposition de son arrêt, qui annule des actes à intervenir, comme si un arrêt pouvait anticiper sur les siècles futurs, sur des actes qui n'existeront peut-être jamais? Sévérité prématurée, qui punit le prétendu délit avant même qu'il soit commis; prévoyance singulière, qui condamne à rentrer dans le néant ce qui n'en est point encore sorti! Cette classe prétendrait-elle anéantir l'unité du Parlement, que l'expérience de tant de siècles a démontré être si salutaire à l'État? En vain conser-

vera-t-elle le nom de cette unité précieuse, si elle la sape dans ses fondements et s'arroge une supériorité incompatible avec l'unité. Cette classe a sans doute oublié le langage qu'elle tenait au Roi, dans des remontrances en 1756 : « *Toutes les compagnies* « *de magistrats*, disait-elle alors, *connues sous le nom de Parle-* « *ment*, *composent l'ancienne Cour du Roi*, *originairement atta-* « *chée à la suite du Souverain*, *les diverses classes d'un seul et* « *unique Parlement*, *les divers membres d'un seul et unique corps*, « *animés du même esprit*, *nourri des mêmes principes*, *occupé du* « *même objet*. »

Comment dès lors concevrait-on l'idée de première et seconde classe ? Ce qui est *un* ne peut être premier ni second : l'unité n'admet point de distinction ni de division ; si donc la classe séante à Paris soutient que les Pairs font un même corps avec elle, si elle reconnaît en même temps l'*unité* de toutes les classes, il résulte nécessairement de cette *unité* et de cette *identité* des Pairs avec la classe de Paris, que toutes ensemble ne forment qu'un même corps avec les Pairs : car ce qui est *un* avec le *tout* l'est nécessairement avec chacune des parties intégrantes de ce même *tout*. Ce n'est point, Messieurs, une unité territoriale, c'est une unité de fonctions, l'autorité du Parlement est *une*, elle appartient également à toutes les classes, elles la possèdent toutes dans le même degré de plénitude.

Nous conviendrons, Messieurs, avec la classe séante à Paris, qu'il n'existe qu'*une Cour des Pairs, essentiellement unique de tout temps;* mais nous dirons aussi qu'il n'existe qu'un Parlement essentiellement unique, qui n'est autre que la Cour des Pairs, la Cour de France, continuement et toujours subsistante dans le Parlement divisé en classes, présidée essentiellement par le Souverain.

Tels sont, Messieurs, les principes invariables, les principes conservateurs de l'ordre public, contenus dans votre arrêté du 10 août 1764 ; tout nous apprend que toutes les classes ne forment qu'un même Parlement, qui n'est autre que l'ancienne Cour de France, et vous l'avez établi dans votre arrêté comme un principe immuable, aussi ancien que la monarchie, inhérent et essentiel à la constitution.

De cette unité et de l'égalité des classes, vous avez fait dériver

la séance de chaque membre dans toute classe ou partie quelconque du corps; parce que dès que toutes les parties sont égales, qu'elles forment un seul et unique corps, chaque membre d'une des parties est membre du corps entier.

Vous avez dit enfin que tout sujet du Roi, sans distinction de rang, d'ordre et de dignité, était soumis à l'autorité d'une classe quelconque dans l'étendue de son ressort. C'est une suite de la plénitude d'autorité qui réside dans chacune des classes et dans toutes réunies; parce qu'étant toutes et chacune la Cour *souveraine et métropolitaine* de France, elles sont compétentes de juger tous sujets du Roi. C'est d'ailleurs une conséquence de la juridiction directe et immédiate que toute compagnie a sur ses membres, et dès que, dans une suite de l'unité, les Princes et Pairs sont membres des différentes classses du Parlement, ils en sont nécessairement justiciables.

En vain la classe séante à Paris tentera d'annuler des actes qui contiennent des principes aussi sûrs, les efforts qu'on fait pour obscurcir la vérité semblent lui donner un nouvel éclat; elle fait entendre, du sein même de l'oppression, une voix toujours victorieuse: c'est elle qui reproche aujourd'hui à la classe de Paris l'irrégularité de ses démarches; c'est elle qui l'accuse d'entreprendre au delà de son pouvoir.

Sa conduite, sans doute, *se ressent de ce premier mouvement qui anime des magistrats, quand ils croient avoir à défendre le bien public et leur dignité;* mais revenu de cette première chaleur qui anime, lorsqu'on croit la gloire compromise, elle reconnaîtra la justice et la vérité de ces principes. Ce même zèle, dont elle a été animée pour la conservation de sa dignité qu'elle a cru attaquée, doit vous animer avec plus de fondement. Toutes vos démarches, Messieurs, ont été guidées par la prudence, et cette affaire, délicate par elle-même, et par ceux qui y sont nécessairement compromis, en exige plus que toute autre.

Puissent les efforts que nous ferons, pour conserver un droit aussi utile à la Nation que glorieux pour nous, être une preuve toujours subsistante de notre respect et de notre attachement pour les princes chéris dont nous ne voulons point aujourd'hui nous séparer! Puissent-ils les regarder comme l'expression du désir de leur rester unis, comme le témoignage de notre amour

pour le nom auguste qu'ils portent, comme le gage le plus certain de l'envie que nous avons de profiter de leurs lumières et de l'exemple de leurs vertus, en partageant nos fonctions avec eux.

Réclamons donc, Messieurs, avec confiance un droit *inaltérable et indestructible*, un droit juste et légitime, utile et nécessaire. Soutenons la dignité qui nous est confiée, *dignité inhérente à la splendeur de la Couronne, intimement liée à la constitution de l'État, née avec la monarchie et faisant une portion du droit même de la monarchie*, puisque c'est le Monarque qui nous en a fait les dépositaires. Ne laissons point périr dans nos mains l'honneur de nos charges, nous en sommes comptables au Roi, à la Nation, à nous-mêmes. Que la postérité apprenne qu'il fut un temps où, sans altérer l'union et la confraternité qui règne entre toutes les classes, on discuta sans passion leurs prétentions respectives; qu'elle apprenne aussi qu'il en a résulté qu'il n'existe en France qu'une seule et unique Cour des Pairs, qui est le Parlement unique, divisé en différentes classes; que dans toutes et chacune de ces classes réside, dans toute sa plénitude, l'autorité confiée par le Roi à son Parlement unique, qu'il n'y a entre elles d'autre distinction que celle qu'une noble émulation pour le bien public, la splendeur de l'État et la gloire du Monarque peut faire, et qu'elles seront toujours le soutien de l'innocence, quelque puissant, quelque constitué en dignité que soit celui qui voudrait l'opprimer.

J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous déférer l'arrêt du Parlement séant à Paris, *du 26 avril* 1765; je le remets sur le bureau, en vous priant d'en délibérer.

Vu pareillement le réquisitoire du procureur général du Roi en la classe du Parlement séant à Paris; la protestation présentée à icelle par M. le prince de Conti, à laquelle les Princes et Pairs y séant, ont déclaré qu'ils adhéraient, ensemble l'arrêt de ladite classe du 26 avril 1765;

Vu aussi l'arrêté de la Cour, du 10 août 1764; la réponse du Seigneur Roi, du 29 desdits mois et an, autre arrêté de la Cour, du 6 septembre 1764; l'arrêté du 17 de ce mois, portant que le procureur général du Roi sera mandé sur-le-champ, pour par lui être pris des conclusions; réquisitoire du procureur général

du Roi, contenant que l'arrêt du Parlement séant à Paris, du 26 avril 1765, paraît également opposé au respect dû à la volonté du Souverain, annoncée à cette Cour, le 8 juillet 1764, par Sa Majesté elle-même, à l'arrêté de ladite Cour du 9 desdits mois et an, et à l'égalité de fonction, de pouvoir et de dignité, sans laquelle l'unité d'un Parlement unique et divisé en plusieurs classes ne peut subsister.

C'est en considération de cette unité indissoluble, que le Parlement séant à Rouen, plus ancien que tout autre, par sa première existence, sous le titre de Cour de l'Echiquier, aussi distingué que celui de Paris, par l'exemple des fonctions honorables qu'il a remplies comme lui, en citant à la Cour de l'Echiquier les comtes d'Alençon et autres pairs, qui étaient tenus d'y comparaître en personne; par les différents lits de justice que nos Rois y ont tenus, et par l'honneur qu'il a eu de voir Charles IX venir y faire déclarer sa majorité, a bien voulu anéantir toute dispute de rivalité ou de priorité à laquelle cette véritable fonction de Cour des Pairs et l'antiquité reculée de son origine pouvait donner lieu : il pouvait également réclamer les preuves de sa fidélité envers ses Souverains, et de son exactitude à se conformer à leurs volontés.

Mais cette soumission et cette fidélité à se renfermer dans le silence que le Roi a imposé par ses réponses des 8 juillet et 29 août 1764, ne doit pas le porter à respecter l'infraction même de la volonté du Roi authentiquement annoncée et reconnue; c'est cette infraction illégale d'un Tribunal qui juge dans sa propre cause, d'un Tribunal qui décide de ses propres droits, quoiqu'ils lui soient disputés par un autre Tribunal égal en dignité et en autorité, et qui paraît ne s'être pas rappelé la maxime incontestable *par in parem non habet imperium*, qui oblige le procureur général du Roi à réclamer contre l'arrêt du Parlement séant à Paris, du 26 avril 1765; l'honneur et l'avantage précieux d'éviter une séparation qui paraîtrait éloigner le Parlement séant à Rouen des princes du sang et des grands officiers de la Couronne, n'est pas le seul objet qui l'anime; provoqué par l'arrêt ci-dessus cité, il est de son devoir de considérer le bien et la tranquillité de l'État altérés ou mis en danger, par la nécessité où se trouverait le Roi même de ne

pouvoir réprimer et punir les fautes de ses sujets les plus distingués que dans la capitale du Royaume.

La naissance et le rang le plus illustre ne rendent point impeccables. Eh! que deviendrait une province située à l'extrémité du Royaume, agitée par des intrigues et des mouvements dangereux, si le trouble qu'aurait excité une personne du premier ordre de l'État ne pouvait être calmé, si le mal ne pouvait trouver son remède que dans les arrêts à intervenir dans la capitale, dont l'éloignement rendrait le remède tardif et peut-être inefficace, attendu le progrès que le mal aurait pu faire pendant le délai inévitable que causerait la trop grande distance des lieux ?

C'est donc l'infraction des lois les plus certaines et le silence prescrit par Sa Majesté, c'est l'altération du principe immuable de l'unité; c'est votre honneur, Messieurs, et l'intérêt du Roi et de l'État, qui ont animé le Magistrat zélé qui a déféré l'arrêt du 26 avril 1765, et qui force le procureur général à requérir qu'il soit sur ce pourvu.

La matière mise en délibération, ouï le rapport du sieur Le Carpentier d'Auzonville, conseiller rapporteur, tout considéré:

La Cour, toutes les Chambres assemblées, faisant droit sur le réquisitoire du procureur général du Roi, sans s'arrêter à celui du procureur général dudit Seigneur Roi, en la classe du Parlement, séant à Paris, et la susdite protestation; sans avoir pareillement égard à l'arrêt de ladite classe du 26 avril dernier, qu'elle ne peut considérer que comme incompétemment rendu, a déclaré et déclare persister dans ses arrêts des 10 août et 6 septembre 1764; en conséquence, a fait et fait défenses de se prévaloir directement ou indirectement des susdits réquisitoires du procureur général du Roi en la classe séant à Paris; protestations des Princes et Pairs et arrêt rendu en ladite classe, et de tous actes judiciaires ou extrajudiciaires qui seraient contraires aux droits essentiels de la Pairie, aux prééminences du Parlement unique de France et aux droits respectifs d'icelui et des Princes et Pairs, notamment en ce qui concerne l'instruction et jugement des procès des Princes et Pairs, lorsqu'il s'agit de leur état, de leur honneur, de leur personne et de leur dignité, et le droit qu'ils ont èsdits cas de ne pouvoir être ajournés,

convenus ou jugés ailleurs que dans une classe quelconque du Parlement de France qui est la Cour des Pairs, les formes d'une convocation juridique des Princes et Pairs dûment observées, sans que ladite convocation puisse être regardée comme absolument indispensable dans le cas de crime de lèse-majesté au premier chef, de sédition ou de péril imminent de la chose publique; fait défense de porter atteinte auxdits droits directement ou indirectement, et de quelque manière que ce puisse être; ordonne que le présent arrêt sera imprimé et affiché partout où besoin sera, et copies collationnées d'icelui envoyées aux bailliages et siéges du ressort, pour y être lu, publié et enregistré; enjoint aux substituts du procureur général du Roi d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois.

Par la Cour, signé AUZANET.

Du 4 mars 1766.

Le Roi ayant mandé à Versailles la grande députation du Parlement de Rouen, avec ordre de lui apporter ses arrêts des 22 août 1765 et 15 février 1766, Sa Majesté l'a reçue dans sa chambre, assise dans son fauteuil, entouré des princes, de ses officiers et de son Conseil; et les portes fermées, la députation entrée, Monsieur le premier Président accompagné à l'ordinaire du secrétaire d'État et du maître des cérémonies, a présenté au Roi lesdits arrêtés. Sa Majesté les a pris et lui a dit qu'elle allait les examiner en son Conseil, et qu'ils retournassent dans la salle où ils s'étaient assemblés, attendre sa réponse.

Après le Conseil, Sa Majesté a fait remonter ladite députation et elle a dit au premier Président: « J'ai lu vos remontrances; « ne m'en adressez jamais de semblables, mes peuples sont « soumis et tranquilles, l'agitation que vous supposez n'existe « que parmi vous. Le serment que j'ai fait, non pas à la Nation « comme vous avez osé le dire, mais à Dieu seul, m'oblige « surtout de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent « et qui veulent établir les principes les plus contraires à la « constitution de mon État.

« Vous n'avez pas craint de les mettre en pratique dans des « arrêtés que je ne peux laisser subsister. Vous allez entendre « l'arrêt par lequel je les ai cassés. »

Alors M. Bertin, secrétaire d'État, a lu l'arrêt qui suit :

« Vu au Conseil d'État, Sa Majesté y étant, les arrêtés en sa « Cour du Parlement de Rouen des 22 août 1765 et 15 février « 1766, par lesquels en délibérant sur des objets qui n'étaient « pas de leur compétence, les officiers de ladite Cour auraient « osé se lever contre ce qu'il a plu à Sa Majesté de faire ordonner « à l'égard de ses Parlements de Pau et de Rennes, protester « contre l'exécution de ses volontés et se répandre en invectives « contre les membres de son Conseil qui en ont été chargés « par Sa Majesté. Vu aussi les remontrances et représentations « par lesquelles ladite Cour n'a pas craint de porter au pied du « trône les principes les plus faux el les déclarations les plus « indécentes. Ouï le rapport et tout considéré, le Roi étant en « son Conseil, a cassé et annulé, casse et annule comme con- « traire au respect qui lui est dû et attentatoire à son autorité, « lesdits arrêtés des 22 août 1765 et 15 février 1766, et tout ce « qui s'en est suivi et pourrait s'ensuivre ; fait Sa Majesté très- « expresses inhibitions et défenses aux officiers de sa Cour du « Parlement, de prendre à l'avenir de pareilles délibérations, et « en ce qui concerne les remontrances et représentations qui « ont été rendues publiques par la voie de l'impression, Sa « Majesté ordonne qu'elles seront et demeureront supprimées « comme contenant des propositions fausses, téméraires et con- « traires à la constitution de son État, et sera le présent arrêt « imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Enjoint Sa « Majesté aux intendants et commissaires de partir pour aller « en sa province de Normandie y tenir la main. »

Cet arrêt lu, le Roi a ajouté : « Je veux bien encore vous rap- « peler les vrais principes en vous communiquant la réponse « que je viens de faire à mon Parlement de Paris, qu'elle vous « serve de règle, et ne me forcez pas de punir ceux qui s'en « écarteraient. Faites récit à mon Parlement de Rouen de tout « ceci et qu'il en fasse registre. »

Alors M. Bertin a remis au premier président une copie de la réponse de l'arrêt du Conseil du Roi et de la réponse du Roi; et la députation est sortie avec la cérémonie ordinaire.

Rouen, le 24 mars 1768.

M. DE MIROMESNIL à M. le duc D'HARCOURT.

La nuit dernière et toute la journée d'aujourd'hui se sont passées beaucoup plus tranquillement que je n'aurais osé l'espérer. Les Chambres se sont assemblées à six heures et demie, j'ai rendu compte à Messieurs du Parlement de ce que nous avions fait hier au soir M. de Crosne et moi, savoir: lui pour assurer l'abondance dans la halle au blé pour ce matin, et moi pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. En effet, M. de Crosne avait pris des mesures fort sages pour faire porter par des marchands de grains douze muids de blé, afin que la seule abondance empêchât l'augmentation du prix sans nuire à la liberté des vendeurs, et moi j'avais fait doubler la garde bourgeoise et poster huit cavaliers de maréchaussée, pour qu'il y eût mainforte en cas de violence de la part du peuple. Tout a été paisible, il est venu quelques blatiers de la campagne, et il y a eu une légère diminution sur le prix du blé, quoiqu'il n'y en ait point eu de vendu à perte pour le marchand.

J'ai mis sous les yeux de Messieurs du Parlement une information qui avait été faite hier par un commissaire de police, au sujet d'un attroupement considérable dans la rue de l'Ecu-de-Ver, dont je vous ai parlé dans ma lettre d'hier.

Comme je finissais mon récit, un huissier est venu avertir que les officiers de la cinquantaine et des arquebusiers voulaient me parler. On les a fait entrer, et ils ont dit qu'ils venaient d'être avertis que le peuple voulait piller un marchand de grains dans le faubourg de Cauchoise; je leur ai aussitôt donné ordre d'y conduire un détachement de vingt hommes; j'ai ensuite écrit au sieur Deservolus d'y faire porter la maréchaussée

et j'ai en même temps écrit à M. de Caquelon, conseiller au Parlement, qui commande la bourgeoisie, de veiller à ce que toutes les portes de l'intérieur de la ville fussent sur leurs gardes, afin de contenir le peuple en cas qu'il voulût s'y attrouper.

Il y a toute apparence que c'était une fausse alarme que l'on avait donnée aux cinquanteniers, car ils sont revenus peu de temps après et m'ont dit qu'ils n'avaient rien trouvé dans le faubourg dont il s'agit.

A huit heures, Messieurs du Parlement se sont retirés dans leurs chambres pour y expédier les procès à l'ordinaire; la grand'chambre a ouvert son audience et a jugé plusieurs causes jusqu'à onze heures. MM. de Tournelle ont été tenir la séance des prisonniers au bailliage, et à onze heures et demie les chambres se sont assemblées jusqu'à midi et demi, attendu que la compagnie n'a voulu se séparer que lorsque l'heure de la halle a été passée, afin d'être à portée, s'il arrivait quelque désordre, d'y remédier.

Lorsque j'ai été rentré chez moi, les sieurs Deservolus et Baudry, lieutenants de la maréchaussée, sont venus me rendre compte qu'ils avaient parcouru, pendant la matinée avec leur troupe, le faubourg de Cauchoise et toutes les rues de la ville. Cette précaution a eu un très-bon effet, elle en a imposé au peuple, en sorte qu'il n'y a eu aujourd'hui aucun attroupement. M. de Crosne m'a fait aussi l'honneur de venir chez moi pour me faire part de ce qui s'était passé tant dans la halle au blé que dans la halle au coton; tout a été paisible. Nous vous observons que la vente des cotons a été médiocre; mais il faut aussi observer que l'on peut attribuer en partie cette langueur à la circonstance que c'était aujourd'hui un jour de vente extraordinaire à cause de la fête de demain. J'oubliais de vous dire que le blé que M. de Crosne avait fait porter ce matin à la halle par des marchands de grains, leur avait été livré par un négociant à bord de navire, et qu'au moyen d'une garde de maréchaussée, que l'on avait disposée à pied dans les environs du débarquement, le peuple, assemblé en assez grand nombre sur le port, n'a fait aucun mouvement capable d'inquiéter, quoiqu'il eût cependant l'air fort occupé de savoir ce que le blé deviendrait. Pendant que l'on a porté ce blé à la halle, les cava-

liers ont suivi de loin les voitures, et le peuple, quoique toujours dans la même inquiétude, n'a cependant fait aucun mouvement dans les rues.

Pendant que M. de Crosne était chez moi, ce matin, avec les lieutenants de la maréchaussée, le bailli de Darnetal, gros bourg à une lieue d'ici, est venu pour m'avertir que le peuple de cet endroit, qui est très-nombreux, était disposé à se mutiner ; qu'il avait pillé la nuit dernière un boulanger, et qu'un autre avait eu beaucoup de peine à se garantir du pillage par une défense aussi singulière que vigoureuse que nous n'avons pas le temps de vous détailler à présent. Le bailli a ajouté à son récit que cette populace menaçait de piller non-seulement les boulangers, mais encore de riches entrepreneurs de manufactures.

Nous avons pareillement reçu avis que les paysans de Maromme, village situé à une lieue, et où il y a un moulin à poudre, avaient pillé un moulin à blé la nuit dernière et avaient menacé pour cette nuit et de faire sauter le moulin à poudre et de piller tous les moulins à blé du canton.

L'on nous a aussi rapporté que les autres paysans et d'autres des environs avaient pillé la nuit dernière un moulin à blé à Bondeville, village peu éloigné de Maromme, et où il y a un couvent de religieuses.

Nous avions de la peine à nous déterminer à dégarnir la ville de maréchaussée, attendu que cette troupe en impose au peuple bien plus que la bourgeoisie ; cependant, après y avoir réfléchi, nous avons pensé qu'il n'était pas possible de laisser sans secours un moulin à poudre, tous les moulins d'une vallée considérable et un couvent de religieuses absolument isolé. Nous n'avons pas cru non plus devoir abandonner un bourg aussi considérable que celui de Darnetal, où il y a des manufactures immenses et un très-grand nombre de boulangers et de moulins.

Nous avons pris le parti d'envoyer cette nuit à Darnetal douze cavaliers de maréchaussée, commandés par le sieur Baudry, et d'envoyer à Maromme et à Bondeville dix autres cavaliers, commandés par le sieur Lion, exempt.

Mais pour que le peuple de Rouen ne puisse pas savoir que nous avons ainsi éloigné la moitié de notre maréchaussée, le sieur Deservolus, homme aussi actif que sage, a encore battu ce

soir toutes les rues de la ville avec sa troupe entière pour la montrer ainsi, et il a attendu la nuit pour faire partir ces deux régiments par deux différentes portes de la ville, en sorte que personne ne sait cette manœuvre ; il nous reste encore aux environs dix-huit à vingt cavaliers, et les deux détachements seront de retour demain à sept heures du matin.

L'on assure qu'il y a du mouvement dans le peuple à Caudebec, à Yvetot, et il est certain qu'il y a eu un laboureur de pillé à Bos, à deux lieues d'ici. Vous voyez, Monsieur, qu'il est très-urgent d'envoyer des troupes à Rouen, afin que les brigades de maréchaussée puissent aller rétablir l'ordre dans les campagnes et arrêter un embrasement qu'il ne faut pas négliger.

Le Parlement a été assemblé cette après-midi, depuis quatre heures jusqu'à neuf, et l'on a arrêté de faire faire trois sortes de pain dont la troisième puisse être vendue seulement un sol six deniers ou deux sols.

Il a été aussi arrêté que la Compagnie ne se séparerait point et elle s'assemblera demain, à huit heures.

Le peuple de la ville paraît tranquille, mais il faut être sur ses gardes, il a l'air intimidé et mécontent, le feu se conserve quelquefois sous la cendre ; il ne faut pas s'alarmer mal à propos, mais il faut aussi éviter une sécurité imprudente. Je vois toujours une assez grande fermentation.

Je suis, etc.

MIROMESNIL (1).

(1) Armand-Thomas Hue de Miromesnil, né en 1723, fut nommé en 1757 premier président du Parlement de Rouen. Nous le verrons en 1771 lutter contre le chancelier Maupeou, et exilé ainsi que la Cour qu'il présidait. Le comte de Maurepas qui, banni de la Cour, réunissait alors dans son château de Pontchartrain une société nombreuse, y attira Miromesnil qui oublia sa disgrâce en jouant, chez le futur ministre de Louis XVI, de joyeuses comédies. Cette liaison avec Maurepas le fit nommer, par l'influence toute puissante de celui-ci, au poste de Garde des Sceaux, le 24 août 1774. Il travailla aussitôt au rappel des Parlements, ce qui fit dire au duc de Choiseul : « Maupeou a versé la charrette à gauche, Hue la verse à droite. » Son crédit se maintint jusqu'à l'Assemblée des Notables ; il fut, le 8 avril 1787, forcé de donner sa démission et de céder les sceaux à Lamoignon. Il vécut depuis dans l'obscurité. Il mourut en son château de Miromesnil, le 6 juillet 1796.

Cette lettre est encore écrite en commun avec M. de Crosne ; il a passé la matinée à tout arranger pour les halles et les circonstances l'ayant conduit à l'assemblée des Chambres, il n'a pu en sortir qu'avec moi. Nous avons passé une partie de la nuit à vous faire le récit de notre journée.

Le secrétaire de M. de Crosne est arrivé à une heure et demie après midi et m'a remis votre lettre.

Du 29 mars 1768 (1).

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COUR.

Sur la remontrance faite à la Cour par le procureur général du Roi, toutes les Chambres assemblées, que dans tous les temps elle a pris les précautions les plus convenables pour soulager les habitants de cette ville et réprimer les abus qui se commettaient dans la vente du pain, tant chez les boulangers qu'au Bel de la vieille tour, le moyen qu'on a reconnu le plus efficace, pour éviter toute espèce de fraude, a été d'obliger les boulangers, non-seulement à fournir leur pain de bonne qualité et du poids fixé par les règlements, mais encore à en donner du poids qu'ils en seront requis, et à peser ce pain chaque fois qu'il leur en serait demandé, sans attendre la réquisition des acheteurs, et de suppléer par d'autre pain de même qualité à ceux qui se trouveraient défectueux en poids. Les arrêts des 13 janvier 1725, 27 octobre 1740, 18 mai et 14 juin 1752, et 6 mars 1754, ont produit, chacun dans leur temps, tout l'effet qu'on s'en était promis; les circonstances présentes semblent exiger qu'on renouvelle l'exécution de lois aussi sages ; pourquoi requiert le procureur général du Roi être ordonné que les arrêts de la Cour des 13 juin 1725, 27 octobre 1740, 18 mai et 14 juin 1752, et 6 mars 1754, seront exécutés selon leur forme et teneur; et, en conséquence, que les boulangers seront tenus de garnir leurs étaux et boutiques d'une quantité suffisante de pain de la qualité requise par les règlements, et

(1) Archives de la Loire-Inférieure. (Pièce communiquée par M. le baron de Girardot.)

notamment par l'arrêt du 25 mars dernier, d'en livrer à ceux qui en demanderont par livre, demi-livre et quarteron; d'avoir des balances et poids jaugés et étalonnés, pour y peser, même sans réquisition des acheteurs, le pain qu'ils vendront, et de suppléer au poids qui se pourrait trouver défectueux par du pain de même qualité, qu'ils couperont, à l'effet de quoi leur boutique sera garnie d'un couteau et de pain prêt à couper, à peine de telle amende qu'il plaira à la Cour de fixer pour la première contravention, de destitution de maîtrise pour la seconde, et même de plus grandes peines s'il y échéait; enjoint aux commissaires de police de faire des visites exactes chez lesdits boulangers et au Bel de la vieille tour, et de faire leur rapport contre les contrevenants, et au juge de police de prononcer lesdites peines sans qu'elles puissent être réputées comminatoires; à laquelle fin l'arrêt qui interviendra sera lu et publié, l'audience de la police tenant, enregistré au greffe d'icelle et affiché partout où il appartiendra.

Vu par la Cour ledit réquisitoire, et ouï le rapport du sieur Le Carpentier d'Auzonville, conseiller-rapporteur, tout considéré.

La Cour toutes les Chambres assemblées, faisant droit sur le réquisitoire du procureur général du Roi, a ordonné et ordonne que les arrêts des 13 janvier 1725, 27 octobre 1740, 18 mai et 14 juin 1752, et 6 mars 1754, seront exécutés selon leur forme et teneur, et en conséquence, que les boulangers seront tenus de garnir leurs étaux et boutiques d'une quantité suffisante de pain, de la qualité requise par les règlements et notamment par l'arrêt du 25 de ce mois, d'en livrer à tous ceux qui en demanderont par livre, demi-livre et quarteron ; d'avoir des balances et poids jaugés et étalonnés, pour y peser, même sans réquisition des acheteurs, le pain qu'ils vendront, et de suppléer au poids qui se pourrait trouver défectueux par du pain de même qualité, qu'ils couperont, à l'effet de quoi leur boutique sera garnie d'un couteau et de pain prêt à couper, à peine de 50 livres d'amende pour la première contravention, de destitution de maîtrise pour la seconde, et même de plus grandes peines s'il y échéait; enjoint aux commissaires de police de faire des visites exactes chez lesdits boulangers et au Bel de la vieille tour, et

de faire leur rapport contre les contrevenants, et au juge de police de prononcer lesdites peines, sans qu'elles puissent être réputées comminatoires; à laquelle fin le présent arrêt sera lu et publié, l'audience de la police tenant, enregistré au greffe d'icelle, imprimé et affiché partout où il appartiendra.

Par la Cour, signé AUZANET.

A Rouen, le 31 mars 1768 (1).

M. le duc D'HARCOURT à M. le duc DE CHOISEUL.

Les détachements du commissaire général, Monsieur le Duc, sont arrivés à leur destination, et comme ils ont trouvé tout fort tranquille dans leur route, je compte que les mouvements de la campagne vont bientôt finir. Il y a eu du blé taxé hier au marché du Neubourg par les juges royaux à 20 livres, au lieu de 36 livres. Il paraît que la crainte ayant empêché d'y porter, le peuple s'est borné à demander qu'on lui en fasse livrer, et que la crainte a aussi engagé les juges à le mettre à trop bas prix. Il y aura des troupes à l'avenir dans tous les marchés où elles pourront être, pour rassurer un chacun, faire apporter beaucoup et bien vendre.

J'ai envoyé une escorte à un bateau de farine qui descendait ici. Je donnerai la même protection à ceux qui remonteront vers Paris après le jour de Pâques. Il n'en est pas parti depuis quelques jours, mais j'aurai soin que ce service ne languisse pas.

Je vous remercie d'avoir bien voulu pourvoir au traitement des troupes pour le pain, et, quant à leur viande, ou elle sera fournie à un prix convenable, ou je ferai tuer avec beaucoup de règle par les bouchers des corps.

Il y aura de grandes difficultés par la nature des maisons et les professions des habitants pour loger ici quatre bataillons. Les détachements qui assureront la rivière diminueront le complet et soulageront la ville.

(1) Archives de la Loire-Inférieure.

J'espère que vous persistez dans l'opinion que des troupes fixes y sont nécessaires. Il n'y en a point dans laquelle la variation de l'état des citoyens cause autant de disposition à la mutinerie. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre les arrangements nécessaires pour faire bâtir des casernes, et vous observe que cette détermination prise dans ce moment fera un très-bon effet. Deux bataillons sont suffisants mais indispensables. Ils seront même plus avantageux qu'à charge une fois casernés. Le seul article du logement chez le bourgeois étant ce qui les fait craindre ici.

Je vous supplie aussi, en formant l'établissement de cette garnison, de penser que le vieux palais qui contient l'arsenal, les magasins et le logement du commandant est inabordable, parce que le pont tombe et qu'une partie du bâtiment est tombée; je n'ai point d'autre habitation, et la ville n'a nulle maison convenable pour celui qui représente ici pour le Roi. Il est cependant décent d'y tenir une maison. Il n'est pas possible de croire que le Roi laisse détruire cette citadelle, les réparations ne sont pas encore considérables, elles le deviendront. Il y a toujours eu des difficultés qui ne sont point résolues pour savoir à qui, du domaine ou de la ville, elles étaient affectées, depuis que M. d'Argenson retira les fonds des fortifications qui l'entretenaient. Ce moment-ci me semble le plus propre à les terminer entre M. le contrôleur général, M. Bertin et vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

Magny, ce 7 avril 1768.

M. LEMARIÉ à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Les craintes que me causent depuis longtemps le prix excessif du blé, et la misère du peuple viennent malheureusement de

se réaliser dans mon département par trois émeutes consécutives arrivées les 5 et 6 de ce mois.

La première scène s'est passée au marché de la Rocheguyon ; elle n'a pas été fort considérable, les mécontents ayant été contenus pas la présence de M. le duc de la Rochefoucauld, et par sept dragons que sa prévoyance avait assemblés ; il y a cependant eu quelques coups donnés à un particulier tenant magasin de grains, et quelques mines de blé prises ou perdues.

La seconde scène s'est passée de nuit à Vétcuil, village peu distant de la Rocheguyon, et ayant un port sur la Seine. Le peuple y a pillé environ cent trente setiers de farine destinés pour l'approvisionnement de Rouen, après avoir enfoncé les portes du magasin et maltraité celui qui le gardait. Cette émeute peut être regardée comme une suite de la première, ayant été, dit-on, commencée par les mêmes femmes qui avaient fait vacarme à la Rocheguyon.

Enfin, Monseigneur, le moulin des Milonets, paroisse dudit Vétcuil, a été le théâtre de la troisième scène, il y a encore eu là environ cent cinquante setiers de farines pillés et partagés. Car il est à remarquer que les mutins se sont entendus et accordés pour diviser entre eux le butin, de sorte qu'il n'y a eu que peu de farines perdues.

J'ai fait part de cette triple émeute à Monsieur l'intendant et l'ai prié d'aviser aux moyens de rétablir le calme dans cette partie de sa généralité. Mais je ne me crois pas dispensé pour cela d'obéir à l'ordre que vous m'avez donné, Monseigneur, de vous informer directement de ce qui se passerait ici relativement aux grains, dont l'administration suprême est entre vos mains. Puissent la supériorité de vos lumières, la sagesse de vos vues, l'activité de vos soins bienfaisants rendre la paix à cette province en y ramenant l'abondance, et épargner à ses malheureux habitants la tentation de devenir criminels !

J'ai l'honneur d'être, etc.

LEMARIÉ.

A Paris, ce 12 avril 1768.

M. TRUDAINE DE MONTIGNY à M. le duc D'HARCOURT.

L'espèce de pillage et de sédition, Monsieur le Duc, qui a commencé à se faire connaître dans la ville de Rouen et dans la province de Normandie gagnerait bientôt ce pays-ci et toute la France si on n'y opposait la force et la fermeté nécessaires. Les précautions que vous avez prises me paraissent aussi sages et aussi bonnes qu'il soit possible. L'espoir de pillage s'était déjà fait connaître le 6 de ce mois à Mantes, par l'enlèvement à moitié prix d'un magasin de blé qui y est établi et dont la destination était d'être versé sur les marchés de cette ville. Le sieur de Boucher Prevost, général de la maréchaussée, par son sang-froid et sa fermeté, a empêché que le même malheur n'arrivât le 8. M. le duc de Choiseul a bien voulu autoriser Monsieur l'intendant de Paris à faire passer dans cette ville un détachement d'infanterie du bataillon de recrues de Sens, pour prévenir le renouvellement de ces désordres et assurer la tranquillité du marché prochain. On a placé à Rosny un autre détachement de ces mêmes troupes pour placer sur les bateaux qui remonteront la Seine jusqu'au Pec, et un autre dans ce lieu pour ceux qui descendront. Veuillez en conséquence faire prévenir les conducteurs de ces bateaux qu'ils trouveront à Rosny un piquet commandé par un officier qui, sur leur réquisition, leur donnera des hommes pour relever ceux qui y auront été placés par votre ordre et qui ne peuvent les conduire que jusque sur les limites de votre gouvernement. Sur quoi on m'a prié de vous observer que ce gouvernement s'étend beaucoup au-delà de Vernon, c'est-à-dire à deux ou trois lieues, et presque jusqu'à Rosny, dans une anse de la rivière qui embrasse deux ou trois villages. Il serait bon que vous eussiez la bonté de donner des ordres pour que les bateaux fussent envoyés jusqu'aux limites de votre gouvernement. Le sieur de Boucher, informé que plusieurs de ceux qui ont pillé un bateau à la Rocheguyon avaient encore de ces grains chez eux, y a fait une vérification qui a constaté ce fait; en conséquence, Monsieur l'Intendant de Paris a demandé les

ordres du Roi pour faire arrêter ces mutins chez eux. On m'assure que le petit village de Véteuil, qui est dans votre gouvernement, est plein de même de grains et de farines pillés, peut-être jugeriez-vous à propos de faire faire la même vérification, et j'ai cru devoir vous rendre compte de ce qui s'est passé à cet égard. Vous connaissez, Monsieur le Duc, le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

TRUDAINE DE MONTIGNY.

Rouen, le 12 avril 1768 (1).

M. DE MIROMESNIL à M. le duc DE CHOISEUL.

MONSIEUR,

Le Parlement, les Chambres assemblées, a jugé aujourd'hui le procès des neuf personnes qui avaient été arrêtées à l'occasion de l'émeute populaire arrivée à Rouen, le 22 et le 23 mars dernier.

Le nommé Henri Harivel dit du Coin, écorcheur de chevaux, est celui qui a paru le plus chargé par l'instruction du procès, et un témoin a déposé avoir vu le 22 mars après midi, dans la rue des Crottes, à un magasin appartenant au sieur Surville, la première porte enfoncée et un grand nombre de personnes répandues tant dans la rue que dans l'allée qui conduisait à ce magasin, et avoir entendu Henri Harivel dit du Coin dire : *Oui, oui, il y a du blé, il faut que j'en aie, qu'on me donne une hache, nous en allons trouver.*

Un autre témoin a déposé avoir vu le même jour, sur les quatre heures après midi, beaucoup de monde devant le magasin du sieur Surville et dans l'allée qui y conduit, entre autres le nommé du Coin *qui entra dans l'allée, et un moment après, avoir entendu frapper un grand coup contre la porte du magasin.*

(1) Archives de la Loire-Inférieure.

Un troisième témoin a déposé avoir vu dans la rue des Arpents le nommé du Coin emportant un sac de blé.

Sur ces trois dépositions, Henri Harivel dit du Coin a été décrété de prise de corps et constitué prisonnier à la Conciergerie.

Dans ses interrogatoires il a dit que le 22 mars il avait été chez le sieur de Lally, demeurant au faubourg Saint-Sever, pour écorcher un cheval, qu'il y était resté depuis huit heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures après midi, qu'il était revenu chez lui dîner avec sa femme; qu'étant ensuite sur sa porte, il vit beaucoup de peuple dans la rue et plusieurs personnes qui portaient des sacs pleins sur le dos, et que l'on disait être pleins de blé, provenant d'un magasin rue des Crottes; qu'il fut à ce magasin avec un sac, et qu'ayant vu beaucoup de blé répandu au bas de l'escalier et sur les marches, il en ramassa environ un boisseau qu'il porta à sa maison, qu'un de ses camarades qui était avec lui lui proposa de retourner au magasin de blé, qu'ils y retournèrent ensemble; que lorsqu'ils y furent arrivés, on jeta par la fenêtre un sac où il y avait du blé et que personne ne l'ayant réclamé, il versa le blé qui y était dans le sac qu'il avait apporté, qu'il ramassa encore du blé qui était par terre et qu'il le porta chez lui avec son camarade.

Il est aussi convenu dans ses interrogatoires qu'en revenant de chez le sieur de Lally, il avait vu piller un magasin de blé auprès du Cours, et qu'un homme qui portait un sac de blé lui avait proposé de l'acheter. Mais il a soutenu que lorsqu'il avait été au magasin du sieur Surville, dans la rue des Crottes, il y avait déjà longtemps que le pillage était commencé.

A la confrontation, les témoins sur les dépositions desquels il avait été décrété, lui ont soutenu la vérité de leurs dépositions. Il a toujours soutenu au contraire qu'il n'était venu au magasin de la rue des Crottes qu'après le pillage commencé, et qu'il n'avait point demandé *de hache*, ni enfoncé la porte. Au surplus, il a varié dans ses interrogatoires sur différentes circonstances, assez pour donner lieu de penser que ses confessions ne sont pas très-fidèles.

Il n'y avait d'autres preuves contre lui que les dépositions des trois témoins dont le premier a rapporté l'avoir entendu

dire : *Qu'on me donne une hache ;* le second dit seulement l'avoir vu entrer dans l'allée du magasin et avoir ensuite entendu frapper un grand coup à la porte de ce magasin, mais ne dit pas avoir vu celui qui avait frappé ce coup, et le troisième dépose l'avoir vu porter un sac de blé.

L'on n'a trouvé de fait constant que le pillage auquel il a eu part et auquel il n'a pu disconvenir qu'il n'ait participé par deux fois, et en conséquence il a été condamné aux galères pour trois ans.

Le nommé Pierre Vauquelin, taillandier, âgé de soixante ans, avait été arrêté le 22 mars par la maréchaussée en sortant du magasin que l'on avait pillé dans le faubourg Saint-Sever, auprès du Cours ; le procès-verbal, dressé par le commissaire, constate qu'il a été arrêté tenant à sa main un sac vide. Aucun des témoins entendus dans l'information n'a parlé de lui et ne l'a reconnu à la confrontation. Il a d'abord voulu s'excuser dans ses interrogatoires, en disant qu'il avait été avec un sac pour acheter du charbon de terre, et qu'ayant appris en passant que l'on pillait un magasin de blé auprès du Cours, il y avait été par curiosité.

Il a confessé, à son dernier interrogatoire, qu'il avait été dans le dessein de prendre du blé, ayant une femme et trois enfants et bien de la peine à subsister, mais que, comme il entrait dans le magasin, ayant entendu dire que la maréchaussée arrivait, il avait voulu se sauver, mais qu'il avait été arrêté.

On l'a condamné à être admonesté.

Pierre Petit, compagnon toilier, avait été arrêté, le 22 mars, sur les degrés du couvent des Cordeliers, saisi d'un sac où il y avait du seigle provenant d'un magasin que l'on avait pillé dans ce couvent. Il n'a été chargé par aucun des témoins entendus dans l'information. Il est convenu dans ses interrogatoires qu'il avait été aux Cordeliers par curiosité, et sans aucun dessein de piller, que le pillage était fait quand il y arriva ; qu'il vit du seigle répandu sur les degrés du couvent, qu'il en ramassa dans son tablier, et qu'ayant trouvé par hasard un sac que quelqu'un avait laissé à cet endroit, il y versa le seigle qu'il avait ramassé dans son tablier, et qu'il l'emportait lorsqu'il fut arrêté.

On l'a condamné à être admonesté.

Jeanne-Elisabeth Paris, femme Lacaille, fileuse de coton, avait été arrêtée, le 22 mars, dans la rue de la Chèvre, auprès d'un magasin de blé qu'on pillait. Aucun témoin ne l'a chargée d'être auteur ni complice du pillage de ce magasin ; quelques témoins ont seulement rapporté que dans le mois de décembre dernier, elle avait dit, en voyant porter du blé dans le même magasin de la rue de la Chèvre, que, l'on ferait mieux de le donner aux pauvres que de le laisser pourrir dans les magasins : deux témoins ont même rapporté qu'elle avait dit alors qu'il fallait prendre un couteau et en percer les sacs. Ce fait était ancien, et il n'y avait aucune preuve qu'elle eût eu part au pillage du 22 mars.

On l'a condamnée à être admonestée.

Jean-Baptiste Coquerel, compagnon toilier, avait été chargé par deux témoins dans l'information, d'avoir, le 22 mars dernier, sur le soir, appelé sa femme, afin qu'elle lui ouvrît la porte de la rue, à laquelle il y avait une grande quantité de peuple attroupé qui voulait piller un magasin de blé dans la même maison. Sur ces dépositions on l'a décrété de prise de corps et constitué prisonnier à la Conciergerie. Il paraît qu'il n'a eu aucune part au pillage, qu'il n'est coupable que d'une imprudence en se faisant ouvrir la porte de sa maison dans un moment où le peuple y était attroupé. Il paraît qu'il n'avait d'autre objet que la crainte d'être volé si le peuple enfonçait la porte de sa maison, et qu'il voulait être chez lui pour défendre sa femme et ses meubles.

On l'a condamné à être admonesté.

Catherine Capron, trameuse, âgée de dix-neuf ans, et Anne Alix, femme Carpentier, fileuse de laine, âgée de 64 ans, ont été chargées par deux témoins d'avoir pris du blé, le 22 mars, dans un magasin que l'on pillait dans la rue des Crottes. Elles ont été décrétées de prise de corps et constituées prisonnières. Elles ont confessé leur faute et avoué que leur extrême misère en avait été l'unique cause, leur misère était connue et attestée par des personnes dignes de foi. On en a eu pitié, et elles ont été condamnées à être admonestées.

Marie Raimbert, veuve Hue, lessivière, avait été, le 22 mars, pour prendre du blé au magasin que l'on pillait auprès du

cours, et avait été arrêtée avec un sac dans lequel elle en avait enfermé. Il n'était pas fait mention d'elle dans le procès-verbal du commissaire. Aucun témoin n'a déposé contre elle, et ne l'a connue à la confrontation. Elle est convenue que la misère l'avait engagée à aller au magasin où on lui avait dit que l'on donnait du blé aux pauvres, et qu'y étant arrivée elle en avait pris.

Elle a été condamnée à être admonestée.

Enfin, Anne Niquet, femme de Marin Lefèvre, avait été trouvée dans le magasin d'auprès du cours, avec un petit sac roulé dans un panier, il paraît qu'elle avait été à ce magasin par pure curiosité et sans dessein de piller. Il n'y a aucune charge contre elle, on l'a mise hors de Cour.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MIROMESNIL.

A Versailles, le 15 avril 1768.

M. DE MAUPEOU à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 12 de ce mois, la note de l'arrêt que le Parlement vient de rendre contre les particuliers qui ont été arrêtés lors du pillage des magasins. Je suis fort aise que ces condamnations soient assez modérées, pour qu'il ne soit pas besoin d'y toucher. Je le suis bien plus encore de l'espérance que vous avez de maintenir la tranquillité, et de voir les marchés fournis d'une quantité de grains suffisante pour la nourriture des habitants. Car voilà le point essentiel.

Vous connaissez, etc.

DE MAUPEOU (1).

(1) René-Nicolas-Charles-Auguste de Maupeou, né en 1714, était fils d'un premier président du Parlement de Paris, cher à Louis XV, et qui succédant à Lamoignon, en 1768, en qualité de chancelier, ne remplit cette charge que

A Paris, le 27 mai 1768.

M. DE L'AVERDY à M. le duc D'HARCOURT.

Je vois, Monsieur, par le compte que M. Bertin rendit il y a peu de jours au Roi des nouvelles qu'il recevait de vous sur l'état actuel de la province de Normandie, que vous étiez inquiet de la subsistance de cette province et que vous croyez qu'elle était entièrement dégarnie de grains. Je ne puis voir qu'avec la peine la plus sensible l'état où elle est réduite par un arrêt très-indiscret du Parlement de Rouen ; car je ne puis m'empêcher de penser que c'est l'entrave que cet arrêt a mis dans le commerce des denrées, qui fait paraître la disette dont on se plaint aujourd'hui. Mais je ne sais, Monsieur, si vous êtes exactement informé des quantités de blé qui sont arrivées dans la ville de Rouen depuis le 10 de ce mois et de celles qui y sont encore attendues. Je suis persuadé que quand on vous en aura rendu compte, vous rendrez justice aux mesures qui ont été prises par ordre du Roi et que j'ai rendu les plus promptes et les plus efficaces qu'il a été possible, et que vous conviendrez qu'il n'était pas possible de faire plus qu'il n'a été fait dans cette malheureuse circonstance. Si les négociants n'eussent pas été découragés et qu'ils eussent cru pouvoir se livrer à la concurrence que les édits et déclarations leur assuraient, ils auraient fait encore plus d'efforts et le renchérissement du blé eût été à peine sensible dans cette province. Je ne puis que vous exhorter à faire connaître, autant que vous le pourrez, les vrais principes que vous connaissez et que vous êtes plus en état que personne

vingt-quatre heures et s'en démit en faveur de son fils, le 16 septembre 1768. Le coup d'État par lequel celui-ci supprima les Parlements est l'acte le plus mémorable du règne de Louis XV. L'avénement de Louis XVI détruisit l'œuvre et ruina la fortune du célèbre chancelier. Il supporta sa disgrâce avec courage, ne reparut plus à la Cour et ne fit aucune démarche pour reprendre le pouvoir. « J'avais fait gagner un grand procès au Roi, dit-il; il veut remettre en question ce qui était décidé. Il en est le maître. » Maupeou mourut le 29 juillet 1792 au Thuit, près les Andelys.

d'étendre par la confiance qu'on a en vous et par la considération générale dont vous jouissez.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE L'AVERDY (1).

A Compiègne, le 1er août 1768.

M. DE L'AVERDY à M. le duc D'HARCOURT.

Je viens d'être informé, Monsieur, par M. de Miromesnil, que plusieurs particuliers des environs de Fécamp se disposaient à piller les moissons actuellement sur pied; qu'ils avaient déjà ravagé un champ de pois et qu'ils avaient effrayé un laboureur par des menaces de le tuer s'il paraissait. Vous sentez sûrement comme moi tout le danger de laisser de pareils excès impunis : je ne puis que m'en rapporter à vous pour toutes les mesures que vous jugerez convenables de prendre pour assurer la tranquillité dans cette partie de la province. J'ai cru qu'il était nécessaire que j'eusse l'honneur de vous prévenir de ces faits qui sont venus à ma connaissance. Monsieur le premier président me mande qu'il a fait dire au lieutenant de la maréchaussée de faire arrêter les coupables et de leur faire sur-le-champ leur procès; je n'ai pu qu'applaudir à la sagesse de ces dispositions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE L'AVERDY.

(1) Clément-Charles-François de l'Averdy, né à Paris en 1723, d'abord conseiller au Parlement, fut contrôleur général des finances de 1763 à 1768. Il fut condamné à mort et exécuté en 1793, comme ayant pris part aux spéculations du commerce des grains, au moyen de ce que l'on appela le *Pacte de famine*.

A Harcourt, le 4 août 1768.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE L'AVERDY

J'ai reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le premier j'étais informé de l'émeute arrivée à Fécamp, et, sur le premier avis que j'en ai eu, j'ai fait expédier aussitôt des ordres pour y faire rendre de Rouen un détachement de deux cents hommes du régiment de *Navarre*. Mais j'ai cru devoir faire dépendre l'exécution de ces ordres des nouvelles postérieures que Monsieur le premier président de Rouen et le subdélégué général de l'intendance, en l'absence de Monsieur l'intendant, pouvaient avoir reçu de cette émeute. Ils ont pensé que ce détachement devenait d'autant plus nécessaire à Fécamp, que la fermentation ne pouvait qu'augmenter par la cessation que les religieux de l'abbaye de Fécamp font, pendant le mois d'août, de la distribution de pain qu'ils donnent tous les jours des autres mois à tous ceux qui se présentent à la porte de leur couvent. Au moyen de quoi ce détachement a dû partir aujourd'hui de Rouen pour s'y rendre, et j'envoie à l'officier qui le commande les instructions nécessaires pour y rétablir le bon ordre et y assurer la tranquillité publique.

Rien n'est plus capable de porter au désœuvrement et à la paresse que cette distribution journalière de pain dans cette ville. Elle serait certainement mieux faite par les curés des paroisses dépendantes de cette abbaye qui, connaissant par eux-mêmes les vrais pauvres, la leur appliqueraient. Mais je ne sais si ces religieux sont effectivement autorisés à la cessation de cette aumône pendant ce mois; ce qui est certain, c'est qu'elle se trouve très-déplacée dans les circonstances présentes et attendu la cherté du pain. Il serait donc bien à désirer que cette aumône pût être continuée, et j'en ai écrit à M. de Miromesnil pour l'engager à faire ce qui pouvait dépendre de lui à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

TABLE.

Pages.

INTRODUCTION . . . . . de I à XX

CHAPITRE Ier. — NOUVELLES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

1° *Règne de Louis XV.*

Année 1762. 1
Année 1863. 5
Année 1764. 7
Année 1765. 10
Année 1766. 18
Année 1767. 29
Année 1768. 39
Année 1769. 44
Année 1770. 49
Année 1771. 76
Année 1772. 82
Année 1773. 84
Année 1774. 88

2° *Règne de Louis XVI.*

Année 1774. 91
Année 1775. 97
Année 1776. 107
Année 1777. 115
Année 1778. 121
Année 1779. 129
Année 1780. 143
Année 1781. 177
Année 1782. 197
Année 1783. 208
Année 1784. 229
Année 1785. 241
Année 1786. 264
Année 1787. 286
Année 1788. 320
Année 1789. 376

NOTE sur la mort du Dauphin, fils aîné de Louis XVI 384

RÉCEPTION de François-Henri duc d'Harcourt à l'Académie française. . 388

CHAPITRE II. — PARLEMENT DE ROUEN.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE 397

Pages.

Lettres, Mémoires et Rapports.

1756	21	mai.	Le duc de Luxembourg à M. de Machault	425
1756	23	mai.	M. de Saint-Florentin au duc de Luxembourg	427
1756	25	mai.	Le même au même	428
1757	9	janvier.	M. de Machault au duc d'Harcourt	429
1757	22	janvier.	M. de Brou au même	430
1757	24	janvier.	Le duc d'Harcourt à M. de Machault	432
1757	26	janvier.	Le même à M. de Brou	433
1757	21	juin.	M. de Fontette au duc d'Harcourt	435
1757	24	juin.	Le même au même	435
1760	23	juillet.	Arrêtés des Parlement et Chambres de Normandie	436
1764	10	janvier.	M. de Fontette au duc d'Harcourt	445
1764	10	mai.	Discours adressé au Roi par le premier président du Parlement de Normandie	446
1764	20	mars.	Arrêt du Parlement	447
1764	22	mars.	Arrêt du Parlement contre les Jésuites	450
1765	9	mai.	Arrêt du Parlement de Rouen	453
1765	19	août.	Extrait des registres du Parlement	454
1768	24	mars.	Lettre de M. de Miromesnil au duc d'Harcourt	463
1768	29	mars.	Extrait des registres de la Cour	467
1768	31	mars.	Le duc d'Harcourt au duc de Choiseul	469
1768	7	avril.	M. Lemarié au duc d'Harcourt	470
1768	12	avril.	Trudaine de Montigny au duc d'Harcourt	472
1768	12	avril.	M. de Miromesnil au duc de Choiseul	473
1768	15	avril.	M. de Maupeou au duc d'Harcourt	477
1768	27	mai.	M. de l'Averdy au même	478
1768	1er	août.	Le même au même	479
1768	4	août.	Le duc d'Harcourt à M. de l'Averdy	480

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES MENTIONNÉES DANS CE VOLUME.

A.

ADÉLAÏDE (Mme), sœur de Louis XV, pages 143, 179, 192, 194, 207.
AFFRY (d'), lieutenant général, 197, 209.
AGOUT (marquis d'), capitaine des gardes, 139, 140, 141, 143, 254, 259, 343.
AGUESSEAU (chancelier d'), 165, 400, 422.
AGUESSEAU (d'), garde du corps, 194, 215.
AIGUILLON (duc d'), v, NOTICE; VIII, XI: 12, note; 32. 46, 51, 53, 55, 56, 61, 63, 64, 65, 68, 72, 83, 209, 405, 433.
AIGUILLON (Mlle d'), 5.
AIMERY, baron de Montesquiou, 211.
AIX (archevêque d'), 309.
ALARY (abbé), 77.
ALBANY (comtesse d'), 144, note.
ALBERT, conseiller au Parlement, 48, 294.
ALEMBERT (d'), 5, 8, 50, 51, 68, 110, 120, 136, 137, 217, 219, 220, 223.
ALFIERI, poëte italien, 144 note.
ALIGRE (d'), premier président, 223, 272.
ALLARD (Mlle), actrice, 155.
ALLONVILLE (comte d'), maréchal de camp, 290.
AMELIN, receveur général, 298.
AMELOT, ministre, 125, 128, 148, 150, 152, 160, 169, 218, 219, 223, 224, 228.
AMIOT, missionnaire, 272.
ANGERVILLIERS (d'), gouverneur de Rambouillet, 218, 224.
ANGIBAUD (d'), 158.
ANGOULÊME (duc d'), fils du comte d'Artois, 102, 135, 158.
ANNE d'Autriche, 171.
ANSON, amiral, 220.
APCHON (comte d'), 145, 171, 209.

ARANDA (comte d'), 297.
ARCAMBAL (marquis d'), 137, 157.
ARC (chevalier d'), 7.
ARGENSON (marquis d'), VII; 9.
ARGENTAL (comte d'), 95.
ARGENTAL (marquis d'), 122.
ARLANDE (chevalier d'), 226, 238.
ARLES (archevêque d'), 259, 309.
ARMAGNAC (Mme d'), 55.
ARMENTIÈRES (maréchal d'), 169.
ARNAUD, abbé, 110, 221.
ARNOULT (Mlle), actrice, 2.
ARTAGNAN (d'), 211.
ARTOIS (Charles-Philippe, comte d'), depuis Charles X, frère de Louis XVI, 37, note; 98, 111, 113, 117, 122, 123, 124, 129, 135, 156, 159, 169, 186, 196, 213, 231, 236, 289, 296, 311, 314, 315, 318, 326, 328, 352.
ARTOIS (comtesse d'), 102, 169, 197, 203.
ASTLEY, écuyer du cirque, 371.
AUBERT, abbé, 95.
AUBETERRE (maréchal d'), 197, 208, 370.
AUBRY, 52.
AUMONT (duc d'), 137, 195.
AUTICHAMP (d'), 139, 254.
AUTUN (évêque d'), 25, 343.
AVERDY (Clément-Charles-François de l'), ministre, 33, 416, 479, note, 480.
AVERNE (marquis d'), gouverneur de Navarin, 26.
AYEN duc d'), 54.
AUZANET, greffier du Parlement de Rouen, 452, 461, 469.

B.

BACALAN, intendant de commerce, page 48.
BACHAUMONT, auteur des *Mémoires secrets*, I, 79.
BACHELIER, directeur de l'Ecole de dessin, 40.
BACQUANCOURT, 16.
BAILLY, 161, 220, 222.
BALBY (comtesse de), 156, 159, 307.
BALINCOURT (maréchal de), 57.
BARNEVELDT, membre des Etats de Hollande, 21, note; 22.
BARRY (Marie-Jeanne-Gomard de Vaubernier, comtesse du), V, XII, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 90, 100, 104, 122, 137.
BARTEZ, médecin, 193.
BASSANGE, bijoutier (affaire du collier), 260, 261, 262, 263.
BASTARD, 240.
BATTEUX (abbé Le), 161, 175.
BAUDEAU, économiste, 42, 96, 114.

BAUDRY, lieutenant de la maréchaussée, 464, 465.
BAUSSET (abbé de), 195, 217.
BAUVAIS (abbé de), évêque de Senez, 84, 85, 92.
BIENCOURT (marquis de), 63.
BIÈVRE (marquis de), 226.
BIGNON, prévôt des marchands, 51, 68.
BINET, greffier du guet, 47.
BEAUCHESNE (de), 280, note.
BEAUJEU (Mme de), 136, 139.
BEAUJON, banquier, 82, 239, 285.
BEAUMARCHAIS, 84, 87, 90, 99, 107, 111, 121, 155, 231, 232, 268.
BEAUMONT (de), archevêque de Paris, 45, 195.
BEAUNE (Mme de), dame du palais, 19.
BEAUVAU (prince de), 39, 77, 208, 232.
BEAUVILLIERS (de), 392.
BEAUVILLIERS (Mme de), 143, 179, 197.
BELLE-ISLE (maréchal de), 8, 426, 427, 428.
BELLOY (marquis du), 10.
BELSUNCE (comte de), 383, 423.
BÉRANGER (comte de), commandant en Saintonge, 145.
BERCY (Mme de), 169, 190, 193, 194.
BERGHES (marquis de), colonel d'Anhalt, 145.
BERGHES (princesse de), 143, 179.
BERNIS (cardinal de), 47, 170, 192, 369.
BERRY (duc de), depuis Louis XVI, 15, 37, note; 159. V. LOUIS XVI.
BERTHIER, intendant de Paris, 200, 365.
BERTIN (Mlle), modiste de la Reine, 132, 150, 152.
BERTIN, ministre secrétaire d'État, 416, 462, 463.
BERTRAND, lieutenant-général, 345.
BESENVAL (baron de), 156, 197, 276, note.
BÉTHISY (de), 192.
BÉTHUNE (duc de), 151.
BEUVRON (duc de), 281, note; 342, 382, 420, 421. V. HARCOURT.
BIGOT, président au Parlement de Rouen, 426.
BILLARD, banquier, 51, 52, 58, 60, 68, 69.
BIRON (maréchal de), 141, 254, 340, 362, 372.
BIZOUARD, commis, 294.
BLANCHARD, aéronaute, 234, 242, 243, 265, 271, 310.
BLONDEL, architecte, 125, note.
BLOSSAC (de), intendant du Poitou, 193.
BLYNAIS (Mlle Magon de la), mariée au prince de Carignan, frère de la princesse de Lamballe, 142, 185.
BOCTOIS, écrivain, 40.
BOEMER, joaillier de la Reine (affaire du collier), 255, 261, 262, 263.
BOIGNE (Mme de), 192.
BOISGIRAUT, maître des requêtes, 294.

BOISGIRON (Mme de), 17.
BOISGUILBERT (Pierre Le Pesant de), économiste, VII, NOTICE; 97, note.
BOILEAU (Paul), écrivain, IX, note.
BOMBELLES (M. de), 193.
BONNEVAL (de), trésorier de la Reine, 25.
BONSOLE (Mme de), 196.
BONVALET, maire de Paris, 290.
BORDE (de la) banquier de la Cour, 3, 70, 74, 133, 270, 293.
BORDEAUX (archevêque de), 309.
BOS (abbé du), 7.
BOUCHARDON, statuaire, 4.
BOUCHER, peintre, 12.
BOUFFÉ, banquier, 158.
BOUFFLERS (marquise de), 232, 236, 427, note.
BOUGAINVILLE (de), amiral, 13.
BOUILLÉ (marquis de), 296.
BOULAINVILLIERS (comte de), économiste, 6, 7.
BOULAINVILLIERS (Mme de), 69.
BOULBENNE (la), 210, 211.
BOULOGNE (abbé de), 207.
BOULOGNE (de), intendant du commerce, 33.
BOURBON (duc de), 156, 157, 158, 164, 218, 296.
BOURBON (duchesse de), 90, 123, 141, 143, 144, 164, 168, 170, 174, 266.
BOURBON (abbé de), 318.
BOURBOULON (de), trésorier du comte d'Artois, 311.
BOURDONNAIS (de la), 193.
BOURET, fermier général, 115.
BOURGEOIS DE BOYNE, contrôleur général, 325, note.
BOURGEOIS DE CHATEAU-BLANC, savant, 26.
BOURGEOT, marchand de soie, 138.
BOURGUIGNON (Duperré de l'Isle), 411.
BOURSAULT, auteur dramatique, 131.
BOUSSARD, pilote de Dieppe, 120, 121.
BOUTEVILLE, 239.
BOUVET, architecte, 74.
BOYNES (de), 80. V. FOURQUEUX.
BRACH (chevalier de), capitaine de vaisseau, 167.
BRADIER, 268.
BRANCAS (marquis de), 235.
BRASSAC (de), 435, 436.
BRETÈCHE (de la), 298.
BRETEUIL (baron de), ministre, 131, 183, 210, 211, 221, 241, 248, 255, 254, 258, 259, 276, 290, 309, 318, 341, 344, 355, 356, 362.
BRETEUIL (abbé de), 176.
BRETON, *imprimeur de l'Almanach royal*, 89.
BRICQUEVILLE (de), 225.

BRIENNE (Étienne-Charles de Loménie de), archevêque de Sens, ministre, IX, note; XI, 195, 351, 352, 359, 360, 369, 421.
BRIENNE (comte de), ministre, frère du précédent, XII, note, 347.
BRIENNE (Mme de), 12, 347.
BRIENNE (comtesse de), 23, 54.
BRISSAC (maréchal de), 86, 171, 175.
BRISSAC (duchesse de), 54, 235.
BRIZARD, acteur, 56, 77.
BROGLIE (maréchal de), 82, 179, 254.
BROGLIE (prince de), colonel, 194.
BROGLIE (comtesse de), 21.
BROU (Feydeau de), intendant de Rouen, 430, 433.
BROU (Feydeau de), intendant de Caen, fils du précédent, 220, 223, 225, 251, 288, 433.
BRUGNIÈRES (des), écrivain, 365.
BRUGNON (de), officier de marine, 34, 237.
BRUNIER, médecin des Enfants de France, 384.
BRUNOY (Mme de Montmartel de), 39.
BRUNY, syndic de la Compagnie des Indes, 62.
BRUNSWICK (prince de), 76.
BUFFEVENT (de), 196.
BUFFON (comte de), naturaliste. 32, 116, note; 135, 202, 268, 335.
BUFFON, fils du précédent, VI, note.
BUISSON, abbé, 225.
BUSSY (de), chef d'escadre, 242.

C.

CABRIS (marquise de), 279.
CADET, entreposeur des vivres du Canada, 22, 206.
CAGLIOSTRO (Affaire du Collier), 269, 270, 274, 275, 276, 279.
CAGNY (comte de), 35, 115.
CAILLE (abbé la), 3.
CAILLOT, artiste dramatique, 56.
CALAS, 272, note.
CALONNE (de), ministre, V, note; IX, note; XI, note; XII; 16, 53, 69, 213, 214, 220, 221, 223, 224, 226, 228, 236, 238, 252, 270, 273, 277, 283, 284, 285, 287, 290, 292, 306, 309, 312, 313, 314, 327, 328, 329, 331, 341, 369, 372.
CAMPAN (Mme), 276, note.
CANCHY (abbé de), 445.
CANILLAC (Mme de), 123.
CANISY (Mme de), fille du comte de Brienne, XII, note.
CANOVA, 144, note.
CAPERONNIER, bibliothécaire du Roi, 19.
CAPRON (Catherine), trameuse, 476.

CAQUELON (de), conseiller, 464.
CARACCIOLI, 180.
CARAMAN (de), 179, 181, 296.
CARIGNAN (prince de), 142.
CARPENTIER (Anne Alix, femme), fileuse de laine, 476
CARPENTIER D'AUZONVILLE (Le), conseiller, 460, 468.
CASSINI (comte de), lettres, 212, 216, 218, 222, 225, 237, 241, 249.
CASTELLANE (de), 233, 267.
CASTILLON (de), procureur général au Parlement d'Aix, 14, 361.
CASTRIES (de), maréchal, 157, 160, 161, 163, 165, 166, 168, 169, 172, 173, 177, 183, 194, 195, 196, 208, 209, 210, 214, 218, 223, 224, 227, 231, 235, 237, 240, 248, 254, 283, 370.
CATELAN (de), 237, 238.
CATHERINE II, 197. note.
CATROU (Mlle), actrice, 53.
CAUCHOIS (le), avocat, 270.
CAUMONT (Mme de), 158, 159, 199.
CAUX (de), directeur d'artillerie, 381.
CAYLA (du), 139, 140.
CAYLUS (comte de), 12, 218, 221.
CAZALÈS, v, note.
CHABOT (comte de), 145, 196.
CHAFFAULT (comte du), 145.
CHALABRE, banquier, 127, 128.
CHALAIS (de), 193.
CHAMBORD (de), 161.
CHAMBRANT, conseiller, 60.
CHAMPCENETZ (de), 135.
CHAMPFORT, 175.
CHANTAL (de), 83.
CHANTEREYNE, négociant de Caen, 382.
CHANVALLON (de), intendant de Cayenne, 30.
CHARCE (Mme de la), 224.
CHARDIN, peintre, 243.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 396.
CHARLES VIII, 404.
CHARLES Ier, 81.
CHARLES-ÉDOUARD, 144, note.
CHARLES et ROBERT, aéronautes, 213, 228, 229, 232.
CHARLU (de), major de la gendarmerie, 192, 194.
CHARNIER, lieutenant de vaisseau, 75
CHAROST (duc de), 392.
CHARTRES (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de), plus tard duc d'Orléans, 44, 71, 72, 74, 85, 90, 94, 102, 123, 125, 129, 130, 132, 151, 152, 157, 166, 181, 182, 184, 185, 198, 205, 225, 228, 239, 240. Voyez ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph d').

CHASTELLUX (chevalier de), 99, 170, 174.
CHATEAUBRUN, 100.
CHATELET (duc du), 221, 252.
CHATILLON, 392.
CHATRE (marquis de la), lettres, 141, note, 142, 153, 154, 196.
CHAULEAU, 258.
CHAULNES (Mlle de), 158, 190, 191.
CHAUVELIN (marquis de), 45.
CHAUVELIN Mlle de), 63, 193.
CHAZERON (de), colonel, 137.
CHÉRIN, généalogiste, 112, 211.
CHEVALIER (Mlle), actrice, 2.
CHEVERT (de), lieutenant général, 79.
CHEVREUSE (duc de), gouverneur de Paris, 35.
CHEVREUSE (duchesse de), 41.
CHINON (comte de), 242.
CHOISEUL (duc de), ministre, v, note ; 3, 4, 36, 47, 56, 73, 74, 82, 101, note; 133, 142, 251, 252.
CHOISEUL (Mme de), 136, 183, 252, 253.
CHOISEUL (de), archevêque d'Alby, 136.
CHOISEUL-LA-BAUME (comte de), 53.
CHOISEUL-MEUSE, brigadier, 69.
CHOISEUL (baron de), 190.
CHOISEUL-GOUFFIER, 220, 231, 234, 241.
CHOISY (de), 194.
CHOUSY (de), 153.
CHRÉTIEN Joseph, 269.
CHRISTIERN VII, 42, note.
CLAVIJO (dom Joseph), 268.
CLAIRON (Mlle), actrice, 11, 44, 53, 55, 127.
CLAIRVAUX (de), 46.
CLAUDE-LORRAIN, peintre, 115.
CLÉMENT IV, pape, 5.
CLERMONT (comte de), gouverneur de Champagne, 47.
CLERMONT (Mme de), 152.
CLERMONT-TONNERRE (maréchal de), 56.
CLERMONT-TONNERRE (de), 344.
CLÉRISSE, concierge du château d'Harcourt, 281, note.
CLÉRISSE (Mlle), 281, note.
CLERVAL, artiste dramatique, 56.
CLINTON, 192.
CLODION, sculpteur, 127.
CLOUARD, syndic de la Compagnie des Indes, 62.
CLUGNY (de), ministre des finances, 113, 325, note.
COIGNY (duc de), 132, 150, 152, 156, 214.
COIGNY (comte de), 156, 194.

COIGNY (chevalier de), 218.
COISLIN (comtesse de), lettres, 43, 135, 153, 187, 190, 192, 205, 206, 214, 229, 238, 252, 253, 256, 257, 258.
COLLARDEAU, 108.
COLBERT, VIII, note ; 7, note ; 326.
COLBERT-SEIGNELEY (Mlle de), première femme du duc de Luxembourg, 427, note.
COLINIÈRE (Mlle de), 32.
COLLÉ, écrivain dramatique, 30.
COLLOT-D'HERBOIS, 188, note.
COLLOT, 215.
CONDAMINE (de la), 89.
CONDÉ (prince de), 22, 24, 28, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 150, 156, 157, 164, 165, 168, 185, 189, 237, 271, 296, 348, 349.
CONDILLAC (abbé de), 11, 161, 175.
CONDORCET (marquis de), 202, 220, 221, 282, 297.
CONFLANS (maréchal de), 29, 41.
CONTI (prince de), 28, 75, 79, 107, 115, 218, 296, 311, 313, 458.
COQUEREL (Jean-Baptiste), compagnon toilier, 476.
COSSÉ (duc de), 195.
COSSÉ (chevalier de), 142.
COSSÉ, évêque de Lavaur, 144.
COSTER, 224, 227.
COULTEUX (le), 293.
COUTURE, architecte, 134, 135, note; 186, 204, 251.
COUPÉ (Mlle), 53.
COURTEBONNE (Mme de), 139, 140, 141, 142, 143, 189.
COURTEN (comte de), 19.
COYPEL, peintre, 3.
CRÉBILLON, 4.
CRILLON (duc de), 213.
CROSNE (THIROUX de), intendant de Rouen, 120, 134, 294, 410, 411, 463, 464, 467.
CROY (duc de), 208, 209, 232, 433.
CUBIÈRE (de), 228.
CUSTINE (vicomte de), 145.
CUSTINE (de), 170, 174, 184, 254.
CUMBERLAND (duc de), 13, 239.

D.

DAGAY, intendant de Picardie, 207.
DALAYRAC, compositeur de musique, 114, note.
DAMAS (comte de), 192, 194.
DAMAS-LIGNY, 139.
DAMPIERRE (chevalier de), 347.
DAMOVILLE, 230.

DARBY, 227.
DARIGRAND, écrivain, 7, 14.
DAUPHIN, fils aîné de Louis XVI, 4, 13, 15, note; 24, 278, 361, 384.
DAUBANTON, naturaliste, 349, note.
DAUN, maréchal, 176.
DEFFAND (Mme du), 158.
DELILLE, abbé, 204.
DELISLE DE SALLES, écrivain, 115.
DELISLE, chansonnier, 109.
DELOLME, publiciste anglais, 81.
DENIS (Mme), nièce de Voltaire, 122, 126, 127, 129.
DERVILLERS, chef au bureau de la guerre, 194.
DESERVOLUS, lieutenant de la maréchaussée, 464.
DESESSARTS, 204.
DESGRÉE, 147.
DESHAYES, 7.
DESPRÉS-BOUQUERELLE, 17.
DEUX-PONTS (comte de), 30, 145, 192.
DIDEROT, philosophe, 5, 9, 10, 14, 51, 82, 85, 88, 95.
DIGBY, amiral, 149.
DILLON (Édouard), 139.
DOGNY, 261.
DORAT, poëte français, 226.
DORIA, 245.
DOUBLET DE PERSAN (Mme), 79.
DOUBLET DE CROY (Mme), 44.
DROUET, 311.
DROZ (Joseph), historien français, 78, note; 276, note.
DUBOIS, 4, 39, 364.
DUBOIS (Mlle), actrice, 137.
DUCHÉ, poëte français, 102.
DUCHESEAU, 298.
DUFOUR DU RINGUET, 318.
DULAURENS, maire de Rochefort, 135.
DUMESNIL (Mlle), actrice, 77.
DUMOURIEZ, 132, note; 381, note.
DUPATY, président de Bordeaux, 122, 268, 277.
DUPLAA (Mme), 18.
DUPLEIX, 27, note.
DUPONT, auteur, 76.
DURAS (duc de), 43, 60, 78, 91, 147.
DURAS (maréchal de), 160.
DURAS (comtesse de), 190, 191, 192.
DURFORT (chevalier de), 171.
DUSAULX, écrivain français, 201.

E.

EGMONT (comte d'), page 209, 297, 353.
ELISABETH (Mme), sœur de Louis XVI, 169.
ENNERY (d'), commandant à la Martinique, 22.
ENTRAGUES (d'), 157, 171.
ENTRECASTEAUX, jésuite, 33.
ENTRECASTEAUX (d'), président au Parlement d'Aix, 233.
ÉON (chevalière d'), 9, 121, 176.
EPAGNOLLES, membre du Conseil de Port-au-Prince, 60.
EPINAY (Mlle d'), 151.
EPRÉMESNIL, conseiller au Parlement de Paris, 239, 240, 252, 297, 340, 343, 419.
ERVILLÉ (d'), 213, 214, 215.
ESMANGARD, intendant de Caen, 129, 220, 223, 238, 290.
ESPAGNAC (abbé d'), 319.
ESPAGNAC (d'), 128, 183, 201.
ESPINASSE (d'), 37.
ESTAING (comte d'), chef d'escadre, 131, 142, 145, 162, 163, 167, 173, 177, 179, 197, 203, 209, 227, 231.
ESTHÉRAZY (d'), 156, 157.
ESTINÈS (Catherine), 271.
ESTISSAC (duc d'), 56.
ESTRÉES (d'), 60.
ETIENVILLE (Bette d'), 269.
EXPILLY (abbé d'), 135.

F.

FAGES (baron de), page 269.
FALCONNET, 7.
FALKENSTEIN (comte de), 116.
FARJIS (de), 116.
FAVARD (Mlle) actrice, 127, note.
FAUVEAU, payeur des rentes, 321.
FERNAND NUGNEZ (comte), 297.
FERRIÈRES (de), 276, note.
FERSEN (baron de), 227.
FERTÉ-IMBAULT (Mme de la), 150.
FERTÉ-SENNETERRE (comte de la), 158.
FÉNELON, archevêque de Cambray, VII; 80, 390.
FÉRAL, avocat, 322.
FERDINAND, infant, 9.
FEUILLET DE CONCHES, 87, note.
FEZENSAC (comte de), 138, 210, 211.
FITZ-JAMES (duc de), 228, 253.
FITZ-JAMES (Mlle de), 231.

FLAMARENS (Mme de), 192.
FLESSELLES, prévôt des marchands, 69.
FLEURY (cardinal de), 300.
FLEURY (bailli de), 139.
FLEURY (Joly de), contrôleur général, 179, 180, 181, 193, 199, 200, 239, 325, note, 368.
FLEURY (marquis de), 280.
FLEURY (marquise de), 130.
FLEURY (Mlle de), 63.
FLOQUET, écrivain français, 272, note; 400, note.
FONPERTUIS (Mme de), 239.
FONTETTE (de), intendant de Caen, 19, 29, note; 414, note; 435, 445.
FORBAN (de), 143.
FORBONNAIS, 6.
FOULON, 220, 270.
FOURQUEUX (Bouvard de), contrôleur des finances, 60, 290, 311, 325, 370.
FOURRÉ, condamné de Rouen, 422, note.
FRAGONNAIS, 12.
FRANCŒUR, directeur de l'Académie de musique, 18.
FRANÇOIS Ier, 398.
FRANKLIN, 114, 115, 121, 122, 125, 128, 179, 235, 266.
FRÉRON, directeur de l'*Année littéraire*, 108.
FRESTEAU, maître des comptes, 20.
FRONSAC (duc de), 144, 242.
FRUGONI (abbé), 11.
FULVY (marquis de), 277.

G.

GAILLARD, historien français, pages 26, 77, 388, 392, 395, 396.
GALARD DE MONSALOER, 26.
GALIANI (abbé), économiste, 96.
GALISSONNIÈRE (Mme de la), 358.
GALLES (prince de), 346.
GARANTOT, maire de Cherbourg, 381, 382.
GARAT, 207.
GARNIER, 63.
GAULTREY (dom), religieux de Cîteaux, 202.
GAUSSIN (Mlle), actrice du Théâtre-Français, 5, 31, 35, 127, note.
GAUTIER, fermier général, 33.
GÉLIOTE, artiste dramatique, 2.
GENLIS (comtesse de), 230, 361.
GEOFFRIN (Mme), 113, 120.
GEORGEL (abbé), 256, 257, 269.
GÉRARD DE RAYNEVAL, 286.
GERBIER, avocat, 39, 319.

GERMAIN le Teinturier, 433.
GERMONT (abbé de), conseiller au Parlement, 426.
GIRARDOT, banquier, 293.
GIRARDOT (baron de), 467, note.
GISORS (Mme de), 168.
GLANDEVÈS (abbé de), 217.
GLOCESTER (duc de), 88.
GLUCK, compositeur de musique, 89, 90, 93, 98, 108, 112, 114, note; 122, 124, 133, 152, 181, 201, 224.
GOBELET, 288, 307, 308.
GODEFROY, 395.
GOETHE, poëte allemand, 268, note.
GOEZMANN, conseiller au Parlement, 87, 90.
GOLDONI, poëte italien, 5, 45.
GOLTZ (baron de), 219.
GORDON (lord), 48, 155.
GONTAUT (duc de), 351.
GOUFFIER (de), 142.
GOUJON (Jean), sculpteur, 125, note.
GOURNAY, économiste, VII; 97, note.
GOUVE, procureur général, 94, 95.
GOUVERNET (Mme de), 349.
GOUY (Mme de), 194.
GRAMMONT, (Mme de), 253.
GRASSE (de), amiral, 184, 192, 196, 200, 203, 224, 233 233, 237.
GRESSET, poëte français, 117.
GRESSIER, président, 60.
GRÉTRY, compositeur de musique, 81, 99, 114, 207, 283.
GREUZE, peintre français, 7, 117, 121, 128.
GRIFFET, père jésuite, 3.
GRIMM, 88, 95, 129; 421, note.
GRISEL, 51.
GROIGNARD, ingénieur de marine, 146.
GRUEL (Mme de), 17.
GUÉMENÉE (prince de), 16, 154, 203, 204, 207, 208, 217, 251, 256, 283.
GUÉMENÉE (Mme de), 156, 157, 189, 197, 205, 206.
GUÉMENÉE (cardinal de), 129, 130.
GUÉNET DE SAINT-JUST, conseiller, 451.
GUERCHY (comte de), 121, note.
GUIBERT (comte de), 145, 332.
GUIBERT (de), garde du corps, 194.
GUICHE (duc de), capitaine des gardes, 196, 256, 366.
GUICHE (Mme de), 156, 158.
GUICHEN (de), chef d'escadre, 167, 183, 194.
GUIMARD (Mlle), actrice, 107, note; 119, 155, 267.
GUINES (duc de), 166.
GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède, 144, note.

H.

HAGA (comte de), (Gustave III), 232.
HALLER (baron de), 120.
HARAMBURE (d'), maréchal de camp, 216.
HARCOURT (Anne-Pierre), maréchal, gouverneur de Normandie, 29, note; 70, 388, 402, note; 407, 410, 412, 415, 416, 427, note; 437.
HARCOURT (François-Henri, comte de Lillebonne, puis duc d'), lieutenant-général, gouverneur de Normandie, gouverneur du Dauphin, membre de l'Académie française, 79, note; 114, 135, note; 188, 237, 278, 281, 339, 353, 363, 369, 377, 381, 384, 385, 386, 387, 388, 395, 396, 436, 439, 440.
HARCOURT (duchesse d'), femme du précédent, 291, 292, 294.
HARCOURT-D'OLONDE (Charles-Louis-Hector, marquis d'), 357, 420.
HARCOURT-BEUVRON (Marie-Louise de), femme de Charles-Louis-Hector, 420, note.
HARCOURT (comte de), fils du duc de Beuvron, 380.
HARCOURT (comtesse de), 111.
HARIVEL (Henri), dit Ducoin, écorcheur, 473, 474.
HARVOUIN, receveur-général, 291, 298, 321.
HAUTEFORT (Mlle de), 32.
HELVETIUS, philosophe, 81, 84.
HÉNAULT, président, 77.
HENAULT, surintendant de la Dauphine, 76.
HÉNIN (prince d'), capitaine des gardes du corps, 135.
HENRI IV, 93, 287, 300.
HERBERT, autrichien, 333.
HERBOUVILLE (Mme d'), 20
HÉROUVILLE (d'), 139.
HEURTAUT, 222, note.
HEYNEL (Mlle), 155.
HOOD, amiral, 184.
HOPE, amiral, 149.
HOUDON, sculpteur, 124, 266.
HUART-CHARETTE, conseiller, 147.
HUNOLSTEIN (comte de), 87, note; 130, note; 387, note.
HUME, philosophe, 15.
HYDER-ALY, père de Tippo-Saïb, 250.
HYS, banquier à Hambourg, 183.

I.

INVAU (d'), ministre des finances, 416.
IRLAND, abbé, chanoine de Poitiers, 148.
ISENGHEIM (maréchal d'), 35.

J.

JAMAÏQUE (Mme de la), 144.
JANNERT, aéronaute, 238.
JARENTE (abbé de), 165.
JAUCOURT (François, comte de), 196, 254.
JAUCOURT (vicomte de), 143.
JAUCOURT (Mme de), 136.
JEAN (Mlle de), 45.
JEFFERIES, docteur anglo-américain, 242.
JENSEN (chevalier de), 28.
JENSEN (comte de), 22.
JÉSUITES (affaire des), 450.
JOHNSTONE, commodore, 163.
JOHNSTONE, lieutenant de vaisseau, 153.
JONES (Paul), marin, 355.
JOSEPH II, empereur d'Autriche, 117, note; 241, note; 245, note; 370, note.
JOSSERAND, garçon épicier, 41.
JOUFFROY (de), 255, 256, 258.
JOUSSE, conseiller, 60.
JOVIER, conseiller du Port-au-Prince, 60.
JOYEUSE (Mme de), 239.
JUMILHAC (comte de), 36.
JUSTINIEN, 31.

K.

KAREL-DUJARDIN, peintre, 115.
KAUNITZ (prince de), 178.
KEPPEL, amiral, 132.
KERSALEN, conseiller, 23.

L.

LABLACHE (de), 53, 64.
LABORDE (Mme), lectrice de la Reine, 158, 171.
LABOUREUR (Le), 52.
LABRUYÈRE, 3.
LACAILLE (Jeanne-Élisabeth), fileuse de coton, 476.
LA CHALOTAIS (Louis-René Caradeuc de), procureur général au Parlement de Bretagne, v, NOTICE; 2, 3, 12, 13, 16, 22, 27, 28, 33, 83, 102.
LACROIX (Mlle), 239.
LAFAYETTE (de), 139.

LAFERRONNAYS, évêque de Bayeux, 217.
LAFOSSE, 285.
LAGRANGE-CHANCEL, 218.
LA HARPE, 7, 80, 112, 161, 221, 230.
LAIGNELOT, 198.
LA LANDE (de), 265.
LA LAURENCIE (abbé de), 219.
LA LIVE (de), introducteur des ambassadeurs, 36.
LALLY, général, 87.
LALLY (sieur de), 474.
LA LOUVÉE, 33.
LA MARK (marquise de), 44, 232, 236.
LA MARCHE (comtesse de), 72.
LAMBALLE (princesse de), 71, 72, 90, 103, 104, note; 142, 185, 205, 235.
LAMBERT, 325; note, 361.
LAMBERT, 403, 419, 421.
LAMBESC (prince de), 54.
LAMETH (de), 145, 195, 196, 423.
LAMOIGNON (de), garde des Sceaux, 285, 361, 365, 368.
LAMBON (de), 3.
LAMOTHE (de), 170.
LAMOTTE-VALOIS (Mme de), 255, 256, 257, 259, 260, 262, 263, 269, 270, 274, 275, 276, 295.
LANGEAC (comte de), maréchal de camp, 37.
LANGEAC (Mme de), 279, note.
LANGERON (de), 157.
LANGERON (Mlle de), 196.
LANGLE (marquis de), 267.
LANGRES (évêque de), 54.
LANTARA (Simon-Mathurin , peintre, 129.
LA PEYROUSE, 227.
LAPIN (abbé), 156.
LARDOISE, 268.
LA ROCHEFOUCAULD (vicomte et vicomtesse de), 36, 138, 150, 192.
LA ROCHEFOUCAULD (comte de), 147, 154, 411, 471.
LA ROCHE-AYMON (comte de), 84, 91.
LA ROCHE (de), directeur des fermes, 64.
LA ROCHE (marquise de), 26.
LA ROCHELLE (de), député, 62.
LA ROQUE (Louis de la), XVII, note.
LA RUETTE (Mme), artiste de la Comédie-Italienne, 56.
LASTIC (comte de), 245, 246.
LAUNAY (de), intendant de Caen, 381.
LAUNE (de), avocat, 318.
LAURAGUAIS (comte de), 3, 6, 22, 23, 36, 53, 76, 80, 298,
LAURENT, 177.

LAUZUN (duc de), 191, 204, 217.
LAVAL (duc de), 141, 142, 179, 208.
LAVAL (marquise de), 143, 197.
LAVAL (marquis de), commandant du Bourbonnais, 145, 170, 192.
LAVAL (vicomte de), commandant d'Auvergne, 145.
LA VALETTE (marquis de), 5, note; 13.
LA VALLIÈRE (duc de), 3, 28.
LAVAU (Mlle de), 144.
LAVAUR (évêque de), 18.
L'AVERDY, voyez AVERDY.
LAVOIE (Pierre de), 333.
LAVOISIER, fermier général, 106.
Law, 27, note; 400.
LEBEL, valet de chambre de LOUIS XV, 21.
LEBRETON, imprimeur, 130.
LEBRUN, sculpteur, 40, 88, 326.
LECAMUS, capitaine des gardes françaises, 29.
LÉCUYER, brocanteur, 41.
LEDOUX, architecte, 267.
LEFÈVRE, 388.
LEFRANC DE POMPIGNAN, 41.
LÉGER, procureur du Roi, 60.
LEGOUVÉ, avocat, 105.
LEGROS, chanteur de l'Opéra, 35, 98.
LE KAIN, acteur, 77.
LENOIR, 46.
LENOIR, administrateur, 16, 128, 130, 160, 201, 251, 294.
LE NORMAND D'ÉTIOLES, 35.
LEMIÈRE, artiste dramatique, 21, 161.
LEMIERRE (Mlle), actrice, 2.
LEMIERRE, écrivain, 67, 175.
LEMOINE DE BELLE-ISLE, 176.
LÉONARD, coiffeur, 336.
LE ROUX, 336.
LE ROY, commissaire des guerres, 430.
LE SAGE, 299.
LESPINASSE (Mlle de), 110.
LESSING, écrivain allemand, 9.
LESUEUR, 111.
LESUEUR (abbé), 280.
LETORT, 60.
LEVASSEUR (Mlle), artiste lyrique, 115, 126, 198.
LE VENEUR, commandant de *Neustrie*, 145.
LE VENEUR DE TILLIÈRES (comte de), XVII, note.
LÉVIS (de), 208.
LÉVIS (Mlle de), 155.

LÉVY (Michel), éditeur, 231, note.
LHERMINIER (de), 33.
LIANCOURT (duc de).
LIBERTÉ (veuve), pseudonyme d'imprimeur, 203.
LIEUTAUT, premier médecin du Roi, 170.
LIGEON, 71.
LIGNIÈRES-FIÈNE (marquise de), 26.
LIGNEVILLE Mlle de), 82.
LINGUET, avocat, 51, 137, 159, 160, 172, 296, 318.
LISE (Mlle), 124.
LISTENAY (de), 191.
LIVION (de), 157.
LOISEL, 26.
LOMÉNIE (Louis de), écrivain français, 231, note; 268, note.
LOMÉNIE (Mme de), 347.
LOMÉNIE DE BRIENNE, archevêque de Toulouse; voyez BRIENNE.
LONGEPIERRE, 267.
LONGPRÉ (de), 60.
LONGPRÉ (de), négociant de Caen, 382.
LORRAINE (Mlle de), 54.
LORGES (maréchal de), 170, 183, 211.
LORRIS (curé de), 35.
LOUIS LE CAUTELEUX, XI, 396.
LOUIS XII, 398.
LOUIS XIV, VII, 178, 325, 391, 396, 399, 401.
LOUIS XV, III, IV, V, note; 14, note; 37, note; 43, note; 81, note; 83, 85, note; 92, 101, 104, 131, 203, 279, note; 290, 318, 325, 401, 403, 404, 406, 409, 412, 413, note; 415, 438.
LOUIS XVI, III, IV, VII, XI, note; XII, 92, note; 98, note; 101, note; 104, note; 132, note; 191, note; 226, note; 277, note; 278, note; 384, 406, 413, 417, note; 422, 428, note; 429, note.
LOUIS, architecte, 185.
LOUISE (Mme), de France, 71, 272.
LOUIS-CHARLES, dauphin, duc de Normandie (Louis XVII), 280, note; 335.
LOUTHERBOURG, peintre, 12.
LOUVOIS (de), 193, 254.
LOWENDAL (Mlle de), 22.
LUCE (marquis de), colonel du *Royal-Corse*, 145.
LUDRE (ma quis de), commandant du *Rouergue*, 145.
LULLY, compositeur de musique, 15, 124.
LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric de Montmorency, maréchal de France, duc de), gouverneur de Normandie, 63, 64, 293, 403, 404, 405, 427, note; 428, note; 437, 439.
LUXEMBOURG (Mme la maréchale de), 208, 236.
LUYNES (cardinal de), 2, note; 41, 47.
LUYNES (duchesse de), 142, 150, 219, 230.

M.

MABLY, abbé, page 10.
MACHAULT (J.-B. de), ministre, 92, 138, 429, note,
MADAME (comtesse de Provence), 128.
MAGON DE LA BALUE, 293,
MAILLÉ (duc de), 231, 232.
MAILLÉ (duchesse de), 232.
MAILLEBOIS (comte de), lieutenant, 209, 210, 248, 250.
MAILLY (de), 197, 208.
MAILLY (Mme de), 166, 180, 181.
MAILLY-CASTRIES (Mme de), 143.
MAIRAN, 77.
MAISONNEUVE, 185.
MALESHERBES (Lamoignon de), président de la Cour des Aides, XIII, 77, 101, 102, 105, 124, 414, 428, note.
MALISSET (société), 89, note
MANSON (de), 230.
MARAN (Mme de), 255.
MARBEUF (de), 45.
MARCHE (comtesse de la), 71.
MARIE-ANTOINETTE (Josèphe-Jeanne de Lorraine), archiduchesse d'Autriche, reine de France, XIII, 88, note; 91, note; 101, note; 130, 255, 257, note; 261, 275, note; 370, note; 384, 387, note.
MARIE-CHRISTINE, sœur de Marie-Antoinette, 387, note.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice, 130, note; 257, note.
MARIE-THÉRÈSE, femme du Dauphin, fils de Louis XV, 37, note
MARIE DE WURTEMBERG, 197, note.
MARIGNY (marquis de), 61, 78.
MARIGNY (Mme de), 40.
MARIN, 90.
MARIN LE FÈVRE, 477.
MARIVAUX, auteur dramatique, 5.
MARMONTEL, 3, 31, 32, 38, 81, 98, 220, 230.
MARSAN (prince de), 183.
MARSAN (princesse de), 253.
MARSAN (comtesse de), 16, 155, 180, 204.
MARTIN (Henri), historien français, 92, note.
MARTINBAS, conseiller, 426.
MARVILLE (de), 153, 288.
MASAVIN (Mme de), 156.
MATIGNON (Mme de), 219, 223.
MATIGNON (Mlle de), 185, 341.
MAUDON, abbé, 91.
MAUDUIT DE LA VARENNE, 121.

MAUGER, négociant à Caen, 282.
MAULTROI, 33.
MAURO-TASSI, 8.
MAUPEOU (de), chancelier, v, VIII, note; XI, note; 77, 78, 79, 82, 85, 94, 96, 97, 99, 138, 409, 410, 411, 413, 419, 477, NOTICE.
MAUREPAS (comte de), 91, 92, note; 95, 111, 112, 113, 118, 125, 141, 142, 143. 156, 159, 160, 161, 164, 168, 169, 170, 172, 175, 180, 181, 183, 187, 189, 190, 191, 192, 195, 224, 227, 287, 429, note; 466, note.
MAUREPAS (Mme de), 175, 191, 192.
MAURY, abbé, 84, 131 267, 365.
MAUSSION (de), intendant de Rouen, 420.
MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, 99, 116.
MAY, conseiller, 33
MAZARIN (duchesse de), 36, 42, 72.
MEREY-ARGENTEAU (comte de), ambassadeur d'Autriche, 54, 56, 171.
MERVILLE (de la), 218, 219, 222, 224.
MESNIL-DURAND (de), lieutenant général, 215.
METZU, peintre, 115.
MEUSNIER, officier de génie, 280.
MEZIÈRES (de), fermier général, 64, 192.
MICAULT, 64.
MIGNOT, abbé de Scelles, 126, 127.
MILLET (comte de), 202.
MILLIÈRE, intendant général, 200, 347.
MIOLAN, abbé, 238.
MIRABEAU (comte de), 6, 112, 267, 271, 319, 365.
MIRLAVAUD, écrivain, 88.
MIROMESNIL (Hue de), premier président de Rouen, puis garde des sceaux, 96, note; 169, 403, 408, 466, note; 479, 480.
MISTRAL, 348.
MODÈNE (duc de), 138, 139, 147.
MOLÉ, acteur, 77, 128.
MOLÉ (Mme), actrice, 127.
MOLIÈRE, 124.
MONACO (prince de), 73.
MONDONVILLE, 15.
MONIN, secrétaire du prince de Conti, 75.
MONNAYE (de la), 33.
MONNERON (de), 331.
MONSIGNY, compositeur de musique, 8, 39, 114, note.
MONTALAN (de), premier président, 69.
MONTAUBAN (prince de), 23.
MONTAUSIER, 390, 392.
MONTAUSIER (Mlle de), 127.
MONTBARREY (de), ministre, 128, 134, 152, 165, 168, 169, 172, 173, 174, 176, 182, 183, 227.

MONTBAZON (duc de), 180, 295.
MONTBAZON (duchesse de), 205, note.
MONTCLAR (de), 55.
MONTESQUIEU (de), VII, 7, 32, 391.
MONTESQUIOU (de), 138, 210, 211, 248.
MONTESQUIOU-FESENZAC (de), 230.
MONTESSON (marquis de), 218, 230.
MONTEYNARD (marquis de), gouverneur de Navarin, 26, 209.
MONTGOLFIER (de), 213, 234.
MONTIGNY (de), trésorier général, 137.
MONTMARTEL (de), 39
MONTMORENCY (duc de), 185.
MONTMORENCY (baron de), 341.
MONTMORENCY (Mlle de), 63, 188.
MONTMORENCY-LAVAL, 273.
MONTMORIN (de), 298.
MONTMORT (marquis de), 63.
MONTREUIL (de), 33.
MONTREVEL (comtesse de), 36.
MONTSABERT, conseiller, 343, 419.
MONTY (de), écuyer du Roi, 75.
MONVEL, 184.
MORANDE (chevalier de), rédacteur du *Courrier de l'Europe*, 365.
MORANGIÈS (comte de), 87.
MOREAU, acteur, 266.
MORELLET, abbé, écrivain français, VII, note; 27, 53, 76, 96, 97, 120.
MORTEMART (marquis de), 225.
MOTHE-PIQUET (de la), 167, 194.
MOUCHY (Mme de), 103.
MOY (abbé de), 221.
MUSTEL, abbé, 365.
MUY (maréchal du, 101, 104, 105.
MYACZIEWSKI (comte de), 291.

N.

NADOT, intendant des finances du duc d'Orléans, 43.
NAPOLÉON, 43, note.
NARBONNE (archevêque de), 305, 306, 309, 316, 341.
NARBONNE (Mme de), 192, 197.
NASSAU SAARBRUCK (prince de), 134, 138, 151, 355.
NATOIRE, directeur de l'École de Rome, 102.
NECKER (Jacques), contrôleur général, XII, XIII, 27, note; 100, 113, 114, 118, 120, 122, 124, 128, 131, 137, 138, 139, 150, 163, 164, 168, 169, 178, 179, 180, 181, 183, 199, 210, 219, 223, 247, 248, 288, 300, 307,

309, 325, note; 328, 332, 341. 336, 339, 360, 361, 363, 364, 367, 369, 372, 376, 418.
NECKER (Mme de), 57, 135, 269.
NESLE (marquis de), 363.
NEUVILLE (le Père), 2, 93.
NICOLAÏ, 189.
NEUFVILLE-VILLEROY (Madeleine de), veuve du marquis de Boufflers, deuxième femme du duc de Luxembourg, 427, note.
NIERT (de), lieutenant de vaisseau, 75.
NIQUET (femme), 477.
NIVERNAIS (duc de), 192, 288.
NOAILLES (maréchal de), 201, 228, 370.
NOAILLES (marquis de), 142, 199, 211.
NOAILLES comte de), 55.
NOAILLES (vicomte de), 170, 171.
NOAILLES (duchesse de), 54.
NOÉ (de), 236, 240.
NOLIVOS (de), 60.
NORD (comte et comtesse du), PAUL Ier et MARIE de WURTEMBERG, 197, 198, 199.
NORMAND, (le), receveur général, 298.
NOYON (évêque de), 54, 61.

O.

OGIER, président, 28.
OLIVA (Mlle), 269, 274, 275.
OLIVET (abbé d'), 2.
ORANGE (prince d'), 21.
ORLÉANS (Louis-Philippe d'), petit-fils du Régent (1725-1785), 8, 16, 22, 24, 46, 71, 74, 133, 144, 164, 168, 176, 193, 213, 218.
ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph), fils du précédent, désigné jusqu'en 1785 sous le nom de duc de Chartres (1747-1793), v, note; 267, 296, 307, 318, 319, 335, 346, 361. Voyez CHARTRES (duc de).
ORLÉANS (Mlle Adélaïde d'), sœur de Louis-Philippe, 361.
ORMESSON (d'), 56, 210, 212, 213, 214, 218, 220, 221, 223, 325, note; 368.
ORNOIS (Mme d'), 126.
ORVILLIERS (d'), 149, 167.
OSSEVILLE (comte d'), XVII, note.
OSSUN (Mme d'), 33, 180, 181, 219.

P.

PAIGE (le), 33.
PALISSOT, 8, 59, 61, 198.
PANGE, 157.
PANARD, 11.
PAOLI, 42.

PARADÈS (comte de), 149.
PARCIEUX (de), 112.
PARIS (archevêque de), 24, 266.
PARIS DU VERNAY, intendant de l'École militaire, 63, 64.
PARMENTIER, apothicaire des Invalides, 127, 206.
PASQUIER, commissaire des prisons, 135.
PASQUIER, conseiller de la Grand'Chambre, 33.
PAUL Ier, 197, note.
PAULMY (de), 9.
PELLETIER DE MORFONTAINE, 16.
PENTHIÈVRE (duc de), 14, 71, 72, 103, 217, 296.
PENTHIÈVRE (Mme de), 44.
PÉRIGNY (de), 184, 185.
PÉRIGORD (de), 193, 333, 334.
PERRIER D'AMFRÉVILLE, 411.
PERRINET DE POZEAU, receveur général, 37.
PERRINET DE SAUQUE, 38.
PERRON, 236.
PERROT, secrétaire du duc de Beuvron (lettres), 234, 235, 239, 243, 244, 246, 248, 249, 250, 278, 281, note; 282, 292, note; 376, note.
PESLIN (Mlle), 155.
PETIT, 16, 33, 386, 387, 475.
PHILIDOR, acteur, 398.
PHILIPPE-AUGUSTE, 398.
PICCINI, 114, 207.
PICQUET, 33.
PIERRE, imprimeur du Roi, 12, 349.
PIÉRY, 202.
PIGALE, statuaire, 4, 50, 68, 111.
PILASTRE DU ROZIER, aéronaute, 226, 235, 243, 247, 253, 277.
PILOTE, acteur, 2.
PLESSIS-BELLIÈRE (Mme du), 218, 226.
POINSINET, cardinal, 270.
POINSOT, banquier, 127, 128.
POIX (prince de), 265.
POLASTRON (Mme de), 143, 156.
POLIGNAC (comtesse Jules de), 139, 143, 151, 152, 156, 222.
POLIGNAC (comtesse Diane de), 156.
POLIGNAC (duchesse de), 104, 165, 181, 207, 213, 232, 291, 292, 385.
POLIGNAC (duc de), 152, 278.
POMMO, 156.
POMPADOUR (Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de), XII, 3, 7, 8, 92, 429, note.
PONDERAS (de), 55.
PONT (du), adjoint à l'École militaire, 64.
PONTCHAROST (comte de), correspondant, 212, 227.

PONT DE VEYLE, 95.
PONTEVÈS (comte de), colonel en second de *Royal-Corse*, 145.
POPE, 8.
PORTE (de la), intendant général de la marine, 163, 172, 174, 294.
PORTE (Mme de la), 136.
POTERIE (de la), subdélégué à Pont-Audemer, 431.
POTIER, père et fils, blatiers, 432, 433.
POUDENS, abbé, 322.
POUPART, curé de Saint-Martin, 65.
POYANNE (Mme de), 183, 197.
POYET, architecte, 309.
PRASLIN (duc de), 36, 70, 293.
PRESSAC (de), commissaire des prisons, 271.
PRÉVÔT, ingénieur, 317.
PROVENCE (comte et comtesse de), 37, note ; 90.
PUGET (du), colonel d'artillerie, 230, 290.
PUYSÉGUR (marquis de), 40
PYRON, 240.

Q.

QUESNAY, économiste, 97, note ; 112.

R.

RADEPONT (Bosc de), maire de Rouen, 421.
RAIMBERT (Marie), lessivière, 476.
RAMEAU, 3, 9, 124.
RANCHÉ, intendant de marine, 434.
RASSIGNAC (Mme de), 191.
RASTIGNAC (de), officier de gendarmerie, 32.
RAUCOURT, (Mlle), artiste, 127, note; 267.
RAVIOT, 237.
RAYNAL, abbé, 84, 180, 241.
REBEL, directeur de l'Opéra, 2, 18.
RECEVEUR, inspecteur de police, 354.
REIMS (Monseigneur de), 61.
REMBRANDT, 115.
RÉMOND DE SAINT-ALBAN, rédacteur de la *Gazette de France*, 1.
RESSEGUIER, 333.
RETOUT, fils du peintre, 284.
RÉVEILLON, fabricant de papier, 277, 377.
REYNARD, abbé, professeur de physique, 206.
REYNIÈRE (de la), fermier général, 70, 133.

RICHELIEU (duc de), maréchal de France, 3, 68, 94, 144, 146, 157, 203, 236, 242, 363, 388, 390, 392, 398.
RINGUET (Dufour de), 289.
RIQUET, 348.
RIQUETTI (Victor de), 112.
ROBECQ (princesse de), 427, note.
ROBERT, 239.
ROCHAMBEAU (de), 145, 149, 166, 170, 177, 194, 226, 227, 375.
ROCHE-BARON (marquis de), commandant à Dijon, 17.
ROCHECHOUART (de), 190.
ROCHEFORT (prince de), 154.
ROCHEFORT (Mme de), 155.
ROCHELLE (de la), député, 62
ROCHON DE CHABANNES, 155.
RODNEY, amiral, 162.
ROFFIGNAC (de), 151.
ROGER, 204.
ROHAN (cardinal de), 153, note; 155, 180, 204, 205, 208, 254, 256, 259, 261, 265, 266, 269, 270, 275, 288, 295, 345.
ROHAN (chevalier de), 18, 53, 60.
ROHAN (vicomte de), 154.
ROHAN (Mlle de), 154.
ROLLAND, receveur des tailles, 137.
ROLLET (marquis du), 89
ROMANZOW, général russe, 95.
ROQUENCOURT (de), 47, 50, 52.
ROSAN (Mme de), 150.
ROUBAUD, abbé, 114.
ROUCHER, poëte, 121.
ROUELLE, chimiste, 80.
ROUGÉ (Mme de), 225.
ROURE (Mlle du), 196.
ROUSSEAU (J.-Jacques), VII, 3, 4, 9, 10, 13, 15, 61, 65, 114, 126, 198, 204, 427
ROUSSEL, 6.
ROUTH (Mme), 144.
ROZIÈRE (de la), 215.
RUGGIERI, 12.

S.

SABATIER, abbé, 107, 337.
SABATIN (Mme), 37.
SABLÉ (Mme de), 216, 226.
SABRAN (Mlle de), 254.
SABRAN-GRAMMONT (comte de), 45.
SACCHINI, compositeur de musique, 207, 265, 283.

SAINSY (de), trésorier des menus, 292.
SAINT-CHAMANS (comtesse de), 34.
SAINT-FARGEAU (de), président, 154.
SAINT-FLORENTIN (Louis-Phélypeaux, marquis de la Vrillière, duc de), 427, 428, note.
SAINT-FLORENTIN (comte de), 17, 32, 52.
SAINT-GERMAIN (comte de), 103, 113, note.
SAINT-JAMES (de), trésorier général de la marine, 166, 291, 293, 294, 298, 317.
SAINT-MAURICE (prince de), 196.
SAINT-MANVIEU (de), 378.
SAINT-PAUL (de), 215.
SAINT-PRIEST (comte de), 216, 251, 290.
SAINT-ROMANS (de), conseiller au Parlement, 38.
SAINT-VIMEUST (de), 294.
SAINT-VINCENT (Mme de), 94.
SAINTE-BEUVE, écrivain, 231.
SAINTE-FOIX, 112.
SAINTE-FOY, 186, 240.
SAISSEVAL (Mme de), 245.
SALINS (marquis de), 55.
SALMON (Victoire), 270, 272, 273, 422.
SANTARELLI, sculpteur, 144.
SANTERRE, peintre, 115.
SARON, président à mortier, 56.
SARTINE (de), ministre, 125, 138, 142, 148, 149, 150, 160, 161, 164, 165, 168, 172.
SAVALETTE (de), 294.
SAULÇAIS (du), major, 343.
SAUVIGNY (de), 370.
SAXE (maréchal de), 84, 111.
SAXE-GOTHA (duc de), 129.
SAXE (comte de), chef d'escadre, 167.
SCELLIÈRES (abbé de), 123, note. Voyez MIGNOT.
SEDAINE, auteur comique, 8, 12, 16, 108, 169.
SEIGNELAY (de), 221.
SÉGUIER, premier avocat-général, 73, 96, 189, 210, 211, 214, 247, 267, 297, 392, 388.
SÉGUR (maréchal de), 161, 170, 191, 194, 215, 216, 219, 250.
SÉGUR (marquis de), 174, 176, 177.
SÉGUR (vicomte de), 273, note.
SÉJOUR (du), 272.
SENS (archevêque de), 341. Voyez BRIENNE.
SÉRAN (de), 159, 190.
SÈZE (de), avocat, 279, 280, note.
SIMARE, 268.
SIMIANE (de), 169.

SMITH, 119.
SOFFRONI, 245.
SOPHIE ARNOULT (Mlle), 127, note.
SOPHIE (Mme), sœur de Louis XV, 207.
SORHOUET, conseiller, 79.
SOUBISE (maréchal de), 16, 87, 155, 178, 184, 185, 205, 207, 255, 295.
SOUCHET, avocat du Roi, 64.
SOURCHES (vicomte de), capitaine de cuirassiers, 137.
SOUZA (Mme de), 192.
SPARRE (de), 227.
SPINOLA (marquis de), 155, 158.
STAINTILLE (de), 208.
STANISLAS, roi de Pologne, 24.
STAREMBERG (prince de), 249.
STROGONOFF (comte de), 121.
SUARD, 210, 221, 224.
SUFFREN (de), 183, 231.
SUISSE (Marie), 41.
SULLY (duc de), 10, 151, 180, 326.
SURVILLE (de), 474.

T.

TAAF (de), 174
TABOUREAU DE VILLEPATOUR, officier d'artillerie, 81.
TABOUREAU DES RÉAUX, contrôleur général, 325, note.
TALLEYRAND (prince de), 428, note.
TALON (Mme de), 150.
TARGET, avocat, 58, 64, 374.
TAVANNES (vicomtesse de), 168.
TENIERS (David), 115.
TERNAY (chevalier du), 149.
TERRAY, abbé, contrôleur général, v, VIII, note; XI, note ; XII, note; 15, 59, 80, 300, 303, 325, 416, 418.
THÉLUSSON, banquier, VIII, note.
THÉMINE (marquis de), colonel de Saintonge, 145.
THÉODORE (Mlle), 155.
THIARS marquis de), 231, 296, 346.
THIERRY, valet de chambre du Roi, 153.
THIERS (comte de), 78.
THIRIOT, 84.
THOMAS, écrivain, 5, 26, 72, 120.
TIMBRUNNE (de), 332.
TINGRY (princesse de), 26.
TIPPO-SAIB, 247, 250, 331, 338, 366.
TITON DU TILLET, 5.
TOBRILLANT (de), lieutenant de vaisseau, 75.

TOCQUEVILLE (comte Alexandre de), XIX, 279, note.
TOLOSAN (de), introducteur des ambassadeurs, 36.
TONNERRE (marquise de), 143, 178. Voyez CLERMONT.
TONNERRE (de), commandant du Dauphiné, 345. id.
TORRÉ, 12.
TOULOUSE (archevêque de), 11, 24, 296, 309, 316. Voyez BRIENNE.
TOULOUSE (comte et comtesse de), 7, 14.
TOUR-DU-PIN (abbé de la), 11.
TOURNEFORT, commis de caisse, 58.
TOURTON, banquier, 289.
TOURZEL (de), colonel du *Royal-Cravate*, 284.
TOUSTAIN DE RICHEBOURG, XVII, note.
TRAVENDAL (comte de), 42, note.
TRAVERSAY (chevalier de), commandant de vaisseau, 33.
TRESSAN (de), 161, 175, 220, 223.
TRÉVILLE (de), 164.
TRICAL (Mme), 345.
TRONCHIN, médecin, 9, 16, 169, 193.
TURGOT (André-Robert-Jacques), contrôleur général, VII, NOTICE; IX note; XI, note; XIII, 69, 96, 97, 101, 106, 107, 108, 111, 177, 271, 282, 294, 300, 325, 414, 417, 418.
TURGOT (Michel-Etienne), prévôt des marchands, VIII, note.
TURGOT (chevalier de), 11, 31.

U.

UZÈS (duc d'), 56, 287.

V.

VAGNIÈRES (de), 126.
VALENCE (de), 230.
VALLIÈRE (duchesse de la), 88, 168, 232.
VALLIÈRE (de la), gouverneur de la Martinique, 69.
VAN DE VELDE, peintre, 115.
VANDEUIL (de), premier président de Toulouse, 73.
VAN-DYCK, peintre, 81.
VANLOO, peintre, 3, 6, 11, 12.
VASA (comte de), fils du roi de Suède, 71.
VAUBAN (de), 6.
VAUCANSON, 208.
VAUDEMONT (Mme de), 156.
VAUDONCOURT (Mme de), 79.
VAUDREUIL (marquis de) 151, 156, 157, 158, 171, 179, 195, 196, 213, 214, 223.
VAUDREUIL (marquise de), 233, 237.

VAUGUYON (duc de la), 175, 179, 234, 286, 290, 297.
VAUPALIÈRE (de la), 158.
VAUQUELIN (Pierre), taillandier, 475.
VAURÉAL, 239.
VAUX (comte de), 145, 163, 206, 208, 215, 370.
VERDUN (de), 240.
VERDUN DE LA CRENNE (marquise de), 163.
VERDURE (Jacques), 422.
VERGENNES, ministre, v, note; 57, 95, 101, 107, 152, 165, 168, 175, 176, 210, 214, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 241, 251, 252, 257, 287, 290, 291, 292, 293, 298, 309.
VERMONT (abbé de), 55, 57, 172.
VERNET, peintre, 7, 12, 82, 118, 369.
VESIN (Mme de), 54.
VESTRIS (Mlle), artiste dramatique, 86.
VIBRAY (de), 171.
VICTOIRE (Mme), fille de Louis XV, 17.
VICQ-D'AZIR, médecin, 386, 387.
VIEN, peintre, 102.
VIETTE (chevalier de), 378.
VILLARS (duc de), 54, 55.
VILLARS (Mme de), 55.
VILLEDEUIL (Laurent de), intendant de Rouen, 325, note; 355.
VILLEFRANCHE (de), 185.
VILLENEUVE (Mgr de), évêque de Montpellier, 20.
VILLEQUIER (duc de), 127.
VILLEROY (duc de), 256, 259, 392.
VILLEROY (duchesse de), 42, 44, 83, 310.
VILLETTE (marquis de), 122, 127, 206, 208, 275.
VILLIERS (de), intendant de la marine, 434.
VINS (de), 33.
VINTIMILLE (abbé de), 334.
VISMES (de), directeur de l'Opéra, 118.
VOGUÉ (de), 54, 55.
VOISENON (abbé de), 41.
VOLTAIRE, VII, 2, 10, 40, 50, 58, 68, 82, 84, 87, 102, 111, 113, 122, 124, 125, 126, 128, 230, 291, 391.
VRILLIÈRE (duc de la), 80, 82.

W.

WASHINGTON, 179, 266.
WIMPFFEN (de), 170, 191, 194.
WURTEMBERG (duc) de), 8.

A CORRIGER.

Pages 86, note, ligne 4, *puisse*; lisez *puissent*.
— 115, ligne 19, *Van de Velire*; lisez *Van de Velde*.
— 127, note, ligne 4, *leur corruption*; lisez *la corruption*.
— 295, ligne 32, *responsabilité*; lisez *possibilité*.
— 409, ligne 1re, *revendiquer*; lisez *indiquer*.
— 425, note, ligne 4, *on ne pourra*; lisez *on en pourra*.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

CAEN.—TYP. GOUSSIAUME DE LAPORTE.